

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.

VOLUME XXI

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE SIR HENRY CHARLES
KEITH PETTY FITRMAURICE, MARQUIS DE LANSDOWNE,
GOUVERNEUR GENERAL, Etc., Etc., Etc.

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION

DU

SIXIÈME PARLEMENT

1887.

VOL. XXI.

044387

JOURNAUX DU SENAT.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous à chacun de vous,—**SALUT :**

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au douzième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés, sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour de JUILLET dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



A. G. RUSSELL,

Administrateur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-troisième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Général le Très Honorable Lord ALEXANDER GEORGE RUSSELL, Compagnon de Notre Ordre Très Honorable du Bain, Administrateur du Gouvernement du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelui, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINGTIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-six et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



A. G. RUSSELL,

Administrateur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatrième jour du mois d'octobre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Général le Très Honorable Lord ALEXANDER GEORGE RUSSELL, Compagnon de Notre Ordre Très Honorable du Bain, Administrateur du Gouvernement du Canada, et Commandant de nos Forces en icelui, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quinzième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce ONZIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-six et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-septième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le Comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dankerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent parlement du Canada, qui se trouve prorogé au CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calue et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne. Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint George; Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, NOUS AVONS CE JOUR donné des Ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER courant et retournables le SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George; Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'OTTAWA, en notre dite Puissance, JUDI, le SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TEMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clau Maurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-George; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au septième jour d'avril prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit jour; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le TREIZIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clannaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce
TROISIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur mil
huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

Mercredi, 13 avril, 1887.

Mercredi, le treizième jour du mois d'avril, en la cinquantième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la première session du sixième parlement du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa. étaient :—

Les honorables messieurs

*Archibald,
Armand,
Bellerose,
Chaffers,
Clemow,
Cochrane,
Flint,
Glasier,
Gowan,*

*Lacoste,
Leonard,
Lewin,
McClelan,
McInnes (C.-B.),
McKindsey,
McMaster,
McMillan,*

*MacInnes,
Miller,
Montgomery,
O' Donohoe,
Pâquet,
Pelletier,
Plumb,
Read,*

*Robitaille,
Scott,
Smith,
Sutherland,
Thibaudeau,
Trudel,
Vidal,
Wark,*

PRIÈRES.

La Chambre a été informé qu'une commission sous le grand sceau a été émise non-mant l'honorable Josiah Burr Plumb Président du Sénat.

La dite commission a été alors lue par le greffier comme suit :

CANADA.



Lansdowne.

[L S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A l'honorable Josiah Burr Plumb, sénateur du Canada,

SALUT :—

J. S. D. THOMPSON, } SACHEZ que, reposant pleine confiance en votre loyauté, intégrité
Procureur-général, } et habileté. Nous vous avons constitué et nommé, et par ces
Canada. } présentes Nous vous constituons et nommons Président du
Sénat de Notre Puissance du Canada, aux lieu et place de l'honorable William Miller.
Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, durant Notre bon
plaisir, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, privilèges et avantages y
appartenant et en dépendant, en la manière la plus ample et entière.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce quatrième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne, le cinquantième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil, au pied du trône, accompagné des honorables messieurs Smith et Robitaille, précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La masse (qui auparavant était sous la table) a été alors mise sur la table, et il a été

Ordonné, qu'elle soit porté devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé la Chambre, que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 12 janvier 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du douzième jour de janvier courant, Samuel Merner, du village de New-Hamburgh, province d'Ontario, écuyer.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre, que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 12 janvier 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du douzième jour de janvier courant, Charles Eusèbe Casgrain, de la ville de Windsor, dans la province d'Ontario, médecin.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 5 avril 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt-cinquième jour de janvier dernier, Louis Adélarde Sénécal, de Montréal, dans la province de Québec, écuyer, pour le collège électoral de Mille Isles, dans la province de Québec, en remplacement de l'honorable Louis R. Masson, démissionnaire.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 5 avril 1887.

Le *preseel.* fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quatrième jour de février dernier, Lachlan McCallum, de Stromness, dans la province d'Ontario, écuyer.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,

Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 5 avril, 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du huitième jour de février dernier, William E. Sanford, de Hamilton, dans la province d'Ontario, marchand, en remplacement de l'honorable Sir Alexander Campbell, C.C.M.G.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,

Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Louis Adélarde Sénécal, écuyer, a été introduit, entre les honorables messieurs Lacoste et Robitaille.

L'honorable M. Sénécal a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Lansdowne.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Louis Adélarde Sénécal, écuyer, de la cité de Montréal, de notre province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et

difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de Mille Isles de Notre province de Québec en remplacement de l'honorable Louis Rodrigue Masson, démissionnaire, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable SIR HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; chevalier Grand-Croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce vingt-cinquième jour de janvier en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne le cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Lachlan McCallum a été introduit, entre les honorables messieurs Smith et Flint.

L'honorable M. McCallum a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee, député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Lachlan McCallum, écuyer, de Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Liznaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre très-distingué de St-Michel et St-Georges, gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa ce quatrième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne le cinquantième.

Par ordre,
R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable William E. Sanford a été introduit, entre les honorables messieurs Smith et Flint.

L'honorable M. Sanford a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA



John J. McGee, député gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé William E. Sanford, écuyer, de Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, pour la province d'Ontario, en remplacement de l'honorable Sir Alexander Campbell, C.C.M.G., démissionnaire, Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucune ment y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wiltz,

et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, chevalier Grande Croix, de Notre Ordre très-distingué de St. Michel et St. Georges, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce huitième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne le cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Charles Eusèbe Casgrain a été introduit, entre les honorables messieurs Smith et Robitaille.

L'honorable M. Casgrain a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee, député gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Charles Eusèbe Casgrain, écuyer, de la ville de Windsor, de Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, docteur en médecine :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans

la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce douzième jour de janvier en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne le cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

Les honorables messieurs Sénécal, McCallum, Sanford et Casgrain se sont alors approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant Edouard Joseph Langevin, écuier, commissaire nommé à cet effet, et ils ont pris leurs sièges en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que les honorables messieurs Sénécal, McCallum, Sanford et Casgrain, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 9 avril, 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer par ordre de Son Excellence le gouverneur général que le juge en chef de la Cour Suprême du Canada, en sa qualité de député gouverneur, se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, mercredi, le 13 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,

Secrétaire du gouverneur-général.

L'honorable

Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Sir William Johnston Ritchie, chevalier, juge-en-chef de la Cour Suprême du Canada, député-gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir du député-gouverneur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai ordre de vous faire savoir que Son Excellence le gouverneur-général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent parlement du

Canada, avant qu'un Orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi ; mais demain à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le gouverneur-général déclarera les motifs qui lui ont fait convoquer ce parlement.

Il a plu à l'honorable député-gouverneur de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery

La Chambre s'est ajournée à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

Jeudi, 14 avril 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Faint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la couronne en chancellerie, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 13 avril 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du douz ème jour d'avril courant, l'honorable John Jones Ross, de Ste-Anne de la Pérade, pour le collège électoral de la Durantaye, dans la province de Québec, en remplacement de l'honorable Jean Charles Chapais, décédé.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Samuel Merner a été introduit entre les honorables messieurs Smith et Flint.

L'honorable Samuel Merner a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee, député gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Samuel Merner, du village de New-Hamburg, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand Croix de l'Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce douzième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Merner s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable Samuel Merner, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Shipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue;

L'honorable Joseph Aldéric Ouimet a dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence :

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui afin de mieux remplir leur devoir envers leur Reine et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche, tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit:

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de Sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres:

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est pour moi un devoir agréable, en ouvrant un nouveau Parlement, de vous féliciter sur la prospérité générale du pays et sur la perspective d'une période à venir de paix et de progrès.

Vous vous unirez avec plaisir, j'en suis sûr, aux autres loyaux sujets de la Reine pour offrir à Sa Majesté vos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône, et pour exprimer le sincère espoir qu'Elle puisse encore longtemps régner sur ses vastes domaines.

La position marquante prise par le Canada à l'Exposition Coloniale et Indienne tenue récemment à Londres a fait connaître la Puissance davantage et plus favorablement qu'auparavant, et contribuera, je n'en ai aucun doute, à promouvoir ses progrès matériels en fournissant des renseignements sur les avantages offerts par notre pays aux agriculteurs, et en attirant le capital nécessaire pour le développement de ses grandes ressources naturelles.

Des négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis sur la question des pêcheries, sur le compte desquelles mon gouvernement a été pleinement renseigné et consulté, sont encore ouvertes et se termineront, il nous est permis de l'espérer, par un arrangement honorable et satisfaisant pour les deux nations.

En attendant, les mesures nécessaires ont été prises pour la protection de nos pêcheries du littoral. Les documents relatifs à cette question seront mis entre vos mains.

Votre attention sera attirée sur l'à-propos d'établir un département du commerce placé sous la direction d'un ministre responsable.

On vous demandera aussi de prendre en considération l'opportunité de faire tels changements dans l'organisation des départements de la justice, des douanes et du revenu de l'intérieur, qui pourraient fournir plus de facilité pour l'expédition des affaires considérables et croissantes dont ces départements sont chargés.

Une mesure vous sera soumise à l'effet de donner aux Territoires du Nord-Ouest une représentation au Sénat, en outre de celle qu'ils possèdent maintenant dans la Chambre des Communes.

D'autres mesures vous seront aussi soumises, — entre autres des projets de loi pour amender l'acte concernant les chemins de fer du gouvernement; pour instituer un meilleur mode de procès dans les réclamations contre la Couronne; pour la réforme de la procédure en matières criminelles, et pour amender de nouveau l'acte concernant l'immigration chinoise.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il vous sera demandé, dans le but de faire face à l'éventualité d'une interruption possible de la navigation intérieure de nos grands lacs, un crédit pour aider à la construction d'un canal destiné à unir les eaux du lac Huron à celles du lac Supérieur au Sault Sainte-Marie.

Les comptes pour l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées de façon à concilier les exigences du service public avec toute l'économie possible.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande ces importantes questions et les autres qui vous seront soumises à votre sérieuse considération, ayant pleine confiance dans votre désir sincère de promouvoir le développement et le bien-être du Canada.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 avril 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Carvell,—De la compagnie de levée et de chemin de fer de St. Gabriel.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport des bibliothécaires du parlement pour l'année 1886, et il a été lu par le greffier comme suit :

A l'honorable Président du Sénat :

Les bibliothécaires du parlement ont l'honneur de faire le rapport suivant :

Depuis la dernière session un des employés de la bibliothèque a fait une visite aux Etats-Unis et en a rapporté un grand nombre de documents officiels qui manquaient sur nos rayons, de sorte que nous avons maintenant une collection presque complète des documents sessionnels du Congrès.

Les ouvrages qui traitent des principales questions du jour ont reçu une attention toute spéciale; aussi les députés trouveront-ils sur nos rayons toutes les autorités reconnues et considérées comme ayant une valeur réelle, sur les rapports du capital avec le travail, sur le système des commissions de statistiques industrielles aux États-Unis, et sur les résultats obtenus en Angleterre par l'institution de commissions de chemins de fer.

Un assez grand nombre des chefs-d'œuvres de la littérature allemande ont été ajoutés à la bibliothèque depuis la dernière session, d'après la suggestion d'un honorable sénateur, adoptée par le comité de la bibliothèque. Les députés auront aussi à leur disposition des traductions des principaux classiques allemands.

Les bibliothécaires désirent attirer l'attention du parlement sur la nécessité d'obtenir un bon index général des journaux et des débats des deux Chambres. Les rapports des débats depuis 1875 forment une collection considérable, et un index général de cette série serait d'une grande utilité pour les députés.

Afin que ce travail soit complet, les bibliothécaires se permettent de suggérer la réimpression des débats depuis 1867 jusqu'à 1875, date à laquelle remonte la publication des rapports officiels. Les débats, de 1867 à 1871, sont formés d'extraits de journaux réunis en différents cahiers, et se trouvent rarement à la disposition des députés, vu leur nombre restreint. Les comptes-rendus des débats pour les années 1870-71-72 sont maintenant épuisés, et il n'y en a jamais eu pour les années 1873 et 1874. S'ils étaient tous réimprimés et révisés par une personne impartiale, il résulterait de ce travail une histoire non-interrompue des annales politiques du Canada depuis la confédération.

Les sections canadienne et américaine se sont enrichies pendant l'année de plusieurs ouvrages aussi rares que précieux. Entre autres, de quatre volumes des Relations des Jésuites, de l'Histoire de la Nouvelle-France de P. Boucher, 1664 (*Editio princeps*) et du "Journal of Chas. Carroll's Visit to Canada as one of the Commissioners from Congress in 1776." Il ne sera pas hors de propos de faire observer ici que, vu le nombre croissant et l'activité des collectionneurs anglais et américains, le prix des ouvrages rares augmente rapidement et qu'il est de la plus haute importance d'acheter au plus tôt les ouvrages qui manquent pour compléter cette collection. Elle est maintenant assez complète pour justifier la réimpression du catalogue américain-canadien. Ce dernier, publié plusieurs années avant la confédération, renferme plus particulièrement les ouvrages relatifs à l'ancienne province du Canada. Or les nouveaux ouvrages ajoutés à cette section de la bibliothèque sont tellement nombreux, depuis 1857, que l'ancien catalogue en est devenu inutile. De plus, tel qu'il est aujourd'hui dans la bibliothèque, avec les nouvelles inscriptions, il ne contient pas les titres des brochures dans les divisions auxquelles elles appartiennent; car il fut décidé à l'origine de ne faire qu'une liste de ces publications. L'expérience et le grand nombre des brochures ont montré qu'il serait préférable de les classer avec les autres ouvrages.

La publication d'une nouvelle édition du catalogue américain ou de la section canadienne seulement serait très utile aux membres du parlement et fournirait aux écrivains et aux historiens des données précieuses sur la bibliographie canadienne.

Il est à désirer que les membres du parlement ne cherchent pas à augmenter le nombre déjà trop considérable des personnes qui ont le privilège d'emprunter des livres à la bibliothèque, et aussi qu'ils donnent instruction aux messagers et aux pages, lorsqu'ils remettent des livres à la bibliothèque, de voir à ce que ces livres soient rayés de leurs comptes. Faute d'avoir pris cette précaution par le passé, il s'est souvent élevé des malentendus.

Le catalogue des livres nouveaux sera présenté sous une forme améliorée, c'est-à-dire par noms d'auteur et par sujets. D'après les ordres du comité des impressions donnés aux bibliothécaires, lors de la dernière session, les députés le recevront tout relié, pour qu'il soit plus facile de le retrouver parmi les livres bleus. On attire l'attention sur la liste des livres présentés à la bibliothèque.

C'est avec un grand plaisir que les bibliothécaires accusent réception du don d'un buste du duc de Newcastle, autrefois secrétaire des colonies, présenté à la biblio-

thèque par le Très-honorable Sir J. A. Macdonald. Ce buste, œuvre d'un artiste distingué, a été placé sur un piédestal dans la bibliothèque et ajoute beaucoup à la valeur de la collection qui orne cette enceinte.

Les bibliothécaires doivent de sincères remerciements au gouvernement impérial pour le don de la volumineuse et très précieuse collection des rapports de l'expédition du Challenger, présentée à la bibliothèque sur la demande de l'honorable Secrétaire d'Etat, par l'entremise du haut commissaires à Londres. Ces rapports ont été indexés avec soin et augmentent de beaucoup la valeur de la section scientifique du catalogue supplémentaire.

C'est aussi un devoir pour les bibliothécaires de reconnaître la bienveillance du Secrétaire d'Etat à Washington, lequel a promis à notre bibliothèque un exemplaire de l'importante collection des documents de la dernière guerre civile, aujourd'hui en voie de publication.

L'empressement que les employés du gouvernement des Etats-Unis et des autres Etats ont toujours montré à nous fournir les documents que nous avons demandés, nous fait regretter de n'avoir pas davantage à leur offrir en retour. Le nombre des volumes ajoutés à la bibliothèque pendant les deux dernières années est d'environ 9,500 faisant un total de 120,694 volumes.

On trouvera en appendice un tableau donnant le nombre de livres empruntés pendant la vacance, et si ces chiffres considérables peuvent engager les membres à diminuer le nombre des personnes admises à la bibliothèque, celle-ci, qui a été fondée pour l'usage des sénateurs et des députés, en profitera grandement.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DeCELLES, B.G.
MARTIN GRIFFIN, B.P.

Bibliothèque du Parlement,
14 avril, 1887.

(Pour la liste des ouvrages déposés, etc., voir documents de la session, No 17.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des affaires de la compagnie Britannique Canadienne de prêt et de placement jusqu'au 31 décembre 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 27)

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 avril 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes (C.-B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Atmon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miler,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>Cdell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlots,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Jones Ross a été introduit, entre l'honorable M. Smith et l'honorable M. Robitaille.

L'honorable M. Ross a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee, député-gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable John Jones Ross, de Ste-Anne de la Pérade, de Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires impor-

tantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de la Durantaye de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, John J. McGee, écrivain, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce douzième jour d'avril, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Ross s'est alors approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Ross, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Almon,—De John P. Mott, président, et de Charles Longard, secrétaire-trésorier de la *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Par l'honorable M. McCallum,—De la Compagnie du chemin de fer de Brantford à Waterloo et au Lac Erié.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De Marie-Louise Noël, autrefois de la ville (maintenant cité) de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, province de Québec, maintenant de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de la Pennsylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Sanford,—De la Compagnie du chemin de fer de Hamilton, Guelph et Buffalo.

Par l'honorable M. Gowan,—De Thomas Long et autres, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, et de la Compagnie d'assurance Occidentale.

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre le rapport du ministre de la Justice, relatif aux Pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1886. Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 4.)

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre, le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre, 1886. Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 6.)

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 26 mai 1886, demandant copie de la minute de délibération du bureau de la trésorerie et de la minute de l'ordre en conseil, portant nomination de John Gray à l'emploi de sous-percepteur du revenu de l'intérieur à Prescott ; et aussi copie de l'ordre en conseil ou de tout autre ordre portant révocation de la dite nomination—avec mention des dates respectives de ces pièces. Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 23.)

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur Général, prononcé du trône à l'ouverture du Parlement, L'honorable M. McCallum a proposé, secondé par l'honorable M. Casgrain :
Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE Marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, Comte de *Wycombe*, de *Chipping-Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, Vicomte *Caln* et *Calnstone* dans le comté de *Wilts*, et Lord *Wycombe*, Baron de *Chipping-Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande Bretagne* ; Comte de *Kerry* et Comte de *Shelburne*, Vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, Baron de *Kerry*, *Lixnaw*, et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande* ; Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; Gouverneur Général du *Canada*.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada*, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence nous ait dit que c'est pour Elle un devoir agréable, en ouvrant un nouveau parlement, de nous féliciter sur la prospérité générale du pays et sur la perspective d'une période à venir de paix et de progrès.

Nous nous empressons d'assurer Votre Excellence que nous nous unissons avec plaisir aux autres loyaux sujets de la Reine pour offrir à Sa Majesté nos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône, et pour exprimer le sincère espoir qu'Elle puisse encore longtemps régner sur ses vastes domaines.

C'est pour nous une grande satisfaction d'apprendre que la position marquante prise par le Canada à l'Exposition Coloniale et Indienne tenue récemment à Londres, a fait connaître la Puissance davantage et plus favorablement qu'auparavant, et nous

partageons l'opinion exprimée par Votre Excellence que cette exposition contribuera à promouvoir les progrès matériels de notre pays en fournissant des renseignements sur les avantages qu'il offre aux agriculteurs, et en attirant le capital nécessaire pour le développement de ses grandes ressources naturelles.

Nous avons entendu avec un vif intérêt Votre Excellence nous annoncer que des négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États-Unis sur la question des pêcheries, sur le compte desquelles le gouvernement de Votre Excellence a été pleinement renseigné et consulté, sont encore ouvertes et se termineront, il nous est permis de l'espérer, par un arrangement honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de nous avoir appris que, en attendant, les mesures nécessaires ont été prises pour la protection de nos pêcheries du littoral, et que les documents relatifs à cette question seront mis entre nos mains.

Votre Excellence nous ayant fait savoir que notre attention sera appelée sur l'à-propos d'établir un département du commerce placé sous la direction d'un ministre responsable, nous assurons Votre Excellence que ce sujet recevra notre considération la plus attentive.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés qu'on nous demandera aussi de prendre en considération l'opportunité de faire tels changements dans l'organisation des départements de la Justice, des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, qui pourraient fournir plus de facilité pour l'expédition des affaires considérables et croissantes dont ces départements sont chargés.

Nous avons reçu avec beaucoup d'intérêt l'information qu'une mesure nous sera soumise à l'effet de donner aux Territoires du Nord-Ouest une représentation au Sénat, en outre de celle qu'ils possèdent maintenant dans la Chambre des Communes.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir dit de plus que d'autres mesures nous seront aussi soumises,—entre autres des projets de loi pour amender l'acte concernant les chemins de fer du gouvernement; pour instituer un meilleur mode de procès dans les réclamations contre la Couronne; pour la réforme de la procédure en matières criminelles, et pour amender de nouveau l'acte concernant l'immigration chinoise.

Nous assurons humblement Votre Excellence que ces importants sujets et tous autres soumis à nos délibérations seront étudiés par nous avec le plus grand soin, et Votre Excellence peut avoir pleine confiance dans notre désir sincère de promouvoir le développement et le bien-être du Canada.

Après débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable Botsford, secondé par l'honorable M. Montgomery, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 avril 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macpherson</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>(Sir David Lewis),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCalvin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Cochrane, — De John B. Daly et autres, habitants du comté de Stanstead.

Par l'honorable M. Girard, — De E. P. Blaiklock et autres, de la ville d'Emerson, province du Manitoba.

Par l'honorable M. Read, — De Robert Baird et autres, de la ville de Kincardine, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McKindsey, — De Charles McRae et autres, du comté de Bruce, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Ogilvie, — De Susan Ash, de la cité de Montréal, province de Québec.

Par l'honorable M. Allan, — De la compagnie de prêts et d'épargnes du Canada Ouest.

Par l'honorable Sir David Lewis Macpherson, — D'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto et ailleurs.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De la compagnie de levée et de chemin de fer de St-Gabriel ; demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, pour accorder certains pouvoirs à la corporation de la cité de Montréal et autres municipalités et pour changer son terminus à la côte St-Paul, si la chose devient nécessaire.

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre,—le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 5.)

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre,—le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 7.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable Sir David Lewis Macpherson,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 avril 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	McKindsey,	Poirier,
Almon,	Girard,	McMaster,	Power,
Archibald,	Glasier,	McMillan,	Read,
Armand,	Gowan,	Macdonald,	Robitaille,
Baillargeon,	Grant,	Macfarlane,	Poss (Laurentides),
Bellerose,	Guévremont,	Macpherson	Ross (de la Durantaye)
Bolduc,	Haythorne,	(sir David Lewis),	Sanford,
Botsford,	Howlan,	Merner,	Scott,
Carvell,	Kaulbach,	Miller,	Smith,
Casgrain,	Leonard,	Montgomery,	Stevens,
Chaffers,	Lewin,	Odell,	Sullivan,
Clemow,	McCallum,	O'Donohue,	Sutherland,
Cochrane,	McClelan,	Ogilvie,	Trudel,
DeBlois,	McDonald,	Pâquet,	Vidal,
Dever,	MacInnes (C.B.),	Felletier,	Wark,
Dickey,	McKay,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McKindsey,—De William Bell et autres, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Gowan,—De William C. Van Horne et autres, propriétaires d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De Fanny Margaret Riddell, de Beaconsfield, province de Québec.

Par l'honorable M. Merner,—De H. C. Lackner, maire, et autres, de la ville de Berlin, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Vidal,—De la compagnie du Grand Tronc du Canada,—de la compagnie de chemin de fer Midland du Canada,—de la compagnie du chemin de fer du Sault Ste-Marie d'Ontario,—de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, entre la Baie Georgienne et le lac Erié, et de la compagnie méthodiste primitive de colonisation (limitée).

Par l'honorable M. Ross (Laurentides),—De Sir A. T. Galt et autres. (2 pétitions).

Par l'honorable M. McCallum,—De Robie Uniache et autres, de la cité de Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse,—de Thomas C. Keefer et autres, d'Ottawa et autres lieux, et de Samuel Brookfield, de la cité d'Halifax.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John P. Mott, président, et Charles Longard, secrétaire-trésorier de la Société permanente de construction et d'épargne de la Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite société de faire des opérations comme société de construction dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié; demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte constitutif.

De la compagnie du chemin de fer d'Hamilton, Guelph et Buffalo; demandant un acte qui amende son acte d'incorporation et qui change son nom en celui de Compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton.

De Thomas Long et autres, de la ville de Collingwood, province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation pour construire un hôpital dans la ville de Collingwood.

De la compagnie d'assurance la Western; demandant un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation en changeant le mode de votation aux assemblées de ses actionnaires, en permettant aux directeurs d'augmenter le fonds de réserve, du consentement des actionnaires, et à d'autres fins.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, qui expire vendredi, le vingt-deuxième jour d'avril courant, soit prolongé au 13 mai prochain.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la présentation de bills privés, qui expire mercredi, le vingt-septième jour d'avril courant, soit prolongé au vingtième jour de mai prochain.

L'honorable M. Smith, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport du ministre d'Agriculture et du Canada pour l'année 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 12.)

L'honorable M. Smith, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre le dix-neuvième rapport annuel du département de la Marine pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 15.)

L'honorable M. Smith, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'année fiscale, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 13.)

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 19 avril 1887.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir: les honorables messieurs Bowell et Foster, et messieurs Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Davin, Desjardins, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Résolu, que les honorables messieurs Allan, Almon, Baillargeon, Bellerose, Botsford, de Boucherville, Gowan, Haythorne, Lacoste, Macpherson, sir David Lewis, Miller, Odell, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel et Wark, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Résolu, que les honorables messieurs Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Read, Turner, Vidal et Wark, composent un comité pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des impressions pour les deux Chambres du parlement.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Allan, Archibald, Bellerose, Botsford, Boyd, Carvell, Chaffers, Clemow, Cochrane, Ferrier, Hamilton, Lacoste, Lewin, McCallum, MacInnes (Burlington), McMaster, Macpherson, sir David, Odell, Pâquet, Robitaille, Ross (Laurentides), Ryan, Sanford, Sénécal, Smith, Sullivan, Thibaudeau, Trudel, Turner et Wark, composent un comité des banques et du commerce pendant la présente session auquel seront renvoyés tous bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Alexander, Allan, Bellerose, de Boucherville, Carvell, Cochrane, Dickey, Ferguson, Ferrier, Hamilton, Kaulbach, Leonard, McCallum, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McKay, McKindsey, Macdonald (C.-B.), MacInnes (Burlington), Miller, Montgomery, O'Donohoe, Ogilvie, Power, Robitaille, Ryan, Sanford, Schultz, Scott, Sénécal, Smith, Stevens, Sutherland, Turner et Vidal, composent un comité des chemins de fer, télégraphes et havres pendant la présente session auquel seront renvoyés tous bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Alexander, Archibald, Armand, Botsford, Chaffers, DeBlois, Dickey, Ferrier, Flint, Girard, Grant, Hamilton, Howlan, Leonard, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McInnes (C.-B.), McKay, McKindsey, McMaster, McMillan, Macfarlane, Macpherson, sir David, Miller, Odell, O'Donohoe, Pâquet, Pelletier, Power, Read, Robitaille, Ryan, Scott, Schultz, Smith, Stevens et Vidal, composent un comité pour examiner les comptes contingents pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Almon, Archibald, Armand, Bellerose, Bolduc, Botsford, Carvell, DeBlois, Dever, Ferrier, Flint, Girard, Glasier, Gowan, Grant, Guévremont, Haythorne, Howlan, Lacoste, McInnes (C.-B.), McKay, McMillan, Macdonald (C.-B.), Macfarlane, Merner, Miller, Montgomery, O'Donohoe, Ogilvie, Pâquet, Pelletier, Poirier, Power, Read, Reesor, Ross (de la Durantaye), Schultz, Scott, Stevens, Sullivan, Sutherland et Trudel, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Bolduc, de Boucherville, Casgrain, Haythorne, Howlan, McCallum, Macfarlane, Merner, Ross (de la Durantaye), Schultz, Scott, Thibaudeau, Trudel et Vidal, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Arnand, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera, vendredi, le 22 avril courant, elle soit ajournée à mercredi, le 11 mai prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 avril 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Mc Kindsey,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Mc Millan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Macpherson</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>(Sir David Lewis),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chrifers,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes (C.-B.),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferguson,</i>			

PRÉBES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Kaulbach,—De William Arthur Lavell, de la ville de Smith's Falls, dans le comté de Lanark, province d'Ontario.

Par l'honorable sir David Lewis Macpherson,—De J. A. Longhead et autres, de Calgary.

Par l'honorable M. McCallum,—De Horace Norton et autres, du comté de Huron, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Read,—De R. C. Carter et autres, de Deseronto, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Vidal,—De l'honorable George M. Ross et autres, de la cité de Toronto.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 18 avril 1887.

Dans l'affaire de W. A. Lavell, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres exigé par la 83e règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 20 avril 1887.

Dans l'affaire de Suzan Ash, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres exigé par la 83e règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du Greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 20 avril 1887.

Dans l'affaire de Dame Marie Louise Ncél, pétitionnaire, pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres exigé par la 83e règle de cette Chambre.

EDOUARD. J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John B. Daly et autres, du comté de Stanstead, province de Québec; demandant à être constitués en corporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de jonction de Massawippi.

De E. P. Blaiklock et autres, de la ville d'Emerson, province du Manitoba; demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer de la ville d'Emerson à la ville du Portage-la-Prairie, dans la dite province.

De Robert Baird et autres, de la ville de Kincardine, province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

De Charles McRae et autres, du comté de Bruce, dans la province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron.

De la compagnie de prêt et d'épargne du Canada Ouest; demandant un acte qui amende son acte d'incorporation.

D'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto; demandant à être constitués en corporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de Brandon, Souris et lac à la Roche.

L'honorable M. Howlan, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
JEUDI, 21 avril 1887.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes du Sénat et en faire rapport, pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres :
2. Que la démission que M. F. A. McCord a donnée de son emploi de commis junior par lettre adressée au greffier du Sénat le 24 mars dernier, l'informant qu'il venait d'être nommé sous-greffier en loi et traducteur anglais en chef à la Chambre des Communes, et qu'il renonçait à l'emploi de commis junior au Sénat, soit acceptée et que cette acceptation remonte à la date de sa lettre.
3. Que M. Charles Young, messenger du Président du Sénat, soit nommé commis junior, et reçoive d'appointements neuf cent cinquante piastres (\$950) par année, et que ce salaire lui soit payé à commencer du 24 mars dernier, que M. Young a été chargé, par ordre de l'honorable William Miller, Président du Sénat, de remplir la fonction de commis junior en remplacement de M. F. A. McCord, démissionnaire; la nomination est faite aux mêmes conditions d'augmentation de salaire que l'était celle de M. McCord;
4. Que d'après la recommandation de l'honorable Président du Sénat, Joseph Larose, messenger, soit nommé messenger du Président, avec un salaire de huit cent piastres (\$800) par année, et que ce salaire lui soit payé à commencer du 13 avril courant.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Vidal, président temporaire du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année expirée le 31 décembre 1886.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 20 avril 1887.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable sir Adolphe Caron, et messieurs Amyot, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Edgar, Kirkpatrick, Langelier (Montmorency), O'Brien, Scriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (St. Jean), et Wright, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

L'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports du commandant du vaisseau de Sa Majesté "Cormorant" et du surintendant des affaires indiennes de la Colombie-Britannique, relatifs aux troubles agraires qui ont eu lieu l'hiver dernier sur la réserve indienne de Mettakathla, avec aussi la correspondance échangée en 1886 et 1887, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sur ce sujet.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Marie Louise Noël, autrefois de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, province de Québec, maintenant de la ville de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, un des Etats-Unis, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Robert L. Johnson,

L'honorable M. Ogilvie a présenté certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis.

L'avis et le procès-verbal de la signification de l'avis ont été alors lu par le greffier comme suit :

Je, Edward B. Worthington, de la cité de Sherbrooke, dans le district de St. François, province de Québec, notaire public, déclare solennellement :

Que le neuvième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-six, entre trois et quatre heures de l'après-midi, j'ai signifié au défendeur Robert L. Johnson, en personne, à son domicile, en la cité de Sherbrooke, province de Québec, l'avis d'une demande adressée au Parlement du Canada par Dame Marie Louise Noël, en obtention d'un acte de divorce d'avec lui le dit Robert L. Johnson; que j'ai alors et là délivré au dit Robert L. Johnson en personne le dit avis, qui avait été inséré dans la *Gazette du Canada*, et dont une copie conforme est ci annexée.

Je déclare de plus solennellement que je connais le dit Robert L. Johnson et qu'il est la personne mentionnée dans le dit avis dont je lui ai expliqué la teneur.

Que le dit Robert L. Johnson s'est là-dessus informé de moi si l'avis que je lui délivrais était semblable à celui déjà publié dans la *Gazette du Canada*; à quoi je répondis que c'était le même avis.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an trente-sept du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

E. B. WORTHINGTON, N.P.

Déclaration reçue par le soussigné, }
 juge de la Cour Supérieure pour }
 la province de Québec, en la cité }
 de Sherbrooke, dans la dite pro- }
 vince, ce 8e jour de novembre }
 A.D. 1886. }

J. T. BROOKS, J.C.S.

"A."

Avis est par le présent donné que Dame Marie Louise Noël, ci-devant de la cité de Sherbrooke, dans le district de St. François, province de Québec, maintenant de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, l'un des Etats-Unis d'Amérique, fera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, demande en obtention d'un bill

de divorce d'avec son mari Robert L. Johnson, de la dite cité de Sherbrooke, pour cause d'adultère et abandon.

Daté de Sherbrooke ce 24^e jour d'août 1886.

LAWRENCE ET MORRIS,

Solliciteurs de la pétitionnaire.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que la pétition de Marie Louise Noël, autrefois de la ville de Sherbrooke, dans le district de St. François, province de Québec, maintenant de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Robert L. Johnson, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de la dite Marie Louise Noël a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Suzan Ash, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Manton,

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et le procès-verbal de la signification du dit avis.

Les dites pièces ont été alors lues par le greffier comme suit :

“ A.”

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, de la part de Dame Suzan Ash, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, en la province de Québec, à l'effet d'obtenir un bill de divorce d'avec son mari William Manton, demeurant dans des lieux inconnus aux Etats-Unis, d'Amérique, pour cause d'abandon, et parce que le dit William Manton, ayant obtenu divorce d'avec la dite Suzan Ash, devant la Cour Suprême de l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, a contracté un second mariage.

DUHAMEL, RAINVILLE ET MARCEAU,

Procureurs de la dite Dame Susan Ash.

Canada. }
Province d'Ontario. }

Je, soussigné, François Raymond Marceau, avocat, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, province de Québec, me trouvant présentement dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, déclare solennellement :

Que je connais Dame Suzan Ash, de la dite cité de Montréal, qui demande au Parlement du Canada un acte de divorce d'avec son mari William Manton, et que je suis l'un des procureurs de la dite Dame Suzan Ash ;

Qu'ayant été informé par la dite Suzan Ash, et par des lettres écrites en son nom, et aussi en conversation par diverses personnes que le dit William Manton était réputé résider dans la cité de Boston ou à West-Medford, lieux situés dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, j'ai, le dix-neuvième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-sept, signifié au dit William Manton deux copies conformes de

l'avis coté A ci-annexé en déposant ces deux copies conformes au bureau de poste, en la dite cité d'Ottawa, adressées séparément comme suit :

William Manton, Esq.,
Boston,
Mass., U.S.

William Manton, Esq.,
West Medford,
Mass., U.S.

après avoir payé le port de chacun de ces envois.

Et je fais cette solennelle déclaration, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an trente-sept du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires

F. R. MARCEAU.

Déclaration reçue devant moi en la cité
d'Ottawa, province d'Ontario, ce
vingtième jour d'avril A.D. 1887. }

J. A. GEMMILL,
Commissaire aux affidavits.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Je, soussigné, John Smardon, manufacturier, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Canada, déclare solennellement :

Que je suis l'oncle maternel de Suzan Ash qui demande au Parlement un acte de divorce d'avec son mari William Manton.

Que peu après son mariage avec le dit William Manton en la cité de Montréal susdite, savoir, vers le 6 de septembre 1868, la dite Suzan Ash est revenue en la dite cité de Montréal, où elle a toujours résidé depuis, et que depuis la date en dernier lieu mentionnée, j'ai eu constamment des relations sociales avec la dite Suzan Ash.

Qu'en l'année 1880 ou 1881, je fus informé que le dit William Manton avait obtenu de la Cour Suprême du comté de Suffolk, dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, divorce d'avec la dite Suzan Ash, et qu'ensuite il avait contracté un second mariage avec une demoiselle Mary Hatch, du village de Sterling, comté de Hastings, province d'Ontario, et qu'il habitait avec la dite Miss Hatch conjugalement en la cité de Boston, dans le dit Etat de Massachusetts.

Que mu par les sentiments d'amitié et d'affection que j'avais pour la dite Suzan Manton, ma nièce, et par l'intérêt que je prenais à son bonheur, j'ai fait plusieurs tentatives pour découvrir la résidence du dit William Manton et m'assurer si le dit mariage de William Manton avec la dite Mary Hatch avait été célébré, afin que la dite Suzan Manton pût obtenir justice et faire valoir ses droits.

Que j'ai questionné entre autres personnes pendant l'année 1881, Joseph Manton, commerçant de la dite cité de Montréal, oncle du dit William Manton, sur le lieu de résidence de ce dernier, et que le dit Joseph Manton, ignorant sa demeure, n'a pu me donner de renseignement à ce sujet.

Que subéquemment en 1881 et 1882, dans le même but, j'ai retenu les services d'une agence de police secrète de la cité de Montréal, qui par elle-même et par le moyen de détectives demeurant dans la cité de Boston, fit des recherches durant plu-

sieurs mois pour découvrir le dit William Manton, tant au Canada qu'aux Etats-Unis d'Amérique, mais que toutes ces recherches ont été vaines.

Que je suis informé que le mariage du dit William Manton avec la dite Mary Hatch était et est illégal, et je crois que le dit William Manton ayant su qu'il était passible de poursuite, et qu'il serait poursuivi, si on le découvrait, pour crime de bigamie, s'est tenu caché depuis son dit mariage et qu'il se cache encore sous un nom d'emprunt.

Que depuis les dernières dates susmentionnées, je n'ai laissé échapper aucune occasion de découvrir la résidence du dit William Manton, mais qu'il m'a été impossible de la connaître.

Et je fais cette déclaration croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé l'an 37 au règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

JOHN SMARDON.

Déclaration faite devant moi en la cité }
de Montréal, district de Montréal, }
ce 12e jour d'avril 1887. }

WM. B. S. REDDY,
Commissaire, Cour Supérieure.

Boston, }
Etat de Massachusetts, }
Etats-Unis d'Amérique. }

Je, soussigné, Guillaume Henri Desjardins, docteur en médecine, de la cité de Boston, dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, après avoir dûment prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Que je réside dans la cité de Boston, dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, depuis cinq ans et demi et que je connais bien toutes les parties de la dite ville de Boston et ses environs.

Qu'il y a environ six mois, MM. Duhamel, Rainville et Marceau, avocats, de la cité de Montréal, province de Québec, Canada, m'ont envoyé une copie manuscrite de l'avis d'une demande en divorce par Dame Suzan Ash, de la dite cité de Montréal, contre William Manton, son mari, publié dans la *Gazette Officielle* du Canada, avec prière spéciale de signifier la dite copie d'avis au dit William Manton.

Que depuis six mois, j'ai fait plusieurs tentatives pour signifier le dit avis au dit William Manton, et que dans ce but je me suis enquis à différentes reprises du lieu de sa demeure et de son emploi auprès des autorités civiles et de la police de la dite cité de Boston et de West-Medford, et aussi auprès de mes amis et connaissances dans la dite cité de Boston et à West-Medford, et que je n'ai pu obtenir de renseignements sur le lieu où se trouvait le dit William Manton, et qu'il m'a été impossible en conséquence de signifier le dit avis.

Que d'après mes recherches et les informations que j'ai reçues, je crois que le dit William Manton ne réside pas dans la dite cité de Boston, ni à West-Medford.

Et j'ai signé,

G. H. DESJARDINS, M.D.

Déclaration faite sous serment devant moi, }
en la cité de Boston, Etat de Massa- }
chusetts, ce 13e jour d'avril, 1887. }

C. A. HENDERSON,
Consul de S. M. B.,
Boston, Etats-Unis, Amérique.

Canada, }
Province d'Ontario. }

Je, soussigné, James Murray Gray, ministre de l'Eglise presbytérienne, résidant au village de Sterling, comté de Hastings, province d'Ontario, déclare solennellement que je sais, pour avoir consulté le registre de l'état civil, qu'un nommé William Manton, de Boston, Etat de Massachusetts, a épousé une demoiselle Mary Ford Hatch, du dit village de Sterling, le 3 septembre 1874;

Que j'ai aussi appris le dit mariage de la bouche de dame Catherine Hatch, mère de la dite Mary Ford Hatch;

Qu'à la demande spéciale de MM. Duhamel, Rainville et Marceau, avocats, de la cité de Montréal, province de Québec, j'ai en plusieurs occasions dans les trois mois derniers, eu des entrevues avec la dite dame Catherine Hatch pour savoir d'elle le lieu de résidence et domicile du dit William Manton, et que la dite dame Catherine Hatch m'a appris que le dit William Manton, après son mariage, avait quitté le pays pour aller demeurer à West-Medford, qui est une partie de la cité de Boston, et qu'elle ne connaît pas d'autre endroit où le dit William Manton puisse demeurer.

Et je fais cette déclaration, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

Déclaration reçue par moi, à Sterling, }
comté de Hastings, province d'Ont- }
tario, ce 18e jour d'avril 1887.

J. M. GRAY.

G. H. BOULTEB,
Juge de paix.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal, }

Je, soussigné, Suzan Ash, de la cité de Montréal, district de Montréal, province de Québec, déclare solennellement :

Que je m'adresse au Parlement du Canada, pour obtenir un bill de divorce d'avec William Manton, mon mari, pour cause d'abandon et parce que le dit William Manton a contracté un second mariage avec une nommée Mary Ford Hatch, du village de Sterling, dans la province d'Ontario.

Qu'ayant été informée que le dit William Manton, cohabitait avec la dite Mary Ford Hatch, dans la cité de Boston, Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, je suis allée en 1884, à la dite cité de Boston, où j'ai pendant trois semaines pris les renseignements et fait des perquisitions pour découvrir le dit William Manton, le tout inutilement.

Que depuis lors je me suis fréquemment informée aux parents du dit William Manton où il pouvait résider; ils m'ont répondu qu'ils n'avaient aucune communication avec lui et qu'ils ne savaient où il était.

Que les seuls parents du dit William Manton, desquels la résidence m'est connue, sont Joseph Manton, armurier, de la dite cité de Montréal, et Dame Catherine Hatch, du village de Sterling, dans le comté de Hastings, province d'Ontario, mère de la dite Mary Ford Hatch, sus-mentionnée.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'Acte passée en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

SUSAN ASH.

Déclaration reçue par moi en la cité de Montréal, }
 district de Montréal, ce 20e jour d'avril, }
 A.D., 1887.

GEO. KERNICK,
 Député prothonotaire, Cour Supérieure, District de Montréal.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Montréal.

Je, soussigné, Adrien Laverdure, de la cité de Montréal, district de Montréal, province de Québec, huissier, déclare solennellement :

Que je connais Dame Susan Ash, de la dite cité de Montréal, pétitionnaire demandant au parlement un acte de divorce d'avec son mari William Manton ;

Qu'à la demande de la dite Susan Ash, j'ai signifié une copie par écrit de l'avis ci-annexé, coté A, au dit William Manton, le 20e jour d'avril courant, en remettant une copie au duplicata conforme du dit avis en mains propres à Joseph Manton, armurier, de la dite cité de Montréal, oncle du dit William Manton, en l'informant que je lui faisais cette signification à la demande de la dite Susan Ash, et lui demandant où se trouvait le dit William Manton ; à quoi il a répondu qu'il ne le savait pas, et qu'il n'avait pas eu de nouvelles de lui depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis qu'il avait quitté le Canada.

Je fais cette déclaration, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

A. LAVERDURE.

Déclaration reçue par moi en la cité de }
 Montréal, district de Montréal, ce }
 20e jour d'avril, A.D., 1887.

W. BRUCE,
 Commissaire, Cour Supérieure.

"A."

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, de la part de Dame Susan Ash, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal province de Québec, afin d'en obtenir un bill de divorce d'avec son époux, William Manton, de quelque lieu inconnu dans les Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'abandon et parce que le dit William Manton a obtenu un divorce d'avec la dite Susan Ash, devant la Cour Suprême de l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et a contracté un second mariage.

DUHAMEL, RAINVILLE ET MARCEAU,
 Procureurs de la dite Dame Suzan Ash.

"A."

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, de la part de Dame Susan Ash, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, province de Québec, afin d'en obtenir un bill de divorce d'avec son époux, William Manton, de quelque lieu inconnu dans les Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'abandon et parce que le dit William Manton a obtenu un divorce d'avec la dite Susan Ash, devant la cour Suprême de l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et a contracté un second mariage.

DUHAMEL, RAINVILLE ET MARCEAU,
Procureurs de la dite Dame Susan Ash.

Canada, }
Province d'Ontario. }

Je, soussigné, M. Gray, ministre de l'Eglise presbytérienne du Canada, du village de Sterling, dans le comté de Hastings, province d'Ontario, déclare solennellement : Qu'à la demande de MM. Duhamel, Rainville et Marceau, procureurs de Dame Susan Ash, de la cité de Montréal, pétitionnaire auprès du Parlement en obtention d'un acte de divorce d'avec son mari William Manton, j'ai signifié une copie écrite de l'avis ci-annexé coté A au dit William Manton le 20e jour d'avril courant, en délivrant copie conforme du dit avis, en mains propres, à Dame Catherine Hatch, veuve de Henry Hatch, du dit village de Sterling, laquelle est la mère de Mary Ford Hatch qui a épousé le dit William Manton en septembre 1874 ; je l'ai informée en même temps que je lui faisais cette signification à la requête des dits MM. Duhamel, Rainville et Marceau, procureurs de la dite Susan Ash ; je lui ai aussi alors demandé où était le dit William Manton ; à quoi elle m'a répondu que la dernière nouvelle qu'elle avait eue au sujet du lieu de résidence du dit William Manton était qu'il demeurait à West-Medford qui est une partie de la cité de Boston, dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, et qu'elle n'avait pas appris qu'il fût allé demeurer ailleurs. Et je fais cette déclaration, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

JAMES M. GRAY.

Déclaration reçue par moi au village }
de Sterling, provinces d'Ontario, }
ce 20ème jour d'avril A.D. 1887. }

G. H. BOULTER,
Juge de paix.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé : Que la pétition de Susan Ash, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Manton, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,
La question a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
La pétition de Susan Ash a été alors lue et reçue.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Avril 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Maajarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—De John Carson, maire, et autres, de la cité de Kingston.

Par l'honorable M. McCallum,—De James Foster et autres, du comté de Norfolk, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McInnes,—Du " Grange Trust " (limitée).

Par l'honorable M. Sanford,—De la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan du Sud.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De William Bell et autres, de la cité de Toronto ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite des manufacturiers.

De William C. Van Horne et autres, fidéicommissaires des porteurs de bons du chemin de fer du Sud-Est ; demandant la passation d'un acte pour abolir leur mandat et les autoriser à vendre les biens dont ils ont le dépôt en vertu du dit mandat, et pour d'autres objets.

De H. C. Lackner, maire, et autres, de la ville de Berlin, province d'Ontario ; demandant à être constitués en corporation sous le nom du Chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique canadien.

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à acquérir certaines obligations des lignes qu'elle a prises à bail et à émettre pour cet objet de nouvelles actions-débentures; aussi qui l'autorise à recevoir et aliéner certaines terres dans lesquelles elle a un intérêt, et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer Midland; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction de différentes lignes qui doivent faire partie de son chemin, et à d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer du Sault Ste-Marie d'Ontario; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer son chemin ouvrage d'intérêt général pour le Canada, et à d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié; demandant un acte à l'effet de prolonger le temps dans lequel elle doit achever certaine partie de ses travaux et construire un embranchement allant à Owen-Sound, et à d'autres fins.

De la compagnie de colonisation des méthodistes primitifs (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à recevoir des actions libérées en échange de terres ou d'autres biens appartenant à la compagnie, et pour d'autres objets.

De l'honorable sir A. T. Galt et autres; demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer partant d'un point sur la ligne de chemin de fer de la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest, et aboutissant en Colombie-Britannique;

De l'honorable sir A. T. Galt et autres; demandant à être incorporés comme compagnie pour construire un chemin de fer de Dunmore sur la voie du Pacifique canadien à la frontière des Etats-Unis.

De Robie Uniacke et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant à être constitués en corporation sous le nom de la Compagnie de vapeurs d'Halifax et des Indes Occidentales (à responsabilité limitée).

Du T. C. Keefer et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Société Canadienne des Ingénieurs Civils."

De Samuel M. Brookfield et autres, de la cité d'Halifax; demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

VENDREDI, 22 avril, 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que la soixante et douzième règle a été observée à l'égard de chacune d'elles :

De Marie Louise Noel, ci-devant de la cité de Sherbrooke, dans le district de St. François, province de Québec, maintenant de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Robert L. Johnson;

De Susan Ash, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec William Manton.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 22 avril, 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel, demandant un acte pour prolonger le temps dans lequel elle doit achever ses travaux, pour accorder certains pouvoirs à la corporation de la cité de Montréal et à d'autres municipalités, et pour changer son terminus à la Côte St-Paul, si la chose devient nécessaire ;

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié, demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte constitutif ;

De Thomas Long et autres, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation pour construire un hôpital dans la ville de Collingwood ;

De E. P. Blaiklock et autres, de la ville d'Emerson, province de Manitoba, demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer de la ville d'Emerson à la ville du Portage-la-Prairie, dans la dite province ;

De Robert Baird et autres, de la ville de Kincardine, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater ;

De Charles McRae et autres, du comté de Bruce, dans la province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Teeswater et Inverhuron ;

De la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Ouest, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à Marie Louise Noël."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le jeudi, douzième jour de mai prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que la dite Marie Louise Noël soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Robert L. Johnson, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Marie Louise Noël comparaisse devant cette Chambre le douzième jour de mai prochain pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari ou s'il y a eu

quelque collusion directe ou indirecte entre elle et son mari ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'elle peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec son dit mari; et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, il vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de sa femme, séparé et dispensé par elle en tant qu'elle le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur la dite motion et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faire droit à Susan Ash."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le jeudi, douzième jour de mai prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que Susan Ash soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à William Manton, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Susan Ash comparaisse devant cette Chambre, le douzième jour de mai prochain, pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et son mari ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'elle peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec son dit mari; et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, il vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de sa femme, séparé et dispensé par elle en tant qu'elle le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et a été résolue dans l'affirmative. Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Vidal, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour permettre à la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Ouest d'étendre ses opérations et pour autres objets."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi le treizième jour de mai prochain.

L'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des

plans et rapports de l'exploration relative au tunnel projeté entre le Cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, et le Cap Tourmentine, Nouveau-Brunswick.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Glasier, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de l'action prise par le gouvernement et des paiements faits ou recommandés par le gouvernement, depuis le rapport d'un précédent comité spécial présenté à cette Chambre par le président du dit comité l'honorable M. Read, le dix-sept mars 1881, et adopté unanimement le lendemain, " sur les circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que l'on dit être actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbitts et autres—le paiement de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue " ;—que le dit comité se compose des honorables messieurs Montgomery, Read, Lewin, Trudel, Robitaille, Boyd, Dever et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Margaret Riddell demandant la passation d'un bill pour dissoudre son mariage avec George Field Herchmer,

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi le douzième jour de mai prochain.

L'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

Son Honneur le Président a déclaré la Chambre continuée à mercredi, le onzième jour de mai prochain, à huit heures du soir.

Mercredi, 11 Mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (O.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan.</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.);</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Macdonald,—De John Secord et autres, de la ville de Régina, dans les territoires du Nord-Ouest, et autres lieux, et d'Alexander McLean et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux.

Par l'honorable M. Carvell,—De la compagnie de terres d'Edmonton et de la Saskatchewan.

Par l'honorable M. McKindsey,—De la compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et Niagara, et de John Monteith, du lac Rosseau, dans le district de Parry-Sound, province d'Ontario,—de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest,—de la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Québec, et de la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Par l'honorable M. Girard,—De la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada,—de la compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest,—de la compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

Par l'honorable M. Almon,—De Donald McInnes et autres, de Montréal, province de Québec.

Par l'honorable M. Macfarlane,—De John Hendry et autres, de New-Westminster, province de la Colombie Britannique, et de la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De D. Blain et autres, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Ryan,—De la compagnie du chemin de jonction de Pontiac et du Pacifique.

Par l'honorable M. Clew, —De la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau.

Par l'honorable M. Grant,—De la banque de Pictou.

Par l'honorable M. Vidal,—De Thurston G. Hall et autres, de la cité de Chicago, dans l'Etat de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, et autres lieux.

Par l'honorable M. McCallum,—De Frank Turner et autres, de Bracondale,—de Robert Henry et autres, et de D. J. Richardson et autres, de la cité de Brantford, tous de la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Gowan,—De la compagnie permanente de prêts et d'épargnes du Canada.

Par l'honorable M. Robitaille,—De James Baker, préfet, et William Flinn, secrétaire-trésorier de Gaspé, province de Québec,—de L. R. Baker, maire de Beauharnois et autres, de Montréal, province de Québec, et de sir George Stephen et autres, de la Puissance du Canada.

Par l'honorable M. Sanford,—D'Andrew Henderson et autres, du district d'Alberta.

Par l'honorable M. McMillan,—De John Stevenson, maire de la ville de Peterborough, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De J. A. Longhead et autres, de Calgary; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la zone Chinook à la Rivière de la Paix."

De Horace Norton et autres, du comté de Huron, province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de jonction de Chinook et du Pacifique Canadien."

De A. C. Carter et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa."

De l'honorable George W. Ross et autres, de la cité de Toronto; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance canadienne contre les pertes causées par accident."

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, mardi, 3 mai 1887.

Conformément à la résolution adoptée par le sénat le neuvième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt, j'ai l'honneur de déposer sur la table de la Chambre la liste suivante des honorables sénateurs qui ont fait et souscrit devant moi une nouvelle

déclaration de qualification de propriété jusqu'au et y compris le deuxième jour de mai mil huit cent quatre-vingt huit, laquelle liste je certifie correcte.

Jour auquel la déclaration a été faite et soussignée.	Page du registre.	Noms.
1887.		
Honorables messieurs		
21 avril	1	David Reesor.
21 do	2	Elijah Leonard.
19 do	3	William McMaster.
19 do	4	Sir David Lewis Macpherson, C.O.M.G.
13 do	5	Billa Flint.
19 do	6	George William Allan.
14 do	7	John Hamilton.
13 do	9	Joseph F. Armand.
16 do	10	William Henry Chaffers.
14 do	11	Jean-Baptiste Guévremont.
14 do	12	James Ferrier.
15 do	14	Thomas D. Archibald.
18 do	15	Robert B. Dickey.
22 do	16	William Miller.
19 do	17	Amos Edwin Botsford.
20 do	18	William Hunter Odell.
22 do	19	David Wark.
15 do	20	John Ferguson.
22 do	21	Abner Reid Mc Clelan.
13 do	22	John Glasier.
15 do	23	James Deyer.
19 do	24	Alexander Macfarlane.
13 do	25	Frank Smith.
22 do	26	Robert Reid.
16 do	27	Marc Amable Girard.
14 do	28	John Sutherland.
16 do	29	William John Macdonald.
15 do	30	Henry A. v. Kaubach.
19 do	31	Matthew Henry Cochrane.
13 do	32	Alexander Vidal.
19 do	34	Joseph Hyacinthe Bellerose.
15 do	35	Donald Montgomery.
18 do	36	Robert Poore Haythorne.
21 do	37	François Xavier A. Trudel.
20 do	38	Richard William Scott.
14 do	39	Pierre Baillargeon.
20 do	40	Anselme Homère Pâquet.
20 do	41	Gardner Green Stevens.
15 do	42	James D. Lewin.
14 do	43	Laurence Geoffrey Power.
14 do	44	Robert Patterson Grant.
13 do	45	Charles A. Pantaleon Pelletier.
19 do	48	William J. Almon.
22 do	49	Jedediah Slason Carvell.
14 do	51	George William Howlan.
18 do	52	Thomas McKay.
18 do	53	Alexander W. Ogilvie.
15 do	54	Donald MacInnes.
13 do	55	Thomas R. McInnes.
13 do	56	John O'Donohoe.
14 do	57	John Schultz.
13 do	58	Josiah Burr Plumb.
16 do	59	Pierre Antoine DeBlois.
13 do	60	Donald McMillan.
18 do	61	James Turner.
13 do	62	George O. McKindsey.
20 do	63	James Gibb Ross.
13 do	64	Alexandre Lacoste.
14 do	65	William McDonald.

Jour auquel la déclaration a été faite et soucrite.	Page du registre.	Noms.
1887.		Honorables messieurs
19 avril	66	Joseph Bolduc.
13 do	67	Théodore Robitaille.
13 do	68	James Robert Gowan.
18 do	69	Michael Sullivan.
19 do	70	Francis Clemow.
18 do	71	Pascal Poirier.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. Smith, un des membres du Conseil privé du Canada, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LANSDOWNE.

Honorables messieurs du Sénat :

Je vous remercie sincèrement de votre adresse et de l'assurance de support qu'elle contient. Je vous recommande maintenant l'étude des mesures qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27 avril 1887.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le greffier soit autorisé à recevoir des honorables messieurs Thomas Ryan et John Boyd la nouvelle déclaration de leur qualification de propriété.

L'honorable M. Smith, un des membres du Conseil privé du Canada, s'est levé de son siège et a informé la Chambre que l'honorable Charles Cormier, sénateur pour la division électorale de Kennebec, province de Québec, était décédé à sa résidence, Plessisville, province de Québec, samedi le septième jour de mai courant.

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Smith, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une copie du contrat passé entre James Leamy et Donald McGillivray et Sa Majesté la Reine Victoria représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, pour l'enlèvement et la reconstruction de certaines parties du quai à Port Moodie, Colombie Britannique, chemin de fer canadien du Pacifique, 107e contrat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 34h.)

L'honorable M. Smith, membre du Conseil privé, a présenté à la Chambre un état des noms et salaires de toutes personnes qui ont été nommées au service civil ou qui y ont été promues, durant l'année 1886, en vertu de la section 58, sous-section 22 de l'acte du Service Civil (Statuts refondus 17.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 5a.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Vidal
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 12 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Almon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McKandsey,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCielan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Girard,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McCallum,—De George H. Howard et autres, de la ville de Niagara Falls, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Stevens,—De A. H. Moore, maire, et de L. A. Audet, secrétaire-trésorier de la municipalité du township de Magog.

Par l'honorable M. Lacoste,—De L. I. Sergeant et autres, propriétaires de biens fonciers dans le quartier St-Antoine de la cité de Montréal, et dans la partie ouest des municipalités de Ste-Cunégonde et St-Henri.

Par l'honorable M. Sanford,—De la compagnie des terres d'Ontario et de Qu'Appelle.

Par l'honorable M. Read,—Du conseil municipal du township de Kincardine,—du conseil municipal du township de Huron,—de la corporation municipale de la ville de Kincardine, et du conseil municipal du village de Teeswater, tous dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Robitaille,—De la société géographique de Québec.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De Hugh McLennan et autres, de la cité de Montréal, province de Québec.

Par l'honorable M. Guévremont,—Du conseil municipal de la ville de Sorel, province de Québec, et de la compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Par l'honorable M. Leonard,—Du bureau de commerce de St-Thomas, Ontario, et de J. E. Smith, maire, et autres, de St-Thomas, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Bolduc,—De la compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Par l'honorable M. Sullivan,—De la compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John Carson, maire, et autres, de la cité de Kingston; demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer de Kingston à Smith's Falls et à Ottawa, et pour acquérir et exploiter, avec le consentement de la Couronne, le canal Rideau, qu'ils se proposent d'améliorer et agrandir.

D'Isaac Foster et autres, du comté de Norfolk, province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Chemin de fer de Norfolk-Sud."

De la Grange Trust (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de l'autoriser à entrer en liquidation.

De la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan-Sud; demandant un acte qui l'autorise à changer la direction de sa voie ferrée, qui lui accorde le droit de circulation sur la ligne de la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, ou qui lui accorde le pouvoir de se fusionner avec cette dernière compagnie ou d'acquérir sa ligne.

L'honorable M. Smith, membre du Conseil privé, a présenté à la Chambre un état du nombre moyen des hommes employés dans le corps de police fédéral pendant chaque mois de l'année 1886; de leur paye et de leurs dépenses de voyage. (En vertu des statuts refondus du Canada, chap. 184, sect. 5.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(Voir documents de la session No. 28.)

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITE

JEDI, 12 mai 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer d'Hamilton, Guelph et Buffalo, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation et qui change son nom en celui compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton ;

De la compagnie d'assurance la Western, demandant un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation en changeant le mode de votation aux assemblées de ses actionnaires, en permettant aux directeurs d'augmenter le fonds de réserve, du consentement des actionnaires, et à d'autres fins ;

De William Bell et autres, de la cité de Toronto, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite des manufacturiers ;

De la compagnie de colonisation des Méthodistes primitifs (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à recevoir des actions libérées en échange de terres ou d'autres biens appartenant à la compagnie, et pour d'autres objets ;

De l'honorable sir A. T. Galt et autres, demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer partant d'un point sur la ligne du chemin de fer de la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest, et aboutissant en Colombie britannique ;

De l'honorable sir A. T. Galt et autres, demandant à être incorporés comme compagnie pour construire un chemin de fer de Dunmore sur la voie du Pacifique canadien à la frontière des Etats-Unis ;

De T. C. Keefer et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Société canadienne des ingénieurs civils " ;

De J. A. Longhead et autres, de Calgary, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de la zone Chinook à la Rivière de la Paix " ;

De John P. Mott, président, et Charles Longard, secrétaire trésorier de la société permanente de construction et d'épargne de la Nouvelle-Ecosse, demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite société de faire des opérations comme société de construction dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard et pour d'autres objets.

Votre comité a aussi examiné la pétition de William C. Vanhorn et autres, fidé-commissaire des porteurs de bons du chemin de fer du Sud-Est, demandant la passation d'un acte pour abolir leur mandat et les autoriser à vendre les biens dont ils ont le dépôt en vertu du dit mandat et pour d'autres objets ; votre comité a constaté que les conclusions de cette pétition ne sont pas couvertes par la teneur de l'avis. Les pétitionnaires ont annoncé qu'ils avaient l'intention de demander un acte à fin d'abolir leur fidé-commis et de les constituer en corporation sous l'acte des chemins de fer de 1879, tandis que par leur pétition ils demandent le pouvoir de vendre les biens dont ils ont le dépôt pour en distribuer le produit entre les ayants-droit et la constitution en corporation des acquéreurs sous l'acte des chemins de fer ; mais comme les pétitionnaires ont représenté que l'intérêt des créanciers sera mieux servi par l'adoption d'un bill conforme aux conclusions de la pétition, votre comité recommande que l'avis publié soit tenu pour suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à acquérir certaines obligations des lignes louées par elle et à émettre dans ce but de nouvelles actions-débitures ; aussi pour l'autoriser à prendre possession et disposer de certaines terres dans lesquelles elle a un intérêt, et pour d'autres objets ; votre comité a constaté que les conclusions de cette pétition dépassent la teneur de l'avis, en au-

tant que la pétitionnaire demande l'autorisation d'employer les actions-débetures de son émission additionnelle pour ses besoins généraux ; mais comme le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité, votre comité recommande que l'avis soit tenu pour suffisant.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été ordonné, que les deux derniers paragraphes du dit rapport soient adoptés.

L'honorable M. Almon a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable M. Vidal a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant la société de colonisation méthodiste primitive " (limitée).

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les employés publics, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les munitions publiques, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le Park National de Banff, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Wark, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de William Arthur Lavell, de la ville de Smith's Falls, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Ada Mary Caton,

L'honorable M. Kaulbach a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis. L'avis et le procès-verbal de la signification de l'avis ont été alors lus par le greffier comme suit :

Avis est par le présent donné que William Arthur Lavell, de la ville de Smith's Falls, dans le comté de Lanark, province d'Ontario, médecin, fera au parlement du Canada, à la session qui aura lieu après l'expiration de six mois à partir de la date du présent avis, une demande en obtention d'un acte déclarant qu'une certaine cérémonie et célébration de mariage qui s'est passée en la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province d'Ontario, le vingt-neuvième jour de septembre A. D. 1882, entre le dit William Arthur Lavell, sous le nom d'Arthur Vane, et Ada Mary Caton, alors du village de Newburg, comté de Lennox et Addington, province d'Ontario, actuellement de quelque lieu ignoré, sous le nom de Marie Herbert, a été et est nulle et de nul effet, pour la raison que le dit mariage a été célébré et contracté sous de faux noms ; ou subsidiairement, le dit William Arthur Lavell donne avis qu'il demandera un acte de divorce d'avec la dite Ada Mary Lavell, née Caton, pour cause d'abandon, de bigamie et d'adultère.

SCOTT, MAC TAVISH ET McCRAKEN,
Procureurs du pétitionnaire.

Daté à Ottawa, ce 26e jour de mai 1886.

Canada,
Province d'Ontario,
Comté de Frontenac. }

Dans la demande pour faire droit à William A. Lavell.

Je, John Morgan Shaw, de la cité de Kingston, dans le comté de Frontenac, pharmacien, déclare solennellement que le sixième jour de juillet A.D. 1886, j'ai signifié à Ada Mary Caton ou Ada Mary Lavell, maintenant connue sous le nom de Ada Mary Waleck, une copie conforme de l'avis ci-annexé, en lui remettant et délivrant à elle-même la dite copie au village de Newburg, dans le comté de Lennox et Addington.

Que je connais bien la dite Ada Mary Caton à qui j'ai signifié copie du dit avis, et qu'elle est la personne y mentionnée comme ayant contracté mariage avec le dit William Arthur Lavell.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vrai, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

Déclaration reçue par moi à Kingston, }
comté de Frontenac, ce 12^e jour }
d'avril A.D. 1887. }

JOHN MORGAN SHAW.

CHAS T. SMITH,
Commissaire.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :
Que la pétition de William Arthur Lavell, de la ville de Smith's Falls, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Ada Mary Caton, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de William Arthur Lavell a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël," et que la pétitionnaire comparaisse à la barre de la Chambre pour y être entendue par son conseil,

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par le greffier comme suit :

Je, Edouard-Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rei du par le Sénat, le vendredi vingt-deuxième jour d'avril 1887, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-deuxième jour d'avril 1887 et le septième jour de mai 1887.

Donné sous mon seing en la salle du Sénat, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce septième jour de mai 1887, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que Henry Daniel Lawrence soit appelé à la barre de la Chambre pour y être interrogé.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, Henry Daniel Lawrence a été appelé à la barre de la Chambre, et ayant été assermenté il a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, demeure, profession et qualité ?

R. Je me nomme Henry Daniel Lawrence; je demeure en la cité de Sherbrooke, province de Québec; je suis avocat.

Q. Regardez l'écrit qui vous est représenté sous la cote A, intitulé : " Acte pour faire droit à Marie Louise Noël, et regardez, aussi l'écrit qui vous est représenté sous

la cote B, ce dernier étant un ordre du Sénat en date du 22^e jour d'avril 1887—ces deux écrits certifiés par le greffier du Sénat;—Avez-vous signifié copie de ces écrits et du certificat du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, à quelque personne et à quelle personne? et en quels temps et lieu avez-vous fait cette signification.

R. J'ai signifié copie des écrits qui me sont représentés sous les cotes A et B, et du certificat du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, au dit Robert L. Johnson le 28^e jour d'avril 1887, en la cité de Sherbrooke, province de Québec.

Q. Dites comment vous avez fait la signification des dites pièces A et B.

R. J'ai signifié les copies de ces pièces au dit Robert L. Johnson en lui remettant cette copie à lui-même, et en lui expliquant l'objet et les exigences de ces pièces.

Q. Connaissez-vous le dit Robert L. Johnson et la pétitionnaire Marie-Louise Noël?

R. Je les connais tous les deux.

Q. Robert L. Johnson à qui vous avez signifié copie des écrits cotés A et B, est-il Robert L. Johnson qui est nommé et désigné dans les dits écrits comme le mari de la dite Marie Louise Noël?

R. Oui, c'est la même personne.

Q. Avez-vous comparé les dites copies des pièces A et B avec les originaux, pour constater si elles étaient conformes?

R. J'ai fait cette comparaison et j'ai constaté la conformité des copies avec les originaux.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que l'interrogatoire de la pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à l'interrogatoire de Marie Louise Noël.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que la pétitionnaire Marie Louise Noël étant à la barre du Sénat et prête à être interrogée, son interrogatoire tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties soit suspendue quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le dit bill sur ce sujet sera renvoyé de procéder à cet examen.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Marie Louise Noël soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et la dite motion a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Dickey, Gowan, Macfarlane, McKay, Clemow, McKindsey, Stevens, Sanford, et du

proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'examiner les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et qu'il soit permis au dit comité d'employer un sténographe.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Susan Ash," et que la pétitionnaire se rende à la barre de la Chambre pour y être entendue par son conseil,

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par le greffier comme suit :

Je, Edouard-Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat, le vendredi vingt-deuxième jour d'avril 1887, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Susan Ash," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-deuxième jour d'avril 1887 et le septième jour de mai 1887.

Donné sous mon seing en la salle du Sénat, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce septième jour de mai, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre un affidavit de la pétitionnaire Susan Ash.

Le dit affidavit a été alors lu par le greffier comme suit :

Canada. } *Dans la demande en divorce de Susan Manton, née Ash, au parlement du Canada.*

Je, Susan Ash, de la cité de Montréal, district de Montréal, province de Québec, pétitionnaire susnommée, déclare solennellement :

Que, comme il appert par les déclarations produites devant votre honorable Chambre, à la lecture de ma pétition en obtention d'un divorce d'avec mon mari William Manton, toutes les tentatives faites de ma part pour trouver le dit William Manton, afin de lui signifier l'avis de ma demande en divorce, ont été vaines.

Que depuis la lecture de ma dite pétition, j'ai fait prendre des informations auprès de Joseph Manton, de la cité de Montréal, armurier, et auprès de Dame Catherine Hatch, veuve de Henry Hatch, du village de Sterling, dans la province d'Ontario, seuls parents de mon mari desquels la résidence m'est connue, dans le but de découvrir en quel lieu peut se trouver le dit William Manton afin de lui faire signifier le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Susan Ash," ainsi que l'ordre du Sénat relatif à la deuxième lecture de ce bill ; que le dit Joseph Manton et la dite Catherine Hatch ont déclaré qu'ils n'ont aucune communication avec le dit William Manton, qu'ils ignorent où il est et ne peuvent donner aucun renseignement à son sujet ; en conséquence, je n'ai pu faire signifier le dit bill et le dit avis au dit William Manton personnellement.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

SUSAN ASH.

Déclaration reçue par moi en la cité }
d'Ottawa, province d'Ontario, ce }
12e jour de mai 1887.

J. A. GEMMILL,
Commissaire aux affidavits.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :
Que l'interrogatoire de la pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :
Que le dit bill pour faire droit à Susan Ash soit lu la seconde fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été mise sur icelle, et la dite motion a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :
Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Dickey, Gowan, Macdonald, McInnes, Haythorne, Ferrier, Vidal, Turner, et du proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'examiner les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et qu'il soit permis au dit comité d'employer un sténographe.
La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 avril 1887.

Dans l'affaire de Fanny Margaret Herchmer, pétitionnaire pour un bill de divorce.
Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, conformément à la quatre-vingt-troisième règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Fanny Margaret Riddell, de Beaconsfield, province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec George Field Herchmer.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis.

L'avis et le procès-verbal de la signification de l'avis ont été alors lus par le greffier comme suit :

Je, Stephen Redgrave, de Donald, dans la province de la Colombie britannique, déclare solennellement :

1. Que le vingtième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-six, j'ai signifié à George Field Herchmer, docteur en médecine, une copie conforme de l'avis ci-annexé, coté A, en lui remettant et délivrant à lui-même la dite copie, à Rogers Pass, sur le chemin de fer canadien du Pacifique, dans la Colombie britannique, lieu où il résidait alors.

2. Que je connais bien le dit George Field Herchmer depuis plusieurs mois.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

STEPHEN REDGRAVE,
Shérif de Kootenay, C.-B.

Déclaration reçue par moi, à Donald, province de la Colombie britannique, ce }
20^e jour de septembre 1886.

W. H. LILLEY,
Juge de paix.

—
" A "

Avis est par le présent donné que Fanny Margaret Riddell, résidant actuellement à Beaconsfield, dans la paroisse de Pointe-Claire, district de Montréal, province de Québec, épouse de George Field Herchmer, de quelque lieu ignoré dans les territoires du Nord-Ouest, docteur en médecine, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte de divorce d'avec son dit mari, pour cause d'abandon et d'adultère.

ABBOTT, TAIT ET ABBOTTS,
Procureurs de la demanderesse.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que la pétition de Fanny Margaret Riddell, de Beaconsfield, dans la province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec George Field Herchmer, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La pétition de Fanny Margaret Riddell a été alors lue et reçue.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 13 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Mc Kindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Mc Millan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>(Sir David Lewis),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>MacInnes (C.-B.)</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Girard,—De la compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Par l'honorable M. Turner,—De la société impériale de garantie et de prêt.

Par l'honorable M. Allan,—Du lieutenant-colonel David Smith et autres, officiers et soldats du service volontaire pendant l'invasion féniennne dans le Canada, en l'année 1866,—de la corporation de la cité de Toronto et de la compagnie de prêts sur biens fonciers et d'épargne, et de la compagnie canadienne britannique de placement (limitée).

Par l'honorable M. McCallum,—De la corporation municipale de la ville de Woodstock,—de James Ashton et autres, de la cité de Toronto, et de la compagnie du chemin de fer d'Alberta et d'Athabasca.

Par l'honorable M. Sanford,—De l'assemblée générale de l'église Méthodiste.

Par l'honorable M. Gowan,—D'Edward King Dodds et autres, et de David Creighton et autres, de la ville d'Owen-Sound et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John Secord et autres, de la ville de Régina, dans les territoires du Nord-Ouest et autres lieux; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Régina et de la Montagne-de-Bois.

D'Alexander MacLean et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du haut de la Colombie."

De la Compagnie des Terres d'Edmonton et de la Saskatchewan; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à vendre et transporter à ses actionnaires des terres ou autres propriétés de la compagnie pour leur tenir lieu d'actions données en paiement de ces terres ou propriétés.

De la Compagnie du chemin de fer central de Ste. Catherine et Niagara; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à faire passer sa ligne par la cité de Hamilton pour la diriger sur Toronto, à raccorder sa ligne par un embranchement avec tout autre chemin de fer allant à Toronto, et qui l'autorise à prolonger sa ligne ouest d'un point sur le Grand-Tronc à la ville de Woodstock.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest; demandant un acte qui confirme l'acquisition qu'elle a faite du chemin de fer international du Maine et du chemin de fer international, et qui confirme le bail de sa ligne fusionnée à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.

De la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec; demandant un acte qui l'autorise à acquérir la ligne de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario Ouest, et pour ratifier le pouvoir qu'elle possède de louer cette ligne à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique; demandant un acte pour confirmer l'acquisition qu'elle a faite d'un prolongement du chemin de fer d'Ontario et Québec, et la location par elle du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest; pour faciliter la construction d'un pont sur la rivière Ste Marie; pour confirmer le tracé d'embranchement vers les cités de Vancouver et New Westminster; pour confirmer la vente de la section Aylmer à la compagnie du chemin de fer de la jonction de Pontiac et du Pacifique, et pour l'autoriser à construire de nouveaux embranchements.

De la compagnie du chemin de fer de Saskatchewan et de l'Ouest; demandant la passation d'un acte qui déclare ses travaux d'intérêt général; qui l'autorise à prolonger sa ligne et qui confirme le bail de son chemin de fer à la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest.

De la compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson; demandant un acte qui refonde et amende ses actes constitutifs et qui change le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson."

De l'honorable Donald McInnes et autres, de la cité de Montréal; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie des forges de Londonderry."

De John Hendry et autres, de New-Westminster, dans la province de la Colombie britannique; demandant à être incorporés comme compagnie pour construire un chemin de fer entre Semiahmoo Bay and New-Westminster.

De la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest; demandant un acte qui déclare son entreprise d'intérêt général et qui l'autorise à émettre des débentures-actions ou des actions privilégiées, et qui l'autorise à construire certaines lignes ou à acquérir les lignes de certaines compagnies ou à se fusionner avec celles-ci.

De D. Blain et autres, de la cité de Toronto; demandant à être incorporés sous le nom de: "Compagnie impériale de Fidécimmis du Canada."

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac et du Pacifique; demandant un acte qui étende le délai dans lequel elle doit achever ses travaux; qui l'autorise à prolonger sa ligne jusqu'au Sault Ste-Marie, et qui ratifie une certaine convention conclue par elle avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

De la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau; demandant un acte qui déclare son entreprise d'intérêt général, qui l'autorise à prolonger sa ligne jusqu'à la Baie James et aussi jusqu'à la cité d'Ottawa en traversant par un pont la rivière Ottawa, qui change le nom de la dite compagnie et amende son acte constitutif sous d'autres rapports.

De la Banque de Pictou; demandant un acte qui l'autorise à entrer en liquidation.

De Thurston G. Hall et autres, de la cité de Chicago, dans l'Etat de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, et autres lieux; demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie de conduite et de fabrication d'huile.

De Frank Turner et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie canadienne pour l'utilisation des pouvoirs d'eau."

De Robert Henry et autres, de la cité de Brantford; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud."

De D. J. Richardson et autres, de la cité de Brantford; demandant la passation d'un acte pour l'examen de l'état sanitaire des fabriques par des agents du gouvernement.

De la compagnie permanente de prêts et d'épargne du Canada; demandant un acte pour l'autoriser à étendre ses opérations et pour d'autres objets.

Du conseil municipal du comté de Gaspé; demandant l'adoption de mesures propres à assurer l'achèvement immédiat du chemin de fer de la Baie des Chaleurs jusqu'au bassin de Gaspé.

De L. R. Baker et autres, de Beauharnois; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest."

De sir George Stephen et autres; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Niagara et Woodstock."

D'Andrew Henderson et autres, du district d'Alberta; demandant la passation du bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la zone Chinook et de la rivière la Paix.

De la corporation de la ville de Peterborough; demandant que l'Acte de tempé- rance de 1878 soit amendé de manière à mettre les villes d'une population de sept milles âmes et plus dans les mêmes conditions que les cités par rapport à la dite loi.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Marie Louise Noël," pour en faire rapport avec toute la

diligence possible et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, a présenté le rapport suivant :

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ No. 8,
Vendredi, 12 mai 1887.

Le comité spécial auquel a été renvoyé par ordre de votre honorable Chambre en date du onze du courant, le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Marie Louise Noël," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi, a examiné le dit bill et est convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

Page 1, ligne 12, après "subsistance" insérer : "que subséquemment en mil huit cent soixante et douze, la pétitionnaire a cohabité avec le dit Robert L. Johnson pendant une nuit seulement."

En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage de la pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogée sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit rapport avec les témoignages y joints ainsi que le bill y mentionné soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien au sujet des défenses de la Colombie britannique, pendant les années 1886 et 1887.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 13 mai 1887.

Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, conformément à la quatre-vingt-troisième règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de John Monteith, du lac Rossseau, dans le district de Parry Sound, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Ann Wright,

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et les affidavits y joints.

L'avis et les affidavits ont été alors lus par le greffier comme suit :

AVIS.

Avis est par le présent donné que John Monteith, du village de Rosseau, dans le district de Parry Sound, province d'Ontario, hôtelier, fera au parlement du Canada à la session qui aura lieu après l'expiration de six mois à partir de la date du présent avis, une demande en obtention d'un acte de divorce d'avec sa femme Mary Ann Monteith, ci-devant du dit village de Rosseau, et résidant actuellement en la cité de Philadelphie, dans l'Etat de la Pennsylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique, ou ailleurs hors du Canada, pour cause d'adultère et d'abandon.

JOHN MONTEITH.

Par ses procureurs,

FULLERTON, COOK ET MILLER,

de la cité de Toronto, comté d'York, Ontario.

Daté ce 2e jour de juillet 1886.

Canada, } Dans la demande en divorce de John Monteith, du village
Province d'Ontario, } de Rosseau, district de Parry Sound, contre sa femme
District de Parry Sound. } Mary Ann Monteith.

Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, dans le comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que le dix-huitième jour d'avril A.D. 1887, j'ai signifié à Thomas Wright une copie conforme de l'avis ci-annexé, en lui remettant et délivrant à lui-même la dite copie, à son domicile, dans le township de Vespra, dans le dit comté de Simcoe.

2. Que je connais le dit Thomas Wright et qu'il est le père de la dite Mary Ann Monteith.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

WILLIAM HUBBERT.

Déclaration reçue par moi en la ville de }
Barrie, dans le comté de Simcoe, ce }
18e jour d'avril A.D. 1887.

JOHN DICKINSON,

Notaire public.

Canada, } Dans la demande en divorce de John Monteith, du village
Province d'Ontario, } de Rosseau, district de Parry Sound, contre sa femme
District de Parry Sound. } Mary Ann Monteith.

Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, dans le comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que le dix-huitième jour d'avril A.D. 1887, j'ai signifié à Mary Ann Wright une copie conforme de l'avis ci-annexé, en lui remettant et délivrant à elle-même la dite copie, à son domicile, dans le township de Vespra, dans le dit comté de Simcoe.

2. Que je connais la dite Mary Ann Wright, et qu'elle est la mère de la dite Mary Ann Monteith.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

WILLIAM HUBBERT.

Déclaration reçue par moi en la ville }
de Barrie, dans le comté de Simcoe, }
ce 18e jour d'avril A.D. 1887.

JOHN DICKINSON,

Notaire public.

Canada, } Dans la demande en divorce de John Monteith, du village
Province d'Ontario, } de Rosseau, district de Parry-Sound, contre sa femme
District de Parry-Sound. } Mary Ann Monteith.
Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, dans le comté de Simcoe, constable,
déclare solennellement :

1. Que le dix-huitième jour d'avril, A.D., 1887, j'ai signifié à Eliza Turner une copie conforme de l'avis ci-annexé, en lui remettant et délivrant à elle-même la dite copie, à son domicile, dans le township de Vespra, dans le dit comté de Simcoe.

2. Que je connais la dite Eliza Turner, et qu'elle est sœur de la dite Mary Ann Monteith.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

WILLIAM HUBBERT.

Déclaration reçue par moi en la ville de }
Barrie, comté de Simcoe, ce 18e jour }
d'avril, A.D., 1887.

JOHN DICKINSON,
Notaire public.

ROSSEAU, 6 nov., 1886.

Messieurs FULLERTON, COOK et CIE,
Toronto.

MESSIEURS, — Pardonnez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre du 1er du courant ; ce retard vient de ce que j'ai été absent de chez moi. J'ai pris tous les moyens possibles pour découvrir où elle est, mais je n'y ai pas réussi. J'ai écrit aux chefs de police de toutes les villes importantes des Etats de l'Est et de l'Ouest de la république américaine, mais je n'ai pu parvenir à trouver aucun indice, bien que j'aie envoyé à ces officiers de police dans la lettre adressée à chacun d'eux, des photographies semblables à celles ci-inclues. Je me suis mis aussi en communication avec sa mère à elle, madame Wright, de Midhurst, Barrie, et avec sa mère à lui, madame Storey, de Rugby, P.Q., et je crois que ni l'une ni l'autre ne sait où ils sont. Je me demande en vain comment faire pour me renseigner sur leur compte.

Canada, } Dans la demande en divorce de John Monteith, du village de
Province d'Ontario, } Rosseau, district de Parry Sound, contre sa femme
Savoir : } Mary Ann Monteith.

Je, John Monteith, du village de Rosseau, dans le district de Parry Sound, déclare solennellement :

1. Que je suis le demandeur susnommé.

2. Que ma femme Mary Ann Monteith a abandonné ma maison et s'est enfuie aux Etats-Unis, comme je l'allègue dans ma pétition en obtention d'un divorce ; que j'ai fait et fait faire toutes les recherches possibles qui m'ont paru pouvoir vraisemblablement conduire à la découverte du lieu où elle s'est retirée, mais vainement.

3. Que pour faciliter ces recherches, afin d'obtenir le renseignement que j'en attendais, j'ai fait prendre des photographies de ma femme et de William G. Norton, mentionné dans ma dite pétition, et que j'ai envoyé de ces photographies aux chefs de police de tous les lieux, dans les Etats de l'Est et de l'Ouest, où je soupçonnais qu'ils avaient pu s'arrêter.

4. L'écrit ci-joint est un fragment d'une lettre que j'ai écrite à mes avocats MM. Fullerton, Cook et Millor, le six novembre dernier, en réponse à une lettre dans laquelle ils me demandaient ce que j'avais fait. Les photographies attachées à cet écrit sont celles de ma femme et du dit Norton ; j'ai attaché de la même manière des photographies pareilles aux lettres que j'ai adressées aux chefs de police sus-mentionnés. La lettre que j'ai écrite à mes avocats a été écrite de bonne foi, et expose avec exac-

titude ce que j'avais fait jusqu'à. Depuis lors, j'ai été incapable d'obtenir le moindre indice qui pût me mettre sur la trace de ma femme et j'ignore absolument où elle se trouve.

5. Que mes dites recherches et les démarches que j'ai faites pour trouver ma femme m'ont occasionné une dépense de sept cent dix piastres.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

JOHN MONTEITH.

Déclaration reçue par moi au village de }
Rosseau, dans le district de Parry }
Sound, ce 3e jour de mai A. D. 1887. }

EBENEZER SWETT,

Commissaire autorisé à recevoir
des affidavits devant servir dans la Haute Cour.

DÉPARTEMENT DE POLICE DE LA CITÉ DE BOSTON,
BUREAU DU SURINTENDANT,

7, PEMBERTON SQUARE,

BOSTON, 1er déc. 1885.

JOHN HOLTON, écr.,
Constable en chef,
Rosseau, Ontario.

MONSIEUR,—Votre lettre du 26 novembre 1885, a été reçue ; en réponse, je dois vous dire que nous n'avons pu trouver les personnes dont vous avez envoyé les photographies.

Je suis respectueusement,

Etc., etc., etc.,

CYRUS SMALL,

Surintendant, Police.

Par G. R. BURRILL,

Député surintendant.

CLEVELAND, O., 1er déc. 1885.

JOHN HOLTON,
Constable en chef,
Rosseau, Ontario.

Il y a ici depuis une semaine un homme et une femme qui sont peut-être le couple dont vous m'avez envoyé la photographie. L'homme passe sous le nom de Broberg ; il est suédois, paraît avoir la trentaine ; porte barbe noire ; a tache blanche sur œil gauche ; haute taille, svelte, parle mauvais anglais. La femme est écossaise, paraît avoir trente-cinq à quarante ans ; se dit divorcée ; a trois grosses malles.

J'ai l'honneur d'être,

O. McHANNAN,

Capitaine, police secrète.

MILWAUKI, 1er déc., 1885.

JOHN HOLTON,
Constable en chef,
Rosseau, Ont.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 26 du mois dernier, je dois vous dire qu'après de diligentes recherches nous n'avons pu trouver de personnes dont les photographies accompagnaient votre dite lettre.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc.

F. J. RIES,
Chef de police.

Canada, } Dans la demande en divorce de John Monteith, du village de
Province d'Ontario, } Rosseau, district de Parry Sound, contre sa femme Mary
Savoir : } Ann Monteith.

Je, John Holton, du village de Rosseau, dans le district de Parry Sound, déclare solennellement :

1. Que j'ai été constable en chef du dit village de Rosseau.
2. Dans le cours de l'an dernier, j'ai été employé par le sus-nommé John Monteith à faire des recherches pour découvrir si possible le lieu où se trouvait sa femme Mary Ann Monteith.
3. D'après les instructions du dit John Monteith, j'ai écrit aux chefs de police des villes suivantes des Etats-Unis : New-York, Albany, Oswégo, Buffalo, Rochester, Jersey City, Cincinnati, Cleveland, Detroit, Michigan City, Chicago, Milwaukee, Boston, Philadelphie, Pittsburg.
4. Les lettres ci-annexées sont les seules réponses que j'ai reçues.
5. Je n'ai réussi à obtenir aucun renseignement qui pût me faire connaître le lieu où se trouve la dite Mary Ann Monteith, ni me révéler quelque indice propre à me diriger dans de nouvelles recherches. J'ai donc dû abandonner mes perquisitions, vu l'absence de tout renseignement ou de tout indice, n'ayant aucun espoir que de nouvelles tentatives seraient suivies de succès.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

JOHN HOLTON.

Déclaration reçue par moi au village de }
Rosseau, dans le district de Parry }
Sound, ce 3e jour de mai A.D. 1887. }

EBENEZER SWETT,
Commissaire autorisé à recevoir des affidavits
devent servir dans la Haute Cour.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :
Que la pétition de John Monteith, du Lac Rosseau, dans le district de Parry
Sound, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son ma-
riage avec Mary Anne Wright, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La pétition de John Monteith a été alors lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre à la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest d'étendre ses opérations et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour présenter des pétitions pour des bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé à lundi le 30 courant, et que le délai fixé pour présenter des bills privés au Sénat, qui expire vendredi le vingtième jour de mai courant soit prolongé à lundi le sixième jour de juin prochain.

L'honorable M. Smith, membres du Conseil privé du Canada, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LANSDOWNE.

Le gouverneur général transmet au Sénat une copie d'une dépêche qu'il a reçue du très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, contenant la copie d'une communication des Lords Commissaires de l'Amirauté faisant connaître les dispositions prises pour remplir les vues des gouvernements coloniaux concernant la paie et la pension impériales et la promotion dans le service impérial des officiers de la marine et de l'armée impériales, employés par les gouvernements coloniaux.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, avril 1887.

(Circulaire).

DOWNING STREET, 1er février, 1887.

MONSIEUR.—En 1885, les gouvernements du Canada et de Victoria ont soulevé des questions au sujet de la paie et de la pension impériales et de la promotion dans le service impérial des officiers de l'armée et de la marine impériales, employés par les gouvernements coloniaux. Le gouvernement de Sa Majesté a pris en considéra-

tion ces diverses questions et j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre copie d'une communication des Lords Commissaires de l'Amirauté, qui vous fera connaître les dispositions qui ont été prises pour répondre aux vues des gouvernements coloniaux. Je puis ajouter que les retraités civils auront également la permission de prendre du service sous les gouvernements coloniaux sans subir aucune réduction de leur pension impériale.

La correspondance sur ce sujet, qui n'est pas encore complète, sera soumise au Parlement, mais l'incluse de la présente dépêche vous est envoyée d'avance, parce qu'elle contient la décision qui a été arrêtée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

H. T. HOLLAND.

A l'Administrateur du
gouvernement, etc.

21,995.

(L'amirauté au bureau colonial.)

AMIRAUTÉ, 3 décembre, 1886.

MONSIEUR,—Relativement à la correspondance qui a eu lieu sur la question générale de l'emploi des officiers de la marine et de l'armée dans le service naval ou militaire des colonies, auquel le trésor impérial ne contribue pas, j'ai ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté de vous transmettre pour l'information du secrétaire d'Etat des colonies copie d'une lettre qu'ils ont reçue sur ce sujet des Lords Commissaires de la Trésorerie, en date du 20 du mois dernier.

Après les concessions contenues dans cette lettre de la Trésorerie, il ne paraît pas se présenter d'autre question, et leurs Seigneuries vont prendre le moyen d'obtenir l'ordre en conseil nécessaire au sujet des officiers de la marine et de l'armée. Je dois ajouter que leurs Seigneuries se proposent de fixer par mesure départementale la limite de ces nominations coloniales à trois ans, à dater de l'entrée en emploi.

J'ai, etc.,

EVAN MACGREGOR.

Au Sous-secrétaire d'Etat,
Bureau Colonial.

[Incluse.]

TRÉSORERIE, 20 nov. 1886.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté de vous transmettre, pour l'information des Lords Commissaires de l'Amirauté, copie d'une lettre que leurs Seigneuries ont fait adresser au Bureau de la Guerre au sujet des conditions de l'emploi des officiers militaires par les gouvernements coloniaux. Je dois ajouter que leurs Seigneuries consentent à l'application des mêmes règles aux officiers de la marine.

J'ai etc.,

R. E. WELBY.

Au secrétaire de l'Amirauté,

TRÉSORERIE, 19 nov., 1886.

MONSIEUR,—Les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté ont pris connaissance de la lettre de M. Knox, en date du 11 du mois dernier, au sujet de l'emploi d'officiers de la marine et de l'armée par les gouvernements coloniaux, et me chargent

de vous informer que sur la recommandation de M. le secrétaire Smith, ils sont convenus des règles suivantes qui, vous voudrez bien l'observer, comportent une nouvelle et très-importante concession faite aux colonies aux dépens du contribuable britannique :

1. Si l'officier est sur la liste d'activité de l'armée, il ne recevra aucune paie sur les fonds impériaux tant qu'il sera employé par le gouvernement colonial. Mais si le secrétaire d'Etat le juge à propos, le service de l'officier sous ce gouvernement lui sera compté pour sa promotion et sa retraite, comme s'il s'était fait dans l'armée impériale, et la paie de retraite gagnée par son service colonial, tant qu'il restera sur la liste d'activité, sera imputable sur les fonds impériaux.

2. Si l'officier se retire de l'armée lorsqu'il sera au service du gouvernement colonial, il pourra toucher aussitôt la proportion de sa paie de retraite qu'il aura gagnée par son service à l'armée, avant son entrée au service colonial; et en sortant du service colonial, il pourra toucher aussi la paie de retraite qu'il aura gagnée par la durée de son service colonial qui aura précédé sa retraite de l'armée.

L'article 991 du Pay Warrant sera amendé en conséquence.

3. Si l'officier se trouve sur la liste de retraite lorsqu'il accepte un emploi colonial, sa paie de retraite ne devra être suspendue ni en totalité ni en partie, en raison de cet emploi, à moins que le secrétaire d'Etat ne le juge à propos, bien que la paie de retraite puisse avoir été gagnée par un service mixte, militaire et civil.

4. Aucun service sous un gouvernement colonial après qu'un officier se sera retiré de l'armée, n'augmentera sa paie de retraite à la charge des fonds impériaux.

5. Ces règles pourront être appliquées aux officiers actuellement employés par les colonies.

Je dois ajouter que leurs Seigneuries n'insisteront pas davantage sur la restriction à cinq années de l'emploi dans une colonie d'un officier sur la liste d'activité.

J'ai, etc.,

R. E. WELBY.

Au secrétaire financier.

Bureau de la Guerre.

P.-S.—Cette lettre a été communiquée au Bureau de l'Amirauté avec l'information que leurs Seigneuries consentent à l'application de règles semblables aux officiers de la marine.

L'honorable M. Smith, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une liste du service civil du Canada le premier jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-six.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 5b.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 16 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	McInnes (C.-B.),	Poirier,
Almon,	Ferguson,	McKay,	Power,
Archibald,	Girard,	McKindsey,	Read,
Armand,	Glasier,	McMillan,	Robitaille,
Baillargeon,	Gowan,	Macdonald (C.-B.),	Ryan,
Bellerose,	Grant,	Macfarlane,	Saxford,
Bolduc,	Guévremont,	Merner,	Schultz,
Botsford,	Haythorne,	MacInnes,	Scott,
Boyd,	Howlan,	(Bur'gton),	Smith,
Carvell,	Kaulbach,	Miller,	Stevens,
Casgrain,	Leonard,	Montgomery,	Sutherland,
Chaffers,	Leew,	Odell,	Trudel,
Clemow,	McCallum,	O'Donohoe,	Turner,
DeBlois,	McClelan,	Ogilvie,	Vidal,
Dever,	McDonald (C.-B.),	Piquet,	Wark.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Chaffers,—Des directeurs provisoires de la compagnie hydraulique et manufacturière de St-Jean et d'Iberville.

Par l'honorable M. McKindsey,—De la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. DeBlois,—De l'honorable James Gibb Ross et autres.

Par l'honorable M. Sanford,—De l'Assemblée Locale 2132 des chevaliers du travail, Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De George H. Howard et autres, de la ville de Niagara, province d'Ontario ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du pont de la rivière Niagara.

De la corporation du township de Magog ; demandant l'adoption du bill à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog.

De L. J. Sergeant et autres, propriétaires d'immeubles dans le quartier Saint-Antoine de la cité de Montréal et dans les municipalités de Sainte-Cunégonde et de St-Henri ; demandant que le bill pour amender l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest ne soit pas adopté sans qu'on y introduise une clause qui reconnaisse leur droit à une indemnité à raison des dommages que leur causera la compagnie.

De la compagnie de terres d'Ontario et Qu'Appelle (à responsabilité limitée) ; demandant un acte pour réduire son capital et pour d'autres objets.

Du conseil municipal du township de Kincardine et du conseil municipal du township de Huron, de la municipalité de la ville de Kincardine et du conseil municipal du village de Teeswater, tous dans la province d'Ontario ; demandant l'adoption du bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

De T. P. Pearce ; demandant un acte pour le constituer avec ses associés en compagnie aux fins de posséder et exploiter la ligne de la compagnie du chemin de fer et des mines de Cobourg, Peterborough et Marmora, achetée par lui à une vente faite en vertu d'un décret de la Haute Cour de Justice d'Ontario.

De la Société de Géographie de Québec ; demandant de l'aide pour poursuivre ses travaux.

De Hugh McLenan et autres, de la cité de Montréal ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'Assurance l'Equité."

De la municipalité de la ville de Sorel ; demandant que le gouvernement fasse enlever certaines battures dans le St-Laurent, vis-à-vis la ville de Sorel.

De la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario ; demandant l'adoption d'un acte qui lève tout doute sur le mode de présider à ses assemblées et qui autorise la compagnie à émettre de nouvelles obligations.

De la Chambre de Commerce, de la cité de St-Thomas, province d'Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte pour la distribution équitable des biens des faillis et pour la décharge des débiteurs malheureux.

De J. E. Smith, maire, et 380 autres, de la cité de St-Thomas, province d'Ontario ; demandant que le cas de Joseph Swisher, volontaire de 1837, soit pris en favorable considération et qu'une indemnité lui soit accordée.

De la compagnie du chemin de fer de Témiscouata ; demandant qu'il soit passé un acte pour modifier son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario ; demandant un acte pour amender son acte d'incorporation.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 16 Mai 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

D'Horace Norton et autres, du comité de Huron, province d'Ontario ; demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique Canadien.

De John Secord et autres, de la ville de Régina, dans les territoires du Nord-Ouest, et d'autres lieux ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Régina et de la Montagne de bois."

De la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec ; demandant un acte qui l'autorise à acquérir la ligne de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario Ouest, et pour ratifier le pouvoir qu'elle possède de louer cette ligne à la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

De la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest ; demandant un acte qui confirme l'acquisition qu'elle a faite du chemin de fer international du Maine et du chemin de fer international et qui confirme le bail de sa ligne fusionnée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique ; demandant un acte pour confirmer l'acquisition qu'elle a faite d'un prolongement du chemin de fer d'Ontario et Québec, et la location par elle du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest ; pour faciliter la construction d'un pont sur la rivière Ste Marie ; pour confirmer le tracé d'embranchement vers les cités de Vancouver et New Westminster ; pour confirmer la vente de la section Aylmer à la compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac et du Pacifique, et pour l'autoriser à construire de nouveaux embranchements.

De John Hendry et autres, de New Westminster, dans la province de la Colombie britannique ; demandant à être incorporés comme compagnie pour construire un chemin de fer entre la Baie Semiahmor et New Westminster.

De D. Blain et autres, de la cité de Toronto ; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie impériale de Fidécimmis du Canada."

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac et du Pacifique ; demandant un acte qui étende le délai dans lequel elle doit achever ses travaux ; qui l'autorise à prolonger sa ligne jusqu'au Sault Ste Marie, et qui ratifie une certaine convention conclue par elle avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

De Thurston G. Hall et autres, de la cité de Chicago, dans l'Etat de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres lieux ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada.

De la compagnie permanente de prêts et d'épargne du Canada ; demandant un acte pour l'autoriser à étendre ses opérations et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Sault Ste-Marie ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer son chemin ouvrage d'intérêt général pour le Canada, et à d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et Niagara ; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à faire passer sa ligne par la cité de Hamilton pour la diriger sur Toronto, à raccorder sa ligne par un embranchement avec tout autre chemin de fer allant à Toronto, et qui l'autorise à prolonger sa ligne à l'ouest d'un point sur le Grand Tronc à la ville de Woodstock.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Lundi, 16 mai 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que la soixante et douzième règle a été observée à l'égard de chacune d'elles :

De Fanny Margaret Riddell, de Beaconsfield, dans la province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec George Field Herchmer ;

De William Arthur Lavell, de la ville de Smith's Falls, dans le comté de Lanark, province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Ada Mary Caton.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ n° 8.
Lundi 16 mai 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable Donald McInnes et autres, de la cité de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie des fers de Londonderry," et a constaté que l'avis de cette pétition a été publié seulement dans la *Gazette du Canada* et dans deux journaux locaux de la cité de Montréal. Comme les exploitations qu'ont en vue les pétitionnaires doivent se faire dans la province de la Nouvelle-Ecosse, l'avis aurait dû être publié dans les localités intéressées de cette province. Votre comité croit néanmoins devoir recommander la suspension de la 51e règle par rapport à cette pétition, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable Donald McInnes et autres, de la cité de Montréal, tel que recommandé par le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell."

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le mardi, septième jour de juin prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que la dite Fanny Margaret Riddell soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à George Field Herchmer, et qu'avis soit donné à celui-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Fanny Margaret Riddell comparaisse devant cette Chambre mardi, le septième jour de juin prochain, pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill,

si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et son mari ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'elle peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec son dit mari; et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, son mari, en vertu d'un contrat ou autrement, avec son consentement, vivait séparé d'elle et dispensé par elle, en tant qu'elle le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Kaulbach a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faire droit à William Arthur Lavell."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macdonald, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le mardi, trente-unième jour de mai, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit William Arthur Lavell soit entendu par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Ada Mary Caton et qu'avis soit donné à celle-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par son conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut alléguer contre le dit bill.

Que le dit William Arthur Lavell comparaisse devant cette Chambre mardi le trente-unième jour de mai courant pour être interrogé, à la seconde lecture du bill, si la Chambre le juge à propos, à fin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec sa dite femme; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, avec son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour permettre à la compagnie permanente de prêt et d'épargne d'étendre ses opérations et pour d'autres fins."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie de colonisation méthodiste primitive (limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des employés publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Marie Louise Noël,"

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat,"

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du greffier relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 16 mai 1887.

Je certifie par le présent que conformément à la résolution passée par le Sénat le onzième jour de mai courant, les honorables messieurs Thomas Ryan et John Boyd ont fait et souscrit devant moi les douzième et quatorzième jours de mai courant, leur nouvelle déclaration de qualification de propriété sur les pages 13 et 50 du registre tenu en mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Sault Ste Marie d'Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Smith, membre du conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de toutes communications échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses fonctionnaires et des particuliers au sujet d'une certaine quantité de dynamite importée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, en 1885, par la maison H. H. Fuller et Cie, et qui a été saisie par les autorités douanières pour prétendue évaluation au-dessous de la valeur et aussi une copie de tous certificats et autres documents accompagnant ces communications.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 61.*)

L'honorable M. Smith, membre du conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse demandant copie de toutes correspondances entre le gouvernement impérial et fédéral relatives à la défense de la Colombie Britannique pendant l'année 1886 et 1887.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 62.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Ryan, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 17 mai 1887.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (B.C.),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Levin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre, que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 12 mai, 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du douzième jour de mai courant, l'honorable John Joseph Caldwell Abbott, et de le nommer pour le collège électoral d'Inkerman, dans la province de Québec.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Joseph Caldwell Abbott a été introduit, entre l'honorable M. Smith et l'honorable M. Robitaille.

L'honorable M. Abbott a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.
Le dit bref a été lu par le greffier.
Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee,
Député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable John Joseph Caldwell Abbott, de Notre cité de Montréal, de Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale d'Inkerman, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparâissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, John J. McGee, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lxnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce douzième jour de mai, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Abbott s'est alors approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant Edouard Joseph Langevin, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Abbott, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Turner,—De Thomas Patterson et autres, directeurs provinciaux de la banque Anglo Canadienne, et autres.

Par l'honorable M. Ross (Laurentides),—Du Bureau de Commerce de Québec.

Par l'honorable M. Flint,—De W. H. Richards et quarante-huit autres,—de A. C. Webb et cinq cent trois autres,—de William Chambers et trente-sept autres,—de James Nelson et quatre-vingt-dix-sept autres,—de J. W. Hopkins et trente-cinq autres,—de David Scott et trente-cinq autres,—de W. H. Wilson et quatre-vingt-dix-neuf autres,—de Thomas Andrews et trente-sept autres,—de John O'Leary et trente-deux autres,—de John Gibson et vingt-sept autres,—de Edward Weir et quarante-cinq autres,—de Thomas McBride et dix-huit autres,—de George Campbell et trente-trois autres,—de John Boyd et trente-six autres,—de D. P. Clark et trente six autres,—de Francis Johnston et vingt-deux autres,—de John McGregor et trente six autres, tous du comté de Northumberland,—de John Hodge et onze autres,—de James Western et quarante et un autres,—de Henry Simmons et quarante autres,—de Joseph L. Featherston et trente-sept autres,—de Timothy Wiseman et quarante-huit autres,—de P. Trebilcock et vingt-neuf autres,—de Thomas Battell et quarante autres,—de W. H. Bocket et trente-huit autres,—de J. Fitzgerald et trente-cinq autres,—de James Eagan et trente-trois autres,—de C. H. Osler et trente-quatre autres,—de William Brook et trente-sept autres,—de William Miller et trente-sept autres,—de Michael Murphy et trente-six autres,—de Thomas Lawler et trente-huit autres,—de J. Sutherland et trente-huit autres,—de Hugh C. Dennis et trente-trois autres, et de J. E. Kennedy et trente-sept autres, tous de la ville de Cobourg.

Par l'honorable M. Read,—De H. Corby et autres, de Belleville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson; demandant la passation d'un acte pour refondre et amender ses actes d'incorporation, pour l'autoriser à construire un embranchement jusqu'à la frontière internationale et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson."

De la société de garantie et de prêt "l'Impériale"; demandant un acte pour amender son acte d'incorporation et pour changer son nom en celui de "Compagnie financière et de fidéicommiss du Canada."

Du lieutenant-colonel David Smith et autres, officiers et soldats volontaires en service actif pendant les incursions féniennes de 1866 1870; demandant comme récompense de leurs services une distribution de médailles et des concessions de terres.

De la corporation de la cité de Toronto; demandant la passation d'un acte pour obliger la compagnie de télégraphe, de téléphone ou d'éclairage électrique à placer leurs fils sous terre.

De la compagnie de Prêt et d'Épargne sur immeubles; demandant un acte qui amende son acte constitutif.

De la corporation de la ville de Woodstock; demandant que l'acte de Tempérance soit abrogé, ou qu'on l'amende de manière à exempter de son application les municipalités comme Woodstock, qui par un vote de la majorité des électeurs se prononcèrent pour cette exemption.

De James Austin et autres, de la cité de Toronto; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Caisse de garantie et de pension de la banque Dominion."

De la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte constitutif."

De la conférence générale de l'église Méthodiste; demandant qu'il soit passé un acte pour mieux assurer la protection des femmes et des filles.

De la compagnie de prêt et de placement britannique canadienne (à responsabilité limitée); demandant certains amendements à son acte constitutif.

D'Edward King Doods et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie canadienne d'assurance sur les chevaux."

De David Creighton et autres, de la ville d'Owen Sound, et d'autres lieux; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'imprimerie et de publication la Standard (à responsabilité limitée).

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé "Acte concernant les munitions publiques," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte concernant le Park National de Banff," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Marie Louise Noël,"

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et - informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Marie Louise Noël " ; ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec la demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>MacInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Boisduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guyvremont,</i>	(<i>Burlington</i>),	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre, que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite sur le journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 13 mai 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du treizième jour de mai courant, l'honorable Pierre Fortin, pour le collège électoral de Kennebec, dans la province de Québec, à la place de l'honorable Charles Cormier, décédé.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Pierre Fortin a été introduit, entre l'honorable M. Abbott et l'honorable M. DeBlois.

L'honorable M. Fortin a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee,
Député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Pierre Fortin, de Notre cité de Montréal, de Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposés en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électoral de Kennebec, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, John J. McGee, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce treizième jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Fortin s'est alors approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Fortin, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Cochrane,—De Charles D. Warren et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Des directeurs provisoires de la compagnie hydraulique et manufacturière; demandant un acte d'incorporation.

De la Compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De l'honorable James Gibbs Ross et autres, de la cité de Québec et d'autres lieux; demandant qu'il soit passé un acte pour remettre en vigueur et amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec et de la Baie James.

De l'Assemblée Locale 2,132 des chevaliers du travail, Hamilton; demandant que des mesures plus restrictives soient prises contre l'importation des chinois.

L'honorable M. Dickey, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Susan Ash," pour en faire rapport avec le plus de diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, a présenté le rapport suivant :

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ No. 8,
Vendredi, 17 mai, 1887.

Le comité spécial auquel a été renvoyé par ordre de votre honorable Chambre en date du treize du courant, le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Suzan Ash," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi, a examiné le dit bill et est convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants :

Dans le préambule :

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "que" jusqu'à "le" dans la 19e ligne.

Page 1, ligne 20, retranchez "il" et insérez: "le dit William Manton".

Page 1, ligne 23, après "elle" insérez "en état d'adultère."

En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage de la pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogée sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été ordonné, que le dit rapport avec les témoignages y joints et le bill y mentionné soient pris en considération par la Chambre, jeudi le 26 courant.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
MERCREDI, 18 mai 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que la soixante et douzième règle a été observée :

De John Monteith, du Lac Rosseau, dans le district de Parry Sound, province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Ann Wright.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 18 mai 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De Samuel M. Brookfield et autres, de la cité d'Halifax, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée) ;

D'Alexander MacLean et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer du haut de la Colombie " ;

De la Compagnie de Terres d'Ontario et Qu'Appelle (à responsabilité limitée), demandant un acte pour réduire son capital et pour d'autres objets ;

De T. P. Pearce, demandant un acte pour le constituer avec ses associés en compagnie aux fins de posséder et d'exploiter la ligne de la compagnie du chemin de fer et des mines de Cobourg, Peterborough et Marmora, achetée par lui à une vente faite en vertu d'un décret de la Haute Cour de Justice d'Ontario ;

De Hugh McLenan et autres, de la cité de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'Assurance l'Équité " ;

De la Compagnie de navigation du Richelien et d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui lève tout doute sur le mode de présider à ses assemblées et qui autorise la compagnie à émettre de nouvelles obligations.

De la compagnie de prêt et d'épargne sur immeubles, demandant un acte qui amende son acte constitutif ;

De la compagnie de prêt et de placement britannique canadienne (à responsabilité limitée), demandant certains amendements à son acte constitutif.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith. "

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi, deuxième jour de juin prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que John Monteith soit entendu par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Mary Ann Wright, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par son conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut alléguer contre le dit bill.

Que le dit John Monteith comparaisse devant cette Chambre le second jour de juin prochain pour être interrogé à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, à fin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son épouse ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et son épouse ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec sa dite épouse ; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, elle vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de son dit mari séparé et dispensé par lui en tant qu'il le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Abbott soit ajouté au comité des chemins de fer, télégraphes et havres pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. Abbott soit ajouté au comité des banques et du commerce pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Abbott soit ajouté au comité chargé d'examiner les comptes contingents et d'en faire rapport pendant la présente session.

L'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Qu'un comité spécial, composé des honorables messieurs Allan, Almon, Bolduc, Botsford, Carvell, Chaffers, Ferrier, Girard, Howlan, Kaulbach, Leonard, McCallum, McClelan, McInnes (C.-B.), Macdonald (C.-B.), Macpherson (sir David Lewis), Merner, Miller, Ogilvie, Pelletier, Reesor, Robitaille, Sanford, Sénécal, Sutherland, Thibaudeau, Turner et du proposant, soit nommé pour recueillir des renseignements sur les produits naturels alimentaires qui existent dans les Territoires du Nord-Ouest, et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces produits, et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, pièces et documents. Cinq membres devant former un quorum.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence,

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à mercredi le vingt cinquième jour de mai courant à huit heures du soir.

L'honorable M. Vidal a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Power :

Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain elle reste ajournée à mercredi le vingt cinquième jour de mai courant à huit heures du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Girard,	McDonald (C.-B.),	Odell,
Archibald,	Glasier,	McInnes (C.-B.),	Power,
Boyd,	Grant,	McKay,	Ryan,
Dever,	Haythorne,	Macdonald (C.-B.),	Sutherland,
Dickey,	Kaulbach,	Merner,	Vidal,
Ferguson,	Lewin,	Miller,	Wark.—27.
Flint,	McCallum,	Montgomery,	

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Abbott,	Carvell,	McKindsey,	Sanford,
Allan,	Casgrain,	O'Donohoe,	Schultz,
Armand,	Chaffers,	Ogilvie,	Scott,
Baillargeon,	DeBlois,	Pâquet,	Smith,
Bellerose,	Fortin,	Plumb (Président),	Stevens,
Bolduc,	Guévremont,	Read,	Turner.—25.
Boucherville, de,			

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été alors mise sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McInnes, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état général du mouvement des arrivées et des départs des Chinois dans les ports canadiens avec indication du nombre des arrivées et des départs à chaque port, pour chaque mois, depuis l'adoption en juillet 1885, de l'acte à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise, à venir au 1er janvier 1887 ; aussi avec indication du revenu produit par l'immigration chinoise et de la dépense occasionnée par la mise à exécution du dit acte, entre les deux dates susmentionnées.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Fortin soit ajouté au comité des comptes contingents et aussi au comité des débats et délibérations nommés pour la présente session.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré cette Chambre continuée à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 20 mai, 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>MacInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De Thomas Patterson et autres, directeurs provisoires de la Banque Anglo Canadienne, et autres ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel doit être obtenu le certificat exigé par le septième article de l'Acte des Banques.

De la Chambre de Commerce de Québec ; demandant que le gouvernement prenne des mesures pour assurer prochainement la construction d'un pont sur le Saint-Laurent à Québec.

De W. H. Richards et quarante-huit autres,—de A. C. Webb et cinq cent trois autres,—de William Chambers et trente-sept autres,—de James Nelson et quatre-vingt-dix-sept autres,—de J. W. Hopkins et trente-cinq autres,—de David Scott et trente-cinq autres,—de W. H. Wilson et quatre-vingt-dix-neuf autres,—de Thomas Andrews et trente-sept autres,—de John O'Leary et trente-deux autres,—de John Gibson et vingt-sept autres,—d'Edward Weir et quarante-cinq autres,—de Thomas McBride et dix-huit autres,—de George Campbell et trente-trois autres,—de John Boyd et trente-six autres,—de D. P. Clarke et trente-six autres,—de Francis Johnston et vingt-deux autres,—de John McGregor, et trente-six autres, tous du comté de Northumberland,—de John Hodge et onze autres,—de James Western et quarante et un autres,—de Henry Simmons et quarante autres,—de Joseph L. Featherston et trente-sept autres,—de Timothy Wiseman et quarante-huit autres,—de P. Trebilcock et vingt-neuf autres,—de Thomas Battell et quarante autres,—de W. H. Bockett

et trente-huit autres,—de J. Fitzgerald et trente-cinq autres,—de James Eagan et trente-trois autres,—de C. H. Osler et trente-quatre autres,—de William Brook et trente-sept autres,—de William Miller et trente-sept autres,—de Michael Murphy et trente-six autres,—de Thomas Lawler et trente-huit autres,—de J. Sutherland et trente-huit autres,—de Hugh C. Dennis et trente-trois autres, et de J. E. Kennedy et trente-sept autres, tous de la ville de Cobourg, ville, tous dans la province d'Ontario ; demandant l'abrogation du Scott Act.

De H. Corby et autres ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du pont de la Baie de Quinté soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 20 mai 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De John B. Daly et autres, du comté de Stanstead, province de Québec, demandant à être constitués en corporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de jonction de Massawippi ;

De A. C. Carter et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa " ;

De la Grange Trust (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de l'autoriser à entrer en liquidation ;

De la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest, demandant la passation d'un acte qui confirme le bail à elle fait du chemin de fer de Saskatchewan et de l'Ouest, qui amende son acte d'incorporation sous certains rapports et qui légalise certaines obligations qu'elle a émises ;

De la compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, demandant un acte pour amender son acte d'incorporation ;

De l'honorable George W. Ross et autres, de la cité de Toronto, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'assurance canadienne contre les pertes causées par accident " ;

De sir George Stephen et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de Niagara et Woodstock. "

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. McInnes a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour pourvoir au transport gratuit des législateurs et des juges sur les chemins de fer. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Schultz, du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur les produits naturels alimentaires qui existent dans les Territoires du Nord-Ouest, et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces produits, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 20 mai 1887.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur les produits naturels alimentaires qui existent dans les Territoires du Nord-Ouest et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces produits, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité demande qu'il lui soit permis d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qui seront rendus devant lui.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN SCHULTZ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 20 mai 1887:

Je certifie par le présent avoir reçu de l'honorable Joseph Rosaire Thibaudeau, sénateur pour la division électorale de Rigaud, et de l'honorable Charles Boucher de Boucherville, sénateur pour la division électorale de Montarville, tous deux dans la province de Québec, en la forme prescrite par la 5e cédule annexée à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, une nouvelle déclaration de leur qualification de propriété signée par eux, devant un juge de paix, les seizième et quatorzième jour de mai courant et enregistrée dans mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Trudel, il a été Ordonné, que la nouvelle déclaration de qualification de propriété des honorables messieurs Rosaire Thibaudeau et Charles Boucher de Boucherville, tel que certifiée avoir été reçue par le greffier, soit déclarée suffisante.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Saving Fund," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada d'étendre ses opérations et pour d'autres objets,"

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les employés publics."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publique."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Wark, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La deuxième clause a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et amendé comme suit :

Page 1, ligne 8, après "l'Etat" insérez : "chapitre 38 des Statuts Révisés du Canada."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Ryan, La Chambre s'est ajournée à mercredi prochain, à huit heures du soir.

Mercredi, 25 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

Abbott,	Dickey,	McClelan,	Pâquet,
Allan,	Ferrier,	McDonald,	Pelletier,
Almon,	Flint,	McInnes (C.-B.),	Poirier,
Armand,	Fortin,	McKay,	Power,
Baillargeon,	Girard,	McKindsey,	Read,
Bellerose,	Glasier,	McMaster,	Robitaille,
Bolduc,	Gowan,	McMillan,	Ross (de la Durantaye),
Boucherville, de,	Grant,	Macdonald,	Ryan,
Boyd,	Guévremont,	Macfarlane,	Sanford,
Carvell,	Haythorne,	Merner,	Smith,
Chaffers,	Howlan,	Montgomery,	Stevens,
Clemow,	Kaulbach,	Odell,	Sutherland,
Cochrane,	Leonard,	O'Donohoe,	Vidal,
De Blois,	Lewin,	Ogilvie,	Wark,
Dever,	McCallum,		

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a informé la Chambre qu'il avait donné congé d'absence au vénérable archidiacre Lauder, D.D.L., chapelain du Sénat, et que pendant son absence ses fonctions sont remplies par le révérend W. J. Muckleston, M.A., d'Ottawa.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 22 avril 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des plans et rapports de l'exploration relative au tunnel projeté entre le Cap Tra-verse, Ile du Prince-Edouard, et le Cap Tourmentine, Nouveau-Brunswick.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 63.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Lewin,—De la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Dickey,—De la compagnie du télégraphe de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De Charles D. Warren et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie d'assurance contre les accidents dite des manufacturiers.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Glasier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Sault-Ste-Marie d'Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le délai fixé pour la réception de rapports relatif à des bills privés qui expire aujourd'hui soit prolongé à vendredi, le 24^e jour de juin prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les munitions publiques."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le Parc National de Banff."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et adoptée.

La deuxième clause ayant été lue,

Il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 2, ligne 3, retranchez: "Parc National de Banff" et insérez: "Parc des Montagnes Rocheuses."

La question ayant été mise sur le dit amendement, il a été proposé de l'amender en insérant le mot "Canadien" après le mot "Parc."

Objection ayant été faite au dit sous-amendement, la question de concours a été mise sur icelui et le comité s'est divisé :

CONTENTS, 25.

NON-CONTENTS, 13.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été résolue d'affirmative, et

La dite seconde clause telle qu'amendée a été agréée.

La troisième clause a été lue et agréée.

La quatrième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 30, après "poisson" insérez "des oiseaux sauvages généralement."

Page 2, ligne 41, après "frais" retranchez "trois mois d'emprisonnement" et insérez "un emprisonnement de trois mois ou plus."

La cinquième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 3, après "Canada" insérez "et de toute autre manière que l'indiquera de temps à autre par règlement le gouverneur en conseil."

Ordonné, que la clause suivante soit ajoutée au bill :

"6. Rien dans le présent acte n'apportera aucune obligation du gouvernement (s'il en "existe une) résultant des conditions auxquelles ont été acquises les Territoires du Nord-Ouest."

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu et amendé en retranchant les mots : "Parc National de Banff" et en insérant "Parc des Montagnes Rocheuses du Canada."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Pelletier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
18 mai 1887.

Le comité mixte des deux Chambres des impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :—

Votre comité recommande respectueusement que les documents suivants soient imprimés, savoir :

5c. Relevé des noms et des salaires de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1886, conformément à la clause 58, par. 2, de l'"Acte du Service Civil" (Statuts Refondus, 17). (*Dans les documents de la session.*)

17. Rapport des bibliothécaires conjoints sur l'état de la bibliothèque du parlement. (*Dans les documents de la session.*)

22. Relevé de diverses dépenses imprévues. (*Dans les documents de la session.*)

25. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1886, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Dans les documents de la session.*)

37. Réponse à Ordre.—Relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargnes postales et les banques d'épargnes du gouvernement à la date du 1er janvier 1886, indiquant le nombre des déposants

ayant des montants au dessus de.....	\$1,000
do do \$500 et au-dessous de.....	1,000
do do 300 do	500
do au-dessous de 300	

avec le montant total en possession de chaque classe de déposants respectivement. (*Dans les documents de la session.*)

48. Correspondance relative à la saisie de navires anglo-américains dans la mer de Behring par les autorités des Etats-Unis, en 1836. (*Pour distribution et dans les documents de la session. Avec carte marine.*)

49. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre des bateaux-traîneaux possédés par le gouvernement pour le service de la traversée aux caps ; le nombre d'hommes employés à ce service pendant l'hiver de 1887 ; combien de voyages ont été faits par les dits bateaux, la date de chaque voyage, et le nombre des voyageurs traversés au moyen des dits bateaux. (*Pour distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

20. Réponse à Ordre (1886).—Copie des pétitions ou lettres adressées par les Sauvages de la rive nord du lac Huron ou du lac Nipissingue au sujet de leurs droits.

de pêche dans ces eaux, et de toute correspondance sur le même sujet échangées entre le département des Affaires des Sauvages et les surintendants locaux.

21. Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du Parlement au compte des exercices 1885-86 et 1886-87.

23. Réponse à Adresse (Sénat, 1886)—Copies de la minute de délibération du bureau de la trésorerie et de la minute de l'ordre en conseil, portant nomination de John Gray à l'emploi de sous-percepteur du revenu de l'intérieur à Prescott; et aussi copie de l'ordre en conseil ou de tout autre ordre portant révocation de la dite nomination—avec mention des dates respectives de ces pièces.

24. Réponse à Ordre,—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet, 1885, au 10 avril, 1886, et du 1er juillet, 1886, au 10 avril, 1887, avec l'estimation des recettes et des dépenses.

24a. Réponse à Ordre,—Etat indiquant les recettes et les dépenses du 1er juillet, 1885, au 20 avril, 1886, et du 1er juillet, 1886, au 20 avril, 1887, avec les prévisions budgétaires, pour les mêmes périodes.

24b. Réponse à Ordre,—Relevé des recettes et dépenses à la date du 1er mai 1886 et 1887, respectivement, ainsi que les évaluations budgétaires de chacune de ces années. Aussi un état indiquant l'intérêt à solder au 1er mai.

26. Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts de la province de Québec.

27. Etat des affaires de la Cie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, jusqu'au 31 décembre, 1886.

28. Rapport du Commissaire de la Police fédérale, en vertu des Statuts Révisés du Canada, chap. 184, clause 5.

29. Rapport sur le recensement du Manitoba, conformément aux prescriptions de l'acte de recensement.

30. Réponse à Ordre (1886),—Copie de toute correspondance relative à la fermeture de l'entrée nord du havre de Port-Hood, avec copie des rapports de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics à ce sujet; aussi copie des plans, devis et soumissions demandées par le ci-devant ministre des Travaux Publics en 1878.

31. Réponse à Ordre,—Etat, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet, 1886, au 1er avril, 1887, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

33. Réponse à Ordre,—Montant dû au gouvernement canadien par la Banque d'Echange à l'époque de la suspension de ses paiements, et état indiquant toutes les sommes payées à compte de sa dette, avec la date du solde.

34a. Convention intervenue entre James Leamy et Donald McGillivray et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux, du Canada, pour l'enlèvement et la réfection de certaines parties du quai de Port-Moody, Colombie Anglaise (107^{me} contrat).

35. Réponse à Ordre (1886),—Copie de toute pétition, correspondance, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds" dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Lotbinière.

36. Réponse à Ordre,—Etat indiquant toutes sommes d'argent perçues depuis le 1er octobre, 1868, en vertu de lois et ordres en Conseil passés à cet effet, pour droits sur réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ainsi que les montants ainsi perçus sur chacun de ces ouvrages, et le total remis chaque année au gouvernement impérial pour être distribué aux personnes ayant des droits de propriété sur tels ouvrages littéraires.

38. Réponse à Ordre,—Etat détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat, soumis au Parlement du Canada, en vertu des "Statuts Révisés du Canada," chap. 19, clause 23.

39. Réponse à Adresse,—Copie de tous rapports, adressés par l'inspecteur McLaren et M. Bremner, du département des Douanes, au ministre des Douanes, quant à la méthode suivie pour le mesurage de la mélasse au port de St-Stephens, N.-B., ainsi que de tous rapports au sujet de la méthode suivie au port de St-Jean, N.-B., et de tout ordre en conseil passé par suite de ces rapports, ou des instructions données par le département des Douanes.

40. Réponse à Ordre,—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'île du Prince-Edouard et Picton, dans l'autonne de 1886 ; combien de voyages il a fait ; la date de chaque voyage jusqu'au 15 avril courant, et le nombre de passagers.

41. Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître combien de voyages ont été faits par le steamer "Neptune" l'hiver dernier, entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme ; la date de chaque voyage ; le montant payé pour ce service et le nombre de passagers.

42. Réponse à Adresse,—Copie de toutes demandes faites au gouvernement et toutes recommandations faites concernant la place de surintendant du canal Chambly, ainsi que copie de la nomination du titulaire à cette charge, indiquant le montant de son salaire par année, et des contingents, etc., qui lui sont accordés. Les dits papiers contenant aussi un état des salaires respectifs payés aux deux prédécesseurs du surintendant actuel.

44. Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 31 janvier 1887, concernant le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse.

45. Réponse à Adresse,—Copie de la commission ou autre document nommant Sir Alexander Campbell et M. Sanford Fleming à titre de représentant du Canada à la conférence tenue à Londres, et de toutes instructions qui leur ont été données en cette qualité et de tous papiers relatifs à cette conférence.

46. Rapport de la Commission chargée de faire une enquête sur les inondations à Montréal.

47. Réponse à Ordre,—Copie des comptes de l'officier-reviseur du district électoral de Kamouraska, comprenant les frais d'impression des listes électorales, le compte du greffier du reviseur et celui de son huissier, avec indication du montant payé par le gouvernement à chacun de ces officiers.

47b. Réponse à Ordre,—Relevé indiquant, jusqu'à date, les diverses sommes payées pour la préparation et la révision des listes des voteurs, pour le comté de Prince-Edouard, en 1886, savoir :—A l'officier-reviseur, à son greffier, à son huissier, et pour impressions. Aussi, les sommes réclamées pour cette révision, et non payées jusqu'à présent.

50. Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre d'officiers nommés depuis le 1er janvier 1886 pour prévenir la contrebande sur notre frontière, avec les noms des personnes ainsi nommées, leur résidence et leur salaire.

51. Réponse à Ordre,—Relevé de la quantité et la valeur du thé importé de la Chine et du Japon et entré dans les ports douaniers de la Colombie Anglaise ou leurs annexes pour la consommation ou pour être expédié en transit depuis le 1er juillet, 1885, jusqu'au 1er avril, 1887.

52. Réponse à Ordre,—Etat détaillé donnant la description et la valeur des grains et des produits animaux exportés du Canada, depuis le 1er juillet, 1886, jusqu'au 1er avril, 1887.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ryan,—Du Rhode Island Locomotive Works et autres,—de la Compagnie de chemin de fer de Montréal, Portland et Boston,—de George Hender et autres, actionnaires et propriétaires de débentures du chemin de fer du Sud-Est.

Par l'honorable M. McClelan,—De la corporation du village de Brighton, comté de Northumberland.

Par l'honorable M. Ferrier,—Du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour rappeler et modifier l'acte incorporant la compagnie de levée et de chemin de fer de St-Gabriel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat," tel qu'amendé,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant le Parc National de Banff," tel qu'amendé,

L'honorable M. Abbott a proposé, secondé par l'honorable M. Smith :

Que le dit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général pour être reconsidéré.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Ordonné que le troisième amendement fait à ce bill soit dans les termes suivants :

Page 3, ligne 3, après " Canada " insérez : " et de toute autre manière que le gouverneur en conseil pourra y indiquer."

Ordonné que la clause suivante soit ajoutée au bill :

7. Cet acte pourra être cité sous le titre de " l'Acte du Parc des Montagnes Rocheuses, 1887."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Pelletier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec de nouveaux amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son secours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au sénat du Canada."

(En comité)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

Ordonné, que la clause suivante soit ajoutée au bill :

" 2. Nul ne sera nommé sénateur en vertu du présent acte à moins qu'il n'ait les qualifications exigées par l'article 23 de l'Acte de l'Amérique Britannique du

“ Nord, 1867 ; et pour les fins du présent acte, le mot province dans le dit article s’entendra comme signifiant les Territoires du Nord-Ouest.”

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L’honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu’il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l’honorable M. Abbott, secondé par l’honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois demain.

L’ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour faire droit à Susan Ash,”

Sur motion de l’honorable M. Ogilvie, secondé par l’honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, qu’il soit remis à lundi prochain.

L’ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour pourvoir au transport gratuit des législateurs et des juges sur les chemins de fer,”

Sur motion de l’honorable M. McInnes, secondé par l’honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, qu’il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l’honorable M. Abbott, secondé par l’honorable M. Smith, La Chambre s’est ajournée.

Vendredi, 27 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (Lanrentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macjarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner.</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Merner,—De la compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph.

Par l'honorable M. Vidal,—De l'assemblée générale de l'église presbytérienne du Canada.

Par l'honorable M. Smith,—Du bureau de commerce de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à faire une nouvelle émission de débentures et pour d'autres objets.

De la Compagnie du télégraphe de Montréal ; demandant que le bill relatif au chemin de fer du Sud-Est ne soit pas adopté sans qu'on y insère une clause qui protège les droits de la compagnie.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer

Central de Ste-Catherines à Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ n° 8,
Vendredi, 27 mai 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De H. C. Lackner, maire, et autres, de la ville de Berlin, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique canadien ;

De la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié, demandant un acte à l'effet de prolonger le temps dans lequel elle doit achever certaine partie de ses travaux et construire un embranchement allant à Owen Sound, et à d'autres fins ;

De George H. Haward et autres, de la ville de Niagara, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du pont de la rivière Niagara " ;

De James Austin et autres, de la cité de Toronto, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Caisse de garantie et de pension de la banque Dominion. "

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Sault Ste-Marie d'Ontario, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de colonisation métho-

diste primitive," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 16, après "d'Ontario" insérez : "passant par le village de "Glammis".

Page 1, ligne 17, après "comté" insérez : "2. Avec le consentement de la compagnie du chemin de fer de la vallée de Saugeen, construire et exploiter un embranchement partant du village de Glammis, passant par Walkerton et aboutissant à "Mount Forest".

Page 1, ligne 25, après "de" insérez : "trois".

Page 1, ligne 26, après "d'eau" insérez : "et après avoir légalement acquis le droit de s'en servir".

Page 2, ligne 14, après "de" insérez : "cent cinquante".

Page 2, ligne 32, retranchez depuis "provisoires" jusqu'à la fin du paragraphe 2, et insérez : "pourront ouvrir immédiatement des livres d'actions et obtenir des souscriptions au capital de l'entreprise, recevoir des versements sur les actions souscrites, faire faire des plans et tracés, et déposer dans toute banque incorporée du Canada tous deniers reçus par eux à compte des souscriptions d'actions".

Page 3, ligne 14, après "et" insérez : "pour les assemblées spéciales".

Page 3, ligne 15, retranchez "six cents" et insérez : "mille".

Page 3, ligne 33, retranchez "sera de cinq" et insérez : "se composera de la majorité des directeurs".

Page 4, ligne 23, après "totalité" insérez : "vingt".

Page 4, ligne 26, retranchez depuis "2" jusqu'à la fin du 2e paragraphe de la 11e clause.

Page 4, lignes 32, 37, 43, 47, après "débentures" insérez : "actions".

Page 5, ligne 5, après "débentures" insérez : "actions".

Page 5, ligne 13, retranchez "d'effets" et insérez : "d'obligations et de débentures-actions".

Page 5, lignes 19, 25, 30, 34, 45, après "débentures" insérez: "actions".

Page 6, lignes 5, 10, 12, après "débentures" insérez: "actions".

Page 6, ligne 19, retranchez depuis "Les" jusqu'à "directeurs".

Page 6, ligne 29, retranchez depuis "roulant" jusqu'à la fin de la 16e clause.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre datée du 10 septembre 1886 et signée par Jos. H. Bellerose au sujet des difficultés du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, avec copie de la lettre de C. A. Nutting, écrivain, avocat, en date du 28 août 1886, sur le même sujet, ainsi que copie du rapport de M. Sherwood, surintendant de la police du gouvernement, chargé par l'honorable ministre de la Justice de vérifier les faits énoncés dans cette dernière lettre.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 19 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie d'une lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, adressée à la fin de juin 1883 au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, requérant ce fonctionnaire d'attirer l'attention du sous-préfet de cette institution sur certaines accusations portées contre ce dernier, le ou vers le 18 juin 1883, par le journal "l'Étendard" qui l'accusait de s'être ingéré abusivement dans les élections du comté de Laval en 1883, ainsi que copie de la réponse du dit sous-préfet; aussi copie d'une deuxième lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, au dit préfet, au sujet d'une nouvelle accusation portée par le même journal qui se plaignait que le sous-préfet Ouimet avait employé des prisonniers pour faire sa correspondance et en particulier pour préparer la réponse ci-dessus mentionnée, et requérant le préfet de demander des explications à son subordonné à ce sujet, avec la réponse du sous-préfet; aussi copie de tous mémoires, documents, etc., qui peuvent faire partie du dossier, qu'ils soient antérieurs ou postérieurs en date aux pièces mentionnées en premier lieu.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4n.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 21 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur les plaintes portées par Ouimet, sous-préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, contre J. E. Durocher, ex-garde dans cette institution, en 1884; aussi copie des témoignages pris à l'occasion de ces plaintes, copie de la décision rendue par le ministre de la Justice ainsi que de tous autres documents relatifs à ces plaintes.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4b.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada d'étendre ses opérations et pour d'autres objets, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer, "

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 30 Mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Dell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemon,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Ferguson,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ryan,—De la banque Union du Canada et autres ; créanciers du chemin de fer du Sud-Est.

Par l'honorable M. Trudel,—Du révérend L. A. Déziel et autres, du district de Montmagny, dans le comté de Bellechasse.

Par l'honorable M. de Boucherville,—De L. E. Morin, maire, et autres, de Longueuil (2 pétitions.)

Par l'honorable M. Abbott,—De J. C. Abbott et autres, de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie d'usines à locomotives du Rhode-Island et autres,—de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, et de George Hender et autres, actionnaires et porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est ; demandant que le bill relatif à la compagnie du chemin de fer du Sud-Est ne soit pas adopté sans qu'on y insère une clause qui protège leurs droits et qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de certains faits allégués dans leurs pétitions.

De la corporation du village de Brighton, dans le comté de Northumberland ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du Pont de la Baie de Quinté ne soit pas adopté.

De la compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest ne soit pas adopté.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Carvell, a proposé qu'il soit

Résolu, que cette Chambre est d'opinion qu'il est du devoir du gouvernement de veiller à ce que tout arrangement à intervenir entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis, pour l'admission des pêcheurs Américains dans les eaux territoriales du Canada, contienne une disposition spéciale portant que les pêcheurs Américains, lorsqu'ils se trouveront dans les eaux du Canada, seront régis par les lois et règlements alors applicables aux pêcheurs Canadiens.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté dans les mots suivants :

PLAISE À VOTRE MAJESTÉ :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en parlement, désirons offrir à Votre Majesté nos sincères félicitations à l'occasion de l'heureux accomplissement de la cinquantième année de son règne fortuné.

Le dispensateur suprême des évènements a fait Votre Majesté souveraine de la cinquième partie du globe habitable. Des centaines de millions, de presque toutes races et toutes langues, sont fiers de reconnaître votre domination ; mais parmi vos nombreux sujets, il n'y en a pas qui aient un plus vif attachement que le peuple canadien à la personne et au trône de Votre Majesté. Autrefois colonie française, conquise dans une lutte également honorable pour le vaincu et le vainqueur, ce pays a vu bientôt sa fidélité à la Couronne soumise à une rude épreuve. Comment il en est sorti, l'illustre père de Votre Majesté le savait, lui qui honora de son amitié le héros de Châteauguay, le brave de Salaberry ; et lorsque la fille du duc de Kent monta sur le trône, son avènement fut salué comme l'aurore d'une ère qui devait apporter au Canada anglais et français non seulement la prospérité et le progrès, mais encore l'esprit d'unité et la concorde.

Sous l'influence de ce grand bienfait, le gouvernement constitutionnel, conféré au Canada dans les premières années du règne de Votre Majesté, ce pays a pris un rapide essor ; il a participé au progrès général des cinquante dernières années aux merveilles découvertes et applications de la science : chemins de fer, navigation à vapeur, télégraphes, ces conquêtes sur le temps et l'espace ; à la multiplication des industries manufacturières ; à l'extension du commerce ; aux bienfaits de la réforme des lois ; à la diffusion de l'enseignement et à l'extinction des préjugés par la fréquence plus grande des rapports entre les hommes. Si le progrès de l'Empire soutient avantageusement la comparaison avec celui du reste du monde durant le dernier demi siècle, de même le progrès du Canada soutient bien la comparaison avec celui de l'Empire. Composé qu'il était de quelques provinces éparées, le Canada est devenu une grande Confédération s'étendant d'un océan à l'autre et unissant par sa voie ferrée le domaine européen de Votre Majesté à ses possessions asiatiques. Votre peuple du Canada a eu l'avantage de recevoir à différentes époques la visite de plusieurs membres de la famille royale ; leur présence a rendu plus profond notre dévouement au chef de l'empire, a rendu plus vive notre estime pour l'épouse et la mère et a accru notre vénération pour la mémoire de l'époux et du père.

Nous prions instamment le maître des nations et le roi des rois de soutenir, diriger et conserver Votre Majesté pendant encore de longues années pour qu'elle puisse continuer de régner sur un peuple heureux et prospère.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par Son Honneur le Président au nom de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a passé la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté et pour demander son concours.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Baillargeon, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre et d'une dépêche télégraphique, adressées par l'honorable ministre de la Justice à l'honorable Jos. H. Bellerose, en date du 10 décembre, 1886, copie de la réponse de ce dernier, aussi copie des déclarations faites par les employés du pénitencier de St-Vincent-de-Paul les dix et onze du même mois, en réponse aux questions à eux posées par l'honorable ministre de la Justice et l'honorable secrétaire d'Etat sur l'administration du pénitencier de St-Vincent-de-Paul.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de l'Alberta et Athabasca," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat," tel qu'amendé,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et modifier l'acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de St. Gabriel," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Susan Ash", avec l'enquête prise devant le dit comité.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour et que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 31 mai 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>MacInnes (C.-B.)</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Aimon,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Dell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>		

PRIÈRE.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Odell,—De Hugh Cameron et autres, de Black River, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été présentées :

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée jusqu'à un point sur le lac Huron à ou près Goderich.

De l'assemblée générale de l'Eglise presbytérienne du Canada ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour mieux protéger les femmes et les filles.

De la Chambre de commerce de la cité de Toronto ; demandant qu'il soit établi une ligne de télégraphe le long de la péninsule indienne jusqu'à Tobermoray, ainsi que des signaux d'alarme à Tabermoray et à Cone Island.

L'honorable M. de Boucherville, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,

Mardi, 31 mai 1887.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande que chaque sénateur reçoive à l'avenir quatre exemplaires de l'édition quotidienne des débats du Sénat, au lieu de cinq exemplaires comme à présent.

Le tout respectueusement soumis

C. B. DEBOUCHERVILLE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Mardi, 31 mai, 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De John Carsan, maire, et autres, de la cité de Kingston, demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer de Kingston à Smith's Falls et à Ottawa, et pour acquérir et exploiter, avec le consentement de la Couronne, le canal Rideau, qu'ils se proposent d'améliorer et agrandir ;

De la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest, demandant un Acte qui déclare son entreprise d'intérêt général et qui l'autorise à émettre des débentures-actions ou des actions privilégiées, et à construire certaines lignes ou à acquérir les lignes de certaines compagnies ou à se fusionner avec celles-ci ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca, demandant qu'il soit passé un Acte à l'effet d'amender son acte constitutif ;

De la Société de Garantie et de prêt "l'Impériale," demandant un Acte pour amender son Acte d'incorporation et pour changer son nom en celui de "Compagnie financière et de fidéicommiss du Canada" ;

D'Edward King Dodds et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie canadienne d'Assurance sur les chevaux" ;

De la Compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest, demandant certains amendements à son acte d'incorporation ;

De l'honorable James Gibbs Ross et autres, de la cité de Québec et d'autres lieux, demandant qu'il soit passé un Acte pour remettre en vigueur et amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Québec et de la Baie James ;

De Thomas Patterson et autres, directeurs provisoires de la Banque Anglo-Canadienne, et autres, demandant qu'il soit passé un Acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel doit être obtenu le certificat exigé par le septième article de l'Acte des banques.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN.

Président.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest d'étendre ses opérations et pour d'autres objets," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 31, retranchez la quatrième clause.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été élus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 31, retranchez depuis " ou " jusqu'à " sous " dans la 31e ligne.

Page 1, ligne 36, retranchez depuis " fait " jusqu'à " dans " dans la 37e ligne et insérez " jusqu'ici."

Page 1, ligne 39, retranchez depuis 2 jusqu'à " souscrire " dans la 41e ligne et insérez : " Nulle personne ou corporation, ayant d'ailleurs capacité légale pour ce faire, dont la résidence ou le siège est en dehors de la province de la Nouvelle-Ecosse, ne sera empêchée de devenir membre de la dite société, à raison de sa résidence ou de son siège, et cette personne ou corporation pourra."

Page 2, ligne 7, retranchez depuis " Nouvelle-Ecosse " jusqu'à la fin de la deuxième clause.

Page 2, ligne 11, retranchez depuis " Nouvelle-Ecosse " jusqu'à la fin de la troisième clause.

Page 2, ligne 25, retranchez " et dans telle forme."

Page 2, ligne 45, retranchez depuis " total " jusqu'à " ne " dans la 46e ligne et insérez : " des fonds ainsi empruntés et reçus par la société, avec ou sans la garantie de débetures, et restant impayés."

Page 3, retranchez la septième clause.

Page 3, ligne 10, retranchez depuis " personnes " jusqu'à la fin de la huitième clause.

Page 3, ligne 22, retranchez depuis " exemplaire " jusqu'à " et " dans la 23e ligne et insérez : " du présent acte et du dit acte de la province de la Nouvelle-Ecosse et des actes modificatifs de celui-ci, ainsi que des statuts et règlements actuellement en vigueur."

Page 3, ligne 23, après " faire " insérez : " aux dits statuts et règlements."

Page 3, ligne 26, après " avances " insérez " faites " ; retranchez depuis " société " jusqu'à la fin de la onzième clause et insérez : " sur la garantie d'immeubles pourront en outre être garanties sur meubles, à titre de sécurité collatérale."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur icelles, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie dite des manufacturiers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique canadien," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 13 mai 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance entre les gouvernements impérial et fédéral relativement à la défense de la Colombie Britannique pendant les années 1886 et 1887.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 62.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 avril 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre adressée au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en date du 31 juillet 1885, par l'ex-gardien J. B. Desormeaux, protestant contre sa destitution, portant de très graves accusations contre certains fonctionnaires et réclamant une indemnité.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4i.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 mai, 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport fait par le préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul sur la réconciliation de cet officier avec ses deux aides : le sous-préfet et le gardien en chef, ordonnée par le ministre de la justice et mentionnée dans le rapport annuel de l'inspecteur pour 1884-85, page XXV, lignes 21-24.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4j.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 mai, 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre adressée au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-

Paul, en date du 31 juillet 1885, par l'ex-garde J. E. Durocher, protestant contre sa destitution et portant de graves accusations contre certains fonctionnaires.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 4k.*)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général en date du 10 mai, 1886, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à cette Chambre copie de la défense produite sous forme de plaidoyer par le préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul Laviolette, à la fin de l'enquête tenue en 1884 par messieurs Moylan et Baillaigé sur l'administration de ce pénitencier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 4h.*)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur l'enquête par lui faite sur la désertion du nommé Dorion, un des prisonniers alors détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, avec copie des témoignages et de tous autres documents qui se rapportent à cette désertion, entre autres, de la décision du gouvernement sur le rapport sus-mentionné.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 4f.*)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de l'*addenda* à la défense du préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et déposé à la fin de l'enquête de 1884; et aussi copie de la réplique du susdit préfet à la réponse faite par le sous-préfet Ouimet aux accusations portées contre lui par le préfet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 4g.*)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies des rapports faits par l'inspecteur Moylan ou par toutes autres personnes chargées par le gouvernement de faire rapport sur l'évasion des nommés Harwood et Williams, prisonniers au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en 1881, ainsi que copie des témoignages reçus aux enquêtes qui ont précédé ces rapports, et de tous autres documents formant partie du dossier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 4l.*)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 17 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre ou mémoire adressés par T. G. Baillaigé, l'un des membres de la commission chargée de faire une enquête sur l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1884, à Godefroi Laviolette, préfet de ce pénitencier, le requérant de retrancher de sa réplique à la défense du sous-préfet Téléspore Ouimet,

tout ce qui pouvait être considéré comme une attaque ou une plainte dirigée contre l'inspecteur, l'autre membre de la commission d'enquête ; aussi copie de la réponse de M. Laviolette à cette requisition ; copie du rapport sur l'état de cette institution présenté par le dit préfet à l'inspecteur, après la visite ordinaire de ce dernier, au commencement de l'année courante (vers le mois de février 1886) ; et copie de la décision rendue par le ministre de la justice sur le rapport que lui ont fait messieurs Moylan et Baillairgé, à la suite de l'enquête tenue par eux en 1884 au sujet de l'administration du dit pénitencier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4e.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 12 mai, 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de l'enquête faite par l'inspecteur Moylan sur certaines plaintes ou accusations portées contre Romuald Gadbois, un des employés du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, à la fin de l'année 1884, ou au commencement de l'année 1885, ainsi que copie des témoignages reçus à cette enquête et de tous autres documents formant partie du dossier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4d.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 12 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports faits par l'inspecteur des pénitenciers à l'occasion de l'évasion d'un certain prisonnier du nom de Fortier, au pénitencier de Saint-Vincent de-Paul, le ou vers le 1er octobre 1884, ainsi que le dossier comprenant les témoignages reçus et les documents produits à l'enquête, qui a eu lieu au sujet de cette évasion.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4c.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 21 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur les plaintes portées par Mc-Carthy, gardien en chef du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, contre Hector Demers, garde dans cette institution, en 1884 ; aussi copie des témoignages pris à l'occasion de ces plaintes, copie de la décision rendue par le ministre de la justice, ainsi que de tous autres documents relatifs à ces plaintes.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 4m.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 19 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des témoignages de Jean-Baptiste Désormeaux, de J. E. Durocher et de Hector Demers, ci-devant employés du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que copie des témoignages de Félix Lesage, garde, de Léandre Mazuret, économe, de Noël Beuparlant, instructeur cordonnier, d'Adolphe Lefebvre, messenger, et de Godfroi Laviolette, préfet, tous appelés à rendre témoignage en 1884 à l'enquête

tenue sur l'administration du dit pénitencier par messieurs Moylan et Baillairgé, commissaires nommés à cette fin.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 40.)

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," et que le pétitionnaire se rende à la barre de la Chambre pour y être entendu par son conseil,

L'honorable M. Kaulbach présenté à la Chambre le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par le greffier comme suit :

Je, Edouard-Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat, le lundi seizième jour de mai, 1887, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit seizième jour de mai 1887 et le trente-unième jour de mai 1887.

Donné sous mon seing en la salle du Sénat, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce trente-unième jour de mai 1887, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane a. proposé :

Que l'ordre pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," soit pris de nouveau en considération demain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Susan Ash," avec l'enquête prise devant le dit comité,

L'honorable M. Ogilvie a proposé, secondé par l'honorable M. Montgomery :

Que le dit rapport soit adopté.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant le Parc National de Banff" ; et aussi le bill intitulé : " Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements du Sénat aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er Juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	(<i>Barlington</i>),	<i>Schultz,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McCallum,—De la Compagnie du Pont de la Rivière Niagara Falls.

Par l'honorable M. Sullivan,—De David Gilmour, président du bureau de commerce de la ville de Trenton, et de la corporation de la ville de Trenton, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Banque Union du Canada, et autres, créanciers non garantis du chemin de fer du Sud-Est ; demandant que le bill relatif au dit chemin de fer ne soit pas adopté, avant que des arrangements aient été conclus pour le paiement de leurs justes réclamations contre la compagnie.

Du révérend L. A. Déziel et autres, de la paroisse de St-Michel de Bellechasse, province de Québec ; demandant que le gouvernement prenne à sa charge l'emprunt contracté par la municipalité de la dite paroisse pour la construction d'un quai, et qu'il se charge pour l'avenir de l'entretien de ce quai.

De L. E. Morin, maire de Longueuil, et autres, habitants du comté de Chambly ; demandant que le gouvernement fasse creuser, élargir et redresser le chenal du fleuve St-Laurent en le débarrassant des obstructions causées par les travaux de la commission du havre de Montréal.

De L. E. Morin, maire, et autres, de la ville de Longueuil, province de Québec ; demandant la construction d'un bureau de poste suffisant pour les besoins de la population de la dite ville.

De l'honorable S. J. C. Abbott et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de Hopital Royal Victoria.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite Nova-Scotia Permanent Building Society and Savings Fund," tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte rendu exact des débats et délibérations du Sénat et en faire rapport de temps en temps.

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," et que le pétitionnaire comparaisse à la barre pour être entendu par son conseil,

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :

Que Thomas Arthur Elliott soit appelé à la barre de cette Chambre pour être assermenté et interrogé.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, Thomas Arthur Elliott a été appelé à la barre de cette Chambre, et ayant été assermenté, il a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire votre nom, le lieu de votre résidence et votre état ou qualité ?

R. Je me nomme Thomas Arthur Elliott ; je demeure à Brockville, dans le comté de Leeds, et je suis étudiant en droit.

Q. Prenez connaissance de la pièce écrite cotée A, qui vous est présentée et qui a pour titre : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," ainsi que de la pièce cotée B, portant un ordre du Sénat sous la date du 16 mai 1887, pièces certifiées conformes par le greffier du Sénat. En avez vous signifié ou avez-vous tenté d'en signifier des copies revêtues du certificat du greffier du Sénat à quelque personne ? et à qui, comment, quand et à quel endroit ?

R. Dans la soirée de vendredi du 27 mai 1887, à mon arrivée à Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique, étant allé aux informations, j'appris que Ada-Mary Lavell (née Caton) avait habité cette ville, mais qu'elle en était partie et était passée en Europe. Je me rendis alors au bureau du "Detroit Free Press," dont M. W. G. Fralick, mentionné en la pièce cotée A, est le directeur urbain, à qui je remis une copie collationnée et conforme de chacune de ces deux pièces. Avant cette signification, M. W. G. Fralick m'avait dit que Ada-Mary Lavell

(née Caton) mentionnée dans ces pièces était en Europe, et qu'elle se trouvait dans le moment, à ce qu'il croyait, en Espagne. J'ai de plus, le 28 mai 1887 au matin, signifié une copie collationnée et conforme des deux mêmes pièces à M. Ervin Palmer, un des membres de la société Palmer et Palmer, avocats, lesquels, à ce qui m'a été dit et à ce que je crois, étaient les avocats de la dite Ada-Mary Lavell (née Caton); j'ai fait cette signification en remettant les papiers à M. Ervin Palmer, en son bureau dans la ville de Détroit.

J'ai signifié ces papiers, de la manière que je viens de dire, parce que je croyais alors, comme je le crois encore, qu'il était impossible d'en faire la signification à la dite Ada-Mary Lavell (née Caton) en main propre.

Q. Connaissez-vous personnellement Ada-Mary Lavell (née Caton) et depuis combien de temps?

R. Je la connais personnellement depuis huit ans.

Q. La personne désignée par vous sous le nom d'Ada-Mary Lavell (née Caton) est-elle la personne d'avec laquelle le pétitionnaire nommé dans ces pièces demande à divorcer?

R. Oui.

Q. Connaissez-vous le pétitionnaire, et depuis quand?

R. Je le connais depuis plus de treize ans.

Le dit Thomas Arthur Elliott a alors reçu ordre de se retirer.

L'honorable Président a informé la Chambre que William Arthur Lavell, le pétitionnaire dans cette affaire était présent à la barre pour y être interrogé par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une séparation.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :

Que l'interrogatoire du pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à William Arthur Lavell soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et la dite motion a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Macfarlane, Gowan, Sullivan, Schultz, Clemow, Ferrier, Vidal, Sanford, et du proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'interroger les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et qu'il soit permis au dit comité d'employer un sténographe.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été sur division résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une protestation de Ada Fralick, dans l'affaire du bill pour faire droit à William Arthur Lavell.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ogilvie, savoir :

Que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Susan Ash," avec l'enquête prise devant le dit comité soit adopté.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Grant,	Macdonald,	Ross (Laurentides),
Allan,	Leonard,	Macfarlane,	Sanford,
Almon,	Lewin,	MacInnes,	Schultz,
Carvell,	McCallum,	Merner,	Stevens,
Clemow,	McClelan,	Montgomery,	Sutherland,
Ferrier,	McInnes (C.-B.),	Odell,	Turner,
Flint,	McKay,	Ogilvie,	Vidal,
Glasier,	McKindsey,	Plumb (Président),	Wark.—35.
Gowan,	McMaster,	Read,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baillargeon,	Dever,	Kaulbach,	Ebitaille,
Boucherville, de,	Dickey,	O'Donohoe,	Ross (de la Duran-
Chaffers,	Fortin,	Power,	taye).—13.
DeBlois,	Haythorne,		

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill pour faire droit à Suzan Ash, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carvell. La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan.</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (B.C.),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—De la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été

Ordonné, que la dite pétition de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition à l'effet d'obtenir un acte modifiant de nouveau son acte d'incorporation, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier, et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Abbott,—De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest de Manitoba.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que la dite pétition de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest de Manitoba, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition à l'effet d'obtenir un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De Hugh Cameron et autres, de la Rivière-Noire, province du Nouveau-Brunswick; demandant que des moyens soient pris pour prohiber le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat," tel qu'amendé,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de l'émigration chinoise," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des pénitenciers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les matelots malades et indigents," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Susan Ash,"

L'honorable M. Ogilvie a proposé, secondé par l'honorable M. Montgomery :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat.

L'honorable M. Power a proposé, secondé par l'honorable M. Lewin,

Que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 Juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guéremont,</i>		<i>(Bur'gton), Sanford,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>		

PRÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Almon,—De Joseph Woods et autres, de Halifax, province de la Nouvelle Ecosse.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, il a été ordonné, que la pétition de Joseph Woods et autres, de Halifax, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition à l'effet d'être incorporé sous le nom de Compagnie d'armateurs de steamers des Bermudes et de Cuba, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De la corporation de la ville de Lindsay, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Ross (Laurentides),—Du bureau de commerce de la cité de Québec.

Par l'honorable M. McInnes (C.B.),—De William Murray, maire de Sherbrooke.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal de la ville de Niagara Falls; demandant la passation du bill pour incorporer la Compagnie du pont de la rivière Niagara.

De David Gilmour, président du bureau de commerce, et de la corporation de la ville de Trenton ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du pont de la Baie de Quinté ne soit pas passé.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 mai 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre datée du 10 septembre 1886 et signée par Jos. H. Belle-rose, au sujet des difficultés du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, avec copie de la lettre de C. A. Nutting, écrivain, avocat, en date du 28 août 1886, sur le même sujet, ainsi que copie du rapport de M. Sherwood, surintendant de la police du gouvernement, chargé par l'honorable ministre de la justice de vérifier les faits énoncés dans cette dernière lettre.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 4d.)

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. O'gilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 34, après " conseil " insérez : " après quoi le point de jonction des " deux chemins sera substitué au point fixé ci-devant entre Ingersoll et Saint-Thomas, comme point de jonction entre la ligne existante du chemin de fer du Pacifique " d'Ontario, et son prolongement de l'Ouest."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 3 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Wilnipeg et de la Baie d'Hudson, demandant la passation d'un acte pour refondre et amender ses actes d'incorporation, pour l'autoriser à construire un embranchement jusqu'à la frontière internationale et pour changer son nom ;

De L. R. Baker et autres, de Beauharnois demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest" ;

De H. Corby et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du Pont de la Baie de Quinté" ;

De la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph, demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée jusqu'à un point sur le lac Huron à ou près Goderich ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau, demandant un acte qui déclare son entreprise d'intérêt général, qui l'autorise à prolonger sa ligne jusqu'à la Baie James et amende son acte constitutif sous d'autres rapports.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 3 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable J. J. C. Abbott et autres, demandant à être incorporés sous le nom de Hôpital Royal Victoria, et a trouvé qu'elle n'est pas de nature à exiger la publication d'un avis.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 3 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer canadien de l'Atlantique, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition à l'effet d'obtenir des amendements à son acte d'incorporation ;

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas présenté de pétition dans le délai fixé pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés, et recommande en conséquence de suspendre la 49^e règle dans ce cas et d'accorder à la pétitionnaire la permission qu'elle demande.

Le tout respectueusement soumis.

JAS ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté et que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé dans le dit rapport.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—De la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, demandant la passation d'un acte pour modifier son acte d'incorporation, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue et reçue.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des chemins de fer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11, retranchez depuis " fois " jusqu'à " emploiera " dans la 12^e ligne et insérez : " qu'on adoptera et ".

Page 1, ligne 20, retranchez " dit ".

Page 1, ligne 27, retranchez depuis " 2 " jusqu'à " et " dans la 31^e ligne et insérez :

" Sur la demande de toute compagnie de chemin de fer dont la voie croisera à " niveau celle d'une autre, ou sera croisée à niveau par celle d'une autre, le comité " des chemins de fer pourra, par un ordre écrit, signé et contresigné comme il est " dit ci-dessus, enjoindre à ces compagnies d'adopter et mettre en usage, au point de " croisement, ce système d'aiguilles."

Page 1, ligne 38, retranchez " dit ".

Page 2, ligne 6, après " acte " insérez : " et chaque barrière de chemin de fer, à " la traversée d'un chemin de ferme, devra être d'une largeur suffisante pour les " usages auxquels elle sera destinée."

Page 2, ligne 6, après la troisième clause insérez ce qui suit comme clause A :

Clause A.

IV. Le paragraphe deux de l'article cent de l'acte des chemins de fer est par le présent révoqué.

Dans le préambule.

Page 1, ligne 1, retranchez depuis " à propos " jusqu'à " A " dans la 7^e ligne et insérez : " d'amender l'acte des chemins de fer, chapitre cent neuf des statuts révisés " du Canada, en la manière ci après énoncée."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre 73 des Statuts Refondus," autrement désigné sous le titre de "Acte relatif aux Sauvages."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ogilvie, savoir : que le bill intitulé "Acte pour faire droit à Susan Ash," soit lu la troisième fois maintenant.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence :

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie, pour communiquer à cette Chambre l'enquête prise devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Susan Ash," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec prière de retourner le tout à cette Chambre,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à John Monteith," et que le pétitionnaire se rende à la barre de la Chambre pour y être entendu par son conseil,

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par le greffier comme suit :

Je, Etouard-Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat, le mercredi, dix-huitième jour de mai, 1887, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à John Monteith," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dix-huitième jour de mai 1887 et le second jour de juin 1887.

Donné sous mon seing en la salle du Sénat, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce second jour de juin 1887, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKinsey a présenté à la Chambre certains affidavits.
Les dits affidavits ont été alors lus par le greffier comme suit :

Canada, }
Province d'Ontario, } Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire en divorce
Comté d'York. } d'avec sa femme, Mary Ann Monteith.

Je, John Monteith, du village de Rosseau, district de Parry-Sound, hôtelier, fais la déclaration solennelle suivante :

1. Je suis le pétitionnaire nommé ci-dessus.
2. Comme il appert par les déclarations solennelles produites devant cette honorable Chambre, lors de la lecture de ma pétition en divorce d'avec ma femme, Mary Ann Monteith, toutes les tentatives faites pour trouver cette dernière, afin de lui faire signifier l'avis de ma demande au parlement en obtention d'un divorce, ont été sans résultat.

3. Depuis les dites déclarations solennelles, je n'ai reçu aucun renseignement quelconque pouvant m'indiquer où se trouve ma femme, ni où je pourrais me procurer des informations sur son compte, et je ne connais encore aucun moyen de constater sa demeure actuelle.

4. J'ai fait signifier le bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith," et l'ordre du Sénat pour la seconde lecture de ce bill à Thomas Wright, Mary-Ann Wright, Elyza Turner, William Ditchburn et Ebenezer Swett, et j'ai fait remettre, à la Lankin House, ci-devant la Walkerly House, Ste-Catherines, des copies de ces pièces qui ont été signifiées à Joseph Walkerly, l'ancien propriétaire de cet hôtel, ainsi que le constatent les déclarations solennelles que je transmets avec la présente.

5. Je ne connais aucune autre personne qui, en recevant signification du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Joseph Monteith," et de l'ordre du Sénat pour la seconde lecture de ce bill, pourrait vraisemblablement faire parvenir et tenir ces pièces à la dite Mary-Ann Monteith. J'ai fait tout en mon pouvoir pour donner connaissance du bill et de l'ordre susmentionnés à la dite Mary-Ann Monteith.

Je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, conformément à l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

JOHN MONTEITH.

Déclaration faite devant moi en la cité de }
Toronto, comté d'York, ce 30^e jour }
de mai A. D., 1887. }

H. E. MORPHY,
Commissaire.

Canada, }
Province d'Ontario, } Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire en divorce
Comté d'York. } d'avec sa femme Mary Ann Monteith.

Je, Mahlon Cowan, de la cité de Toronto, comté d'York, étudiant en droit, déclare solennellement .

1. Que le vendredi 27 mai 1887, j'ai signifié une copie conforme du dit bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith", avec une copie conforme de l'ordre du Sénat pour la seconde lecture de ce bill, à la Lankin House, ci-devant la Walkerly House, Ste Catherine, à Levi Lankin, propriétaire actuel du dit hôtel, en lui remettant et laissant les dites copies.

2. Que je suis informé et crois que la Lankin House, ci devant la Walkerly House, où j'ai fait cette signification, est la dernière demeure connue de Mary-Ann Monteith, épouse de John Monteith nommé au dit bill.

3. Que le samedi 28 mai 1887, j'ai signifié une copie conforme du dit bill et ordre en main propre à Joseph Walkerly, en lui remettant et laissant la dite copie à la Walkerly House, à Port-Dalhousie, comté de Lincoln, le dit Joseph Walkerly étant, à ce que l'on m'a dit et à ce que je crois, le propriétaire actuel de cette maison.

4. Que le dit Joseph Walkerly, était, comme on m'en a informé et comme je le crois, propriétaire de la Walkerly House à Ste-Catherine, à l'époque où la dite Mary-Ann Monteith y logeait.

5. Que j'ai collationné moi-même les dites copies remises par moi à la Lankin House, Ste-Catherine, et au dit Joseph Walkerly, avec les originaux du bill et de l'ordre, et me suis assuré de la sorte qu'elles y étaient conformes.

Je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, conformément à l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

M. COWAN.

Déclaration solennelle faite devant moi, en la cité de Toronto, comté d'York, ce 30 mai 1887. }

JOHN AKERS,
Commissaire et notaire public.

Canada, Province d'Ontario, District de Parry-Sound. } Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire en divorce d'avec sa femme Mary-Ann Monteith.

Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que j'ai signifié en main propre à Eliza Turner, du township de Vespra, dans le comté de Simcoe, une copie conforme de l'avis ci-annexé et une copie conforme du bill intitulé : "Acte pour faire droit à John Monteith," ci-annexé, en remettant et laissant les dites copies à la dite Eliza Turner.

2. Que je connais la dite Eliza Turner à qui j'ai fait cette signification, et sais qu'elle passe pour être la sœur de la dite Mary-Ann Monteith, née Mary-Ann Wright, nommée dans l'acte précité.

3. Que j'ai comparé moi-même les dites copies par moi signifiées avec les originaux ci-annexés et qu'elles y étaient conformes.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, conformément à l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

W. HUBBERT.

Déclaration solennelle faite devant moi en la ville de Barrie, comté de Simcoe, ce 30 mai 1887. }

JOHN DICKINSON,
Commissaire.

Canada,
Province d'Ontario, } Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire en divorce
District de Parry-Sound. } d'avec sa femme Mary-Ann Monteith.

Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que j'ai signifié en main propre à Mary-Ann Wright, du township de Vespra, comté de Simcoe, une copie conforme de l'avis ci-annexé et une copie conforme du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith," ci-annexé, en remettant et laissant les dites copies à la dite Mary-Ann Wright.

2. Que je connais la dite Mary-Ann Wright à qui j'ai fait cette signification, et sais qu'elle passe pour être la mère de la dite Mary-Ann Monteith, née Mary-Ann Wright, nommée dans l'acte précité.

3. Que j'ai comparé moi-même les dites copies par moi signifiées avec les originaux ci-annexés et qu'elles y étaient conformes.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, conformément à l'acte passé en l'an trente-sept du règne de Sa Majesté, sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

WILLIAM HUBBERT.

Déclaration solennelle faite devant moi en }
la ville de Barrie, comté de Simcoe, ce }
30 mai 1887.

JOHN DICKINSON,
Commissaire.

Canada,
Province d'Ontario, } Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire en divorce
District de Parry-Sound. } d'avec sa femme Mary-Ann Monteith.

Je, William Hubbert, de la ville de Barrie, comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que j'ai signifié en main propre à Thomas Wright, du township de Vespra, comté de Simcoe, une copie conforme de l'avis ci-annexé, et une copie conforme du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith," ci-annexé, en remettant et laissant ces deux copies au dit Thomas Wright.

2. Que je connais le dit Thomas Wright à qui j'ai fait cette signification, et sais qu'il passe pour être le père de la dite Mary-Ann Monteith, née Mary-Ann Wright, qui est mentionnée en l'Acte pour faire droit à John Monteith."

3. Que j'ai moi-même comparé les copies ainsi remises avec les originaux ci-annexés, et qu'elles y étaient conformes.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, conformément à l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté, sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

WILLIAM HUBBERT.

Déclaration solennelle faite devant moi, en la }
ville de Barrie, comté de Simcoe, provin- }
ce d'Ontario, ce 30 mai, 1887.

JOHN DICKINSON,
Commissaire.

Canada,
Province d'Ontario,
District de Parry-Sound. } Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire en divorce
d'avec sa femme Mary-Anne Monteith.

Je, John Holton, du village de Rosseau, comté de Simcoe, constable, déclare solennellement :

1. Que j'ai signifié en main propre à William Ditchburn, du village de Rosseau, comté de Simcoe, une copie conforme de l'avis ci-annexé et une copie conforme du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith," ci-annexé, en remettant et laissant ces deux copies au dit William Ditchburn.

2. Que je connais le dit William Ditchburn, et sais qu'il est maître de poste du village de Rosseau, comté de Simcoe, et que le bureau de poste de ce village est le dernier endroit où la dite Mary-Ann Monteith, née Mary-Ann Wright, épouse de John Monteith, nommée en l'acte pour faire droit à John Monteith, ait reçu ses lettres avant sa fuite avec William G. Norton, comme l'allègue le dit Acte pour faire droit à John Monteith," ci-annexé.

3. Que j'ai comparé moi-même les copies ainsi signifiées avec les originaux ci-annexés et qu'elles y étaient conformes.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, conformément à l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majes é, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

JOHN HOLTON.

Déclaration solennelle faite devant moi }
au village de Rosseau, comté de }
Simcoe, ce 28 mai 1887.

EBEN. SWETT,

Juge de paix, commissaire pour H.C.J.

Canada,
Province d'Ontario,
District de Parry-Sound. } Dans l'affaire de John Monteith, pétitionnaire en divorce
d'avec sa femme Mary Ann Monteith.

Je, Herbert F. Jones, du village de Rosseau, comté de Simcoe, commis, déclare solennellement :

1. Que j'ai signifié en main propre à Eben. Swett, du village de Rosseau, comté de Simcoe, une copie conforme de l'avis ci-annexé, et une copie conforme du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith," ci-annexé, en remettant et laissant ces deux copies au dit Ebenzer Swett.

2. Que je connais ce dernier et sais qu'il est magistrat et qu'il réside au dit village de Rosseau, comté de Simcoe, et qu'il s'est occupé d'affaires pour un nommé William G. Norton, mentionné en l'"Acte pour faire droit à John Monteith," ci-annexé, et a géré les affaires du dit William G. Norton, après la fuite de Mary Ann Monteith, épouse du dit John Monteith, avec le dit William G. Norton.

3. Que j'ai comparé moi-même les copies par moi signifiées avec les originaux ci-annexés et qu'elles y étaient conformes.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, conformément à l'acte passé en l'an 37 du règne de Sa Majesté sous le titre "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

HERBERT J. JONES.

Déclaration solennelle faite devant moi, }
 au village de Rosseau, comté de Sim- }
 coe, ce 28 mai 1887.

W. A. LAURSON,
 Commissaire, etc.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que cette Chambre juge suffisante la preuve de l'impossibilité de se conformer à la règle 76 du Sénat qui exige la signification de l'avis de seconde lecture et d'une copie du bill pour faire droit à John Monteith", à la défenderesse.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que John Monteith, le pétitionnaire dans cette affaire, était présent à la barre pour y être interrogé par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une séparation.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que l'interrogatoire du pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à John Monteith, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et la dite motion a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McInnes, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Gowan, McDonald, Clemow, Vidal, McCallum, McKay, McClelan, Read, et du proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'interroger les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et qu'il soit permis au dit comité d'employer un sténographe.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir au transport gratuit des législateurs et des juges sur les chemins de fer,"

Sur motion de l'honorable M. McInnes, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Alberta et d'Athabaska," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie dite des Manufacturiers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Glasier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique canadien," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Pénitenciers,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les marins malades et indigents,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte relatif à la procédure dans les causes criminelles,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ocell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Gleadow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour permettre à la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada d'étendre ses opérations et pour d'autres objets," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie dite des Manufacturiers," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Read, du comité mixte des deux Chambres, des impressions du parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
3 juin 1887.

Le comité mixte des deux Chambres sur les impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

21b. Réponse à l'Ordre.—Relevé détaillé des montants dépensés en vertu de mandats émis par le Gouverneur-Général au cours de chacune des années 1873 à 1886, inclusivement. (*Documents de la session.*)

54. Réponse à l'Ordre.—Etat donnant la quantité de minots de céréales de toutes espèces transportée par l'Intercolonial depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Halifax pendant la période comprise entre le 1er juillet, 1885, et le 31 mars, 1887, et le chiffre des recettes nettes provenant de ce transport porté au crédit du dit chemin de fer. (*Documents de la session.*)

57. Réponse à l'Ordre.—Etat faisant connaître,—

(1) Le nombre total de Chinois arrivés dans divers ports du Canada entre le 1er janvier, 1886, et le 31 mars, 1887, et le nom de ces ports.

(2) Le montant perçu pendant cette période et provenant de la taxe de capitation imposée sur les Chinois.

(3) Le montant payé aux gouvernements provinciaux en vertu de l'Acte de l'immigration chinoise, pendant la même période.

(4) Le nombre de Chinois entrés en Canada, pendant la même période, en vertu d'un permis de retour, et les rapports, s'il en est, dressés à ce sujet par aucun officier de douane.

(5) Le nombre de Chinois entrés en Canada, pendant la même période, à titre d'étudiants, de lettrés, ou de touristes.

(6) Ce qu'a coûté au gouvernement canadien la mise en vigueur de l'Acte d'immigration chinoise pendant le dernier exercice. (*Distribution et documents de la session.*)

59. Réponse à l'Ordre.—Etat donnant les noms des personnes n'appartenant pas à la milice, qui ont été recommandées pour du *scrip* pour services de quelque nature que ce soit pendant la récente rébellion. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents qui suivent ne soient pas imprimés, savoir :—

4a. Réponse à l'Adresse (Sénat, 1886).—Copie d'une lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, adressée à la fin de juin 1883 au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, requérant ce fonctionnaire d'attirer l'attention du sous-préfet de cette institution sur certaines accusations portées contre ce dernier, le ou vers le 18 juin 1883, par le journal l' "Etendard" qui l'accusait de s'être ingéré abusivement dans les élections du comté de Laval en 1883, ainsi que copie de la réponse du dit sous-préfet; aussi copie d'une deuxième lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, au dit préfet, au sujet d'une nouvelle accusation portée par le même journal qui se plaignait que le sous-préfet Ouimet avait employé des prisonniers pour faire sa correspondance et en particulier pour préparer la réponse ci-dessus mentionnée, et requérant le préfet de demander des explications à son subordonné à ce sujet, avec la réponse du sous-préfet; aussi copie de tous mémoires, documents, etc., qui peuvent faire partie du dossier, qu'ils soient antérieurs ou postérieurs en date aux pièces mentionnées en premier lieu.

57. Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms des candidats aux examens de promotion tenus à Ottawa, depuis le 1er mars ; les noms de tous ceux qui ont passé ces examens ; copie de tous papiers d'examen soumis à ces candidats. Aussi, un état indiquant si quelques-uns des candidats, et dans ce cas, lesquels, ont été soumis à cet examen plus tard que le 1er mars ; et quelles questions ont été posées à tel ou tels candidats.

19. Réponse à Adresse, 1886,—Etat indiquant,—

1° Le nombre d'ordres en conseil ou d'ordres administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puissance du Canada, avec la superficie totale (réelle ou approximative) couverte par tels ordres.

2° Pour chaque année séparément depuis 1870, le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés ; la date de chacun de ces ordres, la superficie de terrain comprise dans chaque ordre ; la location du terrain couvert par chaque ordre ; le loyer du terrain et les droits de la couronne payés respectivement dans chaque cas, et la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage exigés dans chaque cas ; aussi, la superficie totale couverte par tels ordres, chaque année.

3° Le nombre total de licences émises sous l'autorité des divers ordres en conseil ; la superficie totale couverte par chaque licence ; si cette superficie consistait de pièces de terrain détachées ou si elle était d'un seul tenant, et la période pendant laquelle telle licence était effective ; et, dans le cas de permis, les fins pour lesquelles le bois était demandé.

20a. Réponse à Ordre,—Relevé faisant connaître le chiffre des arrérages actuellement dus aux Indiens Chippewas des lacs Huron et Supérieur pour le transfert de leurs terres en vertu du traité Robinson, et copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le département des Sauvages et le gouvernement de l'Ontario, depuis le 3 mai dernier.

55. Réponse à Ordre,—Copie des marchés, conventions ou contrats non encore produits, passés entre le gouvernement de Sa Majesté et la compagnie du Grand-Tronc, concernant l'achat du chemin de fer du Nord entre Montréal et Québec, ou entre St-Martin et Québec ; et aussi, copie des contrats entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la compagnie du Grand-Tronc pour l'achat outransfert de la dite partie du chemin de fer du Nord.

56. Réponse à Ordre,—Copie de tous mémoires, pétitions et correspondance de mandant la nomination d'un juge puiné pour le comté d'Elgin ; ainsi que les noms de tous postulants pour la dite charge depuis le 1er janvier 1886.

58. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports ou autres pièces concernant le havre de Tracadie, Ile du Prince-Edouard.

60. Copie d'un rapport du comité du Conseil Privé, accordant une nouvelle subvention annuelle de \$20,000 à la province de l'Ile du Prince-Edouard.

61. Réponse à Adresse (Sénat),—Copie de toutes communications échangées entre le gouvernement ou quel'un de ses fonctionnaires et des particuliers au sujet d'une certaine quantité de dynamite importée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, en 1885, par la maison H. H. Fuller et Cie, et qui a été saisie par les autorités douanières pour prétendue évaluation au-dessous de la valeur.

62. Réponse à Adresse (Sénat),—Copie de toutes correspondances entre le gouvernement impérial et fédéral relatives à la défense de la Colombie Britannique pendant l'année 1886 et 1887.

63. Réponse à Adresse (Sénat),—Copie des plans et rapports de l'exploration relative au tunnel projeté entre le Cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, et le Cap Tourmentine, Nouveau-Brunswick.

64. Réponse à Ordre,—Copie de tous les documents du département des Affaires des Sauvages relatifs à la destitution de M. Napoléon Giasson, comme mesureur de pierre à Caughnawaga, dans le comté de Laprairie.

Résolu,—Que comme les volumes des Journaux et des Documents de la Session de 1886 sont d'une grosseur qui excède celle mentionnée dans le contrat, il soit accordé à M. W. McG. Mortimer une somme additionnelle de cinq centins par volume pour les volumes reliés pendant cette année (même augmentation qu'en 1884 et 1885), laquelle devra l'indemniser de tout ouvrage supplémentaire de quelque nature que ce soit.

Résolu,—Que ce comité est d'avis que la fourniture de la papeterie requise pour chaque Chambre devrait rester sous le contrôle de chacune d'elles, comme à présent, et que l'Acte concernant le département d'imprimerie et de papeterie publiques, soit amendé dans ce sens.

Résolu,—Que les salaires de M. E. Botterell, chef de distribution, et de M. N. Boulet, son adjoint, soient augmentés de \$200 pour chacun d'eux,—la dite augmentation devant prendre effet à dater du 1er janvier 1887.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'honorable M. Read, du comité mixte des deux Chambres des impressions du parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,
3 juin 1887.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter, comme quatrième rapport,—le rapport du sous-comité nommé pour vérifier les comptes d'impression et pour d'autres fins, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année écoulée, et le bilan annuel de compte des impressions pour l'exercice clos le 30 juin 1886, lesquels sont tous ci-annexés.

Le comité les a adoptés et les soumet maintenant à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions du parlement.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le compte annuel des recettes et des dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin 1886, avec la lettre suivante de l'auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 2 décembre 1886.

MONSIEUR,—Je vous envoie ci-joint votre relevé des dépenses d'impressions du parlement pour 1885-86. La seule différence consiste dans le remboursement de

\$380.32 pour impression de bills privés, session 1885-86, somme portée sur votre état au crédit du compte de 1885-86 et à celui de 1884-85 dans les livres de ce bureau.

J'ai fait au dos de votre relevé une note à cet effet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. L. McDUGALL,
Auditeur général.

H. HARTNEY, écr.,
Comptable, Chambre des Communes,
Ottawa.

J'ai aussi reçu la lettre suivante de M. Mortimer qui a eu pendant nombre d'années, le contrat pour la reliure des documents sessionnels.

OTTAWA, 8 octobre 1887.

H. HARTNEY, écr.,
Chambre des Communes.

Comme il n'y a pas eu d'arrangement fait avec moi pour la reliure des documents de la session ou autres reliures, etc., des deux Chambres du parlement, j'ai l'honneur de vous informer que je suis prêt à continuer le contrat pendant 1887 aux conditions actuelles. Espérant que l'on trouvera cette offre satisfaisante.

Je demeure,
Votre obéissant serviteur,
W. McG. MORTIMER.

L'extension du contrat d'impression au 31 décembre 1887 et le nouveau contrat pour la fabrication du papier d'impression passé avec M. J. R. Barber pour une année expirant à la même date, ont tous deux été signés; et les garanties requises ont été déposées à mon crédit.

Par suite d'un arrangement fait avec l'entrepreneur, on s'est servi du papier choisi sous le nouveau contrat, et qui est de meilleure qualité que l'ancien, pour la confection des livres bleus de cette session, dont l'apparence est en conséquence beaucoup améliorée.

Il sera nécessaire de pourvoir pendant la présente session, à l'exécution future de tous les services d'impression.

Je dois de nouveau attirer l'attention du comité sur le manque d'espace dans le bureau de distribution, et dans le local destiné à la réception des feuilles imprimées et du papier d'impression.

La somme de \$80,000, même montant que l'an dernier, a été insérée dans les évaluations budgétaires pour solder les impressions du Parlement pendant l'année prochaine.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité mixte des impressions.

SALLE DU COMITÉ,
22 avril, 1887.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,
1er juin 1887.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du parlement, auquel ont été renvoyés les comptes relatifs au service des impressions pour l'année dernière, afin de les vérifier, a l'honneur de soumettre ce qui suit, à titre de premier rapport:—

Votre sous-comité a soigneusement examiné le bilan annuel des comptes d'impressions du parlement; et après avoir vérifié les dépenses, article par article, au

moyen des comptes acquittés et des pièces de comptabilité produites, il a trouvé le tout exact et l'a certifié tel.

Le bilan est aussi conforme aux livres du bureau de l'auditeur-général, comme en fait foi son certificat, sauf la somme de \$380, qui est créditée, dans un département, au compte de 1884-85, tandis qu'il est crédité, dans l'autre, au compte de 1885-86.

Les comptes sont tenus de telle sorte qu'il est facile de les vérifier d'une manière satisfaisante.

Votre sous-comité a visité et inspecté le bureau de distribution et les chambres qui lui servent de dépôt, et il a constaté qu'il est urgent d'avoir un local plus étendu, pour que le service puisse se faire d'une manière convenable et sûre.

Il a aussi visité les voûtes où se trouve la réserve de journaux et de documents sessionnels, rangée et classée pour la commodité des recherches, mais comme tout l'espace disponible est déjà occupé, il a fallu cesser le classement jusqu'à ce que l'on puisse obtenir un local plus étendu.

Les membres de votre sous-comité ont profité d'une séance du comité des chemins de fer pour attirer l'attention du ministre des travaux publics sur ce fait, et comme il était question dans le moment de trouver un local plus convenable pour le comité des chemins de fer, le ministre a déclaré que la chose serait prise en considération. En conséquence, votre sous-comité a tout lieu d'espérer que ces difficultés disparaîtront sous peu.

Le tout respectueusement soumis,

D. BERGIN,
Président.

ALPH. DESJARDINS.
JAMES TROW.

Dr. Compte des impressions du parlement, bilan annuel, du 1er juillet, 1885, au 30 juin, 1886.

Av.

Recettes.	Montant.	Pièces justificatives.	Dépenses.	Montant.
1885-6.				
Lettres de crédit—Compte de crédit.....	\$91,000 00	1885-6.	Impressions :—Balance due sur le compte de l'an dernier.	\$ 5,301 76
REMBOURSEMENTS :—		1	do 20 p. c. retenus sur le dernier compte ...	7,682 48
Compte des rapports des départe- ments..... \$ 9,454 83 L. O.			do Compte jusqu'au 31 décembre, 1886, total.	11,092 88
Do do do			do Compte jusqu'au 30 juin, 1886, \$39,697 02	
Do do do	27,985 68	2	do Moins la retenue de 20 p. c. ...	7,939 40
Compte de l'impression des bills privés :—		3	Reliure.....	31,757 62
Session, 1885	\$380 32	4	Papier d'impression.....	4,693 40
do 1886	591 02	5	Lithographie.....	27,446 57
	971 34	6	Assurance.....	2,719 93
		7	Salaires.....	57 50
		8	{ Montant soldé.....	5,797 50
		9	{ Remise de fonds de retraite	86.25 }
		10	Frais de port.....	56 75
			Rapports géologiques.....	3,265 63
			Divers, \$158.43, moins remboursement p. L. Dubé, \$33.17	135 28
			ANNONCES	245 82
			Dépense totale.....	\$100,353 12
		11	Balance de banque déposée au crédit du Recev.-Général.	78 54
		12	Divers, compte de L. Dubé.....	23 17
			Non retiré, y compris le coût de l'impress. des bills privés.	19,602 19
	\$119,957 02			\$119,957 02

Compte des impressions du parlement, bilan annuel, etc.—Suite.

A balance de papier en magasin :—	
2,289 rames de grand raisin, à \$2.52 1/2.....	\$5,779 72
232 1/2 rames de papier teillé, à 97 1/2.....	226 55
	<u>\$6,006 27</u>
Dépense, comme ci-dessus	\$100,353 12
REMBOURSEMENTS.—	
Compte des rapports des départements.....	\$37,985 88
Compte d'impression des bills privés.....	971 34
	<u>28,057 02</u>
Coût total, impressions du parlement.	<u>\$71,396 10</u>

SALLE DU COMITÉ,
30 juin 1886.

HENRY HARTNEY,
Greffier, impressions du parlement.

Le montant, \$71,396.10, du compte ci-dessus, ne diffère de celui qui est inscrit dans les registres de ce bureau que par la somme de \$380.32 qui a été créditée par le comptable de la Chambre des Communes au compte de l'exercice 1885-86, tel qu'indiqué ci-haut, tandis que dans les registres de ce bureau elle avait été créditée au compte de l'exercice précédent.

J. LORN McDUGALL,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 2 décembre, 1886.

Vérfié et trouvé exact.

D. BERGIN,
ALPH. DESJARDINS,
JAMES TROW

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'honorable M. Read du comité spécial chargé de s'enquérir de l'action prise par le gouvernement et des paiements faits ou recommandés par le gouvernement, depuis le rapport d'un précédent comité spécial présenté à cette Chambre par le président du dit comité l'honorable M. Read, le dix-sept mars 1881, et adopté unanimement le lendemain, "sur les circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que l'on dit être actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbitts et autres—le paiement de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue";—a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Mercredi, 1er juin 1887.

Le comité spécial nommé par votre honorable Chambre vendredi le vingt-deuxième jour d'avril dernier avec mandat de s'enquérir de l'action prise par le gouvernement et des paiements faits ou recommandés par le gouvernement, depuis le rapport d'un précédent comité spécial présenté à cette Chambre par le président du dit comité l'honorable M. Read, le dix-sept mars 1881, et adopté unanimement le lendemain, "sur les circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que l'on dit être actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbitts et autres—le paiement de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue,"—a l'honneur de présenter son premier rapport. Votre comité a entendu l'auditeur général et le député-ministre de la justice sur le sujet de son enquête. Il appert que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est convenu de payer une somme de vingt mille, deux cent soixante et trois piastres, trente et un centins (\$20,263.31) sur celle de vingt et un mille, six cent dix-huit piastres, vingt-cinq centins (\$21,618.25) que le précédent comité spécial de votre honorable Chambre dans son rapport du 17 mars 1881, avait reconnu être due par le Nouveau-Brunswick au Canada à la date du 12 novembre 1856, et que votre comité a de même trouvée due à la dite date.

La question qui se présente aujourd'hui est celle de savoir si les réclamants ont droit à l'intérêt sur la somme de vingt et un mille six cent dix-huit piastres vingt-cinq centins (\$21,618.25), à compter du jour auquel cette somme est devenue exigible. Votre comité est d'opinion que l'ordre de renvoi ne l'autorise pas à se prononcer sur cette question, et il croit devoir demander de nouvelles instructions à votre honorable Chambre sur ce point.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acts pour faire droit à John Monteith," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Samedi, 4 juin 1887.

Le comité spécial auquel a été renvoyé par ordre de votre honorable Chambre en date du trois du courant, le bill intitulé : "Acte pour faire droit à John Monteith,"

avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi, a examiné le dit bill et est convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour mettre certaines allégations du préambule d'accord avec les faits établis à l'enquête :

Dans le préambule :

Page 1, ligne 1, retranchez "Muskoka" et insérez: "Parry Sound."

Page 1, ligne 6, après "demeure" insérez: "et a son domicile."

Page 1, ligne 7, après "résidait" insérez: "et avait aussi son domicile."

Page 1, ligne 8, retranchez "réside" et insérez: "est supposée résider."

Page 1, ligne 10, après "légaies" insérez: "dans la province d'Ontario," retranchez "septembre" et insérez "décembre."

Page 1, ligne 13, après "mari" insérez: "et les quatre enfants nés de leur mariage."

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "a" jusqu'à "dans" dans la 15e ligne et insérez: "commis l'adultère; que depuis la date en dernier lieu mentionnée, elle a vécu séparée et éloignée de son dit mari, et vit en adultère avec le dit William G. Norton."

En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage du pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogé sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit rapport ainsi que l'enquête, les pièces y annexées et le bill y mentionné, soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport du commissaire du corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 7a.)

L'honorable M. Abbot, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre un rapport supplémentaire de l'inspecteur des pénitenciers pour l'année expirée le 30 juin, 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 4a.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie impériale de fidéicomis du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du pont des chutes de Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Hamilton, Guelph et Buffalo et de changer le nom de la compagnie en celui de compagnie, du chemin de fer Central de Hamilton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clermow, secondé par l'honorable M. Merner, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique Canadien " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. Clermow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation l'Hôpital Royal Victoria."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et modifier l'acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de St-Gabriel,"

L'honorable M. Ogilvie a proposé, secondé par l'honorable M. Vidal,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. Abbott a proposé en amendement que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais que les mots suivants soient ajoutés à la sixième clause :

"Et en se chargeant des travaux, la dite ville aura le droit d'exercer tous les pouvoirs de la compagnie y relatifs."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été mise sur la motion principale telle qu'amendée elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre 73 des Statuts révisés du Canada autrement désigné sous le nom de acte relatif aux Sauvages,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des Pénitenciers,"

Sur motion de l'honorable M. Abbot, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour a été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte relatif aux marins malades et indigents,"

Sur motion de M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer de Brantford, Waterloo et du Lac Erié," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation l'Hôpital Général et de Marine de Colingwood," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 juin, 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Sullivan,—Du capitaine George Atkinson et autres, de la Baie de Quinté et d'Oswégo, dans le comté de New-York. (Deux Pétitions.)

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec diverses amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 18, retranchez " Thomas Fairbairn."

Page 1, lignes 18 et 19, retranchez " et William Scott."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer d'Alberta et Athabasca," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 2, retranchez depuis " obligations " jusqu'à " vingt " dans la 3e ligne et insérez : " à émettre en vertu du dit acte tel qu'amendé par le présent acte, n'exécède pas en totalité."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Canadien du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 44, retranchez " trente " et insérez " soixante."

Page 2, ligne 45, après "versés" insérez : "dans une ou plusieurs banques char-
"trées du Canada, que les directeurs indiqueront, ces dix pour cent ne devant pas être
"retirés de la banque ni employés pour d'autres objets que ceux de la compagnie."

Page 3, ligne 16, retranchez "dix" et insérez "vingt."

Page 3, ligne 44, retranchez depuis "roulant" jusqu'à la fin de la 16e clause.

Page 4, ligne 20, retranchez "dix" et insérez "quinze."

Page 5, ligne 33, retranchez depuis "obligations" jusqu'à "par" dans la 34e
ligne.

Page 5, ligne 48, après "faits" insérez : "tirés, acceptés ou endossés."

Page 6, ligne 5, retranchez depuis "sans" jusqu'à "pourvu" dans la 7e ligne et
insérez : "valable autorisation."

Page 6, ligne 11, retranchez depuis "banque" jusqu'à "23" dans la 16e ligne.

Page 7, ligne 2, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "28" dans la 16e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours
ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Read, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit pris en considération par la Cham-
bre demain.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a
présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 7 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de pré-
senter son seizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné
de chacune d'elles.

De la compagnie du chemin de fer Midland, demandant qu'il soit passé un acte à
l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction des différentes lignes qui
doivent faire partie de son chemin, et à d'autres fins ;

De la compagnie du chemin de fer canadien de l'Atlantique, demandant la passa-
tion d'un acte qui amende son acte constitutif ;

D'Isaac Foster et autres, du comté de Norfolk, province d'Ontario, demandant à
être constitués en corporation sous le nom de "Chemin de fer de Norfolk-Sud."

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a
présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 7 juin 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter
son dix-septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie, du chemin de fer du Sud-Ouest du Manitoba, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition en obtention d'un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle doit achever ses travaux.

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas présenté de pétition dans le délai fixé pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés, et recommande en conséquence de suspendre le 19^e règle dans ce cas et d'accorder à la pétitionnaire la permission qu'elle demande.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté et que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé dans le dit rapport.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 7 juin 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de Joseph Wood et autres, d'Halifax, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de "Compagnie canadienne de navigation à vapeur des Bermudes et de Cuba"; comme les pétitionnaires ont représenté à votre comité qu'ils n'ont pas l'intention de donner suite à leur projet, votre comité recommande de ne pas procéder ultérieurement sur leur pétition.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 8,
Mardi, 7 juin 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott," votre comité a constaté que les avis exigés par la cinquante unième règle ont été régulièrement donnés.

Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles on n'a pas présenté de pétition au Sénat en obtention de ce bill, et il recommande de suspendre la cinquante-septième règle dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que la 57ème règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott," tel que recommandé par le dix-neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott," soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Le comité mixte des deux Chambres sur la bibliothèque a l'honneur de présenter son premier rapport :—

Les bibliothécaires ayant demandé à votre comité de considérer : 1^o l'opportunité de réimprimer certains volumes des *Débats* du Sénat et de la Chambre des Communes ; et 2^o de préparer un index général des différents volumes des *Débats*, il a été donné ordre aux Bibliothécaires de fournir une estimation du coût du travail projeté.

Le comité ayant de nouveau pris en considération la question de publier la section canadienne du catalogue américain, et étant convaincu qu'il est nécessaire de la publier, renouvelle la recommandation faite à la Chambre, lors de la dernière session, à savoir : Que ce catalogue soit réimprimé. Une très riche collection de matériaux pour l'histoire du Canada se trouve à présent privée en grande partie de sa valeur, faute d'un catalogue convenable.

Votre comité a voté des remerciements à l'honorable M. Haythorne pour le don qu'il a fait à la bibliothèque d'une collection de statuts de l'Île du Prince-Edouard qui sera très utile aux députés.

L'attention du comité ayant été de nouveau attirée sur les mutilations faites aux journaux et aux ouvrages de la bibliothèque, il a été décidé de saisir la Chambre de ce fait d'une façon toute spéciale. Ces mutilations sont sans excuses. Une brochure rare, ayant trait à la question des pêcherles, a été enlevée, et les Bibliothécaires ne peuvent pour le présent la remplacer. Des rapports ont été arrachés des documents de la session, et le reste du volume replacé sur les rayons. Il est évident que l'utilité de la bibliothèque diminuera si une pratique aussi barbare continue. Les Bibliothécaires ne veulent pas, naturellement, faire de l'espionnage pour prévenir ces abus ; en attendant, des avis seront affichés dans la bibliothèque défendant ces mutilations.

Un comité a été nommé pour examiner les comptes de la bibliothèque. Il a été résolu unanimement de prier le ministre des Travaux Publics d'éclairer la bibliothèque à la lumière électrique avant la prochaine session.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport suivant sur l'immigration chinoise et sur l'opération de l'acte restrictif de l'immigration chinoise.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

1. Quel est le nombre des Chinois qui sont arrivés dans des ports canadiens du 1er janvier 1886 au 31 mars 1887 ?

A Victoria.....	787
Montréal.....	1
Emerson.....	8
Port-Arthur.....	1
Total.....	797

2. Quel montant de capitation a été reçu des Chinois pendant cette période?—\$6,350.

3. Quel montant a été versé à des gouvernement provinciaux en vertu de l'acte restrictif de l'immigration chinoise pendant cette période?—A la Colombie-Britannique, \$2,525.

4. Quel est le nombre des Chinois entrés en Canada pendant la même période en vertu de certificats de retour? A-t-on reçu des rapports des officiers de douane au sujet de ces certificats?—Le nombre total a été de 246. On n'a pas reçu de rapports.

5. Quel est le nombre des Chinois entrés en Canada pendant la même période comme étudiants, hommes de science ou voyageurs? Le nombre des Chinois entrés comme tels ou sous d'autres exceptions à l'acte, a été de 424.

6. Combien a coûté au Canada la mise à exécution de l'acte restrictif de l'immigration chinoise pendant la dernière année financière?—Pour l'année 1885-86, \$1,629.26.

W. G. PARMALEE,
Contrôleur.

Département des douanes,
21 mai 1887.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 21 avril 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports du commandant du vaisseau de Sa Majesté "Cormorant" et du surintendant des affaires indiennes de la Colombie-Britannique, relatifs aux troubles agraires qui ont eu lieu l'hiver dernier sur la réserve indienne de Mettakathla, avec aussi la correspondance échangée en 1886 et 1887, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sur ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 20d.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour réduire le capital de la compagnie des terres d'Ontario et La Qu'Appelle (limitée) et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du pont de la Baie de Quinté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat,"

L'honorable M. Abbott a proposé, secondé par l'honorable M. Botsford :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en retranchant les mots suivants dans le préambule : "Chapitre 38 des Status Refondus."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Dickey a proposé, secondé par l'honorable M. Miller :

Que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 1, ligne 27, après "acte" insérez "Et chaque barrière de chemin de fer, à la traversée d'un chemin de ferme, devra être d'une largeur suffisante pour les usages auxquels elle sera destinée."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des chemins de fer," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell," et que la pétitionnaire comparaisse à la barre de la Chambre pour y être entendue par son conseil,

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre le certificat du greffier du Sénat. Le dit certificat a été lu par le greffier comme suit :

Je, Edouard-Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat, le lundi, seizième jour de mai, 1887, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du bill, entre le seizième jour de mai 1887 et le septième jour de juin 1887.

Donné sous mon seing en la salle du Sénat, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce septième jour de juin 1887, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre certains affidavits.

Ils ont été alors lus par le greffier comme suit :

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell."

Je, Harry Abbott jeune, de la cité de Montréal, province de Québec, conseil de Sa Majesté, après serment prêté, dépose et dis :

1. Que je suis l'un des procureurs de la pétitionnaire et me suis chargé spécialement de son affaire.

2. Que toute la diligence possible a été faite pour effectuer la signification de l'avis de la seconde lecture du bill ci-dessus mentionné à George Field Herchmer, mais que cette signification a été impossible, parce que le dit George Field Herchmer n'a pu être trouvé.

3. Que, lors de la signification au dit George Field Herchmer de l'avis de demande du dit bill, il était à l'emploi de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, comme attaché au personnel médical de la compagnie dans la chaîne Selkirk des Montagnes Rocheuses, et la signification du dit avis fut effectuée par le shérif de Kootenay, Colombie-Britannique.

4. Que, le seize mai dernier, j'ai télégraphié à un nommé R. Marpole, agent de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, à Donald, Colombie-Britannique, de qui j'avais eu auparavant des informations au sujet du Dr Herchmer, pour lui demander si le dit Dr Herchmer appartenait encore au personnel médical de la compagnie et m'informer en quel lieu il se trouvait ; mais par suite d'un dérangement des fils télégraphiques, j'ai été plusieurs jours sans recevoir de réponse à cette dépêche. Je mandai alors à M. C.-R. Hosmer, le gérant du télégraphe de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, de télégraphier pour une réponse. Le dix-neuf mai, le dit R. Marpole répondit que ma dépêche ne lui était parvenue que le dix-huit ; que le Dr Herchmer n'était pas à l'emploi de la compagnie, et qu'il avait été vu en dernier lieu à Vancouver. Dans le même temps, c'est-à-dire le dix-neuf mai, j'adressai copie de l'avis de la seconde lecture du bill au shérif de Kootenay, avec instruction de m'adresser un affidavit de la signification, s'il pouvait l'effectuer, ou de l'impossibilité de l'effectuer, s'il ne pouvait trouver le Dr Herchmer. Le vingt mai dernier, en apprenant que le dit Dr Herchmer n'était plus dans le district de Kootenay, je télégraphiai au dit shérif de donner l'affidavit d'impossibilité de signification, et de transmettre les papiers à mon oncle Harry Abbott, gérant de la compagnie du chemin de fer du Paci-

fique, à Vancouver, et j'écrivis le même jour au dit Harry Abbott pour le prier de remettre les papiers à un avocat ou au shérif avec instruction de trouver le Dr Herchmer, si cela était possible et de lui signifier les pièces; sinon de faire un affidavit d'impossibilité de les signifier. En même temps je télégraphiai pour faire faire des recherches à Vancouver et à Port-Moody, mais ces recherches ont été vaines.

5. Que je n'ai encore reçu aucun rapport ou affidavit du dit shérif de Kootenay ou du dit Harry Abbott; je leur ai télégraphié le premier de ce mois, et n'ai reçu d'eux aucune réponse. Je suis informé que la ligne télégraphique est interrompue par les feux de forêt et la crue des eaux.

Et j'ai signé.

H. ABBOTT.

Assermenté par moi à Montréal ce }
6e jour de juin 1887. }

W. M. C. GRIFFIN,

Commissaire pour la Cour Suprême
dans le district de Montréal, et notaire public.

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire du bill pour faire droit à Fanny Margaret Riddell.

Première Session, Sixième Parlement, 50 Victoria, 1887.

Je, Charles Rudolph Hosmer, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant du télégraphe de la compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique, après serment prêté, dépose et dis :

1. A la demande de M. Harry Abbott et M. A.-F. Riddell, je télégraphiai à R. Marpole de répondre au télégramme qui lui avait été adressé pour savoir en quel lieu pouvait se trouver un certain Dr George Herchmer. Le télégramme ci-annexé, coté A, en date du 19 mai 1887, est une réponse que j'ai reçue du dit R. Marpole.

2. Le vingt mai dernier, je télégraphiai à un nommé J. Wilson, de New-Westminster, de faire des démarches pour découvrir où était le dit Dr Herchmer, et de le rechercher à Port-Moody et à Vancouver. Le télégramme ci-annexé, coté B, est la réponse que j'ai reçue.

Et j'ai signé.

CHS. R. HOSMER.

Assermenté à Montréal, }
ce 6e jour de juin 1887. }

SAMUEL C. MARSON,

Commissaire, Cour Supérieure,
District de Montréal.

“A”

(Télégramme de Donald, C.-B.)

A. C. R. HOSMER, Montréal.

Dépêche n'a été reçue qu'hiver. Herchmer n'est plus à l'emploi de la compagnie. Vu en dernier lieu à Vancouver.

R. MARPOLE.

"B"

A C.R.H.

(Télégramme de Seattle, 21.)

Aucune trace de Geo. Herchmer, à Moody ou Vancouver. Est inconnu ici.

J. W.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que cette Chambre juge suffisante la preuve de l'impossibilité de se conformer à la règle 76 du Sénat, qui exige la signification de l'avis de la seconde lecture et d'une copie du bill pour faire droit à Fanny Margaret Riddell, au défendeur.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que Fanny Margaret Riddell, la pétitionnaire dans cette affaire, était présente à la barre pour y être interrogée par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une réparation.

L'honorable M. Ogilvie secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que l'interrogatoire de la pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Fanny Margaret Riddell soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été mise sur icelle, la dite motion a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Gowen, Turner, Sanford, McKay, McKindsey, Ferrier, Vidal, Montgomery, et du proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'interroger les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et qu'il soit permis au dit comité d'employer un sténographe.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise, "

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Monteith, "

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie impériale de fidéicomis du Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte incorporant la compagnie du pont des chutes de Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Hamilton, Guelph et Buffalo et de changer le nom de la compagnie en celui de compagnie du chemin de fer Central de Hamilton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique canadien," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné; que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario Sud," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier le chapitre 73 des Statuts Refondus du Canada, autrement désigné sous le nom d'Acte relatif aux Sauvages,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des Pénitenciers " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé a un comité général demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux marins malades et indigents,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Brantford, Waterloo et lac Erié," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation l'hôpital général et de marine de Collingwood," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Bolduc,—De Daniel Shanks et autres, du village de Huntingdon, district de Beauharnois.

Par l'honorable M. Read,—Du révérend John Somerville, modérateur, et autres, du synode de l'église presbytérienne de Toronto et Kingston, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Power,—Du conseil municipal de la cité de St-Thomas.

L'honorable M. Howlan, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 2,
Mercredi, 8 juin 1887.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes du Sénat et en faire rapport, pendant la présente session, a l'honneur de soumettre son second rapport :

Votre comité recommande :—

1. Que M. J. de St-Denis LeMoine, sergent d'armes, soit nommé greffier du journal français et remplisse cette fonction avec son emploi actuel, en recevant une augmentation d'appointements de quatre cents piastres (\$400) par année, soit un salaire total de seize cents piastres (\$1,600) par année; cette augmentation à courir du 1er juillet 1887.

2. Que Madame Ivanhoë Taché soit nommée assistante du greffier du journal français, à compter du 1er juillet 1887, jusqu'à la prochaine session du parlement, aux appointements de huit cents piastres (\$800) par année; sans que cette nomination toutefois puisse être invoquée par la suite comme précédent.

3. Que le salaire de M. J. G. Aylwin Creighton, greffier en loi, greffier des comités et traducteur anglais, soit augmenté de trois cents piastres (\$300) et porté à deux mille cinq cents piastres (\$2,500) par an; cette augmentation à commencer du premier jour de janvier 1887.

4. Que la nomination, par Son Honneur le Président du Sénat, d'Edward Ashe, à l'emploi de messenger du Président, aux gages de six cents piastres (\$600) par année, et de Charles Neville à l'emploi de page du Président, à une piastre et demie (\$1.50) par jour durant la session, soit confirmée et que leur salaire leur soit payé à commencer du 13 avril 1887.

5. Que Jean Albert Choquette et Frederick Charles O'Meara soient nommés messagers sessionnels avec un salaire chacun de deux cent cinquante piastres (\$250) par session, à commencer du 13 avril 1887.

6. Que Thomas Gravel, feutier, reçoive un salaire de une piastre et vingt-cinq centins (\$1.25) par jour, au lieu de une piastre (\$1), comme jusqu'à présent.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell," a présenté son premier rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et il été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 8 juin 1887.

Le comité spécial auquel a été renvoyé par ordre de votre honorable Chambre en date du sept du courant, le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi, a examiné le dit bill et est venu d'en faire rapport sans amendement.

En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage de la pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogée sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit rapport avec l'enquête et le bill y mentionné soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à vendredi prochain, le dixième jour de juin courant, à trois heures de l'après-midi.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 6 juin, 1887.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, en remplissant le blanc avec les mots "et la Chambre des Communes."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 6 juin 1887.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, en la manière que Son Excellence jugera la plus convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône; et demandant à leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

A Son Excellence le Très-Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très-Distingué de St-Michel et St-Georges; Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, les Communes du Canada réunis en Parlement, désirons approcher de Votre

Excellence pour vous prier de vouloir bien transmettre notre Adresse conjointe à Sa Majesté, la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième année de son heureux règne, en la manière que Votre Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

SÉNAT,

J. ALD. QUIMET,
Orateur de la Chambre des Communes.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 6 juin 1887.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par le mots " le Sénat et ".

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom de cette Chambre.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le transport de liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté dans les eaux canadiennes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des élections fédérales contestées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des territoires du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les conserves alimentaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de la Massawippi," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cochrane, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est, (limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Prescott," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable Pâquet, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Pâquet, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte constituant en corporation l'hôpital royal Victoria," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca."

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique canadien."

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Norfolk Sud," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à John Monteith,"

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. McKindsay, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à John Monteith" ; ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie impériale de fidéicommiss," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des Pénitenciers."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les marins malades et indigents,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi et qu'il soit le premier item des ordres du jour.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain et qu'il soit le premier item des ordres du jour

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 10 Juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>		<i>(Burl'gton), Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>		

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ward,—De Mary Graham et autres, et de John Graham et autres, de New-Edinburgh.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compa-

gnie du chemin de fer de Hamilton, Guelph et Buffalo, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Pacifique d'Ontario Sud," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 3, ligne 48, après "la" insérez: "quarante-huitième et".

Page 3, ligne 49, retranchez "soixante et un" et insérez: "cinquante-sept".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Kaulbach, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Arthur Lavell," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ N° 17,

Jeu*di*, 9 juin, 1887.

Le comité spécial auquel a été renvoyé par ordre de votre honorable Chambre en date du premier du courant, le bill intitulé: "Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi, a examiné le dit bill et est convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour mettre certaines allégations du préambule d'accord avec les faits établis à l'enquête:

Dans le préambule :

Page 1, ligne 9, après " nommé " insérez : " William Garibaldi".

Page 1, ligne 12, retranchez depuis " cohabité " jusqu'à " avec" .

Page 1, ligne 14, retranchez depuis " Caton " jusqu'à "a" dans la 15e ligne.

En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage du pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogé sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

H. A. N. KAULBACH,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, que le dit rapport ainsi que l'enquête y jointe et le bill y mentionné soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Howlan, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ n° 8,
Vendredi, 10 juin 1887

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité recommande :

1. Que William Lambkin, messenger sessionnel, soit nommé messenger permanent pour remplir la vacance créée par la promotion de Joseph Larose à la charge de messenger de Son Honneur le Président.

2. Qu'un congé d'absence de six mois, à partir du 1er juillet prochain, soit accordé à Joseph Pelletier, pour cause de mauvaise santé.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, n° 8,
Vendredi, 10 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De Robert Henry et autres, de la cité de Brantford, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-sud";

De Robie Uniacke et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie de vapeurs d'Halifax et des Indes Occidentales (à responsabilité limitée);

De la Compagnie des Terres d'Edmonton et de la Saskatchewan, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à vendre et transporter à ses actionnaires des terres ou autres propriétés de la compagnie pour leur tenir lieu d'actions données en paiement de ces terres ou propriétés;

De David Creighton et autres, de la ville d'Owen-Sound, et d'autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'imprimerie et de publication la Standard (à responsabilité limitée)."

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-et-unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, n° 8,
Vendredi, 10 juin, 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-et-unième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la banque de Pictou, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à entrer en liquidation, et a constaté que les avis n'ont pas été publiés pendant toute la durée voulue, mais comme le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité, votre comité recommande de suspendre la 51e règle en tant qu'il s'agit de la dite pétition.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Grant, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la banque de Pictou, tel que recommandé dans le vingt-et-unième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'hôpital général et de marine de Collingwood," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné que la dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation l'hôpital Royal Victoria," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Howlan, a proposé :

Qu'une humbre adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des documents relatifs à la nomination de A. F. Wood, écuyer, de Madoc, comme auditeur ou arbitre pour les réclamations qui se rattachent à la construction du canal Murray ; avec un état des sommes d'argent qui lui ont été payées pour ses services, accompagné des pièces justificatives ; plus particulièrement des sommes qui lui ont été payées en novembre 1886, avec mention du nombre de jours pendant lesquels il a rempli ses fonctions pendant ce mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie des terres d'Edmonton et de la Saskatchewan (limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Carvell, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer Midland du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que pour le reste de la session du Parlement la 61e règle de cette Chambre relative aux bills venant de la Chambre des Communes, soit suspendue.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc de la Baie Georgienne et du lac Erié," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie des Steamers d'Halifax et des Indes Occidentales (limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Équité," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication de l'Empire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. MacInnes (Barrington), il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance canadienne des chevaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie des Forges de Londonderry," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance du Canada contre les accidents," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du haut de la Colombie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la société de la caisse de garantie et de retraite de la banque de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte constitutif de la compagnie d'assurance de l'Ouest et autres actes qui l'affectent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowin, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la société canadienne des ingénieurs civils," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque de Piéton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne à étendre ses opérations et à d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte modifiant les statuts refondus, chapitre 51, concernant la propriété foncière dans les territoires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte relatif aux marins malades et indigents," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles.

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Miller a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pourvoyant au transport gratuit des législateurs et des juges sur les chemins de fer,"

Sur motion de l'honorable M. McInnes, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité mixte de la bibliothèque,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital de la compagnie des terres d'Ontario et de Qu'Appelle (limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du pont de la baie de Quinté," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise,"

L'honorable M. Abbott a proposé, secondé par l'honorable M. Ryan :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise," soit lu la seconde fois.

Après un nouveau débat.

La question ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier le chapitre 43 des Statuts Refondus du Canada, autrement désigné sous le nom de ' Acte relatif aux Sauvages, '"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte relatif aux Sauvages."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell, "

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Ogilvie, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell "; ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant le transport des liqueurs sur les vaisseaux de Sa Majesté dans les eaux canadiennes, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte des élections fédérales contestées," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les conserves alimentaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de jonction de chemin de fer de Massawippi," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clew, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie d'épargne et de prêt du Canada Est," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lnudi, 13 Juin 1887.

Los membres présents étaient:—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (B.C.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ogilvie,—De James Beatty, digne patriarche, et J. A. McMillan, secrétaire de la division No 226 de Lindsay des fils de Tempérance.

Par l'honorable M. McKindsey,—De Joseph Fyle et autres, d'Acton,—de George Cuttrel et autres, du comté de Halton, et John Drain et autres, de la ville de Milton.

Par l'honorable M. McClelan,—De la corporation de la ville de Picton.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la corporation de la ville de Lindsay, province d'Ontario ; demandant que le Scott Act soit abrogé, ou qu'on l'amende au sujet des vins légers et des liqueurs de malt.

De la chambre de commerce de la cité de Québec ; demandant qu'une aide soit accordée à la compagnie du chemin de fer Central de Québec, pour mettre cette compagnie en état de compléter sa ligne et de la relier à la ligne courte du Pacifique allant aux provinces maritimes.

De Wm Murray, maire, de la cité de Sherbrooke ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog ne soit pas adopté.

Du capitaine George Atkinson et autres, de la Baie de Quinté et autres lieux ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du pont de la Baie de Quinté, ne soit pas adopté.

Du révérend John Somerville, modérateur, et du révérend John Gray, D. D., secrétaire du Synode de Toronto et de Kingston de l'église presbytérienne du Canada ; demandant que l'acte de tempérance, 1878, ne soit pas amendé.

De la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba ; demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle doit achever son chemin.

Du conseil municipal de la cité de St-Thomas ; demandant l'abrogation du Scott Act.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Daniel Shanks, Joseph McPherson et Allan McMillan, du village de Huntingdon, district de Beauharnois, collège électoral de Salaberry, province de Québec, demandant que le Sénat se prononce, après audition, sur la qualification de l'honorable François-Xavier Anselme Trudel,

Une question d'ordre a été soulevée et Son Honneur le Président a déclaré que la dite pétition, ayant des appendices annexés, ne pouvait pas être lue et reçue.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du pont des chutes de Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer Midland du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la baie Georgienne et du lac Erié," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du haut de la Colombie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Kaulbach il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de la Massawippi," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 14, retranchez depuis " fer " jusqu'à " 2 " dans la 17^e ligne.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive du chemin de fer de Témiscouata," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 23, retranchez "dans la province de Québec" et insérez "sur la rivière Saint Jean."

Page 2, lignes 24 et 25, retranchez "dans le comté de Témiscouata."

Les dits amendements, ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique canadien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 37, retranchez depuis "Waterloo" jusqu'à "et" dans la 38e ligne.

Page 1, ligne 38, après "point" insérez "à au près la station de Dumfries."

Page 2, ligne 17, retranchez depuis "l'entreprise" jusqu'à la fin de la troisième clause.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance du Canada contre les accidents," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la banque

de Piéton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sous amendement.

Sur motion de l'honorable M. Grant, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la société de la caisse de garantie et de retraite de la banque de la Puissance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 22, retranchez depuis "et jusqu'à" et "et" dans la 23e ligne et insérez : "de recevoir ces versements."

Page 7, lignes 26 et 34, retranchez "cent" et insérez "cinquante."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte constitutif de la compagnie d'assurance de l'Ouest et autres notes qui l'affectent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser la compagnie de prêts immobilier et d'épargne à étendre ses opérations et à d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance canadienne des chevaux," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser la *Grange Trust* (limitée) à liquider ses affaires," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'imprimerie et de publication de l'Empire," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie des steamers d'Halifax et des Indes Occidentales" (limitées), a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie des forges de Londonderry," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, N° 8,
Lundi, 13 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles ;

De la compagnie du chemin de fer de Saskatchewan et de l'Ouest, demandant la

passation d'un acte qui déclare ses travaux d'intérêt général ; qui l'autorise à prolonger sa ligne et qui confirme le bail de son chemin à la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest ;

Des directeurs provisoires de la compagnie hydraulique et manufacturière de St-Jean d'Iberville, demandant un acte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, N° 8,
Lundi, 13 juin, 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de Frank Turner et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie canadienne de force motrice," et a constaté que les avis n'ont pas eu la durée voulue ; mais comme le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité, votre comité recommande de suspendre la cinquante-unième règle dans le cas de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport à la pétition de Frank Turner et autres, tel que recommandé dans le vingt-troisième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Lundi, 13 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, demandant un acte qui l'autorise à faire une nouvelle émission de débentures, et a constaté que les avis sont insuffisants, mais comme on a prouvé à votre comité que les actionnaires sont unanimement en faveur de la mesure proposée, votre comité recommande de suspendre la cinquante-unième règle dans le cas de cette pétition, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Power, il a été ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, tel que recommandé dans le vingt-quatrième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Gowan du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie des terres d'Edmonton et de la Saskatchewan (limitée)" a fait rapport qu'il a examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Carvell, secondé par l'honorable M. Macdonald, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise : ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du pont de la Baie de Quinté," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Flit, secondé par l'honorable M. Guèvremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise : ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Société Canadienne des Ingénieurs Civils," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise : ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'imprimerie et de publication de l'Empire," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Dans le titre.

Page 1, ligne 2, après " Empire " insérez " (à responsabilité limitée)."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur celui-ci, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les scrips délivrés par le département de l'Intérieur pour tenir lieu des deux milles extérieurs délimités par l'arpentage des lots riverains sur les rivières Rouge, Assiniboine, Sale et la Seine, dans la province du Manitoba, avec indication de la date des scrips, de la cause de leur délivrance, des personnes auxquelles ils ont été délivrés, du temps et du lieu de la délivrance et des noms des postulants.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Vidal a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour abroger l'acte de l'immigration chinoise."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant le ministère des Finances et le conseil du Trésor," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill est lu la seconde fois en conséquence

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte autorisant le paiement d'une pension annuelle à Godefroi Laviolette, ci-devant préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le ministère du commerce," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud."

L'honorable M. Sanford a proposé, secondé par l'honorable M. Merner,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. Abbott a proposé, secondé par l'honorable M. Ryan,

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 9, ligne 2, retranchez depuis "elle" jusqu'à "28" dans la 6e ligne.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale,

L'honorable M. O'Donohue a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. McInnes :—

Que la disposition suivante soit ajoutée à la fin de la troisième clause :

Pourvu toujours qu'avant de faire usage des pouvoirs accordés par le présent Acte relativement à cette partie de la ligne située entre St-Catherine's et la rivière Niagara, la compagnie ait à payer à la compagnie du chemin de fer central de St-Catherine's et Niagara la dépense actuelle de cette dernière avec intérêt, pour les travaux de ce chemin entre St-Catherine's et la rivière Niagara, et prenne aussi à sa charge toutes obligations contractées *bonâ fide* par la compagnie du chemin de fer central de St-Catherine's et Niagara encore existantes; et en cas de désaccord sur le montant de la dépense et des obligations que devra prendre à sa charge la compagnie, la question de ce montant sera soumise à l'arbitrage de deux personnes, dont l'une choisie par la compagnie et l'autre par la compagnie du chemin de fer central de St-Catherine's et Niagara, et ces deux arbitres choisiront un tiers-arbitre; le renvoi aux arbitres, leur nomination et le choix du tiers-arbitre se feront conformément aux dispositions de l'Acte qui règle la procédure du droit commun dans la province d'Ontario et de l'Acte de judicature d'Ontario; et après que la compagnie aura effectué le paiement et pris à sa charge les obligations comme ci-dessus, ou en cas de désaccord, en par elle fournissant un cautionnement qui devra être soumis à l'approbation d'un juge d'une des divisions de la Haute Cour de Justice d'Ontario, ou si la compagnie du chemin de fer de St-Catherine's et Niagara refusait d'accepter le dit paiement ou le dit cautionnement, la compagnie aura droit de prendre possession et se servir de tous travaux exécutés par la compagnie du chemin de fer central de St-Catherine's et Niagara sur la dite partie de son chemin; et celle-ci est par le présent autorisée à remettre et remettra à la compagnie, en recevant le dit paiement, tous plans, deniers, droits, réclamations et boni acquis et possédés par elle en rapport avec la dite portion de son chemin de fer; pourvu que la compagnie fasse connaître, dans les soixante jours de la passation du présent acte, son intention de prendre possession des dits travaux; et la compagnie du chemin de fer central de St-Catherine's et Niagara ne devra passer aucun nouveau contrat dans le cours des dits soixante jours.

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le président a déclaré que d'après la 70^e règle de cette Chambre, la dite motion en amendement était hors d'ordre.

A six heures Son Honneur a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p. m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Sanford que le bill intitulé " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud," tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

L'honorable M. McKindsey a proposé, secondé par l'honorable M. McMillan

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Melnes a proposé, secondé par l'honorable M. Guèvremont

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau en retranchant les premiers dix mots dans la 19^{ème} ligne du préambule, et aussi les premiers huit mots dans la 17^{ème} ligne de la 5^{ème} section.

Une question d'ordre ayant été soulevée Son Honneur le président a déclaré la dite motion hors d'ordre, d'après la 70^e règle de cette Chambre.

La question ayant été mise sur la motion principale.

L'honorable M. Melnes, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, a proposé

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais qu'il soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell."

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier item des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre 51, concernant la propriété foncière dans les Territoires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité mixte de la bibliothèque du parlement.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 14, après " l'épouse " retranchez jusqu'à " mais " dans la 15e ligne et insérez : " de celui qui l'accompagne et qui produira un certificat à cet effet du " consul britannique du port où ils se seront embarqués."

La question de concours étant mise sur la dite motion, le comité s'est divisé.

Contents, 16—Non contents, 14.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger, de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux Sauvages " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le transport des liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté dans les eaux canadiennes."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des élections fédérales contestées."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des territoires du Nord-Ouest."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Miller a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage d'imitations de billets."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal. La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 14 Juin 1887.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gutvremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Ross (Laurentides),—Du bureau de commerce de la cité de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Mary Graham et autres, et de John Graham et autres, de New-Edinburgh ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher le trafic par chemins de fer et bateaux à vapeur le dimanche.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Erié," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11, retranchez l'article I en entier.

Page 3, ligne 42, après " modifié " insérez ce qui suit à titre de paragraphe 4 :

4. Tout tel acte d'hypothèque sera déposé au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, et avis de ce dépôt dans sera inséré la *Gazette du Canada*.

Page 4, ligne 24, retranchez depuis " demande " jusqu'à " 6," ligne 30.

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Glasier, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que l'ordre de renvoi au comité spécial chargé de s'enquérir de l'affaire Tibbitts, Beveridge et autres, sur laquelle un rapport préliminaire a été présenté le 1er du courant—soit étendu en autorisant le comité à s'enquérir de tous les faits nécessaires pour qu'il puisse exposer cette affaire sous un jour équitable, et en l'autorisant à prendre connaissance des raisons sur lesquelles s'appuient les intéressés pour réclamer des intérêts sur la somme que le comité réaffirme avoir été due depuis le 12 novembre 1856—le dit rapport étant dans les termes suivants :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,

Mercredi, 1er juin 1887.

Le comité spécial nommé par votre honorable Chambre vendredi le vingt-deuxième jour d'avril dernier avec mandat de s'enquérir de l'action prise par le gouvernement et des paiements faits ou recommandés par le gouvernement, depuis le rapport d'un précédent comité spécial présenté à cette Chambre par le président du dit comité l'honorable M. Read, le dix-sept mars 1881, et adopté unanimement le lendemain, " sur les circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend " être afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique " du Nord, et que l'on dit être actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, " à James Tibbitts et autres—le paiement de la dite dette ayant été jusqu'à présent " différé pour une raison inconnue,"—a l'honneur de présenter son premier rapport. Votre comité a entendu l'auditeur général et le député-ministre de la justice sur le sujet de son enquête. Il appert que le gouvernement de Nouveau-Brunswick est convenu de payer une somme de vingt mille, deux cent soixante et trois piastres, trente et un centins (\$20,263.31) sur celle de vingt et un mille, six cent dix-huit piastres, vingt-cinq centins (\$21,618.25) que le précédent comité spécial de votre honorable Chambre dans son rapport du 17 mars 1881, avait reconnu être due par le Nouveau-Brunswick au Canada à la date du 12 novembre 1856, et que votre comité a de même trouvée due à la dite date.

La question qui se présente aujourd'hui est celle de savoir si les réclamants ont droit à l'intérêt sur la somme de vingt et un mille six cent dix-huit piastres vingt-cinq centins (\$21,618.25), à compter du jour auquel cette somme est devenue exigible. Votre comité est d'opinion que l'ordre de renvoi ne l'autorise pas à se prononcer sur cette question, et il croit devoir demander de nouvelles instructions à votre honorable Chambre sur ce point.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Power,—D'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, avocat.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été ordonné, que la pétition d'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, avocat, demandant permission de présenter une pétition pour l'incorporation de la compagnie des steamers Canada Atlantique, déjà incorporée par un acte de la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier et déposée sur la table.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie impériale de fidéicommissaires du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 5, retranchez depuis " aliéné " jusqu'à " et ", ligne 11, et insérez " si elle est nommée à cette charge conformément à la loi de toute province où elle pourra exercer ses opérations, et en tant qu'elle le pourra légalement faire sous l'autorité de cette loi."

Page 2, ligne 16, retranchez depuis " confié " jusqu'à " 5 " ligne 40.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte portant amendement de l'acte d'immigration."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constituant en corporation de la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca."

Aussi le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater."

Aussi le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de jonction de Goderich et du Pacifique Canadien."

Aussi le bill intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte incorporant la compagnie de levée et de chemin de fer de St. Gabriel," et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 6, retranchez " soit," et après " Canada " retranchez " ou " et insérez " et."

Page 2, ligne 8, retranchez " trois " et insérez " deux."

Page 2, ligne 10, retranchez " trois " et insérez " deux."

Page 2, ligne 11, retranchez " sept " et insérez " quatre."

Page 2, ligne 12, après " partir " insérez " de la sanction " et retranchez depuis " acte " jusqu'à " accordé " inclusivement dans la ligne 13 et insérez " les pouvoirs par le présent conférés à la compagnie de prolonger sa ligne de chemin de fer sur une plus longue distance que la longueur alors terminée seront périmés."

Page 2, ligne 14, retranchez " d'établissement " et insérez " social."

Page 2, ligne 22, après " le " insérez " produit de la vente du."

Page 3, ligne 4, retranchez " plus convenable et " insérez " en Canada."

Page 3, ligne 9, retranchez " ou ailleurs."

Page 4, ligne 4, retranchez depuis " directeurs " jusqu'à " 9 " dans la ligne 9.

Page 4, ligne 12, retranchez " ou ailleurs."

Page 5, ligne 9, après " moment " insérez " afin de se procurer des fonds pour l'exécution de la dite entreprise."

Page 6, ligne 42, retranchez depuis " libérées " jusqu'à " telles."

Page 6, ligne 43, retranchez " ou " et insérez " et."

Page 6, ligne 44, retranchez depuis " pour " jusqu'à " l'acquisition " dans la troisième ligne de la page 7.

Page 7, ligne 27, retranchez " la moitié " et insérez " les deux tiers."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, qu'ils soient renvoyés à un comité général demain.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest d'étendre ses opérations, et pour d'autres objets," et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill avec un amendement, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15, après " opérations " insérez : " pourvu que la compagnie vende tout immeuble acquis en paiement d'une dette dans les sept ans après qu'elle l'aura ainsi acquis, faute de quoi il fera retour au propriétaire antérieur ou à ses héritiers ou ayants-cause.

Le dit amendement ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Waterloo à Magog," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été Ordonné, que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte des Cours Suprême et de l'Échiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lawell,"

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :

Qu'il soit adopté.

Après débats.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

7.30 p. m.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Kaulbach : Que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Arthur Lavell, soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé : Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Vidal a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Ogilvie :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme suit :

Page 1, ligne 32, retranchez depuis "acte" jusqu'à "à toutes fins", et insérez : "déclaré avoir été et être nul et de nul effet, et est par cet acte annulé".

Le second article a été lu et agréé.

Le préambule ayant été lu de nouveau, il est

Ordonné, qu'il soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 3, après "représenté" insérez : "qu'en fait".

Page 1, ligne 5, retranchez depuis "Ontario" jusqu'à "entre", ligne 6, et insérez : "il y a eu cérémonie de mariage".

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "Fralick" jusqu'à "et", ligne 17.

Page 1, ligne 17, après "considérant", insérez : "qu'il appert par les témoignages que la dite cérémonie de mariage n'a pas été suivie de consommation ; considérant".

Page 1, ligne 19, après "Caton" insérez : "si mariage il y a eu par la dite cérémonie".

Page 1, ligne 21, retranchez "si lui" et insérez : "s'il n'y avait eu aucune cérémonie de mariage entre lui".

Page 1, ligne 22, retranchez depuis "Caton" jusqu'à "et", ligne 23.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Turner, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre l'enquête prise devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec prière de retourner le tout à cette Chambre.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest,"

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage d'imitations de billets," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité mixte des deux Chambres des impressions du Parlement,

L'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Miller, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé en amendement :

De retrancher la deuxième résolution dans le dit rapport.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read secondé par l'honorable M. Stevens, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour abroger l'acte de l'immigration chinoise,"

L'honorable M. Vidal a proposé, secondé par l'honorable M. Scott :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le Président a déclaré le dit bill hors d'ordre d'après la 53e section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et la 47e règle de cette Chambre parce qu'il a trait au revenu de l'Intérieur.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant le ministère des finances et le conseil du trésor," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pourvoyant au paiement d'une pension annuelle à Godefroi Laviolette, ex-préfet du pénitencier de St. Vincent de Paul," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts revisés, chapitre 51, concernant la propriété foncière dans les Territoires."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses du bill ont été lues et agréées.

Le préambule ayant été lu de nouveau, il a été

Ordonné de l'amender comme il suit :

Page 1, ligne 17, après " confirmés " insérez : " et que certains autres amendements soient faits au dit acte ".

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux Sauvages."

(*En comité*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carvell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant les actes constituant en corporation et concernant la compagnie de prêt et de placement britannique canadienne (limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Carvell, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et de modifier l'acte constitutif de la banque Anglo-Canadienne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carvell, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 15 juin, 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemon,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Grant,—De Roderick McDougall et autres, du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie

de chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 34, retranchez depuis " Nouveau-Brunswick " jusqu'à " 8 " dans la 38e ligne.

Page 2, ligne 39, retranchez depuis " s'appliquera " jusqu'à la fin de la 8e clause et insérez : " à la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20, après "Manitoba" insérez : "à un point situé au nord de la ligne-mère du chemin de fer de la compagnie".

Page 1, ligne 32, après "Manitoba" insérez : "à un point situé au nord de la dite ligne-mère".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 15 juin 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante, savoir :

D'Alexander Ferguson, solliciteur de la compagnie de steamers atlantiques du Canada, demandant qu'il soit permis à cette compagnie de présenter une pétition pour être constituée en corporation ;

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas présenté de pétition dans le délai fixé pour la présentation des pétitions au Sénat en obtention de bills privés : il recommande en conséquence de suspendre la 49^e règle dans ce cas, et d'accorder à la compagnie la permission qu'elle demande.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que la 49^e règle soit suspendue, tel que recommandé dans le dit rapport, et que le dit rapport soit adopté.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Power, — De la compagnie de steamers atlantiques du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que la pétition de la dite compagnie demandant un acte d'incorporation, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est alors lue par le greffier et déposée sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 15 juin 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Votre comité a examiné le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Waterloo à Magog," et constaté que les avis prescrits par la 51e règle ont été dûment donnés, et comme les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition au Sénat en obtention du bill susmentionné sont satisfaisantes, il recommande de suspendre dans ce cas-ci la 57e règle de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

JAS ROBT GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que la 57e règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog," tel que recommandé dans le vingt-sixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour réduire le capital de la compagnie des terres d'Ontario et Qu'Appelle (limitée) et pour d'autres objets," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, qu'un comité, composé des honorables messieurs Abbott, Scott, Dickey, Miller et du proposant, soit nommé pour examiner la question de la garantie à fournir par les auteurs d'une pétition en contestation du siège d'un membre de cette Chambre; de la responsabilité à l'égard des frais auxquels pourrait être soumis le membre contre qui serait dirigée la pétition; et généralement de la procédure à suivre à l'égard de toute pétition de cette nature.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance contre les accidents dite des Manufacturiers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie impériale de fidéicommis du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte relatif aux Sauvages," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le ministère du commerce," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la couronne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité mixte de la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits amendements, et l'avait chargé de faire rapport qu'il a agréé les dits amendements sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillen, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie de prêt et d'épargne d'étendre ses opérations et pour d'autres objets."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de la présente session intitulé : ' Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater ' ", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et modifier la charte de la compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie James et pour prolonger le délai d'exécution du chemin de fer de cette compagnie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer d'embranchement de Hereford," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 16 juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a informé la Chambre qu'il avait donné congé d'absence au Vénérable Archidiacre Lauder, D.C.L., Chapelain du Sénat, et que ses devoirs seront remplis pendant son absence par le révérend W. J. Muckleston, M.A., d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De James Beaty, grand patriarche, et John A. McMillan, secrétaire-archiviste de la division Lindsay, n° 226, des Fils de la Tempérance; demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte de Tempérance du Canada qui soit de nature à en diminuer l'efficacité.

De Joseph Fyfe et autres, d'Acton,—de George Cottrell et autres, du comté d'Halton, et de John Brain et autres, de la ville de Milton; demandant que l'on prenne des mesures pour interdire la circulation des bateaux à vapeurs et des trains de chemin de fer, le dimanche.

De la corporation de la ville de Picton; demandant que l'on n'adopte point le bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de la baie de Quinté.

De la Chambre de Commerce de la cité de Québec; demandant qu'il soit donné de l'aide à la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour lui permettre d'achever la confection de sa voie.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour mettre en vigueur et modifier la charte de la compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie James et pour prolonger le délai d'exécution du chemin de fer de cette compagnie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence,

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Waterloo à Magog," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de la présente session intitulé : ' Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater '", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 25, après " Kinloss " insérez " Greenock ".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'embranchement de chemin de fer de Hereford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 14, après " fait " insérez : " tiré, accepté ".

Page 3, ligne 16, retranchez depuis " trésorier " jusqu'à " liera " dans la 18e ligne.

Page 3, ligne 19, après " fait " insérez : " tiré, accepté ou endossé ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance contre les accidents dite des Manufacturiers," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la banque anglo-canadienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Et la dite banque ne sera pas réputée avoir encouru la déchéance de sa charte par ce que le dit certificat n'a pas été obtenu dans le délai fixé par le dit article cinq, et le dit acte constitutif de la dite banque sera censé avoir été et continuer d'être en pleine vigueur.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Vidal, du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement a présenté son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
15 juin 1887.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

34. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) Le choix de la route ;
- (2) Le progrès des travaux ;
- (3) Le choix ou la réserve des terres ;
- (4) Le paiement de deniers ;
- (5) La construction des embranchements ;
- (6) Le progrès des travaux sur les embranchements ;
- (7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
- (8) Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
- (9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
- (10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session.*)

34b. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) Le choix de la route ;
- (2) Le progrès des travaux ;
- (3) Le choix ou la réserve des terres ;
- (4) Le paiement de deniers ;
- (5) La construction des embranchements ;
- (6) Le progrès des travaux sur les embranchements ;
- (7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
- (8) Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
- (9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
- (10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session.*)

47a. Réponse à Ordre.—Relevé du coût total de la préparation des listes de votation en vertu de l'Acte du Cens Electoral du Canada, ainsi qu'un état détaillé des dépenses occasionnées dans chaque division électorale pour les salaires de l'officier-reviser, du greffier et de l'huissier, et les frais de voyages, s'il en est, alloués à chacun ; aussi, le montant payé pour l'impression des listes et à qui il a été payé dans chaque division ; les sommes payées pour publications d'avis relatifs à la location de salles ou à tous autres objets se rapportant au sujet de cette motion, dans chaque division électorale du Canada. (*Distribution et documents de la session.*)

20b. Réponse à Ordre.—Copie de tous titres, lettres patentes, correspondance et documents concernant les réclamations des Sauvages des Six Nations, telles qu'exposées dans leur pétition présentée à cette Chambre le 18 avril, 1887. (*Distribution et documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

30a. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports de l'ingénieur-en-chef et autres, touchant la construction d'un port de refuge, à Wellington, Ontario.

30b. Réponse à Ordre.—Copie du rapport de l'ingénieur-en-chef touchant la construction d'un port de refuge à ou près de Port-Rowan, Ontario; aussi du mémoire signé par George Stewart, M.D., et autres, à ce sujet; de même que de toute correspondance non encore présentée à cette Chambre échangée entre d'autres personnes de Port-Rowan et le gouvernement au même sujet.

42a. Réponse à Ordre.—Copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance, ordres et rapports faits soit par l'ingénieur local ou par M. Page, au sujet du pont du canal Welland, à Welland, récemment enlevé, et de la construction d'un nouveau pont pour le remplacer.

53. Etat du greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, demandant.—Copie : (1o) du rapport (s'il en est) fait par l'officier-rapporteur du comté de Haldimand, dans l'élection de 1857, après son énumération finale, ou de sa déclaration dans le cas où tel rapport n'aurait pas été fait ainsi que de son rapport à la suite du décompte fait par le juge de comté; (2o) de l'avis concernant le décompte ou de tout autre procédé signifié au dit officier-rapporteur; (3o) du certificat émis par le juge de comté de Haldimand quant au résultat du dit décompte; (4o) de toute décision rendue par le dit juge de comté pendant ou après tel décompte, et de tout procès-verbal ou mémoire du dit juge ou de son greffier contenant des entrées ou notes concernant aucun des bulletins contestés pendant le dit décompte, indiquant ce qui a été décidé dans le cas de chacun de ces bulletins, quels bulletins ont été écartés, quelle décision a été prise à l'égard de tels bulletins écartés et si tel procès-verbal ou autre document a été lu publiquement ou non par tel juge ou greffier au cours du dit décompte.

53a. Etat du greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, donnant les noms, professions, domiciles et adresses postales des officiers-rapporteurs aux dernières élections générales pour le parlement fédéral, et leurs divisions électorales respectives.

53b. Etat du greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre,—lequel état est tiré des documents relatifs aux élections à la Chambre des Communes actuelle, indiquant le nombre de votes recueillis pour les candidats respectifs dans les diverses divisions électorales et dans leurs différentes subdivisions, avec le nombre de bulletins rejetés ou maculés dans chaque subdivision lors des dernières élections générales, et dans chaque élection faite subséquemment jusqu'à ce jour; aussi le nombre d'électeurs placés sur les listes de votation, et la population, d'après le dernier recensement, de chaque district électoral, et des municipalités qu'il comprend; si l'élection a eu lieu par acclamation ou s'il y a eu votation; et un état séparé dans chaque cas où il y a eu un décompte ou une nouvelle énumération, montrant les changements faits, dans toute subdivision lors de tel décompte, avec le nombre de bulletins rejetés après avoir été d'abord admis, et le nombre de ceux admis après avoir été d'abord rejetés, et les raisons de tel rejet ou admission, autant qu'il est possible de les obtenir.

56a. Réponse à Adresse.—Copie du rapport du juge Taylor, fait en vertu de la commission qui le chargeait de s'enquérir de la manière dont la justice avait été administrée par l'honorable Jérémieh Travis dans le Nord-Ouest.

64. Réponse à Ordre.—Copie de tous les documents du département des Affaires des Sauvages relatifs à la destitution de M. Napoléon Giasson, comme mesureur de pierre à Caughnawaga, dans le comté de Laprairie.

65. Réponse à Adresse.—Copie de la lettre de Sir Charles Tupper donnant sa démission de la charge de Haut Commissaire, avec la date de telle démission; aussi état indiquant la date à laquelle l'hôtel du gouvernement où résidait le Haut Commissaire à Londres a été quitté par lui; la personne chargée du soin du dit hôtel depuis qu'il l'a quitté; aussi copie de la commission actuellement en vigueur et de toutes instructions qui peuvent avoir été données au commissaire actuel; de même que de toute correspondance échangée entre Sir Charles Tupper, alors qu'il était commissaire, et le gouvernement, relativement à sa visite en ce pays, à sa démission de la charge de Haut Commissaire, à sa nouvelle nomination, s'il a été nommé de nouveau, et à son acceptation, pour le présent, d'un portefeuille dans le cabinet.

66. Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports d'explorations et d'arpentages exécutés sous la direction du bureau géologique, pendant les deux dernières années, dans le district de la Baie du Tonnerre, à l'ouest de Port-Arthur.

67. Rapports et autres papiers concernant des irrégularités commises par la Filature de coton de Montréal, etc.

68. Réponse à Ordre,—Copie des comptes concernant la construction du quai du gouvernement à Kamouraska, indiquant le montant payé à madame V. Taché pour l'achat de son quai, avec copie du contrat intervenu entre le gouvernement et madame Taché à ce sujet, et aussi copie des conventions intervenues entre le gouvernement et Polydore Langlais, écr., au sujet de la vente du quai de ce dernier, au même endroit, et quel montant lui a été payé par le gouvernement.

69. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, concernant une subvention pour le dit chemin de fer, et copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement qui a été chargé d'examiner les travaux.

70. Réponse à Ordre,—Etat indiquant les diverses sommes payées à William Howe et George Howe, ou réclamées par eux ou autres personnes en leur nom, pour ouvrages de peinture ou autres travaux dans les édifices du parlement ou des départements du gouvernement à Ottawa depuis le 1er janvier 1884.

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître les divers montants payés à William Mackay ou à toute autre personne, en sa faveur, pour peinturage ou autres travaux dans les édifices du parlement et des départements, à Ottawa, du 1er janvier 1875, au 31 décembre, 1878.

Votre comité désire et respectueusement attirer votre attention sur la résolution suivante passée par le comité :

Résolu,—Que les divers départements du gouvernement soient requis de publier promptement leurs rapports annuels et autres livres bleus, pour qu'ils puissent être distribués aussitôt que possible avant chaque session, conformément à la résolution de la Chambre des Communes passée au cours de la présente session, le 5 mai, 1887.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Trudel a appelé l'attention du gouvernement sur le mouvement de retour au Canada qui s'organise parmi les Canadiens des Etats-Unis, notamment dans les villes de Lawrence et Lowell, Massachussets, sous la direction du docteur Janson Lapalme et autres Canadiens, et a demandé au gouvernement si c'est son intention de faire quelque chose dans le but d'encourager ce mouvement de retour par voie d'octrois de terres aux sociétés d'organisation de ce mouvement qui sont en formation ou qui pourraient se former plus tard ?

L'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McCallum, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports présentés au commissaire du revenu de l'intérieur par les différentes personnes licenciées pour la vente des boissons alcooliques dans les comtés unis de Leeds et Grenville depuis l'adoption de l'acte de tempérance dans ces comtés, avec indication du nom des personnes qui ont autorisé les ventes, des quantités vendues et du nom des acheteurs.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie canadienne de forces motrices," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la compagnie du pont de chemin de fer de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Laurentides), secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant les actes relatifs aux commissaires du havre de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des élections fédérales et enlevant des doutes relatifs au droit de certaines personnes de voter aux élections de membres de la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le département des douanes et le département du revenu de l'intérieur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la Jonction d'Oxford à New-Glasgow," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes, pour rapporter le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique canadien."

Aussi, le bill : "Acte pour confirmer et amender l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer de Témiscouata."

Aussi, le bill : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de South Norfolk."

Aussi, le bill : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud."

Aussi, le bill : "Acte constituant en corporation la compagnie d'Imprimerie et de Publication de l'Empire."

Aussi, le bill : "Acte constituant en corporation la compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (limitée) ;" et

Aussi, le bill : "Acte modifiant de nouveau l'acte concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien," et pour informer le Sénat qu'elle a agréé les amendements faits par cette Chambre sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte autorisant la compagnie du chemin de fer de St-Martin à Upham à vendre son chemin de fer et ses propriétés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le département de Finance et le conseil du Trésor."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le département du Commerce."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Miller a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte des cours Suprême et de l'Échiquier du Canada, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la couronne."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7:30 p.m.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à quarante-neuf inclusivement ont été lues et agréées.

La cinquantième clause a été lue et amendée comme il suit:

Page 10, ligne 31, retranchez depuis "et" jusqu'à "sera" dans la 32e ligne et insérez: "qui n'aura pas été fixée ou inscrite pour l'audition."

Page 10, ligne 34, après "entendre" insérez : "ou qui aura été fixée ou inscrite pour l'audition."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise."

(*En comité.*)

Le second article a été lu et agréé.

Ordonné, que tous les mots depuis "douane", page 1, ligne 33, jusqu'à "4", page 2, ligne 24, soient retranchés.

Ordonné, qu'après "enregistrement", page 2, ligne 23, soient ajoutés les mots suivants : "L'article 20 de l'Acte de l'immigration chinoise est amendé par retranchement des mots "ou des deux peines à la fois."

Le reste du bill a été lu et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et amendé comme suit :

Page 1, ligne 1, retranchez tous les mots depuis "à propos" jusqu'à "A ces causes," ligne 8, et insérez : "d'amender l'Acte de l'immigration chinoise."

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain et qu'ils soient le premier item des ordres du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant le département de l'Agriculture," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pourvoyant à une subvention additionnelle à l'Île du Prince-Edouard," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des procès expéditifs, chapitre 175, des statuts révisés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest de Manitoba," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 17 juin 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, demandant la passation d'un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux, et a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis de cette pétition ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, tel que recommandé dans le vingt-septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 17 juin, 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie des steamers atlantiques du Canada, compagnie constituée en corporation par la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être autorisée par un statut du Canada, et a constaté qu'il n'y a pas eu de publication d'avis par elle ; mais comme la nécessité

de l'acte législatif qu'elle demande s'est produite trop récemment pour qu'il ait été possible de publier l'avis ordinaire, votre comité recommande de suspendre la 51^e règle, vu que le comité auquel sera renvoyé le bill en question, pourra veiller à ce que personne n'éprouve par là de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie des steamers atlantiques du Canada, tel que recommandé dans le vingt-huitième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 17 juin, 1837.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport.

Votre comité a examiné le bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie du chemin de fer de St-Martin's à Upham à vendre son chemin de fer et ses propriétés," et a constaté qu'elle n'a pas adressé de pétition au Sénat ni publié d'avis ; mais comme on a représenté à votre comité que la pétitionnaire ignorait qu'elle eût à demander la mesure législative en question, et que, d'ailleurs, cette mesure a le caractère d'urgence, il recommande de suspendre la 51^e et la 57^e règles relativement au dit bill, vu que le comité auquel celui-ci sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par cette suspension.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que la 51^e et la 57^e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie du chemin de fer de St-Martin's à Upham à vendre son chemin de fer et ses propriétés," tel que recommandé dans le vingt-neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Haythorne, a proposé :

Que le bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie du chemin de fer de St-Martin's à Upham à vendre son chemin de fer et ses propriétés," soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie cana-

diennne de force motrice," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant les actes qui incorporent et qui concernent la compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne " (limitée), a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 39, après " fait " insérez : " pourvu aussi que le montant reçu en dépôt par la compagnie n'exécède jamais le montant du capital versé de la compagnie."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le Greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité mixte relatif à la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Au Sénat :

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter son second rapport comme suit :

Après mûre délibération, il a été résolu de prier le gouvernement de prendre en considération favorable les suggestions suivantes :—

1° De faire préparer et imprimer un index complet du catalogue de la bibliothèque pour le distribuer aux membres du Parlement.

2° De faire réimprimer les débats de la Chambre extraits des journaux de 1867 à 1871 et les débats de 1871 à 1875, de façon à en fournir un nombre suffisant d'exemplaires aux députés.

3° De faire préparer et imprimer un index complet au volume ci-dessus mentionné, ainsi qu'aux volumes subséquents des rapports, de façon à avoir un index complet des débats de 1867 à 1887.

Le sous-comité chargé d'examiner les comptes de la bibliothèque fait rapport comme suit :—

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Votre sous-comité chargé d'examiner les comptes de la bibliothèque pour la session de 1887 a examiné les livres de comptes et pièces justificatives à lui soumis par le comptable, portant les nos 211 à 226, inclusivement, et aussi les pièces justifi-

catives pour les lettres de change expédiées aux agents de Londres et Paris, marquées F. G. H. pour l'année 1885-86, et A. à G. pour l'année 1886-87, respectivement, et les a trouvés exacts.

Un état de compte, allant du 31 mai 1886 au 31 mai 1887, tiré des livres, est annexé pour l'information du comité.

W H. ODELL,
JULIUS SCRIVER,
CHAS. C. COLBY,

Auditeurs.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 9 juin 1887.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT de la bibliothèque du Parlement, montrant les recettes et dépenses, depuis le 31 mai, 1886 (date de la dernière audition) jusqu'au 31 mai, 1887.

1886.	\$ cts	1886.	\$ cts.	\$ cts.
A Balance dans la Banque de Montréal	3,263 22	30 juin...	Par montants dépensés sur crédits de 1886-86 pour livres anglais.....	2,028 15
Crédit à la bibliothèque pour l'exercice 1886-87.....	10,000 00	30 do	Par montants dépensés sur crédits de 1885-86 pour livres français.....	429 70
Crédit spécial pour livres sur l'Amérique du Nord.....	1,000 00	30 do	Par montants dépensés sur crédits de 1885-86 pour livres sur l'Amérique du Nord..	178 32
Crédit spécial pour reliure.....	2,000 00	30 do	Par montants dépensés sur crédits de 1885-86 pour reliure.....	627 05
		1887.		3,263 22
		31 mai..	Par montants dépensés sur crédits de 1886-87 pour livres anglais.....	5,808 71
		31 do	Par montants dépensés sur crédits de 1886-87 pour livres français.....	2,035 25
		31 do	Par montants dépensés sur crédits de 1886-87 pour livres sur l'Amérique du Nord..	732 75
		31 do	Par montants dépensés sur crédits de 1886-87 pour reliure.....	1,132 75
	16,263 22	31 do	Balance non dépensée sur crédits de 1886-87	9,709 46
				3,260 54
				16,263 22

BALANCE.

Balance de crédits non retirés.....	\$1,387 81
do dans la Banque de Montréal (voir le livret).....	\$1,928 23
Moins les chèques en circulation.....	25 50
	1,902 73
	\$3,290 54

E. et O. E.

OTTAWA, 4 juin, 1887.

JAMES FLETCHER,
Comptable.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Schultz, du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur les produits naturels alimentaires qui existent dans les Territoires du Nord-Ouest, et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces produits, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Première Session, Sixième Parlement, 50 Victoria, 1887.

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT RELATIF AUX PRODUITS ALIMENTAIRES NATURELS QUE POSSÈDENT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET AUX MEILLEURS MOYENS DE CONSERVER ET D'AUGMENTER SES RESSOURCES.

Le comité spécial nommé par votre honorable Chambre pour recueillir des renseignements sur les produits alimentaires naturels que possèdent les Territoires du Nord-Ouest et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces ressources, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, a l'honneur de présenter son second rapport :—

Votre comité, en commençant ses travaux, a jugé que le meilleur moyen de recueillir systématiquement des renseignements sur les objets de ses recherches, était de dresser un questionnaire ; et après avoir formulé la série de questions ci-jointe, il en a adressé copie à nombre de sénateurs, députés aux Communes, ecclésiastiques, fonctionnaires du gouvernement, employés de la Compagnie de la baie d'Hudson, commerçants et industriels notables, etc., qui, pour avoir résidé ou voyagé dans le Nord-Ouest, ou pour avoir acquis autrement une connaissance particulière de ce pays, pouvaient fournir les plus utiles informations. Chacun était prié de répondre par écrit aux questions, au moins à celles portant sur les choses qu'il connaissait le mieux. Les réponses qu'on a reçues jusqu'ici, pleines d'informations extrêmement précieuses, sont annexées au présent rapport.

Votre comité, en outre, a interrogé verbalement plusieurs personnes compétentes, dont les témoignages et les opinions ont une incontestable importance. Leurs réponses, sténographiées suivant l'autorisation de votre honorable Chambre, font suite à ce rapport.

Votre comité regrette que Sa Grâce Monseigneur Taché, archevêque de Saint-Boniface, et l'honorable sir Donald A. Smith, l'un par maladie, l'autre parce qu'une affaire urgente l'appelait en Europe, n'aient pu lui prêter le secours de leur expérience et de leurs lumières dans sa recherche des produits et des besoins du Nord-Ouest. Il le regrette d'autant plus vivement que tous les deux prenaient un grand intérêt à son enquête et l'eussent aidé de tout leur pouvoir.

Votre comité désire reconnaître l'obligeance des fonctionnaires publics d'Ottawa qui lui ont donné leurs témoignages et d'utiles avis, et qui ont mis à sa disposition de précieux rapports, cartes, documents et échantillons. Il doit une mention particulière au député-surintendant général des affaires des sauvages, au député-ministre des pêcheries, au député-ministre de l'agriculture ; à M. Robert Bell, M.D., M.S.R.G., directeur-adjoint du service géologique ; au professeur Saunders, attaché à la ferme expérimentale centrale ; à M. Hurlbert, LL.D. Il tient pareillement à reconnaître la valeur des renseignements dont il est redevable aux représentants du Manitoba et du Nord-Ouest aux Communes, et à diverses personnes, habitant ces pays, de passage à Ottawa.

Enfin, il constate avec plaisir que ses travaux ont inspiré un intérêt général, et que les réponses à son questionnaire, très considérables dans leur ensemble, lui ont été envoyées avec un véritable empressement.

Votre comité, se fondant sur les faits recueillis, est d'opinion qu'à l'époque où le Nord-Ouest a été cédé au Canada, les ressources alimentaires naturelles étaient égales dans les contrées désignées aujourd'hui sous les noms de districts territoriaux d'Assiniboia, Alberta, Saskatchewan et Athabasca : le bison fournissant à la population indigène, dans les deux premiers districts, outre la tente et le vêtement, une nourriture non moins abondante, et plus à portée, que le poisson, le riz sauvage ou *folle avoine*, l'origanal, le caribou, le chevreuil, le lièvre, les oiseaux, dans les deux autres districts. A l'heure présente, la disparition du bison a tellement altéré cette égalité de ressources, que les sauvages du pays autrefois sa patrie, n'ont plus pour se nourrir que la pêche dans des eaux déjà à demi dépeuplées, la chasse, en diminution aussi, et la maigre récolte de certains produits végétaux indigènes, bons à joindre à la viande de bison, mais qui ne sont pas, tant s'en faut, aussi communs qu'elle l'était, ni aussi propres à les alimenter. Tandis qu'il en est ainsi dans deux districts, les moyens de subsistance ont fort peu diminué dans les deux autres, où, sans une exportation considérable de poisson aux Etats-Unis (en 1886, elle s'est élevée à 1,509,149 livres), la population native pourrait se pourvoir elle-même durant les années ordinaires ; il suffirait presque de lui fournir ses munitions de chasse.

En ce qui concerne la conservation des produits alimentaires existants, question infiniment importante, votre comité doit renvoyer votre honorable Chambre aux témoignages ci-annexés, où elle verra ce qui pourrait se faire pour les animaux terrestres, les oiseaux et les plantes ; et il se bornera à quelques brèves observations sur les poissons des districts dont il a parlé. Il est constant que les grands lacs d'eau douce sont peu profonds : le lac Winnipeg a dix brasses en moyenne ; les lacs Manitoba et Winnipigous, la moitié seulement de cette profondeur. Dans la région prairiale, les rivières, toujours immenses au printemps, sont lentes et basses, quand avance l'été. Aussi la pêche, dans ces conditions, est-elle plus facile ; or, cette facilité même, jointe à l'exportation du poisson, et à une consommation croissante sur place, est cause que les produits sont déjà beaucoup moins abondants dans presque tous les grands lacs et rivières. Il faudrait, selon votre comité, appliquer strictement les règlements durant la fraieson, et ne permettre alors la pêche aux sauvages que pour leurs besoins quotidiens, en exceptant de cette protection les poissons de proie : brochets, maskinongé, etc.

Une question plus essentielle encore, c'est celle de l'accroissement des ressources alimentaires naturelles dans le Nord-Ouest. Ici, comme tout à l'heure, votre comité doit renvoyer votre honorable chambre aux témoignages. En ensemençant, dans l'Ouest et le Nord-Ouest, les eaux ayant quatre pieds de profondeur au plus, sur fond vaseux, de riz sauvage, dont la graine coûte une piastre et demie le boisseau, ne pourrait-on pas procurer aux blancs et aux sauvages, une substance alimentaire à la fois économique et saine ? En outre, ces rizières, à la culture facile, au rendement énorme, occuperaient des espaces inutilisables autrement, et attireraient une multitude d'oiseaux aquatiques, soit sédentaires ou migrateurs. Le riz sauvage offre un grain riche en gluten, renfermant tous les éléments nécessaires à la nutrition et à la santé.

Quant au poisson, votre comité, pour augmenter cette ressource, recommande de faire mettre, dans les eaux douces, du frai d'esturgeon, poisson blanc, laquèche, barbe, perche et anguille ; dans les eaux saumâtres, du frai de brochet, maskinongé et carpe. Comme nos établissements piscicoles actuels ne produisent qu'une ou deux de ces espèces, il y a urgence à établir une écloserie locale pour la culture des autres, dans une situation centrale, sur le bord ou à proximité d'un grand lac ou d'une grande rivière. Jusqu'à ce que les repeuplements soient au point voulu, l'intérêt des blancs et des sauvages également demandera qu'on interdise absolument l'exportation du poisson, à l'exception de la truite, du saumon, du maskinongé et du brochet ; et même quand la reproduction sera à son maximum, au lieu de porter au dehors les

produits pêchés, il vaudrait mieux toujours, suivant les témoignages ci-joints, les saler, fumer, faire sécher, congeler ou convertir en pemmican pour la consommation sur place et pour l'usage des sauvages rationnaires, en attendant qu'on ait amené ces derniers, par l'enseignement de nos arts, de notre agriculture, à se suffire à eux-mêmes. A ce sujet, votre comité émettra un avis : c'est qu'il y aurait aussi de fort grands avantages, en vue de l'avenir, à réserver certains lieux de pêche aux sauvages exclusivement, d'autant plus que ces réserves peuvent se faire sans empiéter sur les droits d'un nombre considérable de blancs.

Votre comité a reçu un intéressant témoignage touchant la reproduction du bison pour l'alimentation ; mais il croit que, dans la condition nouvelle du pays, la présence de cet animal en bandes pourrait compromettre le succès de l'instruction agricole des sauvages, tout en nuisant aux cultures et aux élevages entrepris par les blancs. Il désire, néanmoins, indiquer à votre attention les détails relatifs aux croisements faits entre bisons mâles et vaches Durham (par M. S.-L. Bedson), et inversement. L'hybride provenant du croisement est, paraît-il, plus gros, plus vigoureux, plus pesant, plus aisé à hiverner que notre bœuf ; et sa peau seule, garnie d'un poil aussi épais et plus égal que celui de la robe du bison, vaut, au dire du témoin, autant que l'animal domestique tout entier. Comme les soixante-huit bisons de race pure, composant le troupeau dont parle M. Bedson, sont peut-être les seuls restants dans l'Amérique britannique, il est désirable que les fermes expérimentales, au Manitoba et au Nord-Ouest, continuent ces intéressants croisements avec le Durham et avec quelques autres espèces domestiques à pelage touffu, et cherchent aussi à obtenir un métissage entre l'original ou le bœuf musqué et les espèces domestiques.

Votre comité, ayant mentionné les fermes expérimentales, recommanderait la culture, sur leurs domaines, des pruniers, cerisiers et autres baccifères indigènes. Leur hybridation avec les variétés étrangères serait, bien probablement, plus heureuse que l'introduction de plantes nouvelles. Quelques témoins ont insisté sur la valeur de certains légumes du pays : navet, carotte, oignon, *pomme blanche* (*kamass*,) etc. Tous mûrissent avant les variétés cultivées : pour cette raison, votre comité est d'opinion que ces plantes, très communes, pourraient devenir une désirable ressource à ajouter aux jardinages des sauvages et des blancs.

Les renseignements sur la conservation et l'augmentation des produits animaux propres à la nourriture sont considérables. Le lièvre paraît être l'espèce la plus répandue ; on en compte au Nord-Ouest quatre variétés : le lièvre des montagnes Rocheuses ou *jackass rabbit*, assez gros souvent pour donner jusqu'à douze livres de viande, qui habite principalement l'Alberta et l'Assiniboia ; le lièvre arctique ou lièvre blanc, confiné dans l'Athabasca septentrional ; le lièvre gris et son voisin, cet échappé du Midi, le lièvre tacheté, qu'on rencontre dans presque tous les lieux qui leur offrent quelque pâture. On voit ces derniers foisonner merveilleusement pendant des années, puis une épidémie, diversement décrite, les attaque, et ils deviennent aussi rares qu'ils étaient nombreux auparavant. Il faudrait donc en faire bon usage, aux années d'abondance et recourir, en temps de rareté, aux peuplades de leurs congénères des régions saines.

Les Indiens habitant les districts boisés du Nord-Ouest, ont différents procédés pour conserver leurs provisions alimentaires. D'après les témoignages, la chair de poisson, toutes les viandes peuvent se conserver plusieurs mois par le séchage, le boucanage, la salure, la congélation ; et même des années, par ce moyen si usité autrefois pour la viande de bison, la préparation avec le suif ; dans tous ces états, la chair demeure saine et constitue un aliment à la fois économique et facile à transporter. Votre comité pense que l'on devrait engager les sauvages, dans l'abondance, à faire provision de conserves semblables, et aussi qu'on en pourrait donner aux rationnaires dans les lieux moins favorisés.

Votre comité, sans avoir eu, néanmoins, aucune instruction spéciale à ce sujet, s'est procuré tous les renseignements désirables sur les plantations d'arbres qui peuvent se faire pour servir de brise-vents, fournir du combustible, produire du sucre et donner de l'ombre. Entre les arbres indigènes les plus faciles à obtenir, le peuplier,

dont certaines espèces acquièrent dans les régions propices un diamètre de huit pieds, l'érable à feuilles de frêne et le tremble sont très propres à faire, pendant l'été, d'excellents brise-vents, qu'on pourrait rendre également utiles pendant l'hiver on y joignant du cyprès, aux feuilles persistantes, qui croît rapidement et demande un sol peu humide. Pour la sucrerie et l'ombrage, aucun arbre n'égale l'érable à feuilles de frêne, extrêmement vigoureux et riche en sève saccharine. En portant son enquête de ce côté, votre comité s'est convaincu que les plantations pratiquées en grand dans l'Alberta, l'Assiniboïa, et une partie du Saskatchewan, auront sur le climat de ces régions une influence sensible, très favorable à la production des céréales, racines, herbes et fruits.

Il ne saurait terminer son rapport sans exprimer à votre honorable Chambre combien les Territoires du Nord-Ouest lui paraissent importants pour le Canada: devant tous les faits qu'il a recueillis, il lui faut reconnaître que la nature n'a répandu nulle part ses dons avec plus de profusion, que dans le Nord Ouest canadien. Il y a là 600,000 milles carrés de terres arables et pâturables, préparées, ce semble, par la main de Dieu pour l'habitation d'hommes civilisés. Pas une roche, pas une souche qui puisse y arrêter la charrue. Sous le sol, d'immenses amas de combustible, formés de débris des forêts primitives, sont en réserve, à côté de riches dépôts de minerais de fer. Située sur le plateau le plus élevé de ce continent, toute cette région jouit de l'égalité d'une température moyenne et est exempte de beaucoup de fièvres et maladies épidémiques, exempte aussi de ces cyclones devenus par leur fréquence la terreur des régions plus basses, au midi de notre frontière. Des rivières la traversent dans son étendue, et tout un réseau de rails, qui vont se développant, portera ses produits à l'Atlantique et au Pacifique. C'est une terre faite pour plaire au pêcheur, au chasseur, au touriste. De grandes rivières vont rejeter ses eaux vers le Pacifique et l'Atlantique, la baie d'Hudson et la mer Glaciale. Elle renferme dans son sein or, argent, fer, cuivre, sel, soufre, houille, pétrole, asphalté, et presque tous les granits, les marbres, les argiles, les calcaires et les grès propres à bâtir; tandis qu'à sa surface ou à une faible profondeur, on a trouvé aussi de l'ambre et des pierres précieuses. Cette loi climatologique bien connue: "plus on est près du point extrême de la possibilité culturale, plus les grains céréales donnent et sont de belle qualité," veut aussi qu'un hiver caractérisé par une froideur sèche et une petite quantité moyenne de neige, hiver agréable, toujours sain, facilite à l'homme son travail en pénétrant profondément le sol de gelées à l'action désagrégeante, lesquelles ensuite, quand l'air s'adoucit, rendent graduellement à la couche supérieure l'humidité prisonnière.

Votre comité a principalement porté son attention sur les districts d'Assiniboïa, Alberta et Saskatchewan-Sud; mais il ne faut pas oublier que, par delà leurs confins, le Canada possède les dernières réserves de fourrures de la terre, que les trois quarts des pelleteries figurant sur les grands marchés de Londres et de Leipsick en proviennent, et que ces produits atteignent une valeur annuelle moyenne de plusieurs millions. Cette région recèle des richesses minérales inexploitées, presque inconnues. Elle offre en abondance une plante propre à remplacer le thé, si même ce n'en est pas une variété, et tellement excellente que l'extrême faveur dont jouit la substance asiatique a seule pu empêcher sans doute l'introduction de son usage dans les habitudes européennes. Enfin elle contient de vastes espaces qui, convenablement utilisés, pourraient fournir des laines précieuses et des peaux de chèvres; on y pourrait aussi domestiquer, protéger et multiplier certains animaux à riche fourrure. Quant à ses immenses forêts, il suffit de les mentionner pour mémoire.

Par ces considérations, votre comité est d'opinion que les territoires du Nord-Ouest peuvent produire tout le nécessaire de la vie civilisée, outre bien des choses recherchées par le luxe; et que si l'on use envers la population sauvage d'une politique accommodée à son caractère, qui lui inspire l'obéissance aux lois et la dispose au travail, à l'écart d'une immigration étrangère dont elle prendrait les vices plutôt que les vertus, ces contrées, par leur grandeur digne d'un royaume, par leurs richesses

encore intactes, sont faites pour être un monde prospère, qu'habiteront dans l'avenir des millions d'hommes; heureux de vivre sous la couronne anglaise.

JOHN SCHULTZ,
Président.

SÉNAT DU CANADA,

Première session du sixième parlement, 50 Victoria, 1887.

COMITÉ SPÉCIAL NOMMÉ POUR RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ET SUR LES MEILLEURS MOYENS DE CONSERVER ET AUGMENTER CES RESSOURCES.

Liste des principales questions qui seront faites par ce comité.

1. Quelles parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur, avez-vous parcourues? et quelles autres parties en connaissez-vous bien par les rapports de personnes dignes de foi?
2. Veuillez fournir au comité une liste de leurs plantes, animaux terrestres, oiseaux et poissons propres à l'alimentation qui vous sont connus, avec indication des districts où ils se trouvent surtout.
3. Quelles sont, parmi les espèces mentionnées par vous, celles qu'on pourrait transporter ou transplanter dans d'autres parties du Nord-Ouest? et quels sont, selon vous, les districts où l'introduction en serait avantageuse aux populations blanches et sauvages?
4. Faites connaître au comité votre avis sur les meilleurs moyens de repeupler des mêmes espèces de plantes, animaux terrestres et poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils sont disparus.
5. Veuillez indiquer, d'après la liste des arbres, arbustes, grains, herbes, fruits et légumes qui a été fournie par la ferme expérimentale centrale du gouvernement, les espèces ou variétés qu'il serait désirable d'ajouter aux produits indigènes des districts qui vous sont connus?
6. Veuillez indiquer au comité, d'une manière générale, les meilleurs moyens de pratiquer les repeuplements et les introductions nouvelles mentionnés dans vos précédentes réponses, et ce que ces opérations pourraient coûter.
7. Quels sont, selon vous, les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux sauvages dans la disette? Dans quels districts pourrait-on se les procurer, et à combien reviendraient-elles?
8. Quelles plantes indigènes sont susceptibles, selon vous, de s'améliorer, sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, par la culture ou par la greffe ou la bouture?
9. Quels sont les grains, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les sauvages nouveaux dans l'art agricole?
10. Quelles espèces de poissons est-il désirable de choisir, selon vous, pour repeupler les lacs et les rivières dégarnis?
11. A l'époque de la cession de ces pays au Canada, quelle était la nourriture des sauvages, et en quoi consistaient les rations fournies par la Compagnie de la baie d'Hudson et les traitiers en général à leurs employés dans les districts que vous connaissez?
12. Quels sont, à votre avis, les meilleurs procédés, soit séchage, boucanage, préparation en boîtes, salage, congélation ou façon pemmican, etc., à mettre en usage

pour conserver les divers produits alimentaires naturels du Nord-Ouest qui vous sont connus ?

NOTA.— Quoique la recherche de renseignements sur les points suivants ne rentre pas tout à fait dans ses instructions, le comité vous demande votre opinion—

(a) Sur le choix des arbres indigènes et autres à planter dans les districts découverts.

(b) Sur la culture du houblon, du chanvre, de la betterave à sucre, du tabac et de toute autre plante ayant une valeur économique.

(c) Sur les meilleurs moyens de tirer et transporter le minéral des dépôts de houille, fer, or, argent, cuivre, pétrole, sel, soufre, ardoise, calcaire, granit, marbre, grès, terre à brique et à poterie, asphalte, ocre, ambre, etc., dans la région située à l'ouest d'Ontario.

Par ordre du comité,

JOHN SCHULTZ
Président.

OTTAWA, 20 mai 1887.

Liste des personnes étrangères à Ottawa, qui ont donné verbalement leurs témoignages au comité, présenté d'utiles avis à ses membres, ou répondu par écrit à son questionnaire.

M. Samuel L. Redson, préfet du pénitencier du Manitoba.

M. Amédée Forget, greffier du conseil du Nord-Ouest.

M. J.-H.-E. Secretan, I. C., de Winnipeg, Manitoba.

M. Thomas McKay, de Prince-Albert, Saskatchewan.

M. D.-W. Davis, député aux Communes, district d'Alberta.

M. D.-H. MacDowall, député de Saskatchewan aux Communes.

M. Nicholas Flood Davin, député d'Assiniboia-Ouest aux Communes.

M. W.-D. Perley, député d'Assiniboia-Est aux Communes.

L'honorable J. Royal, C. R., député de Provencher aux Communes, Manitoba.

M. A.-W. Ross, député de Lisgar, Manitoba.

M. W.-B. Scarth, député de Winnipeg, Manitoba.

M. T.-M. Daly, député de Selkirk, Manitoba.

M. R. Watson, député de Marquette, Manitoba.

L'honorable Walter R. Bown, ex-membre du premier conseil du Nord-Ouest.

L'honorable Colin Inkster, président de la *Fish and Game Protective Society*, Manitoba.

M. Acton Burrows, secrétaire de cette même société.

M. George Ham, alderman de Winnipeg, Manitoba.

M. Molyneux St-John, de Montréal, Québec.

Le Vén. Archidiacre Cowley, de Dynevor, Manitoba.

M. Stewart Mulvey, alderman de Winnipeg, Manitoba.

Le Rév. P. Hugonnard, principal de l'école d'industrie, Fort Qu'Appelle.

Le professeur Saunders, directeur de la station de ferme expérimentale centrale.

Le Rév. John McDougall, de Morleyville, Alberta.

Le lieutenant-colon. J. Vance Gravely, de Cobourg, Ontario.

M. Alexander Neisson, de la rivière Bad Throat, lac Winnipeg.

J. Gilchrist, écrivain, Harwood, Rice Lake, Ontario.

Le Rév. James Settee, de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, Manitoba.

M. James Taylor, président de la *Old Settlers Society*, Manitoba.

M. Charles Mair, de Prince-Albert.

Le Rév. Père Lacombe, de l'école d'industrie de Saint-Joseph, Alberta.

Le Rév. Père Leduc, de Prince-Albert, Saskatchewan.

Le Rév. Henry Cochrane, de Peguis, Manitoba.
 M. Joseph Monkman, de Peguis, Manitoba.
 L'honorable M.-A. Girard, sénateur, de Saint-Boniface, Manitoba.
 L'honorable W.-J. Almon, M.D., sénateur, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.
 L'honorable James Turner, sénateur, de Hamilton, Ontario.
 L'honorable David Reesor, sénateur, d'Iberville, Ontario.
 L'honorable John Sutherland, sénateur, de Kildonan, Manitoba.
 L'honorable W.-H. Chaffers, sénateur, de Saint-Césaire, Québec.
 L'honorable W.-A. Sanford, sénateur, de Hamilton, Ontario.
 L'honorable H.-A.-N. Kaulbach, sénateur, de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.
 L'honorable C.-A.-P. Pelletier, sénateur, de Québec, Québec.
 L'honorable G.-W. Allan, sénateur, de Toronto, Ontario.
 L'honorable W.-J. Macdonald, sénateur, de Victoria, Colombie-Britannique.
 L'honorable J.-S. Carvell, sénateur, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.
 L'honorable G.-W. Howlan, sénateur, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.
 L'honorable T.-R. McInnes, M.D., sénateur, de New-Westminster, Colombie-Britannique.
 L'honorable A.-W. Ogilvie, sénateur, de Montréal, Québec.
 L'honorable Dr Robitaille, sénateur, Québec.
 L'honorable William Miller, sénateur.
 Major J. Cotton, P.C. N.-O., Fort McLeod, Alberta.
 Lieut.-col. Irvine, T.N.-O., Alberta.
 Chas. M. Bell, écr., sec. bureau de commerce, Winnipeg.
 John Gunn, écr., Gona, Manitoba.

(Pour les témoignages, etc, voir l'appendice No 1.)

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de jonction de chemin de fer de Guelph," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de chemin de fer des comtés de l'Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 34, après " réseau " insérez : " avec sa voie ferrée."

Page 3, ligne 19, après " Canada " insérez : " et avis de ce dépôt sera donné dans la Gazette du Canada."

Page 4, ligne 14, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " liera " dans la 15e ligne.

Page 4, ligne 23, retranchez depuis " responsable " jusqu'à " à moins " dans la 26e ligne.

Page 4, ligne 27, retranchez depuis " sans " jusqu'à " pourvu " dans la 29e ligne et insérez : " valable autorisation."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et modifier l'acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 28, retranchez " de chemin de fer."

Page 4, ligne 41, retranchez " et " et insérez " ou."

Page 4, ligne 42, retranchez depuis " gravées " jusqu'à " et " dans la 43e ligne.

Page 6, ligne 27, retranchez depuis " l'entreprise " jusqu'à " 24 " dans la ligne 43.

Page 7, ligne 5, après " fait " insérez : " tiré, accepté ou endossé."

Page 7, ligne 20, retranchez depuis " acte " jusqu'à " 27."

Page 7, ligne 27, retranchez " deux " et insérez " trois."

Page 7, ligne 28, après " acte " insérez : " et à défaut d'accomplissement de l'une ou l'autre de ces conditions, la compagnie sera déchu des pouvoirs qui lui sont par le présent accordés de construire le dit pont et les dites lignes s'y raccordant, pour ce qui resterait à faire des travaux jusque là exécutés."

Pages 7 et 8, retranchez l'annexe.

Dans le titre :

Ligne 1, retranchez depuis " acte " jusqu'à " à l'effet."

Ligne 3, retranchez " chemin de fer de."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Laurentides), secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les plaintes qui ont pu être portées par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, depuis le 24 avril 1886, contre Adolphe Lefavre, ci-devant employé au pénitencier, ainsi que tous les rapports que l'inspecteur a pu faire depuis la même date contre le dit Lefavre, avec les décisions que l'honorable ministre de la justice a pu donner sur ces rapports et ces plaintes.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain, samedi, le 18e jour de juin courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour refondre et modifier les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer et de vapeur de Winnipeg et de la Baie d'Hudson et pour changer son nom," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Canada Atlantique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Mernor, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte de la présente session intitulé : 'Acte à l'effet d'autoriser la compagnie des prêts immobiliers et d'épargne à étendre ses opérations et à d'autres fins,'" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable McMaster, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des terres fédérales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été le la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie de colonisation méthodiste primitive (limitée)," et informe cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau Brunswick."

Aussi, l'"Acte constituant en corporation la compagnie impériale de fidéicomis du Canada."

Aussi, l'"Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Erié."

Aussi, l'"Acte modifiant l'act des chemins de fer de l'Etat," et

Aussi, l'"Acte modifiant l'acte des chemins de fer," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël.

Aussi, l'Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell.

Aussi, l'Acte pour faire droit à John Monteith, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. McInnes, a proposé :

Que le bill intitulé : "Acte pour abroger l'acte de l'immigration chinoise," déclaré hors d'ordre quand il a été appelé pour sa seconde lecture le quatorze courant, soit remis à l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

Après débat,

A six heures, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Vidal :

Que le bill intitulé : "Acte pour abroger l'acte de l'immigration chinoise,"

déclaré hors d'ordre quand il a été appelé pour sa seconde lecture, le 14 courant, soit remis à l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

Après un nouveau débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 18 juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Mc Kindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Aimon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Mc Millan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Dell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.)</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferguson,</i>			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan.—Du très révérend lord évêque de Toronto et autres, de Toronto, province d'Ontario.

L'honorable M. Howlan, du comité des comptes contingents du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Samedi, 18 juin, 1887.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande :

1. Qu'une gratification de cent piastres (\$100) soit accordée à M. Pierre Rattey, huissier du Sénat, en considération de ses longs services.
2. Qu'une gratification de cent piastres (\$100) soit accordée à M. Thomas Wheeler, gardien de la salle de lecture, en considération de ses longs services.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Reid, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Howlan, du comité des comptes contingentes, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
18 juin 1887.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 31 décembre 1886.

Ces comptes montrent que la somme totale par lui reçue pendant l'exercice se compose des montants suivants :

Balance en banque au crédit du greffier le 31 décembre 1885, suivant rapport du 1er juin 1886.....	\$3,203 78
Lettres de crédit.....	146,474 90
Lettres de change, £1,725 3 8.....	8,393 47
Recettes provenant de sources diverses.....	2,086 02
Total.....	<u>\$160,163 17</u>

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction du comité, de la manière suivante :

Payé par chèques (suivant état).....	\$129,507 01
Payé par lettres de change.....	8,393 47
Payé à divers journaux pour annonces (suivant rapport du 1er juin 1886).....	290 69
Dépense totale.....	<u>\$138,191 17</u>

A ajouter :

Argent déposé au crédit du receveur-général.....	\$1,557 03
Remboursé (suivant ordre de la Chambre du 4 mai) aux Sœurs de la Charité des territoires du Nord-Ouest le droit payé par elles sur leur bill.....	200 00
Montant non dépensé et annulé par l'auditeur-général sur le crédit ouvert pour 1885-86.....	11,616 03
Argent en main 31 décembre.....	38 30
Balance en banque " (après provision faite pour chèques non soldés).....	8,560 64

Total..... \$160,163 17

La comptabilité est tenue d'une manière claire et satisfaisante; chaque article de dépense, etc., est accompagné d'une pièce justificative.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Read, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 juin, 1887.

Le comité mixte des deux Chambres du parlement des impressions a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

19a. Réponse à A lresse.—Copie de tous ordres en Conseil, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province de l'Ontario, et entre le gouvernement canadien et toute personne ou personnes quelconques, concernant les permis d'exploitation forestière et les titres de la couronné à des terres réclamées par des colons ou des mineurs dans les limites du territoire en litige. (*Distribution et documents de la session.*)

72. Copie certifiée de l'ordre en conseil relatif à la convention intervenue avec MM. Bossière, Frères et Cie, pour un service de paquebots entre la France et le Canada.

Et, copie de dépêches, etc., concernant l'Institut Impérial projeté. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

16d. Réponse à Ordre.—Copie de la correspondance relative à la pêche du homard et à la fermeture de cette pêche dans la province de la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard.

45a. Réponse à Adresse,—Copie de toutes communications reçues par le gouvernement canadien du gouvernement impérial ou d'aucun de ses officiers au sujet de la conférence coloniale ouverte à Londres, le 4 avril 1837, et de toute correspondance s'y rattachant, ainsi que des instructions données aux représentants canadiens à la dite conférence.

71. Réponse à Ordre, Copie—de la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1878, jusqu'à date, entre le département des Sauvages et John Walters et autres, au sujet de l'affermage des îles Main Ducks et Yorkshire dans le lac Ontario, et de toutes demandes d'achat ou d'affermage des dites îles. Aussi un état faisant connaître toutes les offres faites au gouvernement par lui au sujet de vente ou d'achat; les rapports de toutes personnes nommées à quelque date que ce soit pour faire l'évaluation des dites îles; le loyer annuel payé par le locataire actuel, et la date de l'expiration de son bail; aussi, toutes plaintes formulées depuis le 1er janvier, 1878, contre John Walters, pour violation des conditions de son bail ou des règlements du département, et les noms des plaignants, ainsi que le rapport des personnes nommées pour faire une enquête à ce sujet.

Votre comité désire attirer respectueusement votre attention sur les résolutions suivantes qu'il soumet à titre de recommandations :—

Résolu,—Qu'il soit distribué à chacun des membres du Sénat, et des députés à la Chambre des Communes deux exemplaires additionnels des Statuts Révisés.

Résolu,—Qu'attendu qu'il était du devoir du comité des Impressions par le passé, de demander des soumissions pour la fourniture du papier requis pour les impressions du Parlement, et de donner des contrats pour telle fourniture, votre comité a suivi la coutume ordinaire cette année, et des soumissions ont été reçues accompagnées d'échantillons de papier, ainsi que de dépôts en argent, ou de chèques garantissant la fidèle exécution de tels contrats. Votre comité, trouvant maintenant qu'il n'a pas juridiction—ce devoir ayant été transféré par statut au département du Secrétaire d'Etat—recommande, en conséquence, que les soumissions reçues jusqu'à présent soient transmises au Secrétaire d'Etat pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre au chemin de fer de Saint-Martin à Upham de vendre son chemin de fer et sa propriété," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer atlantique Canadien," a fait rapport qu'il avait examiné

le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 6, après "résolution" insérez : "ou par le dit acte ou les dits actes d'hypothèque, et la priorité respective des dites obligations devra être énoncé sur le corps de ces effets."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Clew, secondé par l'honorable M. Merner, a proposé en amendement :

Que le dit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau amendé comme suit :

Page 2, ligne 46, retranchez depuis "soixante-douze" jusqu'à "(2)" dans la page 3, ligne 7.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour refondre et modifier les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la baie d'Hudson et pour changer son nom," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 4, ligne 7, retranchez "non."

Page 8, ligne 13, après "compagnie" insérez : "Le dit acte d'hypothèque sera déposé au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, et avis de ce dépôt sera donné dans la *Gazette du Canada*."

Page 9, ligne 2, après "fait" insérez : "tiré."

Page 9, ligne 3, retranchez depuis "Secrétaire" jusqu'à "liera" dans la 5e ligne.

Page 9, ligne 6, retranchez depuis "fait" jusqu'à "avec" et insérez : "tiré, accépté ou endossé sera censé l'avoir été."

Page 9, ligne 13, retranchez depuis "sans" jusqu'à "mais" dans la 15e ligne et insérez : "valable autorisation."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi prochain à deux heures de l'après-midi.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de jonction de Pontiac et du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte d'immigration chinoise,"

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé:

Que cette Chambre n'acquiesce pas à l'amendement fait à la première section du dit bill par le comité général.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Abbott,	Ferguson,	McKindsey,	Robitaille,
Allan,	Girard,	Macdonald,	Ross (Laurentides),
Boucherville, de,	Gowan,	Merner,	Ross (de la Duran-
Carvell,	Guévremont,	Miller,	taye),
Casgrain,	Howlan,	Montgomery,	Smith,
Chaffers,	McCallum,	Plumb (Président),	Sullivan,
Clemow,	McDonald (C.B.),	Read,	Sutherland.—29.
DeBlois,	McKay,		

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Almon,	Flint,	McClelan,	Scott,
Armand,	Grant,	McInnes (C.B.),	Stevens,
Baillargeon,	Haythorne,	Odell,	Trudel,
Bellerose,	Leonard,	Pâquet,	Vidal,
Dever,	Lewin,	Reesor,	Wark.—21.
Dickey,			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé:

Que la Chambre acquiesce au reste des amendements faits en comité général au dit bill.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :
Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion,

L'honorable M. McInnes a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Vidal :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en trois mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Haythorne,	McInnes, (C.-B.)	Scott,
Armand,	Leonard,	Pâquet,	Stevens,
Dever,	Lewin,	Reesor,	Vidal.—14.
Grant,	McClelan,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Dickey,	McKindsey,	Robitaille,
Allan,	Flint,	Macdonald,	Ross (de la Duran-
Boucherville, de,	Girard,	Merner,	taye),
Carvell,	Gowan,	Miller,	Smith,
Casgrain,	Howlan,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	McCallum,	Odell,	Sutherland,
Clemow,	McDonald (C. B.),	Plumb (Président)	Wark.—30.
DeBlois,	McKay,	Read,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été de nouveau mise sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité mixte des impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux commissaires du havre de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des élections fédérales et pour lever des doutes relativement au droit qu'ont certaines personnes de voter aux élections des membres de la Chambre des Communes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant le département des douanes et le département du revenu de l'Intérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction d'Oxford et de l'embranchement de New Glasgow de l'Intercolonial," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le département des Finances et le conseil du Trésor," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant le département de l'agriculture," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à une subvention additionnelle pour la province de l'Ile du Prince-Edouard," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte relatif aux procès expéditifs, chapitre 175 des Statuts Révisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur les produits naturels alimentaires qui existent dans les territoires du Nord-Ouest, et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces produits,

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des terres fédérales," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à deux heures de l'après-midi.

Lundi, 20 juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Dell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pel'etier,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

De Roderick McDougall et autres, du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse; demandant que des mesures soient prises pour empêcher le trafic par chemins de fer et bateaux à vapeur le dimanche.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac et du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 13, après "compagnie" insérez: "s'ils obtiennent à cet effet le consentement des actionnaires par le vote d'une assemblée générale ou d'une assemblée spéciale dûment convoquée pour en délibérer, (à laquelle assemblée, des actionnaires représentant au moins les deux tiers en somme du capital de la compagnie devront être présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs.)"

Page 2, ligne 15, retranchez depuis "fer" jusqu'à "ainsi" dans la 17^e ligne.

Page 3, ligne 15, après "raison" insérez: "Tout tel acte d'hypothèque sera déposé au bureau du Secrétaire d'Etat, et il sera donné avis de ce dépôt dans la Gazette du Canada."

Page 3, ligne 33, retranchez "pourra" et insérez: "devra."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité des comptes contingents,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération maintenant.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas pris en considération maintenant, mais qu'il soit pris en considération par la Chambre d'aujourd'hui en trois mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion en amendement la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Gowan,	MacInnes	Plumb (Président),
Allan,	Howlan,	(Burlington),	Read,
Almon,	Kaulbach,	Merner,	Robitaille,
Carvell,	McCallum,	Miller,	Schultz,
Clemow,	McKay,	Montgomery,	Smith et
Dickey,	McKindsey,	Odell,	Vidal.—25.
Girard,	Macdonald (C. B.)		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Dever,	McInnes,	Scott,
Baillargeon,	Guévremont,	Pâquet,	Stevens,
Bellerose,	Haythorne,	Pelletier,	Trudel et
Casgrain,	Leonard,	Poirier,	Wark.—19.
Chaffers,	McClelland,	Power,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative sur la même division.
Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité des comptes contingents du Sénat,
Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement.

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier;
Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le département des douanes et le département du revenu de l'Intérieur."

(En comité)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction d'Oxford et de l'Embranchement de New-Glasgow de l'Intercolonial."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des terres fédérales."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Cie du pont de chemin de fer de Fredericton et St-Mary," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte d'inspection générale," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte complémentaire des Statuts révisés, chapitre six, concernant la représentation à la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre deux des Statuts Revisés, intitulé : 'Acte concernant la publication des Statuts,'" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur-général," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cent trente-huit des statuts revisés concernant les juges des cours provinciales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte conférant certains pouvoirs aux chambres de commerce au sujet de la délivrance de licences aux personnes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts revisés chapitre trente-neuf, concernant les expropriations des terrains," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre de Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte autorisant l'avance de nouvelles sommes pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest, et à d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :
Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain à deux heures de l'après-midi.

L'honorable M. Power a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Vidal :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à mercredi prochain à onze heures du matin.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question ayant été mise sur la motion principale telle qu'amendée elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence,

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à demain à deux heures de l'après-midi.

Mardi, 21 juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Bolduc,—De Daniel Shanks et autres, du village de Huntingdom.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction d'Oxford et de l'Embranchement de New - Glasgow et de l'Intercolonial," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des terres fédérales," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la compagnie du pont de chemin de fer de Fredericton et St. Mary's.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte d'inspection générale."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte complémentaire des statuts révisés, chapitre six, concernant la représentation à la Chambre des Communes."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre deux des statuts révisés, intitulé : " Acte concernant la publication des statuts."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pourvoyant à la nomination d'un solliciteur général."

(En comité.)

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent trente-huit des statuts révisés, concernant les juges des cours provinciales."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant certains pouvoirs aux Chambres de Commerce au sujet de la délivrance de licences aux peseurs."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre trente-neuf, concernant les expropriations des terrains."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte autorisant l'avance de nouvelles sommes pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et à d'autres fins."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Power a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 14, après "d'intérêt", insérez : "ou d'escompte dont il pourra être convenu ou qui pourra légalement être pris, reçu, retenu ou exigé par des particuliers dans toute province du Canada."

Page 2, ligne 22, retranchez depuis "2", inclusivement, jusqu'à "5", dans la ligne 28.

Page 3, ligne 18, après "exemplaire", insérez : "certifié".

Page 3, ligne 26, après "collatérale", insérez ce qui suit comme clause A :

Clause A.

"La société pourra, en se conformant aux lois de toute province, à cet égard, acquérir des propriétés foncières pour ses propres besoins et les vendre et en disposer ; mais elle vendra toute propriété foncière acquise en paiement de quelque dette dans les sept ans après qu'elle l'aura ainsi acquise, faute de quoi cette propriété fera retour à son propriétaire antérieur ou à ses héritiers ou ayant cause."

Et les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest."

Aussi : Un acte pour remettre en vigueur et modifier la compagnie du pont de chemin de fer de Québec.

Aussi : Un acte modifiant, incorporant et concernant la compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne.

Aussi : Un acte modifiant l'acte de la présente session, intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Teeswater," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte constituant en corporation l'hôpital Royal Victoria," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 30, après "établissement" insérez : "pourvu toutefois que la valeur annuelle des immeubles possédés à aucune époque par la dite corporation pour des fins de revenu seulement n'excède point la somme de cent mille piastres."

Et le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de l'embranchement de Hereford."

Aussi: l'Acte pour remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la banque Anglo-Canadienne.

Aussi: l'"Acte concernant le chemin de fer des comtés de l'Ouest," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour faire droit à William Arthur Lavell," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, dans le texte anglais seulement, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Et le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des sociétés de caisses de retraite," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit:

Page 1, ligne 5, après "général" insérez: "ou celui qui en fera les fonctions."

Page 1, ligne 8, retranchez "trois" et insérez "deux" et après "officiers" insérez: "de concert avec un autre d'entre les officiers supérieurs."

Les clauses restantes ont été lues et agréés.

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte accordant certains pouvoirs à la compagnie de vapeurs Canada Atlantique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que les 41e et 60e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
20 juin, 1887.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

34c. Réponse à Ordre,—Indiquant la nature de la convention existant entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou autres parties, s'il en est, relativement à l'emplacement de ville, à Régina, et autres emplacements de ville dont le gouvernement est en partie propriétaire ; ce qu'a coûté la perception des versements faits sur les lots vendus dans tels emplacements de ville, jusqu'au 30 juin 1886, ainsi que le montant réalisé par le gouvernement, jusqu'à la même date, sur la vente de tels lots ; aussi le nombre de lots, dans tels emplacements de ville, et la quantité de terres arables, dans les Territoires du Nord-Ouest, que la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien a droit de réclamer, sans avoir obtenu encore de titre du gouvernement pour ces lots ou ces terres. (*Documents de la session.*)

*6a. Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports et correspondance en possession du gouvernement concernant l'application de noms nouveaux et inconnus à des localités de ce pays connues sous d'autres appellations depuis un temps immémorial. Aussi, copies de toutes instructions indiquant en vertu de quelle autorité particulière une nouvelle nomenclature a été adoptée dans les rapports de la Commission Géologique au sujet de localités anciennes et historiques qui portaient des noms français et sauvages rappelant la mémoire des premiers voyageurs et explorateurs. (*Documents de la session.*)

75. Réponse à Ordre.—État indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1886, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement. (*Documents de la session.*)

75a. Réponse à Ordre.—Relevé du nombre de chars Pullman et chars-palais appartenant à l'Intercolonial et employés sur ce chemin, le coût de ces chars, et les noms des personnes qui les ont vendus ou construits pour le chemin de fer. (*Documents de la session.*)

75b. Réponse à Ordre.—Relevé de la quantité d'huile lubrifiante, ou toute autre huile pour wagons ou machines, fournie ou livrée à l'Intercolonial pendant l'année expirée le 31 décembre 1884, les contrats en vertu desquels ces articles ont été livrés, les noms des divers entrepreneurs, et les différentes sommes payées conformément aux termes de ces contrats. (*Documents de la session.*)

75c. Réponse à Ordre.—État détaillé des dépenses portées au compte du capital du chemin de fer Intercolonial pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886. (*Documents de la session.*)

Le second rapport du comité spécial du Sénat chargé d'étudier les produits alimentaires naturels des Territoires du Nord-Ouest, et les meilleures méthodes à suivre pour conserver et augmenter ces produits (1,500 exemplaires supplémentaires en anglais et 500 en français.—*Annexe sous forme condensée.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

30c. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, ordres administratifs, rapports et autres papiers concernant le dragage du port de Pinette, I.P.-E.

73. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et le sieur Peter Gray, de la Montagne de l'Orignal, concernant le nommé Edward Brokowski, employé du département, de Moosomin, T.N.O., et de toutes lettres et communications adressées au département par toutes autres personnes touchant la conduite et la compétence du dit Brokowski à remplir les devoirs de sa charge.

74. Copie des ordres en conseil, correspondance, etc., concernant des octrois de terres publiques aux compagnies de chemins de fer suivantes:

Cie du chemin de fer d'Alberta et d'Athabaska.

Cie du chemin de fer de Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan.

Cie de chemin de fer et de charbonnage de Medicine-Hat.

76. Réponse à Adresse.—Copie de toutes pétitions et mémoires d'un certain Joseph Swisher qui a servi comme volontaire pendant la rébellion de 1837, demandant qu'une indemnité raisonnable lui soit accordée parce que sa santé a grandement souffert par suite de son service comme volontaire pendant la dite rébellion.

77. Réponse à Adresse.—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement ou à quelqu'un des membres du cabinet par M. F. O'Donoghue, ou par toute personne en son nom, à propos de compensation pour prétendue perte ou confiscation des propriétés de feu W. R. O'Donoghue engagé dans les troubles du Nord-Ouest en 1869-70; aussi copie de toutes lettres, ordres en conseil ou de tous autres documents en la possession du gouvernement, au sujet d'aucune réclamation présentée par le dit M. F. O'Donoghue; ainsi qu'un état indiquant les sommes payées par le gouvernement à M. F. O'Donoghue ou à aucune autre personne en son nom pour services rendus ou pour tout autre objet.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil Privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 18 mai, 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état général du mouvement des arrivées et des départs des Chinois dans les ports canadiens, avec indication du nombre des arrivées et des départs à chaque port, pour chaque mois, depuis l'adoption en juillet 1885, de l'acte à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise, et de la dépense occasionnée par la mise à exécution du dit acte, entre les deux dates susmentionnées.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 57a.)

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

Mardi, 21 juin, 1887.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

75d. Réponse à l'Ordre.—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autre cause, pendant l'année 1886 et jusqu'au 1er avril 1887, les causes et dates respectives; les noms de tous les chefs de trains, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes qui ont souffert des pertes ou des dommages ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées. (*Documents de la session.*)

Rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation. (*Appendice No 4.*) (7,000 exemplaires en anglais et 3,000 en français.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

8b. Relevé comparatif des montants dépensés pour les canaux pendant les onze mois expirés le 31 mai 1886, et jusqu'au 31 mai 1887.

8c. Etat indiquant le montant des péages reçus sur tous les canaux pendant les onze mois finissant le 31 mai 1887.

78. Réponse à l'Ordre.—Copie des études d'exploration d'une ligne projetée de chemin de fer à partir de Kingsport, sur le bassin de Minas, pour se raccorder avec le chemin de Windsor et Annapolis; aussi des instructions qui ont été données aux ingénieurs, et de la correspondance et des télégrammes relatifs à l'exploration ou à une subvention pour aider à la construction du chemin de fer, qui ont été échangés entre tout membre du gouvernement ou quelque officier du département des Chemins de fer et quelqu'autre personne.

Votre comité a aussi l'honneur de soumettre les résolutions suivantes à titre de recommandations :

Résolu,—Que les divers contrats pour les impressions et la reliure soient prolongés jusqu'au 31 décembre 1888.

Résolu,—Qu'un exemplaire anglais des documents de la session soit donné à chaque membre français du Sénat et de la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des Compagnies," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain à onze heures du matin et qu'il y ait une deuxième séance de la Chambre à deux heures de l'après midi et que chaque séance soit une séance distincte.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures du matin.

Mercredi, 22 Juin 1887.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

Abbott,
Allan,
Almon,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Bolduc,
Boucherville, de,
Carvell,
Casgrain,
Chaffers,
Clemow,
DeBlois,

Dever,
Dickey,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glasier,
Gowan,
Grant,
Gutremont,
Haythorne,
Howlan,
Kaulbach,
Leonard,

McCallum,
McClelan,
McDonald (C.-B.),
McInnes (C.-B.),
McKay,
McKindsey,
McMillan,
Macdonald (C.-B.),
Merner,
Miller,
Montgomery,
Odell,

Ogilvie,
Pâquet,
Pelletier,
Power,
Read,
Ross (de la Durantaye)
Schultz,
Smith,
Stevens,
Turner,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pourvoyant à la nomination d'un solliciteur-général," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest et à d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, qu'il soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des compagnies,"

L'honorable M. Abbott a proposé, secondé par l'honorable M. Smith :

Que le dit ordre soit rayé et que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à deux heures et demie de cette après-midi.

A deux heures et demie de l'après-midi la Chambre s'est réunie et

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Reat,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor.</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan.</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (B.C.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Gubremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>		

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des compagnies," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 2, retranchez depuis " autorisée " jusqu'à " 99 " dans la 10e ligne et insérez : " à les acquérir ; ou elle pourra acheter les biens de telle autre compagnie " ou société, qui est par le présent autorisée à les vendre ; et dans le but d'opérer telle " acquisition ou vente, la compagnie acquéreuse pourra prendre à sa charge les obligations de la compagnie venderesse et passer tel contrat ou convention d'indemnité " qui sera nécessaire avec la compagnie ou avec ses actionnaires individuellement ou " avec les deux, et elle pourra passer tous contrats et marchés nécessaires pour les " fins de cette union, fusion, consolidation, vente, achat ou acquisition."

Page 3, ligne 33, après " compagnie " insérez : " ou si la compagnie a fait une " offre dans son sceau de corporation pour l'achat des biens d'une autre compagnie ou " société."

Page 4, ligne 22, après " acquéreuse " insérez : " et celle-ci deviendra et sera dès " lors responsable des dettes et obligations de la compagnie ou société venderesse."

Page 4, ligne 31, après " patentes " insérez " à la nouvelle corporation."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été O. donné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M.^e Power, secondé par l'honorable M. Almon a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie 1^o De toute correspondance entre le gouvernement ou quelque département ou fonctionnaire du gouvernement et les commissaires du pilotage d'Halifax, N.-E., échangée depuis le 1er août 1885, relativement à la question du fonds des pilotes sous le contrôle de ces commissaires, ou au rétablissement du pilote Bernard Galagher, dans son emploi ; et copie de tous arrêtés rendus sur ces deux sujets depuis la date ci-dessus.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'amélioration du fleuve St-Laurent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions,
Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :
Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain, à onze heures du matin.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith,
La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures du matin.

Jeu*di*, 23 Juin 1887.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSIAH BURR PLUMB, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Fint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>		<i>(Burlington), Schultz,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferguson,</i>			

PRIÈRES.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Daniel Shanks et autres, du village de Huntingdon, province de Québec, demandant que le Sénat se prononce après audition sur la qualification de propriété de l'honorable François-Xavier Anselme Trudel, sénateur.

Une question d'ordre a été soulevée, à savoir : Que la pétition ne portant pas la signature du membre qui l'a présentée ne doit pas être reçue;

L'honorable président a déclaré que la question d'ordre n'était pas fondée, parce que cette pratique n'a pas été suivie jusqu'ici dans cette Chambre.

L'honorable M. Dickey a proposé, secondé par l'honorable M. Read,
Que l'ordre pour la lecture de la dite pétition soit remis à demain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du très révérend lord évêque de Toronto et autres, demandant que les femmes et les enfants reçoivent une plus ample protection.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte relatif aux sauvages," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les droits de douanes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de l'immigration " et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Canada Atlantique.

Aussi : Acte pour refondre l'acte concernant le chemin de fer et de vapeur de la Baie d'Hudson et changer son nom.

Aussi : Acte modifiant l'acte des cours suprême et de l'échiquier et portant de meilleures dispositions pour le règlement des réclamations contre la couronne, et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant les statuts révisés, chapitre 51, concernant la propriété foncière dans les territoires," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce Bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 26, retranchez depuis " accomplis " jusqu'à " sont " dans la 27^e ligne, et insérez : " avant la passation du présent acte, en prévision de ce que le Par-

“ lément ratifierait et confirmerait la division du dit district provisoire d'Alberta en deux districts d'enregistrement et le changement des limites des deux districts d'enregistrement en lesquels le district provisoire de Saskatchewan avait été par-tagé.”

Page 2, ligne 34, après “ confirmé ” insérez : “ et le registrateur du district de Saskatchewan-Ouest est autorisé à faire au registrateur du district de Saskatchewan-Est tout autre transfert de tels titres, instruments ou documents que rendrait nécessaire le changement des limites de ces deux districts.”

Et les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill intitulé : “ Acte modifiant l'acte de l'immigration chinoise,” et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour permettre à la compagnie de prêt et d'épargne du Canada d'étendre ses opérations et pour d'autres objets,” et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15, après “ opérations ” insérez : “ mais la compagnie devra vendre toute propriété foncière acquise en paiement de quelque dette, dans les sept ans après qu'elle l'aura ainsi acquise, faute de quoi cette propriété fera retour à son propriétaire antérieure ou à ses héritiers ou ayants cause.”

Et les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour faire droit à Susan Ash,” et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 10, retranchez depuis “ soixante-huit ” jusqu'à “ que ” dans la ligne 13.

Page 1, ligne 18, retranchez “ en état d'adultère.”

Et les dits amendements étant lus la seconde fois,

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé,

Qu'ils soient agréés.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il a reçu la communication suivante :

OTTAWA, 23 juin, 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur Général se rendra à la salle du Sénat pour proroger la session du parlement fédéral le jeudi, 23 courant, à huit heures du soir.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD, *Capitaine,
Secrétaire du gouverneur général.*

A l'honorable
Président du Sénat,

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant les statuts révisés, chapitre cinq, concernant la franchise électorale," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le Conseil des Territoires du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant les statuts révisés, chapitre 173, concernant les menaces, intimidations et autres offences," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des compagnies," et aussi : " Acte pour autoriser les employés de compagnies incorporées à former des sociétés de fonds de retraite," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendements.

L'honorable M. Abbott, membre du conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 10 juin, 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des documents relatifs à la nomination de F. A. Wood, écuyer, de Madoc, comme auditeur ou arbitre pour les réclamations qui se rattachent à la construction du canal Murray, avec un état des sommes d'argent qui lui ont été payées pour ses services, accompagné des pièces justificatives; plus particulièrement des sommes qui lui ont été payées en novembre, 1886, avec mention du nombre de jours pendant lesquels il a rempli ses fonctions pendant ce mois.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 42b.)

L'honorable M. Abbott, membre du conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date

du 16 juin, 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports présentés au commissaire du revenu de l'intérieur par les différentes personnes licenciées pour la vente des boissons alcooliques dans les comtés unis de Leeds et Grenville depuis l'adoption de l'acte de tempérance dans ces comtés, avec indication du nom des personnes qui ont autorisé les ventes, des quantités vendues et du nom des acheteurs.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 89.)

L'honorable M. Abbott, membre du conseil privé du Canada a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 17 juin, 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes les plaintes qui ont pu être portées par les autorités du pénitencier de Saint-vincent-de-Paul, depuis le 24 avril 1886, contre Adolphe Lefavre, ci-devant employé au pénitencier, ainsi que tous les rapports que l'inspecteur a pu faire depuis la même date contre le dit Lefavre, avec les décisions que l'honorable ministre de la justice a pu donner sur ces rapports et ces plaintes.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session No 4q.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser l'octroi de subventions en aide à la construction des lignes de chemin de fer y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour accorder certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30^e jour de juin 1887 et le 30^e jour de juin 1888, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil, sur le Trône,

L'honorable président a ordonné au Gentilhomme huissier de la verge noir de se rendre à la Chambre des Communes et de l'informer que c'est le plaisir de Son Excellence que les communes se rendent auprès d'elle dans cette salle.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit:

Acte modifiant l'Acte concernant les employés publics.

Acte modifiant l'Acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques.

Acte concernant les munitions publiques.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sault-Sainte-Marie d'Ontario.

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte concernant le Parc canadien des Montagnes Rocheuses.

Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Sénat du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie dite, des Manufacturiers.

Acte modifiant l'Acte des pénitenciers.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Hamilton, Guelph et Buffalo, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton."

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Hôpital général et de marine de Collingwood.

Acte modifiant l'Acte concernant les marins malades et indigents.

Acte modifiant la loi concernant la procédure en matières criminelles.

Acte modifiant l'Acte concernant les conserves alimentaires.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte constituant en corporation la Société canadienne des Ingénieurs civils.

Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers d'Halifax et des Indes Occidentales (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance l'Équité.

Acte concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Acte autorisant la Grange Trust (limitée) à liquider ses affaires.

Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance canadienne des chevaux

Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins.

Acte modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance de l'Ouest et autres actes qui l'affectent.

Acte constituant en corporation la Société de la Caisse de garantie et de retraite de la banque de la Puissance.

Acte à l'effet d'autoriser et faciliter la liquidation de la Banque de Pictou.

- Acte concernant le transport des liqueurs à bord des vaisseaux de Sa Majesté dans les eaux canadiennes.
- Acte modifiant l'Acte des élections fédérales contestées.
- Acte concernant la Compagnie de terres d'Edmonton et de la Saskatchewan (à responsabilité limitée).
- Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du pont de la baie de Quinté.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa.
- Acte concernant le chemin de fer Midland du Canada.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la baie Georgienne et du lac Érié.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du comté de Prescott.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du pont des chutes de Niagara.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Massawippi.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance du Canada contre les accidents.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du haut de la Colombie.
- Acte constituant en corporation la Compagnie des forges de Londonderry.
- Acte modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique Canadien.
- Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.
- Acte concernant l'oblitération des billets contrefaits et l'usage des imitations de billets.
- Acte modifiant l'Acte concernant le ministère des Finances et le conseil du Trésor.
- Acte autorisant le paiement d'une pension annuelle à Godefroi Laviolette, ci-devant préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et des mines de Cobourg, Blairton et Marmora.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada.
- Acte à l'effet de réduire le capital social de la Compagnie des terres d'Ontario et Qu'Appelle (à responsabilité limitée), et à d'autres fins.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron.
- Acte pour permettre à la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest d'étendre ses opérations et pour d'autres objets.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique canadien.
- Acte à l'effet de ratifier et modifier la charte constitutive de la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'imprimerie et de publication de l'Empire (à responsabilité limitée.)

Acte constituant en corporation la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée.)

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de Québec à la baie de James, et de proroger le délai de construction et achèvement du chemin de fer de la dite compagnie.

Acte concernant le Ministère du Commerce.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Waterloo à Magog.

Acte concernant la Société de colonisation des Méthodistes primitifs (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de fidéicommiss du Canada.

Acte modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer de l'Etat.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Acte pour faire droit à Marie-Louise Noël.

Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell.

Acte pour faire droit à John Monteith.

Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne de force motrice.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph.

Acte modifiant un Acte de la présente session intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne à étendre ses opérations, et à d'autres fins."

Acte modifiant " l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin's à Upham à vendre son chemin de fer et ses propriétés.

Acte modifiant les actes concernant les commissaires du havre de Montréal.

Acte à l'effet de modifier l'Acte des élections fédérales et de lever tous doutees à l'égard du droit de certaines personnes de voter aux élections des députés à la Chambre des Communes.

Acte modifiant l'Acte concernant le Ministère de l'Agriculture.

Acte pourvoyant à une subvention additionnelle à la province de l'Île du Prince-Édouard.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.

Acte concernant le Ministère des Douanes et le Ministère du Revenu de l'Intérieur.

Acte concernant l'embranchement du chemin de fer Intercolonial de la jonction d'Oxford à New-Glasgow.

Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.

Acte pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et Saint-Mary's.

Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.

Acte complémentaire des Statuts révisés, chapitre six, concernant la représentation à la Chambre des Communes.

Acte modifiant le chapitre deux des Statuts révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la publication des Statuts."

Acte modifiant le chapitre cent trente-huit des Statuts révisés, concernant les juges des cours provinciales.

Acte conférant certains pouvoirs aux chambres de commerce au sujet de la délivrance de licences aux peseurs.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre trente-neuf, concernant les expropriations de terrains.

Acte autorisant l'avance de nouvelles sommes pour achever le bassin de radoub et les améliorations dans le havre de Québec.

Acte concernant la compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Québec.

Acte pour amender les actes constituant et concernant la Compagnie anglo canadienne de prêt et de placement (à responsabilité limitée).

Acte modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Kincardine à Teeswater."

Acte pour constituer en corporation l'Hôpital royal Victoria.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford.

Acte pour remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

Acte pour faire droit à William Arthur Lavell.

Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie de steamers Canada-Atlantique (à responsabilité limitée).

Acte pourvoyant à la nomination d'un Solliciteur général.

Acte ratifiant certaine convention entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et pour d'autres fins.

Acte concernant l'amélioration du fleuve St Laurent.

Acte modifiant l'acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer y mentionnés.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.

Acte attendant l'Acte des Sauvages.

Acte pour amender l'Acte concernant les droits de douane.

Acte portant amendement de l'Acte d'immigration.

Acte modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la baie d'Hudson, et de changer le nom de cette compagnie.

Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre cinquante et un, concernant la propriété foncière dans les Territoires.

Acte modifiant l'Acte de l'immigration chinoise.

Acte pour autoriser la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada à étendre ses opérations, et pour d'autres objets.

Acte pour faire droit à Suzan Ash.

Acte modifiant le chapitre cinq des Statuts révisés, concernant le cens électoral.

Acte concernant le Conseil des territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre cent soixante-treize, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions.

Acte autorisant l'octroi de certaines subventions en terre pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

Acte autorisant les employés des compagnies constituées en corporation à établir des Sociétés de caisses de retraite.

Acte modifiant l'Acte des compagnies.

Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés.

La sanction royale a été donnée à ces bills par le greffier du Sénat dans les mots suivants :

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le gouverneur général sanctionne ces bills.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le gouverneur général comme suit :

“ QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

‘ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1887 et le 30e juin 1888, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.’

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Il plaît alors à Son Excellence le gouverneur général de prononcer le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous dispensant de siéger davantage en parlement, je désire vous exprimer combien j'apprécie l'assiduité et le zèle que vous avez apportés dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

Je vous remercie au nom de la Reine pour les cordiales et affectueuses félicitations que vous avez offertes à Sa Majesté à l'occasion du cinquantième anniversaire de Son heureux règne.

J'ai eu le soin de transmettre votre loyale adresse afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Le remaniement du tarif fait dans le but de donner un nouvel essor à nos industries indigènes, dont les principes ont été reçus avec une faveur incontestable par la population du Canada, aura l'effet, je l'espère en toute confiance, d'encourager d'une manière toute spéciale l'exploitation de nos vastes mines de fer et de houille, et de développer dans notre pays la production du fer sous toutes ses formes les plus importantes.

L'établissement d'un ministère du Commerce sous la surveillance et le contrôle d'un ministre responsable, et les mesures que vous avez adoptées pour la meilleure organisation d'autres départements du gouvernement seront, je l'espère, de nature à aider à l'agrandissement de notre commerce intérieur et étranger, ainsi qu'à donner une plus grande efficacité au service public.

Les nombreux actes relatifs à des chemins de fer et à d'autres entreprises industrielles auxquelles j'ai donné l'assentiment de Sa Majesté indiquent un mouvement constant vers le progrès national du Canada ; et les sommes libérales que vous avez affectées à la construction du canal du Sault Ste-Marie assurent l'achèvement de notre grand système de navigation intérieure à une époque rapprochée.

Notre population agricole apprendra avec plaisir, je n'en ai aucun doute, le crédit que vous avez voté pour établir et maintenir la station agronomique dans ces

environs, ainsi que pour l'établissement de stations succursales dans les différentes provinces.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour subvenir aux besoins du service public. Je veillerai à ce qu'ils soient employés avec toute l'économie possible.

Honorables Messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'espère que par la grâce du Dieu tout-puissant, la perspective actuelle d'une abondante moisson se réalisera complètement, et que lorsque nous nous rencontrerons de nouveau, je pourrai vous féliciter sur un nouvel accroissement de la prospérité générale du pays. En attendant, je vous dis adieu.

Alors l'honorable président du Sénat dit :

Honorables Messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour d'août prochain.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SÉNATEURS DU CANADA

1ÈRE SESSION, 6E PARLEMENT, 50 ET 51 VICTORIA.

1887.

L'HONORABLE JOSIAH BURR PLUMB, PRÉSIDENT.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCE.
L'honorable	
ABBOTT, J. J. C.	Montréal.
ALEXANDER, GEORGE	Woodstock.
ALLEN, GEORGE WILLIAM	Toronto.
ALMON, WILLIAM J.	Halifax, N.-E.
ARCHIBALD, THOMAS D.	Sydney, N.-E.
ARMAND, JOSEPH F.	Rivière-des-Prairies.
BAILLARGEON, PIERRE	Québec.
BELLEROSE, JOSEPH HYACINTHE	Saint-Vincent-de-Paul.
BOLDUC, JOSEPH	Saint-Victor de Tring, P. Q.
BOTSFORD, AMOS EDWIN	Westcock, Westmoreland.
BOUCHERVILLE, C. A. BOUCHER DE	Boucherville.
BOYD, JOHN	Saint-Jean, N.-B.
CARVELL, J. S.	Charlottetown, I. P.-E.
CASGRAIN, CHARLES EUSÈBE	Windsor, Ont.
CHAFFERS, WILLIAM HENRY	Saint-Césaire.
CLEMOW, FRANCIS	Ottawa.
COCHRANE, MATHEW HENRY	Compton.
CORMIER, CHARLES	Plessisville. (Décédé pendant la session.)
DE BLOIS, P. A.	Québec.
DEVER, JAMES	Saint-John, N.-B.
DICKEY, ROBERT B.	Amherst.
FERGUSON, JOHN	Bathurst.
FERRIER, JAMES	Montréal.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCE.
L'honorable	
FLINT, BILLA.....	Belleville.
FORTIN, PIERRE.....	Laprairie.
G IRARD, MARC AMABLE.....	Saint-Boniface, Manitoba.
GLASIER, JOHN.....	Sunbury, N.-B.
GOWAN, JAMES ROBERT.....	Barrie.
GRANT, ROBERT PATTERSON.....	Pictou, N.-E.
GUÉVREMONT, JEAN BAPTISTE.....	Sorel.
H AMILTON, JOHN.....	Montréal. (Démissionnaire.)
HAYTHORNE, ROBERT POORE.....	Charlottetown.
HOWLAN, GEORGE W.....	Alberton, I. P.-E.
K AULBACH, HENRY A. N.....	Lunenburg, N.-E.
L ACOSTE, ALEXANDER.....	Montréal.
LEONARD, ELIJAH.....	London, Ont.
LEWIN, JAMES D.....	Saint-Jean, N.-B.
M CCALLUM, LACHLAN.....	Stromness.
MCCLELAN, ABNER REID.....	Hopewell, Albert.
MCDONALD, WILLIAM.....	Little Glace Bay, N.-E.
MCINNES, THOMAS R.....	New-Westminster, C.-B.
MCKAY, THOMAS.....	Truro, N.-E.
MCKINDSEY, GEORGE C.....	Milton, Ont.
MCMASTER, WILLIAM.....	Toronto.
MCMILLAN, DONALD.....	Alexandria, Ont.
MACDONALD, WILLIAM JOHN.....	Victoria, C.-B.
MACFARLANE, ALEXANDER.....	Wallace, N.-E.
MACINNES, DONALD.....	Hamilton.
MACPHERSON, SIR DAVID LEWIS.....	Toronto.
MERNER, SAMUEL.....	New-Hamburg.
MILLER, WILLIAM.....	Arichat.
MONTGOMERY, DONALD.....	Park Corner, I. P.-E.
O DELL, WILLIAM HUNTER.....	Frédéricton.
O'DONOHUE, JOHN.....	Toronto.
OGILVIE, ALEXANDER W.....	Montréal.
P AQUET, ANSELME HOMÈRE.....	Saint-Cuthbert.
PELLETIER, C. A. P.....	Québec.
POIRIER, PASCAL.....	Shédiac, N.-B.
POWER, LAWRENCE GEOFFREY.....	Halifax, N.-E.
R EAD, ROBERT.....	Belleville.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCE.
L'honorable	
REESOR, DAVID.....	Yorkville.
ROBTAILLE, THÉODORE.....	New-Carlisle, P. Q.
ROSS, JAMES G.....	Québec.
ROSS, J. J.....	Sainte-Anne de la Pérade.
RYAN, THOMAS.....	Montréal.
SANFORD, WILLIAM E.....	Hamilton.
SCHULTZ, JOHN.....	Winnipeg.
SCOTT, RICHARD WILLIAM.....	Ottawa.
SÉNÉCAL, LOUIS ADELARD.....	Montréal.
SMITH, FRANK.....	Toronto.
STEVENS, GARDNER GREEN.....	Waterloo, P. Q.
SULLIVAN MICHAEL.....	Kingston.
SUTHERLAND, JOHN.....	Kildonan, Manitoba.
THIBAudeau, JOSEPE ROSAIRE.....	Montréal.
TRUDEL, F. X. A.....	Montréal.
TURNER, JAMES.....	Hamilton.
VIDAL, ALEXANDER.....	Sarnia.
WARK, DAVID.....	Frédéricton.

SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ SÉNATORIAL

CHARGÉ DE

RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS

SUR LES

PRODUITS ALIMENTAIRES NATURELS

DES

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ET SUR

Les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces ressources.

Imprimé par Ordre du Sénat.



OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.
1887.

RAPPORT

Le comité spécial nommé par votre honorable Chambre pour recueillir des renseignements sur les produits alimentaires naturels que possèdent les Territoires du Nord-Ouest et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces ressources, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité, en commençant ses travaux, a jugé que le meilleur moyen de recueillir systématiquement des renseignements sur les objets de ses recherches, était de dresser un questionnaire; et après avoir formulé la série de questions ci-jointe, il en a adressé copie à nombre de sénateurs, députés aux Communes, ecclésiastiques, fonctionnaires du gouvernement, employés de la Compagnie de la baie d'Hudson, commerçants et industriels notables, etc., qui, pour avoir résidé ou voyagé dans le Nord-Ouest, ou pour avoir acquis autrement une connaissance particulière de ce pays, pouvaient fournir les plus utiles informations. Chacun était prié de répondre par écrit aux questions, au moins à celles portant sur les choses qu'il connaissait le mieux. Les réponses qu'on a reçues jusqu'ici, pleines de renseignements extrêmement précieux, sont annexées au présent rapport.

Votre comité, en outre, a interrogé verbalement plusieurs personnes compétentes, dont les témoignages et les opinions ont une incontestable importance. Leurs dépositions, sténographiées suivant l'autorisation de votre honorable Chambre, font suite à ce rapport.

Votre comité regrette que Sa Grâce Monseigneur Taché, archevêque de Saint-Boniface, et l'honorable sir Donald A. Smith, l'un par maladie, l'autre parce qu'une affaire urgente l'appelaient en Europe, n'aient pu lui prêter le secours de leur expérience et de leurs lumières dans sa recherche des produits et des besoins du Nord-Ouest. Il le regrette d'autant plus vivement que tous les deux prenaient un grand intérêt à son enquête et l'eussent aidé de tout leur pouvoir.

Votre comité désire reconnaître l'obligeance des fonctionnaires publics d'Ottawa qui lui ont donné leurs témoignages et d'utiles avis, et qui ont mis à sa disposition de précieux rapports, cartes, documents et échantillons. Il doit une mention particulière au député-surintendant général des affaires des sauvages, au député-ministre des pêcheries, au député-ministre de l'agriculture; à M. Robert Bell, M.D., M.S.R.G., directeur-adjoint du service géologique; au professeur Saunders, attaché à la Ferme expérimentale centrale; à M. Hurlbert, L.L.D. Il tient pareillement à reconnaître la valeur des renseignements dont il est redevable aux représentants du Manitoba et du Nord-Ouest aux Communes, et à diverses personnes, habitant ces pays, de passage à Ottawa.

Enfin, il constate avec plaisir que ses travaux ont inspiré un intérêt général, et que les réponses à son questionnaire, très considérables dans leur ensemble, lui ont été envoyées avec un véritable empressement.

Votre comité, se fondant sur les faits recueillis, est d'opinion qu'à l'époque où le Nord-Ouest a été cédé au Canada, les ressources alimentaires naturelles étaient égales dans les contrées désignées aujourd'hui sous les noms de districts territoriaux d'Assiniboia, Alberta, Saskatchewan et Athabasca: le bison fournissant à la population indigène, dans les deux premiers districts, outre la tente et le vêtement, une nourriture non moins abondante, et plus à portée, que le poisson, le riz sauvage ou *folle avoine*, l'original, le caribou, le chevreuil, le lièvre, les oiseaux, dans les deux autres districts. A l'heure présente, la disparition du bison a tellement altéré cette égalité de ressources, que les Sauvages du pays autrefois son habitation, n'ont plus pour se nourrir que la pêche dans des eaux déjà à demi dépeuplées, la chasse, en diminution aussi, et

la maigre récolte de certains produits végétaux indigènes qui étaient bons à joindre à la viande de bison, mais qui ne sont pas, tant s'en faut, aussi communs qu'elle l'était, ni aussi propres à les alimenter. Tandis qu'il en est ainsi dans deux districts, les moyens de subsistance ont fort peu diminué dans les deux autres, où, sans une exportation considérable de poisson aux Etats-Unis (en 1886, elle s'est élevée à 1,509,149 livres), la population native pourrait se pourvoir elle-même durant les années ordinaires; il suffirait presque de lui fournir ses munitions de chasse.

En ce qui concerne la conservation des produits alimentaires existants, question infiniment importante, votre comité doit renvoyer votre honorable Chambre aux témoignages ci-annexés, où elle verra ce qui pourrait se faire pour les animaux terrestres, les oiseaux et les plantes; et il se bornera à quelques brèves observations sur les poissons des districts dont il a parlé. Il est constant que les grands lacs d'eau douce sont peu profonds: le lac Winnipeg a dix brasses en moyenne; les lacs Manitoba et Winnipigous, la moitié seulement de cette profondeur. Dans la région prairiale, les rivières, toujours immenses au printemps, sont lentes et basses, quand avance l'été. Aussi la pêche, dans ces conditions, est-elle plus facile; or, cette facilité même, jointe à l'exportation du poisson, et à une consommation croissante sur place, est cause que les produits sont déjà beaucoup moins abondants dans presque tous les grands lacs et rivières. Il faudrait, selon votre comité, appliquer strictement les règlements durant la fraïsson, et ne permettre alors la pêche aux Sauvages que pour leurs besoins quotidiens, en exceptant de cette protection les poissons de proie: brochets, maskinongé, etc.

Une question plus essentielle encore, c'est celle de l'accroissement des ressources alimentaires naturelles dans le Nord-Ouest. Ici, comme tout à l'heure, votre comité doit renvoyer votre honorable chambre aux témoignages. En ensemençant, dans l'Ouest et le Nord-Ouest, les eaux ayant quatre pieds de profondeur au plus, sur fond vaseux, de riz sauvage, dont la graine coûte une piastre et demie le loisseau, ne pourrait-on pas procurer aux blancs et aux Sauvages une substance alimentaire à la fois économique et saine? En outre, ces rizières, à la culture facile, au rendement énorme, occuperaient des espaces inutilisables autrement, et attireraient une multitude d'oiseaux aquatiques, soit sédentaires ou migrateurs. Le riz sauvage offre un grain riche en gluten, renfermant tous les éléments nécessaires à la nutrition et à la santé.

Quant au poisson, votre comité, pour augmenter cette ressource, recommande de faire mettre, dans les eaux douces, du frai d'esturgeon, poisson blanc, laquèche, barbote, perche et anguille; dans les eaux saumâtres, du frai de brochet, maskinongé et carpe. Comme nos établissements piscicoles actuels ne produisent qu'une ou deux de ces espèces, il y a urgence à établir une écloserie locale pour la culture des autres, dans une situation centrale, sur le bord ou à proximité d'un grand lac ou d'une grande rivière. Jusqu'à ce que les repeuplements soient au point voulu, l'intérêt des blancs et des Sauvages également demandera qu'on interdise absolument l'exportation du poisson, à l'exception de la truite, du saumon, du maskinongé et du brochet; et même quand la reproduction sera à son maximum, au lieu de porter au dehors les produits pêchés, il vaudrait mieux toujours, suivant les témoignages ci-joints, les saler, fumer, faire sécher, congeler ou convertir en pemmican pour la consommation sur place et pour l'usage des Sauvages rationnaires, en attendant qu'on ait amené ces derniers, par l'enseignement de nos arts, de notre agriculture, à se suffire à eux-mêmes. A ce sujet, votre comité émettra un avis: c'est qu'il y aurait aussi de fort grands avantages, en vue de l'avenir, à réserver certains lieux de pêche aux Sauvages exclusivement, d'autant plus que ces réserves peuvent se faire sans empiéter sur les droits d'un nombre considérable de blancs.

Votre comité a reçu un intéressant témoignage touchant la reproduction du bison pour l'alimentation; mais il croit que, dans la condition nouvelle du pays, la présence de cet animal en bandes pourrait compromettre le succès de l'instruction agricole des Sauvages, tout en nuisant aux cultures et aux élevages entrepris par les blancs. Il désire, néanmoins, indiquer à votre attention les détails relatifs aux croisements faits entre bisons mâles et vaches Durham et inversement, par M. S.-L. Bedson. L'hybride provenant du croisement est, paraît-il, plus gros, plus vigoureux,

plus pesant, plus aisé à hiverner que notre bœuf; et sa peau seule, garnie d'un poil aussi épais et plus égal que celui de la robe du bison, vaut, au dire du témoin, autant que l'animal domestique tout entier. Comme les soixante-huit bisons de race pure, composant le troupeau dont parle M. Bedson, sont peut-être les seuls restants dans l'Amérique britannique, il est désirable que les fermes expérimentales, au Manitoba et au Nord-Ouest, continuent ces intéressants croisements avec le Durham et avec quelques autres espèces domestiques à pelage touffu, et cherchent aussi à obtenir un métissage entre l'original, le bœuf musqué et les espèces domestiques.

Votre comité, ayant mentionné les fermes expérimentales, recommanderait la culture, sur leurs domaines, des pruniers, cerisiers et autres baccifères indigènes. Leur hybridation avec les variétés étrangères serait, bien probablement, plus heureuse que l'introduction de plantes nouvelles. Quelques témoins ont insisté sur la valeur de certains légumes du pays: navet, carotte, oignon, *pomme blanche (kamass)* etc. Tous mûrissent avant les variétés cultivées: pour cette raison, votre comité est d'opinion que ces plantes, très communes, pourraient devenir une désirable ressource à ajouter aux jardinages des Sauvages et des blancs.

Les renseignements sur la conservation et l'augmentation des produits animaux propres à la nourriture sont considérables. Le lièvre paraît être l'espèce la plus répandue; on en compte au Nord-Ouest quatre variétés: le lièvre des montagnes Rocheuses ou *jacksass rabbit*, assez gros souvent pour donner jusqu'à douze livres de viande, qui habite principalement l'Alberta et l'Assiniboïa; le lièvre arctique ou lièvre blanc, confiné dans l'Athabaska septentrional; le lièvre gris et son voisin, cet échappé du Midi, le lièvre tacheté, qu'on rencontre dans presque tous les lieux qui leur offrent quelque pâture. On voit ces derniers foisonner merveilleusement pendant des années, puis une épidémie, diversement décrite, les attaque, et ils deviennent aussi rares qu'ils étaient nombreux auparavant. Il faudrait donc en faire bon usage aux années d'abondance, et recourir, en temps de rareté, aux peuplades de leurs congénères des régions saines.

Les Indiens habitant les districts boisés du Nord-Ouest, ont différents procédés pour conserver leurs provisions alimentaires. D'après les témoignages, la chair de poisson, toutes les viandes peuvent se conserver plusieurs mois par le séchage, le boucanage, la salure, la congélation; et même des années, par ce moyen si usité autrefois pour la viande de bison, la préparation avec le suif; dans tous ces états, la chair demeure saine et constitue un aliment à la fois économique et facile à transporter. Votre comité pense que l'on devrait engager les sauvages, dans l'abondance, à faire provision de conserves semblables, et aussi qu'on en pourrait donner aux rationnaires dans les lieux moins favorisés.

Votre comité, sans avoir eu, néanmoins, aucune instruction spéciale à ce sujet, s'est procuré tous les renseignements désirables sur les plantations d'arbres qui peuvent se faire pour servir de brise-vents, fournir du combustible, produire du sucre et donner de l'ombre. Entre les arbres indigènes les plus faciles à obtenir, le peuplier, dont certaines espèces acquièrent dans les régions propices un diamètre de huit pieds, l'érable à feuilles de frêne et le tremble sont très propres à faire, pendant l'été, d'excellents brise-vents, qu'on pourrait rendre également utiles pendant l'hiver en y joignant le pin gris, aux feuilles persistantes, qui croît rapidement et demande un sol peu humide. Pour la sucrerie et l'ombrage, aucun arbre n'égale l'érable à feuilles de frêne, extrêmement vigoureux et riche en sève saccharine. En portant son enquête de ce côté, votre comité s'est convaincu que les plantations pratiquées en grand dans l'Alberta, l'Assiniboïa et une partie du Saskatchewan, auraient sur le climat de ces régions une influence sensible, très favorable à la production des céréales, racines, herbes et fruits.

Il ne saurait terminer son rapport sans exprimer à votre honorable Chambre combien les Territoires du Nord-Ouest lui paraissent importants pour le Canada: devant tous les faits qu'il a recueillis, il lui faut reconnaître que la nature n'a répandu nulle part ses dons avec plus de profusion que dans le Nord-Ouest canadien. Il y a là 600,000 milles carrés de terres arables et pâturables, préparées, ce semble, par la main de Dieu pour l'habitation d'hommes civilisés. Pas une roche, pas une souche

qui puisse y arrêter la charrue. Sous le sol, d'immenses amas de combustible, formés de débris des forêts primitives, sont en réserve, à côté de riches dépôts de minerai de fer. Située sur le plateau le plus élevé de ce continent, toute cette région jouit de l'égalité d'une température moyenne et est exempte de beaucoup de fièvres et maladies épidémiques, exempte aussi de ces cyclones devenus par leur fréquence la terreur des régions plus basses, au midi de notre frontière. Des rivières la traversent dans son étendue, et tout un réseau de rails, qui vont se développant, portera ses produits à l'Atlantique et au Pacifique. C'est une terre faite pour plaire au pêcheur, au chasseur, au touriste. De grandes rivières vont rejeter ses eaux vers le Pacifique et l'Atlantique, la baie d'Hudson et la mer Glaciale. Elle renferme dans son sein or, argent, fer, cuivre, sel, soufre, houille, pétrole, asphalte, et presque tous les granits, les marbres, les argiles, les calcaires et les grès propres à bâtir; tandis qu'à sa surface ou à une faible profondeur, on a trouvé aussi de l'ambre et des pierres précieuses. Cette loi climatologique bien connue: "plus on est près du point extrême de la possibilité culturale, plus les grains céréales donnent et sont de belle qualité," veut aussi qu'un hiver caractérisé par une froidure sèche et une petite quantité moyenne de neige, hiver agréable, toujours sain, facilite à l'homme son travail en pénétrant profondément le sol de gelées à l'action désagrégeante, lesquelles ensuite, quand l'air s'adoucit, rendent graduellement à la couche supérieure l'humidité prisonnière.

Votre comité a principalement porté son attention sur les districts d'Assiniboia, Alberta et Saskatchewan-Sud; mais il ne faut pas oublier que, par delà leurs confins, le Canada possède les dernières réserves de fourrures de la terre, que les trois quarts des pelleteries figurant sur les grands marchés de Londres et de Leipsick en proviennent, et que ces produits atteignent une valeur annuelle moyenne de plusieurs millions. Cette région recèle des richesses minérales inexploitées, presque inconnues. Elle offre en abondance une plante propre à remplacer le thé, si même ce n'en est pas une variété, et tellement excellente que l'extrême faveur dont jouit la substance asiatique a seule pu empêcher sans doute l'introduction de son usage dans les habitudes européennes. Enfin elle contient de vastes espaces qui, convenablement utilisés, pourraient fournir des laines précieuses et des peaux de chèvres; on y pourrait aussi domestiquer, protéger et multiplier certains animaux à riche fourrure. Quant à ses immenses forêts, il suffit de les mentionner pour mémoire.

Par ces considérations, votre comité est d'opinion que les Territoires du Nord-Ouest peuvent produire tout le nécessaire de la vie civilisée, outre bien des choses recherchées par le luxe; et que si l'on use envers la population sauvage d'une politique accommodée à son caractère, qui lui inspire l'obéissance aux lois et la dispose au travail, à l'écart d'une immigration étrangère dont elle prendrait les vices plutôt que les vertus, ces contrées, par leur grandeur, par leurs richesses encore intactes, sont faites pour être un monde prospère, qu'habiteront dans l'avenir des millions d'hommes, heureux de vivre sous la couronne anglaise.

JOHN SCHULTZ,
Président.

SÉNAT DU CANADA,

Première session du sixième parlement, 50 Victoria, 1887.

COMITÉ SPÉCIAL NOMMÉ POUR RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES, DES TERRITOIRES DU NORD OUEST, ET SUR LES MEILLEURS MOYENS DE CONSERVER ET AUGMENTER CES RESSOURCES.

Liste des principales questions qui seront faites par ce comité.

1. Quelles parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur avez-vous parcourues? et quelles autres parties en connaissez-vous par les rapports de personnes dignes de foi?

2. Veuillez fournir au comité une liste de leurs plantes, animaux terrestres, oiseaux et poissons propres à l'alimentation qui vous sont connus, avec indication des districts où ils se trouvent surtout.

3. Quelles sont, parmi les espèces mentionnées par vous, celles qu'on pourrait transporter ou transplanter dans d'autres parties du Nord-Ouest? et quels sont, selon vous, les districts où l'introduction en serait avantageuse aux populations blanches et sauvages?

4. Faites connaître au comité votre avis sur les meilleurs moyens de repeupler des mêmes espèces de plantes, animaux terrestres et poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils ont disparu.

5. Veuillez indiquer, d'après la liste des arbres, arbustes, grains, herbes, fruits et légumes qui a été fournie par la Ferme expérimentale centrale du gouvernement, les espèces ou variétés qu'il serait désirable d'ajouter aux produits indigènes des districts qui vous sont connus?

6. Veuillez indiquer au comité, d'une manière générale, les meilleurs moyens de pratiquer les repeuplements et les introductions d'espèces nouvelles mentionnés dans vos précédentes réponses, et ce que ces opérations pourraient coûter.

7. Quelles sont, selon vous, les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux sauvages dans la disette? Dans quels districts pourrait-on se les procurer, et à combien reviendraient-elles?

8. Quels fruits indigènes sont susceptibles, selon vous, de s'améliorer, sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, par la culture ou par la greffe ou le bouturage?

9. Quels sont les grains, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les sauvages encore nouveaux dans l'art agricole?

10. Quelles espèces de poissons est-il désirable de choisir, selon vous, pour repeupler les lacs et les rivières dégarnies?

11. A l'époque de la cession de ces pays au Canada, quelle était la nourriture des sauvages, et en quoi consistaient les rations fournies par la Compagnie de la baie d'Hudson et les traiteurs en général à leurs employés dans les districts que vous connaissez?

12. Quels sont, à votre avis, les meilleurs procédés, soit séchage, boucanage, préparation en boîtes, salage, congélation ou façon pemmican, etc., à mettre en usage pour conserver les divers produits alimentaires naturels du Nord-Ouest qui vous sont connus?

NOTA.—Quoique la recherche de renseignements sur les points suivants ne rentre pas tout à fait dans ses instructions, le comité vous demande votre opinion—

(a) Sur le choix des arbres indigènes et autres à planter dans les districts découverts;

(b) Sur la culture du houblon, du chanvre, de la betterave à sucre, du tabac et de toute autre plante ayant une valeur économique;

(c) Sur les meilleurs moyens de tirer et transporter le minéral des dépôts de houille, fer, or, argent, cuivre, pétrole, sel, soufre, ardoise, calcaire, granit, marbre, grès, terre à brique et à poterie, asphalté, ocre, ambre, etc., dans la région située à l'ouest d'Ontario.

Par ordre du comité,

JOHN SCHULTZ
Président.

OTTAWA, 20 mai 1887.

LISTE des personnes étrangères à Ottawa, qui ont donné verbalement leurs témoignages au comité, présenté d'utiles avis à ses membres, ou répondu par écrit à son questionnaire.

M. Samuel L. Bedson, préfet du pénitencier du Manitoba.

M. Amédée Forget, greffier du Conseil du Nord-Ouest.

- M. J.-H.-E. Secretan, I. C., de Winnipeg, Manitoba.
 M. Thomas McKay, de Prince-Albert, Saskatchewan.
 M. D.-W. Davis, député aux Communes, district d'Alberta.
 M. D.-H. MacDowall, député de Saskatchewan aux Communes.
 M. Nicholas Flood Davin, député d'Assiniboia-Ouest aux Communes.
 M. W.-D. Perley, député d'Assiniboia-Est aux Communes.
 L'honorable J. Royal, C. R., député de Provencher aux Communes, Manitoba.
 M. A.-W. Ross, député de Lisgar, Manitoba.
 M. W.-B. Scarth, député de Winnipeg, Manitoba.
 M. T.-M. Daly, député de Selkirk, Manitoba.
 M. R. Watson, député de Marquette, Manitoba.
 L'honorable Walter R. Bown, ex-membre du premier conseil du Nord-Ouest.
 L'honorable Colin Inkster, président de la *Fish and Game Protective Society*,
 Manitoba
- M. Acton Burrows, secrétaire de cette même société.
 M. George Ham, alderman de Winnipeg, Manitoba.
 M. Molyneux St-John, de Montréal, Québec.
 Le Vén. Archidiacre Cowley, de Dynevor, Manitoba.
 M. Stewart Mulvey, alderman de Winnipeg, Manitoba.
 Le Rév. P. Hugonard, principal de l'École d'industrie, Fort Qu'Appelle.
 Le professeur Saunders, directeur de la station de ferme expérimentale centrale.
 Le Rév. John McDougall, de Morleyville, Alberta.
 Le lieutenant-colon. J. Vance Gravely, de Cobourg, Ontario.
 M. Alexander Neison, de la rivière Bad Throat, lac Winnipeg.
 J. Gilchrist, écr., Harwood, Rice Lake, Ontario.
 Le Rév. James Settee, de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, Manitoba.
 M. James Taylor, président de la *Old Settlers Society*, Manitoba.
 M. Charles Mair, de Prince-Albert.
 Le Rev. Père Lacombe, de l'École d'industrie de Saint-Joseph, Alberta.
 Le Rév. Père Leduc, de Prince-Albert, Saskatchewan.
 Le Rév. Henry Cochrane, de Peguis, Manitoba.
 M. Joseph Monkman, de Peguis, Manitoba.
 L'honorable M.-A. Girard, sénateur, de Saint-Boniface, Manitoba.
 L'honorable W.-J. Almon, M.D., sénateur, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.
 L'honorable James Turner, sénateur, de Hamilton, Ontario.
 L'honorable David Reesor, sénateur, d'Iberville, Ontario.
 L'honorable John Sutherland, sénateur, de Kildonan, Manitoba.
 L'honorable W.-H. Chaffers, sénateur, de Saint-Césaire, Québec.
 L'honorable W.-A. Sanford, sénateur, de Hamilton, Ontario.
 L'honorable H.-A.-N. Kaulbach, sénateur, de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.
 L'honorable C.-A.-P. Pelletier, sénateur, de Québec, Québec.
 L'honorable G.-W. Allan, sénateur, de Toronto, Ontario.
 L'honorable W.-J. Macdonald, sénateur, de Victoria, Colombie-Britannique.
 L'honorable J.-S. Carvell, sénateur, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.
 L'honorable G.-W. Howlan, sénateur, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.
 L'honorable T.-R. Melnes, M.D., sénateur, de New-Westminster, Colombie-
 Britannique.
- L'honorable A.-W. Ogilvie, sénateur, de Montréal, Québec.
 L'honorable Dr Robitaille, sénateur, Québec.
 L'honorable William Milier, sénateur.
 Major J. Cotton, P.C. N.-O., Fort McLeod, Alberta.
 Lieut.-col. Irvine, T.N.O., Alberta.
 M. Chas. N. Bell, sec. bureau de commerce, Winnipeg.
 M. John Gunn, Gona, Manitoba.

ENQUÊTE SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES NATURELS DU NORD-OUEST.

OTTAWA, samedi 28 mai 1887.

Le comité se réunit à la salle n° 2, à 11 heures du matin.

M. WILLIAM SAUNDERS, directeur de la Ferme expérimentale centrale du gouvernement, se présente et est interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. Veuillez répondre d'abord aux questions imprimées sur cette feuille ; d'autres vous seront faites ensuite verbalement ? R. Je réponds donc à la première. J'ai été d'Ottawa à la Colombie-Britannique par territoire canadien, mais c'était en hiver et je doute que mes observations puissent être de quelque importance ici. Au reste, j'ignore la nature des renseignements que le comité attend de moi.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous-êtes vous trouvé dans le Nord-Ouest à une époque de l'année où il vous ait été possible d'observer le caractère de la végétation ? R. J'y étais au mois de décembre dernier.

Q. Vous n'y étiez pas encore venu ? R. Pardon, j'avais été déjà à Winnipeg.

Par le Président :

Q. En été ? R. Oui, mais cette fois-là par les Etats-Unis, le chemin de fer canadien du Pacifique n'étant pas ouvert à la circulation. J'ai vu la Colombie en septembre.

Q. La seconde question a trait aux plantes, quadrupèdes, oiseaux et poissons propres à la consommation. Veuillez nous fournir la liste de ceux que vous connaissez, en indiquant les districts où ils se trouvent. Il ne s'agit ici que des régions situées à l'ouest du lac Supérieur. R. Je ne suis pas en état de vous fournir une liste utile, parce que mon voyage a été trop rapide pour que j'aie eu le loisir, en chemin faisant, d'étudier les quadrupèdes, les oiseaux ou les poissons, si ce n'est peut-être sur les marchés.

Q. Mais les plantes ? R. Aucune n'était en fleur à mon passage J'ai aperçu, aux côtés du chemin, des lièvres. Il y en a à foison. En hiver, les Sauvages se nourrissent de lièvres surtout et de faisans des prairies (*prairie chickens*), qui abondent. Les poissons dont on m'a paru faire une assez grande consommation dans le centre du Nord-Ouest, sont le *jack fish*, très commun dans les boutiques de villes, et quelques autres espèces, moins communes, dont j'ignore les noms.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Avez-vous vu là de beaux spécimens de *jack fish* ? R. Oui, de très grosses pièces.

Par le Président :

Q. *Jack fish* est le terme local ; quel est le nom que les naturalistes donnent à ce poisson ? R. Je l'ignore. Le *jack fish* est une espèce de brochet. Il m'a paru être un peu différent du brochet d'ici..... J'avoue que l'ichthyologie est une science à laquelle je suis resté assez étranger jusqu'à présent.

Q. Vous remarquerez qu'il est parlé premièrement dans cette deuxième question d'une liste des plantes. Ne m'avez-vous pas dit que vous aviez fait une communication sur ce sujet au secrétaire ? J'ai lu, d'autre part, dans le rapport du ministère de l'agriculture, que vous vous occupiez d'études botaniques comme directeur de la Ferme expérimentale. R. Nous faisons à la ferme une collection de toutes les plantes importantes des différentes parties du Canada ; elles y seront groupées par provinces, pour

que les visiteurs puissent les distinguer et les étudier facilement, et pour que le personnel acquière une connaissance plus exacte des produits propres à chaque province. Notre entreprise n'est pas encore très avancée. Nous avons eu une collection de plantes du lac des Chênes (Manitoba); et le professeur Macoun, en ce moment au Nord-Ouest, a été chargé par M. Selwyn d'y recueillir pour nous toutes sortes de graines et de semences, que nous allons recevoir bientôt par la malle et mettre en terre : nous espérons voir venir à bien la plupart de ces semences.

Q. N'avez-vous pas envoyé au secrétaire une liste des graines semées à la ferme ?

R. Je lui ai envoyé un compte rendu, très succinct, des opérations d'ensemencement faites cette année.

Q. Voulez-vous nous faire connaître les plantes propres à l'alimentation ? Mais comme vous n'auriez peut-être pas eu ce moment tout le loisir de préparer votre réponse, avec la permission du comité, je n'insisterai pas. Cette question vous sera posée dans une autre occasion. R. Les notions que j'ai pu me former sur le pays, en le traversant à une époque avancée de l'année, sont bien superficielles. La seule plante dont les Indiens, à ma connaissance, fassent un grand emploi comme aliment, est le riz sauvage.

Q. Savez-vous dans quelles localités croît cette plante ? R. Je n'en puis indiquer aucune en particulier. Elle croît sur des terrains marécageux.

Q. Veuillez répondre à la question trois de la feuille que vous tenez; mais peut-être aimeriez-vous mieux remettre votre réponse à plus tard ? R. S'agit-il ici des espèces qui se trouvent encore dans quelque région du Nord-Ouest et qui pourraient se transplanter dans une autre ?

Le Président :—Oui. R. Je connais trop peu le pays pour vous donner à cet égard d'utiles informations.

Q. En ce cas, vous ne pouvez non plus répondre à la question quatre ? R. Pas davantage.

Q. Mais peut-être nous fournirez-vous, de mémoire, quelques renseignements sur l'objet de la cinquième ? R. Oui, je vais dire en gros (cela, je pense, sera préférable) quels sont les grains et graines que nous avons reçus et semés ou plantés à la ferme expérimentale. Il serait, d'ailleurs, excessivement difficile de vous faire le détail mentionné dans la question. Jusqu'à présent nous avons eu et semé 120 variétés de blé, 40 variétés d'orge et 45 variétés d'avoine. Nous avons, en outre, des semences, que nous n'avons pas encore mises en terre, de 20 variétés de riz et de 30 variétés d'herbes. Nous avons planté 246 variétés de pommes de terre, environ 600 espèces d'arbres de forêt ou d'ornement, et 600 à 700 espèces ou variétés d'arbres fruitiers, 124 variétés de vignes, 18 de gadelliers, 38 de framboisiers, 20 de ronces ou mûres et environ 100 variétés de fraisiers. De plus, nous avons reçu quantité de semences d'arbres, arbustes ou plantes ayant une valeur soit comme ornements soit comme produits exploitables, entre autres, environ 200 espèces provenant d'Allemagne, 355 du jardin royal de Kew, 300 du jardin botanique royal de Saint-Petersbourg, et 100 du collège impérial d'agriculture de Tokio, Japon. Ce n'est pas tout. J'ai fait collection moi-même, l'hiver dernier, de graines d'arbres au Nord-Ouest et en Colombie. Le comité voit maintenant qu'une liste faite suivant son questionnaire comprendrait des milliers de noms et tiendrait probablement trente ou quarante pages de grand papier. Il était donc impossible de la dresser dans le court délai que nous avons eu, d'autant plus que nos opérations d'ensemencement ne sont pas terminées. Nous semons ou plantons tous les jours, et nous ne pourrions de quelque temps encore nous appliquer à une pareille nomenclature. D'ailleurs, le comité trouverait peut-être fort ennuyeux de la parcourir. Le résumé que j'ai fait lui permet de se former une juste idée de notre travail. Quant à savoir quelles sont les plantes qu'il serait désirable d'ajouter aux produits naturels du Nord-Ouest, c'est une question à laquelle il n'est pas possible de répondre avant que les diverses expérimentations aient abouti. Une partie de nos semences d'arbres proviennent du nord de l'Europe, où les conditions thermométriques ressemblent à celles qui s'offrent dans telle ou telle partie du Nord-Ouest, et il est à présumer que, venus ici de semis, beaucoup de ces végétaux étrangers pousseront assez vigoureusement pour supporter le climat; mais combien ? je ne saurais le dire. En formant nos

collections, nous avons particulièrement en vue le Manitoba et le Nord-Ouest. Nous tâchons de nous procurer des semences ou des plantes de toutes les espèces utiles qui pourraient s'y naturaliser. Parmi les arbres et les plantes du Japon, plus d'un, originaire du nord de cette contrée, où l'hiver est très froid, réussira, nous l'espérons, à s'implanter dans nos régions septentrionales.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Avez-vous des racines de bambou du Japon ? R. Je ne sais pas. J'ai demandé surtout des semences recueillies dans le nord du Japon, où, si je ne me trompe, le bambou ne croît point.

Q. On dit qu'il réussit fort bien dans la Colombie-Britannique ? R. Oui, je suppose. La Colombie a sa part, comme les autres provinces, dans nos collections ; nous avons déjà nombre de semences d'arbres et de plantes qui redoutent un peu les climats froids, et que nous rassemblerons pour les fournir à la Ferme de la Colombie, aussitôt après sa création, afin de lui faciliter ses premiers essais.

Q. Le thé du Japon ne viendrait-il pas dans certaines parties de la Colombie ? R. Je pense qu'il y a des graines de thé mentionnées sur la liste d'envois ; mais je ne voudrais point l'assurer sans avoir revu cette liste. Elle est en langue japonaise et présente aussi le nom latin de chaque végétal.

Par le Président :

Q. Vous avez une collection de graines d'arbres du Nord-Ouest : pouvez vous, de mémoire, nous dire en quoi elle consiste ? R. Notre collection est plutôt riche en graines de la Colombie... J'ai tout un sac de semences d'érable du Manitoba, comme on l'appelle, ou négundo, autrement dit encore érable à feuille de frêne. Ce n'est pas le vrai érable, mais un arbre qui en approche beaucoup. J'ai aussi des semences d'une variété d'orme. J'ai le saskatoun ou poirier sauvage, le bois de bison (*buffalo tree*), et un autre baccifère dont le nom m'échappe.

Q. Avez-vous le pimbina et l'atoca ? R. Non.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Avez-vous eu des semences de conifères ? R. J'ai eu des cônes de sapin de Douglas, et d'une ou deux espèces d'épinettes, de l'épinette bleue notamment, qui réussit presque partout en Ontario et qui forme un bel arbre d'ornement ; j'ignore quelle y peut être sa valeur comme bois.

Q. Le sapin de Douglas ne croît pas tout au moins dans le sud de cette province... R. Je n'ai pu me procurer, en Colombie, mes semences de localités aussi septentrionales que je l'eusse voulu. Plus est reculé au nord leur lieu d'origine, plus les grains sont capables de conserver leur faculté de vie sous une latitude froide. J'ai dû suivre dans mon voyage les lignes du chemin de fer du Pacifique, et je n'ai trouvé aucune occasion d'avoir des semences de l'intérieur.

Par le Président :

Q. Parmi les arbres à crue rapide que produit le Manitoba et que m'indique mes collègues de cette province, il y a l'érable à feuilles de frêne, le peuplier tremble et le peuplier baumier. Ils croissent par bouquets et prêtent des apparences de parc à la prairie. Avez-vous des semences de ces arbres ? R. Non, pas encore. J'ai bien remarqué ces arbres dans mon voyage ; ils étaient extrêmement communs, les peupliers surtout.

Q. Jusqu'où en avez-vous rencontré en allant vers l'ouest ? R. Jusqu'à Broadview et au delà. Malheureusement, le train, en allant et revenant, passait de nuit dans ces localités, et je n'ai pu distinguer rien au delà de Broadview ; mais nul doute que ces essences n'ense continuent jusqu'à un point beaucoup plus éloigné. Je me rendis en voiture à la réserve des Sauvages à Régina, c'est-à-dire à l'ouest de Broadview, et j'y retrouvai ces mêmes arbres. Le tremble croît au nord jusqu'à la rivière de la Paix.

Q. Aviez vous formé toute votre collection de semences du Nord-Ouest ?—R. Je continuai à recueillir les graines ou semences de nombre de petites plantes dont les tiges s'élevaient encore au-dessus des neiges ; mais, à part quelques individus du genre tremble que je reconnus à la forme de leur semence, je n'y trouvai rien dont la mention puisse offrir quelconque intérêt au comité. Je reviens à cette question écrite : quelles espèces d'arbres pourraient être utilement ajoutées aux produits indigènes ?...

En parlant tout à l'heure des arbres fruitiers, j'aurais dû dire que nous en avons eu une collection considérable de la Russie, dont une partie de la province même de Kazan, qui est, ou peu s'en faut, le point extrême de la végétation des pommiers. Nous avons eu aussi des arbres de la Prusse, par exemple, des cerisiers de sa région la plus septentrionale,—de même que des cerisiers provenant des environs de Saint-Pétersbourg et de Riga, où le climat, je crois, est tout aussi froid qu'au Nord-Ouest canadien. Je compte 250 ou 300 variétés de semences de ces arbres du Nord, sur un nombre total que j'évalue à six ou sept cents. J'ai l'espérance que beaucoup de ces arbres seront utiles au Nord-Ouest, et qu'ils s'y naturaliseront facilement. Le climat n'est pas moins rigoureux dans leurs contrées d'origine que dans la partie habitée du Nord-Ouest. Nous avons fait venir aussi certaines variétés de peupliers, dont le bois vaut mieux que celui du liard ou du baumier, et qui, originaires du nord de l'Europe, sont faites pour réussir sur notre sol. Comme elles peuvent se propager par boutures, elles seront aisées à répandre, aussitôt que l'on en aura déterminé la valeur pour nous. Lorsque le Manitoba et les Territoires auront leurs fermes expérimentales, nous leur fournirons des plants et des semences de toute espèce pour qu'elles les soumettent à une première expérience de culture, avant d'en continuer la distribution dans ces contrées. En attendant, on va multiplier, dans les fermes expérimentales en activité, les plantes qui promettent le plus, à dessein de les disséminer, après qu'on aura suffisamment constaté la valeur et l'utilité qu'elles peuvent offrir à notre pays.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Les arbres dont vous parliez en dernier lieu ne servent-ils pas à faire de la pulpe ? R. Le peuplier de Russie—et nous en possédons une ou deux variétés—a un bois plus droit et plus dur que nos espèces; en Russie, on en fabrique des meubles. En Canada, on fait de la pulpe avec le peuplier indigène; on commence cependant, à lui préférer l'épinette. Il y a quelques années, le peuplier était réputé le meilleur bois pour cet usage; mais aujourd'hui les papetiers préfèrent de beaucoup le produit que donne la pulpe d'épinette, et par suite le peuplier est déjà moins recherché.

Par le Président :

Q. A propos d'arbres fruitiers, j'ai remarqué, sur une carte indiquant les variations de climature qu'offre le Nord-Ouest, qu'à la tête du lac Winnipeg les conditions climatologiques seraient presque exactement semblables à celles qu'on a dans l'île de Montréal. Voulez-vous dire au comité si les pommiers cultivés dans cette île ne pourraient pas être introduits dans la région manitobaine du Nord-Ouest ? R. Je n'en puis rien dire par expérience. Je sais seulement que certaines variétés, la *Fameuse* par exemple, que l'on cultive dans le voisinage du Sault-Sainte-Marie, n'y ont pas trop belle apparence, tandis que d'autres y périssent aussitôt plantées. J'y ai visité plusieurs vergers—ou plutôt plusieurs plantations destinées à former des vergers; et je n'ai trouvé qu'un groupe de pommiers paraissant se développer avec vigueur. Ils venaient de pépins de *fameuses* mûries à Montréal; ce qui montre combien il serait important d'obtenir tout d'abord, dans les contrées septentrionales, des plants par semis de la graine de fruits mûris dans d'autres contrées du Canada. Tous les sauvageons qu'il y avait là étaient, m'a-t-on dit, forts et productifs, et ne souffraient point du climat. Je me propose, aussitôt qu'il me sera possible de le faire, de me procurer des scions des arbres venus à cet endroit.

Par l'honorable M. Allan :

Q. La difficulté la plus sérieuse qu'on éprouve dans la plantation des arbres au Nord-Ouest, ne provient-elle pas plutôt du manque de protection contre la violence des vents que de la froidure de l'air ? A la ferme Bell, on m'a dit que les vents étaient si terribles qu'on ne pouvait, même en attachant les arbres, en tenir le pied en terre. R. Dans toutes les parties du pays, le peuplier résistera, et croîtra, si le sol n'est pas dévoré par les incendies. Selon moi, il faut commencer par planter en bosquets de nos peupliers indigènes, puis grouper contre eux les arbres qui ont besoin d'être abrités. En Europe, on établit ainsi des sortes de noyaux, auprès desquels on pratique ensuite des plantations, et que l'on supprime lorsque les jeunes arbres ont pris assez de croissance et de force. Un autre moyen est de planter les arbres faibles parmi de petits peupliers, qui sont chargés de les garantir des vents. On n'a point à attendre dans

ce cas, la formation d'un massif. Comme le peuplier croît avec une grande vitesse, les autres seront toujours bien couverts, même en lieux exposés à des vents violents. Il ne restera plus qu'à exercer plus tard d'intelligents abatages d'éclaircie. Je crois facile d'introduire partout quelque espèce d'arbre propre à former des brise-vents, tout en pouvant servir à d'autres usages.

Par le Président :

Q. Vous pouvez vous dispenser de répondre aux questions six et sept, à moins toutefois que vous ne vouliez vous y arrêter. R. J'ai déjà dit tout ce que je sais sur ces points-là. Les frais probables de la transplantation ne sont, certes, pas considérables. Pour l'opération de semis, nous plantons tout bonnement la graine en terre, à la Ferme expérimentale. D'autre part, je ne crois pas que la production de plants d'un ou deux ans revienne à plus d'un sou pièce. Quel fermier ne peut en avoir à ses frais quelques centaines sur sa terre pour commencer à la garnir, ou tout au moins ne pourrait en obtenir lui-même de semis, si on lui enseignait comment se pratique cette opération bien simple? Dans le premier bulletin de la Ferme expérimentale, publié par moi au mois de février, j'ai décrit les procédés à employer pour obtenir des arbres de la graine, espérant porter par là les cultivateurs à tenter l'expérience. C'était un premier conseil; je serai toujours heureux de les aider de tout mon pouvoir.

Q. Passons à la huitième question: "Quels fruits indigènes sont susceptibles, selon vous, de s'améliorer sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, par la culture ou par le bouturage ou la greffe?" R. Le Nord-Ouest produit plusieurs variétés de prunes sauvages, et quelques-unes, à ce que l'on m'a dit, sont grosses et très bonnes. On ne gagnerait guère, je crois, à pratiquer la transplantation de ces variétés en jardin pour les y cultiver. Peut-être pourraient-elles y acquérir plus de volume; mais elles ne deviendraient pas meilleures. Pour améliorer le fruit, je crois qu'il faut plutôt recourir au procédé de la sélection: par là j'entends choisir les meilleurs sauvageons, et ensuite les employer à produire des hybrides en les mêlant avec les variétés européennes ou les principales d'entre les espèces originaires du Canada et des Etats-Unis. En ce qui concerne la vigne, j'ai trouvé, le long de la rivière Assiniboine, quantité de vignes sauvages, quelques-unes à gros grains, et je suis porté à croire que partout où cet arbrisseau subsiste à l'état sauvage, il n'est pas impossible d'obtenir des variétés supérieures par la greffe sur ceps natifs, possédant les caractères de vigueur et de durée nécessaires pour la création d'espèces nouvelles. Mais cela doit être l'ouvrage de plusieurs années; en attendant, on peut toujours, par le mélange de la vigne sauvage et des variétés cultivées, obtenir une certaine amélioration du fruit.

Q. Voulez-vous nous indiquer de ces variétés cultivées? R. Le *Concord*, par exemple, et le *Clinton*, très vivaces tous les deux; le *Wordon*, très vigoureux aussi.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Et l'*Isabella*, qui mûrit à la Nouvelle-Ecosse? L'*Isabella* est une des variétés les plus lentes à mûrir en Ontario et Québec. Rarement son fruit vient bien à point dans la province d'Ontario, où l'on a cessé, pour cette raison, de la cultiver. Les autres mûrissent dix jours plus tôt, et seraient assurément préférables pour l'hybridation avec la vigne du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Que pensez-vous du *Roger*? R. C'est une variété née du mélange du *Fox* et d'une espèce européenne; elle est sujette au mildew dans plusieurs localités.

Q. Il n'y aurait pas à craindre cette maladie, je suppose, dans un climat sec comme celui du Nord-Ouest? R. La nielle, la rouille, le mildew y sont presque aussi fréquents que dans l'est du Canada. Pour la vigne, j'ignore à quoi elle y serait exposée; il n'est pas facile de se livrer à des prédictions touchant le succès ou l'insuccès des viticulteurs à venir; mais je crois, pour ma part, qu'avec cet heureux commencement que fournit déjà aux expérimentateurs la vigne sauvage native, qui croît avec exubérance dans les bas-fonds sur les rivières, il y a sujet d'espérer que, dans un avenir prochain, on y aura des vignes profitables aux populations de toutes ces localités.

Par le Président :

Q. Veuillez maintenant relire la note au pied du questionnaire... Avez-vous, dans votre voyage à travers le pays dont nous parlons, vu de grands espaces dénués de végétation forestière, par incendie ou autrement? R. Oui, particulièrement dans le district du mont Orignal que j'ai visité. J'ai remarqué un vaste espace incendié l'année dernière. Des milliers d'acres. Tout le bois détruit. Sur beaucoup d'autres points, le feu a endommagé des jeunes bois qui promettaient de faire de bons abris contre les vents; les groupes atteints ne se reformeront qu'avec le temps. Le peuplier, cependant, à ce qu'on m'a dit, renaîtra de ses racines, et comme il croît très vite, s'il ne survient aucun autre incendie, tous les lieux qu'il occupe seront bientôt recouverts.

Q. Avez-vous vu des pinières incendiées? R. Je n'ai vu de pins nulle part à l'ouest de Winnipeg.—rien que des épinettes aux environs de Carberry. Il y avait sur les coteaux des épinettes vives, mais en petites quantités.

Le comité s'ajourne à lundi prochain, 11 heures du matin.

OTTAWA, lundi, 30 mai 1887.

Le professeur ROBERT BELL est entendu :

Questionné par le Président :

Q. Quelles parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur avez-vous parcourues? et quelles autres parties en connaissez-vous par les rapports de personnes dignes de foi? R. J'ai fait plusieurs courses depuis la frontière des États-Unis jusqu'au lac Athabaska, dans la contrée du fleuve Mackenzie et dans les parties septentrionales de la baie d'Hudson; du côté de l'ouest, j'ai parcouru tout le pays depuis le lac Supérieur et la baie d'Hudson jusqu'à très peu de distance des montagnes Rocheuses.

Q. Veuillez fournir au comité une liste de leurs plantes, animaux terrestres, oiseaux et poissons propres à la consommation qui vous sont connus, et lui indiquer, en même temps, les districts où ils se trouvent surtout. R. Avec votre permission, je répondrai par écrit à cette question. La liste est longue, et peut-être ne me rappellerai-je point, sur le moment, toutes les espèces que je voudrais nommer; c'est pourquoi, si le comité y consent, je préférerais lui en fournir la liste par écrit... Elle sera plus complète, et plus systématique...

Q. Parmi les espèces à vous connues, quelles sont celles qui pourraient se transporter ou transplanter en d'autres parties du Nord-Ouest? et quels sont, selon vous, les districts où l'introduction en serait avantageuse aux Sauvages et aux blancs? R. Parmi les plantes indigènes, on pourrait, je pense, essayer avec succès de transplanter le riz sauvage des districts boisés de l'Est dans les contrées occidentales. Je suis, cependant, assez enclin à supposer que si les lacs et les étangs, dans les Prairies, étaient des milieux favorables pour la production de cette plante, la nature l'y aurait elle-même semée et propagée; mais peut-être aussi que non. On sait que le riz sauvage disparaît de lieux mêmes où il était abondant; et peut-être croissait-il autrefois dans toutes ces mares où il manque aujourd'hui. Il serait à propos d'ensemencer quelques-unes des plus douces. Beaucoup de mares sont saumâtres; mais on devrait, à tout hasard, faire une expérience d'ensemencement dans les plus grandes qui ne se dessèchent pas en été et dont l'eau est douce. Autant que je sache, le riz sauvage ne se trouve point à l'ouest du lac Winnipeg. Il abonde à l'est de ce lac et dans les localités méridionales. J'ai parcouru le pays du lac Manitoba, et dans les centaines de mares, étangs et lacs que j'ai examinés à l'ouest de cette nappe d'eau, je ne me souviens pas d'y avoir vu la plante, ni même à la rive ouest du lac Winnipeg, quoiqu'elle croisse sur les cours d'eau et les étangs qui se déchargent dans ce dernier lac, par l'est. Je ne connais aucune autre plante alimentaire indigène valant la peine qu'on essaie d'en pratiquer la transplantation. Il peut bien y en avoir d'autres; mais il vaudrait toujours mieux, je crois, porter dans ces districts nos plantes cultivées que nos plantes sauvages.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Et le céleri sauvage, est-ce qu'il se trouve là bas ? R. Il s'y trouve plusieurs plantes appartenant à la même famille que le céleri ; mais il n'y en a qu'une dont on fasse une assez grande consommation, je parle d'une espèce de panais sauvage. Certaines personnes l'appellent carotte ; mais elle approche plus du panais que de la carotte. Il en existe deux variétés, l'une comestible, l'autre vénéneuse. Elles se ressemblent beaucoup. Au reste, cette plante demande des conditions de végétation si particulières, que je ne crois pas qu'on la puisse cultiver profitablement. Elle pousse dans les fonds humides sur les bords des lacs, ou dans les lits des sources au penchant des coteaux. Elle est extrêmement abondante dans la vallée de la Qu'Appelle et dans diverses autres localités du Nord-Ouest. Partout où le sol est favorable, on la peut déjà trouver, je suppose ; et les soins qu'elle nécessiterait pour être reproduite par transplantation, seraient beaucoup mieux employés, à mon avis, à propager plutôt le panais cultivé, ou bien encore le navet, la carotte, etc.

Q. Mais pour la nourriture des oiseaux sauvages ? Est-ce qu'elle ne contribuerait pas à les attirer ? R. Le céleri sauvage que vous mentionniez tout à l'heure ne croît pas dans le Nord-Ouest—au moins à ma connaissance.

Par le Président :

D. Il y a, avez vous dit, deux variétés de panais sauvage, dont une vénéneuse ; les deux se trouvent-elles dans les mêmes localités ? R. Je ne suis pas certain qu'elles croissent ensemble ; mais elles veulent des situations semblables ; peut être croissent elles par groupes distincts.

Q. Avez-vous quelque raison de croire que la culture améliorerait cette plante sauvage ? R. En règle générale, la culture améliore les plantes sauvages : aussi ferait-on bien de soumettre le panais à ce traitement à la Ferme expérimentale, ou bien le directeur pourrait, pour cet essai de culture, choisir un terrain favorable hors de la ferme, s'il n'y en avait point dans son enceinte. L'expérimentation produirait peut être quelque bon fruit.

Q. Quelles sont les conditions les plus favorables à sa croissance ? R. En pays boisé, cette plante croît autour des lacs, entre les pierres ; mais dans la prairie, je l'ai surtout rencontrée au bord des rivières, sur les points où quelque filet d'eau échappé de la terre entretenait une constante humidité. Encore une fois, on ferait bien de tenter l'expérience.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Avez vous jamais rencontré une racine à la peau noire, qu'au Nord-Ouest on appelle navet sauvage ? R. Oui ; dans les prairies occidentales elle croît sur les terrains secs. Pauvre ressource à substituer à la pomme de terre !

Q. Les Sauvages, cependant, n'en mangent ils point, plutôt pour en faire le fond de leur repas, qu'à la place de la pomme de terre ? R. Il est vrai ; les Sauvages en font surtout de la soupe... Ils en amassaient des quantités considérables, et c'était même, à l'occasion, un de leurs articles de traite avec la Compagnie de la baie d'Hudson.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Est-ce là le camass de la Colombie-Britannique ? R. Non, c'est autre chose.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Les Sauvages du Nord-Ouest s'en nourrissent depuis un temps immémorial ? R. Oui.

Q. Pensez vous qu'il soit possible de l'améliorer par la culture ? R. Il vaudrait la peine d'en faire l'expérience. La Ferme expérimentale peut l'entreprendre. Déjà bien des plantes ont pris un merveilleux développement par la culture. La pomme de terre, par exemple, qui est devenue une substance alimentaire si importante dans le monde entier, était originellement un tout petit tubercule sauvage. Il se peut toujours qu'une expérience réussisse : de fois à autres, on obtient ainsi un heureux résultat.

Q. Faites connaître au comité votre avis sur les meilleurs moyens de repeupler des mêmes espèces de plantes, quadrupèdes et poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils ont disparu ? R. Le moyen le plus économique, je crois, serait

de faire exécuter des essais de repeuplements sous les ordres d'un surveillant capable; et après avoir constaté la possibilité de regarnir les districts dépeuplés, d'y pratiquer les mêmes opérations en grand, et plus particulièrement la reproduction des plantes. En ce qui concerne les animaux terrestres, je crois que la propagation du bison serait extrêmement désirable, s'il y avait moyen de conserver un animal si bien approprié à toutes ces contrées du Nord-Ouest. Il paraît capable de se reproduire en état de détention, et susceptible de se domestiquer. Enfin il fournit une viande meilleure que celle de nos bestiaux. Quant aux poissons, je suis d'avis que, pour repeupler les eaux, il n'y aurait qu'à donner à la nature l'occasion d'y travailler. Je n'ai jamais entendu dire que l'introduction d'espèces nouvelles dans des eaux étrangères pour elles ait souvent réussi; mais l'expérience nous enseigne que là où ils sont préservés de toutes destructions inutiles, les poissons se multiplient rapidement. Si donc on protégeait efficacement, au Nord-Ouest, les peuplements actuels, les eaux dégarnies ne tarderaient pas à se rempoissonner autant qu'on le désire.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Pour revenir au bison, entendez-vous dire qu'on devrait le réduire en domesticité? R. Il serait bien désirable de le faire, s'il y avait possibilité.

Q. Dans l'état sauvage, le bison voyage du nord au sud, il serait détruit dans cette migration? R. Oui, ou bien en passant la frontière il nous échapperait.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. N'y a-t-il pas un troupeau de bisons déjà domestiqués, quelque part près de Winnipeg? R. Oui.

Q. N'augmente-t-il pas naturellement par le croît? R. Oui.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. N'est-ce pas là un troupeau métis? R. Non, c'est, je pense, une troupe d'animaux de race pure.

Q. L'animal métis fournit une viande excellente, n'est-ce pas? meilleure même que celle de l'animal de race pure? R. Je ne sais. Je présume qu'il faudrait croiser la femelle de bison avec le taureau domestique, parce qu'en pratiquant le croisement inverse, la vache ne pourrait jamais mettre bas, vu la conformation du veau. Ce croisement a été essayé, et a eu quelquefois pour résultat la mort de la vache domestique. La difficulté provient de la bosse caractéristique du veau métissé.

Par l'honorable M. Allan :

Q. En disant tout à l'heure qu'il fallait, pour le repeuplement des eaux, laisser la nature y travailler librement, vous vouliez dire, je suppose, qu'il fallait empêcher la pêche dans la période de fermeture? R. Oui.

L'honorable M. Allan signale ici à l'attention du comité le fait suivant. L'an dernier, en voyageant dans le Nord-Ouest, il a vu tuer d'énormes quantités de faisans des prairies et autres sortes de gibier pour l'exportation—non pas pour la consommation locale. A quoi bon alors chercher à repeupler ce pays-là de poisson et de gibier, si une pareille tuerie devait continuer à s'y exercer.

Par l'honorable M. Schultz :

Q. Dans votre réponse à la question primitive, vous avez mentionné la domestication du bison. En connaissez-vous quelque exemple, outre celui dont l'honorable M. Allan et d'autres personnes ont parlé: l'heureux essai de domestication pratiqué à la montagne de Pierre? R. Je n'en connais par moi-même aucun autre. On m'a dit que le Yellowstone Park, aux Etats-Unis, renfermait un troupeau de bisons, et qu'on a fait des essais de domestication dans une localité située plus à l'est; mais je ne le tiens pas de source. J'ai visité, un jour, l'ancien troupeau de feu l'honorable James McKay à Deer Lodge,—il est aujourd'hui en la possession de M. Bedson,—les animaux m'avaient paru en excellent état. Le bison existe encore dans la région boisée de l'Athabaska, où il est probable qu'il se conservera, parce qu'il vit assez solitairement et que les chasseurs ne l'y peuvent poursuivre à cheval, comme dans les prairies. Les Sauvages en tuent quelques-uns tous les ans.

Q. On l'appelle, celui-là, le bison des bois? R. Oui; c'est une variété de l'espèce. Il n'habite que les régions boisées, et n'entreprend jamais de voyage comme le bison des prairies.

Q. Pouvez-vous suggérer au comité quelque moyen de conserver cette espèce, quelque mesure propre à en empêcher l'extinction ? R. Nous n'avons pas encore de traité avec les Sauvages du pays : comment pourraient-ils être contraints à obéir aux lois que le parlement ferait aujourd'hui pour protéger le bison dans leurs domaines ? C'est dans ces forêts qu'un jour, lorsque le bison aura disparu partout ailleurs, on trouvera tous les moyens voulus de sa production.

Q. Avez-vous une idée du nombre actuel de ces animaux ? R. Il doit être considérable, vu la grande étendue du pays. Les Sauvages en tuent, par année, de cent à deux cents, dont ils portent les peaux au comptoir du fort Chipewyan.

Q. Pour les poissons également, avez-vous dit, le seul moyen de les conserver est de les protéger contre les pêcheurs. Vous n'ignorez pas que les Sauvages pêchent toutes les espèces indistinctement, et que les eaux du Nord en fournissent de précieuses, telles que le poisson blanc, qui vit de substances végétales, tandis que le brochet ou *jack fish*, lui, dévore les autres poissons, et même aussi, je suppose, ceux de sa race assez petits pour être avalés ? Ne ferait-on pas bien de protéger les premières, et de permettre qu'on pêche le brochet à volonté ? R. Oui, c'est mon avis. Le brochet et le doré sont aux autres poissons ce que le faucon, l'aigle et le hibou sont aux oiseaux sans défense : de simples bêtes de proie ; et ils détruisent une multitude d'individus plus précieux qu'ils ne sont eux-mêmes.

Q. Est-il vrai qu'ils mangent aussi les œufs des autres poissons ? R. Je m'imagine bien que oui. Je n'en ai aucune preuve ; mais leur voracité est si terrible ! Ils avalent tout ce qui se trouve à leur portée sous forme de substance animale. Outre les poissons de proie, je crois qu'on pourrait également exterminer les oiseaux qui vivent de poissons et de frai, comme le harle merganser ou *bec-scie*. Le pélican, oiseau inutile, en détruit aussi quantité, et sa chair n'est point mangeable. Beaucoup de ces destructeurs tuent plus de poissons qu'ils n'en peuvent digérer. Ils se gorgent d'alevins, qu'ils vont ensuite rejeter sur les barres de sable et de gravier, puis ils retournent recommencer. Il n'y a point de pires ravageurs.

Q. Avez-vous d'autres observations à faire sur ce sujet ? R. C'est quelque chose assurément qu'une loi protectrice, mais le tout est d'avoir un agent salarié pour la faire exécuter. Personne n'aime à dénoncer un voisin, ou des Sauvages mourant de faim et jouissant d'ailleurs d'exemptions spéciales ; un agent salarié, au contraire, ne saurait recevoir aucun reproche en pareil cas, parce que tout le monde sait que la fonction qu'il exerce est son gagne-pain. La première chose à faire est de nommer un agent qui veille à l'observation des lois préservatrices, et qui s'efforce d'amener jusqu'aux Sauvages à s'y conformer. Ces derniers sont si imprévoyants qu'ils ne voient point l'effet de la destruction du poisson et du gibier. Ils ont la passion de la tuerie, même inutile. Ils sont nés destructeurs. J'en ai vu, qui trouvant des œufs de perdrix ou de canards et n'en ayant que faire, les écrasaient pourtant sous leurs pieds. Ils prennent ainsi plaisir à broyer des petits d'oiseaux, éclos à peine, gélatineux, n'ayant encore que le duvet et qu'au reste ils ne voudraient pas manger. Rencontre-t-ils une couvée, il faut qu'ils s'attachent à sa poursuite jusqu'à ce qu'ils l'aient exterminée toute, sans jamais réfléchir qu'en la laissant profiter jusqu'à l'automne, elle leur fournirait peut-être alors de quoi faire un bon repas. C'est là un trait caractéristique des Sauvages. Néanmoins, je crois qu'on n'aurait pas trop de peine à les soumettre à des lois faites également pour leur bien et celui des blancs.

Par l'honorable M. Schultz :

Q. Sixième question : "Veuillez indiquer au comité, d'une manière générale, les meilleurs moyens de pratiquer les repeuplements et introductions d'espèces nouvelles dont vous avez parlé dans vos précédentes réponses, et ce que ces opérations pourraient coûter ?" R. Je crois que le moyen le plus économique serait de les pratiquer, pour les plantes, premièrement sur une petite échelle, à quelqu'une des fermes expérimentales. Il serait prudent de ne point s'embarquer dans une dépense considérable sans y être encouragé par ses essais. A l'égard des animaux, il importe, je crois, de protéger le bison des bois réfugié dans le Nord, et aussi de poursuivre les expérimentations commencées à la montagne de Pierre. Mais c'est œuvre privée dans ce dernier cas, et nous ne pouvons y avoir de part. Le bison est une race précieuse pour les Sauvages.

Par l'honorable M. Allan :

Q. De combien de têtes se compose le troupeau de la montagne de Pierre ? R. Lorsque je le vis, en 1879, il consistait en neuf ou dix têtes. Il n'appartenait pas alors à M. Bedson, le préfet du pénitencier. M. Bedson a le troupeau aujourd'hui, mais j'ignore s'il est à lui ou non.

L'honorable M. ALLAN :— Il a été question de former une compagnie pour l'élevage de ces animaux : elle devait acheter la troupe, car j'ai reçu, dans le temps, une circulaire m'invitant à prendre de ses actions. Peut-être M. Sutherland voudra-t-il nous dire si le projet a eu quelque suite ?

L'honorable M. SUTHERLAND :— Autant que je sache, les choses sont restées à peu près au même point. Je ne suis pas très au fait, je n'en parle que par oui-dire.

L'honorable M. ALLAN :— Vous avez vu le prospectus ?

L'honorable M. SUTHERLAND :— Oui.

Le professeur BELL :— Si les futurs essais d'élevage réussissent, je crois que le bison sera toujours plus utile pour les Sauvages que nos bestiaux, parce que cet animal se nourrit, en hiver, du foin qu'il déterre sous la neige, et que notre bœuf domestique n'en peut faire autant. Le castor aussi serait une ressource importante, réduit à l'état domestique. Les Sauvages ont une parfaite connaissance de ses habitudes, tandis que le mouton, le cochon, les bêtes à cornes leurs sont étrangers. Lorsqu'ils les voient pour la première fois, ils les regardent avec la même curiosité que nous examinerions certains êtres d'Afrique. Le castor est facile à domestiquer, une saison y suffit, et sa viande vaut mieux que celle du bœuf ou du mouton. La femelle fait une portée par année. Leur propagation est très rapide.

Par l'honorable A. Macdonald :

Q. La chèvre commune pourrait-elle s'acclimater là-bas ? R. Oui, fort bien ; elle est très robuste.

Q. Elle fournit du lait, de la viande, et elle se contente de peu de nourriture en hiver ? R. Oui ; à Terre-neuve et dans la Nouvelle-Ecosse, on l'élève pour son lait. Elle se plaît dans les lieux arides et rocheux.

Q. Le manque d'abri serait un inconvénient, je suppose, dans le Nord-Ouest ? R. Oui ; mais la chèvre est vigoureuse, et on n'aurait pas, je pense, de peine à la conserver.

Par le Président :

Q. Vous disiez que le castor peut fournir une nourriture excellente. Vous savez aussi que dans le commerce les peaux de castor deviennent rares, et qu'elles ont monté beaucoup plus que les autres pelleteries ? R. Oui.

Q. Il en résulte évidemment que leurs peaux seraient pour les Sauvages un objet profitable ? R. Oui ; et le castor noir étant le plus précieux, on pourrait le propager dans le pays à l'exclusion des autres espèces. Une seule peau de castor noir rapporterait à un Sauvage de quoi acheter une quantité considérable de vivres.

Q. Combien se vendrait une peau de castor noir ? R. Sur les meilleurs marchés, elle vaut maintenant \$15 et plus ; le castor commun, de \$5 à \$9.

Par l'honorable M. Chaffers :

Q. Y a-t-il au Nord-Ouest beaucoup d'antilopes ou gazelles ? R. Oui, beaucoup. Je ne sais si elle peuvent se domestiquer ; elles sont extrêmement farouches.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. N'émigrent-elles pas, l'hiver, vers le sud ? R. Oui. Elles paraissent rechercher les lieux arides, et se nourrir plutôt d'une plante croissant autour des mares ou étangs saumâtres que d'herbe ordinaire.

Par le Président :

Q. M. Chaffers vous a fait une question relativement aux gazelles : leur chair n'est-elle pas excellente ? R. Il n'y en a pas de meilleure.

Q. Le principal ennemi de ce gracieux animal est le loup des prairies, n'est-ce pas ? R. Oui. La chair de l'antilope est la plus délicieuse que je connaisse, lorsqu'elle est fraîche et en bonne condition.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Excepté la bosse et la langue de bison toutefois ? R. La chair de l'antilope est encore plus délicate.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Les Sauvages s'en nourrissent ? R. Oui.

Q. Vous avez parcouru le pays autour de la baie d'Hudson ? R. Oui.

Q. Les caribous y sont-ils communs ? R. Oui.

Q. J'ai lu dans une ancienne histoire qu'autrefois on les y voyait errer par troupes immenses ? R. Leurs troupes sont encore nombreuses. Il y a le caribou des bois et le caribou des landes stériles. Ils vont par hordes de plusieurs mille, dans toutes les directions. Le caribou est migrateur.

Q. Est-il difficile de les joindre ? R. Non : seulement leurs migrations sont irrégulières. A ma connaissance, il est arrivé que des chasseurs sauvages descendus dans les landes à l'époque ordinaire du voyage des caribous, les y ont attendus longtemps en vain. Plus d'une fois, en cas pareil, des chasseurs sont morts de faim ; un peu après, les caribous envahissaient la plaine. Si les chasseurs pouvaient toujours attendre leur arrivée, ils feraient assurément d'abondantes provisions d'excellente viande. L'animal est facile à tuer. Les Esquimaux l'abattent à coups de flèches, en se postant derrière des roches, pour le tirer au passage.

Q. Vous avez parlé d'une espèce de bison vivant dans les bois ? R. Oui.

Q. Est-ce le même animal que le bœuf musqué ? R. Non, c'est un véritable bison.

Q. Avez-vous rencontré le bœuf musqué dans vos courses ? R. J'ai voyagé dans le pays qu'il habite ; j'en ai vu des peaux, des ossements, des cornes, mais je n'ai point vu l'animal sur pied. Il est migrateur, comme le caribou, sans jamais descendre au sud jusqu'aux forêts ; il abonde dans la région située au nord de la baie d'Hudson, et à l'est du fleuve Mackenzie, ainsi que dans l'archipel septentrional. Il se trouve jusqu'aux points extrêmes atteints par l'homme dans le Nord—au Groënland et dans toutes les îles des mers arctiques. Il ne se trouve plus à l'ouest du Mackenzie ; mais on y découvre encore de ses ossements dans les savanes, preuve qu'il y a existé.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. N'appartient-il pas à l'espèce des bisons ? R. Non, du tout, ni au même genre. Le bœuf musqué constitue une espèce intermédiaire entre le mouton et le bœuf.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Sa peau a plus de valeur que celle du bison, n'est-ce pas ? R. Oui, son poil est plus long et plus fin ; mais sa chair ne vaut pas la chair du bison ; elle a un goût de musc trop sensible. En outre, le bœuf musqué est petit, en comparaison du bison.

Q. Le caribou est-il le même animal que le cerf ? R. Le caribou est le renne d'Europe—j'entends également le caribou des bois et le caribou arctique ou des landes, deux variétés de la même espèce.

Q. Les Sauvages n'ont-ils pas un moyen de conserver la langue et la chair de cerf ? R. Les Sauvages et les Esquimaux font sécher les langues, qui sont pour eux un important objet de commerce. Les comptoirs de la Compagnie de la baie d'Hudson expédient annuellement des milliers de ces langues à Londres, où elles sont recherchées comme un manger délicat.

Q. Je suppose que la langue et le pemmican de bison seraient une ressource alimentaire aussi bien goûtée des blancs que des Sauvages ? R. Oui. Le pemmican se conserve fort longtemps. J'en ai chez moi depuis des années, aussi bon qu'au premier jour. Le suif du caribou est très dur,—si dur qu'en choquant deux morceaux l'un contre l'autre, ils rendent un bruit sec comme deux pierres. La viande convertie en pemmican se conserve un temps indéfini.

Q. La viande de caribou ? R. Oui.

Q. Où la pourrait-on préparer de manière à supporter les transports ? Où pourrait-on s'en procurer de suffisantes quantités pour l'exportation ? R. Si l'on pouvait faire la préparation sur place, c'est-à-dire dans le lieu et au temps même de la chasse, comme les bandes de caribous sont très nombreuses, on obtiendrait ainsi d'énormes approvisionnements de viande. Mais les Sauvages et les Esquimaux sont bien trop imprévoyants pour cela. Ce qu'ils ne consomment pas, ils le laissent se gâter.

Par le Président :

Q. Dans vos expéditions au Nord-Ouest, distribuez-vous à vos hommes des portions de pemmican préparé par les Sauvages ? R. Le comptoir, au fort Chippeweyan, en reçoit de grandes quantités.

Q. En faisiez-vous usage ? R. Oui.

Q. Combien faut-il de ce pemmican pour le repas d'un voyageur ? R. Une demi-livre de cette préparation équivaut, je pense, à une livre et demie ou deux livres de viande fraîche : elle est si concentrée.

Q. Une demi-livre serait une portion suffisante ? R. Oui assurément.

Par l'honorable M. Atton :

Q. Combien un Sauvage peut-il manger de livres de viande fraîche à son dîner ? R. Trois ou quatre. Un merveilleux mangeur que le Sauvage ! la satiété lui est inconnue ; tant qu'il y a place, il avale.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Il mange assez en une fois pour toute une semaine au besoin, n'est-ce pas ? R. Oui. Le Sauvage n'est pas aussi sensible que nous à la faim ; après avoir fait un bon repas, il peut passer plusieurs jours sans prendre aucune nourriture.

Par l'honorable M. Girard :

Q. La préparation de la chair de caribou serait peu coûteuse ? R. Oui.

Q. Quelle est-elle ? R. Absolument la même que la préparation du pemmican de bison. La viande est desséchée, et partiellement grillée, puis mêlée avec le suif fondu. On a soin d'en ôter toutes les parties coriaces et les nerfs, avant d'opérer le mélange dans une sorte d'auge. Quelquefois les Sauvages pétrissent viande et suif avec les pieds. Le mélange achevé, le pemmican en pâte est mis dans des sacs ou des paniers. Les Sauvages mêlent dans la viande du sucre, s'ils en ont, et des baies sèches, pour faire les pemmicans fins.

Q. Les pemmicans au sucre et aux fruits sont ce que l'on appelle les qualités d'extra ? R. Oui.

Par le Président :

Q. Combien coûtait celui que vous achetiez aux Sauvages ? R. J'avais mon pemmican de la seconde main, le prenant au comptoir de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Q. Vous en rappelez vous le prix ? R. Pas au juste ; mais dans l'endroit où je l'achetais, au fort Chippeweyan, il valait bien un shilling sterling la livre.

Q. Savez-vous quelle est la ration de pemmican de bison que la Compagnie fournit à ses hommes ? R. Non, je l'ignore.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Avez-vous vu beaucoup d'oiseaux sauvages dans la région de la baie d'Hudson ? En avez-vous vu en grand nombre à la fois sur quelque point ? Est-il vrai, ainsi que je l'ai lu, que si on les effraie à ces endroits et qu'ils s'élèvent, leur multitude cache la lumière du soleil, au point d'obscurcir la terre en plein midi ? R. J'ai vu de ces bandes. Si on en approchait de manière à les surprendre, par exemple dans un marais, elles s'envolaient en masses telles qu'un moment elles nous dérobaient en effet la vue du ciel..... Non, elles n'assombrissaient point la terre, mais durant quelques secondes, leur multitude en fuite formait en l'air comme un épais nuage.

Q. La destruction qu'on en fait est-elle considérable ? Pensez-vous que ce gibier puisse être utilisé pour la nourriture des Sauvages ? R. Oui, je le pense ; il peut vraiment fournir une ressource importante. Aujourd'hui déjà, les Sauvages s'en nourrissent pendant quelques semaines en automne, et peut-être une semaine au printemps. Il est facile de le tuer partout où il touche terre pour se reposer dans ses voyages. C'est à l'extrémité occidentale du lac Athabaska et sur les deux rivages de la baie d'Hudson, vers son extrémité sud—à l'extrémité de la baie de James—que se rassemblent les oies sauvages communes et les *wavies* (oies sauvages à tête blanche) avant de gagner le sud-ouest. Il existe au nord deux ou trois autres espèces d'oies : une qui s'appelle l'oie riense, et une petite *wavie* nommée l'oie de Ross.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. La tourte se trouve-t-elle dans le Nord-Ouest ? R. Elle ne va pas loin ni à l'ouest ni au nord. On la trouve surtout au nord du lac Supérieur.

Q. Il n'y a pas longtemps, elle était encore très commune dans la Nouvelle-Ecosse, maintenant elle n'y vient plus : a-t-elle aussi déserté quelques contrées du Nord-Ouest ? R. Les tourtes sont partout devenues rares, excepté au nord du lac Supérieur, où, lorsque mûrissent les bluets, dont elles sont friandes, elles se portent toujours en grande quantité.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Pensez-vous que les Sauvages, aujourd'hui, puissent se passer des vivres fournis par le gouvernement ? R. Dans la région des prairies, non certainement. Lorsque le bison abondait, ils n'avaient aucune peine à se procurer la subsistance ; la chasse leur suffisait.

Q. On dit que la colonisation a fait disparaître devant elle le bison ? R. Il n'existe plus dans les plaines.

Q. Est-ce à l'établissement des blancs qu'il faut attribuer sa destruction ? R. En grande partie, et aussi à la chasse inconsidérée, pratiquée par les Sauvages et les métis. Avant l'arrivée des blancs, les tribus sauvages, presque continuellement en guerre, laissaient forcément quelque relâche au bison..... Au reste, les combats qu'elles se livraient avaient toujours pour but la possession sans rivalité du pays de chasse.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Le perfectionnement des armes à feu n'est-il pas plutôt la cause principale de l'extermination de la race ? Auparavant le chasseur se servait du fusil à baguette, lequel se charge moins rapidement que le fusil se brisant à la culasse. Avec la cartouche et la carabine brisée, les métis et les Sauvages devaient venir à bout de détruire le bison. R. Son extermination est surtout due, je le crois, à la cessation des guerres entre les Sauvages. Libres de se lancer, selon leur gré, à la poursuite de leur proie, ils l'ont chassée avec excès, à outrance. Sans doute, le perfectionnement des armes a rendu plus facile le carnage, mais avec l'ancien fusil, ils tuaient déjà presque autant qu'à la fin avec le nouveau.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Supposons le pays encore dans l'état où il se trouvait il y a vingt ans, sous le régime de la Compagnie de la baie d'Hudson, les Sauvages pourraient-ils se passer de l'assistance du gouvernement ? R. Si rien n'était changé dans la situation des choses, oui, ils y vivraient aussi facilement qu'autrefois.

Par l'honorable M. Allan :

Q. J'ai peine à croire que les blancs qui sont allés coloniser cette contrée, aient été cause de l'extinction de la race du bison. A leur arrivée, sa destruction était déjà bien avancée, ce me semble. N'était elle pas sensible il y a quinze ans ? R. Il y a quinze ans, au lendemain de la première rébellion, il restait assez de bisons pour fournir à la subsistance des Sauvages ; et sans les massacres, ils se seraient conservés dans les prairies. J'ai de mes yeux vu alors leurs troupes couvrir des milles et des milles de plaine. Moi-même j'ai chassé à cheval avec les Sauvages, et plus d'une fois, du sommet des collines, j'ai aperçu, arrêtées dans la grande prairie occidentale, des hordes de bisons si nombreuses que mon œil n'en pouvait distinguer la fin. A cette distance, leurs masses sombres ressemblaient à quelque ombre immense projetée sur la terre par des nuées. Combien de bisons dans cette multitude fabuleuse ? Des millions probablement. Alors leurs troupes étaient assez nombreuses pour remplir l'étendue d'un township, de deux même !.....

Par le Président :

Q. En quelle année était-ce ? R. En 1873. Alors le chasseur, quand il avait abattu autant de bisons qu'il lui en fallait, passait à travers les troupeaux sans qu'ils parussent s'effaroucher.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Et maintenant ils sont disparus ? R. Oui. Les Sauvages ne veulent pas croire qu'ils soient tous détruits, et prétendent qu'ils reviendront.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous avez dû rencontrer les Sauvages en bandes, soit dans leurs réserves, soit par les chemins ? R. Oui, dans leurs réserves et en courses.

Q. Avez-vous vu comment ils se procuraient la nourriture ? R. A l'époque dont je parle, ils vivaient de bison, c'est-à-dire de la grande chasse, au lieu qu'aujourd'hui ils vivent des dons du gouvernement, ou de tout ce qui leur tombe sous la main : canards, faisans des prairies, rats musqués et même rats de sable (*gophers*) : pour manger ce dernier gibier, ils le font rôtir. Trouvent-ils un cheval mort, c'est un régal sans pareil !

Q. D'après la connaissance que vous avez de leur pays, que conseilleriez-vous aux Sauvages de faire pour trouver par eux-mêmes les moyens de se nourrir ? R. On ne peut point plier le Sauvage des prairies au travail. La génération qui n'y est pas faite, le fuira. Ceux des bois s'y prêteront plutôt, parce que la nécessité de se confectionner des canots, des pagaies, etc., et de voyager par eau, les accoutume à cet effort ; mais il en est tout autrement des Sauvages des plaines. Leurs mains sont molles comme des mains de femme, et le travail leur paraît une chose impossible. "Ne pourrais-tu emmancher cette hache ?" ai-je demandé, un jour, à l'un d'eux. "Non, je n'ai jamais fait de manche de hache ; comment en venir à bout ? Puis je ne me soucie pas d'essayer....." Ces Sauvages ne se livreront point à la culture.

Q. Y seraient-ils donc naturellement impropres ? R. Je ne dis pas cela ; mais ils estiment que travailler est au-dessous d'eux. Leurs pères n'ont jamais travaillé, eux ne travailleront point non plus. J'ai voulu leur faire des remontrances : "Bon, disaient-ils, tu suis en travaillant les traditions de tes pères ; mais nos pères à nous ne travaillaient pas, et comme eux nous ne travaillons jamais." Usurper les voies du Grand-Esprit en faisant pousser des plantes, cela les surpasse : ils ne peuvent, disent-ils, s'y résoudre. Ils ne veulent pas même cultiver la pomme de terre. A ma connaissance, des Sauvages ont été s'informer à d'autres dans leur voisinage s'il était possible de produire ce végétal, avant de vouloir le croire. Après une conférence sur ce sujet, un jour, ils me dirent : "Nous n'avons point de semences." "Je vais vous donner, leur répondis-je, des fèves semblables à celles que je mange avec mon lard ; vous aurez bien soin de les garder jusqu'au printemps et de les mettre alors en terre." Ils reçurent mes fèves avec plaisir, me promettant de les semer toutes dans le temps convenable. Le soir même, ils les faisaient bouillir et les mangeaient, sans attendre davantage.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Ces Sauvages aiment-ils autant les boissons spiritueuses que les indigènes du littoral de la Colombie-Britannique ? R. Ils les aiment extrêmement : les Sauvages des bois comme ceux des prairies ; un Peau rouge vendrait tout ce qu'il possède au monde pour acheter de l'eau-de-vie. Il vous adressera des prières comme à un dieu, pour que vous lui en donniez. Parmi les siens, celui qui a bu de l'eau de feu est regardé comme un grand homme. J'avais avec moi un Sauvage de Collingwood, dans mes courses à travers le Nord-Ouest. Un jour, nous rencontrâmes une tribu qui n'avait encore jamais été visitée par un blanc de pure race ; elle avait vu seulement des métis. Mon Sauvage se mit à raconter les plus merveilleuses histoires touchant les hommes civilisés. Mais les autres l'interrompirent. "Quoique Sauvage, lui dirent-ils, peut-être as-tu goûté à l'eau de feu ?"—"Je me suis enivré je ne sais combien de fois," répondit-il. C'en fut assez. De ce moment, ils le traitèrent avec une extrême considération.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Parce qu'ils s'imaginaient qu'il avait fait connaissance avec un grand esprit ? R. Non pas, mais parce qu'il avait dû, à leur idée, éprouver une sensation nouvelle.

Q. Le gouvernement n'entretient-il pas chez les Sauvages des instructeurs chargés de leur enseigner l'agriculture ? R. Oui.

Q. Ont-ils eu quelque succès ? R. Je crois que oui. J'ai visité les réserves sur la Saskatchewan du Nord, et les Sauvages m'ont paru s'intéresser aux opérations dont les instructeurs leur montraient l'exemple.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Avez-vous visité l'école des Sauvages à Qu'Appelle et leur ferme située à l'extrémité du lac ? R. J'ai visité leurs réserves de la montagne de Tondre, qui sont celles de Muskowéquan et de Poor-Man.

L'honorable M. Allan : La ferme du lac est placée sous les auspices du gouvernement, et son personnel comprend un bon nombre de jeunes Sauvages. A mon passage, ceux-ci travaillaient à la récolte des pommes de terre, et paraissent le faire de bon cœur... Pour accoutumer le Sauvage à travailler, il faut nécessairement l'avoir tout jeune.

Par l'honorable M. Bolduc :

Q. Jeune, montre-t-il quelque inclination au travail ? R. En voyant les blancs à l'ouvrage, il sent probablement le désir de les imiter. Avant la présente génération, les Sauvages n'avaient jamais vu de blancs cultiver la terre. Jusqu'à ce qu'on l'ait pratiquée sous leurs yeux, la culture, à leur sens, est chose impossible.

Par le Président :

Q. Entre les ressources mentionnées par vous, vous avez spécialement nommé les oies et les canards de la région septentrionale sur laquelle vous a questionné l'honorable M. Girard. Y a-t-il, selon vous, quelque moyen de conservation à l'aide duquel on puisse faire des provisions considérables de ce gibier, et le transporter dans les districts moins favorisés ? R. L'oie et le canard salés sont agréables au goût. Dans les postes de la Compagnie de la baie d'Hudson répandus autour de cette baie et de la baie de James, on les sale en barils, absolument comme on sale ici le bœuf et le lard.

Et combien de temps peuvent-ils se garder en cet état ? R. Ordinairement une année. Les provisions faites se consomment dans l'intervalle d'une saison à l'autre. Il est probable que ce gibier, s'il était préparé avec soin, se conserverait bien deux années.

Q. Y aurait-il possibilité de capturer de grandes quantités d'oies dans les endroits accessibles par eau, pour pouvoir les expédier à d'autres localités où il en serait fait usage. R. On pourrait les expédier assez facilement par mer, soit de la baie de James, soit de la baie d'Hudson. Ils se trouvent en fort grand nombre sur les rivages des deux baies. Ils abondent également sur les grands lacs du Nord-Ouest, dans le lac Athabaska, par exemple.

Q. Combien coûterait le transport du baril d'oies salées ou de canards salés provenant de la factorerie d'York, — disons du lac Athabaska au lac Winnipeg ? R. Il n'existe encore aucun moyen de transport pour que ces salaisons puissent aller faire concurrence aux produits alimentaires du Sud. Elles sont, d'ailleurs, nécessaires surtout dans la contrée la plus septentrionale, où tous les aliments sont plus rares et plus chers.

Q. Vous savez sans doute que les Sauvages de cette contrée ne sont pas compris dans le traité, et que le gouvernement n'est nullement obligé à pourvoir à leur subsistance. Le comité vous prie de lui dire s'il serait possible, selon vous, d'avoir des salaisons d'oies, achetées à ces Sauvages, pour la consommation des cantons plus méridionaux, à aussi bon marché que les produits alimentaires expédiés de l'est du Canada ? R. Je ne le pense pas, à moins d'avoir de meilleurs moyens de transport que ceux qui existent. Elles coûteraient toujours plus cher que le bœuf ou le lard, par exemple.

Q. Combien la Compagnie de la baie d'Hudson prend-elle pour le transport de cent livres pesant de la factorerie d'York à Winnipeg ? R. Je l'ignore, n'ayant jamais eu recours à son aide pour mes transports. J'avais mes embarcations et mon monde.

Q. Quels sont les fruits indigènes susceptibles, selon vous, de s'améliorer, sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, par la culture ou par la greffe ou le bouturage ? R. Les prunes indigènes dont les Sauvages font grand usage pour leur nourriture dans les localités méridionales, pourraient, je crois, s'améliorer par la greffe. On a trouvé que lorsque l'arbre du pays ne donne pas spontanément de fruits, on arrive quelquefois à lui en faire produire de bons en le greffant avec une variété plus grosse ou meilleure.

Q. Y a-t-il quelque autre plante que le prunier ? R. Aucune qui me vienne particulièrement à la pensée... Le saskatoun, que les Anglais du Nord-Ouest appellent aussi *service berry* et les Français *petite poire*, est une grande ressource pour les Sauvages en certains temps. C'est un fruit doux, sucré, qui vient mieux et est plus gros dans l'Ouest que dans l'Est. Le *saskatoun* paraît être dans sa patrie au milieu des prairies.

Q. Y a-t-il moyen de conserver ces fruits, soit par dessiccation ou autrement ? R. Oui, les Sauvages pourraient les sécher ; secs, ces fruits se conserveraient bien.

Q. Je reviens au questionnaire : " Quels sont les grains, les fruits, les herbes, les racines et les légumes qui rendraient le plus selon vous par la culture imparfaite qu'emploient les Sauvages encore nouveaux dans l'art agricole ?" R. Parmi les grains, l'orge, pour la consommation du Sauvage lui-même, serait, je crois, la plante la mieux appropriée au pays des prairies. Les variétés précoces du maïs mûrissent dans le sud de la région boisée, et se trouvent jusqu'au lac Osnaburg, sous le 51e degré de latitude ou environ, qui est leur limite au nord.

Q. Quelle est, au nord, la limite de la culture de l'orge ? R. Dans la région boisée, on l'a cultivée jusqu'à Oxford-House, à 55 degrés de latitude nord, sur la route des canots qui mène du lac Winnipeg à la factorerie d'York, baie d'Hudson.

Q. Et le seigle ? R. Je ne l'ai pas vu cultiver au Nord-Ouest. L'orge est le grain qu'on sème dans le nord, et qui vient partout, depuis la baie de James jusqu'au lac Supérieur et au lac Winnipeg. C'est l'orge qu'il faudrait encourager les Sauvages à cultiver, parce que c'est une plante vigoureuse qui rend beaucoup. et parce qu'ils en mangent le grain sans le moudre. Ils le font bouillir, après l'avoir laissé tremper dans une lessive à la cendre pour en ôter la pellicule.

Q. Ne traitent-ils pas de même leur blé d'Inde ? R. Oui, de la même manière. Mais le blé d'Inde ne croît pas aussi bien au nord, il s'en faut beaucoup ; il ne vient que dans la région méridionale du pays dont vous occupez ; seulement cette région, à l'ouest du lac Supérieur, est immense à tout prendre, et capable d'en produire assez pour nourrir la population sauvage tout entière.

Q. Veuillez nous indiquer, par grandes lignes, les limites de la région propre au maïs ? R. En dehors de la zone immédiate d'influence du lac Supérieur, le maïs croît dans la région méridionale, jusqu'au Manitoba ou plutôt jusqu'aux prairies, vers l'ouest, et jusqu'au lac Seul et à Osnaburg, vers le nord.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Est-il beaucoup cultivé dans cette région ? R. Il l'est peu au contraire. Les Sauvages en ont une variété bâtive qu'ils appellent le blé des squaws.

Q. Mais à votre avis, l'orge est le grain qui se cultiverait le plus sûrement ? R. Oui... Au maïs peut toujours être associée la citrouille.

Par l'honorable M. Allan :

Q. La citrouille ne serait-elle pas un produit important ? Elle croît si rapidement, et mûrit si tôt avant les gelées..... R. Oui, d'autant plus qu'elle viendrait bien dans toute la région du maïs.

Q. Pas au delà ? R. J'en doute. Les concombres et les melons viennent au lac la Biche, dans le Nord, car j'en ai vu là moi-même : or, où il croît des concombres et des melons, il peut aussi croître des citrouilles. Il est difficile de décider les Sauvages à cultiver quoi que ce soit. Ainsi, les pommes de terre, sur la récolte desquelles ils savent pouvoir compter, jamais ils n'en planteront, s'ils n'y sont encouragés par l'offre de la semence. Encore faut-il prendre garde à ne la leur pas donner dès l'automne, ils ne la conserveraient point en hiver. Pas un d'entre eux ne ferait tant que de creuser un trou, un caveau pour l'y mettre. Mais au printemps, le moment étant venu de planter, si on leur donnait alors la semence, ils la mettraient en terre... En fait de racines et de légumes, je crois que la pomme de terre, le navet, l'artichaut, avec la carotte, sont les plus convenables. L'introduction de l'artichaut chez les Sauvages serait très à propos : cette plante est vivace, sa culture productive, et comme sa semence reste en terre les Sauvages ne pourraient la détruire toute.

Par le Président :

Q. Vous avez mentionné l'orge et le maïs précoce ; parmi les plantes dont la culture exigerait d'eux le moins d'effort, est-ce que, selon vous, ce sont là celles qui fourniraient les plus grandes quantités de nourriture aux Sauvages ? R. Parmi les grains, je crois que oui. A la vérité, il n'y a guère à choisir, car le climat n'est point propice pour toutes les céréales. Le froment peut venir dans les mêmes districts que

le maïs : seulement les Sauvages seraient réduits à le faire bouillir, comme l'orge, faute de moulin où le porter. Au reste, la farine de blé ne serait pas aussi saine pour eux que l'orge, parce qu'ils se contentent de la détrempier avec de l'eau pour en faire une pâte qu'ils mangent à moitié cuite, et qui dans cet état indigeste, est plutôt nuisible que nourrissante.

Le comité s'ajourne à mercredi, dix heures du matin.

LETTRE DE M. ADRIEN NEISON.

RIVIÈRE BAD THROAT,
LAC WINNIPEG, 18 mars 1887.

A l'honorable JOHN SCHULTZ, M.D.,
Winnipeg, Manitoba.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 18 février, je commence par dire que je ne suis en état de vous fournir des renseignements positifs que sur les champs de riz sauvage situés aux environs du lac Winnipeg ; ce sont les seuls dont je puisse parler avec connaissance de cause. Mais il existe aussi, je le sais, des rizières naturelles dans toute la région des lacs au nord du rail du Pacifique, entre le portage du Rat et Michipicoten, sur le lac Supérieur, vers l'est ; notamment au lac Seul, et depuis la rivière aux Anglais (affluent nord de la rivière Winnipeg) et les lacs voisins de la voie ferrée du Pacifique, jusqu'à la rivière Whitemouth, vers l'ouest.

Les champs de riz du lac Winnipeg se trouvent dans les environs des rivières Bad Throat, Hole et Blood Vein, et continuent à se multiplier vers le nord jusqu'à la rivière aux Liards et aux sources de la rivière aux Tourtes (*Barren's*). La plante, sur certains points, croît en immenses quantités—à Wiluskawassipi, par exemple, qui offre en outre cet avantage d'être à proximité du lac principal (Winnipeg). Les tributaires de ce lac, à leurs embouchures, trahissent l'existence de rizières dans l'intérieur du pays, par les semences entraînées à la dérive, qui se sont arrêtées et implantées sur les bords, comme cela se voit à la rivière des Sables, à Bad-Throat, à la rivière Hole et à Askandago-Sippi. Dans le lac Winnipeg même, il n'y a de rizières importantes que dans quelques baies écartées.

Je n'ai jamais vu les Sauvages semer de ce grain ; et pourquoi en se seraient-ils, quand la nature leur en fournit si abondamment ? Le riz sauvage est une plante à ce point forte et vivace que rien, dans le cours ordinaire des choses, n'est capable de la détruire à l'état de champ, outre que sa nature aqueuse la sauve des incendies. Elle ne demande, je puis dire, aucun soin de culture. Ainsi, les Sauvages, rien qu'avec le grain qui leur échappe en vidant leurs canots, ensemencent accidentellement de cette plante tous les points où ils campent au temps de la récolte. Il y a deux ans, j'en voyais aux établissements deux minots de semence, pour créer des pâtures destinées à attirer les canards, sur la petite rivière Nettley, tout près de Selkirk. Quoique entrepris dans les circonstances les plus défavorables, l'essai de propagation a eu un heureux succès.

L'essentiel pour réussir, c'est d'avoir un certain fond d'eau, peu variable, et s'il y a possibilité, une eau de nature marécageuse. Les eaux contenant en dissolution une forte proportion de chaux et sujettes à des crues subites ou à de fréquentes variations de niveau, paraissent peu propres à notre riz sauvage ; cependant il existe près d'ici de petites rizières, fort productives, dans ces conditions. La plante est aquatique, du moins ne l'ai-je jamais vu croître que dans l'eau—dans deux à sept pieds d'eau plutôt calme, jamais en eau stagnante. C'est dans les faibles courants, ou dans les petits lacs traversés par une rivière, qu'elle pullule surtout et est le plus riche en grain. Elle se plaît pour l'ordinaire sur les fonds mous, vaseux, où il entre de la terre noire. En certains endroits, cependant, elle croît sur les fonds de gravier et de sable. La racine n'est pas grande, car les principales branches nourricières ont dix pouces au plus ; mais la tige s'étend plusieurs pieds en rampant sur la terre, et jette à chaque nœud quantité de racines auxiliaires. Placée dans une situation conve-

nable, la riz ère finit par former une masse si compacte de racines et de tiges enchevêtrées, qu'il est impossible de s'y faire jour en canot et qu'un homme agile pourrait courir sur sa surface sans enfoncer.

Le riz sauvage pousse très vite ; il commence à sortir de l'eau à la fin de juin et mûrit dans les premières semaines de septembre ; il s'élève alors jusqu'à quatre, cinq, même six pieds sur l'eau. C'est cette croissance rapide, plus particulièrement dans les saisons propices d'aillours, qui cause de fois à autre la perte du grain : qu'il survienne, par exemple, vers la fin d'août, comme l'été dernier, un vent impétueux qui verse trop les tiges, la récolte devient presque impossible au moins avec les instruments grossiers employés par les Sauvages.

Les oies et les canards fréquentent par milliers ces champs, où ils deviennent bientôt extrêmement gras, le canard ordinaire, entre autres, et la sarcelle à ailes vertes. Parmi les animaux terrestres, les souris et les écureuils sont les seuls, à ma connaissance, qui mangent le grain du riz ; bien que les rats musqués se nourrissent de la plante en herbe lorsqu'elle paraît sur l'eau, au mois de juin. Les rizières sont également le rendez-vous d'une multitude innombrable de petits oiseaux et d'immenses voliers d'étourneaux ou autres passereaux. Lorsqu'on récolte et fait sécher le grain, les chiens des Sauvages s'en montrent très avides, et si un ours en découvre une caché, il dévore tout. Le caribou et l'orignal ne mangent le riz ni en herbe ni en grain.

Je ne doute nullement que, sous une direction convenable, cette plante utile ne puisse se cultiver avec succès dans les localités marécageuses ; mais il faudrait, comme vous le dites, y entretenir, par irrigation, la quantité d'eau nécessaire aux rizières, durant les mois de juillet et d'août. Cela serait facile à pratiquer dans plusieurs endroits. Puis il y a tant de rivières, tant de petits lacs nourris par des ruisseaux, qui sont propres à être ensemencés de riz, tels que la Qu'Appelle et ses lacs, le haut de la Pembina et ses lacs, la rivière à l'Aigle et ses grands marais, et combien d'autres ? Je mentionne ceux-là sans hésitation, parce que je les connais bien. La plante sauvage donne beaucoup ; approximativement, j'évaluerais la production des champs naturels à trente-cinq boisseaux au moins par acre dans les localités les plus favorables, et à quinze boisseaux de grain, en moyenne. La tête est prolifique, portant de quatorze à vingt grains. Et les tiges poussent plus dru que celles de toutes les céréales cultivées. J'ai souvent trouvé dans mon canot la valeur d'un minot de riz que le seul mouvement de ma rame y avait fait tomber, dans un trajet d'un demi-mille, à travers une rizière praticable. Comme les Sauvages ne s'attachent jamais à moissonner complètement une étendue déterminée, mais qu'ils poussent au hasard leurs canots dans le grain pour faire leur récolte, une évaluation approximative est seule possible. L'an dernier, j'ai récolté du riz dans un lac, long de deux milles, large de trois quarts de mille en moyenne, qui n'était autre qu'une masse épaisse de cette sorte de graminée. Il me fallut, aidé de mes gens, y frayer un chemin à nos embarcations avec les rames et des gaules pour atteindre notre lieu de campement. J'estimai alors la production du lac entier à 14,000 minots, soit environ 315 tonnes. Ce riz pèse 45 livres le minot.

Le mode de récolte usité chez les Sauvages est bien simple. Les femmes (les hommes sont ordinairement partis pour la grande chasse en septembre) vont se placer dans la rizière, au nombre de deux par canot, ayant dans les mains deux bâtons courts ; avec l'un elles inclinent les tiges sur leur embarcation ; avec l'autre elles en frappent la tête à coups légers et les égrenent. Leur canot rempli, elles le poussent à terre, et vont mettre en tas le grain sur des pierres nues, où elles le laissent sécher et durcir, ayant soin de le retourner souvent pour qu'il ne s'échauffe pas. Puis elles attachent par les coins à quatre grands piquets, un morceau de toile grossière comme celle dont on fait les sacs àavoine. Dès que le riz est à peu près sec, elles en étendent sur cette toile une couche d'un pouce environ ; et entretiennent ensuite dessous un petit feu, qui achève de le dessécher et qui le fume. Pendant ce boucanage, elles le brassent et agitent continuellement pour le nettoyer et en détacher la balle. Opération lente et fatigante, comme vous le voyez. Tout le vannage consista à jeter le grain en l'air par un temps favorable. Ces procédés fournissent le riz ordinaire aux Sauvages. Mais avant la pleine maturité ceux-ci font une première récolte en

petit, qui leur donne un produit bien préférable à leur goût et meilleur en effet. Nul doute qu'ils ne voulaissent préparer tout leur grain de cette manière, s'ils avaient les ustensiles nécessaires. Le riz, aussitôt apporté, est mis dans une marmite en fonte, au-dessus d'un feu doux, et une femme l'y remue continuellement pour qu'il ne brûle pas. Cette opération est continuée jusqu'à ce que la balle se desserre; puis on verse le tout dans un sac occupant un trou rond qu'on a creusé avec soin dans le sable, et avec un pilon grossier, on le presse vivement, mais légèrement, en tous sens pour achever de détacher la balle. Vannage ensuite comme ci-dessus. Il reste un produit alimentaire de la première qualité. Ce produit s'appelle riz vert; l'autre, riz boucané. Quelquefois, si le temps manque, les Sauvages emportent leur récolte telle quelle est pour la traiter à loisir, pendant l'hiver, suivant la méthode que j'ai décrite en dernier lieu.

Quant à la question de fournir de grands approvisionnements de riz, si le gouvernement en voulait avoir, je crois qu'elle présente quelque difficulté. Tout d'abord, les Sauvages étant encore à peu près seuls à savoir préparer ce grain pour le conserver, il serait impossible de trouver à bref délai une main-d'œuvre suffisante. En second lieu, il serait impossible également d'expédier par eau des quantités considérables sans avoir amélioré la route sur un espace d'environ douze milles par de bons sentiers de portage, etc. Pour transporter, en hiver, les mêmes quantités aux établissements, il faudrait pratiquer, à 83 milles de Selkirk, une route de quatre milles, propre aux gros attelages, dans un canton où il n'y a jamais alors qu'une piste de traîneaux à chiens. On pourrait préparer ici, suivant le procédé actuel, cinq tonnes de riz à demande,—et dix tonnes après ample avis, disons reçu à l'ouverture de la navigation. Il serait plus facile de fournir ce grain dans le simple état sec du blé qu'on destine à la mouture ou aux semences, ce qui est bien la meilleure façon à lui donner pour la consommation comme pour la semence, et celle qui exige une main-d'œuvre plus ordinaire. Les améliorations, les procédés nécessaires pour la production, en grandes quantités, d'un grain bien conditionné, imposeraient une dépense première qu'une expérience, exécutée prudemment sur une petite échelle, peut ne pas conseiller. C'est pourquoi, au cas où le gouvernement croirait devoir tenter l'introduction de notre riz dans l'Ouest, je conseillerais bien de faire premièrement distribuer dans différentes réserves quatre ou cinq tonnes de grain séché, nettoyé et fumé, pour obtenir les données désirables en vue de son utilisation future, et une égale quantité de grain brut à employer en semence, qui serait remise à des mains intelligentes. Rien de plus. Mais ce n'est là qu'une suggestion de ma part. Déjà, sans doute, votre décision là-dessus est prise. Quant à moi, je suis prêt à m'engager à fournir de deux tonnes et demie à cinq tonnes de riz mondé, moyennant cinq centins la livre, et la même quantité de riz brut moyennant trois centins et demi la livre; ou toutes quantités moindres aux mêmes prix. J'en ferais livraison sur le steamer, à la rivière au Riz, en été, ou bien aux voitures de charge, sur le bord du lac au Riz, en hiver, et j'entreprendrais d'exécuter, pour m'y rendre, la route et les améliorations nécessaires. Les deux endroits sont à moins de 85 milles des établissements sur la rivière Rouge. Je vous envoie par la poste aux colis des échantillons de riz vert et de riz fumé.

Je suis, monsieur,

Votre très dévoué,

ADRIEN NEISON.

M. AMÉDÉE FORCET, de Régina, greffier du conseil du Nord-Ouest, est appelé, et interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. Vous n'avez pas eu le même avantage que les autres témoins, qui tous avaient reçu, plusieurs jours d'avance, la feuille de questions que voilà. Malheureusement,

I ne nous a pas été possible de vous la faire tenir plus tôt. Je vais vous adresser ces questions comme elles se présentent, et vous voudrez bien y répondre, soit verbalement, soit par écrit, à votre option. La première question est celle-ci : Dans quelles parties du Canada, à l'ouest du lac Supérieur, avez-vous voyagé ? Avez-vous acquis des connaissances sur cette région par les rapports de personnes dignes de foi ? R. J'ai voyagé dans tout le pays du Nord-Ouest au sud de la Saskatchewan et dans la plus grande partie du Manitoba.

Q. Voulez-vous donner au comité la liste des plantes, animaux terrestres, oiseaux et poissons propres à l'alimentation, que vous connaissez, en indiquant les régions où on les trouve ? R. Je préfère donner cette liste par écrit. La mémoire peut me faire défaut en ce moment, et ma réponse serait incomplète.

Q. Vous pourriez donner dès à présent quelques indications générales ? R. Entendez-vous ici les plantes qui sont indigènes ?

Q. Oui. R. La seule plante propre à l'alimentation que je me rappelle en ce moment est le navet sauvage, qui croît partout dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est bon à manger au printemps en mai, et jusqu'au milieu de juin. J'en ai mangé moi-même ; je n'en ai guère aimé le goût, mais c'est une plante nourrissante dont les Sauvages se rassasient quand ils n'ont pas autre chose à manger. Nous avons aussi les champignons qui viennent en abondance, on peut dire, partout. Ils sont presque tous comestibles et agréables. Ailleurs, les champignons présentent souvent des dangers d'empoisonnement ; il n'en est pas ainsi chez nous. J'ai maintes fois fait usage d'un champignon que l'on dit être vénéneux : un champignon appelé *puff-ball* qui prend un développement énorme ; j'en faisais frire quelques-uns au beurre, les mangeais et ne m'en portais pas plus mal. Cette espèce est moins délicate que les autres, mais elle est bien mangeable.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Les Sauvages en font ils usage ? R. Non. A cet égard, j'ai fait moi-même une expérience que je vais rapporter. En 1878, j'étais à Battleford, et dans le temps il y avait près de deux mille Sauvages aux alentours ; ils manquaient de nourriture ; les champignons sortaient partout de terre, à côté de leurs tentes. Nous étions nous-mêmes presque réduits à la famine. C'était au printemps, et les communications étaient difficiles avec Winnipeg ; il fallait franchir par la route de terre 650 milles ; les provisions n'étaient pas arrivées ; nous avions très peu d'animaux. Nous nous mîmes à cueillir des champignons pour nous nourrir. Comme je m'employais moi-même à cette cueillette, je remarquai la surprise des Sauvages, qui me regardaient en riant et qui paraissaient se demander ce que je pourrais bien faire de cela. J'amenai chez moi un des chefs et lui fis expliquer par un interprète combien nous étions chanceux, dans la disette où nous étions tous, d'avoir une telle abondance de champignons près de nous, dont nous pouvions du moins vivre, à défaut d'autre aliment. Je lui dis qu'ils étaient très bons à manger, que, pour le lui prouver, j'allais en faire préparer un plat pour moi et ma famille, et que je l'invitais à en manger avec nous. Pendant que la cuisson se faisait, mon Sauvage disparut. Ne sachant pas alors que le *puff ball* pouvait se manger sans danger, j'avais dit au Sauvage que certains champignons étaient vénéneux et qu'on ne pouvait mettre trop de soin à les distinguer. C'est ce qui l'aura effrayé ; il aura pensé que quelques mauvais champignons s'étaient peut-être mêlés aux bons. Il partit donc subitement pour éviter, je suppose, de goûter à mon plat. Je ne crois pas que, jusqu'à présent, on ait vu un Sauvage manger un champignon. On pourrait cependant convaincre les Sauvages de faire usage de ce genre de nourriture dans les cas où ils ne pourraient trouver autre chose à manger.

Par l'honorable M. Ogilvie :

Q. Combien de temps durent les champignons ? R. Fort peu, malheureusement. Ce printemps, ils ont duré environ trois semaines. Et encore ne viennent-ils pas tous les ans.

Q. Ne reparaisent-ils pas en septembre ? R. Oui, mais pas dans toutes les localités en même temps. Quelquefois, ils ne reviennent pas sur des points du pays où il y en avait eu précédemment, tandis qu'on en découvre à foison dans d'autres où l'on n'en avait pas encore vu.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Cela dépend des pluies d'automne, je suppose ? R. Oui ; cette année-là justement nous avions eu beaucoup de pluie.

Q. Savez-vous s'il y a des champignons vénéneux dans le Nord-Ouest ? R. Je n'en ai pas vu. L'espèce particulière appelée puff ball (je n'en connais pas le nom scientifique) était rejetée parce qu'on la croyait malsaine. Un jour, le shérif Richard me dit qu'elle était aussi bonne que les autres. A sa suggestion, je fis apprêter de ces champignons, et je m'assurai, en en mangeant, qu'ils étaient comestibles.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Dans quel endroit du Nord-Ouest avez-vous trouvé ces champignons ? R. A Battleford, au confluent des rivières Saskatchewan et Bataille. Ils poussent le printemps et l'automne.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Est-ce sur les bords de la rivière ? R. On les trouve partout dans la prairie.

Q. Au soleil, je suppose, et non sous bois ? R. Je n'ai vu aucun de ces champignons-là venir sous les arbres. Il y en a d'autres à pédicules, qui croissent dans les bois, et auxquels nous ne touchons point—jamais ils ne poussent sur la prairie.

Par le Président :

Q. Vous souvenez-vous de quelque autre plante ou de quelque autre fruit ? R. Nous avons un arbre appelé le saskatoun qui croît sur les bords de presque toutes les rivières le long de la Saskatchewan, de la Bataille, de la Qu'Appelle et des cours d'eau plus petits. Cet arbre porte des baies en abondance ; elles ressemblent aux bluets par leur forme, mais sont d'une couleur plus foncée et d'un goût bien plus sucré. On peut en manger beaucoup, et j'ai vu des Sauvages s'en nourrir uniquement pendant plusieurs jours de suite. Ils les cueillent dans le temps où elles mûrissent, au mois d'août, et les font sécher pour les manger l'hiver avec leur viande.

Par l'honorable M. Ogilvie :

Q. Ne mêlent-ils pas ces baies au pemmican ? R. C'est ce qu'ils faisaient, lorsqu'ils avaient le pemmican en abondance.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Quelle est la hauteur de ces arbres ? R. Elle varie. Dans les bois, le saskatoun s'élève jusqu'à vingt pieds ; hors des bois, on en trouve des touffes de toute taille, depuis celle des petits buissons de gadelliers jusqu'à la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds. Les arbres de moyenne grandeur sont ceux qui donnent le meilleur fruit.

Q. De la hauteur alors de la touffe du gadellier ordinaire ? R. De la hauteur de six à sept pieds. C'est le fruit de ceux-là qui est le meilleur.

Par l'honorable M. Kautbach :

Q. Ressemble-t-il à la baie de notre *huckleberry* ? R. Oui, ces fruits se ressemblent. Une expérience a été tentée deux fois—l'année dernière et l'année d'avant,—par un de mes amis, M. de Cazes, du lac Rond sur la Qu'Appelle ; il a essayé de faire du vin avec la baie du saskatoun. L'automne dernier, il avait de cette liqueur à l'exposition de Régina. Il m'en donna une couple de bouteilles ; j'en fis goûter à des amis. C'est certainement un bon vin. La seconde expérience de M. de Cazes a donné un bien meilleur résultat que la première ; et il compte avoir un produit encore supérieur l'automne prochain. Il est sûr maintenant de réussir.

Q. Quelle sorte de vin est-ce ? R. Il a la couleur et le corps du claret ; il est un peu plus sucré ; mais il peut servir cependant de vin de table comme le claret ordinaire.

Par le Président :-

Q. Votre ami a-t-il essayé de faire du vin avec d'autres baies ? R. Je crois que oui ; mais je n'ai pas vu le résultat de ses expériences. Il paraît sûr du succès. Il y a autour de chez lui des centaines d'acres de terrain couvert de baccifères.

Q. A-t-il tenté d'améliorer ces baies, en grosseur ou en qualité, par la culture ? R. Je ne sais.

Q. Avez-vous dans le pays le pimbina et l'atoca ? R. Oui, en abondance, aux alentours de Prince-Albert.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Le pimбина ? R. Oui ; l'atoca aussi, mais il n'est pas semblable à celui de l'Est : le vôtre est très gros ; le nôtre, bien plus petit, plus acerbe, quoique excellent. Le pimбина est commun dans le pays ; seulement sa consommation est peu étendue ; il sert à faire de la gelée ; c'est le seul usage auquel on l'emploie, à cause du noyau plat qu'il contient. On ne peut en faire usage comme de l'atoca.

Par l'honorable M. Ogilvie :

Q. Avez-vous aussi le prunier sauvage ? R. Non, j'ignore s'il existe dans le pays.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Ces baies de saskatoun se trouvent-elles en grande abondance dans le Nord-Ouest ? R. En quantités énormes, dans toute l'étendue du territoire.

Q. L'arbre croît le long des rivières ? R. Généralement. J'en ai vu des bouquets loin des rivières cependant. Il y en a aussi à la montagne à l'Aigle, près de Battleford, loin des cours d'eau.

Q. Mais en bois, en bouquets ? R. Oui, on ne trouve pas cet arbre isolément.

Q. Avez-vous aussi des groseilliers ? R. Oui, en quantité. Le fruit en est petit mais excellent ; nos groseilles sont semblables à celles de la plupart de vos jardins.

Q. A-t-on jamais essayé de transplanter votre groseillier ? R. Oui, et la transplantation a très bien réussi. J'en ai transplanté moi-même quelques pieds ce printemps ; je n'ai encore pu voir naturellement le résultat de ma tentative ; mais j'ai vu l'arbrisseau prospérer ailleurs, particulièrement à la mission catholique de Qu'Appelle, où l'on a un jardin plein de ces groseilliers, qui donnent de bien plus beaux fruits que les groseilliers des champs. Nous avons aussi le gadellier noir et le gadellier rouge. Le gadellier noir est plus abondant que l'autre. Nous avons des fraises et des framboises.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Avez-vous la vigne ?

R. Non.

Q. Le houblon ? R. Oui ; partout dans la vallée. Il y en a aussi à Saint-Albert à neuf milles au nord d'Edmonton. Les religieuses à cet endroit le cultivent dans leur jardin ; elles emploient son fruit pour faire le pain.

Par l'honorable M. Turner :

Q. J'ai vu de très beau tabac sur pied au Nord-Ouest. R. M. de Cazes a essayé cette culture. Il a envoyé à l'exposition des pieds de tabac qui paraissaient,—je ne suis pas connaisseur—en bonne condition. On cultive aussi la plante avec succès à Saint-Albert depuis longtemps. C'est le tabac dont les Pères se servent dans les missions. D'année en année, on a dû en améliorer la fabrication ; je crois que le produit actuel est de bonne qualité.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Avez-vous goûté de ce tabac ? R. Non ; on me dit qu'il est beaucoup plus fort que le tabac ordinaire.

Q. Les Sauvages doivent savoir que les Pères cultivent le tabac ? R. Les Sauvages n'en ont que ce que les Pères leur donnent, les Pères ne cultivent le tabac que pour leur propre usage.

Q. Vous avez parlé du saskatoun ; n'est-ce pas le même fruit que la *petite poire* ? R. Oui, exactement.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Sur quelle étendue de pays cultive-t-on le tabac et le houblon dans le Nord-Ouest ? R. Je ne sache pas que le tabac soit cultivé par d'autres que les missionnaires à Saint-Albert, et M. de Cazes à Qu'Appelle. M. de Cazes n'a encore voulu faire qu'une expérience. A la Mission, où cette culture se pratique depuis des années, les Pères ne produisent que la quantité de tabac nécessaire à leur consommation.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. La plante ne croît pas à l'état sauvage, je suppose ? R. Il n'est pas indigène au pays.

Par l'honorable M. Bolduc :

Q. Le saskatoun dont vous avez parlé est-il cette baie que nous avons dans la province de Québec ? R. J'ignore si elle s'y trouve ; du moins elle n'y existait pas à ma connaissance, lorsque j'y habitais.

Q. Nous avons le fruit appelé petite poire ? R. Oui, c'est cela.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Où trouve-t-on le houblon sauvage ? R. Je n'ai vu de houblon à l'état sauvage que dans la vallée de la Qu'Appelle. A Saint-Albert, j'ai vu du houblon dans les jardins, et on m'a dit qu'il provenait de plants sauvages pris dans les environs. Je ne me souviens pas d'en avoir remarqué dans cette localité ; mais le sol y est à peu près le même que dans la vallée de la Qu'Appelle, où je sais que le houblon croît en très grande quantité.

Q. Il croît naturellement dans cette vallée ? R. Oui, il y est répandu partout.

Q. Vous ne vous souvenez pas d'avoir vu ailleurs de ce houblon sauvage ? R. Non ; je n'en ai pas vu à Battleford.

Q. Ni plus au sud, vers la frontière ? R. Non ; plus au sud c'est la grande plaine ; il n'y a pas d'arbres.

Par le Président :

Q. A Saint-Albert, comme vous l'avez dit, on a mis en culture des plants de houblon sauvage ; la région également favorable à cette production, par le climat et la nature du sol, est-elle bien étendue ? R. Je pense que la culture du houblon est partout possible dans le pays.

Q. En est-il de même pour le tabac ? R. Je ne saurais dire.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Dans vos voyages avez-vous remarqué des plantes, des substances végétales propres à être employées à la place d'épices ? R. Non. Il croît partout de l'ail sauvage dans le pays.

Par le Président :

Q. A-t-on essayé d'améliorer cet ail par la culture ? R. Pas à ma connaissance.

Q. A-t-on tenté d'améliorer le navet sauvage ? R. Je n'ai eu connaissance d'aucune tentative de ce genre.

Q. Quelle quantité de navets les Sauvages pourraient-ils recueillir dans l'étendue, par exemple, d'un quart de section ? R. Je ne saurais dire.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous n'avez pas entendu dire qu'on ait trouvé quelque chose de semblable à la truffe ? R. Non ; je ne connais rien qui en approche. Pour ce qui est du navet, il vaut peut être mieux s'appliquer à la culture des différentes variétés domestiques qui s'introduisent dans le pays et qui s'y développent très bien. On peut, d'ailleurs, toujours compter sur le navet sauvage, qui est indigène. Le voyageur qui traverse les plaines, s'il a besoin de légumes, a celui-là sous la main pendant la saison propre.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Quelle est la grosseur du navet sauvage ? R. Il varie en grosseur. J'en ai vu qui avaient six pouces de long et qui étaient gros comme le poignet.

Q. Ils ressemblent donc aux carottes ? R. Ils en ont assez la forme en effet et sont de couleur noirâtre ; ils ressemblent plutôt aux panais.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. L'épiderme tire sur le noir ? R. Oui, mais l'intérieur est blanc.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Le goût en est-il désagréable ? R. Non ; c'est un peu le goût du navet ordinaire. Le navet sauvage n'est pas aussi bon que le navet cultivé. A la fin de la saison, il devient dur comme du bois. Prise à point, cette racine est assez tendre ; on la mange crue ou cuite.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Je suppose que les Sauvages ne mangent de ces navets que quand ils ont grand'faim ? R. Non ; ils paraissent les aimer. J'ai vu des enfants croquer la racine qu'ils venaient de tirer de terre. Ces navets ne venant pas à la même époque de l'année que les navets domestiques, on pourrait cultiver les deux espèces avec avantage. Le

navet sauvage est bon à manger au printemps; le navet cultivé à la fin de juillet seulement.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Le navet sauvage est-il bon à manger de bonne heure le printemps? R. Aussitôt que la neige est fondue. Sous ce rapport, il est comme le panais cultivé, très précocé aussi.

Par l'honorable M. Sutherland :

Les navets sauvages qu'on trouve dans le sol au printemps sont la production sans doute de l'année précédente? R. Nécessairement.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Mais vous avez dit qu'ils se durcissaient à l'automne? R. Oui.

Q. Ne sont-ils donc plus durs au printemps? R. Je n'ai jamais examiné leur mode de développement; mais je pense que le navet tend à s'endurcir pendant le printemps, et finit ensuite par être la semence d'une autre racine qui sera celle de l'année suivante. Je ne crois pas qu'il redevienne bon la seconde année. Inutile d'ajouter que sur ce point je n'affirme rien; c'est une question de végétation particulière que je n'ai pas étudiée.

Par le Président :

Q. Pourriez vous indiquer au comité quelque moyen pratique de prévenir l'entière destruction de ces racines et de favoriser leur propagation? R. Non, je ne le puis pas.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous demeurez au Nord-Ouest depuis plusieurs années? R. Depuis 1876; onze ans.

Q. Compteriez-vous avec assurance sur les produits propres du Nord-Ouest pour sustenter sa population? R. Oui, à l'égard des légumes, nous pouvons compter tous les ans sur une production certaine. L'année dernière même, qui a été très mauvaise, on a vu de magnifiques légumes figurer partout à nos expositions. Quoique moins abondant que les années précédentes, le rendement a suffi pour les besoins de la consommation. Notre récolte de pommes de terre a manqué en partie. La sécheresse avait été si grande que les tubercules, après avoir hâtivement mûri, avaient germé comme une nouvelle semence. La conséquence a été que, à l'arrachage à l'automne, on a trouvé pour récolte de petits tubercules desséchés avec d'autres en grand nombre qui n'avaient point atteint la maturité. Cet accident, du reste, ne s'est produit que dans certains endroits.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Le rendement des légumes est beaucoup plus considérable dans le Nord-Ouest que dans l'Est? R. Oui, chez nous, les pommes de terre ordinairement sont très grosses. Depuis onze ans que je suis au Nord-Ouest, la récolte n'a été médiocre que l'année dernière.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Quels lieux avez-vous visités dans le Nord-Ouest depuis que vous y êtes? R. Pendant la rébellion de 1885, nommé membre de la commission d'enquête sur les réclamations des Métis, j'ai eu à me transporter à tous les établissements; j'ai partout mangé des légumes et je me souviens que les pommes de terre étaient partout également bonnes.

Q. Pendant les onze années que vous avez passées au Nord-Ouest les récoltes n'ont jamais complètement manqué? R. Jamais les légumes.

Q. Les Sauvages cherchent-ils à pourvoir à leur subsistance par la culture? R. Oui, dans bon nombre de réserves, ils ont bien réussi. Sur la Saskatchewan-Sud, il y a près de Prince-Albert une réserve où se trouvent des Sauvages qui s'adonnent à la culture et qui réussissent aussi bien que les blancs du voisinage.

Q. Les Sauvages pourront-ils jamais se suffire à eux-mêmes? R. Ils le pourront, je crois,—non pas la majorité cependant—si l'on s'applique à les former à la culture. Parmi les Sauvages, bon nombre sont enclins au travail.

Q. Ils peuvent semer des pommes de terre, et puis je suppose que le poisson et le gibier ne sont point rares dans le pays? R. Ils peuvent récolter tout ce que récoltent les blancs.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Les choux viennent très bien là-bas ? R. Ils atteignent d'énormes proportions.

Par l'honorable M. Ogilvie :

Q. Les Sauvages des montagnes Rocheuses se suffisent à eux-mêmes depuis plusieurs années. R. Je l'ai souvent entendu dire, et je n'ai aucune raison d'en douter. J'ai passé cinq ans à Battleford, de 1876 à 1880 ; c'est pendant ce temps que j'ai eu le plus de rapports avec les Sauvages ; un certain nombre commerçaient alors des essais de culture. Ceux qui se faisaient des jardins les soignaient mieux que nous ne soignons nous-mêmes les nôtres, en s'appliquant à en sarcler toute mauvaise herbe. Il y a plusieurs réserves sur la Qu'Appelle dont les habitants se livrent avec succès à une certaine culture. L'année dernière, la récolte a manqué dans notre région, pour eux comme pour nous. Comme preuve du désir qu'ils ont de subvenir à leurs besoins, je citerai le fait suivant : dans le voisinage de leurs réserves, se trouvent des marais à foin ; eh bien, ils y ont fauché beaucoup l'herbe et l'ont vendue pendant l'hiver à la police à cheval du Nord-Ouest. En allant faire ma visite à cette police, j'ai souvent rencontré des Sauvages conduisant des charges de fourrage. Leurs animaux étaient en bon état.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Quel usage ont-ils fait de l'argent qu'ils ont reçu pour leur foin : l'ont-ils dépensé follement en achats d'ornements frivoles, ou l'ont-ils employé à acheter des vivres ? R. Je crois qu'ils ont dépensé cet argent sagement.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Y a-t-il lieu d'espérer que la dépense publique qui se fait aujourd'hui pour fournir de la nourriture aux Sauvages, diminue avant longtemps ? R. Je ne sais.

Q. Vous avez vu comment ils s'y prennent pour pourvoir à leur subsistance ? R. Les Sauvages comme les blancs ont nécessairement des difficultés à surmonter dans la culture du sol ; quand les difficultés sont sérieuses, l'effet en est pire pour les Sauvages ; si leur semence ne rapporte point, ils se découragent et ne veulent plus recommencer. Il ne serait guère possible de réduire, de quelques années encore, le crédit affecté à secourir les Sauvages.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Les Sauvages augmentent-ils en nombre ? R. Non, je suis plutôt porté à croire qu'ils diminuent.

Q. D'après les rapports du gouvernement, les Sauvages compris dans les traités auraient augmenté de dix mille depuis seize ans ? R. Voici comment cela peut s'expliquer : je suppose qu'on les compte d'après les listes de paie ; tant d'argent payé, tant de Sauvages. Pendant plusieurs années, il y a eu des Sauvages qui n'étaient pas sous le régime des traités et qui, en venant peu à peu s'y mettre, augmentaient les chiffres officiels. Le nombre de ceux qu'on payait grossissait sans cesse au fur et à mesure des accessions nouvelles. Mais je crois que tous aujourd'hui sont entrés dans les traités.

Q. Les Sauvages n'auraient-ils pas usé de fraude en exagérant le nombre de leurs enfants ? R. Non, je ne le pense pas. Il y a eu peut-être trois ou quatre tentatives de fraude, et elles ont été déjouées. La première remonte à trois ou quatre ans. Avant cela, semblable chose n'était jamais arrivée. Quand on interrogeait un Sauvage sur les membres dont se composait sa famille, il en déclarait exactement le nombre ; personne ne cherchait à tromper. Je crois que tous les Sauvages du Nord-Ouest sont maintenant sous les traités ; en consultant la série des états qui sont présentés chaque année au parlement, on pourra se rendre compte du mouvement de cette population.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Nous voudrions avoir votre opinion sur les récoltes. Sont-elles autant en sûreté contre les gelées dans le Nord-Ouest que dans la contrée située entre le lac Supérieur et le Manitoba ? R. Je le crois !

Par le Président :

Q. Voudriez-vous nous parler maintenant des animaux et des poissons du Nord-Ouest ? R. Vous parlerai-je du bison ? Il est disparu.

Q. Entièrement ? R. Oui. Nous avons l'original et d'autres variétés du genre cerf, que je ne connais guère ; je sais seulement qu'il y a des daims et des chevreuils. J'ai chez moi trois chevreuils que j'ai apprivoisés. Nous avons aussi des ours : l'ours canelle et l'ours noir. Je n'ai point vu d'ours gris dans les Territoires. On m'a dit qu'il y en avait eu. Il y a aussi des castors et d'autres quadrupèdes qui ne sont point propres à l'alimentation ; des loups et des chiens. Les Sauvages se régalaient de la viande de chien.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Et des grenouilles aussi ?—R. Et des grenouilles.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Il n'y a pas beaucoup de castors au sud de la Saskatchewan ? R. Non, ils y sont de plus en plus rares.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Y a-t-il beaucoup de grenouilles dans les Territoires du Nord-Ouest ? R. Oui, en quantité.

Q. Les Sauvages en mangent-ils ? R. Je ne sais.

Q. N'en mangent-ils pas au moins lorsqu'ils sont réduits à la famine ? R. Non ; je n'ai jamais entendu dire qu'ils en aient mangé. En récompense, ils ne dédaignent pas ce qu'on appelle les rats de sable ou gophers. L'année dernière, ces rats étaient très nombreux et ils en ont mangé.

Par le Président :

Q. Y a-t-il des lapins au Nord-Ouest ? R. Oui, j'allais oublier les lapins.

Q. Dans quelles parties du pays se trouvent-ils ? R. On les trouve partout ; du moins j'en ai tué partout où j'ai passé.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il des lièvres ? R. Oui. Nous avons le lièvre des prairies qui est beaucoup plus gros que le lapin des bois.

Q. Ce lièvre est-il propre à l'alimentation ? R. Je n'en ai jamais mangé. Ce que j'appelle lièvre des prairies est une fois plus gros que ce qu'on appelle là-bas lapin ou "rabbit."

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Ce lièvre des prairies est probablement le même qu'on nomme "jackass-rabbit" (lapin-mulet) sur le littoral du Pacifique ? R. Oui ; mais cette espèce au Nord-Ouest est moins nombreuse que l'autre.

Q. Les lapins sont-ils bien communs ? R. Oui, moins qu'autrefois cependant. Ils présentent une particularité bien remarquable. D'après une ancienne observation des Sauvages et des métis, ils disparaissent presque entièrement tous les septans, puis ils recommencent à se multiplier, d'année en année, jusqu'à ce qu'ils soient devenus presque un fléau par leur nombre. Une maladie à ce moment les attaque, et ils disparaissent encore.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Comment deviennent-ils un fléau ? R. Ils ne sauraient devenir véritablement un fléau, à cause de l'immensité du pays et parce qu'ils disparaissent périodiquement, comme je viens de le dire ; en outre, ils ne détruisent rien, n'ayant, au reste, rien à détruire. Ils ont été très nombreux pour la dernière fois en 1833 ; ils devront l'être de nouveau dans trois ans.

Q. Vous avez observé qu'ils se multiplient déjà d'année en année ? R. Oui. Il y a deux ans, on en voyait à peine quelques-uns ; l'année dernière, ils apparurent en plus grand nombre, et je ne doute pas qu'il n'y en ait encore davantage cette année.

Q. Ont-ils fait quelques dégâts dans les jardins ? R. Non, pas encore ; c'est pour cela que je retire l'expression "fléau" dont je m'étais servi.

Par le Président :

Q. Le lapin n'est-il pas une des principales ressources alimentaires des Sauvages ? R. Oui, les Sauvages en font grand usage.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Ainsi, d'après votre expérience, il n'est pas nécessaire de rechercher les moyens de favoriser la propagation des lapins au Nord-Ouest ? R. Non ; il y a assez

de lapins. Pendant l'année qui suit leur disparition, ils sont nécessairement très rares, mais dès la seconde année ils commencent à reparaitre.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. A-t-on cherché la cause de ces disparitions successives? R. Nous cherchons à nous en rendre compte.

Q. Avez-vous entendu exprimer quelque opinion à ce sujet? R. Non, si ce n'est que la disparition des lapins est attribuée à une maladie; les Métis disent que le siège du mal est d'abord dans la gorge du lapin, que cette affection est suivie de diarrhée, laquelle amène la mort en quelques jours.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Vous n'avez jamais entendu dire qu'ils fussent attaqués par un insecte parasite? R. On commence à faire des recherches à ce sujet; plus tard, le résultat en sera communiqué à la presse. Le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest a reçu, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat, une communication du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Les lapins pullulent et font de grands ravages dans l'île. On y avait appris que les lapins des Territoires du Nord-Ouest disparaissaient tous les sept ans et l'on voulait savoir s'il serait possible d'introduire dans la Nouvelle-Zélande la maladie exterminatrice. Depuis, nous faisons prendre des renseignements et interroger les anciens colons sur la maladie et sur ses causes.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous consentiriez assez volontiers à transmettre la maladie aux lapins de la Nouvelle-Zélande et à la voir s'éteindre au Nord-Ouest? R. Ah! bien volontiers.

Par le Président :

Q. Dans les années d'abondance, ne pourrait-on se créer une ressource alimentaire en mettant en conserve de la chair de lapin? R. Je ne sais quels moyens on pourrait employer.

Q. La chose a-t-elle été essayée déjà? R. C'est possible; je n'en sais rien.

Q. Mon honorable ami, M. Girard, me dit qu'il a fait fumer des lapins pour les conserver? R. Je suppose qu'on pourrait traiter la chair de lapin comme la chair de bœuf ou de mouton, et en faire des conserves en boîtes.

Q. Ne pourrait-on pas faire du pemmican avec la chair du lapin, en y ajoutant du suif ordinaire? R. Je ne sais trop. Les lièvres sont rarement gras.

Q. Il faudrait y ajouter de la graisse? R. Oui.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. J'ai entendu dire que le lapin allait vraisemblablement devenir un fléau dans le district d'Edmonton, à cause de sa prodigieuse multiplication. Vous-même avez-vous entendu exprimer cette crainte? R. En 1876, pendant l'hiver, les lapins furent très nombreux dans ce district; mais à cette époque, il y avait fort peu de terres cultivées dans le pays. Puis une seconde fois en 1883, si je ne me trompe. Quoiqu'il y eût alors des champs de grains très étendus, je ne me rappelle pas d'avoir entendu personne se plaindre de dégâts. Lorsque le pays sera bien habité, le lapin dans ses années de grande multiplication, pourra devenir un fléau, mais ce fléau aura toujours son remède dans le retour de la maladie, si elle ne vient point à cesser.

Le comité s'ajourne à demain.

SÉNAT, jeudi, 2 juin 1887.

Les communications suivantes sont lues au comité :

PORT-HOPE, 31 mai 1887.

MONSIEUR,

J'ai été trente-quatre ans au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, mais toujours dans le district de Témiscamingue, qui se trouve en grande partie dans la

province de Québec. Je ne suis donc pas en état de répondre aux questions qui m'ont été adressées de la part du comité et je vous en exprime le regret.

Votre humble et obéissant serviteur,

CHAS STEWART.

M. J.-G.-A. CREIGHTON,
Greffier en loi, Sénat,
Ottawa.

A l'honorable JOHN SCHULTZ,

J'ai l'honneur de vous adresser les réponses suivantes aux questions qui m'ont été envoyées de la part du comité spécial du Sénat, chargé de faire une enquête sur les produits naturels alimentaires des Territoires du Nord-Ouest:

1. Je n'ai pas été, à l'ouest du lac Supérieur, plus loin que Brandon.

2. D'après ce qui m'a été dit et d'après mes propres observations, je crois que le riz sauvage naturel au lac Rice, dans le comté de Northumberland, et qui a été de temps immémorial la principale ressource alimentaire des tribus des environs, est admirablement propre à servir à l'alimentation des Sauvages du Nord-Ouest, d'autant plus qu'il se reproduit annuellement et de soi-même: le grain qui tombe est la semence de l'année suivante. Il n'y a qu'à récolter. Pour cela on pénètre en canot dans les rizières; on bat avec une palette les épis mûrs et on remplit de grain son canot. Cette manière de récolter est tout à fait selon le goût et les habitudes des Sauvages. Les Sauvages d'ici font roussir le riz avant de le faire bouillir. Il est très nutritif et fort estimé aujourd'hui par les blancs.

Les rivières et les nappes d'eau de l'Ouest à courant très lent et à riche fond d'alluvion, sont propres à produire ce grain précieux. La semence doit s'en faire sur fond vaseux, par deux à trois pieds d'eau, en septembre ou même un peu plus tard. Ici, on récolte le riz vers la fin de septembre; le temps de la récolte varie suivant la température.

Le lac Rice, où ce grain vient à perfection, a vingt milles de long sur trois de large; il est situé dans le comté de Northumberland, province d'Ontario, et l'on s'y rend par chemin de fer de Cobourg, qui en est distant de douze milles. On peut se procurer là le riz en telle quantité qu'on voudra.

Pour ce qui est du poisson, je pense qu'on devrait peupler les lacs du Nord-Ouest d'achigans et de maskinongés, poissons très prolifiques et qui peuvent se protéger contre les ennemis ordinaires des alevins.

Ces poissons, de même que le riz, préfèrent aux eaux claires, comme celles du lac Ontario, les eaux noires comme celles du lac Rice et des autres lacs qui se succèdent jusqu'aux sources de l'Ottawa.

A l'égard des autres questions, je ne me hasarde pas à y répondre, n'ayant pas une expérience suffisante des choses qui en font l'objet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très obéissant serviteur,

J. VANCE GRAVELEY.

SIDDBROOK, COBOURG, ONT.

L'honorable M. SUTHERLAND, Sénateur, est ensuite interrogé comme il suit:

Par le Président :

Q. Jusqu'où vers le nord et vers l'ouest avez-vous été dans votre pays? R. Je n'ai pas été dans le nord; de ce côté, je n'ai point dépassé l'embouchure de la rivière Rouge.

Q. Y a-t-il aujourd'hui dans le pays des produits alimentaires naturels qui puissent se conserver par quelque préparation, si l'on donnait aux Sauvages et aux colons blancs les instructions convenables? R. Je ne sais. On a parlé hier du lapin. On

pourrait peut-être conserver de sa viande pendant un certain temps ; mais par quel procédé ? je l'ignore. Cette chair est très tendre et ne se garderait peut-être pas bien longtemps.

Q. Hier, l'honorable M. Girard nous a dit qu'il avait chez lui du lapin boucané. On fait aussi fumer d'autres viandes dans le pays. Les Sauvages conservent pendant très longtemps de la viande fumée. R. Je crains que la viande de lapin ne puisse être d'une grande utilité, parce que les lapins ne s'offrent en abondance que pendant deux années sur sept.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Comment cela ? R. Il est indubitable qu'ils meurent presque jusqu'au dernier tous les sept ans.

Q. Sans cause perceptible ? R. Ils meurent d'une maladie inconnue. Aussitôt qu'elle est venue, ils périssent en masse, et pendant les trois années qui suivent, c'est à peine si on en aperçoit quelques-uns de loin en loin.

Q. De quelle espèce sont ces lapins ? Ce qu'on appelle lapin au Nord-Ouest est une variété petite du lièvre. Est-ce le lapin d'Angleterre ou une variété du lièvre d'Angleterre ? R. Je ne sais ; je n'ai jamais vu le lapin d'Angleterre.

Q. Ces lapins du Nord-Ouest vivent-ils dans des terriers ou se gîtent-ils sur le sol ? R. Ils se gîtent sur le sol.

Q. Vous n'en avez qu'une espèce ? R. Je n'en ai pas vu d'autre, mais je crois qu'il y a dans l'Ouest, vers les montagnes Rocheuses, une espèce différente, très peu répandue.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous voulez dire le "jack-rabbit" ? R. Oui.

Par le Président :

Q. Vous avez dit, que les lapins disparaissent dans certaines époques ; suivant les Sauvages également, ils abondent pendant deux ans et manquent pendant cinq ; serait-il possible, dans la période de disparition, après les deux années d'abondance, de regarnir les lieux où ils ont disparu à peu près, en y introduisant des lapins provenant de régions saines ? R. Cela serait peut-être possible. C'est une expérience à faire.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Quels sont les ennemis naturels de ces lapins ? R. Les oiseaux de proie et les renards sont leurs principaux ennemis.

Par le Président :

Q. La maladie semble être épidémique ? R. Oui, elle se répand partout. Un jour, dans la rareté des lièvres, j'en tuai un, le seul que j'aie jamais tué, et je lui trouvai sur le cou trois ou quatre punaises énormes, grosses comme le bout de mon petit doigt. Je ne sais si ces punaises étaient la cause de la maladie. J'ai examiné depuis d'autres lièvres qui gisaient morts sur le sol ; et ils n'en avaient point.

Q. M. Forget, témoin interrogé hier, a parlé de ces insectes, et aussi d'une enflure du cou ? R. Je n'ai pas observé d'enflure au cou du lapin que j'ai tué ; mon attention s'est portée sur la présence des punaises.

Q. Avez-vous trouvé des lapins morts, en grand nombre ? R. Oui, en très grand nombre. Il en meurt plus la première année de la maladie que les années suivantes.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous les trouvez morts partout dans la prairie et dans les buissons ? R. Oui.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Celui que vous avez tué était-il bon à quelque chose ? R. Il ne valait rien ; je ne l'emportai pas.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous décrire cette punaise ? R. Elle était grisâtre ; très grosse, aussi grosse que le bout de mon petit doigt. Elle s'attaque aussi aux faisans de prairie.

Q. Est-elle longue ? R. Elle a la forme ordinaire de la punaise ; presque aussi large que longue, forme ovale. Elle s'attaque l'automne aux faisans, qu'on appelle prairie chickens là-bas. J'ai vu sur un faisan deux de ces punaises, l'une très petite, l'autre très grosse. Elles se fixent sur le cou de l'oiseau à un endroit où il ne peut les atteindre pour s'en débarrasser.

Q. Entrent-elles dans la chair ? R. Oui, elles y pécètrent ; il faut un effort des doigts pour les en arracher.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que cette punaise dépose l'automne ses larves, et que l'insecte est parfait au printemps ? R. Je n'ai point entendu dire comment viennent ces punaises, mais la présence des deux, l'une grosse, l'autre petite, dans la circonstance que j'ai mentionnée, indique qu'elles proviennent de larves d'une certaine espèce.

Q. Lorsqu'il y a rareté de lapins dans le Manitoba, en est-il de même dans tout le Nord-Ouest ? R. Je ne le sais pas positivement. On prétend, je crois, que la rareté se produit dans tout le Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Les Sauvages ont-ils là-dessus quelque tradition ? R. Je l'ignore. S'ils en ont une, elle est probablement erronée.

Q. Cette disparition des lapins a lieu tous les sept ans ? R. Oui.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Dans notre province, la disparition a lieu tous les quatre ans, et elle se produit en même temps qu'une diminution du saumon, chose bien extraordinaire. C'est une coïncidence qui ne s'explique pas.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. La disparition est-elle entière ? R. On dirait qu'elle l'est, mais elle ne l'est pas cependant, puisque les lapins reparaissent.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Il y a quatorze ans que je ne les ai vus en très grand nombre ; mais on remarque qu'ils se multiplient depuis quelque temps. R. Je n'ai pas eu l'occasion de les observer depuis peu ; seulement je sais qu'ils ont augmenté en nombre très notablement les trois années dernières. On en voyait beaucoup l'hiver dernier.

Par le Président :

Q. Vous avez traversé les prairies ; quels produits naturels y rencontre-t-on ? Y trouve-t-on quelque produit naturel qui puisse remplacer les pommes de terre et autres racines ? R. Je n'en connais point ; je n'en ai point rencontré. La seule racine que j'aie vue dans les prairies est le navet sauvage.

Q. Est-elle bonne à manger ? R. Oui.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Quelle est la grosseur de ces navets ? R. J'en ai vu qui étaient gros comme mon poignet et qui avaient de quatre à cinq pouces de long ; ils poussent quelquefois deux ensemble comme greffés l'un à l'autre à la manière des patates ; ils sont tendres ; je ne sais si on réussirait à les cultiver, parce qu'ils disparaissent là où paissent des bestiaux. J'en ai vu plusieurs années dans des endroits où ils ont depuis entièrement disparu après un seul hiver passé là par des troupeaux.

Par l'honorable M. Merner :

Q. Se reproduisent-ils annuellement de la graine ? R. Je le suppose ; je n'ai point fait d'observations là-dessus, ils viennent sur les terrains élevés ; jamais dans les bas-fonds.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Les Sauvages mangent-ils la sauterelle ? R. Je n'en sais rien.

Par l'honorable M. Leonard :

Q. Le lapin porte-t-il sur lui les œufs de l'insecte qui le tue, ou cet insecte naît-il dans la terre ? R. Je crois qu'il le prend de la terre.

Q. N'avez-vous pas exprimé tout à l'heure l'opinion que l'insecte naissait et se développait sur l'animal ? R. Je pense qu'il est déjà développé lorsque l'animal le prend.

Q. Vous croyez donc qu'il prend naissance dans le sol ? R. Oui.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Lorsque le mal sévit, rencontre-t-on beaucoup de lapins morts ? R. Oui, beaucoup ; à tous les trente pas.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous nous fournir quelques renseignements sur les poissons de votre province ? R. Non ; ce sujet est celui sur lequel je suis le moins en état de vous renseigner.

Par l'honorable M. Merner :

Q. Le poisson est-il aussi abondant aujourd'hui qu'il l'était autrefois ? R. Je ne le crois pas. Les gens établis le long de la rivière Rouge disent qu'il a beaucoup diminué de nombre dans cette rivière. Les Sauvages et les métis attribuent cette diminution à la navigation à vapeur, et prétendent que depuis que les bateaux à vapeur circulent, le poisson s'en va. L'effet ne serait pas le même dans un lac ou dans une eau de grande étendue que dans une rivière étroite. On ne s'est pas encore plaint que le poisson soit devenu plus rare dans les lacs, mais je crains que le poisson blanc finisse par disparaître, si la pêche continue de s'en faire comme ces dernières années.

Par l'honorable M. Leonard :

Q. La pêche chez vous est-elle réglée par une loi ? R. Nous avons quelques dispositions législatives sur la pêche ; mais je ne puis dire quelle en est la portée.

Par le Président :

Q. Vous craignez, avez-vous dit, que le poisson blanc ne finisse par disparaître ; quel moyen indiqueriez-vous pour le protéger ? R. Je conseillerais, quoi que l'on fasse par rapport aux provinces, de prohiber dans les Territoires son exportation à l'étranger ; car il paraît bien que le produit de la pêche passe en grande partie aux Etats-Unis.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Cette pêche est-elle pratiquée par les gens du pays ou par des Américains ? R. Je crois que plusieurs pêcheries sont sous le contrôle d'Américains.

L'honorable M. ALMON : — Je me rappelle la juste observation exprimée par l'honorable M. Allan, à notre dernière réunion ou à la précédente, au sujet des Américains qui viennent prendre notre poisson et tuer notre gibier. Je sais moi-même positivement qu'il existe parmi eux, à l'heure qu'il est, une compagnie, formée à Détroit, qui possède pour sa part la valeur de sept milles au moins de seines. Je partage les craintes de l'honorable M. Sutherland. Il n'est pas difficile de concevoir que si cette compagnie, par exemple, voulait pêcher, en se servant de tous ses moyens, dans le lac Winnipeg, elle prendrait les poissons par quantités telles qu'il n'en resterait bientôt plus un seul.

Q. Quelle est la profondeur de ce lac ?

Le PRÉSIDENT : — Le lac Winnipeg a dix brasses de profondeur au maximum ; et le lac Manitoba, cinq brasses. A son extrémité supérieure, le lac Winnipeg est beaucoup moins profond ; il n'y a guère plus de quatre brasses d'eau.

L'honorable M. McINNIS : — Les autorités fédérales ont établi une saison pendant laquelle la pêche est défendue sur le fleuve Fraser, et la défense est très strictement exécutée.

M. AMÉDÉE FORGET est rappelé, et interrogé comme il suit :

Par le Président :

Q. Lorsque le comité s'est levé hier, nous en étions à la question des poissons ; veuillez, s'il vous plaît, renseigner le comité sur les pêcheries du Nord-Ouest. R. Je ne puis que vous nommer les poissons que nourrissent nos lacs et nos rivières : le poisson blanc, le brochet, l'esturgeon, la carpe, la laquèche, la truite, etc.

Par l'honorable M. Turner :

Q. L'anguille existe-t-elle au Nord-Ouest ? R. Non pas que je sache. On trouve le poisson blanc dans presque tous les lacs importants, comme, par exemple le lac à la Roche, dans la vallée de la Qu'Appelle, et le lac la Biche. Je ne parle pas ici du Manitoba, je me renferme dans les limites des Territoires du Nord-Ouest. Les lacs Long, à la Tortue et au Charbon contiennent aussi de ces poissons.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. En grande quantité ? R. Oh ! bien suffisante encore.

Par le Président :

Q. En est-il de même du lac Qu'Appelle ? R. Non, là cette espèce a bien diminué.

Q. Comment ? R. Par l'effet, je suppose, d'une pêche excessive. Le lac n'est pas grand, et les captures ont été énormes.

Q. Le poisson blanc ou les autres poissons sont-ils sensiblement en diminution dans les lacs ? R. Non, le brochet, notamment y abonde.

Q. Le brochet est-il toujours aussi commun dans le lac Qu'Appelle ? Je ne sais... Dans le lac Long, oui ; et le lac Long est une des sources de la rivière Qu'Appelle.

Q. Les Sauvages pêchent-ils beaucoup sur tous ces lacs ? R. Oui, beaucoup ; c'est là qu'ils prennent tout le poisson qu'ils consomment. Sur la rivière Qu'Appelle il y a plusieurs réserves, et il est permis à ceux qui les habitent de pêcher, pendant un temps, en hiver, autant qu'ils veulent, soit pour leur propre consommation soit pour vendre le produit pêché... Dans le lac Long, le poisson blanc n'est plus si abondant.

Par le Président :

Q. Les districts indiens des traités six et sept renferment-ils des rivières et des lacs poissonneux de quelque étendue ? R. Vous voulez parler de la partie sud-ouest du territoire ?

Le Président : Oui. R. Je ne la connais pas aussi bien... Il n'y a pas, que je sache, d'autres lacs que les lacs Kootenay. Toutes les rivières descendant des montagnes Rocheuses dans cette contrée sont pleines de truites.

Q. Le comité désire savoir quels sont les produits naturels qui restent aux Sauvages pour s'alimenter depuis la disparition des bisons ? R. L'ancien pays des bisons, si je suis bien renseigné, n'est pas un pays de pêche. Si les Sauvages étaient privés aujourd'hui de l'assistance qu'ils reçoivent chaque année, je ne crois pas qu'ils pussent toujours se suffire à eux-mêmes. Ils auraient la ressource de la pêche dans nos lacs et nos rivières, et celle de la chasse au menu gibier : oies, canards, cygnes, pluviers, etc.... pendant les saisons favorables ; ils pourraient aussi chasser aux ours, mais les ours deviennent rares, ainsi que les castors. Malgré ces moyens de subsistance, quantité d'entre eux souvent manqueraient du nécessaire.

Q. En ce qui concerne les poissons, connaissez-vous quelque moyen de conserver ou même d'accroître les peuplements actuels dans les lacs et les rivières ? R. Non ; j'ai sur ce point des notions trop imparfaites pour offrir un avis utile.

Q. La région sud-ouest, la région des bisons proprement dite, contient-elle des lacs de pêche ? R. Peut-être ; mais je n'en connais pas... Dans le voisinage de la montagne de Bois, existe un lac de quelques milles d'étendue, où on a découvert dernièrement du poisson en abondance. Jusqu'à ce moment, on n'avait pas même soupçonné sa richesse.

Q. L'eau en est-elle douce ? R. Elle est saumâtre, paraît-il, et les métis qui venaient camper sur les bords de ce lac, le croyaient sans poissons, quand un jour, par hasard, quelqu'un en aperçut de morts sur le sable.

Q. Quelles sont les espèces qui l'habitent ? R. Le brochet et la carpe, je crois.

Q. Et c'est, dites-vous, un lac saumâtre ? R. Je crois que oui.

Q. Puisque l'on a trouvé ces poissons dans un lac d'eau saumâtre, où personne n'en soupçonnait l'existence, n'est-il pas à espérer que ces mêmes espèces pourraient être introduites et subsister dans les autres lacs semblables ? R. Oui, sans doute. Je crois que le poisson peut vivre dans une eau légèrement saumâtre. Voyez les lacs à Qu'Appelle. Il y a des temps où l'eau n'en est guère potable ; à la fin d'août et au commencement de septembre, elle a un fort goût saumâtre. Le brochet y est supérieur à celui qui se pêche dans l'Est ; sa chair est plus ferme.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Est-il gros ? R. Oui, on prend de très grosses pièces.

Q. De combien de livres ? R. Le poisson est ordinairement long de dix-huit pouces à deux pieds. On capture, cela va sans dire, de plus belles pièces, et quelquefois aussi de plus petites. Au lac Long, où j'ai été pêcher l'année dernière, mes compagnons et moi nous n'en avons pas pris une qui ne fût au moins de quinze pouces.

Par le Président :

Q. Pour regarnir les lacs, quelles espèces de poissons conseilleriez-vous de choisir ? R. Celles que nous possédons déjà.

Par l'honorable M. Turner :

Q. La truite saumonée se trouve-t-elle au Nord-Ouest ? R. Je sais qu'elle se trouve dans le lac Froid ; elle existe peut-être ailleurs.

Q. Cette espèce est-elle la même qu'on a ici ? R. Oui ; mais je la crois plus grosse là-bas. Quelqu'un va penser que j'amplifie ; mais je vous assure que les seules truites que j'aie vues à Battleford étaient toutes longues de deux pieds et demi environ,—on aurait dit des saumons. Je ne sais pas si l'on en prend là de plus petite taille.

Q. Cette truite se trouve-t-elle aussi dans le sud du Territoire ? R. Je ne sais.

Y. Croyez-vous possible d'introduire ce poisson du lac Froid dans les autres lacs ? R. Oui.

Q. Comment le pêche-t-on, à la mouche ou au ver ? R. On le prend avec le filet. C'est sans doute en pêchant avec le filet le poisson blanc, qu'on avait capturé les truites dont j'ai parlé.

Par le Président :

Q. Connaissez-vous d'autres lacs, semblables au lac Froid, dans lesquels la truite saumonée puisse vivre ? R. La plupart de nos lacs, je pense, lui offriraient une nourriture suffisante. L'eau du lac Froid (de là ce nom) est très froide, et peut-être la truite s'y plaît-elle à cause de cela, et ne se trouve-t-elle pas ailleurs. Elle existe pourtant dans un lac proche de Banff, à ce qu'on m'a dit.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Sa chair est rougeâtre, je suppose ? R. Plutôt rose. Cette truite est très délicate.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Nous avons dans nos lacs un poisson appelé maskinongé : se trouve-t-il aussi au Nord-Ouest ? R. Non, pas à ma connaissance.

Par le Président :

Q. Ce poisson, qui est fort gros, fréquente ordinairement les mêmes eaux que le brochet. Avez-vous quelque raison de douter qu'il pût vivre dans les lacs du Nord-Ouest ? R. Aucune, assurément.

Q. Les Sauvages aiment-ils le poisson ? R. Oh, oui. Ils aiment, au reste, tout ce qui se mange, et comme nous, assez la diversité : tantôt du poisson, tantôt de la viande.

Q. Comment les Métis et autres habitants du pays conservent-ils le poisson ? en le salant ou le fumant ? R. En le faisant sécher et en le fumant. A Régina, pendant presque toute l'année, il se vend du poisson séché et fumé, qui a été pris au lac Long, à vingt-cinq milles de là.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Ce poisson fumé se garde-t-il longtemps ? R. Je n'en ai pas fait l'expérience. Il se vend ordinairement peu après la pêche.

Par le Président :

Q. Les Sauvages pourraient-ils, dans les localités où le poisson est très abondant, en saler, sécher ou fumer des quantités assez considérables pour être employées, comme complément des produits ordinaires, à l'alimentation des Sauvages rationnaires de l'Ouest ? R. Je crois que oui ; mais mon opinion sur ce sujet est sans valeur. Je n'ai jamais vu soumettre là-bas le poisson à un séchage ou à un boucanage parfait. Le produit se consomme si rapidement, que je ne sais pas combien de temps il pourrait se garder, dans son état de préparation assez grossière ; mais pourquoi notre poisson ne se conserverait-il pas bien s'il était préparé suivant les bons procédés usités ailleurs ?

Q. Vous aviez commencé à énumérer les diverses espèces de poissons propres, selon vous, pour le repeuplement des lacs occidentaux du Nord-Ouest ; et vous indiquiez premièrement le poisson blanc, le brochet, la truite... R. Il y aurait aussi d'autres espèces, étrangères à notre région, qu'on pourrait tenter d'y introduire ; mais

je suis certain que celles qui sont naturelles à nos lacs et à nos rivières, pourraient être employées avec succès à repeupler les lacs épuisés par la pêche ou à garantir les lacs où elles ne se trouvent pas encore. Le transport des reproducteurs n'offrirait aucune difficulté.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Le poisson est-il assez abondant au Nord-Ouest pour devenir un objet d'exportation ? R. Non, pas dans nos lacs, surtout dans ceux de la contrée dont je viens de parler, — au sud de la rivière Saskatchewan. Je ne les crois pas en état de fournir du poisson pour l'exportation : leur richesse n'est point telle qu'elle ne puisse être épuisée.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Les Sauvages doivent avoir quelque bon moyen pour conserver le poisson. Ceux qui habitent sur les bords des lacs et des rivières exportent-ils des produits préparés ? R. Non, ils n'exportent point de poisson. Quelques personnes seulement en font commerce, et l'article vendu se consomme dans les localités voisines des lacs mêmes. Jamais, que je sache, nos marchands n'expédient du poisson fumé ou séché, dans l'Est, hors du territoire.

Par l'honorable M. Girard :

Q. A-t-il été pris quelque mesure pour la protection du poisson dans les Territoires ? R. Oui, les lois fédérales sur la pêche sont applicables au Nord-Ouest, et un règlement y établit des temps prohibés.

Par le Président :

Q. Je présume qu'on peut compter, durant cinq mois de l'année, sur des provisions de poisson gelé ? R. Oui, le poisson se garde tant qu'il reste en cet état.

Q. A votre avis, combien de mois ? R. Depuis la fin d'octobre jusqu'au commencement du printemps... J'ai parcouru ce questionnaire, et vraiment je ne pense pas avoir à offrir d'utiles renseignements sur les choses qu'il mentionne, si je dois m'en tenir à ce que je sais par ma propre observation ou ma propre expérience...

La séance est levée.

OTTAWA, 3 juin 1887.

Le comité reçoit les communications suivantes :

L'honorable M. Girard lit une lettre de Sa Grâce l'archevêque Taché, disant qu'il lui est impossible de s'occuper de l'objet de l'enquête ouverte au Sénat, étant encore trop faible pour se livrer au travail. Sa Grâce pense que son frère le Dr Taché serait un témoin compétent.

Les lettres ci-après sont lues ensuite :—

OTTAWA, 2 juin 1887.

CHER MONSIEUR,—Ayant eu à faire un voyage de quelques jours à Montréal, j'ai reçu vos lettres du 25 et du 28 seulement hier, et à une heure trop avancée de l'après-midi pour pouvoir me présenter, à la salle n° 2 du Sénat, devant le comité des produits alimentaires du Nord-Ouest, réuni à 11 heures du matin. Je le regrette beaucoup.

Votre obéissant serviteur,

DONALD SMITH.

M. J. G. AYLWIN CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat,
Ottawa.

MEKIWIN, MANITOBA, 30 mai 1887.

A l'honorable J. C. SCHULTZ,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre discours sur les ressources alimentaires du Manitoba et du Nord-Ouest, et je l'ai lu avec un vif intérêt. Ce sujet est digne de la

sollicitude publique. Si le comité se prononce pour la propagation du riz sauvage, j'en ferais un devoir et un plaisir de veiller à l'ensemencement, avec la graine qu'on voudra bien m'envoyer, de tous les étangs dans les limites de cette municipalité.

Vous souhaitant tout le succès possible,

Je demeure, monsieur,

Votre humble et dévoué serviteur,

JOHN MCGREGOR, *Reeve.*

Municipalité de Lansdowne,
Mekiwin, Manitoba.

M. Amédée Forget continue sa déposition.

Par le Président :

Q. Lorsque le comité hier s'est ajourné, vous répondiez à la seconde question ?
R. Oui. En mentionnant les oiseaux, j'ai oublié le *prairie chicken* ou faisan des prairies et la perdrix. Le faisan est bien connu dans le pays que j'habite, où il est très commun.

Q. Y rencontre-t-on aussi le ptarmigan blanc ? R. Non, pas au sud de la rivière Saskatchewan.

Q. Question trois: "Quels sont, parmi les produits naturels mentionnés par vous, ceux qu'on pourrait transporter ou transplanter dans d'autres parties du Nord-Ouest ? Quels sont, selon vous, les districts où l'introduction en serait avantageuse aux populations blanches et sauvages ?" R. A part le houblon, je ne connais aucune plante dont la transplantation puisse être utile. Le navet sauvage se trouve partout. Le houblon ne croît encore que dans certaines localités, et serait facile à répandre. On devrait surtout l'introduire dans les établissements voisins du chemin de fer et dans ceux du Nord. J'ai nommé aussi le champignon, mais, comme le navet sauvage, il pousse partout ; il n'y a donc pas besoin de le transplanter. Je crois que le houblon sauvage réussirait sur tous les sols semblables à celui de la vallée de la Qu'Appelle, — lequel est formé de terre légère.

Par l'honorable M. Merner :

Q. Ce houblon vaut-il la plante d'ici ? R. Oui, je le crois. J'ai mangé du pain fait avec du levain de houblon du pays, et ce pain était excellent. Il n'y a point de brasserie au Nord-Ouest, la fabrication de la bière y étant défendue ; j'ignore si le houblon sauvage serait propre pour cette boisson.

Q. Est-ce qu'on ne fabrique pas de la bière à Winnipeg ? R. Oui... Je crois qu'on pourrait cultiver probablement le houblon sauvage pour l'envoyer dans l'Est.

Q. L'emploie-t-on, pour la fabrication de la bière, à Winnipeg ? R. Je crois que oui... Le département des Sauvages va tenter, cet été même, de le cultiver dans quelques réserves, ou d'exploiter les houblonnières sauvages. On pourrait assurément utiliser ces dernières.

Par le Président :

Q. La récolte des houblons serait donc une occupation profitable ? R. Oui, elle pourrait être faite par les jeunes filles et les jeunes garçons ; le produit se vendrait bien.

Q. Conseilleriez-vous d'entreprendre la culture du houblon dans toutes les parties du Nord-Ouest indistinctement ? R. Oui, cette plante prospérera partout.

Q. Et le riz sauvage, les Indiens des prairies voudraient-ils l'employer comme aliment ? R. C'est mon avis : ils aiment beaucoup l'orge ; et à en juger par les échantillons de riz qui furent présentés hier au comité et qu'on me permit de goûter, ce grain est assez semblable à l'orge. Les Sauvages des prairies aimeraient aussi sans nul doute le riz, qui lui ressemble et qui me paraît même meilleur.

Q. Y a-t-il dans le Nord-Ouest beaucoup de rivières et de lacs favorables pour la culture de ce riz ? R. Oui. J'ai écouté attentivement hier la lecture faite au comité d'une lettre sur la culture du riz sauvage, et j'ai remarqué que celle-ci n'est possible

que dans les étangs ou les lacs ayant un petit courant, c'est-à-dire une décharge. Pour les tentatives de propagation de la plante, il faut donc choisir des lieux offrant cette condition. Ici je ne sais rien par moi-même, je prends mes notions dans la lettre lue hier. Il y a certainement de ces étangs, de ces lacs dans toutes les parties des Territoires. A droite et à gauche de la rivière de la Montagne à l'Aigle, par exemple, on rencontre tantôt des ruisseaux qui par endroits s'élargissent de manière à former de tout petits lacs, tantôt des étangs à faible courant : sur tous ces points, on n'aurait aucune difficulté à planter le riz sauvage, si le fond est également convenable. D'après le mémoire, il faut un fond vaseux. Je n'ai pas examiné celui des points que j'indique, mais je sais qu'ils ont le courant voulu et le reste. La région du lac au Castor, au sud-est d'Edmonton, depuis le fort Saskatchewan jusqu'à une très grande distance vers l'est, doit renfermer nombre de lacs, d'étangs, de marais à courant ; mais ont ils aussi le fond de bourbe ? Toutes les conditions nécessaires existent, je crois, dans la Wascana ; point d'élargissements marécageux, il est vrai ; mais on a construit de place en place sur son cours, deux ou trois barrages, qui font écluse, tout en laissant subsister le petit courant nécessaire ; en outre, je sais que la rivière a un lit vaseux. De sorte qu'il y a là hauteur d'eau, fond de vase, courant léger, tout ce qu'il faut enfin pour assurer le succès d'une expérience sérieuse.

Par l'honorable M. Merner :

Q. Le riz vient-il annuellement de la graine ? R. Je n'en sais rien. Mes notions sur cette plante sont empruntées à la lettre, et j'ai vu pour la première fois hier, sur cette table, des échantillons du grain qu'elle produit.

Par le Président :

Q. D'après cette lettre, on récolte quelquefois jusqu'à quarante boisseaux de riz sauvage par acre. Une quarantaine de boisseaux ; à quarante-cinq livres par boisseau, représente une quantité considérable de substance alimentaire. En mettant en rapport même un petit nombre des eaux courantes dont vous parlez, on obtiendrait donc de très importantes quantités d'un aliment que les Sauvages trouveraient agréable ou auquel ils s'habitueraient promptement ? R. Oui, je le crois. Ce serait un grand bien pour les Territoires du Nord-Ouest que l'introduction du riz sauvage ; aussi la population blanche témoigne le désir de la tenter. Je pourrais vous citer, à ce sujet, un article paru dans le *Bulletin* d'Edmonton, invitant les lecteurs à faire connaître, par des lettres adressées au journal, la plante à toutes les périodes de sa croissance, la manière de la cultiver, et le sol, sec ou humide, qu'elle exige. L'auteur lui-même ignorait ces choses et demandait des lumières au public. Cet article a inspiré un désir général d'essayer la culture de la plante.

Q. Outre le houblon et le riz, connaissez-vous d'autres espèces de végétaux indigènes qu'il serait avantageux de répandre ? R. Non, si ce n'est le navet sauvage. Il vaut la peine qu'on essaie de l'améliorer par la culture, étant un légume printanier comme le panais. Ce serait une grande ressource dans les réserves des Sauvages à l'époque du printemps. Les provisions de pommes de terre sont alors presque toutes épuisées et le navet sauvage y suppléerait.

Q. Vous conseillez donc de joindre sa culture à celle du navet ordinaire ? R. Oui, pour la même raison que l'on cultive le panais.

Q. Le navet sauvage est plus précoce que l'autre ? R. Oui, il se consomme le printemps au lieu de l'automne.

Q. Quatrième question : "Faites connaître au comité votre avis sur les meilleurs moyens de repeupler des mêmes espèces de plantes, quadrupèdes ou poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils ont disparu ?" R. Je n'ai aucun renseignement à apporter là-dessus. Ces choses n'entrent pas dans le cercle de mes études. Au reste, personne, je crois, n'a encore fait de semblables tentatives de repeuplements dans le Nord-Ouest... Je vous prie, pour la même raison, de passer les questions cinq et six.

Q. Question sept : "Quelles sont, selon vous, les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages du Nord-Ouest dans la disette ? Dans quels districts pourrait-on se les procurer, et à combien revendraient-elles ?" R. Je crois que le bœuf serait un de ces aliments les plus économi-

ques, parce qu'il y a dans le pays de vastes ranches d'élevage qui se garnissent rapidement de bétail, et qui sont situés près des réserves, spécialement de celle créée par le traité n° 7. On aurait donc là, sous la main, une nourriture meilleur marché que toute autre.

Q. Quel est le prix du bœuf sur pied dans ces pâturages? R. Je ne puis l'indiquer que par oui-dire; je n'ai jamais acheté d'animaux aux ranches. Régina est mon marché, et j'y fais mes achats de viandes par petites quantités. Sur les pâturages on paierait, je crois, le bœuf quatre ou cinq sous la livre.

Q. Quelle serait la ration à fournir aux Sauvages en temps de disette? R. Ils ont une étonnante capacité d'ingestion, et la portion d'un blanc serait insuffisante pour eux. Je crois qu'il leur faut trente onces au moins d'aliments solides par jour. Je ne dis pas qu'au besoin ils ne pussent se sustenter avec une quantité moindre; cela même leur arrive fréquemment; mais lorsqu'ils peuvent satisfaire leur appétit, un blanc ne leur tiendrait pas tête. J'ai souvent reçu à ma table un Sauvage—et pourquoi ne pas le nommer puisqu'il est mort?—c'était Poundmaker. Sa réserve était à vingt-cinq milles de ma résidence. Toutes les fois qu'il venait à Battleford, je l'invitais à dîner. Il se tenait proprement; mais quel appétit! Je me souviens qu'à son premier repas, il mangea autant que trois hommes... Je m'explique la voracité des Sauvages: depuis la disparition du bison, ils sont toujours plus ou moins dans la disette de vivres. On ne s'attend pas que le département, malgré sa bonne volonté, se charge de leur fournir durant toute l'année toute la nourriture qu'il leur faut: ils en reçoivent juste assez pour soutenir leur vie; c'est à eux de pourvoir au reste de leurs besoins par la chasse ou autrement. Quand le gibier manque, ils n'ont que la ration, qui peut ne pas suffire à leur faim. De là un désir naturel de manger davantage. De là cet appétit extraordinaire à l'occasion.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Je m'imagine que si Poundmaker avait eu l'avantage d'être votre hôte, monsieur, pendant trois semaines, il n'aurait pas à la fin mangé plus qu'un homme de race blanche? R. J'ai eu deux mois un Sauvage sarcis, jeune homme de vingt cinq à vingt-six ans. Au commencement, son appétit était terrible; mais, dans les derniers jours, il mangeait à peine plus que l'un de nous.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Avez-vous rencontré, parmi les Sauvages, des hommes gros et gras? R. Rarement; je n'en ai jamais vu aucun, monsieur, de votre corpulence.

L'honorable M. SANDFORD : Une année, je faisais exécuter des travaux par un entrepreneur, qui avait au nombre de ses hommes plusieurs Sauvages, dont il était content. Il me raconta comment il les avait disciplinés. Il avait eu pour règle, en commençant, de leur donner, au retour de l'ouvrage, du pain, du lard, des fèves et de la mélasse à discrétion. Le troisième jour, ils n'en pouvaient plus, se disaient malades, demandaient à s'en aller. Non, leur répondait-il alors; mais je vais vous soigner. Il leur faisait donc prendre médecine, et après deux jours de repos, qu'ils avaient passés à fumer, nos Sauvages allaient se remettre à l'ouvrage, mangeaient plus modérément et travaillaient comme tout le monde.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Comme nous faisons cette enquête dans l'intérêt à la fois des Sauvages et du public, veuillez nous dire quelle disposition les Sauvages montrent à travailler pour eux-mêmes, dans les endroits que vous avez visités? R. Je suis fermement convaincu qu'il existe chez eux une véritable disposition à se livrer au travail; et si leurs premiers efforts avaient été mieux récompensés, autrement dit, si leurs premières récoltes avaient répondu à leurs espérances, je ne doute nullement que les Sauvages, aujourd'hui, ne fussent en état de pourvoir au moins en grande mesure à leurs propres besoins.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Avant que nous passions à un autre sujet, dites-nous si les Sauvages aiment autant le mouton que le bœuf? R. Je crois que oui: ils aiment toutes les viandes.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Mais ils n'aiment que la viande fraîche? R. Pas absolument. Après le passage du marquis de Lorne, il était resté à Battleford des chevaux malades ou hors

de service. Ces bêtes, achetées à la hâte pour les voyageurs, n'étaient probablement pas toutes saines lorsqu'elles s'étaient mises en route. Quoiqu'il en soit, étant en fort mauvais état, la plupart même attaquées de la morve, il fallut les abattre, et, comme on était à la fin de l'automne, les corps furent jetés sur la prairie, à quelque distance des barraques, au bord de la rivière. Les Sauvages, l'ayant su, allèrent plus tard les dépecer, et en firent festin. Les chevaux, outre qu'ils étaient affectés de la morve, n'avaient que la peau et les os.

Q. Ils n'en salèrent pas des morceaux ? R. Non, tout fut mangé sur place... J'ai eu à mon écurie une jument qui prit, un soir, une inflammation d'intestins et qui mourut le lendemain matin. Je fis savoir à des Sauvages campés dans mon voisinage que j'avais une bête morte à mon écurie, et que s'ils voulaient en avoir le corps ils n'avaient qu'à venir le chercher. Il vint aussitôt des femmes qui se le partagèrent, et le soir on en pouvait voir les quartiers pendus aux poteaux de leurs tentes.

Q. Est-ce qu'ils les fumèrent ? R. Non ; c'était en automne, il faisait froid et la viande se gardait bien. Les Sauvages aiment également la chair de chien, surtout de chien blanc. Une tribu, celle des Sioux, a des festins de chien à certaines époques de l'année. J'ignore si c'est parce qu'ils sont friands de cette viande ou parce qu'ils y attachent quelque idée superstitieuse ; mais je sais bien que j'avais un magnifique terrier qui a figuré comme victime à leur fête de l'été dernier.

Q. Les Sauvages du Nord-Ouest mangent-ils de la chair humaine ? R. Je n'ai jamais ouï dire pareille chose.

L'honorable M. Macdonald : Sur le littoral de la Colombie-Britannique, il y a quelques années, on voyait encore des cannibales. A leur grand festin, ils tuaient des esclaves et mangeait de leur chair.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Croyez-vous qu'on puisse, par les discours et l'exemple, amener les Sauvages à travailler ? A quoi ceux de la réserve emploient-ils ordinairement leur temps ? R. Le gouvernement alla s'installer à Battleford dans l'automne de 1877, et ce fut le printemps suivant que les Sauvages firent véritablement leur première tentative de culture. M. Laird, alors lieutenant-gouverneur, qui désirait beaucoup les voir entreprendre quelque travail agricole, se faisait un devoir de les visiter fréquemment. Le Faisan-Rouge, leur chef, esprit supérieur à tous les autres de la bande, avaient vite compris les observations du commissaire des Sauvages, et cédant à son influence plusieurs s'étaient mis à se faire des jardins, à labourer pour l'année suivante, à semer un peu d'orge et d'avoine ; tous avaient l'air d'y prendre plaisir.

Q. Et quel fruit eurent-ils de leurs semences ? R. Ils eurent une assez bonne récolte de légumes et un très bon rendement de grains. Ceux qui travaillaient paraissaient trouver leurs travaux agréables malgré les rieurs ; sans les mauvaises années qui survinrent, les Sauvages seraient devenus très probablement d'actifs cultivateurs comme les blancs. Mais quelques insuccès, d'ailleurs communs aux blancs, suffirent pour les décourager. L'insuccès a un bien autre effet sur eux !... Ils étaient neufs au travail des champs, et puis quel Sauvage ne regarde pas le travail comme au-dessous de sa dignité indienne ? Après quelques mauvaises récoltes ils laissèrent tout là. J'attribue à leur irrésistance plutôt qu'à toute autre cause, leurs répugnances actuelles pour le travail. Là où les Sauvages ont été plus heureux dans leurs essais, — à la réserve de la rivière Qu'Appelle, par exemple — ils continuent à se plaire à la culture, et ne donnent aucun sujet de plainte.....

Q. Vaudrait-il mieux, selon vous, assigner une certaine étendue de terre cultivable au chef de famille, pour qu'elle lui fût propre ainsi qu'à ses enfants, que de les obliger tous à vivre en bandes dans une réserve ? R. Si chaque famille recevait en propre une portion de la réserve, de manière qu'elle pût se dire : " ceci est ma terre, et ce que je lui ferai produire m'appartiendra," elle devrait, ce me semble, se sentir davantage portée à la cultiver. Le département des Sauvages fait de ces lotissements. Tout Sauvage peut obtenir de lui une portion de la réserve et y bâtir une maison ; il peut facilement obtenir ensuite la permission de vendre cette maison. Seulement cette attribution de terrain n'est pas imposée aux Sauvages ; elle est toute facultative et individuelle.

Q. En pareil cas, le Sauvage reçoit-il une patente, un titre ? R. Oh non, le gouvernement ne cède pas le fond.

Q. Le gouvernement ne lui permettrait pas de le vendre ? R. Non ; le Sauvage n'en est pas le maître jusqu'à pouvoir en céder la propriété.

Q. Le privilège dont vous parliez ne peut être cédé qu'à un Sauvage ? R. Oui, qu'à un Sauvage.

L'honorable M. MACDONALD : —Le gouvernement des Etats-Unis va adopter le système de l'allotissement pour supprimer ses réserves actuelles : chaque Sauvage recevra en propre un morceau de terre, et en même temps il sera émancipé. Je suppose, cependant, qu'il n'aura point le droit d'aliéner sa possession, mais seulement celui d'en jouir exclusivement à tout autre, très grand avantage pour lui-même et pour ses enfants.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Les Sauvages des réserves ont-ils des jardins auprès de leurs habitations, et y cultivent-ils des légumes ? R. Ils en ont, et ils y cultivent diverses sortes de légumes. L'an dernier, ils ont exposé de leur jardinage à Régina, et leurs produits n'étaient nullement inférieurs à ceux des blancs. Ils ont remporté plusieurs prix.

Q. Dans quelles sections de l'exposition ? R. Dans la section des légumes surtout. Je n'ai pas en main la liste des récompenses qui leur ont été décernées; on la trouverait facilement dans le *Leader* de Régina... Un jour à venir, sans doute, il faudra aussi les émanciper en masse et assigner des terres à chacun individuellement; mais aujourd'hui cette mesure ne serait-elle pas prématurée, attendu le grand nombre qui ne la désire point et qui n'a aucune ambition propre ? Beaucoup cependant n'en seraient pas indignes. A ces derniers, accordons avec l'émancipation des terres distinctes, et peut-être leur exemple aurait-il un heureux effet sur la disposition des autres, en les portant à rechercher les avantages de l'émancipation.

Q. Avez-vous visité la réserve de Peau d'Hermine ? R. Oui, elle est située sur la route de Calgary à Edmonton, près des collines de la Paix. J'y suis passé, et j'y ai vu Peau d'Hermine lui-même, au printemps de 1885, pendant la rébellion.

Q. Il possède un nombreux bétail, n'est-ce pas ? R. Oui. La réserve est belle, et elle avait dû être bien cultivée l'année précédente, car il y avait, à différents endroits, des terres labourées, entourées de clôtures, et d'assez jolies maisons. Les Sauvages de cette réserve n'avaient pas du tout l'air misérable. Les événements qui se passaient alors à Batoche causaient parmi eux une agitation nuisible aux travaux des champs. Leur récolte fut nulle cette année-là.

Q. Peau d'Hermine avait des chevaux et des bêtes à cornes ? R. Oui. On m'a dit depuis qu'il n'est plus au rang des Sauvages, ayant été admis à prendre un *scrip* comme métis.

Par le Président :

Q. Permettez-moi de vous faire une question qui ne rentre pas dans l'objet de nos instructions. Le gouvernement canadien tâche d'amener les Sauvages, dans ses réserves voisines de la frontière, à s'adonner aux opérations agricoles, et de son côté, le gouvernement américain en fait autant dans les siennes : pouvez-vous me dire quels résultats ont eus jusqu'à présent les efforts tentés de part et d'autre ? R. Je n'oserais pas entrer dans cette comparaison, quand les rapports officiels sont là qui rendent exactement compte des choses. Si j'allais avancer sur quelque point une donnée différente !...

Par l'honorable M. Girard :

Q. Tous ces Sauvages sont pourvus d'ustensiles de culture ? R. Oui, le gouvernement leur en fournit et au reste, facile, je n'en doute pas, leur éducation agricole autant qu'il est possible.

Par le Président :

Q. En répondant à la question sept, vous avez dit que le bœuf est un des aliments les plus sains et les plus économiques qui puissent se donner aux Sauvages; ne serait-il pas important d'y ajouter les légumes ? R. Oui; seulement lorsque les légumes sont rares chez les Sauvages, ils le sont également chez les blancs. Je m'explique: la rareté ne peut se produire dans la réserve qu'en raison d'une année mauvaise; or, si

les légumes venaient à y manquer, ils manqueraient ailleurs aussi; la rareté en serait générale: de là grande difficulté d'en former des approvisionnements. J'admets cependant qu'en temps d'abondance, les légumes, que les Sauvages aiment beaucoup, pourraient fort bien être ajoutés au bœuf comme complément de ration.

Q. Quelles sont aujourd'hui les matières alimentaires fournies par le département? R. Le département des Sauvages, assurément, vous éclairerait mieux que moi là-dessus... Dans le Sud-Ouest, les rationnaires ont ordinairement du bœuf, parce que cet aliment, se trouvant sur place, est le plus économique. Dans le Nord, ils reçoivent du lard fumé: au commencement, ils n'avaient pas autre chose; mais aujourd'hui, on leur donne, de temps en temps, du bœuf, plutôt pour diversifier leur nourriture que pour diminuer la dépense. On s'est aperçu que l'usage exclusif ou trop prolongé du lard fumé engendrait des maladies parmi eux; et le département fait maintenant distribuer par intervalles des rations de bœuf, pour neutraliser ce fâcheux effet. Quant aux légumes, il n'en fournit pas comme aliment. Jusqu'ici les Sauvages en ont toujours récolté suffisamment pour leur propre consommation, et même, dans quelques cas, pour en vendre hors de leur réserve.

Q. Lorsqu'ils en ont plus qu'il ne leur en faut, le département achète-t-il des légumes d'eux? R. Je crois que non; mais il permet à celui dont la récolte excède les besoins de sa famille, de vendre ce qu'il a de trop; et comme presque toujours il en a un meilleur prix des blancs que des Sauvages, ses voisins, il porte ses légumes de préférence aux premiers et les leur vend comptant. L'an dernier, à la Traverse des Pieds-Noirs, les Sauvages avaient abondance de pommes de terre, et en ont vendu de grandes quantités.

Par l'honorable M. Macdonald:

Q. Il n'y a pas défense faite aux Sauvages de vendre leurs produits alimentaires? R. Il leur fait la permission du département pour vendre des produits obtenus au moyen soit d'outils ou de semences qu'ils ont eus de lui. Ils sont libres de vendre le gibier qu'ils tuent. La restriction qui leur est imposée les mécontente, mais elle me paraît très sage. Avec la faculté absolue de vendre, ils seraient souvent la dupe des blancs, et [souvent aussi, on en verrait qui, sans tenir compte de leurs propres besoins et des besoins de leurs familles, iraient se défaire, pour se procurer quelque argent, des choses les plus nécessaires à leur subsistance.

Par le Président:

Q. Le comité n'a point à porter ses recherches sur le domaine de l'administration, ni par conséquent à examiner comment elle agit avec les Sauvages. Notre objet est de lui suggérer des moyens praticables—dont elle reste juge—pour augmenter les ressources alimentaires naturelles du Nord-Ouest... Vous avez mentionné le bœuf et le lard fumé; ne faut-il pas mettre aussi la farine sur la liste? R. Oui; la farine, le bœuf, le lard fumé, voilà les trois choses principales.

Q. Connaissez-vous quelque autre matière alimentaire qu'on pourrait fournir aux Sauvages? Les trois premières, sans autre chose, ne constitueraient pas, pour des blancs, une nourriture diversifiée? R. Je n'en connais pas.

Q. Question neuf: "Quels sont les grains, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les Sauvages encore nouveaux dans l'art agricole?" R. L'orge, la pomme de terre, et le navet. L'orge est un produit assuré contre presque tous les accidents de température.

Par l'honorable M. Sutherland:

Q. Savez-vous si le seigle réussit au Nord-Ouest? R. On l'y cultive peut-être sur quelque point, mais, pour moi, je n'en ai jamais vu de pièces nulle part. L'orge y vient sûrement et donne beaucoup.

Par l'honorable M. Carvell:

Q. A-t-on essayé la culture du sarrasin? R. Je ne pense pas. Il vient dans le pays un sarrasin sauvage, regardé comme une mauvaise herbe. Il pousse ordinairement dans les champs labourés plusieurs années de suite, où il devient véritablement nuisible.

Par le Président:

Q. Cette plante s'appelle sarrasin parce qu'elle ressemble à la plante cultivée? R. Oui, je pense... Les chevaux la mangent.

L'honorable M. SUTHERLAND :—C'est un véritable blé sarrazin, mais à grain plus petit ; on pourrait en faire de la farine.

Par l'honorable M. Ogilvie :

Q. N'y a-t-il pas là une preuve évidente de la possibilité de cultiver chez vous notre sarrazin avec succès ? R. En effet : le succès paraît possible.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous n'avez jamais essayé ? R. Non.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Mais vous avez vu le sarrazin sauvage croître dans les champs ? R. Oui. J'avais une terre à Battleford, que je cultivai deux ou trois ans, et cette plante s'y multiplia tellement qu'elle y étouffait l'avoine que je semais. Les chevaux aimaient à en manger.

Par le Président :

Q. Vous connaissez les diverses sortes de vesces qui poussent au Nord-Ouest. La variété appelée pois sauvage, n'est-elle pas employée en soupe quelquefois par les Sauvages à défaut d'autre chose ? R. Je l'ignore ; mais la graine pourrait en effet se manger à la manière des pois. J'avais oublié de dire que le pois sauvage abonde dans presque toutes les parties des Territoires.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Les bestiaux le recherchent ? R. Oui, beaucoup.

LE PRÉSIDENT :—On a constaté depuis longtemps, au Manitoba, que les chevaux du pays s'engraissent aussi vite avec la vesce sauvage qu'avec le mil.

L'honorable M. SUTHERLAND :—Oui... mais si la vesce se met dans le blé, on n'a plus de bonne farine ; elle donne au pain un goût désagréable.

Par le Président :

Q. Je passe à la onzième question : " A l'époque de la cession de cette contrée au Canada, quelle était la nourriture des Sauvages, et en quoi consistaient les rations données par la Compagnie de la baie d'Hudson, et les traiteurs en général, à leurs employés dans les districts que vous connaissez ? " Étiez-vous au Nord-Ouest à la cession ? R. Non, je n'y étais pas en 1870.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Quelle était, à votre arrivée dans le pays, la nourriture ordinaire des Sauvages ? R. Je crois qu'ils s'étaient nourris presque exclusivement de chair de bison jusqu'en 1876. Depuis quelques années, le nombre des bisons diminuait, mais peu sensiblement ; leurs troupes étaient encore suffisantes pour fournir à la consommation des Sauvages. En 1877, pour la première fois, on s'aperçut qu'elles étaient bien éclaircies ; c'était la fin de la race.

Q. Est-ce que les chasseurs ne rencontrent pas, ne tuent pas encore, de fois à autre, un bison par les prairies ? R. Les journaux le disent ; mais je crois que le dernier bison qui ait été tué au sud de la Saskatchewan, au nord de la rivière du Daim, est tombé, en 1880, sous les balles du marquis de Lorne ou de ses compagnons. On n'en a plus tué d'autre dans ce district-là.

Par le Président :

Q. En quoi consiste la ration que les postes de la baie d'Hudson fournissent sur la Saskatchewan aux Métis, aux Sauvages et aux autres qui sont à leur service ? R. Je ne puis vous donner là-dessus aucun renseignement.

Q. Vous avez répondu déjà à la question douze à l'occasion d'une question précédente. Nous voici rendus à la note qui termine le questionnaire : je vais vous la lire.

"NOTE.—Quoique la recherche de renseignements sur les points suivants n'entre pas tout à fait dans l'objet de ses instructions, le comité vous demande votre opinion—

"(a) Sur le choix des arbres indigènes et autres à planter dans les districts découverts ;

"(b) Sur la culture du houblon, du chanvre, de la betterave à sucre, du tabac et de toute autre plante ayant une valeur économique ;

“(c) Sur les meilleurs moyens de tirer et transporter le minéral des dépôts de houille, fer, or, argent, cuivre, pétrole, sel, soufre, ardoise, calcaire, granit, marbre, grès, terre à brique et à poterie, asphalte, ocre, ambre, etc., dans la région située à l’ouest d’Ontario.” Ce sujet, comme vous voyez est multiple. Vous avez habité plusieurs années le Nord-Ouest, et le comité serait heureux d’avoir votre opinion sur les points que cette note embrasse. R. Pour la transplantation, le meilleur arbre, je crois, est le baumier Giléad ou liard; vient ensuite l’érable tendre.

Par l’honorable M. Girard :

Q. C’est ce qu’on appelle aussi l’érable à feuilles de frêne (*ash maple*)? R. Peut-être, mais dans le pays on l’appelle ordinairement *soft maple* ou érable tendre. Cet érable et le liard sont à peu près les seuls arbres qui réussissent lorsqu’on les transplante. A l’égard du peuplier blanc ou argenté, le succès de sa transplantation est toujours très incertain. Je connais un colon, le père Saint-Germain, qui a vécu des années dans la vallée de la Qu’Appelle,—à Wood-Bottom et ailleurs. Jardinier par goût, il emploie ses loisirs à cultiver un immense jardin. Il a fait des essais avec toutes les espèces d’arbres du pays, et il m’a fortement conseillé de ne jamais tenter la transplantation du peuplier blanc. Dans les conditions les plus favorables, dit-il, le jeune arbre vit deux ans, trois ans au plus, et meurt.

Q. Et l’orme? R. Il n’y a point là d’ormes; cet arbre n’est pas naturel au pays.

Q. Mais viendrait-il bien, si on l’y plantait? R. Je ne sais pas.

Par le Président :

Q. Il existe une autre variété : le tremble. Nous l’avons déjà là-bas, comme le baumier, en bouquets, en groupes? R. Oui.

Q. Pensez-vous qu’il soit possible de le propager? R. Je n’en ai pas encore vu faire la tentative; elle aurait peut-être quelque chance de succès. Si l’on voulait jamais regarnir d’arbres les prairies, je n’en connais pas pour cela de meilleur que le baumier Giléad ou liard. Un tronçon qu’on lui emprunte, placé sur le sol et recouvert ensuite de terre, il n’en faut pas davantage; ce plant, par toutes les petites coches qu’on aura eu soin de faire à son écorce, poussera de beaux jets. Voilà bien l’arbre à transplanter!.....

LE PRÉSIDENT :—A ce propos, je mentionnerai un fait qui semblera incroyable à ceux qui n’ont pas été au Manitoba. J’ai vu une ligne télégraphique établie à la hâte, dont plusieurs poteaux, faits de bois vert de liard, ont pris racine et portent des feuilles. Les pieux de clôture fabriqués avec ce bois présentent souvent ce surprenant phénomène.

M. FORGET :—A Saint-Albert, on voit à la résidence de l’évêque un bosquet de quatre ans, formé des diverses essences du pays. Tous les plants mis en terre ont repris. Mais le lieu est exceptionnellement favorable. Le sol est un riche terreau, tel qu’en peut posséder un jardin parfaitement cultivé et soigné durant vingt-cinq ou trente ans, si bien que n’importe quelle plante, pour ainsi dire, y pousserait. Ainsi il y a là des arbres du genre sapin, et l’on sait que le sapin ne prend point dans d’autres localités.

Q. Quelles sortes de sapins renferme ce jardin? R. Des épinettes.

Q. Dans votre présente déposition, vous avez mentionné le houblon, le tabac, etc. Nous voudrions avoir aussi des renseignements sur les betteraves à sucre? R. Elles peuvent se cultiver, je crois, dans tout le pays, car toutes les autres variétés y réussissent.

Par l’honorable M. Girard :

Q. Y avait-il des betteraves à sucre à votre exposition? R. Oui, probablement. M. de Cazes exposait des échantillons de toutes les variétés cultivées dans le pays, et celle-là devait être du nombre.

Q. Parlez-nous maintenant des produits minéraux, soit pierres ou métaux, de votre région? R. Le questionnaire mentionne la terre à poterie. A ce sujet, je rapporterai un fait. Dans un voyage que je faisais de Moose-Jaw à la montagne de Bois, un jour, étant environ à mi-chemin, je sortis du camp et m’en allai à travers la plaine à des collines à quelque distance. Sur le sommet de l’une d’elles je trouvai un petit morceau de poterie. M. Goulet, commissaire aux réclamations des

métis, qui était avec moi, me dit que ce fragment ressemblait tout à fait aux débris découverts à la rivière Rouge. Comment se trouvait-il sur le sommet de cette colline?... Son existence prouve du moins qu'à une certaine époque les aborigènes faisaient de la poterie, et que le pays leur fournissait une matière propre à cette fabrication.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Cet objet ne pouvait-il pas y avoir été apporté d'ailleurs? R. Assurément.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Y a-t-il dans le district dont nous parlons des terrains aurifères, des mines quelconques, où l'on emploie des Sauvages? R. On trouve de l'or dans la rivière Saskatchewan, où ce métal est exploité depuis des années. Il s'y montre en quantité assez peu importante; et un travailleur ordinaire gagne péniblement de \$1.50 à \$2 par jour.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Quels outils sont employés à ce travail? R. Je ne sais; on lave les sables.

Q. Au moyen d'un petit berceau (*rocker*)? R. Peut-être. Je n'ai jamais vu l'opération, mais je sais qu'on extrait les paillettes par le lavage; et ceux qui rencontrent d'assez riches barres de sable gagnent le salaire que j'ai mentionné, mais ils peuvent perdre du temps avant d'en découvrir. Quoi qu'il en soit, toutes les barres de sable, dans la Saskatchewan, contiennent de l'or, tantôt plus, tantôt moins.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Y a-t-il des Sauvages qui travaillent à cette exploitation des sables aurifères? R. On en voit toujours plus ou moins occupés à chercher des petites pierres, des concrétions qui à leurs yeux paraissent précieuses, pour les vendre aux blancs; mais ils ne pratiquent aucune exploitation proprement dite de ces dépôts.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas dans le pays de compagnies minières? R. Il existe, je crois, des compagnies qui exploitent certaines houillères. Les dépôts de houille, au Nord-Ouest, sont inépuisables.

Par le Président :

Q. N'y a-t-on point de bonne brique? R. En effet, il se trouve des argiles propres à en faire, à portée de presque tous les établissements, et de la pierre calcaire dans un grand nombre d'endroits.

Le comité s'ajourne.

SÉNAT, OTTAWA, 6 juin 1887.

Le comité se réunit à 11 heures du matin.

Le professeur Bell se présente et est interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. Dans une précédente séance du comité, vous avez, Monsieur, répondu à quelques-unes des questions imprimées sur cette feuille. Veuillez continuer, en vous rappelant que notre objet est d'obtenir des renseignements plus spécialement sur les produits alimentaires actuels, sur leur conservation et sur l'introduction d'espèces convenables de plantes ou d'animaux dans les localités dégarnies ou dénuées. Après nous avoir fourni ces renseignements, vous pourrez toucher tout autre point qu'il vous plaira. R. Comme vous le savez, la grande ressource des Sauvages, dans la région des forêts, c'est, en été surtout, le poisson, et en hiver le lièvre. Dans les prairies, leurs moyens de subsistance sont plus qu'incertains. Les eaux de ces plaines—soit rivières ou étangs—ne sont pas poissonneuses, et elles sont si distantes les unes des autres que les Sauvages ne peuvent compter sur la pêche pour leur nourriture. Depuis que le bison a disparu, l'assistance du gouvernement est devenue indispensable aux Sauvages des prairies.

Q. Au nombre des produits existants vous comptez le lièvre. Dans quelles régions du pays est-il le principal aliment des Sauvages? R. Dans les régions forestières surtout. Il existe trois espèces de lapins ou lièvres indigènes en Canada— quatre même. La principale est le lièvre ordinaire des bois, dont le poil est brun

l'été et blanc l'hiver; viennent ensuite le lièvre des prairies, dont j'ai parlé l'autre jour, et le lièvre des terres arctiques. Les contrées méridionales du Canada sont envahies par le lapin gris d'Amérique, venu du Wisconsin et du Michigan. Beaucoup de personnes dans l'Ouest pensent que ce dernier n'est autre que le lapin d'Angleterre; mais elles se trompent: c'est un lièvre américain en cours d'invasion sur les terres de l'Est. Nous avons donc quatre variétés du genre lièvre dans notre domaine. Le lapin commun ou lièvre d'Amérique (*Lepus Americanus*) est très abondant le plus ordinairement; mais il est sujet à une maladie qui revient périodiquement, environ tous les sept ans, au dire des Sauvages. Dans ces époques, les Sauvages des bois, qui font en hiver leur nourriture de ce gibier, sont en proie à une misère véritable. Pour ne pas mourir de faim, il leur reste la pêche. On les voit alors pratiquer dans la glace des trous sur une même ligne. Par ces ouvertures, ils étendent avec des perches leurs filets sous la glace, et capturent ainsi quelques poissons; d'autres en pêchent à l'hameçon. Ajoutons un daim ou un ours tué de loin en loin, et voilà tout. Le lièvre est la grande ressource de cette population en hiver, de même que le poisson en été.

Q. Quelle est au sud la limite du lièvre arctique? R. Elle vient, j'imagine, à la lisière de la forêt. Je n'ai jamais rencontré ce lièvre dans la région des bois; il s'y aventure peut-être, mais je pense cependant que la limite du lièvre arctique, au sud, touche aux confins de cette région.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Quelle est la plus féconde des quatre espèces? R. Elles sont suffisamment fécondes toutes les quatre, il est difficile de dire laquelle foisonne le plus; je pense que c'est l'espèce la plus méridionale, dont les femelles font de trois ou quatre portées dans la saison.

Par le Président :

Q. Et combien de petits par portée? R. Quatre en moyenne.

Q. Quand les jeunes deviennent-ils propres à la génération? R. Avant la fin de la première année.

Q. Quelle est, selon vous, l'espèce qu'on devrait surtout chercher à répandre? R. La plus convenable au climat toujours. La variété la plus prolifique, par exemple, celle du sud ne durerait point dans le Nord. Le lièvre des prairies convient à la région des plaines; le lièvre des bois à la région des forêts. Chaque espèce, étant dans son habitation propre, s'y multiplierait rapidement, sous la protection de bonnes lois de chasse, ce qui implique un service salarié de surveillance.

Q. Dans quel temps de l'année la chasse au lièvre des prairies devrait-elle être défendue? R. Dans l'été, parce que c'est la saison de leur reproduction, et parce que les Sauvages ont alors d'autres moyens de subsistance.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Savez-vous, par vos observations ou par ouï-dire, que la femelle du lapin d'Angleterre a deux utérus, ce qui explique sa prodigieuse fécondité? R. Je ne me suis livré à aucune observation sur ce point.

Q. On prétend que la femelle a deux matrices, et qu'elle peut mettre bas la portée de l'une, tandis que les fœtus continueront à se former dans l'autre. R. Peut-être; mais à juger par analogie, il est plus probable que les petits se développent simultanément dans les deux.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Avez-vous jamais disséqué des lièvres ou lapins? R. Oui, et la seule chose curieuse que j'aie remarquée est une disposition aux gestations extra-utérines chez le lièvre commun: l'œuf adhère quelquefois au côté extérieur des intestins, et le fœtus se forme dans les positions les plus anormales, ce qui souvent cause la mort de la mère.

Q. Vous avez observé vous-même ces singularités d'organisation? R. Oui; j'en possède plusieurs spécimens soit desséchés ou conservés dans l'alcool. Le fait que j'indique est un des plus intéressants de toute la zoologie.

Q. Vous n'avez pas, en disséquant des lapines, remarqué qu'elles eussent double matrice? R. Non, je ne dirigeais pas mon attention de ce côté; mais je pourrais m'en assurer facilement. Si la femelle a deux matrices, j'incline à croire que la double gestation est simultanée.

Q. La gestation extra-utérine, dites-vous, est fréquente? R. Oui, chez l'espèce dont je parle; j'ai mentionné ce fait pour montrer quelle est sa fécondité.

Q. Peu importe où va la liqueur séminale, l'œuf est toujours fécondé? R. Oui, si l'œuf est prêt, il éprouve l'effet de la matière fécondante.

Par le Président :

Q. Pour la région, par exemple, comprise entre la Saskatchewan du Sud et la frontière, vous conseillerez donc de choisir le lapin du pays, c'est-à-dire le *jack rabbit*? R. Non, pas cette espèce. Le *jack rabbit* est gros et habite les montagnes Rocheuses. Le musée géologique en possède quelques spécimens, provenant de la Colombie.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Dans la région qui s'étend de la chaîne des montagnes littorales aux Selkirks, et vers le sud, jusqu'à la Californie, il existe un lapin énorme, quatre fois gros comme le lièvre ordinaire d'ici: cet animal s'appelle *jack rabbit*... R. Ce n'est peut-être pas celui dont je parle. J'ai tué des lièvres de prairies, je sais que cet animal est gros; le lièvre arctique est également plus gros que le lièvre des bois.

Par le Président :

Q. Quelle espèce se propagerait le plus rapidement? R. Cela dépendrait des districts; il faut préférer toujours l'espèce qui s'y trouve déjà. On devrait conserver les variétés indigènes, celle des prairies et, s'il y avait nécessité, celle des bois.

Q. Le comité a eu de M. le sénateur Sutherland des renseignements fort intéressants sur ces animaux. M. Sutherland a confirmé un fait dont vous aviez précédemment parlé, à savoir que tous les sept ans ils abondent et que peu après ils disparaissent presque totalement. R. Oui, j'ai vu cela dans mes voyages. Il y a des années où ils sont si nombreux, si drus, que vous en pouvez prendre avec des collets, toutes les nuits, autour de votre tente, et que si la porte est laissée ouverte, il en entrera quelques-uns visiter, comme on dit, vos pénates. Les autres années, ils sont extrêmement rares.

Q. A quoi attribuer cette rareté périodique? R. Ils meurent d'une maladie des glandes. Les glandes deviennent le siège d'une forte suppuration, en même temps qu'il se produit une affection constitutionnelle—peut-être une altération du sang. On trouve alors partout des lièvres morts. Ensuite, pendant un an ou deux, il n'y a plus, pour ainsi dire, de ces animaux. On ne rencontre presque plus de leurs pistes sur la neige. Puis ils reparissent, et redeviennent aussi abondants que jamais.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Se creusent-ils des terriers? R. Non, le lapin des bois ne terre point.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Ni le lapin des prairies? R. Non, tous nos prétendus lapins sont de véritables lièvres.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Quel abri ont-ils en hiver? R. Le lièvre des bois se loge au milieu des fourrés les plus épais, dans les sapinières.

Q. L'hiver, ils ne se creusent pas d'habitations sous la neige? R. Ils pratiquent seulement des sentiers dans la neige; par les froids les plus vifs, vous les apercevez assis sur leurs pattes de derrière, immobiles, sous le couvert de branches très épaisses. Les incendies de forêts en détruisent infiniment plus que les Sauvages. Lorsqu'un incendie court sur de larges espaces, peu de lièvres y échappent à son atteinte. Seuls les gros, les plus vigoureux se déborent aux flammes, soit en fuyant jusqu'à ce qu'ils trouvent à se jeter dans l'eau, soit en se réfugiant dans quelque lieu bien abrité jusqu'à ce que le danger soit passé. Tous les autres périssent.

Par le Président :

Q. Dans les prairies, les incendies annuels ne seraient-ils pas l'une des causes, quelquefois, de la rareté de ce gibier? R. Oui, peut-être, et aussi les oiseaux de proie et les renards.

Q. Quels sont les quadrupèdes et les oiseaux qui font leur proie du lièvre? R. C'est le renard, le loup, le lynx, la martre, l'aigle et le faucon.

Q. Si l'on propageait le lièvre dans les régions appauvries, vous conseillerez d'en défendre la chasse pendant tout l'été? R. Oui; je ne vois point la nécessité de cette

chasse en été : les Sauvages ont alors, dans les bois, d'autres ressources pour vivre, et dans les prairies, où ils ne font pas grand cas du lièvre durant cette saison, ils n'ont que faire de le tuer.

Q. L'hiver, lorsqu'il est très abondant, ne pourrait-on pas, par quelque procédé, conserver sa chair pour en faire usage plus tard ? R. Je crois que le séchage et le fumage conserveraient suffisamment cette viande pour le palais des Sauvages ; d'autant que déjà ils fument et séchent les poissons, les oiseaux, etc. Ces procédés leur sont familiers.

Q. Combien de temps la chair de lièvre préparée ainsi se garderait-elle en lieu sec ? R. Une année, je pense.

Q. Quels autres produits alimentaires naturels pourraient se conserver par le même moyen ? R. Tous ou presque tous. J'ai vu les Sauvages conserver, en été, de la chair de cerf, d'ours, etc., simplement en la desséchant et fumant au-dessus d'un feu. Elle devenait si dure que pour la manger ensuite il leur fallait la faire tremper dans l'eau. Ils conservent pareillement l'oie, le canard, et les parties maigres de tous les animaux qu'ils chassent.

Q. Quels seraient, à votre avis, les meilleurs procédés pour conserver le poisson ?— et par là j'entends des procédés qui soient à la portée des Sauvages et des blancs sur les lieux de pêche ? R. Si l'on permet aux Sauvages de prendre le poisson avant que l'hiver arrive, comme font les blancs, qui en prennent maintenant de grandes quantités, ils peuvent, en l'exposant à l'air, le conserver six mois. Les gens de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui sont souvent obligés de le secourir, leur donne de ce poisson, qu'ils appellent *hung-by-tail* (poisson pendu par la queue) d'après la façon de le garder, et dont ils se forment des provisions considérables pour l'hiver. Si les Sauvages étaient plus prévoyants, ils s'en formeraient aussi. Les blancs, il est vrai, pêchent le poisson sur ses frayères mêmes, et par milliers, mais dans les endroits où il y en a une quantité inépuisable, cette pêche utile pourra bien se tolérer pendant un temps.

Q. Supposé une famille de quatre à cinq personnes établie sur le bord d'un lac poissonneux et qu'on aurait pourvue de trois filets à mailler, coûtant les trois \$1.75,—quelle quantité de poissons pourrait-elle prendre ? R. Elle prendrait, je crois, facilement cinq mille pièces.

Q. Pesant en moyenne ? R. Trois livres environ chacune. Que de fois on voit un Sauvage, sans provisions, venir demander à un employé de la Compagnie une "brochetée." La brochetée se compose de dix pièces... Quand le pêcheur est revenu au rivage, il perce avec un poinçon triangulaire la queue des poissons qu'il a pris et passe par ce trou une baguette ; il place ensuite les brochetées horizontalement sur des perches, hors de la portée des chiens. Durant la nuit, les poissons gèlent. Suspendus ainsi, la tête en bas, ils se conservent mieux qu'autrement, parce qu'ils s'égouttent à fond, ne retenant dans leur chair aucune substance liquide capable de l'altérer, comme il arriverait s'ils étaient placés sur le côté. C'est là toute l'opération.

Q. Où pourrait-on avoir par le moyen des Sauvages de grandes quantités de poissons pour les distribuer ailleurs aux rationnaires ? R. Il n'y a pas un lac, quelque petit qu'il soit, dans cette contrée septentrionale, qui n'abonde en poissons blancs. Les lacs Manitoba, Winnipigous, Winnipeg, et tous les lacs moins vastes situés à l'entour, en sont pleins, comme au reste les mille et mille autres épars dans la contrée laurentienne forestière qui s'étend des Grands Lacs à la baie d'Hudson. Cela est dû à ce que leurs eaux sont froides, outre qu'elles sont riches en pâture. Dans cette région-ci, les eaux en été sont trop chaudes pour que ces poissons y puissent vivre. Mais, dans le Nord, où elles ne s'attiédissent guère, les moindres étangs en nourrissent d'aussi beaux que les plus grands lacs.

Q. Vous paraissez être d'opinion que les Sauvages ne souffrent de la faim que parce qu'ils sont imprévoyants ? R. Oui, tout à fait.

Q. Que pourrait faire, pour sa subsistance, une famille sauvage, pourvue de lignes et d'hameçons à esturgeon en quantité suffisante, dans une localité où l'esturgeon est commun ? R. Je crois que si les chefs, les missionnaires ou d'autres lui avaient appris la nécessité de la prévoyance, elle pourrait se procurer une ample provision de poisson pour l'hiver.

Q. D'esturgeons ou de poissons blancs ? R. L'esturgeon se prend à l'hameçon ; le poisson blanc non ; les Sauvages capturent celui-ci, en hiver, avec des filets tendus sous la glace.

Q. Le poisson blanc se nourrit-il exclusivement de substances végétales ? R. Je n'ai jamais trouvé dans son estomac que des conferves, des petites algues, des substances végétales lacustres.

Q. En est-il de même de l'esturgeon ? R. Non ; l'esturgeon, dans ces eaux septentrionales, paraît vivre de mollusques. Il existe un petit bivalve, globulaire, du genre cyclade, à peu près gros comme un pois quand l'animal est retiré dans sa coquille, blanc, transparent, ayant une chair nutritive et d'apparence tentante. On en trouve de grandes quantités dans l'estomac de l'esturgeon. Sa saveur est aussi délicate que celle de l'huître.

Q. Indiquez-nous les autres poissons qui ne sont pas de proie, c'est-à-dire qui ne se nourrissent pas de poisson ? R. Outre l'esturgeon et le poisson blanc, il y a la carpe ; mais les Sauvages estiment peu sa chair et n'en mangent que lorsqu'ils n'ont rien autre, car elle n'est pas agréable. La truite, elle, est excellente, mais elle se repaît de la menuaille des autres, comme au reste la plupart des poissons pêchés par les Sauvages.

Q. Votre sentiment est-il qu'il faudrait préférer pour les repeuplements l'esturgeon et le poisson blanc au brochet, par exemple, lequel se gorge de toute espèce de poissons ? R. L'esturgeon qui est de tous les poissons celui dont la chair ressemble le plus à la viande, serait, je pense, l'espèce la plus convenable pour les Sauvages ; elle peut remplacer la viande et le pain.

Q. Quel est le poids maximum des esturgeons pêchés dans ces lacs ? R. On regarde comme des plus grosses une pièce de cinquante livres, ou de six pieds de long. On en prend souvent de quatre à cinq pieds.

Par l'honorable M. Turner :

Q. La chair de l'esturgeon est-elle semblable à celle des autres poissons ? R. Elle est plus ferme.

Q. Et ressemble davantage à la viande de bœuf ? R. Oui.

Q. Comment les Sauvages la préparent-ils pour la conserver ? R. Ils la font sécher et la fument après l'avoir coupé par morceaux en travers ou en long.

Q. Ni l'esturgeon ni le poisson blanc ne mangent d'autres poissons ? R. Non ; l'esturgeon se nourrit surtout de petits coquillages.

Q. Ces coquillages sont-ils comestibles ? R. Oui ; mais il en faudrait une poignée pour faire une bouchée. Quoique l'esturgeon se pêche dans le Nord avec du poisson pour appât, jamais, que je sache, il ne donne la chasse aux autres poissons et ne s'en nourrit.

Par le Président :

Q. On dit que la femelle porte jusqu'à un million d'œufs mûrs à la fois ? R. Je ne les ai pas comptés, mais le nombre en est énorme. Rien ne serait plus facile que de le déterminer par le pesage. Etant donnée une quantité de six livres, on commencerait par compter ce qu'une once en contient et l'on multiplierait le nombre trouvé par le nombre d'onces des six livres. On obtiendrait ainsi une approximation suffisante. En Russie, on fait avec ces œufs, qui sont très petits, une espèce de saumon appelé caviar.

Q. Si, dans un lac sans poissons mais possédant tout ce qu'il faut pour que cette espèce y prospère, on mettait une femelle d'esturgeon pleine d'œufs presque arrivés à maturité et un mâle laité, pourrait-on raisonnablement espérer de voir les œufs produire beaucoup d'alevinage ? R. Le moyen le plus sûr d'ensemencer le lac, ce serait d'y placer sur un point convenable des œufs fécondés, au lieu d'y lâcher des individus adultes, qui ne trouveraient peut-être pas, dans cette habitation inconnue, un endroit propre pour y frayer.

Q. Quel établissement piscicole, en Canada, féconde artificiellement les œufs d'esturgeon ? R. Aucun, que je sache, ne cultive cette espèce ; mais il serait extrêmement facile de se procurer les moyens d'ensemencement au lac Winnipeg, ou plutôt dans les rivières qui s'y jettent et que les esturgeons remontent par troupes, au temps

du frai. Ces poissons sont alors si aisés à capturer, que les Sauvages en transportent dans leurs canots de vivants, jusqu'à la distance de trente ou quarante milles. Ils ont des parcs construits dans l'eau, où ils gardent de ces esturgeons tout l'été.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Pour les transporter, les déposent-ils dans quelque espèce de réservoirs ?

R. Non, mais tout simplement au fond du canot. Un peu d'eau suffit à tenir leurs ouïes humides ; d'ailleurs, ce poisson vit longtemps à sec. Les Sauvages font leurs parcs en entourant d'une enceinte de pieux un espace d'un acre ou deux. Veulent-ils un esturgeon frais, ils le trouvent là.

Q. Quelle nourriture reçoivent les poissons dans ces enceintes ? R. Aucune de tout l'été, et malgré cela ils vivent. S'il en reste quelques-uns à la fin de la saison, oubliés par les Sauvages, ils se retrouveront l'été suivant, ayant vécu une année entière en apparence sans nourriture.

Q. Est-ce que les Sauvages parquent d'autres espèces de poissons ? R. Non, pas que je sache.

Q. Le poisson blanc peut-il être parqué ? R. Je ne pense pas. Très délicat, il exige un milieu limpide, et, comme la truite, il a besoin de faire un voyage aux eaux plus froides.

Q. Nos établissements piscicoles produisent-ils ce poisson ? R. Oui.

Q. Quel transport ses œufs fécondés peuvent-ils supporter ? R. Il n'y a point de limite. Je sais qu'on a transporté à travers le continent des œufs d'espèces non moins délicates. On en envoie de toutes sortes des Etats de l'Est jusqu'en Californie, et on a même expédié jusqu'en Australie des œufs de saumon.

Q. Vous êtes d'opinion, conséquemment, que l'on peut transporter sûrement les œufs fécondés de poissons, par le chemin de fer canadien du Pacifique, jusqu'aux montagnes Rocheuses ? R. Oui.

Q. Quelles sont les espèces propagées par nos établissements de pisciculture ? R. La truite, le saumon et le poisson blanc, qui sont les principaux poissons de l'Ouest ; l'aloë et autres poissons migrateurs, qui sont la richesse de l'Est.

Q. Je vois des membres du comité regarder avec curiosité les spécimens déposés sur la table... Il est midi et demi : si vous désirez nous donner quelques explications touchant ces objets, veuillez le faire maintenant, et nous vous tiendrons quitte pour aujourd'hui. R. Voici une branche, des spécimens de *Pinus Banksiana*, (pin gris), que les colons anglais appellent aussi *Jack pine* et *scrub pine*.

Q. Cet arbre devient-il gros ? R. Dans le centre de la région qu'il occupe, il prend un diamètre de deux pieds quelquefois, de vingt pouces le plus ordinairement. Vous remarquerez que les cônes sont si durs, adhèrent si fortement au bois, qu'ils semblent ne pouvoir ni se détacher, ni s'ouvrir. Ceux-là étaient peut-être sur l'arbre depuis cinquante ans. A les voir, on dirait que la nature n'a point pourvu au dégagement des semences. J'ai observé, cependant, dans les brûlés, que partout où les cônes ont subi le contact de la flamme, ils sont ouverts et les laissent échapper. C'est une expérimentation facile à faire : on n'aurait qu'à exposer quelques minutes au feu un de ceux-ci pour voir se desserrer les écailles et ensuite les semences tomber. Au lendemain d'un incendie, les cônes se trouvent donc défaits. Alors les vents s'emparent des semences, les répandent de tous les côtés par millions, et quelques années après, le sol se couvre d'une multitude innombrable de jeunes arbres. Il faut croire, en voyant cela, que l'incendie a été un phénomène naturel dès le commencement... Il y a là, sur ces branches, des cônes très vieux et d'autres visiblement plus récents. J'ai pris ces spécimens au nord du lac Supérieur.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Quelle est, au sud, la limite de cet arbre ? R. Il croît depuis les localités méridionales du Nouveau-Brunswick jusqu'à nos terres extrêmes du Nord-Ouest, à travers presque le continent. C'est le seul arbre tout à fait propre au Canada, le seul qui a sa station entière dans les limites de ce pays. La zone qu'il occupe a plusieurs mille milles d'étendue, du sud-est au nord-ouest. Toutes les autres essences de nos forêts ont leur limite méridionale dans les Etats-Unis.

Par le Président :

Q. Un de mes honorables collègues voudrait savoir si ces spécimens représentent un pur caprice de la nature, ou si la même chose se voit dans toute la région du pin ? R. Oui, dans toute la zone qu'il occupe... Vous remarquerez que les cônes ont la forme de petites cornes dont la pointe se recourbe vers la branche, pénètre dans le bois et s'y fixe... Le pin gris est partout très abondant, depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à l'Alaska.

Par l'honorable M. Gowan :

Q. Si cette particularité est si commune, il est évident qu'elle ne saurait être un caprice de la nature. R. J'ai rencontré et vu l'arbre, pour ma part, depuis le littoral de l'Atlantique jusque dans la contrée de l'Athabaska, et partout j'ai remarqué ces mêmes faits. Il n'y a aucune apparence que des animaux ouvrent les cônes ; seul l'incendie dissémine l'espèce. J'ai moi-même flambé des cônes, et invariablement ce procédé a eu l'effet de dégager les semences. C'est aussi l'effet, dans la nature, d'un incendie de forêt : des cônes, dans lesquels les semences étaient prisonnières depuis un demi-siècle, tout à coup sont rompus et ouverts. Au mois de janvier dernier, à mon retour du lac Supérieur, j'ai donné des cônes à Son Excellence le Gouverneur Général, en lui enseignant l'unique moyen d'en tirer la semence ; elle les a fait brûler et la graine est sortie. Plusieurs avaient cent ans peut-être. Vous remarquerez encore que les cônes adhèrent à la branche et n'ont pas le moindre pédoncule.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Quelle hauteur atteint l'arbre ? R. Cent pieds et au-delà.

Q. Et quelle est alors sa circonférence ? R. Je l'ai vue être de six pieds. C'est vers le haut des branches méridionales de la rivière Albany que j'ai rencontré les plus grands individus de cette espèce. Règle générale, les arbres acquièrent toute leur perfection dans le centre de leur habitat.

Q. Et ils dégénèrent, à mesure qu'ils s'en éloignent, jusqu'à n'être plus que des broussailles ? R. Oui, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, jusqu'aux confins de leur circonscription, où ils disparaissent ; mais il n'en est pas ainsi cependant de toute essence forestière... La nature même de ces cônes montre que les feux des bois sont un phénomène naturel. Les embrasements dans les forêts sont ordinairement attribués à l'imprudence des Sauvages, des chasseurs, etc., nous avons ici la preuve que l'incendie a dû s'y produire depuis que cet arbre existe.

Par le Président :

Q. Les arbres qui poussent ainsi sur les terrains forestiers après un incendie sont-ils exactement de la même sorte que le bois détruit, ou sont-ils plus ou moins différents du premier type ? R. Ils sont tout à fait semblables à l'arbre détruit.

Q. Est-ce qu'il y vient en même temps d'autres espèces ? R. Oui, des trembles et des bouleaux blancs.

Q. Le tremble est-il répandu aussi loin, au nord, que le pin gris ? R. Oui.

Par l'honorable M. Gowan :

Comment ces essences nouvelles viennent-elles sur les brûlés ? R. Elles naissent de semences éparpillées par les vents, et qui étaient peut-être déjà dans le sol.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Ne pensez-vous pas qu'elles puissent naître des racines restées vivantes après l'incendie ? R. Oui, les racines peuvent rejeter ; mais j'ai vu de vastes espaces repeuplés de pins gris sans mélange.

Par le Président :

Q. Vous avez vu la précieuse carte publiée par le Ministère de l'Agriculture, sur laquelle sont indiquées les différentes zones de nos essences forestières ? R. Oui, elle reproduit en partie ma propre carte contenue dans le rapport du service géologique pour 1880.

Q. Quels arbres trouve-t-on au nord du pin gris ? R. Le tremble, le liard ou peuplier à écorce rugueuse, l'épinette et le mélèze.

Q. Je suppose qu'un incendie s'allume sur la ligne de démarcation et que le feu entame les bois de trembles, liards, etc., ces derniers renaîtront-ils comme les

pinnières, ou seront-ils détruits pour toujours ? R. Chaque année leurs semences sont dispersées çà et là par le vent ; il en tombe une partie dans les crevasses, les petits creux du sol ; puis les feuilles mortes les recouvrent ; ce sont les graines ainsi emmagasinées qui germent après un incendie.

Q. Sans doute les feux de forêt ont moins de violence dans les massifs de peupliers que dans ceux de pins gris ? R. Oui ; à moins que ce ne soit dans un temps de sécheresse, l'incendie fait peu de chemin dans les forêts de peupliers, de bouleaux, de toutes les essences à feuilles caduques.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le pin gris est-il propre à faire des sciages ? R. Pas absolument ; il ressemble au pin rouge. Son bois, d'un grain gros et distinct, peut être employé à plusieurs usages ; et en Angleterre on s'en sert aujourd'hui pour fabriquer de coquets ameublements de chambres à coucher.

Par l'honorable M. Gowan :

Q. C'est un bois ressemblant au pin de la Floride ? R. Oui, au pin de Floride et de Géorgie, dont on confectionne des meubles, depuis quelques années, en Angleterre.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Il pourrait donc devenir un objet de commerce ? R. Oui.

Par le Président :

Q. Est-ce un arbre de croissance lente ou rapide ? Q. Son accroissement est très rapide.

Q. Le pin gris est un des arbres que vous conseillerez de propager dans le Nord-Ouest ? R. Je crois que c'est de tous les conifères le plus convenable pour les prairies découvertes. Il peut subsister dans un climat sec.

Q. Veuillez faire connaître au comité le meilleur moyen d'y introduire cette essence ? R. Je crois que le meilleur moyen serait d'avoir des semences, en flambant des cônes, et de les planter en terre.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Quelle serait la nature de sol la plus propre pour sa reproduction ? R. Ce serait un sol pierveux et sablonneux ; j'ai vu pourtant des bouquets de cet arbre sur toute sorte de terrains, même sur de l'argile blanche très dure ; mais il ne prospère bien que dans le sable et le gravier.

Q. A quels usages utiles, pratiques, cet arbre serait-il propre ? R. Tout d'abord à former d'excellents brise-vents. Remarquez qu'il atteint cent pieds dans les situations favorables. On peut ensuite fabriquer avec son bois des traverses de chemin de fer, des poteaux de télégraphe, etc., sans parler de son emploi pour le chauffage.

Q. Pousse-t-il droit ? R. En massifs, il pousse très droit, avec plus de disposition que le pin rouge à être branchu. J'en ai vu des centaines en groupes, qui eussent donné chacun deux ou trois billots de 20 à 22 pouces de diamètre.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Jusqu'où croît-il dans le Nord ? R. Je l'ai moi-même rencontré jusqu'au lac Athabaska ; et je sais qu'on l'a trouvé sur le cours inférieur du fleuve Mackenzie, et que sa région atteint, à l'ouest, les montagnes Rocheuses.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Mais plus on avance au nord plus il devient petit ? R. Oui ; il possède toute sa perfection à mi-chemin de la traversée du continent, et à mi-chemin aussi de sa limite nord à sa limite sud. Il croît très vite. Vers l'embouchure de la rivière Kamistiquia, dans les townships de Neebing et de Paiponge, en arrière de Port-Arthur, je l'ai vu, depuis nos premières explorations, il y a quinze ans, couvrir de vastes espaces ; et les jeunes bois renferment déjà un matériel utilisable.

Par le Président :

Q. Si l'on plantait des cônes dans le Nord-Ouest, quel accroissement prendrait les arbres en quinze ans ? R. En quinze ou vingt ans, ils s'élèveraient au moins à vingt-cinq ou trente pieds. Ils sont touffus et épais lorsqu'ils ont de l'espace pour étendre leurs branches. A quinze ou vingt ans, ils commenceraient à former un abri contre les vents de nord-ouest.

Q. Vous croyez donc que cet arbre conviendrait bien pour former des rideaux de protection autour des habitations rurales? R. Oui, mais il importerait d'enseigner au colon comment utiliser les cônes. Il faut les placer dans un panier ou corbeille de fil métallique, et les tenir au-dessus d'un feu jusqu'à ce que sous l'impression de la chaleur leurs écailles s'ouvrent et qu'on puisse, en secouant les cônes, faire sortir les graines. Il resterait à planter aussitôt ces semences.

Q. Je suppose que vous en soyez à expliquer à un colon du Nord-Ouest comment il doit s'y prendre pour obtenir et semer la graine, que lui diriez-vous? R. Je lui dirais: " Vos cônes recueillis, vous les placerez dans un panier en fil de fer, et les tiendrez au dessus d'un feu vif, durant quelques secondes, jusqu'à ce qu'ils commencent à s'ouvrir; mais vous prendrez garde d'endommager la graine en les brûlant trop. Cela fait, remuez fortement les cônes défaits, la graine s'échappera. Semez immédiatement."

Q. Faut-il semer profondément? R. A la profondeur d'une couple de pouces.

Q. En terre préparée? R. Oui, ameublie par la charrue.

Q. Et faudrait-il ensuite soigner le jeune arbre? R. Je ne pense pas. Si on voulait le transplanter, on pourrait toujours compter sur sa reprise, car l'espèce est vigoureuse et son plant peut supporter les plus longs transports.

Q. Vous connaissez bien le Nord-Ouest; dans quelles localités de sa région nue placeriez-vous cet arbre? R. Dans toutes celles qui sont propres à la colonisation et qui ont besoin de convertis. Il est fait pour prendre également, je pense, dans toutes les contrées du Nord-Ouest.

Q. Au Manitoba, par exemple? R. Au Manitoba, le pin gris serait une précieuse acquisition dans les cantons ouest et sud-ouest, où le bois est rare. L'arbre prospérerait assurément jusqu'aux montagnes Rocheuses, au nord de la vallée de la Saskatchewan.

Q. Vous voulez dire au nord de la branche septentrionale? R. Oui, et même dans le voisinage de la rivière, sur sa rive sud...

Q. Vous avez là d'autres spécimens; quels sont-ils? R. Ce sont des échantillons de blé et d'orge provenant de Norway-House. Je me trouvais à ce poste en 1879, au moment de la moisson. Je demandai ces échantillons au chef M. Roderick Ross. " Ils seront intéressants, lui dis-je, car ils témoignent que le climat d'ici est propice à la culture des céréales." M. Ross me raconta que le blé venait toujours bien à Norway-House, et qu'il n'avait pas encore habité d'endroit où ce grain ne pût murir. Or, on est là au nord de la zone du blé tracée sur les cartes. Ce qui assure sa maturation, c'est, je pense, la proximité du lac Winnipeg.

Par le Président :

Q. Ainsi donc plus on avance à l'ouest, plus la limite du blé recule vers le nord? R. Oui; mais je crois que les localités septentrionales où il réussit, doivent cet avantage au voisinage de grandes nappes d'eau. Le lac Winnipeg est très étendu, et envoie au loin des exhalaisons chaudes.

Q. Quelle est la limite septentrionale de l'orge, d'après vos propres observations? R. Je sais qu'on l'a cultivée, en pièces, à Oxford-House, situé presque à mi-chemin entre Norway-House et York-Factory; ainsi qu'au lac Osaburg et à Moose-Factory.

Q. Et à quelle distance, au nord, le long du Mackenzie? R. Je ne sais au juste; mais on l'a cultivée certainement au fort Providence, sur le grand lac des Esclaves, et on la cultive maintenant, chaque année, au fort Chippeweyan, sur le lac Athabaska.

Q. Est-il vrai que toutes ces céréales rendent davantage en approchant de leurs limites septentrionales? R. On prétend que oui, ou au moins que le grain est plus parfait, et qu'il en est de même du produit de toute plante vers la limite de sa végétation, lorsqu'elle peut prendre son entier développement.

Q. Mais le produit n'est pas plus abondant? R. Non; il est de meilleure qualité. Je parle ici des grains et des légumes..... Peut-être ce fait se rattache-t-il à la théorie de la migration naturelle des plantes. Quelques savants supposent que les plantes tropicales sont originaires des régions polaires, d'où elles se seraient, avec le temps,

portées dans le sud. Si vraiment les plantes parviennent à leur perfection près de leur limite nord, cela me paraîtrait assez conforme à la théorie de ces naturalistes. Le comité s'ajourne à demain.

OTTAWA, mardi, 7 juin 1887.

M. BEDSON, préfet du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, Manitoba, se présente et est interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. Nous ne suivrons pas l'ordre des questions imprimées, si vous le voulez bien ; vous nous donnerez sur les choses qu'elles mentionnent, et en répondant aux interrogations des membres du comité, les renseignements que vous croirez utiles, vous rappelant que ce comité porte ses recherches, premièrement, sur les produits alimentaires que possède le Nord-Ouest ; secondement, sur la manière de les conserver, et troisièmement sur les moyens de les améliorer et de les accroître. Nous vous demanderons donc d'abord quels sont ceux de ces produits alimentaires que vous connaissez ? R. Faut-il commencer par les produits animaux ou par les produits végétaux ?

Le Président :—Comme il vous plaira.

R. On trouve au Nord-Ouest l'oie sauvage, le canard sauvage, la perdrix, le faisan des prairies et le lapin ou lièvre.

Q. Y a-t-il de grands animaux ? R. Je ne crois pas.

Q. Le comité a été informé par un autre témoin que vous avez un troupeau de bisons ? R. Oui, mais je n'ai pas mentionné le bison, parce qu'il n'est plus un produit naturel du Nord-Ouest.

Q. Comme vous possédez probablement le dernier troupeau de bisons dans le pays, le comité vous entendrait avec intérêt donner quelques détails sur ces animaux. Comment sont-ils venus en votre possession ? Quelles sont leurs habitudes ? Se sont-ils multipliés par vos soins ? R. J'ai acheté il y a huit ans un troupeau de huit bisons de la succession McKay ; je me suis encore procuré, depuis, trois veaux pris dans la plaine. Je dois avoir à présent, sans compter les veaux de l'année, soixante-sept ou soixante huit bêtes de race pure, et seize ou dix-huit bêtes métisses. Celles-ci proviennent de deux modes de croisement : taureau bison avec vache durham et taureau durham avec vache bison. Les hybrides prennent plus de développement dans le train postérieur et font plus de viande que les purs ; leur fourrure est plus régulière et plus épaisse.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Lequel des deux modes de croisement donne les meilleurs produits ? R. Je crois que les produits des deux modes se valent, à peu près.

Q. Y a-t-il quelque différence dans leurs habitudes ? Le métis provenant de la vache durham et du bison s'apprivoise-t-il mieux que l'autre ? R. Le métis né du bison et de la vache durham est plus gros.

Q. Et à l'égard du naturel ? R. Le métis né du taureau durham et de la vache bison se tient plus que l'autre avec les animaux domestiques.

Q. Les métis ont donc davantage la nature du père ? R. Oui.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Etablissez-vous vos bisons l'hiver ? R. Non ; le bison est très dur au froid. Des vaches ont vélé en hiver quand le thermomètre était à 38 degrés au-dessous de zéro ; et, à ma grande surprise, leurs petits paraissaient avoir autant de vigueur que si on eût été en mai ou en juin.

Q. Donnez-vous des rations de foin à vos bisons pendant l'hiver ? R. Le foin a été rare ce printemps ; au commencement de l'hiver, je leur ai donné un peu de foin ; mais sur la fin, ils ont eu à chercher pâture dans la prairie.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Je suppose que les métis ne se reproduisent pas ? R. Ils se reproduisent, au contraire, tous les ans.

Q. Les métis entre eux ? R. Certainement ; comme les bestiaux ordinaires.

Par le Président :

Q. La robe du métis conserve-t-elle les qualités qui distinguent celle du bison de pure race ? R. Oui, absolument.

Q. Quel soin faut-il prendre de ces animaux hybrides ? Les laissez-vous errer avec vos autres bestiaux ? R. Ils vont dans la plaine avec les autres bestiaux.

Q. Avez-vous tenté l'expérience de traire des vaches bison ? R. Non. Elles ne font que nourrir leurs veaux.

Q. Réussit-on aussi bien à élever les veaux provenant de ces mélanges de races que les veaux des bestiaux ordinaires ? R. Les premiers sont plus aisés à élever et profitent mieux que les autres.

Par l'honorable M. Merner :

Q. Vous laissez ces animaux errer librement dans la plaine ? R. Oui, nous les lâchons dans les prairies et ils y prennent soin d'eux-mêmes.

Q. S'éloignent-ils beaucoup ? R. Il arrive quelquefois qu'un jeune taureau s'écarte, chassé par les vieux, lorsque les vaches se sont séparées de leurs veaux et entrent encore en chaleur. Les animaux métis ne s'éloignent pas plus que les animaux domestiques du gros du troupeau.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Quel pourrait être le prix comparatif de ces quatre espèces de viande : celle du bison de race pure ; celle du métis par la mère ; celle du métis par le père ; celle du métis provenant d'un métis ? R. Comme nous n'avons pas de marché pour ces viandes, il n'est pas facile de répondre à cette question.

Q. A votre avis, quelle est la meilleure de ces viandes ? R. Je crois que la viande du métis est la meilleure ; elle est moins fibreuse.

Par le Président :

Q. Quelle peut être la différence de poids du bison et des variétés domestiques ? R. Les hybrides pèsent plus parce qu'ils prennent du développement dans le train postérieur. Le bison a de minces quartiers de derrière, comme on sait.

Q. Les métis conservent-ils la bosse sur l'arrière-train ? R. Il leur reste une petite bosse.

Q. Croyez-vous que, dans des conditions favorables, le croisement de la race bovine domestique avec la race bison pourrait être pratiqué heureusement par des fermiers ou autres éleveurs ? R. Je n'en doute pas. M. Secrétan, secrétaire de la compagnie, a eu sur ce sujet plusieurs communications. Deux Américains sont à faire des expériences de croisement avec des bisons. M. Secrétan vous parlera de cela.

Q. Le comité doit-il comprendre que le produit hybride du bison et de la vache domestique peut donner une viande aussi bonne, même meilleure, et aussi abondante que le bœuf domestique ? R. Certainement. J'ai dans mon troupeau un bœuf de trois ans qui, je crois, doit peser plus de deux mille livres.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. C'est un métis ? R. Oui, le produit d'un taureau durham et d'une vache bison. C'est un animal énorme. Sa peau seule se vendrait à l'état cru \$35 à un marchand de fourrures.

Q. Quelle est la valeur de la peau d'un bœuf domestique ? R. A peu près \$6 ou \$7.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Vous a-t-on tué de vos bêtes ? R. Oui, deux.

Q. On vous en eût tué autant, je suppose, par la prairie, si le troupeau eût été composé d'animaux domestiques ? R. On m'en aurait tué plus de deux bien probablement. Je n'ai perdu que deux bisons en huit ans ; l'un fut tué par malveillance ; l'autre par accident.

Q. Vos bisons sont de l'espèce ordinaire des prairies, et non pas de l'espèce des bois ? R. Je ne sais vraiment pas ce qu'est le bison des bois.

Q. On nous a beaucoup parlé d'un bison qui fréquente les bois ; on dit qu'il est plus grand et qu'il a une fourrure plus épaisse que le bison des plaines ? R. On appelle bison des bois le bœuf musqué. Le poil ou la laine de ce bison—car c'est une

vraie laine—tombe tous les étés. J'ai entendu dire qu'elle est ramassée et employée à faire des bas.

Q. Comment est-elle, comparée aux autres laines filées ? R. Il n'y a aucune différence.

Q. Aucune différence avec la laine ordinaire du mouton ? R. Aucune de visible.

Q. Cette laine de bison n'est-elle pas plus longue ? R. Non ; pas plus longue ; c'est une laine courte et mêlée.

Q. Est-ce que les bisons se tondent comme les moutons ? R. Non ; la nature y pourvoit ; le poil tombe par touffes ; l'animal se roule sur le sol, la laine y adhère et c'est là qu'on va la chercher.

Comme industrie, l'élevage du bison serait très avantageux ; les têtes et les peaux, rares aujourd'hui, valent, les premières de \$50 à \$75, et les secondes \$30, de sorte que, tête et peau, un bison vaut \$80, outre que sa viande est très recherchée à Chicago et dans d'autres grandes villes. Des bouchers m'ont offert, au temps de Noël, 40 cents de la livre, pour toute la viande.

Par l'honorable M. McCallum :

Q. Si d'autres que vous élevaient des bisons, ce haut prix baisserait ? R. Je le pense bien ; mais je suis encore le seul à en élever.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Je suppose qu'à trois ans ils sont à point pour la boucherie ? R. Oui.

Q. En devenant plus vieux, ils ont la viande coriace ? R. Oui.

Q. Sont-ils méchants, quand on va près d'eux ? R. Non, pas plus que les autres animaux.

Q. Peuvent-ils être employés comme bêtes de labour ? R. J'ai fait tirer de jeunes bisons métis à la charrue.

Q. Une paire de bœufs bisons métissés fait-elle autant de travail qu'une paire de bœufs domestiques ? R. Elle en peut faire davantage ; ces animaux ont d'énormes épaules.

Q. De sorte qu'on peut s'en servir comme des bœufs ordinaires ? R. Oui, et avec avantage.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Voyez-vous dans le questionnaire quelque autre sujet sur lequel vous puissiez donner des renseignements au comité ? R. Je suis d'opinion que l'original n'est pas suffisamment protégé dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Q. Les lois provinciales établissent-elles une saison de prohibition pour la chasse ? R. Oui ; mais il est permis exceptionnellement aux Sauvages de tirer l'original en toutes saisons, même dans le temps où il est le plus facile à atteindre. J'ai entendu dire qu'il y a deux ans, au lac Winnipeg, des Sauvages ont tué une quarantaine d'originaux, pendant l'été, lorsque les femelles venaient de mettre bas.

Par l'honorable M. Turner :

Q. A cette époque, l'original doit être très maigre ? R. Oui, très maigre.

Q. Quelle est la différence entre la viande d'original et celle de bison ? R. Elles n'ont pas du tout le même goût ; la viande d'original, dont la fibre est plus fine, plus délicate, est supérieure à l'autre.

Q. Pourrait-on domestiquer et employer l'original sur une ferme, comme le bison ? R. Je le crois. J'ai actuellement une paire d'originaux. J'en ai dompté un pour la voiture.

Q. Avez-vous tenté d'acoupler l'original avec la vache domestique ? R. Non, mais c'est une expérience que je vais faire. Je n'ai pas été heureux dans mes essais pour priver des originaux. J'avais deux mâles, que j'ai perdus. C'est un animal difficile à élever.

Q. Il est plus farouche que le bison ? R. Oui, il est plus craintif ; il a plus peur de l'homme. Il ne me reste à présent que deux femelles.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. L'original pourrait-il, selon vous, être domestiqué et élevé pour servir à l'alimentation ? R. Je me propose d'essayer en septembre l'accouplement des deux femelles avec un taureau domestique.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Vous n'allez pas accoupler ensemble les orignaux ? R. Je n'ai pas de mâle, cette année ; mais deux femelles seulement, que je vais essayer de faire couvrir par un taureau domestique.

Q. Avez-vous des antilopes ? R. Non, je n'en ai pas.

Q. Y a-t-il des antilopes au Nord-Ouest ? R. Oui, dans le Nord-Ouest ; mais point dans le Manitoba.

Par l'honorable M. McCallum :

Q. Il y en a certainement dans le Nord-Ouest, car j'en ai vu... R. Elles y ont été très nombreuses ces deux années dernières.

Q. Pouvez-vous indiquer au comité quelque autre animal propre à servir à la nourriture des Sauvages du Nord-Ouest ? Vous avez mentionné le lapin ? R. L'honorable M. Sutherland sait que les lapins abondent tous les sept ans.

Q. Comment nourrissez-vous les bisons pendant l'hiver ? R. J'ai manqué de foin, l'hiver dernier, et je les ai tout bonnement lâchés dans la plaine pour y chercher leur vie. Les animaux domestiques ne leur sont pas comparables ; les bisons et les métis sont beaucoup plus vite en graisse ; et puis ils sont capables de se trouver, sans l'aide de l'homme, la nourriture et l'abri dont ils ont besoin.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Le gouvernement ferait-il bien, selon vous, de commencer à garnir de bisons, au lieu des bestiaux ordinaires, les fermes affectées aux Sauvages ? R. Il serait, je crois, très imprudent de mettre des bisons à portée des Sauvages ; ils ne dureraient pas longtemps.

Q. Le même inconvénient existe pour les animaux domestiques ? R. Oui ; les Sauvages leur envoient une balle de temps en temps.

Par le Président :

Q. Ne serait-il pas à propos que les fermes agronomiques qu'on va créer au Nord-Ouest continuassent les expérimentations intéressantes que vous êtes à faire ? R. On ferait très bien de poursuivre ces expérimentations sur les fermes du gouvernement.

Q. Recommanderiez-vous le croisement du bison avec quelque autre race domestique ? R. Un croisement avec la race galloway donnerait de très bons produits.

Q. A cause de la longueur du poil ? R. Non, à cause de la robe noire qu'auraient les produits de ce métissage.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Quand j'ai vu votre troupeau de bisons, j'ai remarqué la couleur particulière du sous-poil chez certaines bêtes ? R. Elles proviennent d'un croisement avec des vaches rouges.

Par le Président :

Q. Les belles robes noires de bison se vendaient cher, même au temps de l'abondance. Combien vaut aujourd'hui une robe noire ? R. De \$75 à \$100.

Q. Vous croyez que, par ce croisement du bison et du galloway, on obtiendrait une robe bien foncée et mieux fournie ? R. Oui, par le croisement du bison et du galloway ou du bison et de l'angus sans cornes. La fourrure serait aussi belle que celle de l'ours noir, plus épaisse, et aurait la même valeur, à mon avis.

Q. Quel serait le poids d'un bison sauvage ayant atteint toute sa grandeur ? R. M. Secretan pourra vous le dire. Il a donné déjà ce renseignement à d'autres par écrit. J'ai oublié ce que c'est.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de faire du pemmican avec la chair du bison hybride ? R. Je n'y vois pas de difficulté.

Q. Savez-vous qu'en Angleterre on a essayé de faire du pemmican, pour les expéditions arctiques, avec de la viande d'animaux domestiques, et qu'on n'a pas réussi ? R. J'ai appris cela. L'insuccès est venu, je crois, de ce que le pemmican avait été mis en boîtes, au lieu d'être enveloppé dans des peaux crues. J'ai été dernièrement en correspondance avec le bureau de la guerre au sujet de la fabrication du pemmican avec de la viande de bœuf ; il faut procéder autrement qu'on n'a fait. Les autorités militaires pensent que si l'on pouvait fabriquer le pemmican comme

article de commerce, ce produit serait très avantageux pour l'armée et pour la flotte.

Q. Le comité vous entendrait avec intérêt lui dire la bonne manière de faire le pemmican. Supposons une ferme expérimentale garnie d'animaux hybrides, et supposons que le gouvernement ait besoin d'un approvisionnement de pemmican pour quelque expédition arctique ou quelque autre objet... R. Je crois que la fabrication pourrait se commencer vers la Saint-Pierre, époque à laquelle la main-d'œuvre est à bas prix. Une partie de la population a l'habitude de découper la viande de bœuf en lanières et de la fumer, comme on faisait autrefois pour la viande de bison. Préparée en pemmican, la viande de bœuf est d'un transport plus facile, comme fourniture militaire, que sous toute autre forme, et elle se consomme entièrement, sans aucune perte. Les peaux qui enveloppent la préparation peuvent être utilisées pour la réparation des harnais, ou servir à faire des fouets, des courroies, etc. Les sacs de pemmican deviendraient aussi, au besoin, un moyen de défense; on ferait des épaulements avec ces sacs et de la terre.

Q. Cette viande conserverait-elle mieux sa saveur que d'autres qui ont été fournies aux soldats? R. Les conserves de viande qui furent envoyées au Nord-Ouest se gâtèrent, en grande partie, à cause de l'imperfection de leur préparation et de la soudure défectueuse des boîtes.

Q. Quel rapport y a-t-il, pour les qualités nutritives, entre le pemmican et le porc fumé ou salé? R. Une livre de pemmican vaut une ration d'une livre et quart de porc fumé. Le pemmican est plus nourrissant que le porc et se mange sous bien des formes: il fait une excellente soupe; on le peut mettre à l'étuvée avec des pommes de terre; ou le faire bouillir avec des légumes; on en fait des *curries* pour le mess des officiers. Puis, il est tout prêt pour la ration; le soldat le porterait dans son havre-sac et le mangerait cru; pas besoin de feu aux avant-postes. Les feux sont une cause de grand danger pour les hommes de garde aux avant-postes.

Q. Combien coûterait respectivement au gouvernement, sur la ligne du chemin de fer, une livre de pemmican et une livre un quart de lard fumé? R. A proximité d'un chemin de fer, le lard fumé se vendrait, je suppose, 12 cents la livre, soit 15 cents pour une ration.

Q. Au temps de l'abondance, quel était le prix du pemmican? R. Le pemmican valait alors de cinq à huit cents la livre; je l'ai payé jusqu'à quinze et vingt cents la livre, dans certains cas.

Q. Dans les temps de disette, les Sauvages préféreraient-ils le pemmican au lard fumé? R. Oui, certainement.

Q. Pensez-vous que le pemmican soit un aliment plus nutritif et plus sain que le porc fumé? R. On peut se nourrir de pemmican bien plus longtemps que de porc fumé. Je sais cela par moi-même. Des officiers de la baie d'Hudson m'ont dit qu'ils préfèrent le pemmican à toute autre viande, à l'exception du bœuf frais. Pour voyager, c'est le pemmican qu'ils aiment le mieux avoir.

Q. Vous avez dit que la viande du bison hybride ainsi que celle des animaux domestiques pourraient se conserver en lanières par le fumage. Y a-t-il, au Nord-Ouest d'autres viandes susceptibles d'être conservées par ce procédé? R. La chair d'original se conserverait par ce procédé.

Q. Pourrait-on conserver la chair de lapin sous la forme de pemmican? R. Je ne crois pas; la chair de lapin est trop tendre pour se conserver de la sorte.

Q. Le poisson soumis au fumage se garde-t-il longtemps? R. J'ai conservé pendant trois ans du poisson blanc fumé.

Q. En bon état? R. Il était en aussi bon état au bout des trois ans que la première année.

Q. Vous nous avez parlé de l'original; avez-vous quelque autre observation à nous faire au sujet de cet animal? R. J'ai dit déjà que j'ai l'intention de le croiser à l'automne avec la race bovine.

Q. Avec quelle race de taureau? R. Avec le petit taureau Highland.

Q. Le professeur Bell a dit, dans son interrogatoire, à une séance précédente, que le bison des bois existe encore dans le Nord, et qu'il est différent du nôtre, lequel est le vrai bison d'Amérique; avez-vous entendu dire depuis peu combien il restait de

ces bisons des bois au nord de la rivière la Paix ? R. Personne n'a jamais pu m'assurer qu'il existe véritablement un bison des bois. Je crois qu'on a confondu le bœuf musqué avec le bison.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Jusqu'où rencontre-t-on au sud le bœuf musqué ? R. Je ne sais pas. Quelqu'un qui a remonté la rivière Yukon et qui est revenu par le Mackenzie, après avoir passé deux ans par là, m'a dit n'avoir pas vu un seul bœuf musqué dans toutes ses courses.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Mais est-il possible de prendre le bœuf musqué pour un bison ? R. Cela me paraît bien difficile.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. La chair du bœuf musqué se mange-t-elle ? R. Pas souvent.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le bœuf musqué est donc inutile pour l'alimentation ? R. Sa peau est précieuse.

Q. La chair n'a pas de valeur comme nourriture ? R. Elle en a ; mais il est bien difficile d'aller chercher l'animal dans ses retraites.

Par le Président :

Q. Il ne se rencontre pas dans l'enceinte actuelle de la région civilisée ? R. Non.

Q. Avez-vous mentionné les poissons du Nord-Ouest parmi les produits alimentaires ? R. Non.

Q. Veuillez nommer les espèces de poissons que vous avez remarquées là-bas ? R. Les poissons de rivière sont le doré, le brochet et la laguèche. L'année dernière, j'ai vu pour la première fois à la rivière Rouge la vraie perche barrée. Cela me surprit, car je n'avais jamais vu ce poisson dans le temps où je demeurais sur cette rivière, au Fort d'en bas. L'autre jour, j'ai appris, en conversant avec un voyageur dans un wagon de chemin de fer, que les Américains ont ensemené de perches les eaux supérieures du cours d'eau, il y a une dizaine d'années ; cela explique comment ce poisson se rencontre aujourd'hui dans sa partie inférieure.

Q. Ont-ils introduit d'autres espèces dans les eaux supérieures de la rivière Rouge ? R. Ils y ont mis surtout des perches, des truites, ainsi que des dorés.

Q. Se prend-il aujourd'hui autant de poissons qu'autrefois dans la rivière Rouge ? R. Il ne s'y prend pas autant d'esturgeons ; les autres poissons, je crois, y sont aussi abondants qu'autrefois.

Q. Les lacs Winnipeg et Manitoba fournissent-ils beaucoup de poisson blanc ? R. La pêche de ce poisson et de l'esturgeon a été très considérable, l'année dernière, dans le lac Winnipeg.

Q. Avez-vous entendu les petits pêcheurs se plaindre de la diminution du poisson ? R. Des fermiers qui pêchent l'automne pour leur approvisionnement, se plaignent que le développement donné au commerce de poisson par deux ou trois compagnies, et l'usage qu'on fait de grandes seines, tendent à dépeupler les eaux.

Q. Pouvez-vous donner au comité une idée de la quantité de poisson fournie à l'exportation par les deux lacs ? R. Je ne puis rien préciser à ce sujet ; mais j'ai vu transporter par chemin de fer, à pleins wagons, du poisson de ces lacs. Un jour, j'ai vu partir de Selkirk un train de dix-huit chars chargés de poisson blanc.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Ce poisson était gelé, cela va sans dire ? R. Oui.

Par le Président :

Q. Un char plein doit contenir dix tonnes ? R. C'étaient des chars-boîtes, contenant de dix à douze tonnes.

Q. Ce train dont vous venez de parler, devait contenir au moins deux cents tonnes de poisson blanc ? R. Oui, chaque char contenant de dix à douze tonnes.

Q. Vous êtes porté à croire que le poisson blanc diminue de nombre dans ces lacs ? R. Si ce commerce continue, il diminuera sans aucun doute.

Q. Comment empêcher cela ? Devrait-on interdire l'exportation du poisson ? R. Il faudrait au moins la restreindre. On pourrait permettre l'exportation en toute liberté de notre gros brochet.

Q. Vous n'objecteriez pas, je suppose, à l'exportation du brochet parce qu'il détruit les autres espèces? R. Précisément.

Q. Quels sont actuellement les règlements sur la pêche dans le Manitoba?
R. La saison de pêche a été changée dernièrement; je n'en sais pas davantage.

Q. Y a-t-il une saison de prohibition? R. Oui, pour le poisson blanc et l'esturgeon.

Q. Y en a-t-il une pour le brochet? R. Je ne crois pas.

Q. Le poisson blanc peut-il être transporté autrement qu'à l'état congelé?

R. Oui, dans les chars-réfrigérants en usage sur les chemins de fer.

Q. Pouvez-vous nous décrire ce genre de chars? R. Je ne pense pas; je n'en ai vu qu'un. Je sais qu'il vient dans ces chars du saumon frais de la Colombie. On pourrait également sans doute expédier du poisson blanc par ce moyen.

Q. Combien le saumon qui vient ainsi de la Colombie se vend-il à Winnipeg?

R. Je l'ai eu quelquefois à très bas prix, 20 cents la livre; en d'autres temps, je l'ai payé 50 cents la livre. Le prix dépend de l'approvisionnement du marché.

Q. Comme le saumon se transporte parfaitement de la Colombie à Winnipeg dans ces chars réfrigérants, vous pensez que l'on pourrait expédier à une distance égale le poisson blanc par ce même mode de transport? R. Oui, assurément.

Par l'honorable M. McCallum :

Q. Il faut beaucoup de glace pour transporter ainsi le poisson? R. Oui; on prend de la glace en route.

Par le Président :

Q. Le poisson peut-il encore se conserver par d'autres procédés que ceux du fumage et de la salaison? R. Par la préparation en boîtes.

Q. Les Sauvages, quelquefois, ne le pilent-ils pas après l'avoir fait sécher? R. Je ne sais; je ne les ai jamais vus le faire.

Q. Le comité a appris que vous avez publié une intéressante description de l'origan; voudriez-vous en communiquer un exemplaire au secrétaire du comité? R. Avec plaisir. Je vais télégraphier qu'on vous en envoie un.

Q. Voulez-vous nous parler maintenant des arbres du Nord-Ouest? Avez-vous tenté la transplantation d'arbres indigènes ou étrangers, soit d'ornement, soit à fruits, tels que le pommier et le prunier? R. J'ai planté depuis deux ans des pruniers, choisis parmi les variétés vigoureuses du Minnesota.

Q. Ont-ils bien repris? R. Plusieurs ont commencé à fleurir ce printemps; je me flatte qu'ils donneront des fruits à l'automne.

Par l'honorable M. Merner :

Q. Les avez-vous obtenus de graines? Q. Non; c'étaient de jeunes plants que j'ai fait venir du Minnesota.

Q. Vous n'en avez pas eu de pépinières situées plus au nord? R. Non; j'ai eu mes plants aux pépinières de Minneapolis.

Q. Avez-vous planté des arbres d'ombrage? R. J'ai planté des érables tendres, des cormiers, des pins et des liards.

Q. De quelle espèce étaient les pins? R. De l'espèce argentée. Ce sont des arbres d'ornement.

Q. Avez-vous fait des plantations pour avoir des brise-vents? R. Non, je n'ai pas fait de ces plantations.

Q. Quel a été le résultat de vos essais? R. Ils ont bien réussi.

Q. Les érables tendres sont-ils plantés depuis longtemps? R. J'en ai planté à deux endroits--au Fort d'en bas et à la Montagne de Pierre, il y a une quinzaine d'années.

Q. Ont-ils pris beaucoup de développement? Quelle hauteur ont-ils atteinte? R. Ceux du Fort doivent avoir maintenant une trentaine de pieds de haut et trois pieds de circonférence à la base.

Q. J'ai reçu ces jours derniers une lettre de M. Latouche Tupper, qui est bien connu au Nord-Ouest, et qui a étudié particulièrement le sujet dont nous occupons. Il me parle d'un bois d'érables, planté depuis dix ans en arrière de la maison d'été de feu le sénateur Skead, à Ottawa; il me dit que ces arbres ont pris de très grandes dimensions. Connaissez-vous cette plantation? R. Non.

Q. Quelle espèce d'arbres recommanderiez-vous aux colons de planter dans districts nus ? R. L'érable tendre, certainement.

Par l'honorable M. Turner :

Q. C'est celui qu'on appelle l'érable de la rivière Rouge ? R. L'érable à sucre.

Q. Est-ce qu'il donne du sucre ? R. Oui, de très bon sucre.

Q. C'est une espèce toute différente de notre érable tendre ? R. Elle donne un plus beau sucre.

Par le Président :

Q. C'est l'érable à feuilles de frêne ? R. Oui.

Q. Vous pensez que cet arbre est celui qui convient le mieux pour les plantations au Nord Ouest ? Pouvez-vous indiquer quelque autre essence qui ait chance de bien venir ? R. Le haumier Giléad est un arbre vigoureux aussi.

Q. C'est un liard ? R. Oui.

Q. Que mettez-vous après le liard ? R. Le peuplier tendre ordinaire.

Q. Pour ce qui est du mode de culture de ces essences, recommanderiez-vous au colon des régions découvertes d'employer le procédé du semis ou celui du bouturage ? R. Je recommanderais la transplantation de jeunes arbres de six à huit pieds de hauteur, auxquels on aurait en soin de laisser assez de racines.

Q. Vous recommanderiez dans tous les cas la transplantation de jeunes arbres ? R. Oui, la transplantation fait gagner sur le semis trois ou quatre années de croissance.

Q. Les transplantations coûteraient-elles cher ? R. Non ; on aurait les jeunes arbres dans les petits bois, par les prairies.

Q. Ne vaudrait-il pas mieux créer des pépinières dans le Manitoba ? R. Les colons n'ont qu'à prendre dans les bois les arbres qu'ils veulent transplanter en prairie ; ils ont là des pépinières tout faites par la nature.

Q. Avez-vous tenté quelque expérience de culture ou de greffe avec le prunier sauvage ? R. J'ai dans mon jardin des pruniers indigènes venus de boutures depuis trois ans. J'ai aussi des groseilliers indigènes qui ont pris beaucoup de développement par la culture.

Q. Avez-vous essayé la greffe sur le prunier sauvage ? R. Non.

Q. Avez-vous fait quelque expérimentation avec la vigne ? R. Non.

Q. Avez-vous essayé la culture du houblon ? R. Oui. Comme il vient très bien à l'état sauvage, il devra s'améliorer par la culture.

Q. Ce houblon vaut-il le nôtre ? R. Un de nos principaux brasseurs préfère à tout autre le houblon du Nord Ouest pour faire la bière.

Q. Avez-vous vu du houblon cultivé dans les jardins ? R. J'en ai dans le mien.

Q. La plante cultivée rend-elle plus que la plante sauvage ? R. Guère plus.

Q. Quel moyen recommanderiez-vous d'adopter pour la transplantation du houblon sauvage dans les régions où il n'y en a pas ? R. Je ne doute pas que le houblon, transplanté et cultivé comme on le transplante et cultive en Canada, ne puisse devenir un article de commerce.

Q. Avez-vous fait quelque essai pour cultiver et utiliser la betterave à sucre ? R. A une de nos expositions, j'ai eu le prix officiel pour mon sucre de betterave. Il y a de cela quatre ans.

Q. Auriez-vous la complaisance de nous donner une idée de votre procédé de fabrication ? R. J'ai broyé les betteraves et réduit le jus par ébullition à la consistance du sirop. C'était un casai rudimentaire.

Q. Avez-vous tenu note du poids des betteraves et du rendement en sucre ? R. Oui, et aussi du poids de l'eau ; mais je n'ai point les chiffres présents à la mémoire.

Q. Connaissez-vous les procédés de fabrication suivis en Allemagne ? R. Non... Je n'avais jamais vu faire de sucre de betteraves avant d'en faire moi-même.

Q. Ce sucre ne pourrait-il pas devenir un article de commerce dans le Nord-Ouest ? R. Sans doute.

Q. Pourriez-vous donner au comité quelques détails sur la quantité de betteraves employées, sur l'évaporation qui s'est produite et sur la quantité de sucre obtenue, dans votre expérience ? R. Si le secrétaire veut bien me donner une note pour mémoire, je vous communiquerai tous ces détails.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Quelles recommandations feriez-vous à qui voudrait choisir un emplacement pour y planter un verger ? R. Tout dépendrait de l'abri que le lieu pourrait avoir.

Q. Quelle exposition choisiriez-vous ? R. L'exposition au sud. Les gros temps viennent généralement du nord-ouest.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous avez eu, n'est-ce pas, en 1885, des prisonniers sauvages sous votre garde, entre autres, les chefs Poundmaker et Gros-Ours, qui avaient été mêlés dans la rébellion ; comment ont-ils été nourris ? R. Ils avaient leurs portions réglementaires ; seulement Poundmaker recevait une ration meilleure que la ration ordinaire de la prison.

Q. Comment trouvaient-ils leurs portions ? Étaient-elles suffisantes ? R. Plus que suffisantes.

Q. Quel air ces prisonniers avaient-ils au milieu des autres ? Paraissaient-ils pires ou aussi civilisés qu'eux ? R. Je n'ai remarqué aucun changement dans leur air depuis le moment où ils m'ont été livrés jusqu'à leur relaxation.

Q. Étaient-ils plus mal disposés que les autres ? R. Je ne le pense pas.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Étaient-ils plus difficiles à conduire ? R. Non, tout au contraire.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous avez employé de ces Sauvages à travailler au jardin de la prison ? R. Oui.

Q. A quels travaux les mettiez-vous ? R. Aux travaux ordinaires de jardinage : ensemencement, plantation, sarclage, binage, etc. Les vieux faisaient le sarclage.

Q. Par ce que vous avez vu d'eux, croyez-vous qu'on pourrait les former à jardiner et à cultiver la terre ? R. J'en suis sûr ; en partant ils m'exprimèrent le désir d'emporter des plants et des graines pour se faire des jardins. Je pris la peine de leur en envoyer.

Q. Pendant leur détention, quelques-uns ont-ils exprimé le regret de n'avoir pas pour nourriture leurs produits naturels, soit des lacs ou des prairies ? R. Non.

Q. Que cultivez-vous dans votre jardin ? Est-ce un potager ? R. J'y cultive toutes sortes de légumes, depuis l'asperge jusqu'au navet blanc, et aussi des fraisiers et des gadelliers.

Q. Avant d'aller habiter dans l'Ouest, vous avez, je crois, demeuré en Ontario ? R. Je ne suis pas d'Ontario, mais je me suis transporté de là au Manitoba.

Q. D'après ce que vous avez vu, les produits de votre jardin, au Manitoba, peuvent-ils se comparer aux jardinages d'Ontario ? R. Je crois que nos jardinages du Manitoba l'emportent de beaucoup sur ceux que j'ai vu voir en Ontario.

Q. Voulez-vous nous dire la grosseur de certains de vos produits, par exemple, des choux, des oignons, des citrouilles ? R. J'ai récolté des citrouilles qui pesaient quatre-vingts livres, des choux que je n'aurais pas pu entourer de mes bras.

Q. Avez-vous vu là-bas des choux si gros qu'on ne pouvait les faire entrer dans un baril à farine ? R. Oui, j'en ai vu.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous avez vu aussi de très gros champignons ? R. J'en ai cueilli de douze pouces de diamètre, dans la prairie, à un demi-mille de chez moi.

L'honorable M. OGILVIE.—Je vous dirai que j'ai vu près de Calgary des champignons deux fois gros comme les vôtres !

Par le Président :

Q. Ces champignons sont-ils bons à manger ? R. Oui ; ils sont excellents.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous avez parlé de la bonne conduite des Sauvages qui furent détenus au pénitencier de la montagne de Pierre. La réclusion a-t-elle eu quelque effet nuisible sur leur santé ? R. Elle n'a eu aucun effet sur ceux qui sont arrivés bien portants ; mais beaucoup de Sauvages ont mauvaise santé parce qu'ils sont scrofuleux.

Q. Les scrofules et la consommation se développent chez les Sauvages emprisonnés ? R. Oui.

Q. Ces maladies sont-elles plus fréquentes chez les prisonniers sauvages que chez les prisonniers blancs? R. Oui; souvent les Sauvages nous arrivent atteints, et le mal va en s'aggravant.

Q. Quel a été le plus long emprisonnement subi par des Sauvages au pénitencier? R. Sept ans.

Q. Et ils ont pu y survivre? R. Oh, oui.

Par le Président :

Je puis dire au comité que les Indiens qui arrivent bien portants au pénitencier, ne sont pas exposés à y contracter des maladies. M. Bedson veille sur leur santé avec la même sollicitude que sur celle des blancs... Pour revenir au riz sauvage, dans quels districts l'avez-vous vu croître? R. Dans le district du fort Alexander. Nous en faisons usage chez moi; tous les hivers, je m'en procure quatre ou cinq boisseaux pour la consommation de ma famille.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. L'avez-vous rencontré sur le côté ouest du lac Winnipeg? R. Non, mais je pense qu'il y croît.

Q. Avez-vous fait quelque essai pour le cultiver? R. Non; il est très difficile d'avoir des Sauvages le grain dans sa balle.

Q. Pourriez-vous donner au comité quelque utile renseignement sur la production et sur la situation des rizières naturelles? R. Je ne saurais dire quelle en peut être la production; mais je crois que la récolte de la graine et la propagation de cette céréale valent la peine qu'on s'en occupe.

Q. Quelles sont les conditions nécessaires au succès de sa croissance? R. Le riz sauvage demande des terrains bas et marécageux, comme ceux qui entourent le lac Plat, le lac Manitoba et les petits lacs du Nord—Rosseau, Russell, Dennis et Morris. Tous les petits lacs à fond vaseux lui conviennent.

Q. Croyez-vous qu'il pousserait aussi dans les lacs et rivières situés au delà du Manitoba? R. Il pousserait dans tout le Nord-Ouest, s'il était semé dans les lieux propices, et serait une grande ressource alimentaire pour les Sauvages.

Q. Vous avez dit que vous en faites usage dans votre famille; a-t-il les qualités nutritives du riz du commerce? R. Mes enfants et moi nous le préférons au riz ordinaire pour les poudings et les potages.

Q. Est-il pour les Sauvages une meilleure nourriture que le riz ordinaire? R. Les Sauvages le préfèrent au riz ordinaire.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Se vend-il aussi cher que le riz importé? R. Non, moins cher.

Q. Combien la livre? R. Je l'ai achetée quelquefois à dix cents ou environ le boisseau.

Q. Quelqu'un a offert au comité une livraison de cinq tonnes à trois cents et demi la livre. R. Est-ce Matheson du Portage du Rat?

Q. Non, c'est Neison de la rivière Bad Throat. Est-ce là le prix ordinaire? R. C'est un bien bon prix. La livraison serait faite à Selkirk.

L'honorable M. SUTHERLAND.—J'ai compris au contraire que la livraison se ferait sur les lieux de la récolte.

Par le Président :

Q. Des rizières, le transport peut-il s'opérer aisément par eau jusqu'à Selkirk? R. Les bateaux *Colville* et *Princess*, qui naviguent sur le lac, opéreraient ce transport.

Q. A combien reviendrait-il? R. A deux cents au plus, peut-être moins, par livre. Les bateaux ne peuvent aborder à la rive, et il leur faudrait envoyer leurs chaloupes chercher le riz.

Q. Les colons qui ont sur leurs terres des bas fonds et des marais ne feraient-ils pas bien d'y semer de ce grain? R. Je leur recommanderais beaucoup d'en semer dans les bas-fonds.

Q. En quel temps et comment faire cette semaille? R. Le riz mûrit vers la mi-septembre; il doit être semé vers le temps auquel il s'égraine.

Q. Vous imiteriez la nature? R. Oui.

Q. On a fait observer que c'est un avantage d'avoir du riz sauvage sur sa terre,

parce qu'il attire le gibier et permet aussi d'élever un grand nombre de canards et d'oies ? R. Le riz attire le gibier assurément.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Savez-vous s'il pousse en eau stagnante ? R. Oui.

Q. Par ce qu'on a dit ici, j'ai compris qu'il lui faut une eau courante d'une certaine profondeur. R. J'en ai vu dans une lagune en arrière du fort de Pierre, près de Winnipeg, en eau stagnante.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Y vient-il aussi bien que dans une eau un peu courante ? R. Je n'ai pas remarqué de différence.

Par le Président :

Q. Les rizières sont-elles aussi fournies, par exemple, que les champs d'avoine ? R. Non ; elles sont plus claires.

Q. Ce grain est-il susceptible de se conserver longtemps ? R. Il peut se conserver des années.

Q. Pourrait-on avec avantage l'ajouter aux provisions qu'on distribue aux Sauvages dans les temps de disette ? R. Je suis sûr que les Sauvages seraient bien aises d'en recevoir. Il y en a une quantité suffisante ; il s'agit d'en faire la récolte.

Q. Vous avez aussi mentionné un autre produit naturel, le navet sauvage. Avez-vous jamais essayé de cultiver ce légume ? R. Non ; la seule expérience que j'aie faite a été d'en mettre on conserve, comme on fait pour le gingembre. Dans cet état, on peut à peine le distinguer du gingembre confit au sucre.

Q. Le navet sauvage n'a pas la saveur brûlante du gingembre ? R. Sa saveur n'est pas brûlante ; elle est particulière : elle rappelle le goût du navet.

Q. A quelle époque les Sauvages ont-ils cette racine au printemps ? En mai et en juin.

Q. En quel temps pourraient-ils avoir le navet cultivé ? R. En juin.

Q. Si tôt ? R. Oui, le petit navet blanc des jardins.

Q. Gagnerait on quelque chose à transplanter le navet sauvage dans les lieux où le navet ordinaire peut se cultiver aussi facilement ? R. Je crois qu'il vaut la peine d'en faire l'essai.

Q. Que pourrait-on obtenir par la culture ? R. Un plus gros légume, peut-être.

Q. Quelle est la grosseur du navet sauvage ? R. Il est allongé, sans partie renflée, gros comme une moyenne canne.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Il ressemble au panais ? R. Oui ; il se rapproche du panais par la forme et il en a la couleur.

Par le Président :

Q. Le désigne-t-on sous un autre nom ? R. Oui ; quelquefois sous son nom sauvage, mais je ne me le rappelle pas.

Q. Il y a un produit du Nord Ouest appelé pomme ou fruit de bison ; est-ce la même chose ? R. Non ; on appelle ainsi une espèce de pomme produite par des tiges sarmenteuses dans la prairie.

Q. Ce fruit peut-il être employé pour la subsistance ? R. Il peut servir à remplir un estomac vide, à défaut d'autre aliment.....J'ai depuis deux ans des oignons sauvages dans mon jardin. La transplantation ne paraît pas les améliorer.

Q. Pouvez-vous nous donner quelque autre renseignement sur les sujets compris dans la sphère de nos recherches ? R. Je demanderais que l'on continue mes expériences sur les fermes agronomiques.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Avez-vous quelque réponse à faire aux questions sept et neuf ? R. J'ai déjà répondu précédemment à la septième. La neuvième porte : "quels sont les grains, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les Sauvages nouveaux dans l'art agricole."—D'une mauvaise culture, on ne doit pas attendre un bon rendement, pour ce qui est des grains. Les racines : pommes de terre, navets, carottes, voilà, je pense, ce que les Sauvages pourraient le mieux cultiver.

Q. Et les betteraves ? R. Oui ; mais les Sauvages n'en mangent point. Il faudrait leur en apprendre l'usage. Les prisonniers sauvages n'en veulent jamais prendre. Ils ont un préjugé contre la couleur.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Pourquoi se refusent-ils à en manger ? R. Je crois que c'est à cause de la couleur. Ils ne mangent point d'oignons non plus.

Par le Président :

Q. Quelle répugnance ont-ils à l'oignon ? R. Ils en détestent l'odeur.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. De l'oignon cru ou cuit ? R. On le leur offre cuit, bien entendu ; jamais cru.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Combien se vendent les perdrix et les faisans des prairies au Nord-Ouest ?

R. Les perdrix, 25 cents la couple ; les faisans, à peu près le même prix.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Savez-vous qu'il existe une loi fédérale prohibant l'exportation de ces deux espèces de gibier aux Etats-Unis ? R. Il y a une loi locale.

Q. Mais je parle d'une loi douanière qui interdit l'exportation des faisans, perdrix, chevreuils et autre gibier aux Etats-Unis ? R. Je ne l'ai pas vue.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Y a-t-il un droit d'exportation sur le gibier ? R. Non ; l'exportation en étant défendue.

Par le Président :

Q. Un témoin voudrait que l'on entreprît la domestication du castor ; avez-vous fait quelque expérience de ce genre ? R. Non. J'ai voulu avoir des castors, mais je n'ai pu m'en procurer. Je ne vois pas quels bons résultats on pourrait attendre de la domestication de cet animal.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Ne serez-vous pas bientôt dans la nécessité d'infuser du nouveau sang de bison dans votre troupeau ? R. Oui, je pense qu'il sera bon de le faire.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. J'ai entendu dire que beaucoup de vaches domestiques meurent en vélant, lorsque le veau a été engendré par un taureau bison. Est-ce le cas ? R. Non, cela est faux. J'ai entendu, pour ma part, des gens qui avaient passé leur vie dans les prairies, prétendre que le croisement du bison et de la race bovine domestique était impossible.

M. H.-J.-A. SECRETAN, de la Montagne de Pierre, Manitoba, se présente et est interrogé comme suit :—

Par le Président :

Q. Nous vous avons mis dans une position un peu désavantageuse en obtenant de M. Bedson la plupart des renseignements que nous allions vous demander ; mais il est encore plusieurs points sur lesquels vous pouvez nous donner un important témoignage. Veuillez lire la série des questions ; nous entendrons avec plaisir vos observations sur les sujets qu'elle embrasse. Première question : Quelles parties du Nord-Ouest avez-vous parcourues ? R. J'ai été à l'ouest jusqu'à la Colombie Britannique ; au nord jusqu'à Edmonton. J'ai parcouru la région du nord et le district de Calgary.

Q. La deuxième question est relative aux plantes, animaux terrestres, oiseaux qui vous sont connus, et aux districts où ils se trouvent ? R. Les animaux terrestres sont les quadrupèdes ordinaires des prairies ; les oiseaux que je connais sont plus particulièrement le faisan des prairies, les canards, les oies et les wawies.

Q. Venons-en au bison. Vous avez été, je crois, secrétaire de la compagnie formée pour la propagation du bison de pure race et de ses produits croisés. Pouvez-vous ajouter quelque chose aux renseignements que M. Bedson nous a donnés sur ce sujet. R. Je crains que M. Bedson n'ait détourné le vent de ma voile. Il est le président de la compagnie et vous a dit tout ce que j'aurais pu vous dire, et bien davantage. Nous avons eu une longue correspondance avec des Américains au sujet de cette entreprise,

dont la presse des Etats-Unis s'est passablement occupée. La création de notre compagnie a éveillé l'intérêt, parce qu'on avait cru le bison non susceptible d'être domestiqué ni croisé avec la race bovine domestique. J'ai écrit à des journaux qui soutenaient cette thèse et qui niaient le fait du croisement. J'ai aussi obtenu des statistiques qui montrent que les autorités à Washington ne portaient plus qu'à un millier de têtes le reste de l'espace bison sur le continent. Elles ignoraient absolument l'existence du troupeau de la Montagne de Pierre. J'ai pris aussi des renseignements sur le nombre des bisons possédés par des particuliers. Le plus gros groupe, paraît-il, est un troupeau de huit têtes qui appartient à un citoyen du Kansas. Plusieurs personnes ont un ou deux de ces animaux.

Q. On les garde comme curiosités ? R. Oui. On a souvent voulu en acheter de nous un ou plusieurs, et même jusqu'à la charge de deux wagons de chemin de fer.

Q. La compagnie a fait acte de patriotisme en ne cédant point son troupeau aux Américains ? R. L'autre jour, Buffalo-Bill m'a télégraphié pour avoir quinze bisons, qu'il voulait mener en Angleterre. Je lui ai répondu : Pas à moins de \$15,000 ; et je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis. Il voulait cinq vaches et cinq taureaux.

Q. Vous avez entendu ce que M. Bedson a dit sur le résultat du croisement du bison et de la race durham ? R. Oui.

Q. Pouvez-vous ajouter quelques observations à son témoignage ? R. Une question intéressante a été décidée par nos expériences : on doutait que les hybrides pussent se reproduire ; ils se reproduisent. J'ai vu ce printemps plusieurs veaux nés d'hybrides.

Q. M. Bedson a mentionné un hybride de trois ans qui pèserait sur pied 2,000 livres et dont la fourrure vaudrait \$35 ; est-ce là un cas exceptionnel ? R. Je connais cet animal. Il est né d'une vache bison et d'un taureau durham. Il est plus grand que les autres métis. C'est un bœuf et le seul animal provenant de ce mode de croisement ; les autres métis sont le produit de l'union de vaches domestiques et de taureaux bisons. Il est un point sur lequel j'ai à faire une observation : on a pensé que la vache domestique ne pourrait pas procréer avec le taureau bison à cause de la bosse ; erreur ! Le veau né de leur accouplement n'a en naissant aucune apparence de bosse ; plusieurs semaines après sa naissance, la protubérance est encore à peine sensible ; il est tout comme le veau ordinaire.

Par le Président :

Q. Avez-vous goûté de la viande d'hybride ? R. Non.

Q. Quand la bosse commence-t-elle à paraître sur le veau hybride ? R. Environ trois semaines après sa naissance ; jusque-là on ne remarque aucune différence entre ce jeune animal et le veau ordinaire.

Q. Le veau hybride a-t-il les mêmes allures que le veau ordinaire, ou donne-t-il en grandissant quelques signes de la nature sauvage du père ? R. Dans notre troupeau, il est absolument comme les autres. Les vaches métisses, les vaches bisons surtout, quand elles sont accompagnées de leurs veaux, sont assez méchantes—plus agressives, si on en approche, que les autres vaches ; mais même alors, quand elles sont couchées dans la prairie, on peut passer au milieu d'elles en voiture sans qu'elles se lèvent. Tout l'hiver dernier, elles venaient s'abreuver à la pompe de la cour, à la ferme.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Où est votre troupeau ? R. A la Montagne de Pierre, à quelques milles de Winnipeg.

Q. M. Bedson a dit que les vaches hybrides ne sont pas traitées, parce qu'on laisse les veaux suivre leurs mères. A-t-on jamais essayé de faire du beurre avec leur lait ? R. Elles ont peu de lait ; leur pis est très petit.

Q. A-t-on jamais essayé de nourrir les veaux bisons à la main ? R. Non ; je ne crois pas.

Q. Vous avez dit que les statistiques américaines qu'on vous a communiquées portent à un millier de têtes les bisons qui restent aujourd'hui dans tout le territoire des Etats-Unis ? R. C'est le calcul qu'on a fait à Washington.

Q. Pouvez-vous dire en quels lieux se rencontrent ces bisons ? Où suppose-t-on

qu'ils se trouvent ? R. On croit qu'il y en a une centaine de têtes dans le parc de Yellowstone ; ils sont à l'état sauvage, naturellement, mais retenus dans une coulée d'où il ne peuvent sortir. On en a vu aussi un petit troupeau dans le sud du Montana. J'ai apporté un extrait d'un journal américain, qu'avec votre permission je vais vous lire. Il a pour titre : *The last of the buffalo*. — "Le capitaine Jack Bridges, d'El-Paso, Texas, parlant de l'extermination du bison, disait dernièrement : Autant que je puis savoir, et je tâche de me tenir bien renseigné, il ne reste pas aujourd'hui six cents bisons aux Etats-Unis. Il y en a deux cents environ dans le parc de Yellowstone, et c'est tout ce qui survivra de la race après une couple d'années. Il peut s'en trouver une centaine au Texas ; dans ce nombre n'est pas compris le petit troupeau à demi domestiqué que possède sur son ranche Charlie Goodnight, près de Vernon, comté d'Armstrong. Il peut encore s'en trouver cent dix dans le Kansas et le Territoire indien, cinq ou six dans le Colorado, dix dans le Montana et cinq dans le Dakota. Le reste forme une petite troupe qui se tient dans un lieu isolé que je ne veux point faire connaître."

Je ne sais si M. Bridges fait ici allusion au troupeau de la Montagne de Pierre. Il ajoute :

"Voilà tout ce qu'il reste de bisons ; on peut en rencontrer encore peut-être un ou deux couples errants dans le sud du Texas. On m'a dit que deux vieux mâles avaient été vus au sud de San-Antonio l'autre jour, qu'ils ont été poursuivis et qu'un des deux avait été tué. Dernièrement, deux Sauvages, l'un apache et l'autre wascoé, m'ont rapporté qu'à cinq cents milles d'ici, dans une vaste plaine solitaire, il y en a un grand troupeau. Je le saurai bientôt, car je me rendrai là au printemps. La sécheresse a été très forte au Mexique cette année ; le gibier a beaucoup souffert et s'est porté au loin à la recherche d'eau."

Un autre écrivain parle ainsi de l'extinction de la race bison :

"Le bison, disparu de la prairie, est presque disparu aussi de la plaine."

"Nimmo, le statisticien des Etats-Unis, estime qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'un millier de bisons. C'est ce qui a engagé Charles Goodnight, grand éleveur du Texas, à en avoir un troupeau sur son ranche et à essayer des croisements avec la race angus sans cornes. Il a actuellement un veau qui provient d'un croisement du bison avec la race texienne. L'angus a le poil long et ressemble au bison. Goodnight croit réussir dans son intéressante expérience. Quant au bison pur, on peut dire qu'il a disparu."

L'écrivain ignorait que nous avions déjà fait cette expérience avec succès.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Quel est l'effet de la domestication sur le bison ? Lui fait-elle perdre ses caractères typiques ? Fait-elle perdre à la robe ses qualités particulières ? R. Non ; la robe du bison domestiqué est aussi belle, en hiver, que celle du bison sauvage.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Quel âge ont à présent les plus vieux de vos hybrides ? R. Quatre ou cinq ans.

Q. Sont-ils de plus forte taille que les animaux domestiques ? R. Généralement ; ils sont mieux conformés que le bison ; leur train postérieur est plus développé.

Q. Sont-ils plus gros que la vache domestique ? R. Ils sont plus gros que la vache domestique et mieux faits que le bison.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Supportent-ils mieux le froid que les bestiaux domestiques ? R. Oui ; ils passent l'hiver dehors. Des veaux mis bas en novembre se réchappent très bien.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous avez dit que ces hybrides se sont reproduits ? R. Oui ; croisés avec le bison pur, ils ont donné des produits trois quarts de sang plus beaux que les demi-sang et se rapprochant plus du bison.

Par le Président :

Q. Quelle durée peut bien avoir la vie du bison ? R. Ce n'est pas facile à dire. Je crois que personne ne l'a constaté.

Q. Pensez-vous que le bison vive plus longtemps que les animaux domestiques ?

R. Je suis plutôt porté à croire qu'il vit le même temps à peu près. J'excepte les bœufs de travail, qui vivent moins longtemps que les autres bestiaux.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous avez voyagé dans tout le Nord-Ouest ? R. A peu près. J'ai été plusieurs années sur la ligne du Pacifique canadien.

Q. Vous avez vu les Sauvages sur leurs réserves ? R. Oui ; j'ai été sur celle des Pieds-Noirs et sur une ou deux autres réserves.

Q. Je voudrais avoir de vous quelques renseignements sur ces Sauvages : sont-ils indolents, ou cherchent-ils à se faire une existence par un moyen ou par un autre ? Quelle impression avez-vous eue d'eux ? R. Il y en a quelques-uns sur les fermes, qui travaillent ; les autres ne font pas grand'chose ; ils s'amuse à flâner. Les jeunes gens se promènent à cheval, et les vieux les regardent faire.

Par le Président :

Q. Le travail revient aux femmes et aux enfants ? R. Oui. Les femmes et les enfants font à peu près tout le travail. S'il y a un fardeau à porter, la femme et les enfants le portent ; l'homme marche devant.

Q. Dans cet état de choses, quelles sont les plantes, racines ou grains de facile culture et de bon rendement qui conviendraient pour les réserves ? R. Je pense avec M. Bedson que c'est surtout la pomme de terre : les Sauvages l'aiment ; elle rend beaucoup et demande peu de soins.

Q. Que diriez-vous de l'orge ? R. Un témoin entendu ici vous a dit que l'orge offre cet avantage qu'il n'y avait pas besoin de la porter au moulin. Les Sauvages la débarrassent de son écorce en la mettant tromper dans une lessive, et s'en servent ensuite pour faire la soupe.

Q. Pouvez-vous donner au comité des renseignements sur les arbres indigènes qu'il serait désirable de transplanter dans les districts découverts du Nord-Ouest ? R. Je n'ai point fait de plantations moi-même ; mais j'ai vu dans le Manitoba des érables, venus de plants ou de boutures, en pleine croissance et qui paraissent être vigoureux.

Q. Avez-vous vu quelque plantation d'arbres fruitiers ? R. Non, si ce n'est les pommiers dont a parlé M. Bedson. Il y a apparence qu'ils vont rapporter cette année.

Q. Vous nous avez parlé du bison hybride. Nous avons eu d'amples témoignages touchant son importance au point de vue de la production de la viande. Dites-nous maintenant si, à votre connaissance, on a pu le soumettre au travail comme le bœuf ordinaire ? R. Oui. Le bœuf hybride dont nous avons parlé tantôt, a été dompté l'année dernière.

Q. Le taureau bison est-il plus fort que le taureau domestique ? R. Oui. Prenons par exemple ce bœuf hybride. Il a au moins six pieds de haut, du sol au garrot ; son encolure et ses quartiers sont énormes. Deux bœufs de pareille taille feraient un superbe attelage.

Q. Ce bœuf a été attelé ? A-t-il montré plus de force qu'un bœuf ordinaire ? R. Oui ; nous ne l'avons pas employé à un travail prolongé ; nous voulions seulement savoir s'il tirerait des fardeaux.

Q. Était-il mal aisé à mener ? R. Pas plus qu'un jeune bœuf ordinaire.

Q. Vous avez eu quelque difficulté en commençant ? R. Il était un peu vif tout d'abord.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Pouvez-vous nous donner quelque renseignement sur le sujet de la septième question : Quelles sont, selon vous, les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages dans la disette ? R. Il s'agit sans doute ici de substances alimentaires naturelles qui existent déjà ?

Q. Oui. Pouvez-vous indiquer quelque substance de cette nature que l'on puisse fournir aux Sauvages dans la disette ? R. Il n'est pas facile de répondre à cette question.

Par le Président :

Q. Je dois dire que les autres témoins ont eu l'avantage de recevoir ce questionnaire plusieurs jours d'avance, tandis que vous venez seulement de le voir ; aussi, je comprends votre hésitation à répondre à la dernière question. Elle est importante, et si vous pouviez jeter quelque lumière sur ce sujet, le comité en serait heureux ?

R. S'agit-il des viandes et des légumes ?

Q. Oui, de tout ce que la prairie offre comme produit naturel ? R. Je ne sais si vous approuverez ma réponse, mais je suggérerais d'employer des gens à faire la chasse aux rats de sable ; il y en a des millions ; on en nourrirait les Sauvages, qui mangent la chair de ces rongeurs.

Q. Ces rats, selon vous, sont nuisibles aux colons, et puis on en tirerait parti pour nourrir les Sauvages ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous plusieurs variétés de ces rats de sable ? R. La principale est le petit rat gris du Nord-Ouest. Il dévore les grains et fait des trous dans la terre.

Q. Pouvez-vous indiquer d'autres animaux ? R. Non, pas dans le moment.

Q. Que pouvez-vous nous dire des poissons du Nord-Ouest ? R. Il y a le poisson blanc qui abonde.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Les poissons des diverses espèces sont-ils abondants dans les différentes parties du Nord-Ouest ? R. Je n'ai pas vu beaucoup d'eaux poissonneuses dans le Nord-Ouest. En dehors des lacs Winnipeg et Manitoba, le poisson est passablement rare.

Q. Vous êtes allé à Edmonton ? R. Oui.

Q. Avez-vous séjourné longtemps dans le district d'Alberta ? R. Je n'ai fait qu'y passer.

Q. Y avez-vous entendu parler des mines d'or d'Edmonton et des environs ? R. Oui, des sables aurifères de la Saskatchewan-Nord.

Q. Quelques personnes dignes de foi vous ont-elles parlé de la valeur de ces mines ? R. J'ai entendu dire que les mineurs qui travaillent sur les bancs de sable avec le berceau ordinaire, font de bonnes journées ; ce qui veut dire pour un mineur \$7 à \$8 par jour.

Q. Avez-vous appris qu'on trouve de l'or dans tous les cours d'eau, grands et petits, de la vallée de la Saskatchewan ? R. L'or se trouve principalement dans la Saskatchewan même.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Ces mines sont au-dessus d'Edmonton ? R. Cui, Je n'ai pas vu faire le lavage de l'or.

Q. On m'a dit que la rivière au Castor, qui est une branche de la Saskatchewan, en aval du fort, contient plus d'or que la Saskatchewan ? R. Je n'en sais rien.

Le professeur BELL revient et est interrogé comme suit.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Trouve-t-on le blaireau dans le Nord-Ouest ? R. Oui, dans toute la prairie sèche.

Q. Je croyais que le blaireau avait été à peu près exterminé ? R. Il était très commun dans les plaines de l'Ouest, plus particulièrement dans le deuxième et le troisième steppes ; et il avait de la valeur comme substance alimentaire et comme pelleterie.

Par le Président :

Q. Je crois que vous avez apporté un dessin représentant les deux utérus de la femelle du lapin ? R. Oui. J'ai emprunté ce dessin à un ouvrage de Rymer Jones, naturaliste anglais, sur la structure générale des êtres du règne animal. Je l'ai colorié pour mieux faire ressortir les détails. On voit là que la lapine a deux utérus distincts, ayant chacun leur orifice sur le vagin. Ils paraissent destinés tous deux à porter des

petits, mais je n'ai pu encore constater si les deux gestations sont simultanées. Aucun auteur ne se prononce sur ce point, bien que plusieurs fassent mention de ce double utérus. Le lapin paraît être le seul animal à placenta, qui, par une étrange disposition de la vessie et du rectum, rende les matières fécales et l'urine par la même ouverture.

Q. Dites-vous qu'il n'y a pas gestation simultanée dans les deux utérus ? R. Je n'ai rien trouvé pour éclaircir ce point-là dans les auteurs que j'ai consultés. J'ai interrogé aussi les naturalistes que j'ai pu voir en ville ; ils n'en savent rien, et semblent également partagés sur la question.

Q. Le lapin d'Australie est de la même espèce que le lapin d'Angleterre ; cette origine explique-t-elle sa multiplication extraordinaire ? R. Oui, en grande partie, dans un climat tel que celui de l'Australie. Le lapin y fait probablement des petits toute l'année ; il n'y a pas là de changement de saisons qui mette obstacle comme ici à cette génération ; en supposant qu'un utérus se repose pendant que l'autre est en activité, les portées peuvent se succéder sans interruption du moment et tant que les femelles sont aptes à prodaire.

J'ai ici les spécimens dont j'ai parlé l'autre jour : ce sont cinq petits, extraits séparément de la cavité générale du corps des femelles ; j'en ai dépouillé un de son enveloppe membraneuse, pour qu'on le voie en son état de fœtus ; les autres ont leur enveloppe comme dans le corps des femelles. J'ai aussi des spécimens desséchés, mais ils ne valent pas les autres comme pièces anatomiques. Ces divers spécimens viennent d'autant de femelles. Quelqu'un du Nord-Ouest me les a procurés.

Q. Ce sont des cas de gestation extra-utérine ? R. Ces spécimens n'ont pas été trouvés dans l'utérus, mais dans la cavité abdominale du corps des femelles, en différents endroits à l'intérieur du péritoine.

Q. Le comité vous invite maintenant à répondre aux autres questions dans l'ordre qui vous conviendra. R. Je crois que nous en étions rendus l'autre jour à la septième question : "Quelles sont, selon vous, les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages dans la disette ? Dans quels districts pourrait-on se les procurer, et à combien reviendraient-elles ?" Les vivres que le gouvernement distribue aux Sauvages consistent surtout en porc, en bœuf et en farine—porc salé, bœuf salé, quelquefois bœuf frais. On devrait leur donner aussi du riz indigène, ou du riz importé et de la farine d'avoine ; ils aiment cette alimentation, à laquelle on pourrait ajouter du sirop et de la mélasse ; on aurait de la sorte, et à bon marché, une nourriture variée qui les contenterait. Une livre de riz peut fournir environ six livres et demie de substance à manger ; une mesure de riz qu'on fait bouillir dans cinq mesures et demie d'eau forme un manger consistant. Il ne faut mettre ni plus ni moins d'eau ; si on en met plus, on a de la bouillie claire ; si on en met moins le riz reste à sec avant d'être cuit. De même, avec une poignée de farine d'avoine on fait une poêlonnée de gruau. Une mesure de farine d'avoine dans dix mesures d'eau donne un bon *porridge*, qui contient tous les éléments nécessaires pour sustenter le corps humain. L'Écossais s'en trouve à merveille ; le Sauvage, qui n'est pas rude travailleur comme l'Écossais, s'en nourrira bien. Une livre de farine d'avoine donne onze livres de *porridge*. La mélasse et le sirop coûtent bien moins cher que le porc et le bœuf ; et une petite distribution de ces liquours sucrés aux Sauvages contribuerait beaucoup à leur faire aimer leurs rations.

Par l'honorable M. Almon :

Q. N'aimeraient-ils pas la farine de maïs ? R. Elle n'est pas aussi salubre, surtout quand elle est nouvelle. Elle demande plus de cuisson et n'est pas aussi nourrissante.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. On pourrait leur donner aussi des petites fèves blanches ? R. Oui, pourvu qu'ils eussent la patience de les faire bouillir.

Q. Il faut qu'elles bouillent très longtemps ? R. Oui.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Il se fait du sirop d'érable dans quelques parties du Nord-Ouest ? R. Il s'en fait peu. Notre érable à sucre ne croît pas dans le Nord-Ouest ; il y a une autre espèce d'érable sucrier, dite érable à feuilles de frêne.

Q. Les Sauvages n'en pourraient-ils pas tirer du sirop ? R. Oui, cet arbre a une sève riche.

Q. Il ne se rencontre que dans certaines régions ? R. Il est naturel à toute la région méridionale, et croît le long des rivières ; les missionnaires l'élèvent dans des lieux où il ne vient pas spontanément. Au lac la Biche, à quelques trois cents milles au nord-ouest de la limite septentrionale de son habitat, les missionnaires le cultivent pour avoir du sucre. Les Sauvages pourraient faire de même.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Il a été dit ici que cet érable à feuilles de frêne donne un plus beau sucre que l'érable ordinaire ? R. Ce sucre peut être raffiné. La sève contient deux et demi pour cent de son poids de matière saccharine.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Les Sauvages cherchent-ils par quelque procédé à faire du sucre ? R. Oui, en faisant bouillir la sève de cet érable. C'est l'érable à sucre du Nord-Ouest ; l'arbre pourrait être cultivé non seulement pour le sucre, mais pour servir d'abri et fournir du combustible ; il est robuste, et il prospère à de grandes distances de son sol natal.

Q. Cet arbre est-il gros ? R. Oui, presque aussi gros que notre érable à sucre d'ici ; sa croissance est très rapide. Il devient un arbre utile, exploitable en quinze ou vingt ans. Bon nombre de ces érables se voient ici en ville sur la rue Metcalfe, entre les rues Queen et Slater et sur la grande allée du Parc.

Q. N'appelle-t-on pas cet arbre l'érable de la rivière Rouge ? R. Oui, on l'appelle l'érable de la rivière Rouge, ou l'érable à feuilles de frêne. C'est un très joli arbre d'ornement. Quoiqu'il ne soit pas un végétal indigène de cette partie-ci du Canada, il y croît aussi bien que toute autre espèce.

Par le Président :

Q. Nous avons eu déjà votre opinion sur la valeur d'autres arbres ; vous avez parlé du liard et du pin gris. Avez-vous mentionné d'autres espèces ? R. L'érable, le liard et le peuplier à écorce rugueuse pousseront sur le bord des rivières. Le pin gris conviendrait pour les plaines ouvertes ; elles n'ont pas assez d'humidité pour l'épinette, le peuplier, le baumier, le cèdre et autres bois, mais je pense que le pin gris y réussirait. Quelques variétés étrangères au pays y pourraient croître aussi, j'entends des variétés de peupliers et de saules.

Q. Voulez-vous les mentionner ? R. L'espèce appelée grand saule blanc, importée, je crois, d'Angleterre, réussirait là-bas. Il faut borner notre attention aux essences capables de résister au froid de l'hiver. Le frêne vert est très propre à être cultivé dans le Nord-Ouest ; il n'existe pas ici ; il ressemble au frêne gras, mais a le bois plus dur. On le trouve dans les prairies lointaines et sur la Saskatchewan méridionale.

Q. La compagnie du chemin de fer "Northern Pacific" a fait, il y a quelques années, dans plusieurs de ses tranchées en prairie des plantations de différentes espèces d'arbres pour former des brise-vents ; savez-vous quel résultat ont eu ces essais ? R. Je n'ai pas été sur le Northern-Pacific, mais des voyageurs qui ont passé sur cette voie m'ont parlé de ces plantations ; elles ont eu un succès inespéré ; leurs lignes verdoyantes, m'a-t-on dit, réjouissent maintenant la vue dans ces régions ailleurs dénuées d'arbres.

Q. De quelle espèce de poisson faudrait-il, à votre avis, repeupler les lacs et les cours d'eau épuisés ? R. Le poisson blanc est pour cela celui qui convient le mieux, quand les circonstances sont suffisamment favorables. Quelques-uns des lacs appauvris, comme celui de la mission de Saint-Albert, se repeuplèrent d'eux-mêmes avec quelques années de protection. Il y a là un autre lac qui abondait en poisson blanc et qui a été épuisé par une pêche excessive ; d'autres l'ont été aussi, à un certain degré, dans le Nord-Ouest.

Q. Quel moyen indiqueriez-vous pour regarnir ces lacs et ces rivières ? R. Le plus efficace est tout simplement la protection du poisson qui se trouve encore dans leurs eaux. On pourrait y introduire des alevins, mais on a déjà là le poisson, qui est très prolifique ; qu'on le laisse se multiplier en paix, et bientôt il abonde.

Q. Un témoin entendu avant vous nous a dit que sur le lac Winnipeg on

emploi de grandes seines ; comme exemple de la pêche excessive qui s'y exerce, il nous a dit qu'il avait vu partir un jour un train de dix-huit chars chargés de poissons blancs—environ deux cents tonnes—provenant de ce lac ; il y a là, je le pense bien, une industrie profitable ; ne pourrait-on pas entretenir l'abondance de ce poisson dans le lac en y introduisant des alevins tirés de nos établissements de pisciculture ? R. Je n'aurais pas recours à ce moyen. Le poisson blanc qu'il y a dans le lac est bien capable de se maintenir par lui-même, si on le laisse se reproduire. C'est une erreur de croire que les grands lacs recèlent des quantités inépuisables de poissons. L'expérience fait voir que les poissons de mer eux-mêmes peuvent être exterminés. Les pêcheries de morue de la Nouvelle-Angleterre sont ruinées et nos pêcheries du bas Saint-Laurent et des provinces maritimes ont beaucoup perdu de leur richesse.

A Terre-Neuve, la pêche de la morue à la côte n'est plus rémunérative, et la population y a presque renoncé ; les engins de pêche sont abandonnés dans les anses du rivage ; ils ne servent plus parce qu'il n'y a plus de poisson à prendre.

Les pêcheurs s'en vont maintenant pêcher au Labrador, sur une étendue de mille milles de côtes ; ils s'y rendent dans de petites goélettes, emmenant avec eux leurs femmes et leurs enfants ; ils campent sur la grève dans des cabanes qu'ils se font, ou habitent dans leurs bateaux, et pêchent pendant toute la saison. Si par l'excès de pêche, des pêcheries maritimes ont pu être épuisées en quelques années, à plus forte raison doit-il en être ainsi de pêcheries lacustres.

Q. Comment pourrait-on obvier à cela ? R. Il faudrait, par des mesures immédiates, interdire la pêche absolument pendant un an ou deux, ou pendant une moindre durée, dans les eaux appauvries ; on établirait ensuite une saison régulière de prohibition. Actuellement, c'est pendant le frai, dans des eaux sans profondeur, que le poisson blanc et la truite sont pêchés le plus activement. Leur chair est alors bien inférieure à ce qu'elle est dans les autres saisons.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Il ne faut pas beaucoup de poisson pour suffire aux besoins de la consommation là-bas ; une loi qui prohiberait l'exportation du poisson, ne serait-elle pas un moyen suffisant de protection ? R. Une telle loi tendrait grandement à remédier au mal. Le poisson est assez abondant pour suffire aux besoins de la population, sans que les pêcheries en souffrent, si on interdit l'exportation.

Q. Quelqu'un a parlé d'anguilles ; je ne sais trop ce qui a été dit ; ce poisson existe-t-il dans les eaux du Nord-Ouest ? R. Non ; il n'y a pas là d'anguilles.

Q. Pourquoi n'y en aurait-il pas ? R. Je ne saurais dire ; l'anguille a besoin d'aller à la mer.

Par le Président :

Q. Quels sont, à votre avis, les meilleurs procédés, soit séchage, boucanage, préparation en boîtes, salage, congélation ou façon pemmican, à mettre en usage pour conserver les produits alimentaires naturels du Nord-Ouest qui vous sont connues ? R. Les Sauvages ne connaissent ou n'emploient pas d'autres procédés que le séchage et le boucanage. Pour eux, ce seraient les deux seuls moyens de conserver les substances alimentaires animales, à moins que vous n'entendiez parler des grands animaux, comme le cerf, qui ont assez de suif pour qu'on puisse faire du pemmican. Ce mot signifie "viande grasse." Voici comment se fait le pemmican. Le maigre de la viande est d'abord séché et légèrement grillé, puis il est pilé et mélangé avec du suif fondu qu'on répand dessus ; le mélange encore chaud est introduit ensuite et comprimé dans des sacs.

Q. En se servant de suif de bœuf, pourrait-on fabriquer du pemmican avec la chair d'autres animaux du pays ? R. On pourrait peut-être faire du pemmican de lièvre ; je ne sais trop ; c'est une expérience à tenter ; toute viande maigre doit être susceptible de se pemmicaniser, avec une suffisante addition de suif. Le procédé de pemmicanisation est familier aux Sauvages et aux Métis, mais on n'y entend rien en Angleterre. On a essayé d'y fabriquer du pemmican pour une expédition arctique ; on ne s'était pas inquiété auparavant de savoir comment s'y prendre, on se croyait au fait, et on ne réussit qu'à produire une conserve immangeable.

Q. Comment a-t-on procédé ? R. Les détails ne sont guère présents à ma

mémoire. Il s'agissait d'une fourniture pour une expédition arctique, Je crois qu'on fit sécher de la viande de bœuf, qu'on la pila et qu'on la mit dans des boîtes de fer blanc en versant dessus du saindoux fondu. Les indigènes à qui on avait servi de cette conserve pendant l'expédition, m'ont dit qu'elle était mollassse, graisseuse, d'un goût repoussant et tout à fait impropre à la nourriture de l'homme. Le pemmican des Sauvages et des Métis a bonne saveur, il a un goût *sui generis*, et je n'ai jamais rencontré personne qui ne pût en manger.

Q. Combien de temps le pemmican peut-il se conserver ? R. On ne le saurait dire. J'en ai gardé un échantillon pendant des années, sans qu'il ait éprouvé visiblement aucune altération. La viande séchée se trouve si bien préservée par le suif durci du caribou ou du bison qu'elle se garde de longues années.

Q. Combien de temps peuvent se conserver les autres substances animales fumées et séchées par les Sauvages ? R. Si le séchage et le fumage se font l'automne, elles se conserveront jusqu'à l'été suivant, ne subissant point d'altération en hiver ; elles seront au printemps aussi bonnes qu'aussitôt après leur préparation ; peut-être même se garderaient-elles tout l'été.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Pensez-vous que le pemmican fait en été se conserve mieux ? R. Oui.

Q. Il se conserve mieux que celui fait en automne ? R. Oui, le pemmican d'été a le temps de se perfectionner avant les froids ; il ne s'altère pas pendant l'hiver et pourra se garder l'été suivant.

Q. Je croyais que le point important n'est pas tant l'époque de la fabrication que le séchage de la viande ? R. C'est cela ; la viande doit être parfaitement séchée.

Q. Le séchage est ce qui contribue davantage à la conservation ? R. Oui. Pour les postes de la Compagnie de la baie d'Hudson, le pemmican se mettait en sacs de cent livres et plus, et il se conservait indéfiniment, serré dans un endroit sec et frais. L'humidité le fait moisir, sans le gâter tout à fait cependant, parce que la cuisson lui ôte toute apparence et tout goût de moisi. Ce qui paraît complètement moisi peut encore se manger si on le fait cuire.

Par l'honorable M. Almon.

Q. Quel était autrefois le prix du pemmican ? R. Le prix en était très bas : six à douze sous la livre. On l'achetait à six sous et on le revendait douze. Ces derniers temps, il s'est vendu dans le Nord un shilling sterling la livre ; comparativement au porc et au bœuf, il vaut bien ce prix.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Si vous aviez un verger à planter, quelle exposition choisiriez-vous de préférence ? R. Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans la culture des arbres fruitiers. J'ai cependant un verger inclinant légèrement vers le nord, qui a bien réussi.

Q. Vous n'aimeriez pas à vous prononcer absolument sur ce sujet ? R. Non.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Quand on monte dans le Nord, le boisement devient-il plus dense ? R. Jusqu'à un certain point. En sortant de la région prairiale à demi-boisée, si on gagne le Nord-Est, la densité des forêts va en augmentant jusqu'à ce qu'elle atteigne son maximum. Il y a des forêts denses au nord du pays de prairie, mais en approchant de leurs confins septentrionaux, la végétation rapetisse graduellement et le pays devient plus ouvert.

Q. Êtes-vous allé au nord, au delà des régions boisées ? R. Oui, bien au delà ; dans plusieurs directions.

M. DONALD W. DAVIS, M. P. pour Alberta, se présente et est interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. Quelles parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur, avez-vous parcourues ? Et quelles autres parties en connaissez-vous par les rapports de personnes dignes de foi ? R. J'ai parcouru le versant oriental des montagnes Rocheuses sur une étendue d'environ deux cents milles, et une région de quatre à cinq cents milles du nord au sud.

Q. Le district d'Alberta en entier ? R. Presque ; il y a dans le nord du district quelques parties où je n'ai pas été.

Q. Veuillez nommer au comité les plantes, les animaux terrestres, les oiseaux et les poissons qui vous sont connus, et indiquer en même temps les districts où ils se trouvent ? R. Quant aux plantes, les principales que nous ayons maintenant là-bas sont celles que nous semons : pommes de terres, navets et autres légumes. Il y a, sur le versant oriental, près du pied des montagnes, une plante que les Sauvages appellent *camass* et que j'appellerais oignon sauvage ; elle est très abondante. Nos Sauvages les Pieds-Noirs n'en font pas autant usage que les Kootenays qui en vivent la plupart du temps ; elle a une petite racine et ressemble beaucoup de forme à l'oignon-patate.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Les Sauvages font cuire cette racine ? R. Oui, dans des trous en terre ou dans des vases de fer. Après la cuisson, elle ressemble beaucoup à la réglisse et est sucrée.

Par le Président :

Q. La trouve-t-on en abondance ? R. Elle est abondante sur le versant des montagnes.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Cultivée ou à l'état sauvage ? R. A l'état sauvage. Sur le versant occidental, dans le district de Kootenay, on appelle prairie de *camass* les espaces qui en sont couverts.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Est-ce le même légume qui croît sur l'autre versant ? R. Oui, c'est le même.

Par le Président :

Q. Personne n'a-t-il tenté de l'améliorer par la culture ? R. Je ne l'ai jamais entendu dire.

Par l'honorable M. Almon :

Q. En avez-vous jamais mangé ? R. Oui, j'en ai mangé. Il est très agréable au goût et très nourrissant. Avec une demi-livre de cette nourriture par jour, un homme ne peut mourir de faim.

Par le Président :

Q. Cela suffirait sans autre chose pour conserver la vie ? R. Oui.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Savez-vous si les blancs l'emploient comme aliment ? R. Ils ne l'emploient pas ; s'il leur arrive d'en manger, c'est simplement pour y goûter. Il y a une autre plante qui croît partout dans la prairie et que nos Sauvages arrachent et mangent crue ou cuite ; elle a un peu le goût de la pomme de terre sucrée.

Par le Président :

Q. Est-ce la plante appelée la carotte sauvage ? R. Oui, c'est le nom qu'on lui donne ; sa racine a de deux à cinq pouces de long.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Peut-elle être arrachée en hiver ? R. Non.

Par le Président :

Q. Les Sauvages peuvent-ils se la procurer de bonne heure ? R. C'est un des premiers légumes qu'ils ont au printemps ; ils l'arrachent dès que la terre est dégelée.

Q. Un témoin a recommandé l'autre jour la transplantation de cette carotte, parce qu'elle mûrit six semaines plus tôt que le navet ordinaire ? R. Je ne l'ai jamais vu transplanter et je n'ai jamais pris la peine de savoir comment vient la graine. C'est une des premières plantes qui poussent le printemps dans la prairie.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Les bestiaux la mangent-ils ? R. Ils peuvent manger la tête des tiges, mais la racine pivote à quatre ou cinq pouces en terre.

Par le Président :

Q. Y a-t-il beaucoup de baccifères dans le Nord-Ouest ? R. Nous avons le

saskatoun; c'est une espèce de *huckleberry* (airelle corymbifère); sa tige est plus haute que celle du *huckleberry* et son fruit est gros et très sucré.

Q. Ce fruit est-il nutritif? R. Les Sauvages en cueillent de grandes quantités, qu'ils font sécher pour les consommer pendant l'hiver.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Je suppose que les ours mangent aussi de ces fruits? R. Oui.—Le long des montagnes Rocheuses, les framboises, les mûres et les fraises viennent à foison.

Par le Président :

Q. Y a-t-il des pruniers sauvages dans ce canton-là? R. J'en ai vu, mais il n'y en a pas beaucoup.

Q. Savez-vous si l'on a fait des essais de culture de prunier sauvage? Très en petit. Un colon, à la passe du Nid de Corbeau, dans les Rocheuses, a fait un essai qui a bien réussi.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Au moyen de la greffe? R. Oui.

Par le Président :

Q. Les arbres greffés ont-ils donné de plus gros fruits? R. Ils n'ont pas encore rapporté; ils vont rapporter cette année.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Vous avez le cactus là-bas? R. Oui.

Q. En fait-on quelque usage ou le regarde-t-on comme une plante nuisible? R. Oui, nuisible.

Q. Fleurit-il? R. Oui.

Par l'honorable M. Sanford :

Q. Pousse-t-il haut? R. Quelques-uns atteignent deux pieds.

Q. Quelle circonférence? R. Il y en a de toutes les espèces et grosseurs. On en voit ayant des feuilles de six pouces de large et d'un pied de long.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Comment se fait-il que le cactus vive en plein air là-bas, quand il est ici une plante de serre? R. Je ne saurais dire; il n'est que trop vigoureux; on voudrait bien qu'il ne le fût pas.

Par le Président :

Q. Donnez-nous des renseignements sur les animaux terrestres, les oiseaux et les poissons indigènes de votre district? B. Les animaux indigènes deviennent rares. Il reste le chevreuil à queue noire, le chevreuil à queue blanche et l'antilope; dans les montagnes, quelques cerfs rouges ou wapitis. J'ajoute l'ours, la chèvre des montagnes et le mouton des montagnes.

Q. Ces deux dernières espèces sont bien distinctes? R. La chèvre est semblable à la chèvre ordinaire; elle a le poil blanc et très long, des cornes courtes et menues le mouton, lui, a de grandes cornes contournées.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Ce mouton n'est pas bien gros? R. Non, pas bien gros.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Vous avez aussi des animaux à fourrure: le castor, le renard, la marte? R. Oui.

Par l'honorable M. Sanford :

Q. Les moutons des montagnes sont-ils nombreux? R. J'en ai vu quelquefois des troupeaux d'une cinquantaine, au loin, sur le flanc de la montagne.

Par le Président :

Q. Quelqu'un a-t-il essayé de domestiquer cette espèce ovine? R. Je ne crois pas.

Q. Veuillez nous dire quels poissons il y a dans votre district? R. Le principal est celui qu'on appelle la truite des montagnes. Nous avons aussi la truite noire et la truite saumonée des lacs.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Avez-vous le poisson blanc? R. Nous avons peu de poissons blancs; ils ne se trouvent que dans une couple de lacs de cette région; mais le brochet abonde.

Par le Président :

Q. Les témoignages de personnes précédemment entendues, portent à croire

qu'au pays de prairie d'Alberta, il n'y a guère de poissons que dans les eaux qui descendent des montagnes : la plupart des lacs de votre région seraient saumâtres ? R. On ne trouve de poissons que dans les lacs qui sont proches des montagnes.

Q. Les autres sont sans poissons parce qu'ils sont saumâtres ? R. Je le pense.

Q. Si on y déposait des espèces convenables, pourraient-elles y durer ? R. Je ne crois pas.

LE PRÉSIDENT :— Je vous ai fait cette question parce que dans le Dakota il y a un grand lac salé, appelé le lac au Diable, dont les eaux sont fortement saumâtres, et où l'on prend de très gros brochets et maskinongés.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Quels poissons prend-on dans la Saskatchewan-Sud ? R. Plus de brochets que d'autres poissons, jusqu'à ce qu'on soit près des montagnes.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Il n'y a pas de poissons blancs dans la Saskatchewan ? R. Je n'ai jamais entendu dire qu'on en ait pris dans cette rivière ; il y a des esturgeons, qui montent le printemps, lorsque les eaux sont hautes.

Par le Président :

Q. Dans la branche sud ? R. Oui, dans toutes les rivières ; jusque dans celle du Ventre, et aussi haut que Sainte-Marie.

Q. Cet esturgeon est-il gros ? R. J'ai vu des pièces du poids de quinze à vingt livres.

Q. Quels sont les oiseaux de votre district qui peuvent être considérés comme produits alimentaires ? R. Nous avons le faisán, la perdrix bleue et la poule folle.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Avez-vous des tourtes ? R. Non ; il ne vient pas de tourtes dans cette région.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Les faisans sont-ils nombreux ? R. Oui, très nombreux.

Par l'honorable M. Sanford :

Q. Qu'est-ce que la poule folle ? R. C'est un oiseau qui ressemble beaucoup à la perdrix. Perché sur une branche, il se laisse approcher et abattre avec un bâton.

Q. Quelle différence y a-t-il entre cette poule folle et la perdrix ? R. La perdrix est craintive, elle s'effraie aisément ; la poule folle ne cherche point à se dérober à l'homme. Sa chair est semblable à celle de la perdrix.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. A-t-elle la même couleur que la chair du faisán des prairies ? R. Non ; la chair du faisán est brune ; celle de la poule folle et de la perdrix bleue est blanche. Nous avons aussi en quantité des oies, des canards, des wavies, des cygnes et des poules d'eau, au printemps et à l'automne.

Par l'honorable M. Turner :

Y a-t-il du riz sauvage pour servir de pâture à tout ce gibier ? R. Non ; le gibier fait un arrêt dans nos localités pour se reposer, lorsqu'il exécute ses migrations vers le nord ou le sud ; il est alors très abondant pendant quelques semaines.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Quelle est la grandeur du cygne ? R. R. J'en ai vu de six pieds de haut.

Par le Président :

Q. Ces oiseaux se tiennent sur les fonds graveleux ? R. Oui.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il aussi par là des petits oiseaux ? R. Il y en a beaucoup.

Q. Sont-ils bons à manger ? R. Ils sont d'un goût délicat, mais il en faut pas mal pour faire un repas.

Q. Avez-vous à peu près les mêmes espèces que nous avons ici ? R. A peu près... Je n'ai jamais vu là-bas ni grive, ni tourte, mais des courlis, des bécassines, des oies et des canards en quantité.

Par le Président :

Q. Pourrait-on, à votre avis, introduire ou transplanter avantageusement dans certaines parties du Nord-Ouest des espèces d'animaux terrestres, poissons et plantes particulières à d'autres parties du pays ? R. Non, pas utilement.

Q. Quelles sont, selon vous, les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui pourraient être fournies aux Sauvages dans la disette? R. Je crois que la farine et le bœuf sont les vivres les plus économiques et les plus sains que l'on puisse maintenant fournir aux Sauvages.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Que dites-vous du lard fumé? R. Les Sauvages n'en veulent pas; il faut leur donner de la farine et du bœuf.

Par le Président :

Q. Pourquoi ne veulent-ils pas de lard fumé? R. Ils ne l'aiment pas; et d'ailleurs personne ne peut vivre de lard fumé seulement; on s'en dégoûte vite, si on ne mange que cela trois fois par jour.

Q. Est-ce que les Sauvages laissent se gâter celui qu'ils reçoivent? Les familles auxquelles on le distribue ne prennent aucun soin pour le garder et il finit par devenir rance? R. Oui. Ils aiment à avoir un peu de porc fumé de temps à autre, à cause de la graisse qu'ils en tirent; mais le bœuf est la seule viande qu'ils demanderaient et qu'il leur faut; ils peuvent vivre de bœuf seulement.

Q. Quels sont les grains, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les Sauvages nouveaux dans l'art agricole? R. Les Sauvages ne s'adonnent guère à la culture des grains et des herbes. Il y en a cependant qui ont bien réussi dans la culture du blé; j'ai vu d'aussi beau blé qu'on en puisse voir, récolté par des Sauvages.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Que font-ils de ce blé? R. Ils en nourrissent leurs volailles; faute de moulins pour le mouder, ils ne peuvent guère l'utiliser autrement. S'ils avaient le moyen d'acheter de la farine, ils feraient mieux de ne point cultiver le blé.

Q. Que leur recommanderiez-vous de cultiver à la place du blé? R. Les racines: pommes de terres, navets, carottes; ils aiment ces légumes, dont la culture est facile, et ils ne cultiveront que ce qui est facile à cultiver.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Leur conseilleriez-vous la culture de l'oignon indigène? R. Ils n'aiment pas l'oignon.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Les pommes de terre ont-elles été atteintes de la pourriture au Nord-Ouest? R. Elles n'ont jamais été atteintes de cette maladie, que je sache.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Les Sauvages n'aiment point la betterave? R. Ils aiment les carottes, les navets, les pommes de terre; ce sont là les seuls légumes pour lesquels ils aient du goût.

Q. Ne devraient-ils pas cultiver aussi le chou? R. Ils n'aiment pas le chou.

Par le Président :

Q. Ils pourraient bien cultiver l'orge et le maïs? R. Je leur recommanderais la culture de l'orge.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Les pois viendraient-ils bien là-bas? R. Oui, très bien. Les Sauvages ont eu, cette année, pour la première fois, je crois, des pois de semence. On a déjà semé des pois dans le pays, et ils sont bien venus.

Par le Président :

Q. Le climat est-il assez chaud pour que le maïs ordinaire y mûrisse? R. Je ne crois pas. Quelques pieds sont arrivés à leur maturité, mais ce succès n'est pas tel qu'on puisse y attacher de l'importance.

Par l'honorable M. Sanford :

Q. Le sarrasin réussirait-il? R. Je n'en ai pas vu faire l'essai... On a apporté de la rivière Missouri un maïs récolté par les Sauvages de cette région, et nos Sauvages en ont essayé avec succès la culture; il est de toutes les couleurs: noir, blanc, moucheté. Cette variété mûrira dans notre pays.

Q. Savez-vous quel en est le nom? R. On l'appelle blé indien. On l'a eu de la tribu établie au-dessous du fort Barthold.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Cultive-t-on le seigle dans votre contrée ? R. Je ne doute pas qu'il ne réussit ; l'orge et l'avoine viennent bien.

Q. Vous avez exprimé l'opinion que le bœuf frais et la farine, avec certains légumes, sont la meilleure alimentation pour les Sauvages ? R. Je crois que c'est l'alimentation la meilleure et la plus économique à leur procurer.

Q. Mais pour les districts où il serait incommode ou impossible de conduire aux réserves des animaux, quels seraient les meilleurs procédés à employer pour conserver la viande ? R. Il y a peu de lieux où l'on ne puisse mener des animaux, à certaines saisons.

Q. Mais pour les lieux éloignés où on n'en pourrait mener en hiver ? R. Il faudrait y mener les bêtes en automne, les abattre et les faire geler pour la consommation d'hiver.

Q. Je suppose que le bœuf est susceptible des mêmes préparations là-bas qu'à Chicago : séchage, salage, fumage ? R. Certainement.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Fait-on chez vous l'élevage des moutons ? R. Oui.

Q. Cet élevage réussit-il ? R. Très bien. Vous savez, je suppose, que l'élevage des moutons n'est pas permis dans la partie méridionale d'Alberta. Point de ranches de moutons au sud de la rivière à l'Arc.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Pourquoi cela ? R. La loi le défend. Une partie du pays est réservée pour l'élevage du gros bétail ; l'autre partie est laissée libre pour tous les usages. Les moutons chassent les autres bestiaux ; ceux-ci ne paissent point l'herbe dans un ranche par où les moutons ont passé.

Q. Les moutons se gardent-ils plus aisément que le gros bétail ? R. En tous pays, il faut mettre les moutons à l'abri en hiver ; sous ce rapport le gros bétail se garde plus aisément.

Q. En quel mois les mettez-vous à la bergerie ? R. On les laisse dehors tant qu'il n'y a pas de neige.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Que leur donnez-vous en hiver, du foin ou des navets ? R. Du foin ; du moment que la neige a disparu, on n'a plus besoin de leur donner à manger.

Par l'honorable M. Almon :

Q. A quelle époque faut-il d'ordinaire les faire entrer à la bergerie ? R. Vers le premier de janvier.

Q. L'hiver commence vers Noël ? R. Oui.

Q. Quelle est sa durée ? R. On nourrit les moutons pendant environ trois mois.

Q. Les Sauvages mangent-ils du bœuf salé ? R. Ils en mangeraient, je suppose, si on leur en donnait, mais ils aiment mieux la viande fraîche.

Q. Si vous invitiez un Sauvage à dîner, quelle quantité de viande lui serviriez-vous ? R. Cela dépendrait du temps qui se serait écoulé depuis son dernier repas. Je lui en servirais dix livres, quoique la ration d'une livre un quart que les Sauvages reçoivent par homme, femme et enfant, me paraisse suffisante. Cette ration se donne pour les enfants, même les nourrissons, comme pour les hommes, de sorte que la part de ceux-ci peut être de deux ou trois livres.

Par le Président :

Q. Quelles sont les espèces d'animaux qui ont le mieux réussi là-bas ? Si vous établissiez un ranche, que choisiriez-vous pour l'élevage ? R. Les vaches importées du Montana sont notre meilleur bétail ; elles proviennent d'un très bon croisement ; la plupart sont moitié durham. Le bétail du Montana résulte en grande partie d'un mélange avec la race durham.

Q. Le croisement du bétail montanais avec la race durham donne-t-il d'aussi bons produits pour le climat que le croisement avec les races galloway et angus ? R. On n'a pas encore eu dans le pays assez de galloways et d'angus pour pouvoir faire la comparaison. Quelques croisements avec ces dernières races ont donné

d'excellents résultats, mais pour ce qui est de la production de la viande, je ne connais rien de supérieur au durham.

Par l'honorable M. Almon :

Q. A-t-on chez vous dressé des bœufs au travail ? R. Oui.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Leur met-on le joug aux cornes ? R. Non ; on les attelle de la façon régulière, par le cou.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Dans certaines parties de la Nouvelle-Ecosse, les bœufs sont attachés par la queue à la charrue : vous n'avez pas cette pratique au Nord-Ouest, je suppose... R. Dans le nord de la contrée, les charrettes sont attelées d'un seul bœuf.

Par le Président :

Q. Une partie considérable du district d'Alberta est relativement dénuée d'arbres, n'est-ce pas ? R. Oui, une grande partie.

Q. Quelles seraient, à votre avis, les essences indigènes ou étrangères qui conviendraient le mieux pour boiser cette région ? R. Ce n'est pas aisé à dire. Les plantations dans les prairies n'ont pas été suffisantes pour qu'on puisse dire quelles essences y viendraient le mieux. Je crois cependant que le liard peut pousser à peu près partout.

Q. Ce serait, croyez-vous, l'essence qu'il faudrait choisir ? R. C'est un bois qui croît très vite ; c'est le plus convenable, je pense.

Q. Y a-t-il d'autres essences indigènes qu'on devrait aussi essayer ? R. L'essence indigène est l'épinette ou sapin rouge.

Q. Quelle est cette variété d'épinette ? Voulez vous dire le pin de Banks ou pin des rochers ? R. Non, c'est une espèce qui diffère un peu de ce dernier ; une espèce de pin toutefois.

Q. Est-elle de croissance rapide ? R. Elle croît très rapidement.

Q. Pourrait-elle se transplanter avec succès ? R. Je le pense ; comme elle croît dans la montagne, elle doit être très robuste et propre pour tous les sols ; mais je ne l'ai vu transplanter nulle part.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Le houblon est-il indigène chez vous comme à la rivière Rouge ? R. Non ; il n'y en a pas dans le Nord-Ouest.

Par le Président :

Q. Le tabac viendrait-il chez vous ? R. Il viendrait, mais médiocrement. Les champignons poussent en quantité et sont très gros ; quelques-uns ont au moins six pouces de diamètre ; toutes nos variétés sont comestibles. En certains endroits, il y en a tellement, qu'on pourrait en remplir le coffre d'une voiture en moins d'une heure.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Ont-ils le goût fin de nos champignons ? R. Oui.

Q. La saison en dure-t-elle longtemps ? R. Tant qu'il y a des pluies.

Q. Durent-ils du printemps à l'automne ? R. Nous en avons pendant tous les mois d'été.

Q. Avez vous des arbres fruitiers ? R. Nous en avons eu très peu jusqu'ici ; l'année dernière, un grand nombre ont été plantés, et ils ont bien passé l'été.

Q. Quels sont ces arbres ? R. Des pommiers, des poiriers, des pruniers de toute espèce, et des cerisiers.

Par le Président :

Q. Où se les était-on procurés ? R. Aux pépinières d'Ontario, principalement.

LE PRÉSIDENT.—Le comité ne vous retiendra pas davantage. Il recevra avec plaisir les observations que vous lui adresseriez par écrit sur les points indiqués dans la note qui fait suite au questionnaire, ainsi que sur les questions auxquelles vous avez déjà répondu, si vous désiriez donner plus de développement à vos réponses.

M. D.-H. MACDOWALL, M. P., pour Saskatchewan, se présente et est interrogé comme suit :

Par le Président :

Le comité doit reconnaître, Monsieur, comme il l'a fait pour M. Davis, que vous n'avez pas été suffisamment prévenu ; aussi veuillez vous-même choisir parmi les sujets exprimés sur cette feuille ceux qui vous conviendront ; vous pourrez nous communiquer plus tard vos observations par écrit sur les autres points. R. Je lis la première question : " Quelles parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur, avez-vous parcourues ? et quelles autres parties en connaissez-vous par les rapports de personnes dignes de foi ? " R. Je suis venu en Canada en 1878 et j'ai parcouru cette année-là toutes les provinces, excepté la Colombie-Britannique. En 1879, je fis une longue tournée dans le Nord-Ouest. J'allai dans le Manitoba jusqu'au lac Plat ; je revins à Winnipeg et me rendis à Emerson et jusqu'à la montagne Purple, sur la frontière. Je me dirigeai de là sur la Scuris, me rendis à Prince-Albert, à Battleford, à la rivière aux Arcs. Je traversai les plaines, allai au fort Walsh, au fort Benton et passai dans l'Iowa occidental. Ma tournée dura six mois. J'ai donc vu une bonne partie du pays, mais mes observations ont été superficielles, à cause de la rapidité du voyage.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Comment avez-vous voyagé ? à cheval ? R. Tantôt à cheval, tantôt en charrette ou en wagon.

Q. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements touchant la deuxième question : " Quels animaux terrestres, oiseaux, poissons et plantes propres à l'alimentation vous sont connus, et dans quels districts se trouvent-ils surtout ? " R. Je connais peu les fruits et les plantes du Nord-Ouest. Je sais que les prairies produisent beaucoup de fruits, dont les Sauvages se nourrissent. Il y a un petit oignon qu'ils mangent ; et un herbage qui ressemble à l'épinard et qui en tient parfaitement lieu. La variété des fruits sur la Saskatchewan du Nord est grande. Les petits fruits, les fraises surtout, viennent en abondance. J'ai aussi vu des cerises, très bonnes, mais petites.

Par l'honorable M. Sanford :

Q. Y a-t-il des champignons de ce côté ? R. Oui, en grande quantité.

Q. Sont-ils gros ? R. Quelquefois ; mais dans les districts du Nord ils ressemblent au champignon-bouton ; là les fraises abondent, et sur le côté nord de la Saskatchewan, vis-à-vis Prince-Albert, il y a beaucoup de cerises sauvages.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Ces cerises sont petites ? R. Oui, mais excellentes. Il y a aussi des gadelles sauvages : rouges, blanches et noires, de bonne grosseur ; c'est dans les savanes d'épinettes qu'elles viennent le mieux ; dans ces fraîches savanes, les gadelles ont un goût d'ananas et prennent un accroissement merveilleux. Les framboises viennent très bien aussi. Nous avons transplanté des fraises dans un petit jardin et elles sont devenues très grosses ; les framboises prennent aussi beaucoup de développement par la transplantation. Cultivées comme fruits de jardin, les fraises et les framboises s'amélioreraient beaucoup. Les plantes fruitières indigènes du Nord-Ouest donneraient des produits très encourageants, si on s'appliquait à les améliorer ; mais dans un district tout nouveau, comme celui de Saskatchewan, personne n'a le temps de s'occuper de cela. Si on établissait une ferme expérimentale, comme celle qu'on voit près d'Ottawa, non-seulement dans le Manitoba, mais dans chaque district du Nord-Ouest, le pays en retirerait de grands avantages ; c'est seulement dans des établissements de ce genre qu'on a le moyen par des expériences de rechercher ce qui peut être d'un bon rapport en culture. Dans une colonie naissante, personne n'a de temps à consacrer à de telles recherches. Les fruits indigènes viennent extraordinairement bien ; cela doit porter à faire l'expérience de leur culture. Les fruits que produit la Russie septentrionale—pommes, poires et autres fruits—réussiraient, je n'en doute pas, au Nord-Ouest ; nous avons un meilleur été que la Russie septentrionale, et notre hiver ne peut pas être plus rigoureux que le sien. Il faudrait tenter des expériences pour tous ces fruits, sur une ferme établie par le gouvernement ; c'est le seul moyen.

pratique. Si le gouvernement ne voit pas jour à fonder dès à présent des fermes dans toutes les divisions ou territoires du Nord-Ouest, il pourrait réserver des terrains dans le voisinage des villes en vue d'en fonder plus tard ; en attendant, il peut y choisir un homme ayant déjà quelque connaissance et habitude du jardinage, ou y envoyer quelqu'un, pour y faire les premières expérimentations d'après les instructions du chef de la ferme d'ici—de la ferme d'Ottawa. Ces expériences coûteraient bien peu et rendraient, je crois, de bons services.

Par l'honorable M. Turner.

Q. Cultive-t-on le raisin sur la Saskatchewan ? R. Je ne crois pas qu'on y ait essayé la culture de la vigne.

Q. Avez-vous le houblon ? R. Il vient à merveille. J'ai chez moi du houblon dont la graine a été importée d'Angleterre et que je cultive pour en faire de la levure ; le houblon de Kent croît avec exubérance dans la vallée de la Saskatchewan ; ma véranda est ombragée de ses tiges grimpantes surchargées de cônes.

Q. Où cela ? R. A Prince-Albert, Saskatchewan. Le houblon sauvage vient partout dans le pays.

Par le Président :

Q. Votre houblon originaire de Kent vaut-il celui qui est cultivé à Kent même ? R. Je crois qu'il est aussi bon ; ses tiges sont complètement couvertes de cônes.

Q. Le houblon sauvage est-il prolifique ? R. Il est prolifique comme l'autre, mais pas aussi beau. J'en ai vu de cultivé au Fort à la Corne, dans le Nord. M. Goodfellow, chef du poste de la Compagnie de la baie d'Hudson, y a un magnifique jardin, où j'ai vu des perches de houblon dressées comme dans les houblonnières de Kent. On comprend quelle bonne bière on pourrait fabriquer dans le pays si l'acte des Territoires du Nord-Ouest était amendé, je veux dire si la loi prohibitive était abrogée.

Q. Vaudrait-il mieux pour le fermier planter le houblon de Kent que l'espèce indigène ? R. Je lui recommanderais le houblon de Kent, si le produit se vendait, mais il ne se vend pas.

Q. Le houblon de Kent est-il aussi robuste que le houblon indigène ? R. Il paraît être très robuste ; nulle plante ne peut l'être davantage ; il s'étend et se développe rapidement ; une petite racine mise en terre pousse en quelques années des jets qui couvrent toute la place.

Q. Y a-t-il des pruniers sauvages dans votre région ? R. Je n'en ai point vu ; j'ai vu des cerisiers, des groseilliers et autres plantes à fruits sauvages, mais point de pruniers.

Q. A-t-on fait quelque essai pour améliorer vos fruits sauvages ? R. Dans mon jardin, j'ai des framboises qui se sont bien améliorées ; j'ai aussi des fraises qui ont l'apparence de fraises cultivées, sans être aussi grosses cependant.

Q. Ne pourriez-vous pas presser le houblon pour l'expédier hors des Territoires ? R. On n'a pas le moyen d'expédier sur les marchés les produits qu'on récolte dans le territoire de la Saskatchewan. Nous n'avons pas de chemin de fer. Le transport au chemin de fer le plus proche coûte dix cents la livre, ce qui est ruineux.

Q. Il y a aussi une espèce de tournesol qui croît à l'état sauvage ; est-ce une petite plante ? R. Nous avons une petite fleur jaune ; je ne sais si c'est un tournesol. J'ai semé du vrai tournesol ; il a très bien poussé. Nous avons le pembina, l'atoca et ce qu'on appelle le bois d'original, dont on aime à manger la baie en passant dans les bois ; mais l'atoca invite à faire halte. On le cueille en hiver sous la neige qu'on écarte du pied, et on en fait des pâtés. Le mercure est quelquefois à soixante degrés au-dessous de zéro quand on fait ces cueillettes, mais les froids de là-bas ne se font pas sentir comme ceux de l'Est. Mon associé et moi nous avons fait venir trois cents têtes de bétail du Missouri. Ce troupeau, amené de huit cents milles, nous arriva dans la première semaine de novembre. Nous n'avons pas d'approvisionnement de foin. Pour l'hivernement, nous pratiquâmes dans un coteau une tranchée suffisamment spacieuse pour que les bêtes pussent s'y coucher ; un sentier tournant menait à travers le bois à la cavité. Les bêtes y passaient la nuit et elles avaient chaud le matin, car une vapeur s'exhalait d'eux. On les menait boire une ou deux fois par

jour à travers un marécage où croît le foin bleu et ils broutaient cette herbe. Dans le cours de l'hiver, onze vaches ont vélé; un seul veau est mort de froid; deux ont été dévorés par les loups; les autres se sont tous réchappés. L'hiver suivant, ayant peu de foin, nous achetâmes de la paille aux cultivateurs pour nourrir nos animaux.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Vos vaches ont-elles vélé dehors? R. Oui. Nous leur avons donné un peu de foin, et les veaux ont tété leurs mères tout l'hiver. Une chose extraordinaire, c'est que le pis des vaches n'a pas gelé; la température n'a pas paru les affecter. Le premier hiver, nous avons abattu quatorze bêtes, dont le poids moyen a été de six cents livres; le deuxième hiver, nous avons abattu mille livres de viande; la troisième année, quelques bêtes ont encore été tuées. Le reste du troupeau a alors été mené à Calgary et s'est vendu le même prix que nous avons payé pour le troupeau entier. Ce que je viens de dire fait voir ce que peut être le pays de la Saskatchewan pour l'élevage du bétail.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il du poisson dans la rivière Saskatchewan? R. Nous avons l'esturgeon, que j'appellerais le poisson-roi.

Q. Le pêchez-vous à la ligne? R. Non; au filet. C'est un poisson magnifique.

Q. Avez-vous du poisson blanc? R. Il y a de très beaux poissons blancs dans les lacs du Nord. J'ai vu de la petite truite dans quelques-unes des rivières qui se jettent dans la Saskatchewan du Nord. Au nord du fort Pitt, il y a un lac appelé lac Froid, où j'ai pris de belles et grosses truites. Au sud de Prince-Albert, à l'est de la branche sud, dans la montagne aux Bouleaux, sont les lacs à la Pêche, où l'on prend aussi de la truite.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Qu'appellez-vous une grosse truite? R. Une truite d'une couple de pieds de long.

Q. C'est ce que vous appelleriez une truite saumonée? R. Je n'appelle saumonée que celle qui va à la mer. Quelques-unes ont la chair rouge; d'autres ont la chair blanche; elles ressemblent à la truite de lac d'Angleterre.

Par le Président :

Q. Quelles sont, selon vous, les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages dans la disette? Dans quels districts pourrait-on se les procurer, et à combien reviendraient-elles? R. La farine est une de ces substances. Une des plus saines, et probablement aussi des plus économiques, est la viande de bœuf. Je sais que les Sauvages du Nord aiment aussi à avoir un peu de lard fumé. Ils ne sont pas aussi bien nourris que les Gens du Sang et les Pieds Noirs. Je crois que le commissaire redoute plus les Gens du Sang, les Pieds-Noirs et les Piégenes que les Cris du Nord, qui ont un bon naturel, quoiqu'ils aient pris les armes il y a deux ans; ces Sauvages veulent avoir du porc pour faire cuire dans la graisse le gibier qu'ils tuent.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il beaucoup de gibier dans le pays? R. Ouï, par intervalles. Les orignaux sont tantôt nombreux tantôt rares; ils vont et viennent. Les ours sont communs, on rencontre aussi des wapitis; les Sauvages qui leur font la chasse en tuent toujours quelques-uns. Nous avons aussi le chevreuil. J'ai entendu M. Bell, parlant du lapin, dire qu'on ferait bien d'en défendre la chasse dans une saison. Cela ne me semble guère nécessaire, parce que les lapins meurent en masse dès qu'ils sont devenus trop nombreux. Plus on en tuera, moins ils se reproduiront en consanguinité, et ils cesseront d'être sujets à la maladie qui les détruit.

Q. Attribuez-vous la maladie à la génération en consanguinité? R. Je suis porté à l'attribuer à cette cause; mais je ne puis aborder le côté scientifique de cette question.

Q. Quelle est la nature de cette maladie? R. Le siège de la maladie paraît être dans la gorge. Je crois que ce sont des scrofules qui se produisent par suite de la génération en consanguinité, qui ont pour cause l'épuisement de la vie animale. Dans les années d'abondance, les lapins ont été tellement nombreux qu'il en venait

gambader dans ma tente, au campement ; le cuisinier leur jetait des miettes de pain ; ils se sauvaient, puis revenaient aussitôt comme font les poulets ; on ne les écarte pas aisément ; ils ont quelquefois rongé le cuir de nos harnais.

Q. Quand l'épidémie se déclare, meurent-ils vite ? R. Ils disparaissent tous en deux ou trois ans. Je n'ai été que neuf ans dans le pays ; mon expérience ne remonte pas plus loin. A mon arrivée, ils étaient dans la période de diminution ; ils ont disparu à peu près pendant quelques années, et voilà qu'ils reparaisent en grand nombre. La rareté de ce gibier dure environ sept ans.

Q. Le lièvre est-il pour les Sauvages une ressource importante ? R. Assez importante ; mais les Sauvages et les métis que j'ai rencontrés (et j'ai beaucoup été avec eux dans mes courses) m'ont dit qu'ils ne peuvent se nourrir et faire provision de lapins comme de canards et autre gibier à plumes, parce que les lapins, dans le temps de leur grande multiplication, n'ont pas la chair saine ; ils ne sont pas par conséquent une ressource alimentaire constante.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le pays au nord de chez vous est en grande partie boisé, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. On ne voit pas de faisans de prairie par là ? R. On en voit.

Q. Dans les bois ? R. Il y a le vrai faisane de prairie, qui n'a pas de plumes aux jambes ; il y a la perdrix de prairie, qui a les jambes bien couvertes de plumes et qui se dresse comme la poule de bruyère d'Ecosse ; il y aussi la perdrix commune, qui est un bel oiseau ; j'ai encore vu un oiseau moucheté blanc et noir, le même, je crois, que vous avez dans la Nouvelle-Ecosse, et qui s'appelle perdrix de savane.

Q. Avez-vous des pigeons sauvages ? R. Oui, et un oiseau appelé faisane des bois, autre bel oiseau qui ressemble à la poule faisane d'Angleterre ; il a un plumage brun et une longue queue. Il fait une couvée de six petits environ. Je ne crois pas que le pigeon qui visite nos localités y fasse sa ponte.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Vous avez aussi des canards et des oies ? R. Oui, tant et plus. J'ai tué le même jour des canards de sept espèces différentes ; le fameux canard à queue rouge fréquente notre région, et on me dit qu'il monte au nord jusqu'au fleuve Mackenzie. Sur les lacs salés, on trouve différentes espèces de bécassines et de pluviers ; dans les plaines salines, j'ai vu un petit pluvier très joli, plus gros que le pouillot d'Angleterre.

Q. Avez-vous des oiseaux chanteurs et des oiseaux à beau plumage ? R. Il y en a. Nous avons un oiseau à plumage rouge et jaune, qui est une espèce de loriot.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Avez-vous la bécasse ou bécassine d'Angleterre ? R. Nous avons la grosse bécassine, — pas le *jack snipe* cependant ; je n'ai jamais vu de bécasse chez nous ni dans le Manitoba.

Q. Avez-vous le pluvier à pattes jaunes ? R. Nous avons à peu près toutes les espèces de pluviers.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous nous dire si les plantations faites pour avoir des abris, dans les districts découverts, ont bien réussi ? R. Le seul arbre que nous ayons planté pour l'abri est l'éérable à feuilles de frêne, — notre érable à sucre. On l'appelle *box alder* dans le Montana. Les Sauvages font du sirop avec sa sève. A cinquante milles de Carleton, au lac à l'Aigle, sur la Saskatchewan du Nord, se trouve une érablière d'une dizaine d'acres en superficie : c'est la sucrerie ; les Sauvages vont y faire du sirop, et ils en font de très bon.

Par l'honorable M. Turner :

Q. La rivière Saskatchewan est-elle bien poissonneuse ? R. Très poissonneuse.

Q. Quelles espèces de poissons fréquentent ses eaux ? R. L'esturgeon est la principale ; les autres sont la laquèche, le brochet, la carpe et les autres poissons communs aux rivières de la région.

Par le Président :

Q. Combien se vend le millier pesant de poissons blancs à Prince-Albert ? R. Il

n'y a point de prix fixe ; à chacun de faire son marché... on peut avoir ce poisson à très bas prix, si on rencontre un vendeur facile.

Q. Quel est le prix ordinaire ? R. Je ne pourrais dire, vraiment, quoique nous en achetions chez moi tous les ans ; il doit se vendre le même prix, sinon meilleur marché qu'à Winnipeg. Je me permettrai de faire ici une recommandation : votre comité a pour objet l'étude de questions qui sont d'une grande importance pour le Nord-Ouest ; ne devrait-il pas aussi porter son attention sur les moyens de conserver le poisson dans les lacs du Nord-Ouest ? C'est un sujet dont il importe de s'occuper dès à présent. Il ne faudrait pas différer trop longtemps de prendre des mesures devenues excessivement opportunes.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le mal consistait dans l'exportation : elle a été prohibée ; quel abus peut-il y avoir si la population ne pêche que pour sa consommation ? R. Je me borne à indiquer ce qu'il importe de faire : on devrait rempoissonner d'espèces appropriées les lacs et rivières du Nord-Ouest. Des expériences de ce genre ont été suivies d'un grand succès aux Etats-Unis ; pourquoi ne réussiraient-elles pas également dans le Nord-Ouest ? Les lacs et rivières de ce pays, où l'exportation du poisson est actuellement défendue, offriraient plus tard, quand cette exportation sera permise, un stock tout prêt, des ressources très considérables. Le département des Sauvages entretient partout des agents, et a ses inspecteurs qui voyagent. Je connais parmi eux quelqu'un qui a fait une étude spéciale de la pisciculture : c'est l'agent en résidence à la montagne de Tondre. Ce sont des hommes comme lui qui devraient être appelés à remplir les fonctions d'agent du département des Sauvages ; on les chargerait, en même temps, moyennant une modique addition à leur salaire, de la propagation du poisson. Des expériences faites dans ces conditions coûteraient peu et suffiraient pour déterminer quelles espèces peuvent être introduites dans nos eaux ; cela vaudrait mieux qu'une loi pour protéger le poisson qui s'y trouve déjà.

Q. Quelles espèces, à votre avis, devrait-on ajouter aux espèces indigènes ? R. Je crois qu'il faudrait commencer par avoir un établissement de pisciculture. On y mettrait toutes les espèces à l'essai : celles que vous avez ici, la truite surtout ; en un mot, tous les poissons comestibles qui se trouvent dans les lacs et les rivières du Canada. Washington a parfaitement réussi dans ses expériences, pourquoi Ottawa n'aurait-il pas le même succès ?

Par l'honorable M. Sanford :

Q. Serait-il nécessaire de pratiquer les ensemencements dans votre district même ? R. Les opérations pourraient se commencer, je pense, près du lac Winnipeg ou quelque part sur la Saskatchewan, vers la jonction ; on lâcherait le jeune poisson dans le lac ou dans la rivière ; et moyennant une faible rétribution, on aurait quelques Sauvages pour protéger le poisson et dénoncer les infractions à la loi.

Q. Recommanderiez-vous la propagation de la truite ? R. Ce poisson se trouve déjà dans la Saskatchewan. A Edmonton, et plus haut, on prend de la grosse truite ; dans les lacs de la montagne aux Bouleaux, on aurait de la perche ; voilà de bons éléments propres à engager le gouvernement à tenter des expériences de peuplement dans les eaux du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le hareng d'eau douce fréquente-t-il vos eaux ? R. Non.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Le poisson de nos eaux qui ressemble le plus au hareng d'eau douce est la laquèche ? R. Oui, et la laquèche prend la mouche.

Par l'honorable M. Turner :

Le hareng d'eau douce n'est-il pas un poisson à introduire là-bas ? R. Oui, je crois.

Par le Président :

Q. Quel serait, selon vous, le meilleur endroit, au Nord-Ouest, pour faire ces essais d'empoissonnement ? R. Le voisinage des Grands Rapides, sur le lac Winnipeg, serait une excellente situation comme centre de distribution. La Saskatchewan seule présente, pour la montée et la descente du poisson, un parcours navigable de deux mille milles, sans parler de ses nombreux tributaires.

Q. Ce point serait-il également avantageux pour se procurer les reproducteurs? R. Oui. Des personnes qui ont voyagé dans le Nord m'ont dit que le grand lac des Esclaves contient des truites énormes. M. McKay, employé de la Compagnie de la baie d'Hudson, a pêché dans ce lac des truites—je n'exagère pas—du poids de soixante-dix livres. De tous nos poissons, le poisson blanc est peut-être celui qui a le plus de valeur; il devrait être dans le Nord Ouest un article de commerce. En Ecosse, il y a le *Finnan haddie*, qui est devenu fameux; le poisson blanc a quelque chose de cet égréfin, et en le préparant comme l'autre, on en ferait un produit important; je puis en dire autant de l'esturgeon.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Comment préparez-vous l'esturgeon? R. L'esturgeon est un bon poisson pour l'alimentation; il est très gras; son huile a de la valeur, ne serait-ce que pour le graissage des machines. Puisque l'huile de morue est précieuse, l'huile d'esturgeon devrait aussi avoir du prix.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. L'huile de morue est extraite du foie de la morue? R. L'huile d'esturgeon n'est certainement pas extraite du foie de ce poisson; mais elle a de la valeur comme graissage. Elle n'a pas l'odeur forte et elle brûle bien. Une mèche qui trempe dans un vase plein de cette huile se consume lentement en donnant une bonne lumière. Les œufs d'esturgeon devraient aussi être utilisés. Le caviar russe, qui est une préparation de ces œufs, se vend \$2 50 la petite boîte. Vous avez entendu le Dr Bell vous dire quelle quantité d'œufs porte l'esturgeon. Un seul poisson en donne quelquefois un plein panier; cela converti en caviar vaudrait bien des piastres, au taux de l'article russe.

Par le Président :

Q. Est-ce qu'on ne peut pas faire de la colle de poisson ou *isinglass* avec certaines parties de l'esturgeon? R. Oui.

Q. Quelles pouvaient être les dimensions du plus gros esturgeon que vous ayez vu là-bas? R. Je m'en rapporte là-dessus au témoignage du Dr Bell; je n'ai jamais fait beaucoup d'attention à la grosseur du poisson.

Q. L'esturgeon mord-il à l'appât? R. Là-bas, on le prend au filet.

Par le Président :

Q. Y aurait-il avantage à faire entrer le poisson dans les rations données aux Sauvages? R. Je crois que le poisson ferait d'excellentes rations pour eux; mais si j'étais éleveur de bestiaux ou fournisseur du département des Sauvages, j'aimerais mieux qu'on leur donnât du bœuf.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Avez-vous vu les eaux de la Saskatchewan monter beaucoup en une nuit? R. Elles ont monté de quatre pieds en une nuit, à ma connaissance.

Q. Et baissent elles vite? R. Quelquefois d'un pied environ par jour.

Q. Quand la rivière monte-t-elle? R. Il y a une crue très subite, à la débâcle; puis une autre crue en juin, et une troisième en août.

Q. C'est généralement par temps de pluie que la rivière monte? R. Du tout; après de grandes chaleurs, accompagnées de sécheresse ou non; la crue est causée par la fonte des neiges dans les montagnes.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Se produit-elle sur toute la rivière ou sur une partie seulement de son cours? R. Oui, sur toute la rivière.

L'honorable M. TURNER :—Une nuit que je me trouvais là, la rivière monta de six pieds.

Par le Président :

Q. Pensez-vous qu'on ferait bien d'ajouter le riz indigène au poisson et aux aliments frais fournis aux Sauvages? R. Je n'en ai jamais vu; je ne doute pas que la plante ne réussît au Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. La sauge entre-t-elle dans l'alimentation des Sauvages? R. Je ne les ai jamais vus en faire usage; mais les chevaux la mangent et paraissent l'aimer

Lorsqu'ils arrachent et mâchent la plante, près du camp, l'air est tout parfumé de son odeur.

OTTAWA, jeudi, 9 juin 1887.

Le professeur BELL revient et le comité continue à l'interroger comme suit :

Par le Président :

Q. Veuillez poursuivre vos réponses aux questions imprimées sur la feuille ?

R. Je n'apporte aucun renseignement spécial ce matin. J'ai reçu avis de votre secrétaire de me présenter, me voici ; mais j'ignore pourquoi le comité m'a fait revenir. Je suis prêt, toutefois, à répondre à toutes les questions qu'on voudra me faire.

Q. Je pensais que vous auriez de plus amples explications à nous donner sur quelques-uns des faits que vous avez rapportés à une séance récente au sujet du lièvre ou lapin. R. J'ai fait remarquer tout à l'heure à M. le Président que vous n'aviez point les spécimens sous les yeux, et il a écrit à M. Whiteaves, du muséum géologique, de les envoyer au comité.

Q. Voyons la question sept : Quelles sont les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages dans la disette ? Dans quels districts pourrait-on se les procurer et à combien reviendraient-elles ? R. Il me semble que l'habitude même qu'on peut faire prendre aux Sauvages de fabriquer des produits pour les autres leur serait salutaire. Si on les emploie à mettre en exercice leurs moyens de conserver le poisson et le gibier, pour l'alimentation d'autres Sauvages, ils finiront certainement par apprendre à se faire aussi des provisions. La principale cause de la disette si fréquente parmi eux, c'est leur parfaite insouciance du lendemain. Ils sont prêts à travailler pour quiconque vient louer leurs bras ; ils vont pêcheront autant de poisson que vous en voudrez, et vous le sécheront ou fumeront ; mais quant à en faire provision pour eux-mêmes, non, certainement, ils n'y songeront pas. Les Sauvages ne sont pas dépourvus de disposition au travail, quand on les emploie à des choses conformes à leur instinct.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Seulement ils ont besoin qu'on les dirige ? R. Oui ; ils ne se préoccupent jamais de l'avenir. Comment d'ailleurs feraient-ils amas de provisions, avec leur vie errante. Ils n'ont point l'idée de conserver de la viande, du poisson pour plus d'un repas ou deux, et tout conseil à ce sujet les impatientent.

Q. L'an dernier, au village de Metlakatla, dans le nord de la Colombie, les Sauvages ont fait des conserves de poisson pour la valeur de \$40,000 et leurs préparations étaient les meilleures de toutes celles fabriquées sur le littoral... Le Sauvage est très imprévoyant, cependant : il vend ses produits à des blancs ou à d'autres Sauvages, et ensuite il les rachète plus cher ? R. C'est bien cela... A l'approche de l'hiver, il ira vendre jusqu'à son dernier boisseau de pommes de terre ou de maïs pour de l'argent ; puis aussitôt qu'il commencera à sentir la faim, il voudra ravoir ce qu'il a vendu, comme un enfant. J'en sais qui ont vendu ainsi leur dernier morceau pour une petite pièce de monnaie.

Q. Dont ils achetaient un mouchoir ? R. Oui, ou quelque autre bagatelle. Voici un fait dont j'ai eu connaissance. Il y avait à Norway-House, lorsque j'y passai, un Sauvage pauvre et rendu infirme par son grand âge, car il avait bien cent ans. M. Roderick Ross, agent de la Compagnie de la baie d'Hudson, eut compassion de lui, et, un jour, le fit venir. Ce Sauvage avait des fils, qui furent mandés en même temps. Ceux-ci étant arrivés, M. Ross leur demanda de contribuer chacun une certaine somme d'argent. "La compagnie en donnera autant, et moi aussi ; nous créerons de la sorte une rente suffisante pour les besoins de votre père jusqu'à la fin de sa vie." A ces mots, le vieillard hochait la tête. "Bah ! dit-il, donnez moi plutôt un livre de pemmican et laissez moi regagner mon wigwam." Il n'avait pas la patience de penser à l'avenir. Non, les Sauvages ne peuvent ni ne veulent y penser. Les renseignements obtenus par le comité sur les produits alimentaires naturels du Nord-Ouest prouvent pourtant qu'ils pourraient facilement s'approvisionner de riz sauvage, de poisson gelé, de lièvre fumé, de pemmican de lièvre, de chair de castor et de caribou.

En parlant du repoissonnement des rivières et lacs dépeuplés, l'autre jour, je n'ai mentionné que le poisson blanc; mais les règles que j'ai exprimées sont applicables indistinctement à toutes les meilleures espèces, la truite, l'esturgeon, le poisson blanc, etc.; et pour assurer leur propagation, je crois qu'il suffirait d'empêcher par des mesures préservatrices les abus de pêche. On devrait peut-être faire quelques essais d'introduction d'espèces dans des eaux où elles n'existent point naturellement déjà; mais j'avoue que je doute fort, quant à moi, du succès de ces transplantations. On m'a demandé de répondre par écrit aux questions supplémentaires de la feuille. C'est peut-être le moment de toucher ces points; je me mets à la disposition du comité.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous savez quel est notre objet; nous vous invitons à ajouter maintenant à vos dépositions tels autres renseignements qu'il vous plaira sur les matières soumises à notre enquête. R. Eh bien donc, il est question ici, en premier lieu, du choix des arbres indigènes ou autres les plus convenables pour les districts découverts. Je me suis déjà étendu, dans une précédente occasion, sur cette question; j'ai indiqué alors parmi les arbres qui croissent naturellement au Nord-Ouest, ceux qu'on ferait bien, selon moi, de placer dans les districts nus, et j'ai montré que les essais de transplantation faits aux Etats-Unis, et même sur quelques points du Nord-Ouest, avaient été heureux. Je conseillerais de tenter aussi la plantation de arbres exotiques qui promettent le plus, tels que diverses sortes de saules et de peupliers. Les expérimentations dans les régions septentrionales doivent se restreindre aux arbres capables de résister à leurs hivers. Ainsi, le pommier ne semble pas fait pour prospérer au Nord-Ouest; car jusqu'à présent la culture des variétés de Russie les plus vigoureuses n'a pas réussi.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Est-ce que les arbres meurent? R. Oui, on dirait qu'ils gèlent jusqu'à la racine. En des endroits, où ils étaient abrités, les pieds ont produit quelques pommes; ce qui prouve qu'ils végéteraient dans une situation très favorable; mais outre que leur espèce n'est pas trop bonne, ils exigeraient un soin qui en rendrait le fruit plus cher que le produit venu du dehors.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Où s'est-il fait des tentatives pour élever des pommiers? R. Le Dr Mackray, évêque de la terre de Rupert, en a fait pendant plusieurs années, et toujours sans succès.

Par l'honorable M. Ferrier :

Q. A cause du climat? R. Oui. Les hivers étaient trop âpres. L'écorce est fendue par les grandes gelées, et l'arbre se dessèche jusqu'au niveau du sol.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. M. Davis, — hier, je crois, — nous a dit que les expérimentations avaient eu des résultats favorables dans son district, près des montagnes Rocheuses? R. Cet endroit est peut-être mieux abrité ou moins froid. M. Charles Gibb, d'Abbotsford, province de Québec, qui a parcouru la Russie à la recherche des arbres et des plantes susceptibles de se reproduire en Canada, et qui en a rapporté une très grande variété de semences et de boutures, — M. Gibb, dis-je, a depuis visité le Manitoba, le Dakota et le Minnesota, pour s'assurer s'il était possible d'élever des pommiers dans le Manitoba. Le résultat de ses observations et de son enquête n'a pas été favorable. On réussit, au Minnesota, à naturaliser quelques variétés améliorées de pommes *crab* de Russie; mais au Manitoba, les plus vigoureuses de ces mêmes variétés ne tiennent point.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. C'est qu'il y fait plus froid? R. L'insuccès peut être dû au sol et à la situation des lieux. Les tentatives de culture se sont faites surtout dans les vallées de l'Assiniboine et de la rivière Rouge, c'est-à-dire dans les terres basses. Il est possible que d'autres expérimentations, pratiquées au Manitoba sur un terrain plus élevé et plus sec, réussissent. Je n'ai dû parler que de faits constants. M. Gibb est mieux en état que qui que ce soit de répondre à toutes les questions relatives aux arbres.

Je ne sais comment je n'ai pas pensé tout de suite à lui lorsque le comité m'a demandé les noms de personnes à qui il pouvait adresser son questionnaire.

Par l'honorable M. Girard :

Q. N'a-t-on pas éprouvé tout d'abord à Saint-Paul, à Minneapolis et à d'autres endroits des Etats-Unis, les mêmes difficultés qu'au Nord-Ouest à élever le pommier, et cependant n'est-il pas vrai que tous ces endroits, alors réputés impropres à sa culture, sont regardés aujourd'hui comme des localités à pommes ? R. Je ne possède aucune connaissance propre de ces choses.

A ce moment M. T.-F. Whiteaves de la commission géologique, se présente ; il apporte quatre spécimens empaillés du lièvre indigène de l'Amérique du Nord. Invité par le comité à lui donner quelques renseignements sur ces variétés du genre lièvre, M. Whiteaves répond :

J'ai reçu ce matin une lettre du Président, me demandant d'apporter ici des spécimens du lièvre. Comme je ne savais pas quels étaient ceux que le comité désirait voir, j'en ai apporté de quatre espèces différentes.

Par le Président :

Q. Ils appartiennent au muséum géologique de l'Etat ? R. Oui.

Q. Voudriez-vous nous dire d'où ils proviennent ? R. La question devrait être plutôt faite à M. J.-B. Tyrrell, de notre personnel explorateur, car c'est lui qui a collectionné ces spécimens... Le grand lièvre blanc a été tué à Morley, district d'Alberta ; c'est l'espèce appelée lapin Jack ou lapin des prairies. Cet autre grand lièvre blanc vient du district d'Hudson ; c'est le lièvre des terres arctiques. Le petit lièvre brun que voici, est le lièvre commun d'Amérique qu'on trouve au lac des Bois ; et l'autre, brun aussi, vient de Cooksville, près Toronto. Cette dernière espèce, le *Lepus Sylvaticus*, très commune autrefois dans l'Illinois, gagne, dit-on, l'est du Canada, en chassant devant elle le lièvre commun. Ce qui la caractérise, c'est qu'elle ne devient jamais blanche, en hiver, comme l'espèce à pelage changeant.

Q. Avez-vous été au Nord-Ouest ? R. Non.

Q. Pouvez-vous nous donner des renseignements plus particuliers sur le lièvre arctique ? R. Non, si ce n'est que ce spécimen nous a été envoyé par M. F. Payne, qui, lors de l'expédition de l'*Alert*, était en charge d'une station du sud. Un autre nous fut envoyé dans le même temps par M. J.-W. Tyrrell, chef de station sur le rivage nord du détroit d'Hudson.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Le lièvre arctique change-t-il de couleur ? R. Il est gris l'été, et blanc l'hiver.

Le professeur BELL : Je l'ai vu gris en été dans les régions arctiques inférieures. Pour fuir les renards qui leur donnent la chasse, quantité de ces lièvres vont se réfugier sur des îles de la mer qui en hiver sont accessibles ; et après la rupture des glaces, ils trouvent dans leurs retraites une paix, un repos dont ils profitent : aussi ils y deviennent extrêmement nombreux. Quelques hommes, descendus dans une de ces îles, peuvent en capturer autant qu'ils veulent, en rabattant leurs compagnies sur un point favorable. Les renards n'ont aucune disposition à traverser la nage des espaces d'eau salée pour rejoindre leur proie : en sorte que ces îles sont la plupart des lieux d'asile où les lièvres reforment pendant l'été leurs troupes éclaircies.

Q. Sont-ils bien communs ? R. Oui, dans quelques régions. Leur chair est fort délicate, très bonne à manger.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. De quoi se nourrissent-ils ? R. Ils se nourrissent d'un saule bas aux tiges tendres et de plantes herbacées. La végétation est abondante aux mois d'été. Cependant l'hiver, ils broutent les pousses de saules et de bouleaux. Ces animaux se rencontrent, au nord, jusqu'à l'île Melville, la plus reculée des îles de l'archipel du Nord-Ouest dans la mer Glaciale, où ils doivent se nourrir, en hiver, de mousses et de lichens.

Q. Les Esquimaux mangent-ils le lièvre ? R. Oui, mais ils préfèrent les viandes plus grasses. Ce gibier a été une grande ressource pour nos hommes stationnés sur

le détroit d'Hudson, pendant l'expédition. Été comme hiver, la viande fraîche formait d'agréables changements de mets dans leur ordinaire de chairs salées, et presque toujours il y avait de ces lièvres accrochés aux murs dans les stations météorologiques que le gouvernement a entretenues pendant deux années sur le détroit d'Hudson.

Q. Avez-vous vu les Esquimaux chez eux ? R. Oui.

Q. Leurs groupes sont-ils nombreux ? R. Non, ils ne le sont pas.

Q. Est-ce qu'ils augmentent ou diminuent ? R. Aux endroits où ils sont sans contact avec la civilisation, ils se maintiennent bien ; mais partout où l'on a cherché à les tirer de leur état de barbarie, le changement leur a été fatal. Lorsqu'ils prennent l'habitude de nos aliments, de nos maisons chauffées, de notre confort, ils meurent. Leur constitution se débilite par l'effet de la vie plus facile qu'ils se procurent en adoptant la nourriture et les usages européens. On voit communément ceux qui adoptent notre vie, devenir étiques et succomber à la pulmonie.

Q. Les Esquimaux sont, je suppose, une race indienne ? R. Non, c'est une race tout autre.

Q. Sous tous rapports ? R. Oui, une race qui diffère beaucoup des races indiennes par la figure, le caractère moral et la langue.

Q. Quelle est la nourriture ordinaire des Esquimaux ? R. Ils se nourrissent de substances animales, presque entièrement tirées de la mer, et ils font aussi la chasse du renne. Leurs principales ressources alimentaires sont le morse, le phoque et la baleine—la petite plus particulièrement, et, parmi les animaux terrestres, le renne ; mais ils mangent également toute espèce de poissons et d'oiseaux. Ils tuent de grandes quantités d'oiseaux sur la mer, et capturent le saumon avec un dard de leur façon.

Q. La disette n'est pas à craindre parmi eux ? R. Très généralement non ; il peut arriver, cependant, que par suite de circonstances exceptionnelles ou par leur trop grand nombre au même lieu, la nourriture devienne insuffisante. Il peut arriver aussi qu'un mauvais temps impossible à braver, les réduise, en se prolongeant, presque à la famine ; mais lorsqu'ils sont répandus par petites bandes dans le pays, de manière que chaque famille ait sa part des animaux marins dont elle se nourrit, ils vivent dans l'abondance. Ils sont plus prévoyants que les Sauvages du Nord-Ouest, et ont soin de se préparer des provisions.

Q. La civilisation a-t-elle fait des progrès sensibles parmi eux ? R. Sur la côte atlantique du Labrador, les missionnaires moraves d'Europe, qui sont établis au milieu des Petits-Esquimaux depuis cent trente ans, ont en grande partie civilisé ce groupe.

Q. Ceux-là mènent-ils une vie civilisée ? R. Oui, tout en suivant jusqu'à un certain point leurs propres usages.

Q. Les Esquimaux de la baie d'Hudson sont-ils civilisés comme l'est le groupe oriental ? R. Non.

Q. Y a-t-il chez eux un commencement de civilisation ? ont-ils des écoles et des pasteurs ? R. Oui, les missionnaires sur les deux rivages de la baie commencent à les instruire,—les missionnaires de Moosonee. L'évêque de Moosonee a le plus vaste diocèse du monde, car son champ pastoral est douze fois environ aussi grand que toute l'Angleterre.

L'honorable M. TURNER.—Son diocèse qui, au nord, n'a de limite que le pôle, embrasse les contrées autour de la baie ; il confine, à l'est, avec le diocèse de Terre-Neuve ; à l'ouest, avec le diocèse de la Terre de Rupert ; au sud, avec celui d'Algonna, et le territoire des évêques d'Ontario et de Québec.

Q. La région de la baie d'Hudson a-t-elle beaucoup de produits naturels propres à constituer des articles de commerce pour le Canada ? R. Oui, beaucoup.

Q. Voulez-vous nous les nommer ? R. Les produits les plus immédiatement profitables sont ces belles et précieuses fourrures dont la Compagnie de la baie d'Hudson fait la traite depuis deux cents ans.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Le saumon fréquente-t-il la baie de James ? R. Il n'y est pas très abondant ; mais au Labrador et au détroit d'Hudson on trouve le saumon ordinaire.

Par le Président :

Q. Cette espèce n'est pas la même qui se pêche au-dessous de Québec ? R. Oui, c'est exactement la même, et elle est répandue sur toute la côte labradorienne, dans l'entrée du détroit d'Hudson, ainsi que dans la rivière George et l'Ungava ou Koksoak.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il des morues dans la baie d'Hudson ? R. Oui.

Q. De bonne qualité ? R. La variété que j'en ai vue s'appelle "morue de roche" et ne vaut point la morue franche de l'Atlantique. J'ai entendu dire que c'est la même espèce.

Q. La baie de James est-elle assez profonde pour être navigable ? R. Elle est navigable, quoique peu profonde.

Q. Dans toute son étendue ? R. Elle est surtout basse dans son extrémité intérieure, mais il y a là aussi des chenaux praticables.

Q. Quelle est, dans son extrémité sud, l'endroit le plus accessible à la navigation ? R. Cela est difficile à dire, ce parage n'ayant pas encore été suffisamment exploré et sondé ; mais il existe de petites baies accessibles aux bâtiments de mer auprès de Moose-Factory, de Rupert's-House, d'East-Maine, et du fort George.

Q. Ainsi la baie de James est navigable partout, excepté sur quelques bancs ? R. Oui.

Q. Quelles sont les espèces de poissons qui la fréquentent ? R. La meilleure est un poisson blanc, qui paraît être tout à fait semblable à celui du lac Supérieur, de la famille des Salmones.

Q. Ce poisson vit en eau salée ? R. Il vit également bien, sinon mieux, en eau salée qu'en eau douce. Il remonte aussi les rivières. Après, viennent diverses sortes de truites ; et dans le nord de la baie, le saumon de Hearne, qui est de petite taille, mais excellent : sa chair est aussi agréable que celle du saumon ordinaire, meilleure peut-être.

Q. Est-elle aussi ferme ? R. Elle est ferme, rouge, savoureuse. Il est rare que le saumon Hearne pèse plus de dix livres. On le trouve tout autour de la baie d'Hudson et sur les deux côtés du détroit.

Q. Y a-t-il des baleines, marsouins et autres cétacés dans la baie de James ? R. Oui, le marsouin, ou pour parler plus exactement la petite baleine blanche y abonde, ainsi que dans la baie d'Hudson proprement dite.

Q. Est-ce qu'on rencontre, sur la baie d'Hudson, de grandes baleines ? R. Oui.

Q. Et sur la baie de James aussi ? R. Non, pas que je sache. Dans les parages nord de la baie d'Hudson, les baleiniers tuent beaucoup de baleines noires depuis cent cinquante ans.

Q. Y trouve-t-on aussi le phoque à fourrure ? R. Non, mais les phoques de la baie d'Hudson sont précieux pour leur huile.

Q. Sont-ils communs ? R. Assez. On en compte six espèces dans la baie : le phoque barbu, qui a jusqu'à treize pieds de longueur, le phoque tigré, le phoque de Groënland, qui fréquente le détroit d'Hudson, le phoque gris et le phoque commun, deux espèces très nombreuses, et le phoque tacheté ou d'eau douce.

Q. Remontent-ils les rivières à la poursuite des saumons et des poissons blancs ? R. Oui, les phoques d'eau douce chassent dans les rivières. Ils ont le corps gris ou presque blanc, couvert de petites taches noires, très rapprochées. Ces phoques remontent les cours d'eau jusqu'à deux cents milles, et il y en a qui séjournent dans les lacs de l'intérieur.

Par l'honorable M. Sutherland :

R. Leur peau a-t-elle de la valeur ? R. Oui, elle fait un très bon capot.

Par l'honorable M. Turner :

Q. La truite de mer se trouve-t-elle dans ces rivières ? R. Oui, à leur embouchure. Elle s'avance peu au-delà ; jamais on ne la rencontre au-dessus de la pre-

mière chute d'une rivière. Elle est également répandue dans la baie d'Hudson et la baie de James.

Q. Est-ce la même espèce que la truite saumonée de la côte atlantique? R. Oui, leurs habitudes sont les mêmes... La région possède aussi la truite commune... Les animaux marins, poissons et mammifères, de la baie d'Hudson, ont exactement les mœurs de leurs congénères de la côte atlantique.

Q. Quels sont les bivalves de ces localités septentrionales? R. Il y a en abondance des moules—l'espèce bleuâtre commune—et des clams blancs. Ces derniers forment la nourriture des morses, tout comme les cyclas celle des esturgeons, dans les eaux du Nord-Ouest. Ils sont bien petits comparativement à l'animal qui s'en nourrit.

Q. Et des homards, y en a-t-il par là? R. Non, il n'y a que des crabes, et l'espèce que j'en ai vue est le crabe araignée, qui n'est pas bien gros.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Quel usage en fait-on? R. Il est comestible; mais je n'ai jamais vu les Sauvages en manger. Il ne manque pas de choses que des Anglais dans la nécessité mangeraient et que les Esquimaux dédaignent. Par exemple, la crevette de mer abonde, et les Esquimaux ne l'emploient jamais comme aliment.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il des anguilles? R. Oui, une petite anguille rougeâtre, qui ne ressemble point à la nôtre. Je l'ai observée dans le détroit et la baie d'Hudson. J'y ai remarqué aussi la lamproie.

Q. Le hareng y vient-il? R. Jusqu'à l'entrée du détroit; rarement plus loin.

Q. Est-ce qu'il ne pénètre pas dans la baie d'Hudson? R. Je ne pense pas. La vérité est que les pêcheries de cette baie étant encore inexplorées, leurs populations écaillées sont très peu connues.

Q. Y prend-on des lingues? R. On y prend des lingues de mer, et aussi des lingues ou des lotes de rivière, dont le foie, excellent à manger, est recherché des Sauvages comme des blancs. Ces lotes ou loches sont très abondantes dans les lacs, sur les grandes rivières, et on les pêche, l'hiver, à la ligne par des trous à travers la glace. Les Sauvages mangent le foie et jettent le reste du poisson aux chiens, et c'est pour cela peut-être que la lote est au-si appelée le "dog fish." J'ai vu aussi une petite plie dans le détroit d'Hudson.

Q. Voit-on des turbots dans la baie? R. Non, pas que je sache. Les pêcheries de la baie d'Hudson sont, sans nul doute, extrêmement importantes. Il serait étrange que de si grands amas d'eau salée et d'eau douce ne fussent pas riches en poissons utiles. Les eaux froides du Nord sont la patrie des meilleures espèces.

Q. Celles qui y circulent doivent être de qualité supérieure? R. Je ne doute point que l'on ne découvre un jour que la baie et le détroit d'Hudson abondent en poisson de la plus belle qualité.

Q. Le poisson blanc se trouve-t-il dans les eaux douces des lacs et des rivières comme dans les eaux salées? R. Oui.

Par l'honorable M. McInnes.

Q. Et cette espèce est celle de ce pays-ci? R. Oui, la même que celle du lac Supérieur.

Q. Et des lacs inférieurs? R. Je présume que oui; seulement le poisson est plus gros dans les eaux froides du Nord.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Est-il possible à des blancs de vivre dans le climat de la baie d'Hudson? R. Oui, ils peuvent aisément supporter les rigueurs de son climat glacé, si la nourriture ne leur fait point faute.

Q. Peuvent-ils se procurer sans trop de difficulté tout le nécessaire pour entretenir la vie? R. Oui, je crois qu'un blanc n'aurait pas de difficulté à pourvoir à ses propres besoins, s'il avait des filets, des trappes, des munitions de chasse, etc.; mais excepté le chasseur ou le commerçant de fourrures, quel blanc trouverait son compte à vivre sur le rivage de ce golfe reculé?

Q. Avez-vous complété votre déposition par rapport aux fourrures de ce pays-là ?
R. Je n'ai pas touché ce sujet.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Avez-vous vu des cèdres au nord du lac des Bois ? R. Oui.

Q. Jusqu'à quelle distance vers le nord ? R. Sa limite de ce côté est singulière. Partant du point extrême occidental, dans l'est de la vallée de la rivière Rouge, la ligne, très distinctement, se dirige au nord, passe tout près du coin sud-est du lac Winnipeg, s'étend ensuite vers l'est, fait un retour au nord, traverse le milieu du lac Seul, continue de courir vers le nord-est, puis tourne finalement à l'est en embrassant toute la partie la plus septentrionale de la rivière Attawapiskat.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le cèdre diminue-t-il de taille à mesure qu'il approche de sa limite nord ?
R. Pas beaucoup. Les arbres les plus avancés au nord que j'aie vus étaient petits, mais encore assez gros.

Q. Sont-ils semblables à notre cèdre d'ici ? R. Oui, absolument.

Q. Pensez-vous que le cèdre pousse sur les prairies ? R. Cet arbre veut de l'humidité à sa racine; ne se passe ni d'humidité ni de grand air. Dans l'extrême nord de sa station, il croît presque constamment tout au bord des rivières, comme une lisière entre les autres arbres et l'eau. Quelquefois on rencontre, dans les terres, une savane isolée, pleine de cèdres; mais c'est une exception à la règle. Chose remarquable, quoiqu'il ne puisse vivre que sur un sol humide ou à côté de l'eau, le cèdre est l'arbre qui, noyé, périclite vite. Si, par exemple, on établit un barrage sur un lac et que l'eau vienne à s'élever au dessus de la racine des arbres, le cèdre est le premier à mourir, tandis que d'autres, en apparence moins capables de supporter cette submersion, durent encore une année.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Je voudrais savoir si le cèdre peut être cultivé sur les prairies pour y servir de brise-vents ou de têtes de plantations ? R. Il prendrait sur les prairies... Il a des singularités: ainsi, en quelques endroits, par exemple dans le comté de Grey, Ontario, il croît sur le bord d'éminences escarpées, et immédiatement en arrière se pressent des essences dures, telles que l'érable et l'orme.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Mais il n'a point là l'humidité voulue ? R. L'arbre l'emprunte à l'air. Il doit se faire une continuelle précipitation d'humidité aérienne que ses feuilles absorbent. L'air au Nord-Ouest est très sec, et le sol aussi. Néanmoins toute expérimentation semblable vaut la peine de se faire, car on obtient quelquefois les résultats les plus inattendus. Si le cèdre blanc prenait sur les prairies, il ferait un excellent brise-vents.

Q. L'épinette y pourrait-elle subsister ? R. Elle ne paraît y prospérer qu'au nord de la Saskatchewan.

Q. Est-ce qu'il existe des dépôts houillers sur les baies d'Hudson et de James ? R. Oui; on a découvert de l'antracite sur l'île Longue, dans la baie d'Hudson; le minéral est de première qualité, mais je crois le gîte fort peu considérable. Il se rencontre dans le sud de l'île, aussitôt qu'on est sorti de la baie de James, du côté est. L'île a environ trente milles de longueur.

Q. A-t-on découvert aussi des houilles bitumineuses ? R. On a découvert des lignites, dans l'intérieur des terres, au sud et à l'ouest de la baie de James. Ils sont d'une formation géologique plus récente que les dépôts voisins d'Edmonton.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Quelle est la puissance de la veine d'antracite sur l'île Longue ? R. Je ne l'ai pas vue moi-même, j'avais eu des indigènes quelques échantillons du minéral, mais je croyais avoir passé son gisement, lorsqu'un jour un de mes hommes le trouva. Il ne me parla de cette découverte qu'à notre départ de l'île, et je n'eus plus l'occasion d'aller examiner la veine.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Cette région renferme-t-elle des minerais de fer ? R. Oui; il y a sur la rive orientale de la baie d'Hudson des quantités véritablement inépuisables de fer.

Q. Et dans la baie de James également? R. Je pense que oui. Je n'en ai point trouvé sur place, mais cette région a été jusqu'à présent fort peu explorée, et j'en juge ici par de simples indices. On rencontre du minéral de fer abondamment dans les alluvions ou limons dérivés du lit de la baie de James.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Revenons à la houille: les dépôts dont vous nous avez parlé n'ont pas encore été explorés au point que vous pussiez nous dire s'ils sont considérables ou non. Vous n'en avez pu voir que quelques têtes ou affleurements? R. L'âge géologique du pays ne permet pas d'espérer que les masses houilleuses soient considérables. Elles appartiennent à des terrains trop anciens pour contenir un anthracite exploitable. Celui qui s'y trouve a plutôt le caractère de la veine d'albertite exploitée au Nouveau-Brunswick. L'albertite est une substance très chargée de bitume; mais l'anthracite de l'île Longue n'en contient qu'une faible trace, quoiqu'il soit peut-être de même origine que l'autre minéral. Ainsi, dans l'albertite on trouve une simple solidification de pétrole et de poix, tandis que le bitume est rejeté du minéral hudsonien.

Q. A-t-on découvert du pétrole à la baie d'Hudson? R. Pas encore, mais sur la rivière Abitibi le calcaire contient des traces de pétrole. A ce propos, je dirai que le gîte de pétrole le plus vaste du monde se trouve dans la bassin de l'Athabaska.

Q. Les rivages des baies de James et d'Hudson sont-ils boisés? R. Sur le rivage oriental la forêt s'étend vers le nord jusqu'au golfe de Richmond et un peu au-delà; sur le rivage ouest jusqu'à la rivière au Phoque, un peu passé Churchill.

Q. Ces forêts fourniraient-elle du bois utile? R. Oui, on peut tirer des bois de commerce de toutes les rivières se jetant dans le sud de la baie de James.

Q. Du chêne, etc.? R. Il n'y a point là de chêne. On aurait du pin rouge et du blanc sur les sources des rivières méridionales; du pin gris sur quelques cours d'eau; de l'épinette et du mélèze sur tous les tribulaires.

Q. Et ces bois seraient de dimensions marchandes? R. Oui, non pas tous, mais une bonne partie serait de très belle grosseur.

Q. Comme ceux qu'on a sur la rivière Rouge et la Saskatchewan? R. Il n'y a presque point d'épinettes ni de mélèzes sur ces deux rivières.

Q. Je voulais dire de leur grosseur. R. La comparaison des uns et des autres n'est guère possible; ils sont si différents. L'épinette est ordinairement de petite taille, mais on se dédommagerait par la quantité,—autrement dit par le nombre des billots. Le mélèze, lui, est de grandes dimensions.

Q. Le mélèze est l'épinette ordinaire du Norvège? R. On compte en Canada trois espèces d'épinettes. L'espèce de Norvège n'existe pas dans l'Ouest, que je sache. Il croît dans les provinces maritimes un arbre qui lui ressemble, et qu'on appelle en Canada épinette rouge. Il se distingue des autres par ses cônes, qui sont plus gros et plus longs. L'épinette blanche et la noire en portent de petits, et chacune a ses caractères propres. Le tamarac ou mélèze est improprement nommé quelquefois épinette rouge.

Q. Les pommes de terre viendraient-elles bien dans le district de la baie d'Hudson? R. Oui.

Q. Et les autres racines ou légumes semblables? R. Aussi; mais l'influence immédiate de la baie n'est pas favorable aux jardinages. Les potagers placés sur le bord de la mer ne sont jamais florissants comme ceux qui se font dans l'intérieur des terres. Les variations fréquentes de la température et les brumes y causent une sorte de broussure qui endommage les plantes. Mais souvent, à quelques milles en arrière, le temps est déjà moins changeant, et les pommes de terre, ainsi que les racines ordinaires, n'y souffrent pas.

Q. Y a-t-il abondance d'herbes propres à nourrir les bêtes à cornes et les moutons? R. Oui.

Q. Ces herbes ressemblent-elles à celles des Prairies? R. Il y en a de plusieurs sortes: laiches (*carex*), pois sauvages ou vesces, et lentilles.

Q. Donneraient-elles un bon fourrage? R. Oui, un excellent fourrage.

Q. N'existe-t-il pas un thé sauvage dont il se fait une certaine consommation?

R. Il existe plusieurs plantes qui portent le nom de thé du Labrador ; et les meilleures croissent autour de la baie d'Hudson. Dans les premiers temps de la Compagnie de la baie d'Hudson—chose curieuse—on en récoltait les fleurs, pour les expédier comme thé en Angleterre. Cette substance y prit même faveur, si bien que la Compagnie des Indes orientales, craignant qu'elle ne fit tort à sa marchandise asiatique, invoqua un prétendu privilège et fit agir son influence pour empêcher l'introduction de notre thé en Angleterre.

Q. Les feuilles étaient deséchées au soleil ? R. Non pas les feuilles, mais les fleurs seulement. Les fleurs valent mieux ; les feuilles, quoique plus odorantes, ont un saveur moins agréable.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Comment expliquer sa faveur momentanée sur le marché anglais, quand, après tout, ce thé n'est pas fait pour flatter le palais ? R. Je crois qu'il fut introduit premièrement à la cour. Cette substance était encore extrêmement rare ; comme elle avait le prix d'une chose de curiosité et de luxe, on en parla jusque dans la province. Il n'en fallait pas davantage pour la mettre à la mode, quoiqu'elle ne soit pas très agréable. Ceux qui voulaient y goûter, devaient, j'imagine, ébaucher une grimace, comme le Sauvage qui trempa pour la première fois ses lèvres dans l'eau de-vie.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Le thé du Labrador croît sur une très grande étendue de pays, n'est ce pas ? R. Oui, il croît partout dans le Nord.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Trouve-t-on les mêmes espèces d'oiseaux, aquatiques ou autres, à la baie d'Hudson qu'au Nord-Ouest ? R. Oui, généralement ; mais il y a quelque différence dans les espèces qui ont des voyages périodiques.

Q. La baie a sans doute les oiseaux d'eau salée qui se rencontrent sur presque tous les rivages ? R. Oui, on voit aux rivages de la baie et du détroit d'Hudson presque tous les oiseaux de mer qui fréquentent le nord de ce continent et même de l'Europe.

Par le Président :

Q. S'y montrent-ils en nombre considérable ? R. Oui, certaines espèces surtout, telles que le canard marchand, la macreuse, l'eider, etc.

Q. L'eider est précieuse pour son duvet ? R. Oui... Parmi les oies, l'oie grise et la wavia bleue et blanche, sont très abondantes le printemps et l'automne sur les rivages de la baie d'Hudson, surtout dans les parages sud de la baie de James.

Q. Et les cygnes ? R. Les cygnes sont très communs ; ils couvent sur les îles ; quelques espèces sur les rivages de la baie d'Hudson. Leurs peaux sont un article de commerce. Il y a eu un temps où leur duvet garnissait les habillements féminins, et était un objet d'exportation pour la Compagnie.

Q. N'y a-t-il pas des ours blancs ? R. Oui, dans le nord de la baie d'Hudson ; et beaucoup d'ours noirs dans le sud. L'ours blanc se rencontre surtout au cap Walstenholm, situé à l'entrée occidentale du détroit d'Hudson.

Q. En quel temps de l'année les baies de James et d'Hudson sont-elles libres de glaces et ouvertes à la navigation ? R. La baie d'Hudson est navigable toute l'année, comme l'océan Atlantique, excepté le long des terres, sur les bas-fonds, et dans les endroits abrités, plus sujets à geler que les espaces exposés aux vents.

Q. Et la baie de James ? R. Pareillement, à ce qu'on m'a dit, car je n'y ai pas été en hiver.

Q. Excepté le long de ses bords, elle est libre de glaces aussi presque toute l'année ? R. Oui, navigable depuis le 15 juin jusqu'au 15 novembre en moyenne.

Q. Et maintenant le détroit d'Hudson ? R. Dans le détroit la condition des choses est différente. Là le passage des glaces flottantes ne dépend point de la chaleur solaire comme sur les lacs intérieurs, mais de causes étrangères et éloignées. Les glaces descendent de la baie de Baffin et du détroit de Davis, et leur abondance est plus ou moins grande selon les vents qui dominent à certaines saisons.

Q. Ce ne sont pas les glaces chassées de la baie par les vents qui obstruent le

détroit, mais celles qui viennent du nord? R. Ce sont les glaces—les bancs de glace déborgés par la baie de Baffin qui l'encombrent.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Quand le détroit se dégage-t-il? R. Il n'y a pas d'époque fixe pour son dégagement. Une année, il sera libre et navigable en avril et jusqu'à Noël; une autre année, il ne s'ouvrira qu'au mois de juillet et il se refermera en novembre.

Q. En se couvrant d'une nappe de glace solide? R. Non, mais de banquises. Pour déterminer l'époque moyenne de son dégagement, il faudrait posséder la somme d'observations d'un siècle ou environ; les données d'une courte période sont insuffisantes pour établir une moyenne.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Un navire n'a-t-il point passé le détroit, le 6 janvier ou environ, il y a six ou sept ans? R. J'ai lu quelque part, en effet, qu'un navire l'avait franchi à cette date; mais il y a longtemps. Il avait été obligé, en sortant de la baie, de faire relâche dans un petit bras du détroit à cause des glaces flottantes, et une ouverture s'étant faite dans le passage vers Noël, il en avait profité pour poursuivre sa navigation.

Par M. Turner :

Q. Vu le long séjour des glaces sur la baie et le détroit, je suppose que les arbres et la végétation en général sont rabougris dans toute cette région? R. Il n'existe pas un arbre sur le détroit d'Hudson.

Q. Quoi! rien n'y pousse? R. Il y a une grande variété de petites plantes; cette végétation est même très riche; lorsque l'été paraît, la terre se couvre de verdure et d'une profusion de fleurs aux couleurs brillantes.

Q. Mais elle ne porte pas de fruits? R. Il y a des bluets.

Q. Pourrait-on y cultiver des racines, telles que les pommes de terre? R. Non, pas au détroit d'Hudson; rien n'y viendrait en plein air que la flore naturelle.

Q. Je me figure que cette contrée ressemble tout à fait à un pays de bruyères. R. Oui, elle ressemble assez aux grandes bruyères de l'Ecosse, mais on n'y aperçoit pas d'arbres.

Q. Y voit-on de hautes collines? R. Les hauteurs, des deux côtés du détroit, atteignent deux mille pieds et plus.

Q. Les naufrages par rencontre de glaces sont-ils fréquents dans ce parage? R. Je n'ai pas connaissance de naufrages dans le détroit; mais je sais qu'il y en a eu par tempêtes et vents violents dans la baie.

Q. Cette région est totalement impropre à la colonisation? R. On pourrait y vivre de chasse et de pêche, jamais de culture.

Q. Le hareng n'abonde-t-il pas à l'embouchure du détroit? R. Oui, et la morue également.

Q. N'est-ce pas le parage septentrional le plus abondant en poissons? R. En effet, le plus abondant en poissons de commerce: morue, hareng et autres belles espèces.

Q. Telles que la lingue? R. J'ignore si la lingue s'y trouve comme dans les eaux salées de la baie Pour les naufrages, on remarque qu'ils y sont plus fréquents depuis quelques années, et qu'ils sont causés moins souvent par les glaces que par les vents, qui jettent les navires à la côte.

Q. Les terres voisines du détroit contiennent-elles des mines de houille ou de fer? R. Elles contiennent du fer en quantité, je crois, et autres minéraux; mais point de houille.

Q. Quelles autres substances minérales? R. Du mica et de la plombagine ou graphite surtout.

Q. De l'argent, de l'or aussi? R. Oui, j'ai trouvé de l'un et de l'autre au détroit, et dans quelques localités sur la baie.

Q. Et probablement sur la baie de James? R. Pas encore, mais je crois bien qu'on en découvrira tôt ou tard dans la contrée qui environne son bassin.

Q. Sous quelle forme se montre l'or qu'on a découvert? R. Sous la forme de pyrite et sous la forme métallique. L'or natif se rencontre dans des affleurements de quartz à la baie Repulse.

Q. A-t-il été trouvé de l'or dans quelque rivière, à votre connaissance ? R. Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner toutes choses. Pour ma part, je n'ai mis le pied à terre que lorsque nos embarcations allaient chercher du lest ou portaient des matériaux aux stations, l'expédition ayant principalement pour objet d'établir et de ravitailler ces postes d'observation. Si j'avais aujourd'hui à conduire une expédition chargée de poursuivre les recherches, je ferais, je n'en doute pas, d'importantes découvertes de minéraux, car je crois posséder une connaissance suffisante de la géographie et de la géologie de la contrée pour mener à bien une exploration de ce genre.

Q. Avez-vous vu vous-même de ces filons de quartz ? R. Oui.

Q. Quelle en était l'épaisseur ? R. Elle variait... Je n'ai pu me livrer à la recherche des minéraux utiles, car pendant les quelques heures que je passais dans un endroit, j'avais à reconnaître autant que possible la constitution géologique du pays ; seulement, s'il m'arrivait de trouver quelque substance digne d'attention, j'en prenais des échantillons.

Q. Quelle est l'épaisseur des masses quartzieuses que vous avez vues ? R. J'en ai vu de très considérables ; mais celles d'où ont été extraits les spécimens chargés d'or et d'argent que j'ai rapportés, étaient moins.

Q. Elles étaient épaisses de quelques pouces seulement, je suppose ? R. Il y en avait de plusieurs pieds de largeur.

Q. Vous n'avez pas trouvé dans celles-là d'or à l'état natif ? R. Non pas moi. L'or sous forme métallique provenu de la baie Repulse a été observé par le professeur James Tennant, du King's College de Londres, Angleterre.

Q. A-t-on trouvé par là du cuivre ? R. Oui, en beaucoup d'endroits. J'en ai moi-même trouvé en petites quantités, et des échantillons apportés de la baie d'Hudson par d'autres, contiennent de fortes proportions de ce métal.

Q. Vous ne vous êtes pas avancé au nord jusqu'à la rivière Copper Mine ? R. Non.

Q. A-t-on découvert du cuivre à la baie de James ? R. Non.

Q. De l'étain ? R. Non.

Q. Vous croyez que toute cette région septentrionale est riche en minéraux ? R. J'ai raison de le croire.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Il n'y a encore eu là aucune exploitation minière ? R. On a fait des extractions de minerai de plomb dans le voisinage de la petite rivière à la Baleine, et le produit a été envoyé en Angleterre.

Q. Mais jusqu'à présent personne n'a employé de capitaux considérables à y ouvrir des mines ? R. Non.

OTTAWA, 11 juin 1887.

Au secrétaire du comité spécial des produits alimentaires naturels du Nord-Ouest.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre renfermant une feuille de questions du comité, et en même temps de vous adresser mes réponses. Elles se rapportent aux produits d'il y a cinq ans, car depuis cette époque j'ai presque toujours vécu hors du Nord-Ouest.

1. J'ai parcouru toute la région bornée au sud par la frontière américaine, à l'est par le lac Supérieur, au nord par les sources des affluents septentrionaux de la rivière Winnipeg et de la principale rivière Saskatchewan, à l'ouest par le 106^e degré de longitude ; et j'ai aussi voyagé dans le Minnesota et le nord du Dakota.

J'ai habité plus de vingt ans le Nord-Ouest, et je connais bien ce pays, ainsi que le Minnesota, le Dakota, le Manitoba, le Kéwatin et plusieurs parties des Territoires. Je puis dire que j'ai vécu sur les confins de la civilisation environ quarante années, que je me suis bien souvent nourri dans mes courses de ma chasse et de ma pêche ; que j'ai été chasseur, pêcheur, trappeur, traiteur, et que j'ai séjourné longtemps chez les Sauvages. 2. J'ai vu ces Sauvages manger toute espèce de quadrupèdes, d'oiseaux et de poissons, le riz indigène, l'orge, le maïs, et en quelques endroits la

pomme de terre. Ainsi ils mangeaient les animaux suivants, dont la plupart m'ont servi d'aliments en plus d'une occasion :

Le chat sauvage ou loup cervier,	La chauve-souris,
Le putois,	Diverses sortes de souris et mulots,
L'ours noir,	Le loup blanc et gris,
Le gopher (rat de sable) gris,	Le blaireau du Missouri,
L'écureuil rayé des prairies,	L'ours cannelle,
Le rat musqué,	Le gopher jaune,
Le renard croisé,	Le castor,
Le chien des prairies,	Le porc épic (très bon à manger),
La martre,	Le renard rouge,
Le vison,	Le renard argenté et noir,
La loutre,	Le pékan,
Le caribou,	La belette,
La gazelle,	Le carcajou,
Diverses espèces de lapins ou	L'original,
lièvres telles que le lièvre des	Le chevreuil,
bois, le lièvre des prairies et le	Le bison.
lièvre des montagnes Rocheuses	
ou <i>jack rabbit</i> .	

J'ai mangé du riz sauvage au Minnesota, où la plante croît sur le Mississipi, les rivières Crowing, Longue, la Prairie et Queue-de-Loutre; et sur les lacs Rouge, aux Sangues, Cass, du Riz, Tunboses, du Moulin, du Poisson blanc, Pokegane, etc. Au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, elle se trouve abondamment sur toutes les rivières, depuis celle des Roseaux, près de la frontière, jusqu'à la rivière Noire, au nord de la rivière aux Tourtes (Baren's River); et sur les lacs qui ont leur décharge dans le lac Winnipeg et les rivières aux Tourtes, Noire et Winnipeg. Il y a aussi, près de l'embouchure de la rivière Rouge, une petite rizière, créée par M. Joseph Monkman. Le gouvernement ferait bien, je crois, d'encourager la propagation du riz indigène, parce que sa culture fournirait un produit alimentaire très important et une occupation pour les Sauvages. Cette plante, là où elle se plaît, donne de trente à soixante boisseaux de grain par acre; et deux livres de ce riz forment une ration journalière moyenne, sans autre nourriture. Le riz réussit dans les rivières lentes et les lacs, sur fond vaseux, en eau pas trop profonde. Les oiseaux aquatiques s'engraissent vite avec son grain, qu'ils recherchent. Les Sauvages l'aiment beaucoup; ils le récoltent, le nettoient et le mettent dans des *rogans* (ce sont des paniers d'écorce) pour le consommer durant l'hiver; ce qu'ils en ont de trop, ils le vendent aux traiteurs pour la nourriture de leurs hommes. Du temps que je faisais la traite dans les cantons du Nord, je nourrissais les miens en grande partie de ce riz, et voici comment ils le préparaient: pour chaque repas, ils en versaient dans une chaudière de trois ou quatre gallons un tiers de pinte par homme, et ajoutait le tiers des deux onces de graisse que j'allouais à chacun par jour, à défaut de lièvres ou de poissons, et une suffisante quantité d'eau; après avoir bouilli quelques heures, cette soupe était véritablement très bonne; si mes hommes avaient avec cela un morceau de venaison ou une pièce de gibier: ours, loup cervier, rat musqué, castor, daim, oie, canard ou faisan, ils croyaient faire un repas digne de la bouche d'un roi.

J'ai vu des familles sauvages récolter jusqu'à trente ou cinquante boisseaux de riz pour leur propre usage et pour en vendre aux traiteurs.

Liste des poissons du Nord-Ouest à moi connus:—

Perche ou perchaude,	Poisson des marais,
Doré,	Poisson blanc,
Crapet,	Truite de lac,
Barbote,	Truite commune,
Maskinongé,	Toulibi,
Brochet,	Loche,
Carpe (deux variétés),	Esturgeon,

Hareng de lac,
Laquèche,

Achigan noir.

Liste des oiseaux que j'ai remarqués au Nord-Ouest :—

Colibri,
Gobe-mouches ou pe-wit des bois,
Pique-bois,
Engoulevent nocturne, (mangeur
de maringouine),
Engoulevent criard (bois-pourri),
Martin-pêcheur,
Hibou à cornes.
Hibou cendré.
Hibou blanc,
Chat-huant,
Autour ordinaire,
Faucon de la Caroline,
Milan,
Buse gantée,
Vautour,
Aigle à tête blanche,
Tourte,
Cygne siffleur,
Cygne à bec noir,
Outarde,
Oie *wavie* à tête blanche,
Canard ordinaire,
Canard à longue queue,
Canard d'Amérique,
Canard gris,
Canard spatule,
Canard bleu à large bec,
Canard branchu.
Canard à tête rouge,
Canard à queue rouge,
Sarcelle à ailes bleues,
Sarcelle à ailes vertes,
Huard ou plongeon (diverses sor-
tes),
Grèbe (diverses sortes),
Petite poule d'eau,
Pélican,
Goéland (diverses sortes),
Faisan des prairies,
Perdrix commune,
Perdrix d'épINETTE ou de savane,
Perdrix blanche,
Ptarmigan à queue blanche,
Pluvier (diverses espèces),

Vanneau,
Bécassine d'Amérique,
Autre bécassine (*jack snipe*),
Bécasseau (deux ou trois espèces),
Chevalier à pattes jaunes (deux
variétés),
Courlieu ou corbigeau à long bec,
Héron bleu,
Héron vert,
Grue blanche,
Grue brune du Canada,
Butor,
Râle de la Caroline,
Râle de la Virginie,
Râle des savanes,
Merle ou rouge-gorge du Canada,
Grive des ruisseaux ou hoche-
queue, et plusieurs autres es-
pèces,
Oiseau bleu,
Mésange à tête noire,
Troglydte eider ou roitelet com-
mun,
Roitelet d'hiver.
Figuier du Canada,
Hirondelle (plusieurs variétés),
Hirondelle ou martinet pourpré,
Hirondelle de rivage,
Moucherolle du Canada,
Chardonneret,
Moineau (diverses sortes),
Pie-grièche boréale ou grand écor-
cheur,
Bruant des neiges,
Oiseau blanc,
Goguelu ou mangeur de riz,
Etourneau à ailes rouges,
Etourneau à ailes blanches,
Etourneau ordinaire,
Corneille,
Pie d'Amérique,
Geai bleu,
Geai du Canada,
Alouette des prés.

Plantes à fruits comestibles :—

Vigne sauvage,
Prunier sauvage,
Fraisier des bois,
Ronce du Canada (catherinette),
Saskatoun ou petites poires,
Gadellier noir,
Panais sauvage (navet indien)

Noisetier,
Cerisier à grappes,
Groseillier sauvage,
Ronce-mûrier (mûres blanches),
Framboisier,
Groseillier-ronce ou noir,
Gadellier rouge,

Pembina,
Atoca,
Bluet,

Pomme de marais,
Raisin d'ours,
Riz sauvage,

5. Je ne puis répondre à la question cinq, n'ayant pas eu la liste qu'elle indique.

6. J'ai touché un peu ce point dans mes précédentes réponses. Je connais, aux environs de Fort-Alexander, des gens prêts à fournir du riz sauvage pour la semence, par quantités n'excédant pas cinq tonnes, moyennant trois sous et demi la livre. Les lièvres vivants, pour la reproduction, reviendraient environ à vingt-cinq cents pièce. L'esturgeon est le seul poisson qu'on puisse actuellement employer à ensemercer les eaux désertes, et on s'en procurerait, à l'embouchure de toute grande rivière qui se jette dans le lac Winnipeg, des jeunes au prix de vingt-cinq cents le couple. Les plants de pruniers, livraison prise à Winnipeg, coûteraient cinquante cents pièce; la vigne sauvage, le houblon sauvage, les arbustes à baies, le navet sauvage ne coûteraient que la main-d'œuvre nécessaire pour les avoir, évaluée par homme à une piastre cinquante environ par jour.

7. A dépense égale, les substances les moins différentes de leurs aliments ordinaires, doivent toujours être préférables. Il n'y a pas eu de grandes ou longues disettes, à ma connaissance, chez les Sauvages des bois, surtout chez ceux répandus sur les bords des lacs et des rivières. Pour eux, les aliments les plus sains qu'on puisse leur fournir sont ceux même dont ils font usage: le poisson, le riz indigène, le lièvre et autre gibier séché et boucané, auxquels ils ajouteraient les légumes et les grains cultivés par eux-mêmes.

Mais où et comment se procurer ces choses? Je réponds que les districts, à l'est de Fort Ellice, produisent abondamment du poisson; que presque toutes les eaux à l'est de la rivière Rouge contiennent des rizières; et qu'il est facile de préparer la chair de lièvre, de canard, d'oie, de caribou, etc. pour qu'on puisse la transporter à quelque distance que ce soit, et la conserver pendant des mois.

8. A la question huit je réponds: le prunier, le gadellier, le groseillier, le framboisier, le saskatoun, tous les baccifères indigènes. On améliorerait peut-être la vigne en la greffant avec des variétés étrangères. La plupart des baies peuvent se dessécher et les Sauvages en gardent à l'état sec jusqu'au printemps. Le houblon sauvage croît bien partout, et quoiqu'il ne soit pas probablement susceptible de s'améliorer par la culture, la transplantation en est facile; il est très estimé par les brasseurs du Manitoba, qui en donnent le même prix que du houblon importé.

9. Je crois que c'est le riz sauvage, l'orge, le maïs, le navet, la pomme de terre et l'artichaut (variété dite de Jérusalem), qui réclame peu de soin et n'exige pas de fréquents réensemencements. Le navet dont je parle est la variété indigène, laquelle mûrit un mois avant les autres, aussi bien que le navet cultivé. Si je choisis le maïs et l'orge, c'est parce qu'ils n'auraient pas besoin d'être moulus, les Sauvages les faisant bouillir avec leur viande ou leur poisson, après avoir fait tremper le grain dans une lessive à la cendre de bois pour le dépouiller de son épiderme et l'amollir. Le riz, que je regarde comme un des produits naturels les plus importants, viendra aussi bien à l'ouest qu'à l'est de la rivière Rouge; il ne demande aucun soin, il peut être récolté par les *squaws* et il n'empiète point sur le terrain des autres plantes utiles. Il y a aujourd'hui, près d'anciens établissements de blancs, des Sauvages qui cultivent; mais ici j'ai plus particulièrement en vue ceux, en bien plus grand nombre, qui montrent encore peu de goût pour les travaux agricoles.

10. Il faudrait, je crois, repeupler les rivières et lacs dégarnis des mêmes sortes de poissons qu'ils nourrissaient originairement, à l'exception des races de proie, comme le brochet, le maskinongé, etc., qu'il n'est pas désirable de propager dans les eaux douces. Ces derniers se repaissent non seulement du frai des autres, mais aussi de celui de leur propre espèce. Je parle des lacs et des rivières de l'Ouest. Quant aux lacs saumâtres, si nombreux dans le sud et le sud-ouest des Territoires, il faut y introduire au contraire le brochet, qui paraît capable de subsister dans un milieu où les poissons accoutumés aux eaux douces ne peuvent vivre. On ferait bien aussi d'y placer la carpe de l'Est; je crois que l'essai aurait chance de succès; le brochet, lui,

je n'en doute point, prospérera dans presque tous les lacs saumâtres du Nord-Ouest. Il y a d'autres espèces dont il serait bon aussi de tenter la propagation, comme par exemple le hareng de lac, analogue à la laquèche, et le poisson qu'on appelle là-bas "horned perch" ou sandre commun. Ces années dernières, le département des pêcheries, aux Etats-Unis, a fait mettre des alevinages de ce percéide et de plusieurs variétés de truites dans le haut de la rivière Rouge et du Mississipi, et quoique la truite commune se répande aujourd'hui dans tous les ruisseaux vers les sources de la rivière Rouge, elle ne se montre pas encore au nord de la frontière, probablement à cause du caractère limoneux que prend cette rivière après avoir été rejointe, à Breckridge, Minnesota, par la rivière Sioux des Bois; tandis que le percéide se rencontre à soixante milles en deçà de notre frontière. A défaut d'alevins ou de frai, la meilleure chose à faire serait d'employer, pour les essais de reproduction, les petites espèces d'esturgeons qui, comme je l'ai dit précédemment, possèdent à un remarquable degré la faculté de vivre hors de l'eau, pourvu que leurs ouïes soient mouillées de temps en temps. L'esturgeon n'est certes pas, au moins à mon goût, aussi agréable à manger que le poisson blanc; et si je le mentionne préférablement à ce dernier, c'est à cause de l'étonnante fécondité de la femelle, qui, dit on, porte jusqu'à un million d'œufs, outre que toutes les parties de l'esturgeon sont utiles pour les Sauvages et pour les colons. Son huile, par exemple, est employée à la préparation des aliments, à l'éclairage, aux frictions curatives; purifiée et additionnée d'une quantité infinitésimale d'iode, elle remplace parfaitement l'huile de morue dans le traitement de l'anémie, des scrofules et de la phthisie. Le poisson blanc, il est vrai, donne aussi une huile servant à ces usages et qui a meilleur goût; mais il en donne beaucoup moins, à poids égal de chair, que l'autre. On fait avec la peau et autres parties de l'esturgeon une gélatine qui vaut l'isinglass du commerce; et une bonne colle, dont la consommation est générale dans les départements du Nord.

11. A l'époque de la cession de ce pays au Canada, les Sauvages, dans toute la contrée située entre la frontière au sud, la rivière Rouge à l'est, les montagnes Rocheuses à l'ouest, et la grande Saskatchewan au nord, vivaient de bison. Lorsque j'y allai pour la première fois, il y a vingt-trois ans, sauvages et blancs employaient cette viande, sous toutes formes, comme aliment. Les chasseurs revenaient l'automne avec des chariots pesamment chargés de ce qu'ils appelaient "viande verte"; c'était le meilleur de l'animal, tout le reste avait été rejeté. La bosse, grasse, succulente, soit bouillie, frite ou rôtie, était véritablement un morceau de prince; la langue n'était pas moins délicate; tandis que le rump steak, frit dans la moëlle, constituaient un mets dont l'idée me fait encore venir l'eau à la bouche. Cette viande se vendait aux colons de la rivière Rouge deux pence sterling la livre. D'autres chariots contenaient aussi des provisions de viande sèche, tirée des vaches les plus grasses avant qu'il fût assez froid pour pouvoir conserver les viandes autrement; cette viande sèche, qui se composait des parties les plus délicates coupées en tranches minces et desséchées au soleil, pouvait se garder une année et se vendait deux pence et demi la livre. Mais le gros de la chasse, cependant, consistait en sacs de pemmican, dont le poids variait entre cinquante et deux cents livres. Ce pemmican, dont on a tant parlé, est trop bien connu pour que je le décrive. Il valait deux à trois pence et demi sterling la livre, suivant sa qualité; le meilleur était celui qui avait été fait des parties délicates de jeunes vaches, pilées, bien mélangées avec la moëlle et la graisse, et auxquelles on avait ajouté, en faisant le mélange, des *petites poires* ou des haies à bison, ces dernières très recherchées. On a vu du pemmican préparé de la sorte se conserver cinq ans. La ration journalière donnée par la Compagnie et les traiteurs en général à leurs employés dans la contrée du bison consistait en une livre de pemmican ou une livre et demie de viande sèche, ou autant de viande verte, c'est-à-dire de viande fraîche de bison, qu'ils pouvaient en manger.

Cette abondance relative dura encore dix ans; après quoi, les résultats de la chasse à outrance qui s'exerçait dans les Prairies commencèrent à se manifester. Je ne m'arrête pas là-dessus. Je dénoncerai seulement tous ces sportsmen, tous ces

touristes qui tiraient les bisons avec la carabine brisée ou le revolver de marine sans autre dessein que d'avoir une langue et une bosse pour en faire régal, ou des cornes pour en faire trophée. Ces destructeurs civilisés avaient des rivaux, les loups—loups des prairies, et quelquefois aussi loups des bois,—qui donnaient furieusement la chasse aux troupes de bisons, étranglant les veaux, achevant d'un coup de dents les bêtes foulées aux pieds dans la fuite, et poussant toute la horde folle de peur, au bord de rivières profondes ou de fondrières, dans lesquelles roulaient précipités sous l'énorme pression des autres, et périssaient des centaines de ces animaux. Les quinze dernières années ont vu disparaître la race dans les prairies, car il reste à peine cent bisons aujourd'hui, au nord de la frontière.

Dans la contrée septentrionale du Nord-Ouest, en dehors des limites que j'ai indiquées, le poisson, le riz, les lièvres, le daim, l'ours, l'orignal, et surtout les oies et les canards, constituent la nourriture principale ou ordinaire des Sauvages depuis la cession. Dans cette région, la ration allouée par la Compagnie de la baie d'Hudson variait, selon la situation des postes et l'importance des approvisionnements de pemmican, car il n'était pas jusqu'aux comptoirs les plus éloignés qui n'essent de cette substance, si commode à emporter l'hiver, sur les traîneaux, pour les longs voyages.

Lorsque je faisais moi-même la traite dans les bois, je donnais, comme je l'ai dit, à chaque homme deux livres de riz sauvage et deux onces de graisse par jour, avec du poisson en quantité proportionnée à sa plus ou moins grande abondance sur place. Le riz formait la base de cette alimentation. Il y a, je crois, dans une ration de deux livres de ce grain et deux onces de matière grasse, tout le nécessaire pour entretenir la santé et les forces du corps. C'est là, du reste, une nourriture que les Sauvages aiment, s'ils y peuvent joindre quelquefois un lièvre. Il faut remarquer que le riz sauvage, comme le riz ordinaire, gonfle beaucoup en cuisant, et qu'une pinte de ce riz-là, quand il est cuit, représente une quantité à manger telle qu'il nous semble d'abord qu'un estomac ne la pourrait digérer en vingt-quatre heures... Il m'est arrivé aussi d'avoir à me nourrir moi-même et à nourrir mes hommes de lièvres et de rats musqués, et personne ne se plaignait de cette nourriture, qui est à la fois agréable et fortifiant. Chaque homme recevait deux lièvres par jour.

Outre les produits alimentaires que j'ai mentionnés, il y en avait cent autres d'un usage général avant la cession. Les Sauvages des bois et des prairies mangent tout ce qui a vie, et les animaux mêmes qu'ils tuent pour leur fourrure, je ne doute pas qu'ils n'en mangent la chair. Le comité aura une idée des animaux qu'ils prennent surtout pour la peau, mais dont ils emploient aussi la chair comme aliments, par la liste ci-annexée des prix attachés aux fourrures de traite il y a trente ans, plus particulièrement dans les districts du Nord, où la peau de castor, prise pour signe représentatif des valeurs, servait de monnaie.

12. Je crois que le poisson blanc, l'esturgeon et le brochet peuvent se conserver par tous les procédés énumérés dans cette question. On n'a pas encore confectionné, je crois, de conserves en boîtes. On fait sécher, boucaner ou geler le poisson, et dans quelques cantons les Sauvages, usant du procédé qu'ils emploient pour leur pemmican, le réduisent en tranches minces, qu'ils dessèchent légèrement, fument et pilent ensuite comme ils pilaient la chair de bison. Ils traitent d'ailleurs ainsi la viande de plusieurs animaux. L'orignal, le wapiti, le daim, l'ours, qui ont de la graisse en suffisante quantité, font un excellent pemmican, facile à conserver des années. Les animaux moins gras comme le lièvre, peuvent être et sont séchés; et ils pourraient également être convertis en pemmican si l'on avait du suif de bœuf, très propre à suppléer leur manque naturel de graisse. En ce qui concerne les oiseaux, je sais que les cygnes, les oies, les canards, les faisans des prairies, les perdrix se conservent de cette manière. Aux postes de la Compagnie de la baie d'Hudson, on les sèche ou sale, pour la ration des hommes. Les Sauvages, qui en général n'aiment point les salaisons, les séchent et les fument légèrement. Le gibier desséché et fumé, si on le fait bouillir longtemps avec du riz sauvage, donne une soupe bonne au goût, très saine, je crois, et très nourrissante.

(a) Ma propre expérience et mes observations sur les expérimentations des autres.

me portent à mettre le liard au premier rang des arbres les plus prompts à croître et à fournir du combustible, les plus propres à former des brise-vents. Le pin gris pousserait, je pense, dans toutes les localités du Nord-Ouest; et joint à des bouquets ou noyaux d'autres essences, constituerait d'admirables rideaux contre les vents, en hiver, parce qu'il reste toujours vert. Parmi les arbres étrangers, j'ai remarqué, dans les districts correspondants du Minnesota et du Dakota, que le saule blanc, le peuplier de Lombardie et autres peupliers y croissent rapidement; mais mon opinion est qu'aucun exotique n'est préférable, pour les prairies canadiennes, aux arbres qui se trouvent sur les confins est et nord de la zone fertile.

(b) Le houblon vient bien partout au Nord-Ouest. A mon avis, il n'est guère possible d'améliorer la variété indigène, qui est fort bonne à tous les usages auxquels on l'emploie; il n'y a qu'à choisir avec soin les plants. Le chanvre réussit au Manitoba; d'où je conclus qu'il réussirait également, dans les mêmes conditions de situation et de culture, sur beaucoup de points du Nord-Ouest. J'ai moi-même cultivé en jardin, par essai, la betterave à sucre, il y a douze ans, la graine m'ayant été fournie par quelqu'un qui ouvrait alors une fabrique de sucre dans la province de Québec. Je fis une belle récolte, et j'expédiai à mon pourvoyeur de graine un coffre plein de mes racines, qui, à l'analyse, rendirent autant de matière saccharine qu'en contiennent les espèces françaises. Le tabac, cultivé par des expérimentateurs dans le sud du Manitoba, y donne un produit qui ressemble à la feuille assez peu parfumée du Bas-Canada; mais un Virginien de ma connaissance m'a dit qu'on pouvait, par une culture rationnelle et éclairée, en améliorer très sensiblement la qualité.

(c) A l'égard de l'exploitation, etc., des mines, je sais que le Nord-Ouest renferme des minerais de fer, d'or, de cuivre et d'argent, du calcaire, du marbre, du grès, de la terre à brique et à poterie, de l'asphalte et autres minéraux; mais n'ayant pas étudié les moyens d'utiliser ces richesses naturelles, je ne saurais offrir là-dessus aucun renseignement utile.

Espérant que mes réponses ne vous paraîtront pas trop longues,

Je demeure, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WALTER ROBERT BOWN.

M. J.-G.-A. CREIGHTON,

Greffier en loi du Sénat, Ottawa.

Je joins à ma réponse le tarif indien et esquimau en usage à la baie d'Hudson, dans le district d'East-Maine, il y a trente ans; parce qu'il indique quels étaient alors les animaux recherchés pour leur fourrure et les prix courants. On se rappellera que l'argent étant encore absolument inusité dans cette contrée, le castor de première qualité, appelé "castor fait" constituait la base des échanges; toute marchandise européenne était cotée à tant de castors, et toute pelleterie pareillement. Par exemple une peau de blaireau valait un demi-castor; une peau d'ours noir de première qualité, trois castors, etc.; de même pour les marchandises de traite: une aène se payait un huitième de castor; un fil de grains d'agate, deux castors; une grande couverture, huit castors, etc.

Tarif des pelleteries et autres objets.	Tarif des marchandises.
Blaireau..... un demi-castor	Aène ou poinçon..... un huitième de castor.
Ours noir..... trois "	Perles ou rassades..... deux castors.
Castor, grand..... un "	Grelots pour chien..... un demi-castor.
" petit..... un demi-	Ceinture de laine..... deux castors.
Lard de balaine etc., 96 liv.... un "	Biscuits, la livre..... un sixième de castor.
Castoréum, la livre..... "	Bonnet de Glengarry..... deux castors.
Loup-cervier..... "	Boîte de tabac..... " "
Duvet, les 10 livres..... "	Couverture, grande..... huit "
Putois gras..... un huitième de	" petite..... quatre "
Renard bleu et blanc..... un demi-	Capot de couverture..... six "
" croisé..... deux	" petit..... trois "

" argenté..... trois	" Drap, la verge..... quatre "
" rougeun	" Peigne d'ivoire.....un castor.
Lièvre arctique.....un huitième de	" Farine, la livre.....un sixième de "
Ivoire, les trois livres.....un	" Flanelle, la verge..... un castor.
Corde à harpon..... un demi-	" Mouchoir, grand..... " "
Plongeon, peau.....un huitième de	" " petit.....un demi-castor.
Martre, grande..... un	" Fusil à canon simple.....dix castors.
" petite..... un demi-	" " à deux coups.....vingt "
Rat musqué.....	Pierres à fusil, la douzaine..un demi castor.
Huile de phoque ou de baleine, le	Chaudière de cuire, la livre..deux castors.
gallonun huitième de	" " de ferblanc, 12 gal's.sept "
Loutre, grande.....deux	" " " , 1 gal...deux "
" petite.un	" Couteau de pocheun castor.
Plumes, les 100 livres.. un quart de	" " à scalper. un demi-castor.
Lièvre..... un vingtième de	" " croche.....deux castors.
Peau de cygne.....un demi-	" Gruau, la livre.....un huitième de castor.
" préparée de daim.....trois	" Lard, la livre.....un demi-castor.
" " " chevreuil un demi-	" Thé, la livre.....quatre castors.
" " " phoque un demi-	" Sucre, la livre.....un quart de castor.
" " " marsouin....trois	" Tabac, la livreun castor et demi.
.....quarts de	" Vermillon, la livre.....seize castors.
" " " loup un	" Indienne, la verge.....un castor.
Carcajou..... "	" Poudre, la livre..... " "
Canards, la douz., un cinquième de	" Métasse, le gallon..... quatre castors.
Langue de daim..... un sixième de	" Anneau doré.....deux "
Oie " " "	" " autre.....un demi castor.
Perdrix..... un trentième de	" Scie..... " "
Lapin..... un quinzième de	" Ciseaux.....un castor.
Venaison sèche, la liv., un dixième de	" Ruban soie, la verge... un sixième de castor.
" pilée " " "	" Tabac à priser, la livre..... quatre castors.
" fraîche la liv., un vingtième	"

On a lu la lettre suivante du Rév. John McDougall :

MORLEY, ALBERTA, 4 juin 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire les réponses suivantes aux questions contenues dans votre lettre du 30 mai.

Question 1.—Tout le pays depuis le lac Winnipeg jusqu'au sommet des montagnes Rocheuses ; et depuis la rivière de la Paix jusqu'à la frontière sur le 49^e parallèle.

Question 2.—Plantes, aucune.—Quadrupèdes : orignal, wapiti, caribou, chevreuil à queue noire, chevreuil à queue blanche, antilope, chèvre des montagnes Rocheuses, mouflon ou mouton des montagnes, ours et castor.—Oiseaux : diverses espèces de canards, trois espèces d'oies, cygne, grue, faisan des prairies, perdrix ordinaire, perdrix de savane, pluvier et tourte.—Poissons : esturgeon, poisson blanc, brochet ou *jack fish*, doré, carpe et truite. L'orignal et le caribou se trouvent surtout dans le nord et dans l'est, régions des forêts ; le wapiti, le chevreuil, l'antilope, suivant la saison, par tout le territoire ; le mouflon et la chèvre dans les montagnes seulement. On rencontre toutes les espèces d'oiseaux, en plus ou moins grand nombre, partout, mais plus particulièrement dans l'est et le nord. L'esturgeon habite le lac Winnipeg et les rivières qui s'y jettent ; le poisson blanc, ainsi que le doré, le brochet et la carpe, tous les lacs ayant décharge dans les grands cours d'eau qui traversent parallèlement le pays.

Question 3.—On pourrait transplanter utilement pour la population le poisson blanc, la carpe et le brochet.

Question 5.—Je n'ai pas vu la liste de la Ferme centrale.

Question 7.—La farine et le bœuf—qu'on se procurerait aux établissements et aux ranches du pays; la farine dès à présent au Manitoba et plus tard à divers endroits des Territoires du Nord, le bœuf aux fermes et aux ranches répandues dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

Question 8.—Le groseillier, l'atoca, le cerisier.

Question 9.—L'orge, l'avoine, la pomme de terre, le navet, la carotte et la betterave.

Question 10.—Le poisson blanc, le brochet, la carpe, la truite.

Question 11.—La chair de bison surtout; le gibier et le poisson susmentionnés; la sève de certains arbres, et quelques racines indigènes, qui, à mon avis, ne valent point la peine d'être cultivées. La ration de bison, pour un homme, était de 8 livres de viande fraîche, 3 livres de viande sèche ou 2 livres de pemmican; la ration de poisson consistait en trois poissons blancs ou leur équivalent, par jour. Dans le district de Saskatchewan, chaque homme recevait, par an, 50 livres de farine et 10 boisseaux de pommes de terre.

Question 12.—Pour la conservation des produits alimentaires du pays, les seuls procédés en usage que je connaisse sont le séchage et la façon pemmican. Tous les deux s'exécutent au moyen de la chaleur du feu ou du soleil, sans sel ni autre ingrédient. J'ai fait des milliers de livres de pemmican et de viande sèche, et j'ai vécu pendant de longs espaces de temps uniquement de poisson séché.

NOTE : (a)—Le peuplier, l'épinette, l'érable tondre paraissent mieux réussir que tous les autres arbres dont on a tenté jusqu'à présent la plantation.

(b)—Le houblon croît à l'état sauvage dans quelques cantons et pourrait, je crois, se cultiver partout très profitablement. La betterave à sucre viendrait bien presque partout.

(c) La construction des voies ferrées, et l'encouragement de la colonisation, les colons étant, en fait, ceux qui trouvent et mettent en valeur les ressources d'un pays.

M. JOHN LOWE, secrétaire du Ministère de l'Agriculture, est interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. Quelles sont les parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur, que vous avez parcourues? Quelles sont celles que vous connaissez par les rapports de personnes véridiques? R. Je vais au Nord-Ouest chaque année, depuis 1877, pour obtenir toute sorte de renseignements utiles au département auquel je suis attaché. J'ai parcouru toute la contrée entre la rivière Rouge et la rivière Colombya, c'est-à-dire les localités situées au sud du chemin de fer du Pacifique et contiguës à sa ligne.

Q. La plus grande partie, par conséquent, de la zone fertile? R. Oui; quant aux renseignements obtenus d'autrui, j'ai eu par ma fonction à lire toute sorte de rapports, soit écrits ou imprimés, et à questionner toute sorte de personnes. Je dois déclarer, pourtant, que mes études n'ont point porté sur les choses qui font le sujet de votre enquête. Ces choses sont assez nouvelles pour moi; mais en y réfléchissant, je vois aussi que le champ ouvert à vos recherches est très étendu. Il y a un côté des faits qui occupe plus particulièrement l'attention du Ministère de l'Agriculture, c'est le côté statistique. Le Nord-Ouest, répandue sur son vaste territoire, une population sauvage de 56,000 âmes, qui n'a de ressources propres pour s'alimenter que les produits naturels. Cette population ne diminue pas; au contraire, elle s'accroît, quoique la science statistique constate que les peuples vivant, comme elle, de chasse et de produits naturels, restent plutôt au même nombre d'âmes. Il ressort des recensements que, pendant les dix années écoulées de 1871 à 1881, le nombre des aborigènes, dans le Canada entier, a augmenté de 6,000 âmes environ,—c'est-à-dire que de 102,000 en 1871, il s'élevait en 1881 à 108,000 âmes. Je donne les chiffres ronds, de mémoire. Ce fait tend à prouver qu'il existe des ressources considérables et constantes en produits alimentaires naturels.

Q. Veuillez donner la liste des plantes, animaux terrestres, oiseaux et poissons propres à l'alimentation que le Nord-Ouest possède, et indiquer les districts où ils se

trouvent. R. Je ne pourrais guère vous fournir ce détail de mémoire. Je crois que les renseignements contenus dans les deux lettres qu'on a lues tout à l'heure sont exacts.

Q. Pourriez-vous, sans trop de travail, nous donner cette liste un autre jour ? R. Oui, je pourrais vous en donner une, mais non pas d'après mes propres observations seulement ; ce serait plutôt une liste extraite de renseignements recueillis... J'ai vu de ces animaux mentionnés dans les lettres ; j'ai remarqué qu'à certaines époques de l'année, le Nord-Ouest fourmille vraiment d'oiseaux sauvages. J'ai rencontré aussi les diverses espèces du genre cerf que ces lettres énumèrent.

Q. Ainsi vous pensez que les listes qu'elles portent comprennent à peu près tout ce que vous indiqueriez vous-même ? R. Oui, je ne me rappelle rien qui ne s'y trouve.

Q. Quelles sont parmi les espèces mentionnées, celles qu'on pourrait transporter ou transplanter dans d'autres parties du Nord-Ouest ? et quels sont, selon vous, les districts où leur introduction serait avantageuse aux populations blanches et sauvages ? R. Le professeur Saunders, de la Ferme expérimentale, fournira un jour, bien des renseignements pratiques sur ces points. En ce qui concerne les plantes, j'ai moi-même fait, au Manitoba, quelques tentatives de plantations d'arbres fruitiers, mais sans beaucoup de succès, faute peut-être d'avoir eu suffisamment soin de les abriter. L'essentiel est, je pense, d'obtenir des sujets d'espèces capables de prendre assez de bois dans l'été pour supporter ensuite les gelées. Mes arbres furent atteints de maladie ou d'impuissance par les effets combinés de la gelée et du soleil, la gelée étant venue, après des chaleurs propices, surprendre et blesser les premières verdure. Le succès des transplantations est donc affaire d'expérience ; et je crois que toute cette question sera avant peu résolue, théoriquement et pratiquement, sur les fermes expérimentales du Ministère de l'Agriculture. A propos, voici des faits certains. On sait que les colons mennonites, lorsqu'ils vinrent s'établir au Manitoba en 1875 ou 1876, avaient apporté de Russie des plants de divers arbres ; j'avais vu, quelque temps après, de ces arbres en terre ; j'ai revisité souvent depuis leurs établissements, et nulle part je n'ai aperçu le moindre verger. Il faut donc que ces colons aient manqué d'habileté, s'ils n'avaient point mal choisi leurs plants, ou bien que le sol, la température, etc., soient défavorables.

Q. Quels étaient ces arbres ? R. Je ne puis pas les nommer ; mais j'allais justement dire que j'en aurais probablement les noms de M. Schantz, de Berlin, Ontario. M. Schantz est en ce moment même chez les Mennonites, et je suis en correspondance avec lui. Il s'empresserait, je n'en doute pas, de me procurer ce renseignement pour le comité.

Q. Quels sont les meilleurs moyens de pratiquer les repeuplements et les introductions d'espèces nouvelles, et combien coûteraient ces opérations ? R. Je dois m'en tenir à cet égard aux observations générales que j'ai faites en réponse à votre dernière question.

Q. Quelles sont les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages pendant la disette ? Dans quels districts pourrait-on se les procurer, et à combien reviendraient-elles ? R. A défaut de leur gibier ordinaire, les Sauvages préféreraient certainement la viande des animaux qu'on engraisse sur les ranches à presque tous les autres aliments apportés du dehors. Il y a une ressource nouvelle, c'est la sauterelle. Le professeur Riley prétend que la sauterelle est comestible, et en effet, si je ne me trompe, elle est mangée dans certains pays de l'Orient. On m'a dit que les Mennonites n'auraient pas de répugnance à en faire usage ; j'ai mentionné cet insecte parce que le professeur Riley, auteur d'un rapport sur les sauterelles du Nord-Ouest, s'est assuré, en en mangeant, qu'elles sont comestibles par l'homme et qu'elles ne sont pas désagréables au goût.

Q. Le Manitoba a souffert, il y a quelques années, d'une invasion de ces insectes. Les sauvages otchipweys, qui avaient un moyen pour les sécher, en ont mangé. Quelques gentlemen, fort enclins aux essais, goûtèrent un jour, dans un wigwam, une soupe aux sauterelles, et trouvèrent qu'elle n'était pas trop mauvaise, lorsque la faim l'assaisonnait. R. Après tout, les sauterelles vivent aussi proprement que tels ou

teils animaux dont nous employons la chair, chaque jour, à notre nourriture ; mais nos colons, je suppose, n'auraient aucune obligation à ceux qui leur procureraient aujourd'hui le moyen de faire des provisions de cette nature. Je lis la question huit sur la feuille : " Quels fruits indigènes sont susceptibles de s'améliorer, sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, par la culture ou par la greffe ou le bouturage ? " Je pense avoir répondu à cette question précédemment, dans la mesure de mes connaissances. Question neuf : " Quels sont les graines, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les Sauvages encore nouveaux dans l'art agricole ? " Tous pourraient être, je crois, cultivés profitablement, entre autres le blé, que les gelées précoces n'empêcheraient pas partout d'arriver à sa maturité ; car il est certain qu'une grande quantité de ce grain a pu mûrir, au Manitoba et au Nord-Ouest, en 1883 et en 1884, les deux premières années de grandes gelées, quoique la quantité perdue ait été plus considérable encore. Les faits alors constatés devraient, ce me semble, suggérer un changement dans la culture du blé. Pour ma part, il me paraît fort douteux, si les gelées précoces sont particulièrement à craindre, que l'on fasse bien de labourer et semer le printemps : le blé n'a plus toujours le temps de mûrir. Mais il mûrirait presque infailliblement si l'on semait aussitôt après un dégel suffisant sur une terre labourée l'année précédente. Pour preuve, ce fait très frappant dont j'ai eu connaissance dans le comté de Morris. Un cultivateur d'Ontario, la première des deux années de gelées fortes, prépara des guérets à l'automne ; le printemps suivant, il sema de très bonne heure, aussitôt que le dégel eut assez amolli la terre. A peine ses semailles étaient-elles faites, qu'il survint des temps très rigoureux :—neiges et gelées. Il crut avoir perdu ses peines, et se prit à regretter d'avoir ensemencé un si grand espace. Mais, le beau temps revenu, il eut la joie de voir le grain lever ; ces pièces mûrirent au commencement d'août, et il fit une moisson abondante. Toutes ses autres emblavures, qu'il avait labourées le printemps, furent à peu près ruinées avant la maturité de leurs grains. Ce sont de ces faits dont on doit prendre conseil.

Q. Ainsi, pour parer au danger des gelées, vous recommanderiez de mettre la terre en labour l'automne, et de semer aussitôt que possible le printemps ? R. Oui : et cela donnerait au fife rouge, regardé comme le meilleur blé, le moyen de mûrir. Le professeur Saunders a fait venir quelques variétés de blé de Russie, prises à de très hautes latitudes et qui peut-être seront beaucoup plus hâtives. Au Minnesota, où l'on expérimente les blés russes, on a obtenu des rendements un peu plus précoces, mais le grain n'avait pas la qualité du fife rouge, et ce point est à considérer.

Q. Les importantes distributions de blé russe pour la semence, qui ont été faites par votre département, promettent un heureux résultat : dans plusieurs districts, le blé a belle apparence. R. Oui ; les rapports sont très encourageants.

Q. Ce blé croît-il vite ? R. C'est précisément pour le constater que so fait l'expérimentation, et jusqu'à présent la rapidité de sa germination semble prouver qu'il a cette propriété.

Q. Quel est le temps le plus court que les blés aient encore mis là-bas pour venir à maturité ? R. A ma connaissance, des blés semés dans les premiers jours d'avril, au Manitoba, se sont trouvés mûrs à la mi-août. Pour les autres grains, il est hors de doute qu'ils ne puissent donner presque toujours des rendements fort abondants. Ici se présente une question : certains seigles du Nord ne seraient-ils pas tout spécialement convenables au Nord-Ouest canadien ? Beaucoup de personnes pensent que ce grain, dont la consommation est extrêmement répandue en Europe, surtout en Allemagne, pourrait être exporté presque aussi profitablement que telle ou telle qualité de blé, aux prix passés et actuels. Il y a là matière à expériences.

Q. Supposons un Sauvage émancipé qui commence à cultiver, ou un colon avec fort peu d'argent... Leur conseillerez-vous de choisir le fife rouge pour leur semence ?

R. Le fife rouge serait, je pense, le blé le plus difficile à cultiver, parce que sa maturation est lente. Mais il a un grand avantage, c'est sa valeur exceptionnelle pour la meunerie. M. Howland m'a dit que cette valeur dépassait de dix pour cent celle de toute autre variété.

Q. Supposons encore, dans l'extrême Ouest, un cultivateur avec de faibles

moyens et une terre peu étendue, quelle espèce de céréale—orge, seigle, avoine ou blé—lui conseillerez-vous de semer? R. A un Sauvage, cultivateur encore inhabile, je dirais de choisir, pour sa consommation, le seigle, le moins incertain des produits céréales. Il pourrait aussi cultiver l'orge, l'avoine, etc. Le professeur Saunders a eu des semences de seigles étrangers; et l'on va en faire un essai sérieux, dont le résultat pratique sera surtout profitable au Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Merner :

Q. Le maïs vient-il bien au Nord-Ouest? R. J'y ai vu des cultures de cette plante, mais je ne sais si elle y mûrit toujours. J'ai vu au Manitoba du maïs mûr.

Par le Président :

Q. Nos fermes expérimentales, je suppose, auront à faire toutes ces tentatives de culture, tous ces essais? R. Reconnaître ou vérifier tout ce qui pourrait avoir quelque utilité pratique pour le Nord-Ouest, et ensuite en répandre la connaissance par des bulletins, tel est l'objet de la Ferme expérimentale.

Q. Elle s'occupera aussi des produits indigènes? R. Nul doute que le professeur Saunders ne les soumette comme les autres à une expérimentation attentive et éclairée... Le Dr Dawson m'a raconté qu'il avait vu lui-même des blés mûrs dans la région de la rivière de la Paix, une année qu'il y eut des gelées. Je l'ai entendu aussi faire le même récit devant le comité de l'immigration, aux Communes.

Q. Avez-vous entendu dire que les céréales avaient beaucoup souffert, l'an dernier, dans les régions les moins bien arrosées de l'Ouest? Y a-t-il raison d'espérer que, par une meilleure culture et des reboisements, on puisse y faciliter la maturation des grains et obtenir une plus grande quantité de pluie? R. Les plantations d'arbres et les cultures étendues empêcheront sans doute, un jour, l'énorme évaporation qui a lieu sur ces plaines. Ouvert par la charrue, le sol boira l'eau; elle ne s'écoulera plus, comme aujourd'hui, aux ravines pour s'y dissiper. On trouvera aussi, j'en suis convaincu, que le grain semé immédiatement après la gelée d'hiver, et qui a germé avant le dernier froid, lève et se développe sans difficulté, comme je l'ai de mes yeux vu, tandis que le grain semé plus tardivement court risque d'être brûlé en sortant de terre par le soleil... Mes notions sur les poissons et les rempoissonnements sont trop générales et vagues, pour que j'ose offrir une opinion en réponse à la question dix.

Q. Quels sont les meilleurs procédés, selon vous, à mettre en usage pour conserver les produits alimentaires du Nord-Ouest qui vous sont connus? R. Il y a une distinction à faire par rapport aux lieux. Sur les hauts plateaux ou steppes, la chair qu'on expose à l'air pour la conserver se dessèche aisément, à raison de l'absence dans l'atmosphère de ces humidités ambiantes qui, au versant oriental du continent, porteraient sur la même substance animale la moisissure et la fermentation. Le salage n'est pas un usage répandu au Nord-Ouest: je tiens ce renseignement de personnes éclairées. Je mentionnerai spécialement l'archevêque, lequel m'a dit que depuis longtemps il s'était accoutumé à se passer de sel et qu'aujourd'hui peu lui importe que ses aliments en soient assaisonnés ou non. Ce fait me porte à penser que l'usage du sel, qui cependant se trouve au Nord-Ouest en masses énormes, n'y est pas une nécessité. Le grand inconvénient, dans beaucoup de cantons, est le manque d'eau, quand les sécheresses se prolongent. Mais cela peut arriver aussi dans les contrées où l'on a ordinairement à se plaindre plutôt de pluies trop abondantes. Ainsi, l'année dernière, la sécheresse n'a pas été particulière au Manitoba ou à notre Nord-Ouest; car au rapport des journaux, elle s'est étendue à tout le continent, et a été plus inquiétante même dans le nord-ouest des États-Unis que chez nous. On a vu alors des *ranchmen* américains conduire leurs troupeaux sur notre territoire pour y avoir de l'eau et de l'herbe.

Q. Vous nous avez dit que la viande pouvait se dessécher facilement au soleil, à cause de l'état favorable de l'atmosphère; n'est-il pas vrai qu'en donnant à la viande sèche un léger fumage, elle se conserverait encore mieux et serait plus agréable? R. Assurément; mais la dessiccation obtenue en exposant tout simplement la viande à l'air, la conserverait bien sans le fumage. Quant à savoir si la fumée en améliore la saveur, cela est une affaire de goût.

Q. Croyez-vous que la viande se conserverait plusieurs mois de cette manière?

R. Sans aucun doute, si on avait soin de la tenir en lieu sec. Exposée à l'humidité, il est bien certain qu'elle s'altérerait. Le fumage et le salage sont peut-être les meilleurs moyens de la préserver... J'allais dire qu'on a employé de faibles solutions d'acide salicylique pour prévenir la corruption. Elles ont le plus merveilleux effet. Par leur moyen on a pu transporter des cargaisons de viandes de l'Amérique méridionale et aussi de l'Australie aux marchés anglais. Il suffit, après avoir dissous une très petite quantité d'acide dans de l'eau, de laver ensuite avec le liquide mélangé les pièces de viande qu'on veut garder.

Q. Il suffit, dites-vous, de laver la viande avec l'eau salicylée? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous la proportion d'acide? R. La solution est très faible. Une cuillerée à thé d'acide dissoute dans un peu d'eau chaude et versée dans un seau ordinaire d'eau fraîche, est suffisante, je crois, pour empêcher toute corruption.

Q. Ce renseignement, tout nouveau pour moi, me paraît bien intéressant. Le salicylate, qui est réellement l'acide salicylique, est une substance extraite de l'arbre de la famille des saules. Or, le saule se trouve sur une très grande superficie du Nord-Ouest. J'ai remarqué souvent que les Sauvages, en pratiquant leur médecine, prenaient l'écorce intérieure du saule qui croît sur les bords de la rivière Rouge, pour la donner en remède contre les fièvres intermittentes. Il serait curieux d'essayer si une solution empruntée à ce saule, commun au Nord-Ouest, ne pourrait pas être heureusement employée à conserver la viande. R. En effet, le nom implique que l'acide salicylique provient du saule. Il est bien connu que cette substance a le pouvoir remarquable d'empêcher la fermentation, et que l'on s'en sert beaucoup en France pour arrêter celle des vins et des cidres. Je l'ai moi-même employée une fois à cet usage. Ayant dissous un quart d'once environ d'acide dans de l'eau chaude, je versai le tout dans un baril contenant vingt gallons à peu près de cidre devenu trouble par fermentation, ou éclosion de vie animale ou végétale. Le mélange de cette minime quantité d'acide salicylique avec le cidre détermina une précipitation; la liqueur devint parfaitement claire et il n'y eut plus ensuite aucune fermentation. Les Français, comme je l'ai dit, en font grand usage; et cela donna lieu, il y a quelques années, à une question importante: le vin traité au salicylate était-il sain? Le gouvernement français fit faire une enquête; on s'assura de la parfaite innocuité de cette substance, et l'usage en a continué depuis.

Q. Notre questionnaire est suivi d'une note importante; je ne doute pas que vous ne soyez en état de nous donner, sur les choses qu'elle mentionne, de très utiles renseignements? R. J'ai déjà touché ces points d'une manière générale. Le professeur Saunders est probablement mieux en état que moi de vous donner des renseignements voulus sur les arbres et sur les minéraux. Mieux vaut questionner là-dessus des hommes experts.

Q. Pouvez-vous nous fournir quelques renseignements sur la culture de la betterave? R. Je crois que le sol du Nord-Ouest y est propre, comme à la culture de toute autre racine. Il reste à constater par expérience la richesse saccharine que pourrait avoir la grosse betterave dans les prairies. Si je m'en souviens bien, il est dit dans une lettre lue au comité que des betteraves provenant du Nord-Ouest avaient donné, aux essais, une remarquable quantité de matière sucrée. Cette question me semble très importante.

Réponse du Dr. Bell à la seconde question.

La seule plante indigène d'une grande importance pour l'alimentation est le riz sauvage. Elle croît spontanément dans beaucoup de lacs et d'eaux lentes des rivières, au nord des lacs Huron et Supérieur, jusqu'au 51^e degré environ de latitude et à l'ouest jusqu'au lac Winnipeg, immédiatement à l'est duquel elle atteint peut-être une latitude un peu plus haute.

Les principaux mammifères propres à la consommation sont: le daim de la Virginie, le chevreuil ordinaire, le wapiti, l'orignal, le caribou des bois, le caribou des landes stériles, l'antilope, le bison, la marmotte, l'écureuil de terre ou gopher jaune, l'écureuil ou gopher rouge des prairies, l'écureuil rayé, le castor, le rat musqué, le porc-épic, le lièvre commun ou changeant (*Lepus Americanus*) le lièvre des prai-

ries, (*L. Capensis*), le lièvre arctique (*L. Timidus var. Arcticus*), l'ours noir et le blaireau. Tous servent à la nourriture des Sauvages. Le caribou et les lièvres, dans les districts du Nord, contribuent probablement plus à leur alimentation que les autres quadrupèdes. Autrefois l'original était une grande ressource dans la région de la rivière de la Paix; mais cette espèce y a été presque exterminée ou elle a émigré ailleurs. Dans le pays marécageux de la Saskatchewan inférieure, les Sauvages vivent en partie de rats musqués.

En ce qui concerne les oiseaux, les diverses espèces de canards constituent une notable ressource pour les Sauvages, tant des bois que des prairies, pendant le printemps, l'été et l'automne. La quantité d'oies du Canada, de *waxies* blanches ou oies des neiges, etc., qui est tuée en route, dans les migrations du printemps et de l'automne, est aussi très considérable. La chasse au faisan à longue queue se fait en toutes saisons dans les régions partie prairies et partie forêts; mais cet oiseau est rare dans les plaines nées de l'Ouest et du Sud; il fournit, avec la perdrix à fraise et la perdrix d'épinette ou de savane, une certaine quantité de nourriture, toute l'année, aux Sauvages des bois. Le pigeon ramier ou tourte abondait, il y a quelques années encore, dans la contrée située immédiatement au nord du lac Supérieur, mais il disparaît aussi.

Parmi les poissons, le poisson blanc est le meilleur et le plus commun. Vient après, en progression descendante pour la quantité, le brochet, le doré, la carpe, la truite grise, l'esturgeon, la barbote, la laquèche, la loche, la perchaude et le mulet. Il existe d'autres espèces de poissons, comme les joutes cuirassées, le malachigan, l'ombre, etc.; mais elles sont trop peu répandues et trop peu abondantes pour être bien utiles.

SÉNAT, OTTAWA, lundi, 18 juin 1887.

La réponse suivante du Rév. M. Hugonnard, supérieur de l'École d'industrie à Qu'Appelle, est lue:—

ÉCOLE D'INDUSTRIE,
QU'APPELLE, 4 juin 1887.

1. J'ai voyagé autour de Qu'Appelle et de la montagne des Bois.
2. Parmi les plantes et fruits naturels à ce pays, je connais la ronce (mûre), le saskatoun, le groseillier, et le fraisier, dont les fruits peuvent être confits; il n'y a pas d'autres plantes ou arbres utiles pour la nourriture. Ceux que j'ai nommés se trouvent en quantité autour du lac Qu'Appelle et dans la vallée de la Qu'Appelle.—Le poisson blanc et le brochet abondent dans notre lac; ce sont les meilleurs poissons qu'il y ait ici.
3. Les lièvres et les canards sont d'un grand secours à la population indigène. Aucune plante ou arbre ne vaut qu'on les transplante. Le brochet pourrait être introduit utilement dans les lacs sans poissons.
4. Il est constant que l'érable est le meilleur arbre à employer pour les repouplements.
6. Les plants d'érable, après leur reprise assurée, repiendraient à dix cents pièce.
7. Le pain et la viande. On peut acheter la viande à sept cents la livre.
8. La vigne et le cressier sont susceptibles de se greffer, et probablement aussi le saskatoun.
9. L'orge, le blé, la pomme de terre, le navet, la carotte, le blé d'Inde.
10. Le brochet et le poisson blanc.
11. La chair de bison, soit sèche ou convertie en pemmican. Ration: trois livres par jour.
12. Je ne vois aucun produit alimentaire naturel qui soit assez abondant pour être conservé comme provision.

(a) L'érable et le saule.

(b) Le houblon et la betterave à sucre réussiraient parfaitement.

Ce sont là, Monsieur, les réponses que je puis faire aux questions du comité spécial dont vous êtes le président.

T. HUGONNARD,
Principal.

A l'honorable
Monsieur JOHN SCHULTZ.

M. NICHOLAS FLOOD DAVIN, M. P., de Régina, T.N.-O., est appelé et interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. " Quelles parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur avez-vous parcourues ? et quelles autres parties en connaissez vous par les rapports de personnes dignes de foi ? " R. J'ai parcouru la rive nord du lac Supérieur, et traversé comme en ligne droite, ne m'arrêtant que pour faire une petite pointe çà et là, le pays situé entre le lac Supérieur et Winnipeg. Enfin, j'ai voyagé depuis Winnipeg jusqu'aux montagnes Rocheuses. Je ne connais pas à fond, par moi même, la vallée de la Saskatchewan ; mais je puis dire, je crois, que je connais bien la région située au sud : la question ne parle-t-elle pas aussi d'une connaissance acquise indirectement ?

Le PRÉSIDENT : Oui ? R. En ce cas, je pense connaître assez bien le pays entier ; car je me suis entretenu avec des gens de toutes les parties du Nord-Ouest ; j'ai des amis, des correspondants partout, et depuis cinq ans je reçois continuellement des visiteurs ; en sorte que je connais aussi bien qu'il est possible, par voie indirecte, les régions où je n'ai pas été en personne.

Q. " Veuillez donner au comité la liste des plantes, animaux terrestres, oiseaux et poissons propres à l'alimentation qui vous sont connus, et indiquer les districts où ils se trouvent surtout. " R. Je regarde le saskatoun comme une plante importante, et je conseillerais d'en tenter l'introduction dans le Canada oriental, où sa culture pourrait être fort avantageuse. Ses fruits sont délicieux et peuvent donner un excellent vin, qui approche du Porto frais. Cette boisson est très agréable. En outre, les fruits du saskatoun sont nourrissants. J'ai connu des gens qui en avaient vécu pendant plusieurs jours, après avoir perdu leur chemin dans une contrée déserte.

Q. Vécu seulement de ces fruits ? R. Oui.

Q. Savez-vous si l'on a jamais tenté d'améliorer la baie, sous le rapport soit du volume ou de la qualité ? R. Non, et cela est bien regrettable. En traversant le pays entre Régina et le lac Long, on rencontre de petits bois de saskatouns ; et les fruits sur les branches sont aussi drus, plus drus même que les cenelles sur les houx en Irlande.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Quelle est la hauteur de ces arbres ? R. De six à dix pieds.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Quelle est la grosseur du fruit ? R. Environ celle d'une gadelle. Il a— je n'ai point analysé ses propriétés—toute l'apparence d'être très nutritif. Sa saveur est exquise et sa chair substantielle.

Par le Président :

Q. On l'appelle quelquefois la baie de bison ? R. Je ne sais.

Q. Est-ce le même fruit qu'on mêlait autrefois dans le pemmican ? R. Je l'ignore.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. A-t-il été fait, à votre connaissance, quelque tentative pour le transplanter ? R. Non ; il reste à constater si sa transplantation est praticable ; mais si elle l'était je ne m'imagine pas une plus agréable addition aux arbres à fruits du Canada oriental et à ceux de l'Europe. Quand un fruit acquiert déjà tant de qualités à l'état sauvage, il deviendrait bien probablement, par la culture, et plus gros et plus savoureux encore.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Cet arbre croît-il en buissons épais ? R. Non, en talles élancées comme les jeunes frênes d'Irlande.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Les fruits sont-ils à grappes comme le raisin, ou sont-ils disposés sur les branches comme les groseilles ? R. Plutôt comme les groseilles.

Q. Ils ne sont pas réunis en paquets comme les fruits du cormier ? R. Je n'en ai pas une idée bien nette en ce moment. Je pense, autant qu'il m'en souvient, qu'ils sont assemblés en bouquets ; mais je puis me tromper. Je connais à Moose-Jaw une dame qui a du vin fait avec cette baie. A ceux qui vont chez elle, elle aime à en offrir, et vraiment c'est un vin délicieux, quand il est convenablement préparé ; beaucoup de personnes ont essayé d'en faire et n'ont pas bien réussi, parce qu'elles le sucreraient trop. Il est agréable et possède des qualités toniques.

Par le Président :

Q. Les Sauvages ont-ils quelque moyen facile et prompt de sécher ces fruits pour les conserver ? R. Je ne sais ; mes connaissances scientifiques ne me permettent pas non plus de dire si ces baies peuvent être séchées et conservées ou non.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Vous avez goûté à ce vin de saskatoun ou petites poires ; est-il aussi bon que le vin de gadelles ? R. Oui, assurément.

Q. Celui dont vous avez bu contenait-il quelque liqueur forte ajoutée ? R. Il avait été, je pense, légèrement alcoolisé... oui, je me rappelle, la dame me dit qu'on y avait mis une petite quantité d'eau-de-vie pour faciliter sa conservation.

Q. Mais pourrait-on fabriquer avec le fruit une boisson de tempérance ? R. Je le pense : pourquoi ne le pourrait-on pas ?... Bref, c'est un vin très agréable... Outre les fruits du saskatoun, que j'ai vus sur l'arbre et que je connais parfaitement, il y a les mûres, que je connais moins bien, n'en n'ayant jamais cueilli moi-même ; mais j'en ai mangé. La baie est plus petite que la mûre anglaise, et quoique utile, elle n'a pas, ce me semble, toutes les qualités de cette dernière.

Q. Est-ce là ce qu'on appelle la gadelle noire ? R. Non ; nous avons aussi la gadelle noire, et la fraise, et je pense avoir vu des framboises sauvages. Un particulier, à Moose-Jaw, a planté des gadelliers et fraisiers sauvages dans son jardin— M. John A. Whitmore. Je crois que le comité ferait bien de lui envoyer son questionnaire, adressé à Moose-Jaw. Nul n'est plus à même que lui de fournir des renseignements, non seulement comme simple témoin, mais aussi comme savant et spécialiste.

Par le Président :

Q. Vous connaissez bien le prunier et le cerisier sauvages ? R. Non ; mais M. Whitmore a entrepris là-bas de soumettre toutes nos plantes à fruits de l'Est à des essais de culture. La dernière fois que je l'ai vu (il n'a pas encore eu le temps d'obtenir des résultats décisifs), il espérait fermement avoir un heureux succès. Il avait des pommiers qui avaient résisté à deux hivers.

Q. Quelles sont, parmi ces plantes à fruits, celles qu'il a réussi à reproduire ? R. Le groseillier, par exemple, qu'il pensait avoir naturalisé dans son jardin.

Q. Les pommiers avaient-ils été plantés depuis assez longtemps pour porter fruit ? R. Non ; seulement ces petits arbres avaient supporté déjà les rigueurs de deux hivers.

Q. "Quelles sont, parmi les espèces mentionnées par vous, celles qu'on pourrait transporter ou transplanter dans d'autres parties du Nord-Ouest ? et quels sont les districts où leur introduction serait avantageuse aux populations blanches et sauvages ?" R. J'ai dit tout ce que je savais d'utile là-dessus.

Q. "Faites connaître au comité votre avis sur les meilleurs moyens de repeupler des mêmes espèces de plantes, animaux terrestres et poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils ont disparu ?" R. Je ne saurais offrir aucun avis sur ce point, qui m'est étranger. J'ignore quelles plantes étaient autrefois naturelles aux localités maintenant dénuées de cette végétation... Je crois que le poisson blanc vivrait et se reproduirait dans tous nos lacs qui ne sont pas alcalins. Au lac Long, le poisson blanc est magnifique ; le brochet excellent et très gros. Le poisson blanc, cuit aussitôt après avoir été pêché, est délicieux. En hiver, il se conserve facilement ; et quand on le fait dégeler suivant les bons préceptes de la cuisine, il garde toute sa première saveur.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Comment le pêche-t-on ? R. De toute manière. En hiver, les pêcheurs pratiquent des trous dans la glace ; les uns passent des filets par ces ouvertures, les autres y pêchent à l'hameçon. Les Sauvages, eux, emploient le dard.

Q. Est-ce que le poisson blanc se prend à la ligne, avec des appâts ? R. Oui, il mord au ver. Il n'y a point de vers où je demeure ; mais il s'y trouve d'autres appâts. Je pense qu'on y prend aussi le poisson blanc à l'hameçon, sans vouloir l'assurer cependant. Pour moi, j'ai capturé plusieurs pièces sur la rivière Ottawa à la ligne.

Q. Vous êtes d'avis que l'on devrait choisir le poisson blanc pour repeupler les lacs ? R. Oui.

Q. Ne pourrait-on pas employer encore à cet usage quelque autre espèce ? R. Cela ne me semble pas nécessaire. Quand les conditions convenables pour le brochet existent dans un lac, le brochet y vient naturellement.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Il y vient spontanément ? R. Oui ; je ne connais pas une seule exception à cette règle ; en quoi il ressemble à d'autres produits grossiers de la nature, qu'on trouve dans tous les lieux propres à les nourrir.

Par le Président :

Q. Il est dans le règne aquatique ce que sont les mauvaises herbes dans le monde végétal ? R. Oui ; et puis ce n'est point un poisson désirable. Le poisson blanc, au contraire, est une espèce précieuse qu'on devrait propager.

Q. Nous ne nous arrêterons pas à la question relative aux poissons, parce que nous n'avons pas la liste nécessaire ? R. Je n'ai pas répondu à la seconde question d'une manière complète. Le lièvre est une des principales ressources alimentaires. Le lièvre appelé *Jack rabbit* est un lièvre blanc, qui gîte sur la neige et dont la chair vaut celle du lièvre d'Angleterre. Le lièvre commun n'est pas aussi bon à manger. L'hiver, les chasseurs n'ont qu'à suivre les pistes. De fait, la chasse aux lièvres est notre sport le plus ordinaire au Nord-Ouest.

Q. Le *Jack rabbit* est-il de même couleur que le lièvre anglais ? R. Il lui ressemble sous tous rapports, excepté que son pelage est blanc. Il en est de même, comme vous le savez, dans le nord de l'Europe. C'est là une des précautions prises par la nature pour le sauver de ses ennemis. Le grand ennemi de ce lièvre est le loup des prairies. Quant aux oiseaux aquatiques, les canards de toute espèce sont extrêmement nombreux.

Par l'honorable M. Turner :

Q. En certaines saisons ? R. Oui ; le canard étant un oiseau migrateur.

Q. Quand revient-il après l'hiver ? R. Il revient en avril, et repart pour le sud en septembre ou plus tard. Je ne veux point préciser, car les saisons varient. Une chose très curieuse—est-ce pur hasard, ou instinct, ou quelque faculté correspondant à la raison chez cet oiseau ?—une chose extraordinaire, dis-je, est la promptitude avec laquelle, à une certaine époque, il se rend compte du danger qui le menace. Jusqu'à la fin de la saison prohibée, on peut aller sur le lac artificiel qui se voit aujourd'hui au sud de Regina ; les canards le couvrent alors de leurs bandes ; la vue de l'homme ne les effarouche pas encore... Il n'y avait point là de nappe d'eau naturelle, et on a créé un lac artificiel, ayant seize pieds ou environ de profondeur maximum, et sur lequel le public canote et s'amuse.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Quel cours d'eau l'alimente ? R. La Wascana : ce nom signifie pile d'ossements. On l'a adopté parce qu'il est sonore. Le lac est généralement peu profond ; mais il forme une belle nappe et est très avantageux à la ville.

Q. Quelle est sa superficie ? une centaine d'acres ? R. Oh, à peine.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Quelle est sa largeur ? R. Un quart de mille et davantage. Ses bords sont escarpés comme si autrefois une grande rivière avait coulé par là. La Wascana est petite ; mais en mai, lorsque les neiges fondent et qu'elle se gonfle, elle devient aussi impétueuse et bondissante que le Rhin, pendant quelques jours. On a construit un barrage d'une rive à l'autre pour retenir l'eau : c'est ainsi qu'on a fait le lac.

Q. La rivière est très courante ? R. La rivière coule de sources ; l'étang est un amas artificiel d'eau formé au moyen d'un barrage, qui a certainement plusieurs acres d'étendue.

Q. Pourquoi a-t-on fait cet étang ? R. Pour servir d'ornement, à la ville, pour avoir le plaisir du canotage, et aussi pour se procurer l'eau douce nécessaire aux usages domestiques.

Q. Est-ce que ce lac fournit aussi à la ville l'eau à boire ? R. Non, la ville a des puits qui fournissent une bonne eau... Le lac, donc, est plein de bandes de canards jusqu'au dernier jour de la saison fermée, et comme je l'ai déjà dit, on peut pousser son embarcation au milieu d'elles sans qu'elles témoignent la moindre inquiétude : il semble qu'elles sachent que personne encore ne peut les tirer. Mais à peine l'aurore du premier jour de la chasse se lève-t-elle, qu'à la première détonation, comme à un signal attendu, elles disparaissent toutes... De ce moment, il faut employer la ruse, dérober sa marche pour en approcher à la portée du fusil... Les canards et les autres oiseaux aquatiques se montrent en abondance sur le lac Long, et sur tous les lacs du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Les canards noirs, les varts, les sarcelles ? R. Oui, toutes les espèces ; et l'oie sauvage et la *wavie* aussi, très ressemblante à la petite mouette.

L'honorable M. Turner : La *wavie* a le corps plus gros.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Est-elle mangeable ? R. Je crois bien... Elle ressemble beaucoup à une mouette et elle a son vol, si bien qu'en la voyant planer autour de vous, on peut se demander : " Ne suis-je pas sur l'Atlantique ? "

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Son bec est-il plat ou pointu ? R. Je ne l'ai pas remarqué... Des personnes pensent que la *wavie* est produite par le croisement de l'oie avec le canard. C'est, je pense, une oie de petite taille. L'oie sauvage ordinaire est très commune.

Par le Président :

Q. A-t-il été fait des tentatives pour introduire le riz sauvage dans les rivières et les lacs, au Nord-Ouest, pour la nourriture de ces oiseaux ? R. Non, aucune... Permettez ici que je fasse une digression. Les agents de propagande, pour attirer du monde dans le pays, ont commis jusqu'à présent une grande faute en faisant entendre que tout était facile au Nord-Ouest. Cette fausse idée des choses a eu de fâcheux résultats. Oui, certes, les belles terres n'y manquent pas ; mais quiconque y viendrait persuadé qu'il suffit d'une culture telle quelle pour obtenir du sol une riche moisson, trouverait bien du mécompte. Le colon aura, au contraire, à travailler assidûment, s'il ne veut pas souffrir. L'idée fautive, cependant, fait son chemin en Europe et je l'ai retrouvée avec un vif déplaisir dans un livre paru cette année. On a sans peine, presque sans travail, disait son auteur, les plus étonnants résultats. C'est une erreur complète. Un fermier au Nord-Ouest doit cultiver parfaitement sa terre, s'il désire faire de l'argent... Déjà que d'espérances trompées ! que de justes reproches !.. Il est temps de mettre un terme à une exagération si funeste. L'intérêt bien entendu du pays veut qu'on cesse de dire et d'écrire qu'il n'y a chez nous qu'à égratigner un peu le sol pour en faire sortir l'abondance. Ne laissons pas croire que le colon, après une récolte facilement préparée, facilement faite, peut s'en aller à la ville pour y mener le reste de l'année une vie oisive, exempt de toute préoccupation..... Les poules (faisans) des prairies, dans certaines années, sont fort abondantes ; entre temps, elles ne sont pas si nombreuses. Pourquoi ? je ne suis pas assez savant pour le dire. Peut-être cette rareté relative est-elle due à ce que l'herbe aura été brûlée trop près de terre au printemps ; ce qui laisse leurs œufs en proie aux rats des prairies, leurs ennemis naturels, et expose ensuite, en anéantissant leur couvert, les jeunes oiseaux aux surprises du renard et du faucon, qui en détruisent beaucoup.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Mais l'incendie même ne détruit-il pas les jeunes ? R. Ceux qui sont très jeunes, en effet, doivent périr... Nous avons le pluvier, gibier excellent, dont la chasse est intéressante, et l'antilope.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Avez-vous la bécassine? R. Oui, elle se montre dans nos cantons.

Q. Et les pluviers dorés? R. Oui; mais je ne sais s'ils sont abondants.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Y a-t-il aussi des bécasses? R. Je n'en ai jamais vu au Nord-Ouest... Les antilopes sont très nombreuses. En certaines saisons, elles vont par grandes troupes. Cet animal a une disposition singulière: ce qui frappe ses yeux l'attire. J'ai vu souvent des files d'antilopes accourir en bondissant pour regarder curieusement un train passer.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Savez-vous si cet animal est le même que l'antilope qui se rencontre jusqu'au Texas? R. Je l'ignore. Nous avons encore le chevreuil, mais il n'est commun que dans le Nord. Le district de Régina en renferme, cependant, quelques-uns.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Renferme-t-il des orignaux? R. Non, nous sommes éloignés de leur contrée.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Mais vous avez, je suppose, le cerf wapiti? R. Il n'existe pas dans le canton que j'habite... Mes remarques n'ont rapport qu'à la zone de pays qui s'étend au sud de la Saskatchewan. Il vaut mieux, n'est-ce pas? ne point m'écarter des choses que je connais: c'est ce que je fais.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Le wapiti et le caribou se tiennent ordinairement au Nord, dans les districts boisés? R. Oui.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Y a-t-il des réserves de Sauvages dans le district dont vous nous parlez plus spécialement? R. Oui, à quarante milles environ de Régina.

Q. Les Sauvages y cultivent-ils la terre, j'entends pour leur compte, pour leur propre utilité? R. Oui, notamment dans la réserve à la conduite de laquelle préside le colonel Macdonald. Au premier bruit de ces rapports absurdes qui se sont, il y a quelque temps, répandus sur la manière dont on en use envers les Sauvages, je m'étais dit: s'il y a des abus, il faut les censurer; l'intérêt du gouvernement et du public l'exige. Aussitôt je suis allé visiter les réserves, et permettez-moi de le dire en passant, les rapports touchant les rations fournies aux Sauvages étaient inexacts, selon moi. Quoi qu'il en soit, j'ai vu alors les Sauvages chez eux, à leurs maisons, sur leurs terres. Pris en masse, ce sont toujours des enfants. Plusieurs, cependant, faisant exception, cultivent avec un soin remarquable, et ont de belles récoltes. J'ai vu quatre ou cinq familles donner l'exemple du travail, de l'économie, et de la prévoyance, chose rare chez eux. Mais le plus grand nombre n'a encore aucune éducation agricole. N'oublions pas que presque tous ces hommes dont on cherche aujourd'hui à faire des cultivateurs étaient des chasseurs, il y a quelques années.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Chacun a-t-il sa terre à lui, mesurée et bornée? R. Oui.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Ne pensez-vous pas que le régime de la bande ou tribu est nuisible au progrès des Sauvages? Vous dites que ce sont des chasseurs. Ne les voit-on pas, chaque jour, s'asseoir et s'entretenir ensemble, en fumant, de leurs anciennes expéditions et guerres de chasse, au lieu d'aller travailler à leurs champs? R. Ce système n'apporte pas, je pense, d'entraves à l'activité, à l'ambition individuelles; je connais à la réserve du chef Muscowpetung, plusieurs Sauvages qui ont des bœufs, coupent du foin sur leurs propres terres, le viennent vendre à la ville, et en remportent le prix chez eux.

Q. Mais les anciens de la tribu, qui ne s'en séparent pas ainsi, qui restent attachés au système primitif, ceux-là ne sont pas en progrès, sans doute, comme les individus dont vous parlez? R. Les individus dont je parle sont aussi de la tribu; ils n'ont pas cessé d'en être; seulement l'argent qu'ils gagnent leur reste. La communauté dans la tribu ne s'exerce pas à ce point qu'ils aient à livrer leurs produits ou le prix de leurs produits à leur chef.

Q. Vivent-ils en commun dans les mêmes wigwams ou tentes? R. Non, lorsqu'on entre dans la réserve, — et remarquez que les réserves sont les meilleures portions du Nord-Ouest — une des premières choses que l'on aperçoit est le bâtiment de l'agence. A distance, apparaît une maison ou une tente, mais plutôt une maison. Si on demande qui l'habite? c'est une famille sauvage. Poursuivons notre chemin, et allons jusqu'à sa terre. Si nous sommes au printemps, nous y trouvons la squaw qui travaille de toutes ses forces. Plus loin, nous rencontrons d'autres Sauvages rassemblés... Comme je l'ai dit, à cette réserve du colonel Macdonald et à celle de Moscowpetung, chose assez singulière, les Sauvages (mais il ne faut pas oublier qu'ils ont là la meilleure part du pays) se sont procurés des récoltes excellentes — même l'année dernière, qui a été mauvaise pour les colons.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Cette famille indienne dont vous parlez, combien avait-elle d'acres de terre en propre? R. Le nombre assigné; je ne puis dire exactement ce qu'il est; mais je pense que le chef de la famille avait cent soixante acres.

Q. Et ce domaine appartient à sa famille pour toujours, sans qu'il puisse cependant le vendre? R. Ce domaine lui appartient; mais il n'a point le pouvoir de le vendre. La réserve est en entier la propriété de la tribu. Le jour où les membres de la tribu seront en état d'obtenir l'émancipation, on divisera la réserve entre eux, d'après le nombre des chefs de famille, et à ceux-ci seront données les terres. La réserve a été créée pour la bande. Aujourd'hui on cultive chez l'individu le sentiment de la propriété, sentiment qui va se développant peu à peu, mais bien lentement, il faut le dire.

Q. Votre système ressemble beaucoup à celui que nous avons à Oneida et à Tuscarora. Le territoire appartient à la tribu, mais l'individu a une portion bien à lui, qu'il ne peut aliéner cependant? R. Précisément. Je ne puis dire si les bandes de ces endroits-là sont, au sens strict, des tribus telles que les Pieds-Noirs. La bande de Piapot, par exemple, est un composé éclectique: lui-même l'a formée en ramassant des Sauvages de tout côté. Elle ne s'est pas constituée elle-même avec le temps.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Vos Sauvages font-ils quelque progrès dans la culture? R. Oui. Si l'on considère qu'il y a cinq ans à peine, c'étaient encore des chasseurs, on doit trouver qu'ils ont fait du progrès. Ils se montrent intelligents dans leurs marchés. Ceux qui vont vendre du bois, ne se laissent pas surprendre; ils ont une idée juste de la valeur de leurs marchandises, et ne sont plus prêts à accepter quoi que soit en échange.

Q. Il est probable que cette bande arrivera dans un temps raisonnable à pourvoir à sa propre subsistance et à se passer de la ration? R. Je l'espère... L'esprit de parti, propre à notre système politique, apporte bien des difficultés cependant à l'éducation des Sauvages. Je ne parle pas ici comme politicien, comme homme de parti, mais comme citoyen du Canada, et je me hâte de dire que les mêmes choses arriveraient sous n'importe quelle administration. Piapot se fait régulièrement lire les journaux. Lui-même ne sait pas lire, mais il a quelqu'un qui lui fait l'office de lecteur. En entendant ces discours, ces tirades ridicules (car cela est ridicule en effet) au sujet des Sauvages affamés, mourant de faim, le chef relève la tête et dit: "Qu'est cela? Il nous faut davantage, sinon " nous ferons du train..." Tant que le Sauvage est bien nourri, qu'il a ses trois copieux repas par jour, il ne veut point travailler. J'ai eu occasion d'observer un jeune Sauvage, un gars dans toute la vigueur de ses vingt ans, pimpant ou pour mieux dire, s'imaginant l'être. Il allait à la station et s'y tenait assis, sans plus bouger qu'une statue, durant cinq ou six heures de suite... Pour revenir à votre question, je dis, Monsieur, que cette fausse philanthropie est infiniment nuisible au progrès de l'éducation des Sauvages. J'admets que nous devons les nourrir et avoir soin d'eux, car ils sont nos pupilles; mais mon opinion aussi est qu'ils sont bien traités, et qu'un blanc, favorisé comme eux, ferait fortune.

Q. A votre avis, l'Etat doit-il, en encourageant par-dessus tout le travail, les efforts individuels, tendre à la suppression dans l'avenir du régime de la tribu? R. Il faut porter les Sauvages par tous les moyens à s'appliquer au travail. Un Sauvage,

je le demande, doit-il être traité autrement qu'un blanc ? Supposez un blanc, ayant, je mets les choses au pis, un fils qui, à son vif chagrin, ne veut faire œuvre de ses dix doigts ni pour lui-même ni pour les siens, un fils qui croupit dans la paresse, la fainéantise, et qui cependant prétendrait être bien nourri et bien vêtu, que dira son père ?

Q. Qu'on le chasse, n'importe comment ? R. Il lui dira : " Mon fils, aurais-tu cent fois ce titre, je ne te garderai point davantage sous mon toit, si tu continues à mener une vie oisive." Quand un jeune Sauvage de vingt-cinq ans (par exemple), bien membré, point malade, refuse de travailler, tant qu'on lui donne de bonnes rations d'aliments nourrissants, que faire ? sinon le soumettre à la seule punition à laquelle un Sauvage soit sensible, en lui disant : " Puisque tu ne veux point travailler, tu n'auras plus ration entière." En quoi donc cela est-il injuste, déraisonnable ? Est-ce que le sens commun ne conseille pas cette décision ?... Mais à ce moment voilà un prétendu philanthrope qui vient trouver le jeune homme. " Que reçois-tu pour ta portion ? " lui demande-t-il. — " Rien que cela ! " — " Que vois-je ! " s'écrie notre philanthrope ; cette ration est visiblement insuffisante pour le soutenir !..."

Q. Vous avez entendu parler sans doute du Rév. M. Duncan, de Metlakatlah, ce grand éducateur des Sauvages ? R. Oui.

Q. Il a pour règle de ne jamais donner rien en pur don qu'aux malades et aux vieillards. Tout se paie en travail. Aussi les Sauvages qu'il dirige sont aujourd'hui en état de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, sans aucune assistance ; et l'an dernier, ils ont exporté la valeur de \$40,000 en saumon seulement. R. Mais comment faire quand un homme qu'animent à la fois l'amour de Dieu... et l'amour du parti, vient dire au Sauvage que sa ration est insuffisante, et sans autrement connaître les circonstances passées, court à son hôtel écrire un article pour un journal sur ce terrible état de choses. L'article paraît ; les autres journaux du même parti le reproduisent, y ajoutent force glosses, et tous ensemble finissent par exciter une véritable clameur contre ceux qui traitent ainsi les pupilles de l'Etat. Cela va jusqu'aux Sauvages. trouve parmi eux des échos, et paralyse en grande partie les efforts qui se font pour leur bien moral et matériel ; car comment les amener ensuite, suivant le désir de mon honorable ami, à travailler pour pourvoir à leurs besoins, pour ne plus être à charge au public ? A propos, pas un de ces propagateurs de récits outrés ne vient jamais en proférer à Régina, aux assemblées publiques ; la vérité y est trop bien connue. On y est, en effet, comme au milieu des choses. Nous sommes de même race que vous, Messieurs, et nous avons au cœur vos sentiments de justice et d'humanité. Pourrions-nous voir avec indifférence se pratiquer envers ces malheureux aborigènes des duretés semblables à celles qu'on a imaginées ?... Mais il ne faut pas que ce discours m'entende trop loin.....

Par le Président :

Q. Je serais bien aise d'être renseigné sur l'action des écoles industrielles parmi les Sauvages. Avez-vous visité leurs écoles ? R. Oui, j'ai visité les écoles à Qu'Appelle.

Q. Je voudrais savoir si l'éducation que les jeunes Sauvages y reçoivent a sensiblement l'effet de les disposer et préparer à utiliser les produits naturels que leur offre le pays ? R. J'ai visité non seulement l'école de Qu'Appelle, mais aussi—en 1879—celle de la réserve du Prince au Manitoba, et les écoles des réserves indiennes aux Etats-Unis. J'ai, dans le temps, fait un rapport au gouvernement sur le meilleur mode d'éducation industrielle pour les Sauvages.

Par ces études *de visu*, je me suis convaincu que le petit Sauvage montre à l'école, au moins jusqu'à un certain âge,—plusieurs prétendent que son esprit ne s'ouvre pas plus ensuite—pendant qu'il reste éloigné du wigwam et soumis à la même culture intellectuelle que les enfants des blancs, autant de dispositions qu'eux pour toutes choses. Et preuve que son esprit ne s'arrête pas en son développement, il y a, cette année, à l'Université de Manitoba, un jeune Sauvage qui a pris rang parmi les premiers de sa classe. Mais voici ce qui arrive souvent. La mère, qui soupire après le retour de son fils, le redemande un jour, veut le ravoir, et lorsqu'il est revenu au wigwam, l'influence de ce lieu cher est faite pour triompher de l'influence de l'école : elle efface peu à peu chez l'enfant toute impression des leçons de travail.

A l'école de Qu'Appelle, dirigée par le R. P. Hugonnard—une des meilleures de ce genre en Amérique—on enseigne diverses industries. Les élèves sont assez nombreux, très intelligents, très aptes à apprendre. Si vous les questionnez, leurs réponses, assurément, ne trahissent aucune infériorité originelle, sous le rapport de la facilité d'esprit et de la compréhension. Je les ai vus chanter, livre en main, des cantiques, des hymnes. A tout considérer, cette école présente un spectacle aussi encourageant qu'agréable à celui qui s'intéresse au sort des Sauvages.

Q. Est-elle ouverte aux enfants des deux sexes? R. Oui. Il y en avait au moins une soixantaine.

L'honorable M. TURNER : Si nous ne nous écartons pas de notre objet, je désirerais dire quelques mots sur l'école de Saint-Albert. J'ai visité cette institution en 1882 ; sa population infantine était entièrement composée d'orphelins.

Le PRÉSIDENT : Population mixte, n'est-ce pas, composée de Sauvages et de métis?

L'honorable M. TURNER : Oui. L'évêque Grandin m'expliqua l'organisation et le régime de l'école. Dans le commencement, on instruisait l'enfant jusqu'à un certain âge; alors il recevait \$200 pour son premier établissement, avec toute liberté de se choisir un état. Mais il arrivait invariablement que le jeune homme retournait aux wigwams reprendre la vie sauvage. Ce que voyant, on changea de plan. On régla qu'aucun Sauvage ne quitterait la mission que marié. Il faut que les élèves, soit garçons ou filles, se marient avant de s'éloigner de l'école. Cela a un merveilleux succès. L'Eglise maintenant garde mieux prise sur eux, et les amène presque tous à s'établir sur des terres pour s'y livrer à la culture.

Par le Président :

Q. Avez-vous visité l'école industrielle à Calgary? R. J'ai été à Calgary, mais je n'ai pas visité l'école, parce que le P. Lacombe était absent... Je sante la question cinq, à laquelle je ne saurais que répondre, et la question six. Je dirai seulement que l'école très probablement reprendrait bien.

Q. Il réussit partout? R. Oui ; c'est de l'école à feuilles de frêne que je parle.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Dans votre canton se fait-il des plantations d'arbres fruitiers? R. Non, pas encore... Je ne vois pas bien quels renseignements vise la question sept. "Quelles sont les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages dans la disette?" Le comité ne s'enquiert pas de celles qu'on peut avoir en temps d'abondance?

Par le Président :

Q. Le comité a appris que, sous certains traités, par convention stipulée ou tacite, le gouvernement doit nourrir les Sauvages dans la disette ; et il est désireux de savoir quels sont les produits alimentaires du pays qui pourrait leur être fournis en cas pareil, pour n'avoir pas à importer des approvisionnements du dehors. R. J'ai peine à m'imaginer qu'il pourrait se produire une disette de viande de bœuf au Nord-Ouest ; car il n'y a pas un endroit, à ma connaissance, qui ne soit favorable pour l'engraissement. Le Nord-Ouest, qui a été l'habitation, le lieu natal du bison, est demeurée une immense terre de pâturages. Mais il peut arriver sans doute que le blé manque. En ce cas, les Sauvages pourraient vivre de viande seulement : la viande fraîche est l'aliment qui les contente le plus.

Q. Je me suis peut-être mal exprimé. Avant la destruction, aujourd'hui à peu près complète, des bisons, ces animaux fournissaient abondamment à l'alimentation des Sauvages : depuis lors ces derniers n'ont-ils pas eu, pour nourriture, d'autres produits naturels, tels que bates, fruits, etc.? R. La meilleure ration pour eux est une ration de viande fraîche ou de lard fumé et de pain. A mon avis les agents auprès d'eux devraient être chargés de leur apprendre à faire du pain. Les Sauvages savent rarement le bien pétrir et faire cuire ; toute leur science consiste à délayer de la farine et à produire je ne sais quelle chose sans nom que d'autres entrailles mortelles que les leurs ne pourraient digérer, pas même "les entrailles de fer des moissonneurs," pour parler comme Horace. *O dura messorum ilia !*... Il est temps qu'on leur enseigne à employer les substances qui donnent au pain la légèreté et le reste.

Q. Il faudrait leur enseigner l'usage du houblon indigène? R. Oui... Le Nord-

Ouest possède le rat des sables : je voudrais (je prie le comité de ne pas prendre la chose en plaisanterie) que nos agents offrissent aux Sauvages une petite récompense pour la capture de ce rongeur, qui d'ailleurs se mange. Nos Sauvages le joignent à l'oie, au canard ; c'est un mets passable. Je conseillerais donc de les encourager par ce moyen à en tuer la plus grande quantité possible, pour en faire au besoin, du pemmican. Mais qui sait si quelque philanthrope ultra-sentimental ne serait pas révolté de cette mesure, et par l'éclat de son indignation dithyrambique n'arrêterait pas la main du pouvoir !... A mon avis cependant la chasse aux rats des sables serait digne d'encouragement, d'autant que ces animaux abonderaient surtout dans une année de disette.

Q. Comment cela ? R. Parce qu'ils seraient justement une des causes de la disette. Ainsi, par exemple, l'an dernier, si la simoun n'avait pas brûlé la tête des chaumes et avait laissé subsister un peu de grain, ce qu'il aurait épargné eût été détruit par ces rongeurs ; car les rats, que la soif pressait, mâchèrent les tiges du blé pour en sucer le jus.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. A l'appui de cette assertion de M. Davin, je dirai que, dans le sud du Manitoba, aux environs de la montagne Pembina, les cultivateurs, par la voix de leurs autorités municipales, ont établi une prime pour tuer les rats des sables, qui vraiment détruisent les grains. Il est certain que cette chasse aurait plus d'un bon résultat pour les Sauvages, dont elle préserverait aussi les récoltes. R. Oui, elle réduirait ces rats à un petit nombre, et la chair de ceux qui seraient tués pourrait se convertir en pemmican.

Par le Président :

Q. Leur nourriture est-elle entièrement végétale ? R. Oui.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Leur chair doit être aussi saine que celle du lièvre ? R. Elle est aussi délicate. A Paris, pendant le siège, on servait, au *Café Anglais*, une purée de rats et les consommateurs la mangeaient avec plaisir..... Me voici rendu à la huitième question : "Quels fruits indigènes sont susceptibles, selon vous, de s'améliorer, sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, par la culture ou par la greffe ou le bouturage ?"—J'ai répondu déjà à cette question. Je crois qu'il serait très intéressant de greffer, à titre d'essai, des bourgeons de saskatoun sur le gadellier, et celui-ci sur le saskatoun : on produirait ainsi peut-être quelques variétés nouvelles.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Vous êtes d'avis que c'est une expérience à faire ? R. Oui ; elle vaut la peine d'être tentée...

A la question neuf : "Quels sont les grains, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les Sauvages encore nouveaux dans l'art agricole ?"—je réponds que les grains qui rendraient le plus, dans ces circonstances, sont le blé, l'orge, l'avoine et le maïs. En ce qui concerne le maïs, il vient là-bas, mais jusqu'à présent, à l'exception d'un ou deux cas de culture favorisée, son grain est petit, quoique savoureux.

Par l'honorable M. Kautbach :

Q. Cultivé imparfaitement par les Sauvages, le maïs donnerait peu ? R. Oui. Pour mieux dire, il viendrait très mal, s'il était trop imparfaitement cultivé ; mais la culture pratiquée par les Sauvages n'est pas si imparfaite, parce qu'ils ont un instructeur qui dirige leurs travaux. A l'égard des fruits, je crois qu'on pourrait tirer bon parti du saskatoun, des gadelliers et des groseilliers.

Q. Les baies de saskatoun sont-elles en grappes comme les gadelles ? R. Je pense que oui. Toute espèce de pommes de terre, la courge et même le melon seraient faciles à cultiver.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Et la tomate ? R. Pour la tomate, je ne sais si elle réussirait ; mais le chou et le chou-fleur, oui. L'instructeur aurait, comme de raison, à enseigner aux Sauvages quels soins ils demandent, car ces légumes ne se contentent pas d'une culture telle

quelle.—Question dix : “ De quelle espèce de poissons est-il désirable de repeupler les lacs et les rivières dégnarnis ? ”—Je choiserais le poisson blanc.—Question onze : “ A l’époque de la cession du pays au Canada, quelle était la nourriture des Sauvages, et en quoi consistait les rations fournies par la Compagnie de la baie d’Hudson, etc. ? ”—Le Sauvage se nourrissait de chair de bison, dont il s’approvisionnait dans ses expéditions de chasse,—de bison, d’antilope, et de poisson pêché dans les rivières. La Compagnie de la baie d’Hudson, à ce que j’ai entendu dire, fournissait du pemmican.—Question douze : “ Quels sont à votre avis, les meilleurs procédés, soit séchage, boucanage, préparation en boîtes, salage, congélation, façon pemmican, etc., à mettre en usage pour conserver les produits alimentaires naturels du Nord-Ouest qui vous sont connus ? ” Question scientifique ; je n’ai aucune notion des choses qu’elle mentionne. A l’égard de la note au bas du questionnaire, je dirai que l’érable me paraît être l’arbre le plus convenable pour les districts découverts.

Par le Président :

Q. Quelle espèce ? R. L’érable à feuilles de frêne.

Q. Le comité regarde cette question touchant le choix des arbres pour les districts découverts comme très importante, et sera heureux de savoir si, à votre connaissance, l’on a fait des essais de plantation, quels arbres vous avez vu transplanter et quel résultat a eu cette opération. R. On a transplanté des érables, selon toute apparence, avec succès ; car il faut attendre encore quelques années pour être assurés des choses. Lorsque la transplantation a été bien faite, la chance est plus favorable. La reprise est assurée sur les bords d’une rivière ; car dans cette situation les érables croîtront au Nord-Ouest tout aussi bien qu’ailleurs,—comme les autres arbres indigènes. Mais si on les place sur la prairie nue—c’est l’expérience que nous faisons—les plants ont à lutter contre un vent dont la force souvent est telle qu’elle semble capable d’ébranler et de renverser tous les obstacles. Ce vent se lève sur les montagnes Rocheuses, et sa vitesse augmente à mesure qu’il avance.

Q. Savez-vous si l’on a tenté de faire quelque plantation d’arbres du genre peuplier, de liards, par exemple ? R. Oui, et la tentative paraît avoir chance de succès. Si le jeune arbre ne manque pas d’humidité, il profitera certainement. Un arbre, comme presque tout autre végétal, est composé principalement d’hydrogène. L’important est donc d’avoir de l’eau. Oh l’eau est abondante, l’arbre reprendra, grandira, prospérera malgré le vent. Permettez-moi ici de parler pour les cultivateurs. Je ne suis pas de leur nombre, mais depuis cinq ans j’ai des rapports avec eux ; ils me confient leurs sujets d’affliction ; leurs affaires occupent ma pensée. Mon opinion aujourd’hui,—je vous la donne vaillamment—est que la question principale à résoudre, au Nord-Ouest, c’est comment conserver autant d’humidité qu’il est possible dans le sol et comment rompre le vent. Je voudrais voir une ferme expérimentale établie sur les prairies pour la culture des arbres par l’aide de clôtures semblables aux clôtures d’Irlande, et même plus hautes. Elles retiendraient la neige en place. Dans les prairies, comme vous le savez, la neige ne demeure pas étendue, ne s’arrête pas sur le sol. Je suppose qu’un *banc*, haut de dix pieds, se forme aujourd’hui quelque part, demain il aura disparu, car la neige est fine et le vent l’enlève sans peine. En plein hiver, on voit des espaces où la terre apparaît parfaitement à nu. J’ai pensé que nos cultivateurs devraient construire des clôtures ou petites levées à la façon irlandaise, formées de terre et de gazon, hautes de cinq pieds et au-dessous. Elles arrêteraient l’action du vent. A leur abri, la neige durerait sur le sol jusqu’au dégel, dont les eaux ensuite profiteraient à toute espèce de cultures, surtout aux arbres. Je souhaite que M. Carling fasse établir dans les prairies une ferme expérimentale, sur un plan économique, pour l’introduction de méthodes nouvelles, et entre autres du mode de brise-vents en terre dont je parle. Le jeune arbre qu’on plante vient bien pendant deux ou trois ans. Mais s’il est sans abri, et qu’il passe de ces vents qui emporteraient, ce semble, une armée dans leur étroite, il ploie jusqu’à terre de la manière la plus pitoyable et finit presque toujours par être déraciné.

Q. Vous avez mentionné deux arbres propres à former des brise-vents, l’érable à feuilles de frêne et le liard ; avez-vous vu tenter la plantation du tremble ? R. Non.

Q. Celle du peuplier baumier? R. Oui.

Q. Avec quel succès? R. Heureux, je pense. Quand je dis heureux, veuillez vous rappeler que l'expérience n'a pas encore duré assez longtemps pour être décisive. Ce n'est qu'après six ou sept ans qu'on pourra dire que le succès est indubitable.

Q. Chacun de ces arbres ferait un admirable brise-vents pendant l'été? R. Oui, en massif assez épais... Pour le houblon, on le peut cultiver sans difficulté, je crois, dans toutes les parties du Nord-Ouest.

Q. Conseilleriez-vous aux colons et aux Sauvages de se mettre à le cultiver pour en expédier le produit dans l'Est? R. Je ne sais. Nos cultivateurs le cultivent, et il vient très bien.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Il croît aussi à l'état sauvage au Nord-Ouest? R. Oui. J'y ai vu pareillement de très beaux pieds de tabac, avec de grandes feuilles. On en fit des cigares, que je n'ai pas goûtés.

Par le Président :

Q. Et du chanvre et de la betterave, qu'en dites-vous? R. Je ne sais que dire du chanvre. Je crois que j'en ai vu là-bas. Pour la betterave, rien. Presque toutes les autres choses mentionnées dans la note se trouvent très abondamment dans la région occidentale. J'aurais voulu, si la session avait été moins tardive, soumettre au parlement la proposition que le gouvernement envoie une expédition au Nord-Ouest, chargée d'y pratiquer des sondages pour connaître ce que la terre porte dans ses entrailles. Je suis convaincu qu'elle recèle de grandes richesses encore inconnues.

M. JOHN TILTON, député-ministre des pêcheries, est interrogé comme suit :

LE PRÉSIDENT :—Je pense que nous ne devons pas obliger M. Tilton à parcourir de point en point tout ce questionnaire, vu le peu de temps qui nous reste ; mais que nous devons lui permettre de nous donner sur les choses qu'il connaît les renseignements qui lui paraîtront de nature à nous être utiles.

M. TILTON :—A l'égard de la faculté que vous voulez bien m'offrir, je répondrai que l'avis d'avoir à me présenter devant ce comité n'est parvenu si tard que je dois me réduire aux seules questions relatives aux pêcheries. J'ai rassemblé sur ce sujet des données qu'avec votre permission je vais vous lire, et je répondrai ensuite aux questions. Les ouvrages de l'archevêque Taché ont les premiers fait connaître l'abondance et la variété des poissons du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ; il faut y ajouter depuis quelques années les rapports des agents des pêcheries.

Il est presque impossible encore de déterminer exactement la valeur des pêches dans une région si étendue ; mais d'après les renseignements les plus récents, on estime à \$200,000 par an leur produit dans le Manitoba, indépendamment de la consommation des colons et des Sauvages, très considérable et qui, ajoutée à ce montant, doit l'élever à \$500,000 ou environ.

Les principales espèces de poissons sont le poisson blanc, le brochet, l'esturgeon, le toulibi ou hareng de lac, la carpe et les diverses espèces de la famille siluroïde.

Les états de la douane de Winnipeg établissent que l'exportation de poissons, pendant l'année expirée le 31 décembre 1886, a été de 1,509,149 livres, évaluées à \$454,350. Cette importation en entier était destinée pour Chicago, Détroit, Buffalo, Saint-Paul et autres villes des États-Unis. Toutes les espèces mentionnées ci-dessus, sont convenables pour le repoissonnement des eaux dépeuplées. L'opération peut se faire, soit en y transportant des reproducteurs vivants, soit en les ensemençant de frai, obtenu par la culture artificielle du poisson, qui s'exerce maintenant avec succès en d'autres parties du Canada. Entre les espèces les plus propres pour cet ensemblement par le frai ou l'alevinage, j'indiquerai spécialement la truite saumonée, l'achigan et la carpe d'Allemagne, surtout la dernière, dont la culture est facile et à laquelle presque toutes les eaux conviennent. La truite saumonée est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de montrer les avantages de son introduction dans le lac Winnipeg, au Manitoba, et dans d'autres grands lacs au Nord-Ouest. L'achigan, espèce

précieuse, pourrait facilement se mettre dans un nombre infini de lacs propres à lui servir d'habitans. Au Minnesota, pays voisin, ces essais de rempoissonnement se pratiquent avec succès; et je ne vois pas pourquoi ils seraient moins heureux au Manitoba et au Nord-Ouest.

Q. L'autre jour, on a dit ici, en mentionnant le résultat des efforts du gouvernement américain pour repeupler le cours supérieur de la rivière Rouge et du Mississippi, qu'il y avait eu des saumons capturés près de Winnipeg; que la truite commune était descendue jusqu'à la Queue de Loutré, petite rivière versant ses eaux dans la rivière Rouge et que nourrissent des sources et ruisseaux limpides; mais qu'elle ne se montrait pas au dessous, l'eau étant bourbeuse. Connaissez-vous le résultat de dé l'ensemencement quelque autre rivière? R. Je ne puis répondre que d'une manière générale. Aux États-Unis et au Canada, la pisciculture est regardée plus favorablement aujourd'hui qu'au début. On s'est montré fort sceptique pendant longtemps touchant la preuve des circonstances qui déterminent le retour des poissons aux eaux où ils ont été placés originairement; mais les expérimentateurs assurent, en ce qui concerne le saumon—et il semble qu'il en devrait être de même pour d'autres espèces—qu'étant donné, par exemple, des œufs d'un individu pris dans un affluent particulier de la rivière Ristigouche, les alevins sortis de ces œufs, quand ils reviennent à la rivière, gagnent l'affluent particulier où avait été pris le poisson œuvé. La semaine dernière, j'ai eu avis de Saint-Jean, par télégramme, que pour la première fois cinquante-deux jeunes saumons de six à huit livres figuraient sur le marché de la ville. De ce fait absolument nouveau il faut conclure que ces saumons étaient des individus en croissance des alevinages placés dans le fleuve depuis cinq ou six ans.

Les moyens adoptés par le département des pêcheries pour protéger le poisson au Manitoba et au Nord-Ouest, consistent:— 1° Dans l'interdiction de la pêche pendant la fraison; 2° Dans l'emploi d'agents aux lieux et aux époques où une surveillance est nécessaire.

Voici les saisons prohibées qui sont déterminées par les règlements actuels:—

Poisson blanc: du 5 octobre au 10 novembre.

Esturgeon: du 1er mai au 15 juin.

Doré: du 15 avril au 15 mai.

Truite commune: du 1er octobre au 1er janvier.

Les dimensions de la maille des filets sont réglées de manière que le petit poisson non adulte puisse s'échapper. Les barrages des moulins doivent être pourvus de passes migratoires. Il est assez absurde, ce semble, que tout en réglementant et dépensant de l'argent pour le repeuplement des lacs et des rivières, l'État tolère une pêche abusive comme celle qui se pratiquait autrefois. Aleviner les eaux trop dégarnies, est une mesure excellente; mais je crois que le moyen de repeuplement le plus efficace est de protéger énergiquement les frayères durant le frai. Le département, depuis deux ans qu'il opère au Manitoba et au Nord-Ouest, a déjà éprouvé de grandes difficultés à cet égard. Sur la demande du département des Sauvages, le ministre, après en avoir conféré avec le très honorable sir John Macdonald, a consenti à laisser les Sauvages pêcher pour leur nourriture pendant la saison interdite. Sur nos représentations, une restriction leur a été imposée: ils ne peuvent pêcher pour vendre ou troquer le poisson pris, ni employer plus d'un filet par famille. Mais la concession n'en est pas moins bien fâcheuse, parce que les femelles tubées sur les frayères sont toutes pleines d'œufs, et que les Sauvages, en les détruisant, réduisent les peuplements par là même. Le département des Sauvages alléguait pour raison que si les Sauvages ne pouvaient pas pêcher en temps prohibé pour se nourrir, l'État aurait à les alimenter. A cela je répondais: ne serait-il pas préférable, plus économique après tout, de leur fournir les vivres nécessaires pendant la fermeture de la pêche, que de les laisser détruire les sources mêmes de l'avenir? Nous avons fait ce qui dépendait de nous en commençant à ensemercer des eaux désertes et en établissant une surveillance active: les résultats sont satisfaisants. Mais, je le répète, dès qu'il faut permettre la pêche à l'hameçon et au filet dans les retraites favorites des poissons, durant le frai, à quoi doit-on s'attendre? A propos, voici un fait qui ne sera peut-être

pas sans intérêt. Le 24 mai dernier, une délégation du *Fish and Game Club* de Montréal est venue me représenter que la saison pendant laquelle est réglementairement fermée la pêche à l'achigan, le premier des poissons aux yeux des *sportsmen*, était trop prolongée. J'ai répondu à ses doléances que, selon les meilleurs renseignements et avis obtenus par le département, cette saison avait été fort judicieusement fixée, et que si l'on ne m'apportait point de raisons plus déterminantes, je n'avais aucune disposition à l'abréger. Après y avoir réfléchi de nouveau, cependant, j'ai recommandé au gouvernement de suspendre l'interdiction durant la journée du 24 mai; ce jour-là, le club et le public ont pu goûter par exception les plaisirs de la pêche.

Q. Cette suspension momentanée a mis fin aux doléances? R. Pas du tout; mais en l'obtenant j'avais atteint mon but; je voulais que le club eût l'occasion de pêcher le 24 mai, cette année étant celle du Jubilé royal. Ses membres prirent du poisson en grande quantité. Le président m'a dit depuis qu'ils ne solliciteraient plus jamais la permission de pêcher en temps prohibé. Lui ayant demandé pourquoi: "Nos *sportsmen*, m'a-t-il répondu, sont assez honteux de leurs succès: toutes les femelles d'achigan étaient pleines d'œufs. Le *Fish and Game Club* de Montréal, croyez-moi, ne souhaitera plus qu'on lui accorde de pêcher avant le jour de la fête de la Reine." Cela a réglé la question.

Q. Si le 24 mai a été jour de jubilé pour les pêcheurs, il ne l'a pas été évidemment pour les poissons? R. Evidemment non.

Par l'honorable M. Turner :

Q. On nous a dit qu'une immense quantité de poissons est portée tous les ans du Manitoba aux Etats-Unis? R. On vous a dit vrai. L'exportation sera moins considérable cette année, parce que nous avons défendu les rêts à enclos. Quelle preuve plus frappante du fait dont je me plains, que le résultat de la pêche au maquereau sur la côte atlantique! Pêche du printemps: insuccès total. La flottille américaine est rentrée à Portland; les bateaux ont rapporté en moyenne quarante barils chacun! Pour les pêcheries intérieures comme pour les pêcheries côtières, il n'y a qu'une chose à dire: à moins qu'on ne protège efficacement les individus reproducteurs, attendons-nous à ce résultat—l'anéantissement.

Par le Président :

Q. L'hiver dernier, des pêcheurs avaient construit avec des pieux à travers les rapides de la rivière Rouge, seul endroit qui ne gèle pas, un barrage ou parc à ailes en retour. Nous fûmes étonnés, à Winnipeg, de voir toute sorte de poissons se vendre si bon marché, qu'il était plutôt donné. Aussitôt l'agent des pêcheries alla aux informations: par ses ordres, l'enceinte fut détruite; elle aurait dépeuplé la rivière. R. La loi contient une disposition très sage: elle défend de placer aucun filet ou appareil capable de fermer au poisson l'entrée d'une rivière, à moins de trois milles de l'embouchure, sur les deux côtés. Cela laisse quelque chance aux poissons de monter à ses frayères. Seulement, le pêcheur à la ligne se charge d'éclaircir leurs troupes au passage.

Q. Cette disposition n'est pas appliquée aux lacs du Nord-Ouest? R. Les petites entrées peuvent difficilement être soumises à son application; tout ce que nous pouvons faire, c'est d'y prohiber absolument la pêche en temps de fermeture. Il est interdit de fermer entièrement avec des filets les chenaux et les baies; d'employer aucune matière explosive pour tuer le poisson; de se servir de rêts à enclos. Outre ces restrictions, la pêche est fermée hebdomadairement, entre la nuit du samedi et le matin du lundi. Il est défendu de jeter à l'eau la sciure et autres déchets des moulins, parce qu'ils sont nuisibles aux poissons. Ces diverses prescriptions de la loi sont strictement mises à exécution, et on en constate tous les jours les bons effets. Le département a un inspecteur général en résidence à Winnipeg, et des sous-inspecteurs à Qu'Appelle, au lac Long, etc., etc.; un nombreux personnel de gardiens pendant la fraieson du poisson blanc, sur les lacs Winnipeg, Manitoba, et leurs tributaires; et il a l'intention de placer des surveillants à d'autres endroits toutes les fois qu'il y aura nécessité, pour protéger le poisson.

Le fumage, la congélation et le salage sont les meilleurs procédés pour conserver le poisson. Il y a plusieurs maisons au Manitoba qui font un commerce

considérable de poisson gelé, qu'elles exportent aux Etats-Unis. Ce commerce est susceptible d'un plus grand développement ; mais je n'insiste pas sur ce point, persuadé que nos commerçants sont assez attentifs à leur intérêt pour adopter des moyens perfectionnés de se procurer et de transporter leur marchandise. Judicieusement protégée, la production actuelle du poisson au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest devrait pouvoir, pendant de longues années à venir, satisfaire à tous les besoins de la consommation locale et fournir en outre à une exportation considérable.

Par protection judicieuse j'entends rigide exécution des règlements et étroite observation des temps et saisons prohibés. On allègue qu'il faut que les Sauvages puissent pêcher toute l'année pour leur nourriture ; mais je n'en puis admettre ni la nécessité ni l'opportunité. J'ai là un rapport daté du lac Long : cette question y est traitée.....Puisqu'il est manifeste que le poisson doit être sauvegardé durant le frai, il est essentiel que les Sauvages ne l'ignorent pas et qu'on leur enseigne à faire provision, lorsque la pêche est ouverte, de poisson séché pour leur subsistance pendant la saison interdite. Permettre sans restriction la pêche ou par les Sauvages, ou par d'autres pour leur commerce, c'est compromettre le succès de nos efforts : le département ne peut plus compter sur un heureux résultat.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Cependant vous ne voudriez pas supprimer l'exportation ? R. Certainement non ; mais le rêts à enclos ne devrait pas être employé. Il est presque impossible que le poisson échappe à ce filet.

Q. Dans les grands lacs son usage serait-il déraisonnable ? R. Même là je le crois très sujet à objection. Les poissons, en cheminant le long du rivage, rencontrent la tenture qui les conduit à l'enclos, et s'y enfournent par milliers à la fois.

Par le Président :

Q. Le comité a appris, au cours de son enquête, que le Nord-Ouest aurait besoin de tout le poisson que ses lacs produisent. Comme vous le savez, les lacs et les rivières sont peu nombreux dans l'ancien pays du bison ; les immenses ressources de subsistances que fournissait cet animal sont anéanties, et maintenant, il paraît, d'après les témoignages entendus, qu'on pourrait employer tout le poisson pêché dans les régions bien arrosées de l'Est et du Nord, à nourrir les Sauvages de l'Ouest. A ce propos, nous vous demanderons si, à votre avis, le poisson blanc que prendraient dans la saison convenable les Sauvages eux-mêmes dans les lacs Manitoba, Winnipigous et Winnipeg, ne pourrait pas être séché de manière à soutenir le transport au Nord-Ouest, et à se conserver jusqu'à ce qu'ils le consomment ? R. Avant de passer à cette question, laissez-moi vous dire toute la satisfaction avec laquelle le département verrait le comité, dans son rapport, approuver les efforts qu'il fait pour soumettre la population entière à l'observation stricte de la saison prohibée... Il serait facile, je crois, aux Sauvages, avec quelque prévoyance, de pêcher et sécher, dans le temps convenable, une quantité de poissons blancs suffisante pour se sustenter pendant cette saison. Si on leur faisait entendre une fois que le règlement doit s'exécuter, et qu'ils aient à s'approvisionner pour les temps interdits, il me semble qu'ils s'y résoudraient ; alors, la saison interdite étant vraiment observée, les eaux du Manitoba et du Nord-Ouest fourniraient amplement à la consommation, et donneraient encore, je n'en doute pas, un produit considérable à l'exportation.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Combien dure la saison prohibée ? R. Elle dure depuis le 5 octobre jusqu'au 10 novembre,—un mois et cinq jours seulement.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Cette règle n'est-elle pas particulière à certains districts ? R. La règle est différente en Ontario, où la pêche est fermée du 1er au 30 novembre.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Vous n'avez sans doute aucun contrôle au Manitoba ? R. Pardon, notre autorité s'étend sur tout le Canada.

Q. Je croyais qu'en Ontario, par exemple, cette matière était sous le contrôle du

gouvernement provincial ? R. Le gouvernement d'Ontario ne peut exercer ses droits que sous réserve et sans préjudice de ceux du gouvernement fédéral.

Q. Votre pouvoir en ce qui concerne la fermeture de la pêche est absolu ? R. Oui. L'autorité du gouvernement fédéral s'étend sur les lacs et les rivières de la Colombie Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba ; il peut en réserver autant qu'il veut, par arrêté en conseil, pour la conservation et la reproduction du poisson ; et les propriétaires riverains ne peuvent jamais exercer leur droit de pêche que sauf l'observation de ses règlements.

Par le Président :

Q. Quelles sont les parties du territoire de la baie d'Hudson où vous avez des agents chargés de vous faire leurs rapports ? R. Notre principal agent est à Winnipeg—peut-être le connaissez-vous ? c'est M. McQueen ; un second agent (M. Gilchrist) est à Qu'Appelle, un troisième au lac Long. Ils sont autorisés à employer des gardes spéciaux, au besoin. Ces trois agents sont nos seuls employés à titre permanent.

Q. N'en avez-vous aucun du côté de la baie d'Hudson ? R. Non.

Q. N'avez-vous aucun agent préposé à la surveillance des lacs situés au nord de la grande Saskatchewan ? R. Non ; mais je pense que M. McQueen les a visités.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Il vient, à ce qu'on dit, d'énormes quantités de poisson du lac Labelle. R. Oui, je crois.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Le gouvernement du Manitoba n'a-t-il pas le pouvoir de prohiber l'exportation du poisson, s'il le juge convenable ?... je vois qu'il a interdit celle des faisans de prairie... R. Oui il possède ce droit. Il y a deux ou trois ans, au Nouveau-Brunswick, les autorités provinciales ont défendu l'exportation des perdrix, dont le nombre diminuait rapidement ; aujourd'hui elles y redeviennent très abondantes.

Par le Président :

Q. Le gouvernement du Manitoba pourrait donc empêcher l'exportation du poisson ? R. Oui, cela n'est pas douteux.

Q. Vous aviez une lettre écrite du lac Long que vous vouliez nous lire ? R. Oui, elle est datée du 13 mai.

SUSSEX, T. du N.-O., BUREAU DE POSTE DE CRAVEN, 31 mai 1887.

M. JOHN TILTON,
Député-ministre des pêcheries,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai terminé ces jours derniers mon inspection du lac Long et j'ai l'honneur de vous rendre compte de mes observations.

Quoique l'eau ne soit pas aussi profonde, à la tête du lac, qu'au milieu et dans la partie inférieure, les poissons blancs ne paraissent pas y être moins abondants.

Nous en avons pris à différentes places, depuis le milieu du lac en faisant le tour de son rivage, par le fond, jusque vis-à-vis notre point de départ, espace de dix à quinze milles, et ensuite sur les lieux où se fait ordinairement presque toute la pêche, c'est-à-dire dans le bas du lac. Le seul tributaire notable est le Petit Bras, et selon toute apparence, il sera bientôt à sec, car il tarit en été.

Dans le Petit Bras, j'ai trouvé des dorés, brochets et carpes en grande quantité. Il y a quelques ruisseaux qui se jettent dans le lac, vers son extrémité supérieure, mais les chaleurs vont probablement aussi les dessécher. Cette partie du lac est pleine de barres de sable et de roches, et j'ai raison de croire que les poissons y fraient en très grand nombre.

A ce sujet, après avoir recueilli avec soin le plus de renseignements qu'il m'a été possible de la bouche de gens qui ont pêché dans le lac Long, je suggérerais l'établissement, surtout pour ce lac et pour le poisson blanc, d'une autre saison prohibée que celle fixée par le règlement actuel. Cette saison s'étend du 15 octobre au 10 novembre ; je conseillerais d'ouvrir la pêche le 25 décembre, et de la fermer trente-cinq ou quarante jours avant cette date.

Par là le poisson serait suffisamment protégé : aujourd'hui tout le produit envoyé

sur les marchés se pêche pendant la période que j'indique, et les pêcheurs admettent qu'ils prennent le poisson sur ses frayères, parce qu'il déserte alors les eaux profondes.

Ils prendront, il est vrai, quelques poissons blancs avant le 15 novembre (si l'on fixe la fermeture à cette date); mais ce ne sera pas sur les frayères, et la pêche n'aura plus l'effet destructeur qu'elle a aujourd'hui.

Entre le 25 décembre et le 1er janvier, peut-être y aurait-il encore là quelques individus lents à frayer; passé le 1er janvier, il n'en restera certainement plus.

Je prie instamment votre département de prendre en sérieuse considération la proposition que j'ose faire, et de modifier en conséquence ses règlements avant la saison de pêche de l'automne et de l'hiver prochains.

Je recommanderais aussi que l'on mît dans le lac Long des esturgeons et des achigans noirs pour l'ensemencer. Le lac est grand, et je ne doute pas que ces poissons ne puissent y vivre et s'y reproduire sans difficulté.

L'esturgeon, me dit-on, est commun dans l'Assiniboine, près de Fort-Ellice.

Je suis, Monsieur, votre très dévoué serviteur,

(Signé) O. T. STONE.

Que la saison de fermeture établie par le département soit telle qu'elle devrait être, on peut en douter. Elle a été modifiée, l'automne dernier, par déférence pour de très fortes représentations faites au ministre de la Marine et des Pêcheries. Je suis fâché que M. Burrows ne soit pas ici, car il était un de ceux qui insistaient le plus sur le changement, et j'aurais voulu qu'il eût entendu la lecture de cette lettre. Le gouvernement, par son règlement, a le droit de modifier en tout temps la saison pendant laquelle la pêche est défendue, lorsque les dates n'en sont pas convenables. M. Stone, à l'égard du lac Long, exprime l'opinion qu'elle devrait durer jusqu'au 25 décembre. Selon ses observations, en se terminant comme aujourd'hui le 10 novembre, elle n'est pas assez longue. Elle allait d'abord au 1er décembre, et c'est à la suite des représentations faites au ministre à Winnipeg, que la date a été changée. La lettre de M. Stone montre que le département était bien plus près du terme juste dans sa première décision qu'il ne l'est maintenant. J'ai reçu l'année dernière des poissons blancs pris près du lac Long le 10 décembre; ils étaient pleins d'œufs ou de laitance. Ce fait et la lettre que j'ai lue tout à l'heure conduisent à conclure que la saison prohibée devrait être étendue au moins, comme le conseille M. Stone, jusqu'au 25 décembre. Ce point est très important.

Q. N'y a-t-il pas une explication des choses dans ce fait, à savoir que le lac Long est situé à l'ouest du Manitoba et que la ligne isotherme incline rapidement au nord dans cette région? La saison peut en conséquence être plus tardive au lac Long qu'à tel ou tel point plus oriental. R. L'isotherme est aussi ce qu'on allègue en Ontario et en Québec; dans l'île du Prince-Edouard, pour les mollusques sur les rivages; et dans la Nouvelle-Ecosse, pour les pêches côtières. Mais voici la difficulté: la loi dispose qu'on ne peut vendre du poisson que dans certaines conditions qui en justifient la vente. Cela étant, il est bien impossible d'établir au Manitoba et au Nord-Ouest une demi-douzaine de saisons différentes de prohibition. Qu'a-t-on fait en Ontario? On a demandé des rapports aux deux cents agents que le département y compte et l'on a choisi ensuite, à l'aide des données recueillies, la date moyenne qui paraissait la plus juste, pour échapper à la difficulté en question; car supposé qu'on ait pour deux lacs voisins deux saisons prohibées différentes, et qu'on saisisse du poisson pour cause de capture ou de possession illégale, celui qui l'aura pêché dans le lac fermé prétendra, jurera peut-être qu'il l'a pris dans le lac où la pêche est encore ou déjà permise; cette excuse serait recevable. Voilà pourquoi il est impossible d'avoir des saisons différentes pour des eaux trop voisines. Le pêcheur à la ligne ne se met pas autrement en peine des intérêts du pêcheur au filet; ni le pêcheur au filet des intérêts du pêcheur à la ligne. Le principal aussi pour le metteur de homards en boîtes est de prendre force homards, et son intérêt règle sa manière de voir.

Q. Le département va-t-il consentir au désir de son agent au lac Long? R. Je ne puis dire jusqu'à quel point. Nous sommes en correspondance avec le surintendant de la pisciculture pour l'introduction de la carpe d'Allemagne dans ce lac.

Q. Où vous procurez-vous le frai d'achigan noir pour les ensemencements ? R. En Ontario. L'achigan se plaît dans presque toutes les eaux de cette province... Le temps du frai est à peu près passé.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Cherchez-vous aussi à propager l'achigan vert ? R. L'achigan noir me paraît préférable ; la pêche en est plus agréable, et c'est, à tout prendre, un meilleur poisson.

Par le Président :

Q. Quelqu'un de vos établissements piscicoles fournit-il du frai d'esturgeon ? R. Pas encore.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Êtes-vous en état de fournir du frai de carpe d'Allemagne ? R. Nous sommes à faire des arrangements par lesquels nous allons probablement pouvoir en obtenir du gouvernement américain.

Par le Président :

Q. La liste des poissons fournis maintenant par les établissements piscicoles intéresserait le comité. R. Ces établissements fournissent principalement des poissons blancs et des truites saumonées, et une certaine quantité de dorés ; rien que des saumons sur le littoral atlantique.

Q. Les poissons d'eau douce nous intéressent davantage. R. Les poissons d'eau douce cultivés sont surtout le poisson blanc, la truite saumonée, la doré et la truite commune.

Q. On ne cultive pas encore l'achigan noir ? R. Non, pas encore. Il faudrait un étang à part pour ce poisson, et cela nous manque. Il est question, en ce moment, d'en avoir un à Newcastle pour y nourrir et conserver de ces poissons.

Par l'honorable M. Turner :

Q. L'achigan noir exige un fond rocheux, n'est-ce pas ? R. Oui, et une eau claire.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Ne se nourrit-il pas d'autres poissons ? R. Oui, il se nourrit de petits *minnows* (*Hydrargyra Atricauda*).

Par le Président :

Q. Ne serait-ce pas là une raison pour ne le point mettre dans les eaux du Nord-Ouest ? Ne dévorerait-il pas aussi le petit poisson blanc ? R. M. Stone, qui a écrit la lettre, n'est pas un savant en cette matière et avant de prendre une décision au sujet de l'achigan, le département enverra M. Wilmot, surintendant de la pisciculture, examiner les eaux et particulièrement le fond du lac Long.

Q. Voudriez-vous lui demander de visiter aussi d'autres lacs au Nord-Ouest ? R. Très volontiers.

Q. Il existe, au nord de la Saskatchewan septentrionale, nombre de lacs d'une grande étendue et que mentionne une lettre dont la lecture n'a pas encore été faite : ce sont les lacs Rond, de l'Orignal, de l'île à la Crosse, etc., qui tous sont importants, et si le département des Sauvages avait quelque idée de placer les Sauvages des régions méridionales près de ces lacs, il serait bon de connaître dès à présent quels poissons ceux-ci renferment et quels poissons on pourrait ajouter à leurs peuplements actuels. R. Prévoyant la chose même dont vous parlez, notre département a demandé à l'Intérieur de ne plus concéder de terres au bord des lacs que sous la réserve de la pêche. Le gouvernement voit la nécessité de la contrôler. La situation dans les provinces maritimes, pour la pêche au saumon, est aujourd'hui très fâcheuse. Les autorités provinciales ont droit aux pêcheries sur les rivières, et elles louent la pêche dans les eaux fluviales au-dessus de la marée ; mais au-dessous du point où la marée cesse, le gouvernement fédéral reprend ce droit, et peut permettre l'établissement d'autant de rêts qu'il lui plaît dans les estuaires. S'il voulait agir avec égoïsme, vous devinez le résultat : les eaux douces des fleuves deviendraient inutilisables pour la pêche. Il faut éviter tout conflit de cette nature dans l'avenir. Les concessions de terres au Nord-Ouest porteront désormais réserve des pêcheries.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Sur les rivières et sur les lacs ? R. Il sera fait réserve absolue de tous droits de pêche.

Par le Président :

Q. Avez-vous reçu quelque avis de l'Intérieur qui vous porte à le croire ?
R. Oui.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. En Ontario, j'ai entendu dire que, dans les étangs et les lacs où la barbote s'est introduite, la truite ou l'achigan qui en avale une, quelque petite qu'elle soit, meurt inévitablement, la jeune barbote ayant déjà tous ses aiguillons. Le département a-t-il quelque connaissance de cela ? R. Non ; mais il faut choisir avec grand soin les eaux qu'on veut aleviner. Le brochet et le doré—le premier surtout—sont fort voraces, et il est inutile de mettre de la truite ou du poisson blanc dans les lacs où ils se trouvent en quantité notable. Nous avons en exposition à Ottawa quelque deux mille jeunes truites communes et environ quinze mille truites saumonées de cinq à six semaines, qui proviennent de l'établissement piscicole de Newcastle.

Le comité s'ajourne à demain.

OTTAWA, mardi 11 juin 1887.

Lecture est faite des communications suivantes au comité.

RÉSERVE DES SAUVAGES DE SAINT-PIERRE, 6 juin 1887.

Au président du comité des produits alimentaires, Sénat.

MONSIEUR,—En parcourant les journaux, j'ai remarqué la question portée par vous au parlement et qui se rattache aux nécessités les plus essentielles du pays.

Je veux offrir mes réponses au questionnaire du comité. Tout d'abord, je désire vous exprimer mon opinion sur la manière dont le gouvernement pourvoit aux besoins de ceux de ma race. Les journaux parlent de sommes énormes dépensées pour nous nourrir et améliorer notre sort ; mais ces sommes énormes ne procurent pas aux Indiens ce qu'il leur faut surtout. Jamais les Indiens placés sur les prairies nues et stériles n'arriveront à subvenir entièrement à leurs propres besoins ; au contraire ils sont condamnés à y mourir de faim, de froid, de maladie. C'est une race de chasseurs, et il n'y a plus guère de chasse par ces plaines, où la pêche aussi fait défaut. Ils n'ont ni forêts ni lacs. Mais la contrée du Nord en est remplie ; là on ne voit que rivières, lacs et grands bois. Les lacs fourmillent de poissons de toutes sortes ; les rivières et les forêts abondent en gibier : orignaux, chevreuils, castors, lynx, loutres et cent autres espèces. Ce sont dans cette région septentrionale de continuelles migrations de cerfs et de lièvres. Tous les lacs se couvrent en été d'oiseaux sans nombre. Rien de plus facile que d'y réduire à l'état domestique des goélands et des oies sauvages. Les habitants font la chasse aux oiseaux pour se nourrir et pour vendre la plume. Pourquoi ne transporte-t-on pas dans le nord les pauvres et malheureux Sauvages des prairies ? Ce serait leur procurer vraiment le meilleur moyen de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance ; ce changement de demeure ranimerait leur courage ; allumerait en eux le désir d'améliorer leur existence par la chasse aux animaux à fourrures. Quelles espérances peuvent leur rester sur cette plaine immense et désolée, qui leur offre à peine quelques bouquets de peupliers, quelques étangs d'eau ! Dans ces misérables réserves, que peuvent-ils apprendre, sinon davantage à vivre dans l'indolence et l'assoupissement. Ainsi les grandes dépenses du gouvernement n'ont en réalité de fruit appréciable que pour les personnes qui ont intérêt à tenir les Indiens dans leurs réserves actuelles. Pour elles, en effet, il s'agit surtout de garder leurs emplois avec leurs salaires ; ce qui leur permet de s'engraisser. Les misères du Sauvage leur importent peu.

J'ai vu le pays entre la Saskatchewan et le lac Supérieur, et à part quelques bonnes réserves sur le chemin Dawson, je n'ai jamais traversé région plus maigre, plus désolée ; et cependant je connais les réserves sur la prairie !... Quelques réserves indiennes sont désertes. Nous l'avons su par Charles Pratt, de la montagne de

Tondre (*Touchwood Hills*); et plusieurs chefs ont écrit à mon père sur ce sujet : ils voulaient savoir si les Sauvages des plaines ne seraient pas transportés dans la région septentrionale aux lacs poissonneux. Ceux qui l'habitent aujourd'hui sont peu nombreux et, étant de même race que les autres, ne verraient pas leur arrivée avec déplaisir. On pourrait envoyer des personnes compétentes pour s'assurer de leur sentiment. Il est notoire que les Maskégons sont doux et pacifiques et qu'ils sont presque tous chrétiens. Je vais maintenant répondre aux questions sur les facultés productives du Nord Ouest.

1. Le riz sauvage croît à l'est du lac Winnipeg. Treize rivières au moins, dont les eaux se versent dans le lac, en produisent; la plus reculée est la rivière au Peuplier, un peu passé Norway-House; tout le pays à l'est du lac Winnipeg, jusqu'au lac de la Pluie, est plein de champs de riz. Des rivières et des lacs sont couverts de cette plante; entre autres, la petite rivière appelée communément *Cook's Creek*, qui traverse une réserve de Saint-Pierre, en est chargée; mais nous ne récoltons jamais ce grain.

2. Les lacs et les rivières de la région nord jusqu'à la baie d'Hudson, en tirant vers l'est, sont abondants en poissons de toutes sortes : esturgeon, truite, barbote, brochet, poisson blanc, perche, laquèche, etc. Le printemps, les poissons, par myriades, remontent tous les cours d'eau pour aller frayer dans les lacs supérieurs; à l'automne, ils reviennent aux grands lacs. Les divers poissons que j'ai nommés sont bons à manger. La pêche est excellente aux lacs Winnipeg, Manitoba, Winnipigous, et autres vers le nord et vers l'est.

On a domestiqué ici et élevé avec les poules des oies sauvages, des canards sauvages et des goélands de la grosse espèce. Le rat musqué, si on le ménageait, fournirait une bonne nourriture et une fourrure utile : la femelle a deux portées par année.

La plante ou racine comestible, par excellence, est le navet sauvage. Cette racine se rencontre en arrière de Winnipeg, près de la montagne de Pierre; mais elle croît surtout en abondance dans les plaines de Fort-Ellice, du lac Qu'Appelle, de la montagne de Tondre, et de là jusqu'à la Saskatchewan. C'est une des principales ressources des Cris : ils la pilent et la réduisent en farine; et dans cet état, elle fait une soupe délicieuse avec de la viande ou des baies. La carotte sauvage pousse dans les terrains bas et marécageux; elle n'est bonne à manger que le printemps. La pomme des prairies vient abondamment dans les terres noires; mais quoique des Sauvages mangent ce tubercule, il n'est bon qu'à jeter aux porcs.

3. Je ne crois pas qu'aucune de ces racines puisse se transplanter avec chance de succès, étant trop difficile à cultiver. On pourrait recueillir la graine du navet sauvage et la semer dans les prairies en sols sablonneux.

4. Mes propres observations m'apprennent qu'en réduisant beaucoup la chasse et la pêche dans les districts dégarnis qui autrefois étaient giboyeux et poissonneux, on les verrait se repeupler rapidement de poisson et de gibier. Par exemple, si on laissait le castor en paix sur la rive orientale du lac Winnipeg, ainsi que le cerf, ils redeviendraient très nombreux; le rat musqué aussi, qui bientôt fournirait aux Sauvages viande et fourrure; le lièvre, le putois et le blaireau également.

5. L'érable à sucre, la prunier sauvage et le saskatoun pourraient se transplanter. Ces arbres et arbrisseaux, qui contribuent à la nourriture des Sauvages, croissent au Manitoba, et pourraient être transplantés sur la rivière au Cygne, la rivière Rouge, le lac des Bois, le lac Manitoba et le lac Winnipigous. Les Sauvages font beaucoup de sucre dans les endroits où l'érable est commun. On planterait avec succès ces divers arbres sur toute la rive occidentale du lac Winnipeg.

6. Il faut commencer par des expérimentations sur différents points choisis : après s'être assuré que les opérations réussissent, on calculera les frais de toute transplantation d'après le prix de la main-d'œuvre et les distances.

7. Les substances alimentaires les plus économiques, selon moi, sont le poisson, le riz sauvage et les légumes, tels que la pomme de terre et le navet, que les Sauvages cultivent sur les rives du lac Winnipeg. Ceux-ci peuvent cultiver aussi le maïs, et si on leur fournissait les lignes, ils pêcheraient du poisson pour leur usage. Placés dans

la région où le poisson et le gibier abondent, ils n'auraient plus besoin de rations de bœuf et de lard ; mais tant qu'on les tiendra dans la prairie, il faudra leur donner bœuf, lard, farine et thé, pour qu'ils ne meurent pas de faim ; non pas le strict nécessaire, mais trois copieux repas par jour. Les districts nord du Manitoba, le Kéwatin et le Territoire du Nord-Ouest peuvent fournir du poisson en abondance, et les frais ne seraient point considérables pour envoyer quelques milliers de poissons blancs par bateaux à vapeur au district de Saskatchewan, ou par voie ferrée aux différentes stations sur le chemin du Pacifique, entre Winnipeg et les montagnes Rocheuses.

8. Le navet sauvage est susceptible, je crois, de s'améliorer sous le rapport du volume dans les localités où il vient à sa perfection.

10. La perche, le brochet, la laquèche et le crapet sont les meilleurs poissons, selon moi, pour repeupler les rivières et les lacs dégarnis.

11. Avant la cession de ce pays au Canada, les Cris des prairies se nourrissaient de viande de bison, de pemmican, des baies de *stoneberry tree*, de baies de saskatoun et de navets sauvages. C'était là la nourriture commune à toutes les tribus des plaines. Elles avaient encore le maïs. Les Sauvages du Nord et les Sautoux vivaient de chair d'orignal, de lièvre, de castor et autre gibier, mais surtout de poisson. La Compagnie de la baie d'Hudson donnait à son monde les aliments les plus faciles à avoir dans les contrées où elle avait ses postes. Dans les prairies, la ration consistait en pemmican ou en viande sèche et en farine ; dans le Nord, en viande d'orignal et produits du poste, tels que pommes de terre, et en farine ; mais les hommes payaient leur farine, leur thé et leur sucre.—Ration par homme par jour : une livre et demie de farine, une livre et demie de viande sèche, et quelques pommes de terre.

12. Je crois que le poisson blanc pourrait se conserver, en pemmican, dans des barillets légers. J'ai vu de cette espèce de conserve à Fairford et à la petite Saskatchewan, où les Sauvages font sécher le poisson blanc au feu, le réduisent en parcelles en le pilant et le mettent ensuite dans des *rogans* (paniers) d'écorces de bouleau, pour le manger pendant l'hiver. Ils mêlent dans le pemmican du pémmina, fruit abondant dans tous les *muskegs* (marais), des deux côtés du lac Winnipeg, et dans la région nord, et qui fait la meilleure gelée après les atocas, également très communs sur la rive est du lac Winnipeg et dans tout le pays oriental jusqu'au lac Supérieur.

Le houblon sauvage et le chanvre sauvage se rencontrent dans plusieurs localités. Le tabac et la betterave croissent dans le Manitoba, ainsi que la vigne sauvage et le poirier sauvage.

En ce qui concerne les ressources minérales de ce pays et leur exploitation, il serait important de nommer des personnes connaissant bien les indigènes et en qui ces derniers auraient toute confiance. On a souvent été trompé par de prétendus découvreurs de mines, et souvent aussi des spéculateurs fourbes ont trompé par l'offre de récompenses des gens qui avaient la connaissance des lieux riches en minéraux. Un inspecteur en chef est devenu nécessaire. Il existe des dépôts de soufre, ardoise, calcaire, grès, argile, ocre, etc., sur les rives est et ouest du lac Winnipeg. On a découvert du fer et d'autres métaux précieux, sur le lac la Pluie et par delà la savane, en tirant à l'est. On ferait bien d'autres découvertes si l'on examinait soigneusement le pays.

Ayant eu l'honneur de vous connaître pendant votre séjour par ici, j'ai pris la liberté de vous adresser cette lettre.

Votre humble serviteur,

JAMES SETTEE.

M. PHILIP VEALE, préposé à l'Exposition fédérale des poissons, Ottawa, ayant présenté des spécimens d'alevins de la truite commune et de la truite saumonée, fait la déposition suivante :—

M. VEALE :—Tous les *salmonide* fraient pendant l'automne—dans la dernière moitié d'octobre et le commencement de novembre. C'est alors qu'on prend des poissons sur les frayères pour obtenir leurs œufs et leur laitance ; les œufs sont déposés ensuite dans les appareils à éclosion, où ils restent tout l'hiver. Vers la fin d'avril ou le commencement de mai—cela dépend de la température—le frai est placé dans

des auge, et on l'y laisse jusqu'à quatre ou cinq semaines après son éclosion. Il circule à travers ces auge une eau courante.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Quand la fécondation a-t-elle lieu ? R. On verse la laitance du mâle dans un grand vaisseau plein d'eau, où l'on a déposé les œufs ; puis on remue ou agit circulairement le liquide, et la fécondation est faite.

Par le Président :

Q. Comment pourrait-on s'y prendre pour se procurer artificiellement, à la tête du lac Winnipeg, par exemple, des alevins d'esturgeon ou autre poisson de la grosseur du fretin que nous voyons là ? R. M. James Wilmot a pris brevet pour les bocaux qui sont sur cette table. Vous remarquerez, au bas de celui-ci, un tube avec un petit orifice, auquel s'ajuste un robinet. L'eau, qui est soutirée, se trouve pressée dans le fond et par suite reflue de manière à tenir les œufs en mouvement : cela fait remonter à la surface les mauvais, toujours plus légers que les bons. En sorte que, pendant que l'eau circule dans le bocal, il n'y a qu'à attacher le tuyau au récipient et laisser passer le frai.

Q. S'il était désirable de propager l'esturgeon, qui est abondant au grand rapide de la Saskatchewan, point extrême d'un service de bateau à vapeur, ces appareils seraient-ils suffisants pour pratiquer les ensemencements ? R. Tout à fait : ce qu'il faudrait, ce sont des bocaux en verre et de grands auge, comme pour la truite saumonée.

Q. Si vous étiez au Grand-Rapide et qu'on vous eût chargé de pratiquer la reproduction artificielle pendant une année pour enseigner les eaux occidentales, qu'auriez-vous à faire ? R. Je ne puis répondre à cette question sans calculs. Il faudrait premièrement savoir ce que coûterait le bâtiment.

Q. Un bâtiment est nécessaire ? R. Oh oui ; les œufs ne doivent pas rester exposés aux intempéries de l'air, les hivers sont si froids là-bas.

Q. Voudriez-vous faire un mémoire par écrit au comité sur ce sujet demain ou après demain ? R. Oui.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Avez-vous ici un établissement semblable à celui que M. Wilmot dirige à Newcastle ? R. Nous n'avons qu'une petite section.

Q. Pour les différentes espèces de poissons ? R. Oui, pour le poisson blanc, la truite saumonée et la truite commune. Les œufs du poisson blanc sont si petits et exigent tant de soin qu'on ne peut opérer ici en grand comme à Newcastle.

M. THOMAS MCKAY, de Prince-Albert, T. N. O., cultivateur, est interrogé comme suit :

Par le Président :

Q. " Dans quelles parties du Canada, à l'ouest du lac Supérieur, avez-vous voyagé, et quelles autres parties de cette région connaissez-vous par les rapports de personnes dignes de foi ? " R. J'ai parcouru la contrée des lacs Manitoba et Winnipeg et tout le pays à l'ouest de ces lacs jusqu'à la montagne de Bois ; j'ai visité la contrée de la Saskatchewan, Edmonton et les localités situées au nord et au sud de la grande Saskatchewan.

Q. Jusqu'où avez-vous été dans le nord ? R. Jusqu'au lac Vert.

Q. " Veuillez nommer au comité les plantes, les quadrupèdes, les oiseaux et les poissons propres à l'alimentation qui vous sont connus, et les districts où ils se trouvent surtout ? " R. On trouve le riz sauvage à l'est du lac Winnipeg. Le navet sauvage, la carotte sauvage, la rhubarbe sauvage croissent dans la contrée septentrionale, ainsi que le *bull rush* (scirpe) à racines tuberculeuses. Il y a, cela va sans dire, une grande variété de baies sauvages, dont il se fait grande consommation. Ainsi le Nord-Ouest possède le *high bush blueberry* (petites poires) et le bluet, comme l'Ontario ; le pimbina, l'atoca des marais, et l'atoca à gros grains qui croît dans la mousse en excessive quantité dans les districts du Nord ; ces baies sont bien supérieures à celles que nous avons ici.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Celle des marais ne ressemble pas au pimbina ? R. Du tout ; elle est bien supérieure à l'atoca cultivé par ici.

Q. En volume ou en qualité? R. Elle est à peu près de la grosseur de l'autre, mais bien meilleure. La fraise abonde. Il y a encore la framboise, et l'*eye berry*, espèce de ronce à fruits rouge vif.

Q. Ces fruits ressemblent-ils aux framboises noires? R. Ils ressemblent aux mûres. C'est une ronce rouge, qui s'appelle *eye berry* chez nous. En outre, on compte deux espèces de cerisiers: le cerisier noir et le petit merisier.

Q. Ces cerisiers du Nord-Ouest sont-ils semblables à ceux d'ici? R. Leurs fruits sont plus petits que ceux de nos espèces cultivées. Vient ensuite le prunier sauvage. Quant aux cerises noires, on les conserve en les pilant pour écraser les noyaux et les desséchant au soleil. Il s'en fait ainsi de grandes provisions, et pareillement de mûres sauvages. On en fait aussi d'excellentes confitures.

Par l'honorable M. Kaubach :

Q. Vos renseignements touchant les plantes sont-ils particuliers à une certaine localité? R. Non; elles croissent dans toutes les parties des Territoires—dans le sud presque aussi abondamment que dans le nord—excepté l'espèce d'atoca qui se plaît dans les terrains moussus. Le cerisier et le *blueberry* croissent à profusion au sud dans la région des prairies, partout où il y a du bois, aux penchans des ravins et le long des cours d'eau... En ce qui concerne les animaux, le plus important était naguère encore le bison, mais il a disparu.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Avez-vous des arbres à noix? R. Oui.

Q. Lesquels? R. Les noisetiers.

Q. N'avez-vous pas le noyer noir et le noyer tendre? R. Non; rien que le noisetier.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Avez-vous mentionné la saskatoun? R. C'est le même arbre que le *high bush blueberry* (petite poire): *saskatoun* est le nom indien.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Quelle hauteur atteint cet arbrisseau? R. Huit ou dix pieds en certains endroits—de cinq à dix pieds... Le saskatoun et les bluets sont communs dans la partie septentrionale du pays.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Avez-vous des baies vénéneuses? R. Oui.

Q. Quelles sont-elles? R. Le *snakeberry* (pain de couleuvre) entre autres.

Q. Comment le distingue-t-on des baies comestibles? R. Il a ses caractères propres: il ressemble un peu à la cerise, mais il n'a point de noyau.

Q. Peut-il être employé à quelque usage? R. Non, pas que je sache; il est vénéneux.

Q. De quelle couleur est cette baie? R. Elle est d'un rouge clair. Il y a d'autres fruits qui ne s'emploient pas comme aliments, tels que le *redberry*, recherché des tourtes et autres oiseaux. Partout où ce fruit est abondant il vient des pigeons en grand nombre.

Q. Est-il vénéneux? R. Non.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Les fruits du saskatoun (petites poires) sont meilleurs que les bluets? R. Je le crois, et ils sont plus gros. Ces deux sortes de fruits sont faciles à dessécher ou confire.

Q. Mûrissent-ils vers le même temps? R. Oui, en juillet... Parmi les quadrupèdes, l'original se trouve dans la région nord du Territoire, ainsi que le chevreuil à queue rouge, le chevreuil à queue noire et le caribou ou renne. L'antilope se rencontre en petites troupes dans la région méridionale.

Q. Le caribou ne descend pas jusque-là? R. Non. Il est extrêmement commun dans la vallée du fleuve Mackenzie.

Par l'honorable M. Kaubach :

Q. Pouvez-vous décrire le chevreuil à queue noire? R. Il ressemble assez au chevreuil ou daim de Virginie; seulement il est plus petit.

Q. Il lui ressemble de forme ? R. Oui ; mais il est de plus petite taille. Il pèse environ cent cinquante livres.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Vit-il dans les bois ? R. Oui. Dans les prairies, on le rencontre le long des rivières bordées de bois. Il ne s'aventure jamais dans la plaine découverte. L'antilope fréquente les prairies.

Par le Président :

Q. Cette antilope est le cabri ? R. Oui, les Français la nomment toujours le cabri.

Q. Descend-elle dans le sud ? R. Oui ; elle fait un voyage au sud, en été, et un voyage au nord, en hiver. Autrefois très commune, elle devient rare aujourd'hui. Les lièvres se trouvent dans tout le Nord-Ouest, très abondamment en certaines années, après quoi la mortalité se met sur eux.

Par l'honorable M. Turner :

Q. De quoi se nourrissent-ils ? R. D'herbes et de l'écorce de jeunes arbres. Plusieurs personnes prétendent que les lièvres meurent d'une épidémie ; mais je crois que leur destruction en masse a pour cause la famine. S'ils ne disparaissaient pas par intervalle, je crois qu'ils arrêteraient la croissance de tout notre jeune bois.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Ils rongent, dites-vous, l'écorce des arbres ? R. Oui. Ils sont si nombreux, dans certaines époques, qu'ils mangent l'écorce de tous les jeunes arbres et des saules. L'hiver, lorsqu'une neige assez épaisse couvre la terre, n'ayant plus de quoi brouter, ils se nourrissent d'écorce et d'aubier, dont la sève leur irrite la gorge et y produit une ulcération dont ils meurent. Lorsque les lièvres sont abondants, tous les saules et tous les jeunes arbres finissent par être dépouillés de leur écorce, ce qui amène leur dépérissement. Quant aux lièvres, ils ne tardent pas à devenir aussi nombreux que jamais ; car les femelles font trois ou quatre portées par an.

Par le Président :

Q. Mais s'ils meurent tous comment peuvent-ils se reproduire ? R. Oh ! il va sans dire qu'ils ne meurent pas tous ; il en reste toujours quelques-uns, qui recommencent à foisonner. Lorsqu'ils sont très nombreux et qu'il y a disette d'herbe, il est certain qu'ils rongent l'écorce des arbres et qu'ils meurent ensuite presque tous.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. L'année dernière, ils ont détruit quantité d'arbres et vers le printemps la mortalité a été très grande parmi eux, n'est-ce pas ? R. Oui. Ils ne mangent l'écorce que parce que l'herbe leur manque.

Par le Président :

Q. Les lièvres peuvent-ils être, dans leur abondance, une ressource importante pour l'alimentation des habitants ? R. Oui ; ils sont alors une très utile ressource pour les Sauvages et pour les blancs.

Q. Existe-t-il quelque moyen d'en conserver la chair ? R. On la fait sécher ; mais cette viande est très insipide.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Fait-on geler le lièvre ? R. On prend des lièvres tout l'hiver... C'est vers le printemps qu'ils commencent à mourir, et c'est la faim qui amène cette mortalité. Ils ont alors rongé jusqu'aux racines les jeunes arbres ; et, comme je l'ai dit, leurs sucs acres, en leur irritant la gorge, produisent une maladie qui les emporte.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il dans le pays dont vous parlez des écureuils et des suisses ? R. Oui, nous avons l'écureuil gris et deux ou trois variétés de suisses.

Q. Sont-ils bons à manger ? R. Les Sauvages les mangent ; mais ce n'est pas un bien bon aliment.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Le gopher est une espèce d'écureuil, n'est-ce pas ? R. Oui ; il se trouve dans les prairies. Il se plaît surtout dans les herbes courtes, où le soleil darde ses rayons.

Par le Président :

Q. Vous avez dit qu'on peut conserver la chair de lièvre en la faisant sécher ?
R. Oui.

Q. Mais elle est peu agréable parce qu'elle est maigre, qu'elle n'a point de graisse ? R. Oui.

Q. Pensez-vous que les Sauvages la pussent conserver en y ajoutant une certaine proportion de graisse ? R. Oui. Lorsque les lièvres sont abondants, les Sauvages n'ont guère besoin d'assistance. Il suffit de leur donner du lard. Ces années dernières, le lard fumé a été le principal aliment que l'Etat leur a fourni, et il était de bonne qualité. Ils ont eu des lièvres à profusion.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Les rations sont réglées d'après les facultés du pays ? R. Oui, augmentées ou réduites, selon les besoins. Il est nécessaire de nourrir les Sauvages du Sud à peu près toute l'année, été comme hiver. En fait, je crois que les Pieds-Noirs reçoivent une ration quotidienne. Mais, pour les Sauvages du Nord, il n'en est pas ainsi.

Q. Si les Sauvages des prairies étaient transportés dans le pays de chasse et de pêche, ils y trouveraient plus facilement de quoi vivre ? R. On devrait les transporter dans la région nord du pays ; il y a encore là de vastes sections ou territoires sans habitants, et ils y seraient à proximité des lieux de pêche et des terres de chasse.

Q. Je suppose qu'ils n'aimeraient point ce déplacement ? R. Non. Ils sont devenus fort indolents, parce qu'ils savent bien que tant qu'ils resteront où ils sont le gouvernement devra les nourrir. Pour les Sauvages établis au nord de la Saskatchewan et autour du lac Winnipeg, ils n'ont presque besoin d'aucune assistance de cette nature ; en été, ils ne reçoivent rien, si ce n'est lorsqu'on distribue les annuités ; alors le département les nourrit pendant deux ou trois jours.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Si la Compagnie de la baie d'Hudson possédait encore le pays, les Sauvages seraient-ils dans une meilleure situation ? R. Non, ils seraient dans une situation pire, parce que je ne crois pas que cette compagnie voudût, non plus qu'aucune autre compagnie particulière, les assister autant que le fait le gouvernement.

Q. Pensez-vous que la disparition du bison soit due à la colonisation du pays ?
R. Je ne le pense pas : les bisons avaient déjà commencé à diminuer de nombre avant la cession du pays par la Compagnie.

Q. A quelle cause faut-il donc en attribuer la disparition ? R. A la traite des fourrures. La tuerie était devenue excessive. Il y avait des individus, à ma connaissance, qui s'en allaient par les plaines faire la chasse aux bisons pour le seul plaisir d'en tuer le plus possible. D'autres que j'ai vus en tuaient, l'été, des centaines rien que pour avoir les langues et le suif. Les Sauvages se faisaient des parcs ou enceintes pour le bison en hiver. En ce temps-là, ils étaient forcés de se tenir en grandes bandes, les différentes tribus étant presque toujours en guerre. Ils avaient donc de ces enceintes ou parcs, vers lesquels ils poussaient des troupeaux de bisons ; et ils tuaient tous les animaux qui y entraient, jusqu'aux veaux, parce que, disaient-ils —non sans raison—ceux qui s'échapperaient, si ensuite les chasseurs venaient par hasard à les rabattre vers la même enceinte, flaireraient vite le danger et en s'en détournant entraîneraient les autres après eux. C'est pour cela que les Sauvages abattaient tous ceux qui entraient dans leurs parcs : des centaines et des centaines.

Par l'honorable M. Allan :

Q. La disparition des bisons n'est-elle pas due, en grande partie, aux armes perfectionnées ? R. Sans doute, en partie.

Q. A la carabine à répétition, par exemple ? R. Oui ; mais c'est réellement la traite des pelleteries qui a amené leur extermination. Comme de raison, l'arme perfectionnée était beaucoup plus destructive que l'ancien fusil... Les robes étaient précieuses, et pour les avoir, on a tué les bisons.

Q. En d'autres termes, on en a fait comme de la poule aux œufs d'or ? R. Précisément.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. A quelle époque de la saison, la peau du bison commençait-elle à avoir toute sa beauté ? R. En octobre. Les peaux les plus précieuses étaient celles qu'on obtenait en novembre.

Q. Après les grands froids revenus ? R. Oui.

Par le Président :

Q. Avez-vous vu des animaux produits par un croisement avec le bison ? R. Oui.

Q. Quel hybride produit le croisement ? R. Le pelage est très beau ; mais pour la qualité de la viande, je ne crois pas qu'elle soit supérieure à celle de notre bœuf domestique.

Q. Est-elle aussi bonne ? R. Elle est moins pesante, et moins bonne, je pense.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Les quartiers de derrière ne sont-ils pas mieux fournis de chair ? R. Non ; l'animal pèse beaucoup moins que le bison, et ne pèse pas autant que nos animaux domestiques.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Ceux que j'ai vus avaient, en outre, le poil droit ; pas le moindre bouclé. R. Cela dépend du nombre des croisements. La robe perd sa beauté à mesure que la race s'efface.

Q. A mesure que le produit engendré se rapproche davantage de l'animal domestique ? R. Oui.

Par l'honorable M. Reesor :

L'hybride peut engendrer ? R. Oui.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Existe-t-il quelque différence marquée de caractère et d'habitudes entre le Sauvage des prairies et celui des bois ? R. Oui.

Q. Le Sauvage des prairies trouverait-il de quoi vivre dans la région habitée par l'autre ? R. Oui ; mais ils ont des habitudes bien différentes. Le Sauvage des bois est beaucoup plus industrieux que le Sauvage des prairies, et beaucoup plus soigneux ou ménager de ce qu'il possède. Même par ses habitudes de chasseur il diffère de l'autre. Il lui faut se lever avant le jour, chasser ses raquettes et battre le bois toute la journée, course fatigante lorsqu'il y a deux ou trois pieds de neige sur la terre. La chasse à l'original est très pénible, et exige une patience, une persévérance extrême. Il en est de même de la chasse au castor : c'est encore un rude travail que de pratiquer à coups de hache des trous de trois ou quatre pieds dans une terre gelée, ou d'ouvrir la glace sur un lac ou une rivière. Aussi, le Sauvage des bois devenait-il forcément plus actif et en même temps plus économe de ses vivres, à raison de la difficulté qu'il avait à se les procurer. Pour le Sauvage des prairies, il n'avait autrefois qu'à monter à cheval, et la chasse au bison était un plaisir. J'ai fait moi-même cette chasse et je sais ce qu'elle est—elle ressemble à la chasse à courre le renard. Tout ce que le Sauvage avait donc à faire, était d'aller chercher son cheval, et puis de tuer autant de bisons qu'il en voulait. Sa tâche se terminait là. La squaw avait à faire tout le reste : à dépecer la viande, à la préparer pour la conserver, etc. L'homme, lui, retournait à sa tente, s'y asseyait à la meilleure place et s'amusait à raconter ses exploits. Vous voyez les différences.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Diffèrent-ils pareillement par la stature, le développement physique ? R. Non, nullement.

Par l'honorable M. Allan :

Q. Que peuvent faire maintenant les Sauvages des prairies ? Ils chassaient à cheval, n'est-ce pas ? R. Oui, ils chassaient à cheval le bison. Il y a peu de neige dans les prairies durant l'hiver, et ils avaient trois moyens de tuer le bison : la grande chasse donnée à cheval, la capture au parc et la traque.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Ils empêchaient le bison d'aller au Sud ? R. Non ; ils l'auraient plutôt détourné du Nord. Le bison descendait vers le sud en été et remontait vers le nord en hiver.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il des bisons des bois ? R. Il y en a, en petit nombre, dans la région du lac Mackenzie.

Q. Est-ce la même espèce que le bison des prairies ? R. Oui, mais de taille un peu plus grande.

Par le Président :

Q. Et ceux-là disparaissent-ils aussi ? R. Oui, très rapidement.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Si j'ai bien compris les témoins, la destruction de la race des bisons ne serait pas due à l'établissement du chemin de fer du Pacifique ? R. Non, elle était déjà commencée au temps de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Pourquoi le bison allait-il au nord en hiver, au sud en été ? R. Il allait au nord, en hiver, chercher un abri. Autrefois, lorsque les bisons étaient communs, on les rencontrait en troupes nombreuses au nord de la Saskatchewan. Il y a là une prairie bien abritée par la forêt, et où ils se rassemblaient surtout dans les temps rigoureux.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Avez-vous vu des bœufs musqués ? R. Non ; mais j'ai entendu dire que leur chair est désagréable, parce qu'elle a une forte odeur de musc. Leur fourrure est très précieuse.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Le sont-elles autant que les robes de bison ? R. La peau du bœuf musqué, quoique plus petite, donne une fourrure beaucoup plus épaisse et plus belle.

Par le Président :

Q. Il existe, dites-vous, quelques troupeaux de bisons des bois : pouvez-vous suggérer au comité un moyen de protection pour conserver cette race ? R. On ne trouve plus ces bisons aujourd'hui que dans la contrée du Mackenzie. Le seul moyen de les conserver est d'exécuter rigoureusement les lois sur la chasse.

Q. Si on en dirigeait quelque bande vers le sud, serait-il possible d'en assurer la conservation ? R. On ne pourrait pas du tout faire sortir de bande, ni petite ni grande, des forêts. A peine si on peut approcher quelque individu à la portée du fusil. Ils sont très farouches. Comme je l'ai dit, ils sont semblables aux bisons des prairies ; beaucoup plus gros seulement. Réfugiés dans les bois, ils y sont plus tranquilles et s'y repaissent mieux. Ceux des prairies n'avaient guère de paix ni de repos. Le renard, le loup, tous les animaux qui fréquentent le Nord, semblent être de plus grande taille et avoir de plus belles fourrures que les espèces méridionales. On dit que le bison des bois est un animal autre que celui des prairies ; mais je ne le crois pas. S'il est plus gros, c'est qu'il a une vie plus facile. L'extermination de la race des plaines est due en grande partie à la chasse incessante qu'on lui faisait. Les troupeaux n'avaient pas le temps de se reproduire. Dans les dernières années on y voyait bien rarement un veau ou un jeune animal. Point de trêve pour eux : on les fusillait partout.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Quels étaient les chasseurs qui faisaient ces massacres ? R. Les métis et les Sauvages, de même que les blancs.

Q. Et les Américains aussi ? R. Oui ; les Américains faisaient un commerce considérable de pelleteries, et je crois qu'en 1879-80 il a été expédié trois cent mille robes de bisons aux Etats-Unis. Deux ou trois ans après, cette exportation se trouvait réduite à trois ou quatre mille... Nous avons au Nord-Ouest une infinie variété d'oiseaux, dont le cygne est le plus grand.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Avez-vous le dindon sauvage ? R. Non ; nous avons le cygne, l'oie, la grue et une nombreuse variété de canards.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. La grue des sables est bonne à manger, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. Sa chair approche assez de celle du dindon ? R. Oui.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Trouve-t-on la bécassine au Nord-Ouest ? R. Oui, différentes sortes de bécassines et une grande variété de pluviers. Il y a aussi la perdrix, le faisan des prairies et le canard. Le fait est que les Sauvages du Nord vivent presque entièrement, en certaines saisons, d'oies et autres oiseaux sauvages.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Et la bécasse, se rencontre-t-elle là-bas ? R. Non ; mais je crois que si on l'y introduisait, elle s'y acclimaterait facilement. Une nouvelle espèce de faisan s'est répandue sur les prairies du Manitoba, où elle devient très nombreuse. Elle est originaire du Minnesota.

Par l'honorable M. Allan :

Q. N'est-ce pas le faisan à longue queue ? R. Oui. On a tué une ou deux bécasses au Manitoba. Je crois que le shérif Inkster a tué la première qui eût jamais été vue là. Elle était, si je ne me trompe, absolument semblable à la bécasse d'ici.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Elle ressemble au faisan des prairies, mais elle est plus grosse et son plumage est plus joli ? R. Oui.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le moineau s'est-il introduit chez vous ? R. Non, mais nous avons l'épervier ou mangeur de moineaux.

Par l'honorable M. Girard :

Q. La chasse au gibier à plume est-elle considérable ? R. Oui, car il est très abondant, l'automne surtout.

Q. Et tout le gibier tué est consommé sur place ? R. Oui.

Q. Point d'exportation ? R. Non ; on n'a aucun moyen d'exporter le gibier.

Q. Mais il s'en vend sur les marchés ? R. Oui. En automne, le gibier est mis dans des barils, que les Sauvages amènent l'hiver sur leurs traînes.

Q. Combien se vend ce gibier ? R. Dix, quinze ou vingt-cinq cents la pièce.

Q. L'oie sauvage est-elle du nombre ? R. Oui, et elle vaut cinquante cents pièce—\$1 la couple.

Q. La perdrix et le faisan des prairies ? R. Lorsqu'ils sont abondants, ils sont très bon marché ; on les donne pour vingt cents la couple.

Q. Et les canards ? R. Pareillement ; tout dépend de leur abondance : quand l'année a été favorable aux éclosions, les marchés en sont pleins.

Q. Est-ce qu'il est tué beaucoup de cygnes ? R. Oui, dans la partie sud du pays.

Q. Fait-on la chasse à cet oiseau pour sa chair ? R. Oui, pour sa chair et aussi pour sa peau. Sa peau et sa plume se vendent. Le cygne est le moins bon à manger de tous nos oiseaux du Nord : sa chair n'est rien moins que délicate.

Par l'honorable M. Kaulbach :

Q. Est-il gros ? R. Très gros.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Vous avez aussi là-bas le pélican, je pense ? R. Oui, en très grande quantité. On l'emploie comme aliment, et on en tire de l'huile.

Q. Cet oiseau détruit-il beaucoup de poissons ? R. Beaucoup.

Q. Mange-t-il le frai ? R. Non, mais le poisson. Il se tient ordinairement sur les rivières, dans leurs parties peu profondes et engloutit ce qui passe à sa portée.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Le castor est-il commun ? R. Oui, très commun dans les localités boisées.

Q. Les Sauvages s'en nourrissent-ils ? R. Oui ; ils le mangent. Sa peau, comme vous savez, est très précieuse.

Q. En ménageant leur gibier et en ayant soin de ne point gaspiller le produit de leur chasse, les Sauvages pourraient-ils, selon vous, vivre par eux-mêmes ? R. Ceux du Nord ne reçoivent aucune assistance, c'est-à-dire les Sauvages avec lesquels il n'a pas été conclu de traités. Ils font la pêche en hiver et la chasse en été.

Q. Un grand nombre de Sauvages rationnaires ne reçoivent-ils pas, tous les ans, du gouvernement plus de vivres qu'ils n'ont droit d'avoir ? R. Le département se trouve dans la nécessité de laisser dormir les traités. S'il voulait strictement s'attacher aux conventions, les Sauvages mourraient de faim.

Par le Président :

Q. Cela arrive à l'égard de quels traités ? R. Oh, de tous les traités. Aucun ne peut être exécuté à la lettre.

Par l'honorable M. Macdonald :

Q. Les Sauvages sans traités réclament-ils une portion du territoire ? R. Oui.

Q. Laissent-ils les blancs s'établir sur ces terres ? R. Oui ; mais bien peu vont se fixer dans ces cantons du Nord-Ouest. Inutile de dire qu'on a des traités avec les Sauvages qui habitent la région agricole du pays.

Q. Que gagnent les autres à rester à part ? R. Rien. Il est vrai qu'on ne les a jamais invités à entrer en convention pour se placer sous le régime des traités. Les districts territoriaux ont été agrandis, ils s'étendent maintenant par delà le territoire cédé, et les Sauvages sur le territoire annexé demandent à être admis à la situation des autres.

Q. Les Sauvages du Nord s'obstinent, je suppose, dans leurs idées de liberté, d'indépendance ? R. Je répète qu'on ne leur a jamais rien proposé.

Q. Est-il arrivé que des Sauvages invités à entrer dans les traités n'aient pas voulu y prendre part ? R. Peut-être, à chaque traité, y a-t-il en quelques Sauvages qui se soient opiniâtrés à se tenir en dehors, pensant y trouver plus d'avantage.

Q. Ceux-là s'opposent-ils à la colonisation de leur pays ? R. Non, à l'exception de cas isolés. Les Sauvages les plus avancés aiment mieux avoir les mêmes chances que les blancs. Lorsque les premiers traités se firent avec les Sauvages, un grand nombre de métis y prirent part. Mais depuis ils ont demandé à ne plus être sous ce régime, ce qui leur a été accordé.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Est-ce qu'il y a beaucoup de Sauvages sachant lire et écrire ? R. Oui, beaucoup, dans tout le pays. Les uns lisent couramment le français et l'anglais ; les autres lisent le caractère syllabique.

Par le Président :

Q. Vous avez dit que les Sauvages de la région des bois ont de suffisantes ressources naturelles d'aliments ; il doit y avoir des temps où ces ressources sont plus que suffisantes ; où ils ont à portée, par exemple, infiniment plus de poisson qu'il ne leur en faut ? R. En effet, pendant la saison de pêche, ils pourraient en faire de grandes provisions ; mais ils sont insoucians et ne pensent jamais au lendemain.

Q. En leur offrant de leur acheter ce qu'ils ont de trop, pourrait-on se procurer quelque approvisionnement des mêmes produits naturels qu'ils consomment, pour les Sauvages des prairies ? R. Le transport serait, je le crains, si coûteux que ces subsistances reviendraient trop cher. Il n'y a pas là un chemin de fer. Et puis on se procure aujourd'hui le bœuf et le lard à bon marché dans tout le pays des prairies.

Q. Combien se vendent-ils sur pied ? R. Ils se vendent ordinairement, en viandes de boucherie, de sept ou huit cents à douze cents la livre. Le prix dépend de la localité.

Q. Quel est le prix d'un millier pesant de poissons blancs fumés, dans les lieux où ces poissons sont abondants ? R. En quelques endroits ils se donnent pour un prix insignifiant, un millier pesant pour \$2 ou \$3. Il y a dans les localités septentrionales des gens qui font métier d'en porter aux établissements, où ils le vendent de 10 à 15 cents la livre.

Q. Pourrait-on avoir, par exemple à l'embouchure de la Saskatchewan, où viennent des bateaux à vapeur qui desservent cette rivière et le lac Winnipeg, du poisson séché à \$2 ou \$3 le millier ? Quel serait le fret de Winnipeg—disons à Calgary ? R. Environ \$2 par 100 livres.

Q. Ce qui fait deux cents par livre ? R. Oui.

Q. Et on achèterait le poisson à un cent environ la livre ? R. Non, pas le poisson fumé, mais le frais.

Q. Le poisson fumé coûterait le double de ce prix ? R. Oui.

Q. Par conséquent, il reviendrait, rendu à certains points sur le chemin du Pacifique, à quatre cents la livre ? R. Oui, environ.

Q. Cela étant, ne serait-il pas avantageux d'introduire le poisson dans les rations fournies aux Sauvages occidentaux ? R. Comme ils ne sont pas accoutumés au poisson, ils goûteraient peu cette nouveauté, je le crains bien. Les Sauvages des prairies se nourrissent surtout de viande.

Q. Croyez-vous qu'ils voudraient du riz sauvage ? R. Le riz sauvage serait un aliment fort désirable, non seulement pour les Sauvages, mais aussi pour les blancs. c'est une nourriture excellente.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Croît-il abondamment dans le Nord-Ouest ? R. Oui, à l'est du lac Winnipeg.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le cultive-t-on autour des lacs, au nord de la Saskatchewan ? R. Non ; il ne se trouve nulle part à l'ouest du lac Winnipeg.

Q. Pourrait-il y croître ? R. Comme le pays de ce côté ressemble à celui où cette plante vient naturellement, je ne vois pas ce qui l'empêcherait de s'y développer.

Par le Président :

Q. A-t-il été fait quelque tentative en règle pour l'y introduire ? R. Non, pas à l'ouest de Winnipeg. Je crois qu'on l'a, avec succès, répandu dans quelques localités du pays où il croît naturellement.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Existe-t-il, au Nord-Ouest, quelque espèce de cèleri sauvage ? R. Non.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Je voudrais constater le degré d'éducation des Sauvages. Ceux parmi eux qui ont quelque instruction sont-ils meilleurs que les autres ? Sont-ils plus prévoyants ? R. Oui, ils sont bien meilleurs de toute façon. Ils sont plus adonnés au travail, plus industriels, beaucoup plus prévoyants, et se montrent soumis aux lois.

Q. Ainsi, entre les Sauvages ayant une certaine éducation et les autres, la différence est sensible ? R. Oui. Pour nos Sauvages du Nord, ils sont supérieurs en tout aux Sauvages du Sud.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Dans vos cantons y a-t-il beaucoup de Sioux ? R. Oui, un bon nombre.

Q. Ils ne sont inférieurs à aucune autre race indienne, n'est-ce pas ? R. Ils sont plus industriels et meilleurs de maintes façons que nos autres Sauvages. Ils travaillent bien, font de très bons serviteurs, sont très soigneux et très intelligents.

Q. Sont-ils fidèles ? R. Non, on ne peut se fier à eux. .. Les Sioux, au Nord-Ouest, sont en grande partie des réfugiés, qui ont pris part au massacre de 1863 dans le Minnesota. Après s'être arrêtés au Portage-la-Prairie et au Fort-Ellice, on les vit, en 1877-78, paraître dans la vallée de la Saskatchewan. Nous pensions pouvoir nous fier à eux ; ils se montraient amis des blancs, affectionnés, reconnaissants de la bienveillance qu'on leur témoignait. Mais lorsque les troubles éclatèrent sur la Saskatchewan en 1885, un grand nombre abandonnèrent les établissements pour aller se joindre aux insurgés, comme White-Cap et autres.

Par l'honorable M. Turner :

Q. On ne peut plus se fier à eux dès qu'ils ont senti l'odeur du sang. R. Cela est vrai.

Q. Ils sont enclins à la trahison ; mais tant que vous les avez en main, ils vous servent parfaitement... R. Les peaux de lièvres sont très employées à faire des couvertures de lit. Une couverture en lièvre est extrêmement chaude,—vraiment il n'y a rien de si chaud que cette fourrure. On coupe les peaux par petites bandes qu'on assemble, ce qui fait une excellente couverture.

Par le Président :

Q. "Quelles sont, parmi les espèces de plantes, etc., mentionnées par vous, celles qu'on pourrait transporter ou transplanter dans d'autres parties du Nord-Ouest ? et quels sont, selon vous, les districts où l'introduction en serait avantageuse aux populations blanches ou sauvages ?" R. A mon avis, il ne serait aucunement profitable de transplanter des plantes indigènes. Tous les légumes qu'on cultive ici peuvent.

facilement se cultiver au Nord-Ouest, et je crois qu'il vaudrait infiniment mieux chercher à introduire ces plantes domestiques que de répandre les plantes sauvages. On peut transplanter—facilement—presque tous nos arbrisseaux portant baies; je l'ai fait moi-même. Les gadelliers noirs et rouges reprennent bien, ainsi que les autres baccifères, à l'exception de l'atoca des marais et de l'atoca des mousses, dont la transplantation serait bien difficile.

Par l'honorable M. Turner :

Q. A-t-on fait des essais au Nord-Ouest pour y faire croître le pommier ? R. Oui, plusieurs, mais sans succès.

Par le Président :

Q. Avez-vous tenté de transplanter le prunier et le cerisier ? R. Oui et avec succès; le prunier reprend et profite bien sur un sol très argileux. En terre forte il réussit toujours.

Q. Et le cerisier ? R. Le cerisier noir et le petit merisier sont faciles à transplanter. Le pombina aussi.

Q. Quel effet la culture a-t-elle sur cet arbre ? R. Elle lui fait rapporter plus de fruit.

Par l'honorable M. Turner :

Q. La contrée de la Saskatchewan produit-elle la vigne sauvage ? R. Non; elle produit une plante sarmenteuse qu'on appelle le *plum white grape*.

Q. Dont le fruit est délicieux, n'est-ce pas ? R. Oui, très agréable.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Pouvez-vous nous dire à peu près la grosseur de la merise ? N'est-ce pas celle d'un pois ? R. Il y a différentes sortes de pois—je dirais la grosseur d'un pois moyen.

Q. Les pédoncules sont-ils assemblés en petits bouquets ? R. Oui.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Y a-t-il beaucoup d'érablières à la Saskatchewan ? R. Oui, l'érable à sucre se trouve sur les bords des rivières et des lacs, en grande quantité.

Q. Se fait-il du sucre par là ? R. Oui, la sève de cet érable produit un sucre excellent et un très beau sirop—qui, je pense, ne sont pas inférieurs en qualité à ceux qu'on fabrique ici. L'arbre se transplante très aisément.

Q. Le Nord-Ouest renferme-t-il des couches de sel ? R. Oui, en abondance, sans compter les sources salées.

Q. Où sont-elles ? R. Il y a de ces sources au lac Winnipeg, au lac Manitoba, au lac Winnipegosis et à la montagne Dauphin (*Riding Mountains*).

Q. En extrait-on du sel ? R. Oui, mais le fret est très coûteux.

Q. Trouvez-vous de ce minéral, au nord, jusqu'à la Saskatchewan ? R. Oui; il y a des sources salées; et au lac Athabaska, du sel en roches. On n'a qu'à le ramasser à la pelle. Tous les ans, il y a un bateau qui prend une charge de ce sel gemme pour les besoins du district de la région. Le sel est embarqué en son état naturel.

Q. On ne fait qu'abattre la roche de sel ? R. Oui. On va de même chercher la poix minérale qui sert là-bas à enduire les embarcations. Elle s'échappe ou suinte de terre.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. A-t-elle la même odeur que le bitume ordinaire ? R. Oui.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Je crois que le pétrole abonde dans le pays dont il s'agit ? R. Oui; mais les voies ferrées nous manquent pour l'exploiter.

Q. En trouve-t-on à Alberta ? R. Oui, qui sort de terre.

Q. Et du goudron aussi ? R. Non, il n'y a point de goudron minéral.

Par le Président :

Q. "Faites connaître au comité votre avis sur le meilleur moyen de repeupler des mêmes espèces de plantes, animaux terrestres et poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils ont disparu." R. Comme je le disais tout à l'heure, en ce qui concerne les plantes, je pense qu'au lieu de cultiver les espèces sauvages, on

devrait cultiver nos plantes domestiques. Cette culture serait toujours beaucoup plus profitable, et elle peut se faire si facilement qu'il n'y a aucun avantage à élever des plantes sauvages, le riz excepté.

Q. Cette réponse s'applique-t-elle au cerisier et au prunier ? R. Non ; pas aux arbres à fruits. La culture des arbres fruitiers est très aisée. On n'a réellement aucune peine pour transplanter les diverses espèces sauvages.

Q. Quels poissons ferait-on bien de choisir pour ensemençer les eaux où il ne se trouvent pas encore ou pour regarnir celles où ils sont trop en diminution ? R. Là où ils diminuent de nombre, si les lois sur la pêche étaient strictement exécutées, on les conserverait sans peine. Il y a, dans le nord de la région, quantité de lacs qui pourraient être ensemençés ; mais il faudrait que quelqu'un entreprît un établissement pour la fécondation artificielle et l'éclosion des œufs. Cet établissement, placé au Grand Rapide, sur la Saskatchewan, près du lac Winnipeg, serait dans une situation tout à fait centrale. Les poissons à choisir, selon moi, sont le poisson blanc, l'esturgeon, le brochet, la perche—toutes les espèces, en un mot, qui se trouvent dans le lac et la rivière.

Q. Le brochet est-il donc un poisson convenable pour repeupler les eaux appauvries ? R. Il y a beaucoup de lacs où les *minnows* pullulent ; c'est là qu'on devrait mettre le brochet, les *minnows* étant inutiles pour la consommation. Le brochet, poisson vigoureux, se maintiendra où les autres espèces ne pourraient vivre.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. L'achigan noir, qui se nourrirait pareillement de ces poissonnaillies, est préférable au brochet. ...R. En ce cas, c'est lui qu'il faut choisir.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Pensez-vous que le poisson puisse vivre dans les lacs salés ? R. Oui.

Q. Pourrait-il vivre dans le lac situé à une journée environ de Prince-Albert ? R. Non ; ni dans les voisins. Leur eau est alcaline. En été, lorsque les lacs ont une décharge, l'eau est moins mauvaise, et le poisson peut la traverser ; mais en hiver, lorsque les lacs sont gelés, l'eau plus alcalisée devient inhabitable : aucun poisson n'y pourrait subsister.

Q. Dans les lacs alcalins, dont l'eau n'est pas si mauvaise, pourrait-il vivre ? R. Non ; en été, comme je l'ai dit, il peut les passer s'il y a courant, mais il n'y vivrait pas.

Par le Président :

Q. Dans le lac du Diable, près de notre frontière, par exemple ? R. Ce lac est moins alcalin, je pense ; cependant, pendant l'hiver, toute vie animale doit prendre fin dans ses eaux. Il y a, il faut le remarquer, les eaux alcalines et les eaux salées. Dans certaines eaux salées, le poisson peut vivre et se multiplier parfaitement ; mais jamais dans les eaux alcalines, où le poisson mourrait certainement en hiver.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Le Nord-Ouest renferme-t-il beaucoup de lacs qu'on puisse proprement dire salés ? R. Il en renferme plusieurs.

Q. Vos lacs ne contiennent-ils que du poisson blanc ? R. Presque toutes les espèces de poissons se trouvent dans les lacs à eau douce.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. L'eau dans les lacs alcalins est trop forte pour que le poisson y vive ? R. Oui ; et il peut vivre dans les lacs qui sont légèrement salés.

Par le Président :

Q. "Veuillez indiquer, d'une manière générale, les meilleurs moyens d'effectuer les transplantations, repeuplements et introductions mentionnés dans vos précédentes réponses, et ce que coûteraient ces opérations ?" R. A combien irait la dépense, je ne le sais pas. Mais pour que les opérations soient menées à bonne fin, il faut que le gouvernement lui-même les exécute. Avec un établissement piscicole au Grand Rapide, il serait très facile de repeupler une grande partie des lacs. A mon sens, le Grand Rapide est un point central. On y aurait du frai en abondance et, en outre, on y trouverait un service de transport établi par eau des deux côtés.

Q. Ce serait, selon vous, un centre de distribution très convenable ? R. Oui.

Q. Et le lac formerait un réservoir pour conserver le poisson ? R. Oui.

Q. "Quelles sont les substances alimentaires, à la fois économiques et saines, qui peuvent être fournies aux Sauvages dans la disette ? Dans quels districts pourrait-on se les procurer, et à combien reviendraient-elles ?" R. Dans plusieurs parties du pays, on peut fournir aux Sauvages du poisson à fort bon marché, et c'est un aliment sain ; ailleurs on peut leur donner du bœuf, du lard et de la farine.

Q. N'ajoutez-vous pas le riz sauvage ? R. Oui, le riz sauvage.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. La pomme de terre réussit-elle partout—ou presque partout ? R. Elle réussit partout.

Q. Et mûrit-elle suffisamment pour pouvoir être replantée ? R. Oui.

Par le Président :

Q. "Quelles plantes indigènes sont susceptibles, selon vous, de s'améliorer, sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, par la culture ou par la greffe ou le bouturage ?" R. Pour les légumes sauvages, je ne les crois pas susceptibles d'amélioration. De fait, je ne crois pas que la culture d'aucun de ceux que nous avons au Nord Ouest soit jamais profitable ; mais les plantes à baies, par la simple culture, s'amélioreraient beaucoup, je pense.

Q. Quelle greffe conviendrait-il d'employer ? R. Aucune ; la simple culture. Nos baies sauvages sont excellentes déjà, et la saveur, ce me semble, n'on peut être améliorée, mais elles peuvent augmenter de grosseur par la culture en terre favorable.

Q. "Quels sont les grains, les herbes, les fruits, les racines et les légumes qui rendraient le plus, selon vous, par la culture imparfaite qu'emploient les Sauvages nouveaux dans l'art agricole ?" R. Pour les racines, ce sont les pommes de terre, les navets et les oignons, dont la culture est maintenant très étendue chez les Sauvages.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Les Sauvages aiment-ils l'oignon ? R. Beaucoup.

Q. Et la betterave ? R. Oui, la betterave, la carotte, le chou-fleur, etc.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Savent-ils comment cultiver ces légumes ? R. Fort peu encore, quelques-uns se sont mis à les cultiver.

Par le Président :

Q. Des témoins ont dit que l'orge et le maïs seraient utilement cultivés, parce que les Sauvages les emploient en soupe ? R. L'orge réussirait. Le maïs est une plante délicate, et je ne crois pas que les Sauvages puissent la cultiver heureusement. Mais l'orge est un produit assuré. Si on laisse ce grain mûrir trop, il s'égraine, et il y a une seconde germination.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Savez-vous si les Sauvages sont capables de cultiver les pois ? R. La difficulté est que les pois croissent avec trop d'exubérance et que le grain mûrit mal.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Ont-ils tenté la culture de la fève ? R. Oui, et avec succès.

Par l'honorable M. Sutherland :

Q. Ne pensez-vous pas que les pois viendraient bien dans une terre déjà cultivée depuis quelque temps ? R. Oui ; j'en ai fait moi-même l'expérience. Une autre difficulté est la forte rosée qu'on a depuis la fin de juillet et qui empêche les pois de mûrir comme il faut. Il y a trop d'humidité dans les pièces.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Elles sont alors attaquées de la rouille ? R. Oui. Les portions de la plante exposées au soleil mûrissent bien ; celles qui sont cachées, pas du tout.

Par l'honorable M. Turner :

Q. On serait porté à croire que les pois et les fèves sont faits pour réussir dans le pays... Le pois sauvage et la vesce y croissent ? R. Oui ; dans la région méridionale ils viendraient probablement très bien.

Par le Président :

Q. "Quels sont les meilleurs moyens à employer, soit séchage, fumage, etc., pour

conservent les produits alimentaires naturels du Nord-Ouest qui vous sont connus ?”
R. Toute espèce de viande est conservée, au Nord-Ouest, par le simple séchage au soleil. Le moyen est aussi sûr que facile. Coupée par tranches et desséchée au soleil, la viande peut se garder ensuite pendant des années. On fait aussi sécher le poisson de cette manière.

Par l'honorable M. Reesor :

Q. Sans sel ? **R.** Oui, sans sel. Très souvent la viande sèche est pilée comme le pemmican, et mêlée avec de l'huile de pélican.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Dites-vous que le poisson fendu, et desséché au soleil, se conserve sans autre préparation ? **R.** On le fume aussi, légèrement.

Q. Se garderait-il sans ce fumage ? **R.** Pas aussi longtemps, il faut le fumer.

Q. Mais vous ne savez ni la viande ni le poisson ? **R.** Jamais.

Par le Président :

Q. Vous avez indiqué la facilité avec laquelle ces produits peuvent être séchés et fumés, et se conserver ainsi très longtemps. Lorsqu'il y a besoin d'ajouter au poisson ou à la viande de la graisse, est-ce qu'on ne pourrait employer le suif domestique et faire, à l'aide de cette substance, un pemmican fort ressemblant à la préparation d'autrefois ? **R.** Oui, le suif des animaux domestiques vaut le suif même du bison.

Par l'honorable M. Girard :

Q. Un témoin nous a raconté qu'il s'était flatté un jour (c'était, si je m'en souviens bien, à une ré-erue) d'avoir porté par ses conseils les Sauvages et leur chef à entreprendre la culture de la fève. A leur demande, il leur avait donné pour la semence des petites fèves blanches ordinaires. Eux avaient promis de les mettre en terre. Il apprit ensuite qu'immédiatement après son départ nos Sauvages avaient fait cuire la semence et l'avaient mangée, jusqu'au dernier grain, pour n'en rien perdre. Faut-il voir là un trait caractéristique du Sauvage du Nord et du Sauvage du Sud ? **R.** Non, du tout.

Q. C'est un fait exceptionnel ? **R.** Oui ; peut-être les fèves avaient-elles été données trop tard pour être semées.

Par l'honorable M. Turner :

Q. Si vous aviez à former une plantation d'arbres, quelle exposition choisiriez-vous ? **R.** Si j'avais à ma disposition un coteau ayant sa pente vers le nord ou vers l'est, je crois qu'il n'y aurait pas une exposition plus désirable. J'ai remarqué que, sur toutes les collines et ravines, il y a un côté bien boisé et un côté nu, et que le côté sans arbres est toujours le versant méridional ou le versant occidental.

A ce moment, le sénateur Girard fait apporter un plat de pemmican de caribou, mêlé de farine et de pommes de terre ; il invite ses collègues à goûter de cette purée et à dire ce qu'ils en pensent.

L'honorable M. Turner :— Pour me servir d'une expression, qui, dans la bouche d'un Ecossais, est le dernier terme de l'éloge, “ ça n'est pas mauvais.”

L'honorable M. REESOR :— Je trouve cela fort bon, — plus agréable assurément que le hachis qu'on sert quelquefois sur certaines tables d'hôte.

L'honorable M. KAULBACH :— J'ignore ce que les Sauvages en pensent, mais le mets est agréable au palais d'un blanc. . . Je ne vois rien de meilleur.

L'honorable M. SUTHERLAND :— C'est véritablement une très bonne nourriture. Le principal avantage du pemmican est qu'en sa forme compacte il est facile à transporter ; aussi était-il autrefois presque nécessaire à ceux qui avaient à faire de longs voyages. Mais je ne sais pas qu'il ait aujourd'hui la même utilité dans le Nord-Ouest, excepté pour les postes éloignés. On peut maintenant y élever des bêtes à cornes et des cochons, et en employer la chair comme elle s'emploie dans les pays civilisés : à quoi bon retourner au pemmican ? Si ce n'est encore pour les longs voyages par les solitudes, quel avantage cette préparation aurait-elle sur les produits ordinaires, particulièrement lorsqu'on aura établi les voies ferrées dont la confection a été autorisée ces années dernières.

L'honorable M. MEYNER :— Mon sentiment est que ce mets-là peut plaire à n'importe quel homme. . . surtout à un Allemand.

L'honorable M. CARVELL :—Pour moi, je l'aime beaucoup, et si nous en avons eu ici à discrétion, j'aurais royalement lunched de pemmican d'original.

Le comité s'ajourne à demain.

SÉNAT, OTTAWA, mercredi 15 juin 1887.

Réponses de M. T. Beaufort-Hurlbert, LL.D., au questionnaire du comité sénatorial des produits alimentaires du Nord-Ouest.

1ère question.—Réponse : J'ai voyagé au nord du lac Winnipeg et remonté la Saskatchewan et l'Assiniboine. Je connaissais déjà les voyages et les récits de sir Alexander Mackenzie, sir John Richardson, Franklin, Thompson et autres explorateurs.

Réponse 2. Plantes : le riz sauvage, le navet ou carotte sauvage, le *blue berry* ou saskatoun, le prunier, le pimбина, l'atoca, le galellier, le groseillier, le fraisier, le framboisier, le houblon et la vigne sauvage.

Quadrupèdes : le caribou, l'original, le daim, l'antilope, l'ours, le lapin et le lièvre.

Oiseaux : le cygne, la poule ou faisane des prairies, le pluvier et la perdrix.

Poissons : le poisson blanc, le saumon, la truite commune ou mouchetée, le brochet et l'esturgeon ;—dans les localités occidentales et méridionales que j'ai parcourues.

Réponse 3.—Les arbres les plus convenables pour les transplantations sont le liard, le baumier Giléad, le tremble (*populus tremuloides*), l'épinette blanche, l'épinette noire, l'érable à feuilles de frêne (qui n'est pas proprement un érable), et le bouleau. J'indiquerai ci-après la partie des Territoires où ces arbres peuvent se planter le plus utilement.

Réponse 4.—Les arbres devraient être plantés en bosquets, surtout sur la frontière sud des Territoires.

Les lacs et les rivières abondent en poissons blancs ; mais on pourrait mettre dans leurs eaux quelques variétés de la truite, de l'achigan, de la perche et du poisson blanc des provinces d'Ontario et de Québec.

Réponse 5.—Voir plus loin.

Réponse 8.—La vigne sauvage par hybridation, comme on a fait en Ontario. La prune s'améliore aussi par la culture, comme tous les petits fruits.

Réponse 9.—Le blé, le seigle, l'orge, la pomme de terre, le navet (de Suède) et toutes les racines en général ; les petits fruits.

Réponse 10.—Le poisson blanc, pour les grands lacs, ainsi que la truite saumonée. A remarquer que le poisson blanc est mangé par la truite saumonée, et qu'il ne mange aucun poisson.

A l'égard des petites rivières et des petits lacs, l'introduction des variétés de truites qui se plaisent dans les eaux semblables, d'Ontario et de Québec, serait, sans aucun doute, très avantageuse.

Réponse 11.—A cette époque, la nourriture des Sauvages consistait principalement en chair de buffalo (le buffalo est le bison, bien différent du buffle asiatique,—étant beaucoup plus petit et couvert de poils plus longs), en oiseaux et en poissons. Je parle ici des Indiens menant la vie de sauvages. Ceux qui étaient employés par la Compagnie de la baie d'Hudson en recevaient de la farine et du lard.

Note (a).—Le baumier, le liard, l'érable à feuilles de frêne, l'épinette (un *abies*), le bouleau, l'orme, l'érable dur ou à sucre (*acer saccharinum*), l'érable tendre ou blanc (*acer dasycarpum*), en lieux humides ; le cèdre blanc, en sols pierreux ; le frêne—frêne blanc, frêne noir et frêne des marais.

Les arbres à feuilles caduques se trouvent surtout dans l'intérieur du Nord-Ouest, où les étés sont très chauds ; les conifères sur les bords de la mer, et lorsqu'ils se rencontrent parmi les essences à feuilles caduques, sur les sols froids et les hauteurs. Le long de la base orientale des montagnes Rocheuses et dans tous leurs enfoncements, les arbres les plus communs sont les conifères—le pin de Douglass (un *abies* et non pas un pin véritable), l'épinette blanche et l'épinette noire. A l'est des montagnes,

les versants sont le plus souvent couverts de bois épais d'épinettes ; les terrains argileux, lorsqu'ils portent des arbres, des trembles (*populus tremuloides*). Sur les sols forestiers humides, près des montagnes, et jusqu'aux rivières Athabaska, la Paix et Mackenzie, vers le nord, cette espèce de peuplier, prend un développement énorme — sept ou dix pieds de diamètre.

Dans les parties orientales du Nord-Ouest, se rencontre le pin de Banks ou pin gris, diamètre de douze pouces ; et sur le littoral sud de la baie d'Hudson, le même arbre haut de cent pieds et ayant deux pieds de diamètre. Le *pinus contorta* est répandu depuis les sources de l'Athabaska, à travers les montagnes Rocheuses, et forme d'épaisses forêts de plusieurs milles d'étendue.

On n'a pas assez considéré la valeur comparative des prairies et des forêts. L'absence de bois est indubitablement causée surtout par un défaut du climat, — l'insuffisance d'humidité. Les zones des sécheresses d'été, dans l'ancien et le nouveau monde, correspondent exactement aux superficies des régions sans arbres. Ce défaut étant permanent, son effet doit se faire sentir avec une intensité croissante sur toutes les végétations. Un climat qui détruit ainsi les essences forestières ne saurait être propice à aucun arbre fruitier ni même aux plantes principales de la zone tempérée.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les superficies où mûrissent les céréales, les grains grossiers, les racines, les espèces de fruits septentrionales et les herbes sont immenses. Sir John Richardson a trouvé du blé heureusement venu à sa maturité au nord du grand lac des Esclaves, au-dessus du 60^e degré de latitude ; et l'évêque Taché au 62^e. Sur ce continent, il ne peut se cultiver avec profit au sud du 39^e degré dans l'intérieur, ni passé le 42^e dans les contrées littorales, excepté certaines localités, à de grandes altitudes par exemple. Le Canada occupe donc une situation exceptionnelle parmi les régions favorables au blé. Le seigle et l'orge mûrissent jusqu'à quatre ou cinq degrés plus loin, au nord, que ce grain. Les racines vigoureuses et les herbes ont une limite encore plus reculée. En nombre rond, il y a probablement 400,000 milles carrés où le blé blanc peut réussir, à l'ouest du lac Supérieur, à l'est des montagnes Rocheuses ; et les surfaces propres à la culture de l'orge, du seigle, des racines, des herbes, sont plus grandes encore. Comme en toute contrée, il se rencontre là des localités infertiles ; mais le Nord-Ouest, arrosé par tant de grandes rivières, dont les vallées contiennent les plus beaux sols à céréales, a une moindre proportion de mauvaises terres que la plupart des autres pays.

En Europe, la vigne mûrit jusqu'au 51^e et 52^e degré. Comme dans les parties intérieures des Territoires du Nord-Ouest les températures d'été sont plus élevées qu'aux latitudes parallèles de l'Europe, la vigne y mûrirait même au delà de cette latitude. On la trouve à l'état sauvage au Nord-Ouest jusqu'au 51^e degré.

Le pommier, de même que les céréales, a son habitat propre au nord de l'isotherme estival de 70 degrés, dans les parties les plus fraîches de la zone tempérée, — zone des pluies d'été. Dans les climats plus chauds, le fruit, quoique de bonne grosseur, est inférieur en qualité. La pomme canadienne est le type des espèces excellentes, même aux États-Unis. En Europe, la pomme mûrit jusqu'à la latitude 64, et réussit parfaitement jusqu'au 60^e degré. Au Nord-Ouest, la superficie sur laquelle ses variétés septentrionales pourraient se cultiver égalerait presque la circonscription du blé.

Question 3.—Districts favorables pour les transplantations.—On pourrait faire des transplantations d'arbres sur la frontière méridionale du Manitoba et des Territoires. Il serait bon de commencer en petit, par de simples opérations expérimentales, pour déterminer la valeur des arbres et le coût des travaux.

Les premières espèces à planter sont des variétés de peupliers, telle que le baumier Giléad ; puis, lorsque ces arbres auraient atteint une hauteur suffisante pour abriter de jeunes tiges, de planter parmi eux d'autres essences plus précieuses, comme l'érable à feuilles de frêne, l'érable tendre, l'érable dur, le bouleau, le chêne (rouge), l'orme, le frêne (espèces noire, blanche et des marais), le prunier, le petit merisier le pommier (les espèces vigoureuses), les vignes (les espèces qui se trouvent dans nos bois).

Toute région sans pluie durant les mois d'été est sans forêts aussi, et sans arbres. Je fais abstraction ici des bords des rivières et des terrains élevés. Régions arides,

régions nues ; témoin les Saharas, l'Égypte, l'Arabie, une partie de la Palestine, la Tartarie indépendante et la Mantchourie, étendue de 9,000 milles depuis la côte occidentale de l'Afrique jusqu'au grand désert de Cobi, au nord de la Chine. Ces régions sans pluie se déroulent, dans la direction des vents dominants, du sud-ouest au nord-est.

Il en est de même pour le grand désert américain, qui de la côte sud-ouest de l'ancienne Californie va au Mississipi, à l'est, et à l'Amérique anglaise, au nord. De même aussi, pour certaines régions de l'Australie.

Le désert américain, terre sans pluie, presque sans rivières, terres sans arbres, s'étend du sud-ouest au nord-est, suivant le cours des vents dominants, qui sur ce continent soufflent pour ainsi dire invariablement du sud-ouest au nord-est.

Les parties méridionales du Manitoba et des Territoires, à l'ouest, sont situées sur les confins nord et nord-est des régions découvertes, et reçoivent, en été, les vents secs et brûlants de ces plaines surchauffées. Ces vents du sud-ouest viennent du Pacifique tout chargés de vapeurs, qui se condensent en pluie et en neige sur les régions de l'Amérique anglaise couvertes de bois et où partant la terre est plus fraîche.

Si donc on plantait des forêts dans les parties méridionales du Nord-Ouest, pour mettre le sol à couvert des rayons directs du soleil, la fraîcheur exhalée par ces forêts ferait condenser la vapeur que les vents tiennent en suspension, et qui produirait des pluies pendant l'été, dans le sud du Manitoba et des Territoires, comme elle y produit aujourd'hui de la neige pendant les mois froids.

En voyant diminuer la quantité de pluie dans l'Europe centrale, à mesure que disparaissaient les forêts, les gouvernements, d'après l'avis de commissaires savants en cette matière, ont fait exécuter des reboisements considérables ; maintenant, en Allemagne, en Autriche, dans l'est de la France, dans l'ouest de la Russie, et sur quelques points de l'Égypte, le voyageur trouve des peuplements de jeunes arbres là où avaient existé autrefois (j'excepte l'Égypte) des forêts épaisses. Ces jeunes bois ombragent le sol, et empêchent la rapide évaporation qui se fait en été dans les régions découvertes. La terre sous les arbres garde davantage l'eau à sa surface, s'en imbibe et la cède peu à peu aux sources, aux ruisseaux et aux rivières, pendant les mois chauds. Cela a pour résultat qu'au printemps les rivières n'ont point de débordements dévastateurs et qu'en été, elles ne perdent pas leur courant et ne se dessèchent point.

L'honorable William J. Macdonald, sénateur, de Victoria, Colombie-Britannique, est interrogé comme suit :

Q. " Quelles parties de la région du Canada située à l'ouest du lac Supérieur avez-vous parcourues, et quelles autres parties en connaissez-vous par les rapports de personnes dignes de foi ? " R. Je connais peu la partie montagneuse de la Colombie-Britannique. D'après ce que l'on en rapporte, elle contiendrait plusieurs métaux précieux : or, argent, etc. Je connais plus particulièrement la partie littorale de la Colombie et l'île Vancouver. A l'égard des plantes, s'il s'agit dans la seconde question sur cette feuille de celles qui sont comestibles, notre seule plante sauvage de ce genre est le *camass* (*pomme blanche*) ; c'est une racine grosse à peu près comme un oignon ordinaire.

Q. Dans quelles localités croît-elle ? R. Dans plusieurs ; elle se plaît sur une terre passablement découverte et où poussent les jagères.

Q. C'est la racine qui est bonne à manger. R. Oui. Cette plante a une jolie fleur bleue. Le *camass* était, avant l'introduction de la pomme de terre, le principal produit végétal employé pour la nourriture. Il se récoltait le printemps, et on le conservait dans des pots ou des sacs pour le consommer pendant l'hiver.

Q. La récolte s'en faisait-elle de bonne heure le printemps ? Était-il bon à manger avant la pomme de terre ? R. Oui, on le récoltait avant le temps où celle-ci mûrit ; mais à mesure que le pays se colonise et se couvre de clôtures, la consommation du *camass* diminue et cesse partout. On plante la pomme de terre en grande quantité, parce que ce tubercule est plus facile à cultiver et qu'il offre un meilleur aliment...

En ce qui concerne les animaux, nous avons le daim ou chevreuil, le wapiti et l'ours. Les daims sont si nombreux qu'on les tue pour leur peau.

Q. Avez-vous le phoque ou seal à fourrure? R. Oui. Cet animal voyage entre la Californie et l'Alaska, et nos chasseurs vont l'attendre au passage, lorsqu'il descend du Nord. Ils ont une flottille considérable de goëlettes à vapeur pour ces expéditions.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la valeur, aux ventes de Londres, des envois de fourrures de la Colombie? R. Non, je ne le puis pas.

Q. Approximativement? R. Il y a des goëlettes qui rapportent pour \$20 ou \$30,000 de pelleteries après une campagne de trois mois.

Q. Y a-t-il beaucoup de goëlettes aussi heureuses? R. Oui, une vingtaine, je suppose... Les Sauvages, de leur côté, vont à la chasse de ce phoque sur leurs canots, et font de belles captures. On prend aussi des phoques communs, mais cette chasse est beaucoup moins importante.

Q. A-t-on, dans votre province, cherché à domestiquer de ces animaux? R. Non. En Californie, un aquarium contient une espèce d'otarie qu'on y appelle lion marin, animal de grande taille, qui abonde sur les rochers, le long des côtes de cet Etat. Le gouvernement américain veille avec soin à sa conservation. Défense absolue de le tuer. Mais les lions marins dévorent le poisson; et celui-ci est devenu très rare devant San-Francisco.

Par l'honorable M. Carvell:

Q. Pourquoi y protèze-t-on cette espèce de phoque? R. Pour l'amusement du public. Les lions marins jouent ensemble comme une bande d'écoliers; et il est très amusant de suivre de l'œil tous leurs mouvements. Ils sont énormes—six ou sept pieds de longueur. A San Francisco, les plus vieux ont leurs noms propres; c'est Ben Butler; c'est le général Grant, etc.

Q. Ces animaux vivent-ils longtemps? R. Oui, sans doute, car plusieurs individus sont d'anciennes connaissances.... Pour revenir aux animaux de notre pays, la Colombie compte parmi ses quadrupèdes toutes les espèces sauvages à fourrure: l'ours gris, l'ours noir, l'ours brun; le loup noir, le loup gris; le lynx; le castor, la martre et les autres variétés de l'espèce martre; le renard rouge et le renard argenté.

Par le Président:

Q. Toutes les espèces, en un mot, qui se rencontrent dans l'Est? R. Oui, peut-être davantage. Nous avons aussi le carcajou et la loutre; l'espèce la plus précieuse de toutes est la loutre de mer, dont une peau, de bonne grandeur, vaut environ \$200. Elle est recherchée surtout en Chine, où les riches font doubler leurs vêtements d'hiver de cette fourrure magnifique.

Q. Vous avez dit que les daims sont très nombreux en Colombie? R. Oui, les daims et principalement les chevreuils.

Q. Vous avez le wapiti? R. Oui; mais il n'est pas si commun.

Q. Le trouve-t-on dans plusieurs localités? R. Dans l'île Vancouver surtout... Il y a un bon débouché en Californie pour les pelleteries.

Q. Y a-t-il beaucoup de vos produits alimentaires, soit poisson ou viande, qui puissent être employés à nourrir les Sauvages dans les montagnes Rocheuses? R. Oui; notre saumon surtout, dont les pêcheurs font sécher, tous les ans, de grandes quantités.

Q. Combien se vend-il? R. Ah! pas cher; mais je n'en puis dire le prix. Il est consommé principalement par les Sauvages. Ce poisson fumé est très insipide. Les Sauvages le font tremper dans de l'huile, et le mangent avec des baies. Mais le saumon préparé en conserves, dans des boîtes, serait un article tout à fait propre à la consommation, et, je suppose, un aliment économique au Nord-Ouest.

Q. Le saumon fumé reviendrait-il, pour la nourriture des Sauvages, à aussi bon marché que les vivres qu'on leur donne maintenant? R. Assurément,—à meilleur marché.

Q. Et le saumon en boîtes? R. A un seul village, dans la Colombie, les Indiens ont préparé en conserves, l'an dernier, pour \$40,000 de saumon; et ces mêmes Indiens ont, en outre, produit une quantité considérable de pelleteries—pour la valeur, probablement, d'une vingtaine de mille piastres. C'est ce village civilisé que le gouvernement est en train de détruire.

Q. Vous parlez du village de Metlakahtla ? R. Oui.

Q. Quel est le prix moyen du saumon en boîtes ? R. Environ \$1 ou \$1.25 la douzaine de boîtes d'une livre.

Q. Combien coûterait le transport à Calgary, par exemple ? R. J'ignore quels seraient les taux. Peut-être un taux spécial d'un cent par livre. Le saumon est très abondant le long de la côte, mais il faudrait cependant pourvoir à sa conservation. Si on n'observe pas la loi qui en prohibe la pêche dans nos rivières pendant une certaine saison, nos rivières seront bientôt dépeuplées comme le sont beaucoup de celles d'ici. Nous avons aussi en abondance toute sorte d'oiseaux sauvages, tels que canards, oies et grues. Les cygnes ne sont pas nombreux. Nous avons la perdrix des saules, la perdrix commune et la caille de la Californie. Cette dernière, qu'on a introduite dans le pays, s'y répand très rapidement. On a apporté pareillement le faisan d'Angleterre, qui s'est fort bien naturalisé ; mais je crains qu'il ne soit pas assez farouche et ne puisse se garder du fusil du sportsman. Dans mon jardin, à Victoria, j'ai souvent vu jusqu'à douze de ces oiseaux à la fois sur la pelouse. Ils étaient si peu craintifs que rien ne m'aurait été si facile que de les tirer. Je crois qu'une loi a été rendue pour en défendre la chasse pendant deux ans ; mais j'ai peur que, lorsque la défense sera levée, les chasseurs ne les tuent tous en très peu de temps.

Q. Le climat du Nord-Ouest est-il le même que celui de la Colombie, où se trouve et se plaît la caille ? R. Non, je ne le pense pas. La caille se rencontre surtout dans l'île Vancouver. J'ignore si elle se montre dans la partie nord de l'île. J'é crois qu'elle se tient surtout dans la partie sud, où le climat est semblable à celui de l'Angleterre :—très peu de neige et de gelée, avec un printemps toujours prompt. Il est probable qu'elle se plairait partout le long de cette côte. Il y a une multitude d'oiseaux plus petits, au joli plumage, pur gibier de savants seulement, et qu'on admire pour leurs brillantes couleurs.

Q. Le moineau anglais, l'avez-vous aussi ? R. Non, heureusement non.

Q. Pouvez-vous nous donner quelque idée des procédés employés par les Indiens de la Colombie pour conserver le poisson, la viande ou le gibier ? R. Le moyen ordinairement usité est le séchage au soleil. L'Indien fait sécher au soleil les viandes et le poisson.

Q. Et combien de temps se conservent-ils ensuite ? R. Longtemps. Le flétan, coupé par tranches très minces, se place sur des échafauds pour être exposé au soleil ou le dessèche... Un merveilleux poisson que nous avons en Colombie, c'est l'oolachan, ou poisson-chandelle, ainsi appelé parce qu'il brûle comme une chandelle en effet. On en tire une huile recherchée par les Sauvages, qui l'achètent aux pêcheurs pour des fourrures ou du poisson. Ils mêlent cette huile avec toute espèce de baies, telles que le bluet, et ce mélange est agréable au goût.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. L'huile d'oolachan n'est-elle pas employée aussi en médecine, et réputée supérieure à l'huile de morue, d'autant qu'elle n'est pas adultérée comme cette dernière ? R. Oui ; les médecins la préfèrent à l'huile de foie de morue. L'oolachan fait une délicieuse sardine. Il prend bien le sel, et en salaison est exquis à manger. Nous avons diverses sortes de morues. On prétend avoir trouvé sur nos côtes la vraie morue de Terre-Neuve. Il y a une espèce de morue noire et une autre espèce qui est hybride—un poisson long, noirâtre et excellent. Le flétan abonde, ainsi que le hareng et l'éperlan.

Q. Votre hareng est-il le même que celui des côtes atlantiques ? R. Il n'est pas aussi bon ; ne se sale pas aussi bien ; du moins on n'a pas encore trouvé le moyen d'en faire une salaison parfaite. Mais on en fait de bons *bloaters*.

Q. Est-il gros ? R. Pas bien gros.

Q. Avez-vous le maquereau ? R. Non, aucune espèce de maquereau.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. L'esturgeon ? R. Oui, l'esturgeon se trouve dans nos rivières ?

Q. Est-il commun ? R. Non ; on n'en fait pas grand compte. Il n'est pas rare, cependant, sur les marchés le printemps. Nous avons le murlan, mais point l'aigrevin (*haddock*). Point de homards, mais des crabes et des crevettes en quantité ; des huîtres aussi, petites et délicieuses.

Par le Président :

Q. Y a-t-il d'autres sortes de mollusques ? R. Oui, des moules, des patelles, des vignots et des clams. Le clam est un des principaux aliments des Sauvages, qui le font sécher au soleil pour le conserver jusqu'à l'hiver.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Vous avez dit qu'ils conservent le flétan en le desséchant ; mais tout leur procédé consiste-t-il à couper le poisson frais en tranches minces et à le faire sécher au soleil ? R. Voilà tout.

Q. Mais il me semble que ce simple séchage ne peut l'empêcher de se corrompre ? R. Pardon... Il est réduit en tranches fort minces, dans le sens de la longueur et non en travers. Sec il se garde longtemps.

Q. Pourrait-il se garder une année entière ? R. Une année entière.

Par le Président :

Q. Vos côtes nourrissent-elles des poissons de proie—des requins ? R. On prend quelquefois sur nos côtes des requins et des baleines.

Q. Ils habitent surtout le Nord, je suppose ? R. Oui, vers le détroit de Behring. La baleine était l'objet d'une industrie considérable sur la côte avant la découverte des huiles de pétrole et autres pour l'éclairage. Les îles Sandwich étaient le rendez-vous de flottes de baleiniers américains et anglais. Tout cela est changé. C'est à peine si quelques navires armés pour la grande pêche y reparaissent encore.

Q. Votre meilleure morue vaut-elle la morue de Terre-Neuve ? R. Je ne pense pas. Il ne s'en fait guère de salaisons. Ce poisson se mange frais.

Q. Frais, est-il aussi bon que l'autre ? R. Je ne pense pas... Je tiens à dire en passant que les Sauvages de la Colombie-Britannique ne sont jamais dans la disette de vivres. Ils en ont au contraire en abondance, surtout du poisson et des mollusques. Ils se procurent, par la traite, du sucre, de la farine et du biscuit. Ils aiment beaucoup le biscotin que les Américains appellent *cracker*.

Q. Avez-vous mentionné vos poissons d'eau douce ? R. Il va sans dire que nous avons la truite et, en un mot, toutes les espèces des lacs et des rivières.

Q. Entre autres, le poisson blanc ? R. Il se trouve dans les lacs de la terre ferme ; mais il n'y est pas fort abondant... Le saumon remonte la côte pendant des centaines de milles, et les Sauvages se font alors des provisions de ce poisson pour leur consommation d'hiver.

Par l'honorable M. Carvell :

Q. Ils sont plus prévoyants que les Sauvages de l'Est. R. Oui ; quoique l'hiver ne soit pas rigoureux sur la côte, ils se précautionnent contre le besoin... Quant à la transplantation des arbres, je crois que le comité est maintenant assez éclairé pour se passer de mes renseignements. Il y a probablement en Colombie quelques arbres capables de supporter l'hiver du Nord-Ouest. Notre climat est humide et doux.

Q. La Colombie possède-t-elle l'érable ? R. Oui.

Q. A-t-elle nos deux espèces ? R. Non, elle n'a point l'érable à sucre ; mais l'érable à grandes feuilles—l'érable sycomore.

Q. Vous avez le châtaignier et l'épinette de Norvège, je suppose ? R. L'épinette de Norvège et autres arbres croissent parfaitement dans le pays.

Q. Mais le châtaignier ? R. Le châtaignier aussi. Je n'ai vu, en fait d'arbres à noix, que le noisetier croître à l'état sauvage. Nous n'avons pas le noyer cendré ou tendre.

Q. Le hêtre ? R. Est très rare en Colombie. Le principal arbre à bois est le pin—le sapin de Douglas, qui parvient à une grande hauteur. C'est l'espèce la plus marchande. Nous avons une autre belle essence appelée le cèdre jeune, qui croît dans la partie nord du littoral. Son bois, très odorant, a un grain fin et prend un beau poli. Il est à la fois recherché pour l'ébénisterie, la construction navale, etc.

Par l'honorable M. Almon :

Q. Quel aspect a cet arbre ? R. Il paraît un peu rabougri ; mais il est très bon ; son grain est serré et dur.

Q. Il y a une espèce de santal qui croît dans les îles Sandwich : cet arbre croît-il aussi dans l'île Vancouver ? R. On n'a jamais tenté de l'y cultiver.

Par le Président :

Q. Quelle est votre richesse en arbres fruitiers ? R. Les pommes, les poires, les cerises, les pêches mûrissent en lieux abrités. Il faut cultiver les pêches dans une exposition sud où ils ne sentent pas les vents. Il règne presque constamment, en été, un vent du sud-ouest sur la côte colombienne; la température n'est jamais ni trop chaude ni trop froide. Nous n'avons pas de chaleurs suffisantes pour mûrir le raisin et la pêche, à moins que ces fruits ne soient à l'abri des vents; bien garantis, ils prennent tout leur développement.

Q. Le climat, je suppose, est humide ? R. Oui, jusqu'au mois de mars, où il devient très beau. Il y a fort peu de pluie en été. Nous avons pendant quatre ou cinq mois une température comme celle dont nous jouissons ici actuellement; pas si chaude cependant. Il y a une grande variété de fleurs sauvages, telles que le pied-d'alouette, le lupin, la colombine ou ancolie, la rose, etc.; quant aux fleurs cultivées, soit anglaises ou américaines, elles réussissent parfaitement dans nos jardins.

Q. Je suppose que vous n'avez aucune de ces plantes du genre cactus que nous avons au Nord-Ouest ? R. Non.

Q. Le riz sauvage croît-il en Colombie ? R. Je n'y ai jamais rencontré cette plante.

Par l'honorable M Almon :

Q. La bruyère d'Écosse y croît-elle ? R. Non; il y pousse un arbrisseau qui ressemble beaucoup à la bruyère; mais ce n'est point la vraie bruyère dont vous parlez.

Par le Président :

Q. Quel est votre plus gros arbre ? R. Les arbres ayant douze pieds de diamètre, à quatre ou cinq pieds de la racine, soit trente-six pieds de tour, sont très communs chez nous.

Q. Quelle sorte est-ce ? R. Des cèdres. Les pins n'atteignent pas cette dimension.

Q. Quels sciages fait-on avec ces gros bois ? R. On les utilise très peu. Les arbres abattus sont ordinairement brûlés. On en emploie une certaine quantité à confectionner du bardeau.

Q. A quelle hauteur parviennent ces cèdres ? R. A deux cents pieds environ.

Q. Quelle est la hauteur du tronc jusqu'aux branches ? R. On rencontre fréquemment de magnifiques cèdres, gros de trois ou quatre pieds, hauts de cent cinquante, dont la tige monte jusqu'à cinquante ou soixante pieds sans une branche. Ceux-là sont coupés pour faire des poteaux de clôture et du bardeau. Ils sont parfaitement droits.

Q. Les plus gros cèdres que vous ayez vus pouvaient avoir douze pieds de diamètre ? R. Oui, environ.

Q. Le pin croît-il autant ? R. Il est aussi élevé, mais non pas aussi gros.

Q. Avez-vous une saison sèche et une saison humide ? R. Les saisons sur la côte et à deux cents milles à l'intérieur sont bien différentes.

Q. Quand la saison des pluies commence-t-elle sur le littoral ? R. Ordinairement, en novembre.

Q. Et combien dure-t-elle ? R. Elle ressemble tout à fait au temps qu'on a en Angleterre : il y aura, par exemple, trois ou quatre jours pluvieux, puis trois ou quatre semaines de ciel clair.

Q. Les brumes sont-elles fréquentes ? R. Nullement; les brumes sont rares. Décembre, janvier et février sont nos mois d'hiver. L'hiver dernier, il y a eu beaucoup de pluie en janvier, mais ni gelée ni neige. En février, il a fait une gelée très forte; le thermomètre a marqué quatre degrés au-dessus de zéro, et nous avons eu de la neige sur la côte. Ensuite le temps s'est radouci et nous avons eu une température délicieuse en mars et dans les premiers jours d'avril.

Q. A quelle époque se font les semailles ? R. En mars et avril.

Q. Plus tôt qu'ici ? R. Oui.

Q. Et les récoltes ? R. La récolte du foin se fait à l'heure qu'il est, en juin, dans certains endroits; plus tard dans les lieux bas. En Californie, la fenaison est déjà terminée.

Q. Vous avez une délicieuse température de mars à novembre, n'est-ce pas ?
R. Oui ; à Kamloops tout ce temps est sec, et il faut recourir à l'irrigation pour avoir des récoltes. Quand vient l'hiver, il y tombe de la neige au lieu de la pluie, et la mercure y descend très bas—entre dix et vingt degrés au-dessous de zéro.

Q. Est-ce qu'il tonne souvent dans votre pays ? R. Non, rarement.

Q. Mais vos orages mêlés d'éclairs et de tonnerre sont terribles ? R. Du tout ; il tonne et éclaire un peu de fois à autre, très rarement, en septembre plus particulièrement.

Q. Quelle est votre température d'été la plus élevée et votre température d'hiver la plus basse ? R. La température descend quelquefois au-dessous de trente-cinq ou quarante degrés en hiver, et s'élève rarement au-dessus de soixante ou soixante-dix en été. Cela est dû à la brise qui souffle de la mer.

Q. Quels sont les vents dominants ? R. Le sud-ouest. Le vent du sud-est amène la pluie ; il vient tout droit des montagnes américaines.

Q. Avez-vous quelquefois de fortes tempêtes ? R. Oui, de fortes tempêtes. Non pas cependant de ces coups de vent qui arrivent sur les côtes d'Europe.

Q. Mais votre côte est-elle dangereuse à cause de ses tempêtes ? R. Le rivage occidental de l'île Vancouver, et la côte, en descendant, jusqu'à San-Francisco, sont rocheux, et présentent plusieurs caps, ce qui les rend dangereux. Entre l'île et la terre ferme, le détroit est très beau. On y entre de la mer, et pendant soixante milles on y a une eau calme et unie.

Q. Une fois là, le navigateur est rassuré ? R. Il n'y a pas d'ancrage, mais le vent y souffle toujours soit d'en haut ou d'en bas.

Q. Hors de l'île Vancouver, y a-t-il des mines de charbon ? R. Oui ; il y a du charbon dans d'autres parties du pays ; mais il n'est pas exploité. Il existe de l'anthracite à l'île de la reine Charlotte, plus au nord. La houille à Vancouver, autant qu'on la connaît, est bitumineuse ; il n'y a point d'anthracite ; tandis qu'à l'île Charlotte, il n'y a que de l'anthracite, paraît-il.

Q. Avez-vous des mines de fer ? R. L'île appelée Texada n'est pas autre chose que du fer.

Q. A quelle distance est-elle des plus prochaines houillères ? R. A vingt ou trente milles. Elle est située à peu de distance au nord de la mine de charbon de Nanaimo.

Q. L'île Vancouver contient sans doute nombre de petits lacs et de cours d'eau ?
R. Oui.

Q. Sont-ils poissonneux ? R. Oui ; la pêche à la truite y est particulièrement bonne.

Q. Y trouve-t-on notre truite saumonée des lacs ? R. Je ne sais. Nous avons une truite saumonée d'eau salée.

Q. Est-ce que le saumon est pêché chez vous comme ici, dans les embouchures des fleuves aussi bien que sur les fleuves mêmes ? R. La pêche en commence à la mer, avec des filets. Les Sauvages emploient la ligne traînante à *cuiller*, et pêchent plus ou moins pendant toute l'année. L'hiver, on prend des pièces superbes, pesant jusqu'à trente livres. J'ai vu de ma porte les Sauvages en capturer de cette taille. J'ai vu l'un d'eux en pêcher quatre dans une matinée, à la trôle. Ils remontent les rivières trois ou quatre cents milles, à la suite du saumon. Rendu là, ce poisson est épuisé, à le museau usé, et sa chair est molle et flasque.

Q. Est-il impropre à la consommation ? R. Non ; c'est encore le meilleur poisson qui se trouve dans cette localité. Les Sauvages le font sécher et le consomment.

Q. Le saumon dans les rivières ne mord pas à la mouche, me dit-on ? R. Je suppose alors que c'est parce que leurs eaux sont troubles. Lors de la montée du saumon, elles reçoivent la décharge des torrents produits par la fonte des neiges. Les eaux du Fraser ont alors une couleur de lait, et le saumon, probablement, ne verrait point la mouche. Il prend avidement la *cuiller* à la mer, dont l'eau est toujours limpide. J'ai eu connaissance qu'un homme a capturé à lui seul, en une journée, soixante saumons à la trôle.

Q. Est-ce la tiédeur de l'eau, dans les rivières loin de la mer, qui rend le saumon flasque ? R. Non ; c'est, je pense, son état d'épuisement. Il monte, monte tant qu'il

pent vers les sources pour frayer. Nos gens ont deux théories ; les uns prétendent que l'individu qui monte frayer ne redescend pas. D'autres disent qu'après avoir déposé son frai il retourne à la mer. Le point n'a pas encore été décidé. Mais, comme les partisans de la seconde opinion le font remarquer, si les saumons, après la fraïson, ne revenaient pas à la mer, on ne retrouverait pas de gros individus parmi les petits.

Q. Sur la côte du Pacifique, comme sur celle de l'Atlantique, les saumons reviennent-ils à leurs rivières natales ? Par ici, je sais que chaque rivière a son saumon particulier et distinct. R. Oui... Il y a, en Colombie, un poisson ayant la forme du saumon, et qu'on appelle le saumon blanc.

Q. On l'estime peu ? R. Il est très gros et très bon à manger ; mais on ne le met pas en conserves à cause de sa couleur. Ce poisson a une belle forme, avec un avant-corps bien en chair et une queue carrée. Il ressemble à s'y tromper au saumon ordinaire ; seulement sa chair, au lieu d'être rougeâtre, est blanche. De bonne heure le printemps, paraît un saumon du poids d'environ vingt livres. Puis en juin et juillet arrive le saumon ordinaire, de dix livres environ. Cette dernière espèce est la plus nombreuse. Le poisson du commerce est moyennement de ce poids. Sa chair est très rouge.

Q. Vous avez de plus gros saumons ? R. Oui, nous en avons qui pèsent soixante-dix livres ; mais ce n'est pas là l'espèce marchande. J'ai été, par notre côte, à la rivière Skeene, située à cinq cents milles au-dessus de Victoria, et j'y ai vu capturer, au mois de juin, plusieurs pièces pesant cinquante livres, et quelques unes soixante-dix ou environ. Le saumon est surtout abondant en juillet, et alors il est bien bon marché.

Q. Les saumons des différentes rivières présentent-ils quelque différence de couleur ? R. Non ; mais les diverses saisons ont des saumons d'une couleur plus particulière. Le saumon le plus richement coloré vient en juillet. Il est accompagné d'une espèce inférieure, bossue, au museau courbé, dont la chair n'est point mangeable, et que les Sauvages eux mêmes rejettent.

Q. La Colombie nourrit-elle d'autres variétés que celles dont vous avez parlé ? R. Non, je ne pense pas.

Q. Les trois variétés mentionnées par vous sont le saumon blanc, le saumon bossu et le saumon marchand ? R. Oui.

Q. Le poids du saumon de l'espèce marchande, arrivé à toute sa grosseur, est de dix à douze livres ? R. Je ne sais pas. Ceux qui, tous les ans, entrent en rivière ont pour l'ordinaire ce poids ; mais il est probable que ce saumon devient plus gros. Les blancs le pêchent, sur les rivières, avec des filets qu'ils tirent en dérive.

Q. La pêche si considérable qui s'exerce dans vos rivières ne les dépeuple-t-elle point ? R. Pas encore. Les Sauvages se servent de *puises* et de filets de foin. On en voit aller se placer, au bord de la mer, dans quelque intervalle étroit entre deux rochers, et empocher le poisson qui prend ce chemin. A la rivière Fraser, des Sauvages ont une plateforme ou échafaud sur lequel ils se mettent pour pêcher à la puiise, pendant la montée du saumon.

Le comité s'est ajourné à demain.

VENDREDI, 17 juin 1887.

Le DR HURLBERT se présente et est interrogé sur l'étendue de terre arable contenue dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par le Président ;

Q. Par une faute de copiste, notre procès-verbal porterait que la superficie en milles carrés des terres propres à la culture, au Nord-Ouest, est de 300,000. Veuillez nous dire votre opinion sur ce point... R. D'après mes études et mes observations, l'étendue du territoire où le blé pourrait être cultivé est de 600,000 milles carrés ; je

ne doute pas que, dans la réalité des choses, la superficie propre à la croissance des céréales ne soit plus grande environ de la moitié.

Q. Ainsi vous êtes d'opinion qu'il y a 900,000 milles carrés de terres convenables pour les blés, au nord de la frontière. R. Il n'est pas nécessaire de dire que là, comme en tout pays, il se trouve des espaces qui ne sont point favorables—régions de terres froides et localités rocheuses ; mais quand on considère toutes les grandes rivières du Nord avec leurs immenses vallées, on est convaincu que cette contrée doit avoir, proportionnellement à son étendue, moins de terres non arables que les autres pays. En faisant mon évaluation, j'ai pris pour limites les points extrêmes nord et sud, et je ne crois pas exagérer, car j'ai bien compassé et mesuré, avant d'exprimer dans un rapport, l'opinion que la superficie sur laquelle peuvent venir les céréales est bien en chiffres ronds de 900,000 milles carrés.

Q. Vous avez fait un rapport au gouvernement sur ce point ? R. Oui.

Q. Comprenez vous dans cette superficie les terrains de pâturage ? R. L'espace entre la limite nord et la limite sud. Sir John Richardson dit que le blé était cultivé profitablement au 60e degré de latitude ; et l'évêque Taché l'a vu croître au 62e degré. Au sud de la première latitude (60e degré), la superficie est immensément plus vaste que celle de 900,000 milles carrés que j'indique ; mais en tirant à l'est, vers la baie d'Hudson, le climat est plus froid. Pour les plantes, il faut considérer le climat plus que le sol, parce que si le climat est favorable, il y a toujours des localités propres à produire ces plantes. La nature du sol n'est donc pas le point principal. La question climatologique prime tout. Or, la température d'été, dans l'intérieur du Nord Ouest, est plus élevée que dans l'intérieur de l'Europe.

Par l'honorable M Turner :

Q. Avez-vous été loin vers le nord dans les Territoires ? R. Je ne me suis pas rendu aux hautes latitudes dont j'ai parlé. J'ai remonté la Saskatchewan, en prenant note en chemin du climat et de la température.

Le Président annonce au comité que M. * a expédié au comité un paquet de thé du Labrador. Ce thé a été recueilli sur le rivage occidental de la baie d'Hudson, et la plante se trouve en abondance, à l'ouest, jusqu'au grand lac des Esclaves.

— — —
DYNEVER, MANITOBA, 7 juin 1887.

A l'honorable M. SCHULTZ, M.D.,
Président du comité.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu la série des questions de votre honorable Chambre sur les produits alimentaires naturels du Nord-Ouest, questions auxquelles répond mon fils James. C'est là un sujet dont je me suis occupé depuis que le bison a disparu, et je sens toute l'importance des mesures à prendre pour sauver de la famine les malheureuses populations sauvages.

Il y a, au nord de la rivière Saskatchewan, plusieurs grands lacs encore très poissonneux et sur lesquels aussi le gibier abonde, tels que les lacs de l'île à la Crosse, du Serpent, Laronge, Cumberland et de l'Original, où l'on peut aller facilement de tous les points des prairies. Mais il n'y a rien de pareil au lac Winnipeg et à tout le cours du fleuve Nelson jusqu'à la baie d'Hudson, j'entends surtout de pareil au lac Winnipeg, qui est la meilleure pêcherie de notre région, étant une vaste mer intérieure. Sur sa rive orientale, il croît du riz sauvage en assez grande quantité pour nourrir une population nombreuse, s'il était récolté par des mains suffisamment habiles. Les racines et l'orge mûrissent jusqu'à Oxford-House et au lac de la Truite, situé à l'est d'Oxford-House.

Je souhaite vivement que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour empêcher de périr les restes des tribus sauvages. Je conseillerais, comme je l'ai fait déjà, de leur abandonner quelques places du lac Winnipeg, et en même temps d'interdire toute pêche dans des rivières qui servent de frayères au poisson. Il ne faut pas s'imaginer que le poisson dépose ses œufs dans tous les étangs qu'il rencontre ; au contraire, il paraît choisir les eaux, les retraites les plus propres pour y

accomplir cette fonction. Une compagnie de pêche qui s'établirait sur ces rivières les dépeuplerait vite, à moins qu'elle n'y fit usage de filets à mailles de quatre à six pouces. Tout filet plus serré est extrêmement dommageable.

Il est à remarquer qu'aucune famille sauvage habitant sur les bords des lacs que j'ai mentionnés, n'a jamais demandé de vivres au gouvernement,—jamais rien d'autre que du blé et des pommes de terre pour la semence. La réserve de Saint-Pierre est la plus considérable, je crois, qu'il y ait en Canada ; et cependant la dépense publique y est relativement minime, parce que nos Sauvages fournissent eux-mêmes à leur nourriture.

Pardonnez-moi la liberté que j'ai prise de vous écrire ainsi ; je ne désire que le bien-être de mes compatriotes : ce sera là mon excuse. J'espère aller leur bâtir une église à Jack-Head cet été même.

J'ai l'honneur d'être,

Cher monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

J. C. HEE,

Missionnaire.

HARWOOD, ONTARIO, 13 juin 1887.

MONSIEUR,—J'aurai en septembre environ 500 boisseaux de riz sauvage pour la semence, et 6 ou 7 quintaux pour la nourriture. Les Sauvages dépouillent le grain de sa pellicule en le desséchant au feu. J'achète d'eux au poids ce riz mondé, que je revends 10 cents la livre ; et au boisseau le riz employé en semences, que je revends de même au boisseau, après l'avoir laissé sécher. J'ai ici un hangar à séchage de 55 pieds sur 40, avec deux planchers. J'étends sur ces planchers le grain en couches de six pouces, et je le retourne quatre fois par jour pendant trois semaines. Après quoi, je le place dans de grands barils à sucre, qui en contiennent chacun cinq boisseaux. J'en ai en ce moment 150 barils à expédier à Banff. Je puis vous en fournir de première qualité, pour la semence, moyennant \$2 le boisseau, valeur du baril comprise. Livraison en gare du Grand-Tronc à Port-Hope.

Votre humble serviteur,

CHAS GILCHRIST.

WINNIPEG, 15 juin 1887.

A l'honorable M. SCHULTZ,

Président du comité des produits alimentaires du Nord-Ouest.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre comité mes réponses au questionnaire qui m'a été adressé de sa part.

1. J'ai voyagé par tout le Manitoba et parcouru les localités du Kéwatin situées entre le lac Winnipeg et la baie de James. La contrée au nord du Manitoba et à l'ouest de la baie d'Hudson m'est connue par les rapports d'amis qui y demeurent.

2. Fruits sauvages propres à la consommation : le houblon, le riz sauvage, le saskatoun, la prune, la fraise, la framboise, le bluet, le pembina, la groseille, l'atoca, la gadelle, variétés rouge et noire, le raisin, la merise, la cerise à grappes et la noisettes. Je compte en outre le thé sauvage ou thé du Labrador, qui mérite mention.

Le thé du Labrador, le saskatoun, la fraise, la framboise, le bluet, la groseille, l'atoca, la gadelle et la cerise abondent dans le Manitoba et jusqu'aux bords de la baie d'Hudson. Le Manitoba produit également les autres fruits, le riz excepté. Ce dernier se trouve dans le pays entre le lac la Pluie et le lac Seul ; on m'a dit qu'il croissait en petite quantité près de Totogon, à l'extrémité sud du lac Manitoba. Une

année, au mois de septembre, je traversais avec ma famille la région du riz, au sud du lac Seul. Nous fîmes quelque temps notre nourriture de ce grain, les provisions nous ayant manqué. Il y avait çà et là, par les champs de riz, des Sauvages en canots, qui faisaient leur récolte pour l'hiver. J'ai écrit à un ami de m'envoyer quelques échantillons de la plante en tige.

Le thé du Labrador est un produit important, dont la consommation était très étendue, avant notre entrée dans la Confédération. Pendant la fenaison et les récoltes, bien des travailleurs, à la rivière Rouge, préféraient pour se désaltérer une infusion de sa feuille à tout autre breuvage. Le goût n'en est pas du tout désagréable, et la substance a une excellente propriété médicale : les personnes sujettes à la gravelle sont soulagées par son usage. Je connais des ménages qui consomment encore de ce thé. Je vous envoie divers échantillons de la plante, fleurs et tiges, recueillis par moi l'été dernier dans la paroisse de Saint-André, sur la rive est de la rivière Rouge. Je signale ce produit tout particulièrement à votre attention.

Animaux terrestres propres à l'alimentation : le lièvre, l'orignal, le wapiti, le daim et l'ours. Il y en a d'autres qui peuvent se manger ; mais ceux-là sont les principaux.

Oiseaux qui conviennent à la nourriture de l'homme : l'oie sauvage dont je connais trois variétés, la *wavie*, une à tête blanche et une bleue, le canard (il y en a plusieurs espèces), le pluvier, la bécassine, la grue, le cygne, la tourte, le faisand des prairies et la perdrix.

Poissons : l'esturgeon, le poisson blanc, le brochet, la barbote, la perche ou perchaude, le crapet, la truite, la laquèche et la carpe. L'esturgeon des rivières qui se jettent dans le lac Winnipeg est plus gros et plus savoureux que l'esturgeon pêché dans les tributaires de la baie d'Hudson. Il y a aussi une différence très sensible entre le poisson blanc du lac Winnipeg et celui du lac Manitoba ; le premier est bien meilleur.

3. Les plantes qui pourraient, je crois, se transporter ou transplanter utilement, sont le houblon et le riz sauvage ; presque toutes les autres que j'ai mentionnées sont naturelles à plusieurs parties du Nord-Ouest.

Pourraient être aussi introduits d'une région dans une autre—

Parmi les animaux terrestres : le lièvre, l'orignal, le wapiti et le chevreuil.

Parmi les poissons : le poisson blanc, le brochet, la perche ou perchaude, la laquèche, la carpe et la barbote.

A l'égard des districts où ces transplantations ou introductions seraient avantageuses aux Sauvages et aux blancs, je ferai remarquer qu'il existe deux grandes régions, l'une de prairies, l'autre de forêts ; la première située entre les montagnes Rocheuses et la rivière Rouge et qui comprend les provinces d'Alberta, de Saskatchewan, d'Assiniboia et une partie du Manitoba ; la seconde qui renferme dans son territoire, outre la province d'Athabaska, tout le reste du pays à l'est de la rivière Rouge, jusqu'à la province d'Ontario, aux baies de James et d'Hudson et à la vallée du Mackenzie. L'introduction des produits naturels ci-dessus dans la région des bois y serait extrêmement avantageuse aux blancs comme aux Sauvages. Je crois aussi à l'utilité de conserver les bisons qui restent et d'en favoriser la reproduction dans les prairies. Protégés suffisamment, ils accroîtraient bientôt en nombre. Pour les animaux propres à la région des bois, je suis convaincu que la plupart se naturaliseraient difficilement dans les prairies.

4. On n'aurait, je pense, aucune peine à transplanter le houblon, le saskatoun, le prunier, le pembina, le groseillier, la vigne, le cerisier et la noisetier. Le prunier vient bien aussi de semence. Dans mon jardin, à la prairie Saint-André, j'ai obtenu de graines sept beaux pieds de cet arbre, qui rapportent chaque année (favorable) autant de fruits que l'arbre à l'état sauvage et dont la prune est de qualité supérieure.

Pour les repeuplements en lièvres, orignaux, wapitis, chevreuils et bisons, je crois qu'on devrait, dans l'intérêt de la conservation et de la reproduction de ces animaux, les placer d'abord dans des enceintes étendues, de manière qu'ils aient une liberté suffisante ; et je conseillerais, si l'on voulait rendre plus certain le succès de l'expérimentation, d'établir ces fermes le long de rivières et de lacs. •

Les opérations de rempoissonnement seraient peut-être les plus difficiles à pratiquer. Pendant quelques années, il faudrait fermer des rivières sans navigation, et où le poisson, pouvant frayer librement, se multiplierait très vite. Un moyen bien simple de transporter aux points à regarnir les individus reproducteurs, ce serait de les déposer dans une barge d'York, remplie au tiers d'eau fraîche et que l'on renouvellerait tous les jours pendant le transit. Pour se procurer les poissons, on se servirait d'une seine.

5. Comme je n'ai pas vu la liste fournie par la Ferme expérimentale centrale, j'ignore ce qu'elle contient. Il est difficile d'élever des arbres dans les prairies; et l'érable indigène est le seul qui se transplante ici avec quelque succès. Quant aux grains, au blé surtout, je remarque que nos nouveaux cultivateurs font la faute de semer les variétés lentes à mûrir. Avant la Confédération, le blé cultivé sur la rivière Rouge et la Saskatchewan, venait à maturité en quatre-vingt-dix jours. Nous en avions trois espèces: le blé de la mer Noire, le fife blanc et le blé de la prairie du Chien. Je suggérerais de les joindre aux produits indigènes sur les points où l'on fera des expérimentations de cultures vivrières.

6. Pour reproduire l'érable dans nos prairies, je crois que le meilleur moyen serait d'obtenir de graine les plants nécessaires, et, après avoir laissé les jeunes tiges croître deux ans, de les transplanter en ordre de forêt, c'est-à-dire en massif. Lorsqu'ils deviendraient ensuite trop épais, il resterait à les éclaircir. La semence coûtera une somme insignifiante.

7. Les aliments fournis aux Sauvages devraient consister en bonne farine et en bœuf (on trouvera à s'approvisionner au Manitoba et au Nord-Ouest) et aussi en lard, mais par petites quantités. La disette de farine n'est pas à craindre ici, et depuis qu'il y a des rauches à bétail, il ne saurait être difficile d'y avoir la viande nécessaire. Tout cela, acheté sur place, coûtera toujours moins cher que si on le faisait venir du dehors.

8. Les plantes que j'ai vu améliorer par la culture sont le houblon, le saskatoun, le prunier, le fraisier, le groseillier, le petit merisier et le cerisier à grappes.

9. L'orge réussit parfaitement dans le pays; et comme elle exige moins d'attention que les autres grains, qu'elle peut être employée en soupe, qu'elle donne une bonne farine, on doit encourager les Sauvages à la cultiver. Le maïs aussi demande très peu de soin, de même que la pomme de terre, le chou et le navet.

10. A cette question je réponds: tous les poissons mentionnés dans ma troisième réponse. Le brochet profitera partout où les autres ne pourraient vivre. Quelquefois même on le rencontre ici dans les marais à foin.

11. Cette question embrasse un grand champ. Je ne puis point vous décrire les rations que la Compagnie donnait à son monde, avant la cession du pays au Canada. Encore maintenant, je le tiens de bonne source, elle possède 160 forts et comptoirs, dont 65 sur le Territoire de Rupert et 36 dans le Nord-Ouest.

A Fort-Garry (Manitoba), la ration journalière de chaque homme consistait en farine en en lard ou bœuf, avec thé et sucre.

A Moose-Factory (baie d'Hudson), elle se composait d'une oie ou de deux lièvres, de lard ou de bœuf, de farine, avec thé et sucre. Ce poste possède des bêtes à cornes, chevaux, cochons, vaches, moutons, ainsi que des oies domestiques, des pigeons et des poules; et on y cultive l'orge, l'avoine, la pomme de terre et différents légumes.

A la factorerie d'Albany (baie d'Hudson), la compagnie fournissait une oie ou deux livres et demie de bœuf alternativement, avec farine, thé et sucre. On se procure le bœuf sur les lieux par l'entretien d'un nombreux bétail, et on y prépare tous les ans cent barils environ d'oies sauvages, chacun contenant cent pièces de gibier.

A Rupert's-House (baie d'Hudson): oies salées ou lièvres en hiver, avec farine, thé et sucre.

Au fort George: oies, farine et sucre, morue, saumon et truite. Les poissons abondent, paraît-il, dans la rivière à la Baleine.

Le poisson se conserve parfaitement, soit fumé, soit en tranches minces, desséchées ou salées. Ces deux préparations sont les plus simples. On peut aussi faire des salaisons.

L'oie, coupée en tranches minces, séchée et conservée, est un excellent mets. A tous ses forts sur la baie d'Hudson, la Compagnie fait saler des oies, des pluviers, du poisson pour la nourriture de ses hommes en hiver. La chair de chevreuil, réduite en pemmican, est très bonne, et je ne vois pas pourquoi, à défaut de bison, on ne préparerait point de cette façon la viande fournie par notre bétail. L'histoire nous apprend que sir John Richardson, prêt à entreprendre une expédition aux terres arctiques, avait fait fabriquer en Angleterre du pemmican avec des chairs d'animaux domestiques, et que, par son ordre, on y avait mis du raisin de Corinthe, à l'exemple de nos Sauvages qui faisaient leur pemmican aux baies avec de la chair de bison et des baies de saskatoun ou petites poires.

Pour terminer, permettez-moi de dire que, dans les réserves indiennes de ce pays, éloignées des voies ferrées et par cette cause obligeant à des frais de transports considérables, il importe de cultiver le blé, l'orge et le maïs, et d'élever du bétail. Il y aurait aussi sagesse à y bâtir des moulins à vent semblables à ceux qui étaient en usage autrefois aux établissements de la rivière Rouge. Un moulin suffirait pour moudre tout le grain nécessaire à une réserve, et comme il n'entrerait que du bois dans sa construction, il ne serait pas coûteux.

Né dans ce pays, je ne saurais vous exprimer trop chaleureusement combien je vous suis reconnaissant d'avoir provoqué l'importante enquête du Sénat.

Que Dieu vous redonne la santé et la force, pour que vous puissiez atteindre le grand objet que vous avez en vue !

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,

JAMES TAYLOR.

Réponse de M. Inkster.

A l'honorable Sénateur SCHULTZ,
Président du comité.

1. Je connais le pays entre le portage du Rat et le lac Qu'Appelle.

2. Le nombre en est considérable. Les plantes principales sont le riz sauvage, le navet sauvage ou racine de bison, le saskatoun, le cerisier à grappes, le fraisier, le framboisier, le pommier sauvage, trois variétés d'atocas, le groseillier et les gadelliers sauvages. En outre, plusieurs plantes moins importantes.

Entre les quadrupèdes, je mentionnerai spécialement l'original, le daim à queue noire, le chevreuil, le caribou des bois et le lièvre.

Parmi les oiseaux, plus de douze variétés de canards sauvages, quatre variétés d'oies sauvages, deux espèces de grues, cinq variétés de perdrix, deux variétés de cygnes, outre diverses sortes de pluviers et de bécassines. Tous ces oiseaux se trouvent au Manitoba.

Nos meilleurs poissons sont le poisson blanc, l'esturgeon, le brochet, le doré, la barbote, la carpe, la perchaude et la laquèche.

3. Je ne suis pas en état de répondre à cette question.

4. Le produit alimentaire le plus important du Manitoba et du Nord-Ouest est le poisson blanc. Aucun lac qui lui servait d'habitation n'est encore, à ma connaissance, entièrement dépeuplé, et pour n'avoir pas à pratiquer de repoissonnement par la suite, le meilleur moyen me paraît être de modérer la pêche et d'empêcher l'exportation. Le gouvernement devrait immédiatement fixer les captures permises à une certaine quantité par année. Cela assurerait pour toujours la conservation d'un poisson précieux. La même mesure pourrait être sagement appliquée à toute espèce de poissons, en exceptant ceux de proie.

Les lièvres, eux, n'ont pas besoin d'être protégés. Notre législature avait rendu une loi tendant à leur conservation ; ils devinrent bientôt si nombreux qu'il fallut révoquer la loi. L'hiver dernier, on donna sur les marchés vingt-cinq lièvres pour

une piastra. Je place ce rongeur au second rang, par ordre d'importance, parmi les produits alimentaires. A l'égard de l'original et des autres cerfs, la *Game and Fish Protection Society* du Manitoba éprouve beaucoup de difficulté à faire observer les règlements protecteurs, les Sauvages persistant à tuer dans leurs réserves ces animaux durant la saison où la chasse en est prohibée. Si le gouvernement n'intervient pas promptement, ces magnifiques races seront bientôt anéanties.

5. Je n'ai point vu la liste.

6. Je ne puis répondre à cette question.

7. Bœuf et pommes de terre : le Nord-Ouest fournirait le bœuf, le Manitoba les pommes de terre. Prix réglés par le marché.

8. Je l'ignore.

9. Orge, maïs du pays, pomme de terre, navet, oignon, carotte.

10. Voyez ma réponse à la question 4. Que l'on protège efficacement le poisson dans les lacs et les rivières, il n'y aura pas besoin de les regarnir.

11. Chair de bison, autre venaison, poisson. Pour la ration allouée par la Compagnie à ses employés, j'en ignore les quantités, mais je crois qu'elle consistait en bison séché et en pemmican ; à quoi l'on ajoutait de l'oie salée et du poisson dans les postes sur la baie. Plus, farine et thé.

(a) Arbres propres pour les repeuplements : érable à feuilles de frêne, orme et peuplier. Il faudrait les obtenir par semis, en terre bien préparée.

(b) J'ai vu du houblon, du chanvre, du tabac qui venaient bien ; nulle part de la betterave à sucre ; mais cette racine, ce me semble, devrait également réussir. La betterave ordinaire croît en perfection. M. E. L. Drewry, M. C. L., propriétaire d'une brasserie considérable, dit que la nôtre vaut toute espèce étrangère. Il y aurait, je pense, une bonne chance de succès pour qui voudrait cultiver le houblon en grand, ou fabriquer des conserves de fruits sauvages.

(c) Je ne puis me prononcer sur ce point.

Je m'étonne qu'aucune des personnes entendues par votre comité n'ait parlé de la racine appelée ici navet sauvage ou racine de bison ; son nom noble m'est inconnu. Macoun, dont j'ai consulté l'ouvrage, ne la mentionne pas parmi ses produits indigènes. Au beau temps du bison, alors que la viande ne faisait pas faute aux Sauvages, ceux-ci récoltaient la racine pour la manger soit fraîche soit surtout sèche et réduite en poudre. Dans ce dernier état elle ressemble à l'arrow-root. Elle servait à épaissir le bouillon. Enfant j'ai mangé de cette racine ; elle est agréable et nourrissante.

Respectueusement soumis,

COLIN INKSTER.

SÉNAT, SALLE DE COMITÉ N° 8, 21 juin 1887.

A Monsieur DONALD CHISHOLM, M.P.,
Ottawa.

MONSIEUR, — Le comité, informé de la parfaite connaissance que vous avez de la plante indigène comestible appelée *camass* en Colombie-Britannique, dans les pays adjacents des Etats-Unis et sur le versant oriental des montagnes Rocheuses, vous prie de vouloir bien répondre aux questions ci-jointes ; ce dont il vous sera très obligé, ainsi que de tout autre renseignement que vous pourriez lui fournir sur les objets de son enquête.

Bien à vous,

JOHN SCHULTZ.

Q. Quelles parties du Canada et des Etats-Unis produisent cette plante ? R. Elle se trouve dans la Colombie-Britannique, à douze milles environ de Lyton, entre la rivière Thompson et la Hat ; aux Etats-Unis, entre les rivières Spokane et Columbia, dans l'est du Territoire de Washington, où elle croît en abondance, et dans plusieurs localités de l'Orégon. Le *camass* ou pomme blanche vient dans les terrains bas, souvent sur le bord des lacs. Sa racine a un peu la forme d'un oignon, et est enfouie à six pouces en terre. Sa tige, fort grêle, haute d'environ dix-huit pouces, porte une fleur blévatre.

Q. Veuillez dire en quelle quantité on la trouve, l'usage qu'on en fait et ce qu'il en faut pour une portion d'homme ? R. Cette racine croît en très grande quantité dans certains endroits ; elle a été autrefois une des principales ressources des indigènes. Elle contient, ou peu s'en faut, la même proportion de substance nutritive que la pomme de terre.

Q. A-t-on fait des tentatives pour la transplanter, l'améliorer par la culture ou autrement ? R. Je l'ignore.

Q. Avez vous d'autres renseignements à donner ? R. Les prairies où elle croissait autrefois en abondance sont maintenant cultivées, et les colons n'en font aucun compte.

Q. Combien coûteraient le saumon séché et les conserves de saumon d'espace inférieure, rendus au chemin de fer dans l'Alberta et l'Assiniboia-Ouest ? R. Le saumon séché n'est point un objet de commerce, même parmi les Sauvages. Le saumon d'espace inférieure est extrêmement commun dans le Fraser et plusieurs autres rivières, et quoiqu'il fournisse un aliment sain, il n'a pas encore acquis une valeur marchande ; mais il ne tardera pas à être d'une consommation fort générale, à cause de son bas prix.

Q. Y a-t-il des variétés de plantes, animaux terrestres ou poissons, naturelles à la Colombie-Britannique, qui puissent être transportées ou introduites utilement dans le Nord-Ouest ? R. Il y a nombre de plantes et d'animaux naturels à la Colombie-Britannique... Mais le professeur Selwyn, qui a écrit sur cette matière, vous offrira plus de renseignements que je n'en puis fournir à si bref délai.

DONALD CHISHOLM.

Réponses de M. Molyneux St-John, de Montréal, ancien sous-commissaire des Sauvages au Manitoba.

1. J'ai voyagé dans le district du lac des Bois, et dans la vallée de la rivière la Pluie, entre Pembina et le lac Winnipeg ; vers l'ouest, par la vallée de l'Assiniboine jusqu'au pays de la Qu'Appelle, et jusqu'à la rivière du Cygne, au nord de Fort-Pelly ; dans la Colombie-Britannique, j'ai parcouru le littoral de l'île Vancouver et de la terre ferme, depuis Victoria jusqu'à Fort-Thompson, sur la frontière de l'Alaska, et j'ai pénétré dans l'intérieur jusqu'à Kamloops. Les notions que je n'ai pas acquises par mon observation propre, je les tiens d'agents de la Compagnie de la baie d'Hudson, de missionnaires, de chasseurs, etc.

2. Les seules plantes sauvages que je sache propres à l'alimentation, c'est à-dire propres à produire une substance nourrissante, sont le riz sauvage, une ou deux racines que mangent les indigènes, et les fruits sauvages. Les quadrupèdes dont la chair est employée comme aliment sont l'original, le caribou, le wapiti, le chevreuil de Virginie, l'antilope, le mouton et la chèvre des montagnes Rocheuses, le lièvre des montagnes, et cet animal plus petit, répandu dans les bois du Manitoba et les prairies, qu'on appelle là-bas un lapin, mais que beaucoup prétendent être un lièvre.

Les poissons comestibles sont le poisson blanc, le *pickerel* ou doré, qu'aux établissements anglais on appelle aussi quelquefois *John Dory*, la barbote, l'esturgeon, la laquèche et le brochet. A cette liste j'ajoute le saumon et la truite de la Colombie et la truite des rivières limpides ayant leurs sources dans les montagnes Rocheuses, et des rivières qui se jettent dans le lac Supérieur. Je ne mentionne pas ici les pro-

duits pêchés sur les côtes colombiennes ; on sait qu'un grand nombre de Sauvages en font leur nourriture ordinaire.

Les oiseaux les plus communs sont le canard sauvage, dont il existe diverses sortes, l'oie, le cygne, la perdrix, la bécassine et le pluvier. Les espèces de canards les plus nombreuses sont, outre le canard ordinaire, la sarcelle à ailes bleues, la sarcelle à ailes vertes, le siffleur, le canard d'automne, la variété à queue rouge, la variété à tête rouge, la variété à longue queue et le souchet. Ces différentes espèces viennent sur toutes les eaux des prairies, au moins jusqu'aux sources de l'Assiniboine, vers l'ouest. Il y en a d'autres encore, moins nombreuses, telles que le harle huppé, le harle couronné, etc. La Colombie en possède de particulières aux eaux salées ; mais presque tous les individus que j'ai tirés sur ses grèves, y compris le canard ordinaire et le canard à queue rouge, avaient contracté un goût extrêmement désagréable, en mangeant, je suppose, la graine de la soude maritime. Cette observation s'applique aussi à l'oie du Canada. Mais on m'a dit qu'il n'en est pas de même du gibier qui se tient à la distance d'une journée de la mer.

Je n'ai rencontré qu'une espèce de cygne—le cygne blanc ordinaire,—dans la Colombie et le Manitoba. J'ai tué dans le Manitoba des oies des trois espèces : l'oie du Canada, l'oie des terres arctiques et une petite oie à plumage sombre, dont j'ignore le nom.

Le canard m'a paru se trouver partout, entre le lac Supérieur et la mer, presque partout aussi l'oie du Canada ; mais l'oie arctique, fort répandue dans le Manitoba et l'extrême Ouest, est moins commun à l'est de la rivière Rouge et dans la vallée de la Saekatchewan. Elle semble, en voyageant du nord au sud, suivre certaines lignes. Les bécassines apparaissent sur les prairies marécageuses du Manitoba en septembre, mais n'y séjournent pas longtemps. Il y a aussi des pluviers en très grand nombre, et de plusieurs sortes, entre autres le pluvier doré. Deux personnes m'ont assuré qu'elles avaient tué des bécasses dans le Manitoba ; pour moi, je n'en ai jamais vu là, ni de vivantes ni de mortes, et s'il y va de ces oiseaux, je crois que c'est bien rarement. La perdrix la plus commune entre le lac des Bois et les montagnes Rocheuses est le *prairie chicken* ou faisan des prairies, un peu différent de celui qu'on trouve dans les Etats de l'Ouest, étant plus gros, avec des couleurs plus vives. Viennent ensuite la perdrix à fraise appelée là bas *willow partridge* (perdrix des saules), répandue, en petites compagnies dans les bois par tout le pays ; et la perdrix d'épINETTE ou de savane, qui aime les sapinières ; mais cette dernière est rare à l'ouest du lac Supérieur, en comparaison des autres espèces. Quoique la perdrix blanche ou ptarmigan se montre probablement dans le nord du Manitoba, ou tout au moins dans le Kéwatin, je n'ai jamais entendu dire qu'on l'ait vue au sud du lac Winnipeg. Une autre espèce, la *blue partridge* (perdrix bleue), plus grosse que toutes celles que j'ai nommées, se tient dans les montagnes Rocheuses.

Il existe beaucoup d'autres espèces d'oiseaux que ne mangent pas ordinairement les blancs, mais dont les Sauvages se nourrissent. J'ai vu des indigènes manger, par exemple, un pingouin ou un goéland aussi volontiers que des perdreaux.

Les animaux terrestres, dans les régions situées entre le lac Supérieur et les montagnes Rocheuses ou même le Pacifique, ne sauraient être une ressource assurée. L'orignal et le caribou sont devenus rares et difficiles à capturer. L'antilope est rare aussi et farouche. Rares également le wapiti et le chevreuil. L'orignal et le caribou se tiennent surtout dans le Kéwatin et les localités septentrionales du Manitoba les plus sauvages ; le wapiti s'est réfugié dans l'Ouest, au delà de cette dernière province, et l'antilope erre par les prairies. On ne doit guère compter ces animaux, je le répète, au nombre des ressources alimentaires.

Le lièvre est sujet à je ne sais quelle loi singulière qui rend fort précaire cette autre subsistance. Pendant quelques années, lorsque j'étais au Nord-Ouest, je n'avais pas aperçu un lièvre. Puis quelques-uns se montrèrent. L'année d'après, ils furent plus nombreux ; à mon départ, ils pullulaient. On me dit alors que, l'année suivante, ils commenceraient à disparaître. C'est comme une rotation continuelle.

3. Le riz sauvage est la seule plante qui puisse se répandre facilement. Elle réussira dans plusieurs lacs où elle n'existe pas aujourd'hui, bien que certaines

conditions soient nécessaires à sa végétation. Elle ne serait, sans doute, qu'un simple élément dans le plan général adopté pour l'alimentation des indigènes, mais un élément assez important, néanmoins, pour que l'on doive en faire essayer l'introduction, sans grands frais, par les indigènes eux-mêmes, sous la direction des agents dits des Sauvages. Après leur avoir expliqué la chose, on pourrait placer les lieux ensemencés et la jeune plante sous leur sauvegarde, et les appeler, dans la suite, à régler les récoltes, sans les encourager trop à compter sur le produit. Au reste, s'ils ne changent pas beaucoup, ils aimeront toujours mieux recueillir ce qu'ils n'auront pas semé, que d'attendre leur nourriture de leur travail. La culture du riz ne serait pas moins une utile partie de leurs occupations sédentaires, et ces résultats les porteraient peut-être à se livrer à d'autres opérations semblables. Il serait intéressant, à mon avis, d'expérimenter si le céleri sauvage du sud ne pourrait pas se naturaliser dans la contrée septentrionale.

En ce qui concerne les lièvres, on ferait bien de chercher à introduire l'espèce de l'Est. Celle dont j'ai parlé ne terre point, tandis que le lièvre commun trouverait dans son nouvel habitat un sol convenable à son instinct de logement souterrain, si toutefois il pouvait supporter le climat du Nord-Ouest. Le danger qu'il se multiplie à l'excès, comme en Australie, n'y serait probablement pas à craindre.

4. Presque tous les lacs se regarniront naturellement de poissons blancs, si on en protège l'espèce. Par là j'entends qu'il faut en prohiber la pêche durant la fraïson et surtout en défendre l'exportation. Au besoin, qu'on laisse absolument en repos, une année ou davantage, les lacs les plus indigents; et qu'on mette dans les eaux devenues désertes des œufs fécondés obtenus à un établissement piscicole; mais peut-être vaudrait-il mieux avant de lâcher les alevins en pleine eau, attendre qu'ils aient acquis une certaine grosseur. Autrement ils seront détruits.

Quantité d'esturgeons sont capturés en passant les rapides pour aller à leurs frayères. Inutile de faire remarquer que, la pêche pratiquée ainsi étant, après l'usage des matières explosives, le plus sûr moyen d'extermination, sa cessation aurait probablement l'effet contraire. J'ajoute, et par là je réponds aussi à la question 10, que le poisson blanc et l'esturgeon me paraissent être les poissons qui récompenseront le mieux des efforts qu'on aura faits pour leur conservation.

6. Ce que pourrait coûter les repeuplements et les introductions d'espèces nouvelles, je ne puis le dire, même approximativement. La dépense ne saurait être forte, puisque le gouvernement possède déjà sur place le rouge nécessaire. L'important est de confier les opérations à des personnes qui y prennent intérêt. Tel agent des Sauvages, en apportant à son œuvre cette disposition particulière, fera merveille en peu d'années, tandis que tel autre, qui pourtant exécutera les instructions départementales à la lettre, n'aura aucun succès heureux.

7. Cela dépend des prix du marché et du fret. Jusqu'à présent, nous avons four ni aux Sauvages dans la disette, de la farine et du bœuf ou du lard fumé. Maintenant que nous sommes en communication directe avec la Chine, notre commerce va pouvoir se procurer le riz asiatique facilement et à bon marché. Ce riz est un aliment sain, et en Chine les *coolies*, dont le travail est si pénible, en font leur nourriture quotidienne. Joint à une petite quantité de viande, il constituerait une très utile substance pour la consommation des Sauvages. Toute la question est de savoir à combien il reviendrait.

9. La pomme de terre, le maïs, le chou et l'oignon, surtout les deux premiers produits. Dans certaines localités, les Sauvages pourraient cultiver les grains; mais il est inutile, je crois, de les encourager à cultiver le foin: n'ont-ils pas la prairie à leur proximité?.. Et les Sauvages des districts boisés n'ont que faire de fourrage.

10. Le tremble, l'érable, le saule blanc croissent vite, et ils s'implantent facilement dans les prairies. Il n'y aurait qu'à les préserver des incendies, et pendant leurs premières années, de la dent des animaux. Comme le sol varie beaucoup, une essence plus ou moins précieuse pourra croître dans un endroit, et ne pas réussir dans un autre. L'orme se plaît dans plusieurs localités; on trouverait bien pour le hêtre et le tilleul (bois blanc), des situations convenables.

11. A la cession, les Sauvages des prairies vivaient de bison ; les Santeux principalement de poisson, de riz sauvage et de gibier. Ces derniers mangeaient plusieurs des animaux carnivores dont ils vendaient les peaux ; entre autres, le rat musqué. J'ignore quelle était la ration donnée par la Compagnie à ses employés ; elle variait, sans doute, suivant les temps et les lieux ; consistant à quelques postes en pemmican et chair de bison, à d'autres en poisson, et à la factorerie d'York, pendant une saison, en oies salées.

Il ne me paraît pas possible de reconstituer, d'après un plan général, les ressources alimentaires que possédaient autrefois les Sauvages ; mais il existe encore plusieurs produits naturels au Nord-Ouest, qui, plus abondants, peuvent fournir un utile complément des vivres fournis par l'Est. Si le Sauvage n'avait que ces produits-là pour se soutenir dans certaines saisons, on le verrait alors errer misérablement comme un mendiant. D'autre part, si l'on pourvoyait à tous ses besoins, il voudrait rester inactif. Il n'est guère possible que la génération actuelle arrive à subsister par sa culture ; espérons seulement qu'on l'amènera, un jour, à faire-rapporter à la terre assez de fruits pour vivre en y joignant ce que j'appellerai les produits spontanés. Le soin de se procurer ces derniers sera toujours pour le Sauvage un agréable changement d'occupation, sans que leur conservation, je crois, nuise aucunement au progrès de la civilisation dans ces contrées. Ces questions sont dignes de la plus intelligente attention.

MOLYNEUX ST-JOHN.

FORT QU'APPELLE, 20 juin 1887.

Monsieur J. G. AYLWIN CREIGHTON,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mes réponses au questionnaire que j'ai reçu. Obligé de m'absenter, je n'ai pas eu à moi tout le temps que j'eusse voulu y employer. J'espère, cependant, que ces réponses, telles quelles, seront de quelque utilité au comité du Sénat.

Votre humble serviteur,

DONALD GUNN.

1. J'ai voyagé dans le Manitoba, et une partie des Territoires du Nord-Ouest. J'ai été au nord jusqu'à Prince-Albert et au nord-est jusqu'à Fort-Pelly.

2. Les plantes propres à la consommation sont le blé, l'orge, l'avoine, les pois, la pomme de terre, le maïs, la fève, la betterave, la carotte, l'oignon, le navet, le radis, la laitue, le chou, le chou-fleur, la citrouille, le melon d'eau, le concombre, etc., etc.

Les animaux terrestres sont l'orignal, le wapiti, le cerf à queue noire, le chevreuil, l'antilope, l'ours, le castor, le chat sauvage ou lynx du Canada, le lièvre, etc.

Oiseaux : oie grise, oie blanche, cette dernière est commune dans le Manitoba, mais je ne l'ai pas vue dans cette partie-ci du Nord-Ouest ; canards, (nous avons le canard ordinaire, la sarcelle, la longue queue, le souchet, le *smoking*, trois variétés d'automne) ; cygnes, grues, pluviers et bécassines ; courlis, tourtes, faisans, etc.

Poissons : esturgeon, barbote, gros poisson blanc, petit poisson blanc (ou ottonabi), brochet, doré, carpe, laquèche, crapet perche (*english perch*), truite, saumon ; ces deux dernières espèces se trouvent près des montagnes Rocheuses, et quoique la truite soit commune dans les lacs entre Carleton et le lac Vert, ainsi que dans le district de Cumberland, on ne la voit pas dans la rivière Rouge, l'Assiniboine et la Saskatchewan-Nord ; l'esturgeon, la barbote, le crapet et la laquèche, qu'on ne trouve pas dans les lacs de Qu'Appelle, abondent dans les rivières Saskatchewan-Nord et Sud, et par tout le Manitoba.

3. Parmi les poissons que j'ai mentionnés, les meilleures espèces, selon moi, pour le repeuplement, sont le brochet, le doré, le poisson blanc, la truite et le saumon. Je suis d'avis que l'introduction dans nos lacs du riz sauvage de la région du lac des Bois, serait également avantageuse aux blancs et aux indigènes ; des rizières fourniraient un abondant produit alimentaire et attireraient toute sorte de gibier.

4. —

5. N'ayant pas vu la liste dressée par la Ferme expérimentale centrale, je ne puis fournir ici aucune indication satisfaisante.

6. Cette question est relative aux repeuplements et introductions à pratiquer. Je réponds que plusieurs espèces d'arbres pourraient se transplanter dans cette région-ci du Nord-Ouest, à frais raisonnables : par exemple l'érable, l'orme, le liard, le peuplier argenté et autres variétés de peupliers. L'introduction de bêtes bovines de la race angus sans cornes ou de la race noire highland, serait extrêmement avantageuse pour l'alimentation. Dans mon canton, il y a quelques individus de la race angus : ils sont forts en chair et vigoureux ; leur peau en poil, bien préparée, fait une bonne robe de voiture.

7. La substance alimentaire la plus nécessaire qui puisse être fournie aux Sauvages dans la disette, c'est, je crois, la viande fraîche. On n'aurait qu'à l'acheter sur pied l'automne pour l'hiver aux ranches de l'Ouest. Elle coûterait au plus sept ou huit cents la livre. On peut acheter dans nos localités ou au Manitoba du porc au même prix. Je joins à ces choses la farine, les pois, le maïs et l'orge employés en soupe. Il faudrait montrer aux Sauvages à monder l'orge.

9. Le blé, l'orge, l'avoine, le maïs, les pois et les fèves. Si l'on apprenait aux Sauvages à dépouiller l'orge de sa pellicule dans un mortier, à l'aide d'un pilon, l'économie serait grande, car l'orge mondée fait une soupe excellente. Je ne suis pas en état de parler des herbes ni des fruits. La pomme de terre, le navet et la carotte rendent beaucoup, cultivés sans grand soin ; cultivés avec une attention ordinaire, les choux, les oignons, les raves et les citrouilles réussissent parfaitement.

10. Le brochet, le doré, le poisson blanc, le saumon et la truite sont les espèces à choisir, selon moi, pour repeupler les rivières et les lacs dégarnis.

11. A l'époque de la cession de ce pays au Canada, les Sauvages vivaient, pendant l'été, de poisson et de menu gibier, et, pendant l'hiver, de chair d'original, wapiti, chevreuil, ours, castor, chat sauvage, rat musqué, lièvre, etc., et aussi, en partie, de poisson, qu'ils pêchaient à la ligne par des trous à travers la glace. Je parle là des Sauvages sur les rives des lacs Dauphin, Winipigou, Manitoba et Winnipeg. De ce côté-ci du Nord-Ouest, la nourriture ordinaire consistait en pemmican de bison ou d'original, wapiti, antilope, etc. Les Sauvages desséchaient la chair, la pilaient ensuite, la mêlaient de suif fondu, la mettaient dans des sacs de peau crue, et leur provision pour l'hiver était faite. Avant la cession, les employés de la Compagnie recevaient, comme portion journalière, trois livres de pemmican. C'était la ration usitée depuis la baie d'Hudson jusqu'au Pacifique.

12. Au Nord-Ouest, pour conserver le poisson pêché en été, on le sèche, puis on le fume et sale. Le bœuf, le mouton et le porc, soumis à la salure, se conserve aussi bien que le poisson. La mise en boîtes est, à mon avis, le meilleur procédé.

FORT QU'APPELLE, 20 juin 1887.

Communication reçue, le 20 juin 1887, du professeur Saunders, de la Ferme expérimentale d'Ottawa.

Liste des céréales, racines, arbres fruitiers, etc., que nous nous sommes procurés pour les expérimentations et la culture.

Céréales.

120 variétés de blé, de presque toutes les parties du monde où se cultive ce grain : d'Europe, d'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, de la Californie et des autres États de l'Union américaine, des provinces et Territoires du Canada ;

40 variétés d'orge de divers pays.

50 variétés d'avoine.

Racines.

246 variétés de pommes de terre, comprenant à peu près toutes celles qui se cultivent.

Certaines racines, comme les carottes, les betteraves de disette, (*mangolds*), ont été semées pour les besoins de la ferme, mais les pommes de terre l'ont été dans un but d'expérimentation.

Gros fruits.

1800 arbres fruitiers, comprenant 500 à 600 variétés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, etc. Sur ce nombre, plus de 200 sont de provenance russe, surtout les pommiers qui sont originaires du nord de la Russie, où le climat est très âpre. On espère que ces espèces seront en général assez résistantes pour supporter les hivers de nos établissements les plus septentrionaux. Elles ont été choisies particulièrement pour le Manitoba et le Nord-Ouest. On y propagera celles qui réussiront le mieux.

Petits fruits.

127 variétés de vignes robustes se cultivant en plein air, ont été plantées sur une partie de la ferme présentant une exposition au midi. On a lieu d'espérer qu'elles vont bien reprendre.

Gadelliers.

20 variétés choisies entre les principales; 50 à 100 pieds de chacune. On a aussi mis en terre grand nombre de plants obtenus de semis, dont certaines sortes promettent beaucoup.

Groseilliers.

30 variétés nommées; 50 variétés non nommées, obtenues de semis dont quelques-unes fort belles.

Framboisiers.

38 variétés nommées; 200 plantes venues de semis, parmi lesquels d'intéressants hybrides qui devront rapporter abondamment.

Mûres.

21 variétés de ce fruit utile, qui, on l'espère, auront assez de vigueur pour prospérer dans ce district.

Fraisiers.

92 variétés nommées, et environ 50 variétés de semis non nommées, formant en tout une très intéressante collection d'environ 20,000 pieds, qui donnent bonne espérance.

Arbres forestiers, arbrisseaux, arbustes.

88,000 jeunes arbres, arbrisseaux et arbustes forestiers et d'ornements, des essences à feuilles persistantes et à feuilles caduques, ont été plantés sur la ferme. Leurs variétés dépassent 500, dont plusieurs n'ont encore jamais été vues en Canada. Celles qui supporteront bien le climat seront propagées à titre d'expérimentation dans d'autres parties du Canada.

Graines.

On s'est procuré une importante collection de graines consistant en plus de 1,000 variétés, et comprenant des graines de toutes les espèces d'arbres, arbrisseaux, arbustes et plantes dont il est désirable d'essayer la culture en Canada. Les unes ont été achetées en Europe et en Amérique; les autres sont le don d'institutions agricoles. Nous avons reçu 355 paquets du jardin royal de Kew, Angleterre; 300 paquets du jardin botanique impérial de Saint-Petersbourg, Russie, et 110 sortes de l'institution agricole impériale de Tokio, Japon. Ces graines, mises en terre, ont germé en grand nombre et les semis présentent déjà des groupes très intéressants.

WM SAUNDERS,

Directeur.

GONOV, MANITOBA, 17 juin 1887.

**Au secrétaire du comité spécial des
Produits alimentaires naturels du Nord-Ouest.**

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser, selon votre demande, mes réponses au questionnaire du comité sénatorial chargé de recueillir des renseignements sur les produits alimentaires naturels des Territoires du Nord-Ouest et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces ressources :

1. J'habite le Manitoba depuis soixante ans. Je n'ai voyagé qu'entre Emerson sur la frontière et le lac Winnipeg, et dans la partie est de la province, jusqu'au Portage-la-Prairie, mais je connais bien les ressources naturelles de toute la province ; je connais aussi celles des Territoires par les rapports de personnes dignes de foi.

2. Les plantes productives de substances comestibles qui me sont connues sont le saskatoon ou baie de juin, le cerisier à grappes, le cerisier noir, le petit merisier, le prunier, le pémбина, l'atoca, la ronce, le bluet (deux espèces) le framboisier, la vigne, la patate sauvage, le fraisier, le groseillier, diverses sortes de gadelliers, le navet, l'oignon, le noisetier, le houblon, le riz, le thé sauvage, l'érable à sucre et bien d'autres. Presque toutes ces plantes croissent au Manitoba. On ne trouve le riz à l'est que dans la région comprise entre le lac la Pluie et le lac Seul, et à l'ouest que dans celle comprise entre la rivière Rouge et le côté oriental du lac Winnipeg. Je ne sais si on le trouve plus à l'ouest ou plus au nord. Il y en a de petits champs dans la rivière Cook, qui traverse ma ferme, section 36, township 12, rang 5, à l'est du premier méridien. On m'a dit qu'un Sauvage en a semé dans la petite rivière Netley à l'ouest de la rivière Rouge, et que la semence a bien levé, mais comme la rivière était près du marais sur le bas de la rivière, la crue ordinaire du lac adjacent l'a détruite.

Animaux.—L'original, le bison, le chevreuil (plusieurs espèces), le castor, le lapin, ou lièvre, le chat sauvage, le putois, le blaireau, l'ours, le rat musqué, le rat de sable, etc. Ceux que je nomme font d'excellente viande.

Oiseaux.—Oies (deux ou trois espèces), canards (plusieurs espèces), cygnes, grues, tourtes, butors, faisans des prairies, perdrix (plusieurs espèces, y compris le ptarmigan blanc), pluviers, bécassines, bécasseaux, courlis et beaucoup d'autres oiseaux qui sont petits mais délicieux à manger.

Poissons.—L'esturgeon, le poisson blanc, la truite, la barbote, le brochet, la laquèche, la carpe (deux ou trois variétés), le crapet, le doré, la perche, le toulibi.

Les plantes, animaux, oiseaux et poissons que je viens de nommer se rencontrent à peu près dans tout le Nord-Ouest. Si des lois spéciales sont adoptées pour leur protection, et si les directeurs des fermes expérimentales qu'on va établir au Manitoba et au Nord-Ouest se livrent à des expérimentations culturales, on obtiendra des renseignements plus sûrs et plus utiles que ceux qu'il m'est possible de donner. Je dirai cependant que la plantation de l'érable à sucre devrait être encouragée partout. Cet arbre, outre qu'il produit du sucre, fournirait un abri à l'homme et aux bêtes, et serait un ornement autour des habitations en prairie. On devrait également encourager la culture du houblon dans la partie sud du Canada occidental. Cette plante ferait naître une industrie profitable pour tous, car la population indienne pourrait se livrer à sa culture et à sa préparation tout comme la population blanche.

Comme substance alimentaire, le riz a une grande importance. Je suis fortement d'opinion que l'on devrait faire immédiatement l'acquisition de semences de ce grain, et employer des hommes connaissant bien les rivières et les fonds où il vient naturellement à le répandre dans tous les lieux qui présenteront les conditions nécessaires à sa croissance. Par une récolte de cette céréale, le gouvernement se procurerait, pour la distribution aux Sauvages, un aliment nutritif, salubre et peu coûteux ; on aurait donc raison de faire quelque dépense pour essayer de propager cette plante.

Les poissons que j'ai nommés sont tous propres à fournir des aliments sains, agréables au goût et peu coûteux pour les Sauvages et pour tout le monde ; mais il faudrait appliquer les lois et règlements de pêche, particulièrement en ce qui con-

cerne la protection du poisson pendant le frai, et n'admettre d'exception dans l'exécution rigoureuse de ces lois et règlements qu'à l'égard des Sauvages pêchant pour leur consommation quotidienne.

4. Des meilleurs moyens de repeupler des mêmes espèces de plantes, animaux terrestres et poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils ont disparu.— Quant aux plantes, il faut, avant tout, faire choix, après de soigneuses expériences et aux saisons voulues, d'essences reconnues convenables pour les différents districts; les plantations faites, on veillera à la croissance des jeunes arbres jusqu'à ce qu'ils aient pris assez de vigueur pour que la nature leur suffise; relativement aux animaux et aux poissons, le choix des espèces devra pareillement se régler sur les caractères des districts à repeupler, à l'exception de l'esturgeon, du poisson blanc, du toulibi, de la laquèche, et de quelques autres poissons, dont la culture s'impose. Il est urgent d'établir une éclosérie sur un lac ou sur une rivière d'où les jeunes poissons pourraient être facilement distribués.

5. Je n'ai pas vu la liste mentionnée dans la cinquième question. Nous avons ici une herbe à tige ronde, qui porte quantité de belles graines, d'où son nom populaire d'"herbe à graines." Elle croît abondamment à Saint-Clément et ailleurs dans le Manitoba, surtout à l'est du chemin de fer. Elle donne un foin pesant et très nutritif. Quand l'été n'est pas sec, elle pousse bien sur les hauteurs, et, les années ordinaires, sur les bords des marais et dans les bas-fonds. Cette herbe s'implante d'elle-même sur les champs laissés sans culture et jusque sur les routes ouvertes à travers les bois. Il serait très avantageux à mon avis, de l'introduire dans les parties du Nord-Ouest où elle ne vient pas naturellement.

6. J'ai répondu précédemment en partie à cette question. Pour le coût des transplantations et des repeuplements, tout dépendrait de circonstances diverses: de l'abondance ou de la rareté des plantes, animaux terrestres et poissons à introduire; des moyens de transport disponibles et du prix de la main-d'œuvre sur les lieux.

7. Le bœuf, le porc, la farine, l'orge, les pommes de terre. On peut acheter toutes ces choses dans la province à fort bon marché. On peut également se les procurer à un prix raisonnable dans les districts d'Assiniboia, d'Alberta et de Saskatchewan.

8. Les fruits et légumes qui me paraissent le plus susceptibles de s'améliorer sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, sont la prune, la fraise, la framboise, le houblon, le raisin, les gadelles, les cerises, le saskatoun, le navet, l'oignon et l'artichaut.

9. L'orge, blanche et noire, (variété hâtive); l'avoine, le maïs, le mil de la rivière Rouge, le trèfle, les herbes naturelles vigoureuses qui poussent presque sans soin et dont on choisirait les espèces selon la nature des sols à ensemercer. Cette dernière condition doit également se observer pour les semis et plantations d'arbres fruitiers. Le climat et le sol étant favorables, je mentionnerai les pommes de terre, les choux, betteraves, carottes, artichauts ou patates sauvages, les navets indigènes, (qui sont hâtifs) et aussi les navets ordinaires, parce que la culture de ces racines et légumes se fait sans épiquage et exige peu de travail.

10. Pour repeupler les lacs et les rivières dégarnis, il est désirable, à mon avis, d'y introduire les espèces qui habitaient primitivement leurs eaux. Si les connaissances font défaut sur ce point, on emploiera les espèces que des experts reconnaîtront, après de soigneuses expériences, offrir les meilleures chances de succès. On pourrait essayer le brochet, la perche et la carpe dans les lacs salés.

11. Dans la colonie de la rivière Rouge, la Compagnie de la baie d'Hudson et les autres traitants donnaient pour ration ordinaire à leurs employés une livre et demie de bœuf, de porc ou de pemmican, une livre de farine et une demi-livre de pomme de terre, par jour. Aux postes extrêmes de la province, la ration, je crois, était la même. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la ration variait suivant le succès de la pêche ou de la chasse par les employés, et consistait en fruits, poissons et gibier, avec des pommes de terre et un peu de farine. Dans la partie de la province, située à l'est du lac Winnipeg, la ration était composée de riz, de suif, de

poisson, de pommes de terre et de farine. La nourriture des Sauvages différait suivant les lieux qu'ils habitaient. Dans l'Ouest, ils se nourrissaient de viande de bison principalement, de poissons, de chair de loup et de renard, de lapins, blaireaux, rats de sable, putois, de gibier à plume et de baies ; dans la région nord-ouest, ils vivaient de chair d'original, chevreuil, ours, loup, renard, castor et autres animaux indigènes ; dans la région orientale, le poisson, le riz, les ours, castors, rats musqués, lynx, pékans, blaireaux, putois et rats de sable, les prunes, les baies, les navets sauvages et artichauts, formaient les ressources alimentaires de la population.

12. Je suis d'opinion que les baies et fruits ci-dessus mentionnés peuvent se conserver par la préparation en boîtes. Les poissons de toute espèce se conservent par le séchage, le fumage, la salaison ; en hiver, par la congélation ; ils pourraient être convertis en pemmican. La chair des grands animaux se conserve par le séchage et le fumage ; on peut la mettre en pemmican si l'on a assez de graisse. Les Sauvages savent très bien comment conserver leurs vivres : la difficulté pour eux est d'en trouver assez.

13. Je n'ai point parlé du bison, ce précieux animal, si nombreux autrefois, parce que l'espèce en est à peu près anéantie. Si—comme paraît le vouloir la Providence, et comme le désire tout bon patriote—ces contrées de l'Ouest sont bientôt habitées par une population laborieuse et prospère, qui utilise leurs vastes plaines plantureuses pour l'élevage de troupeaux des races améliorées, on n'aura pas à regretter que le bison ait disparu de son antique domaine. Le cultivateur et le bison ne sont pas faits pour vivre sur le même sol. Si cependant il se trouvait quelque localité écartée et propre à lui servir d'habitation, il serait désirable et peut-être profitable d'y conserver et propager l'espèce bison. Les expériences de croisement avec les races bovines domestiques peuvent avoir d'intéressants et utiles résultats.

(a) Le peuplier blanc prospérerait dans un grand nombre de lieux ; il serait très utile pour le chauffage, pour la confection de pieux de clôture et pour la construction ; il serait capable de servir d'abri contre la violence des vents. Le peuplier à feuilles de frêne, le peuplier à écorce rugueuse ou peuplier baumier, le pin gris, l'épinette, le sapin, l'érable et autres essences qui se rencontrent dans les parties septentrionales et orientales de la zone fertile, croîtraient rapidement, je pense, dans les districts nus et pourraient également procurer du combustible et des abris.

(b) A l'égard de la culture du houblon, du chanvre, de la betterave à sucre, du tabac, etc., je dirai que toutes ces plantes se cultivent avec beaucoup de succès dans cette partie-ci du pays depuis nombre d'années. D'après ce que j'ai vu et entendu dire, je crois que leur culture serait également profitable dans les parties méridionales des Territoires du Nord-Ouest.

(c) Quant aux dépôts de houille, fer, or, argent, cuivre, pétrole, sel, soufre, ardoise, calcaire, granit, marbre, grès, terre à brique, etc., je sais qu'il en existe dans le Nord Ouest, mais je suis fâché de ne pouvoir répondre à votre question, à cause de mon manque de connaissances en matière d'exploitation de mines et de carrières.

Je regrette que ces questions ne m'aient pas été envoyées plus tôt ; j'aurais voulu y répondre plus amplement. J'ai fait toutefois de mon mieux dans le très court espace de temps à ma disposition. J'espère que mes réponses auront quelque utilité pour le comité en l'aidant à adopter des conclusions qui remplissent l'objet indiqué par son patriotique président.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc., etc.

JOHN GUNN.

1. Le Manitoba, l'Assiniboia, l'Alberta septentrional et méridional, la Colombie-Britannique, la rivière la Paix, l'Athabaska et le fleuve Mackenzie.

2. L'original, le caribou, le cabri, le chevreuil, le mouton et la chèvre des montagnes, l'ours, le castor, le lynx, le lapin, le rat musqué, l'oie, le cygne, la wauve, le canard, le faisan des prairies, la perdrix, le ptarmigan ; le brochet, la truite, la carpe, la perche, le poisson blanc, le saumon ; le pemmina, les bluets, les atocas.

3. Les variétés susmentionnées se rencontrent dans toute la région que je connais.

7. Le bœuf, la farine, le porc fumé ou salé, la pomme de terre. Prix à Edmonton: bœuf, 14 cents; farine, 3 cents; porc fumé, 15 cents; porc salé, 9 cents, la livre; pommes de terre, 50 cents le boisseau.

9. L'orge, les pommes de terre, les navets, les carottes, les oignons.

10. Le poisson blanc.

11. Les animaux, poissons et oiseaux ci-dessus, le bison, dont l'épèce est à peu près éteinte aujourd'hui. Rations: huit livres de viande fraîche (de bison), ou deux livres de pemmican et une livre de farine, ou trois poissons blancs, ou une livre de porc fumé et deux livres de farine.

12. On conserve bien le poisson par le séchage et le salage, et, en hiver, par la congélation; les viandes de toute espèce, par le séchage et le fumage. Quand on avait la viande de bison en abondance, on faisait beaucoup de pemmican; cette préparation se gardait longtemps sans subir d'altération. La viande du bœuf domestique vaut celle du bison pour le pemmican.

(a) Le peuplier à écorce lisse, le peuplier à écorce rugueuse, le saule et l'érable.

(b) Le houblon croît à l'état sauvage. Le tabac est cultivé avec succès par l'évêque Farrand, du lac la Biche, depuis plusieurs années.

(c) On sait qu'il existe des gisements miniers dans les Territoires; la valeur en augmentera dès qu'il y aura dans les régions qui les recèlent des moyens de transport facile et économique par chemins de fer.

R. HARDISTY.

DEPOSITION DE M. H. J. MOBERLY, C. T. DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, RIVIÈRE RAPIDE, DISTRICT DE CUMBERLAND.

1. Je connais la Saskatchewan du Nord et sa vallée, depuis l'embouchure de la rivière sur le lac Winnipeg jusqu'à sa source dans les montagnes Rocheuses; la rivière Athabaska, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le lac Athabaska, ainsi que sa vallée; toute la contrée entre ces deux rivières, depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à Carlton, et toute la région comprise entre le lac Vert, la rivière au Castor, le lac de l'Île-à-la-Croise, la rivière Creuse, la lac au Bison, la rivière et le lac de la Loche, le portage de la Loche et la rivière à l'Eau-claire jusqu'à sa jonction avec l'Athabaska, d'une part, et les montagnes Rocheuses, d'autre part. Je connais bien tout le pays situé entre les rivières Athabaska et de la Paix, depuis leurs embouchures jusqu'à leurs sources. J'ai traversé les montagnes Rocheuses, entre la Saskatchewan du Nord et la rivière de la Paix, d'un versant à l'autre. J'ai visité le fleuve Fraser depuis sa source jusqu'à la petite rivière de la Soude, qui se trouve à 120 milles ou environ au-dessous de l'embouchure de la Quesnelle; le pays depuis celle-ci jusqu'aux mines Caribou; la rivière du lac Stewart, la rivière du lac Fraser; le pays entre le lac Fraser, la rivière Babine, le lac à l'Ours, le lac Tatler et le lac McLeod; les bords de la rivière du Panais (branche méridionale de la rivière de la Paix, à l'ouest des montagnes Rocheuses) et les rives de la branche du Findlay (branche septentrionale de la rivière de la Paix, à l'ouest des montagnes Rocheuses), jusqu'aux mines Ominica. J'ai été deux fois du lac Winnipeg à la factorerie d'York, sur la baie d'Hudson, par la route des canots, et j'ai fait aussi par la route des canots le voyage du lac Supérieur au lac Winnipeg. Je suis venu, en qualité d'employé de la Compagnie de la baie d'Hudson, dans l'année 1854, sur la Saskatchewan, et j'ai eu alors charge de Rock-Mountain-House, de Jasper House, sur le lac la Biche, et du fort Assiniboine; jusqu'en 1861, j'ai beaucoup voyagé dans toute cette région. De 1861 à 1864, j'ai eu le poste du lac Fraser, à l'ouest des montagnes Rocheuses, et j'ai voyagé aussi beaucoup dans la contrée environnante. De 1864 à 1870, j'ai parcouru pour mon compte le haut du Fraser, et en tous sens le pays jusqu'aux mines Ominica; les montagnes Rocheuses, depuis la rivière de la Paix jusqu'à l'Athabaska; et la cours supérieur de la rivière de la Paix, à l'est des montagnes, jusqu'à Vermillon. En 1870, je suis rentré au service de la Compagnie, et j'ai été jusqu'en 1878 son agent au portage la Loche et au fort McMurray, sur la rivière Athabaska. De 1878 à 1885, j'ai eu la conduite de la traite sur le bas de la rivière la Paix entre Vermillon et le lac Athabaska. J'ai dernièrement remonté le pays depuis le lac Winnipeg, en passant par le lac au Pin (rivière Cumberland) jusqu'à la rivière Rapide (lac Laronge), où je suis maintenant stationné.

2.—OISEAUX.

Canards.—Dans tout le pays.

Oies.—Sur la Saskatchewan, l'Athabaska, la rivière de la Paix, le versant occidental des montagnes Rocheuses, le fleuve Mackenzie et les rivages de la baie d'Hudson.

Cygnes.—Fréquentent les mêmes localités que les oies.

Grues.—Sur les rivières Saskatchewan, Athabaska, rivière de la Paix et Mackenzie.

Faisans des prairies.—Saskatchewan, Athabaska, rivière de la Paix.

Perdrix ordinaire.—Dans toute l'étendue des territoires du Nord-Ouest.

Perdrix d'épINETTE.—Dans toute l'étendue des Territoires.

Perdrix bleue.—Dans les montagnes Rocheuses.

Ptarmigan.—Montagnes Rocheuses, Athabaska, rivière de la Paix, rivière Mackenzie, baie d'Hudson.

Ptuyier, bécassine.—Dans tous les Territoires du Nord-Ouest.

POISSONS.

Truite de lac.—(Truite saumonée) dans presque tous les grands lacs.

Truite de rivière.—(Truite saumonée) dans les rivières Saskatchewan, Athabaska, de la Paix, auprès des montagnes Rocheuses.

Truite argentée.—Dans les montagnes Rocheuses et sur leur versant occidental.
Truite mouchetée ou commune.—Dans les montagnes Rocheuses, versants est et ouest.

Truite des montagnes.—Montagnes Rocheuses, versants est et ouest.

Truite de ruisseau.—Montagnes Rocheuses, versant ouest.

Poisson blanc.—Depuis la Saskatchewan du Nord, dans les lacs et la plupart des cours d'eau.

Doré.—Dans la plupart des lacs des Territoires du Nord-Ouest.

Brochet.—Pareillement.

Corpe.—Partout.

Esturgeon.—Dans le lac Winnipeg, et les rivières qui s'y jettent, aussi loin que ce poisson y peut monter. Aussi dans la Fraser, jusqu'au lac Stewart, qu'il ne traverse point. L'esturgeon d'eau salée n'entre en rivière que pendant l'été.

Saumon.—Dans la Fraser et toutes ses branches. Une espèce particulière remonte la Mackenzie jusqu'au rapide de la rivière Salée, au dessus du grand lac des Esclaves.

Achigan, barbote, crapet.—Dans le lac Winnipeg.

Hareng d'eau douce.—Je ne connais à l'ouest du lac Supérieur qu'un endroit où il se trouve : c'est un petit lac sur le sommet de la montagne Caribou, au nord de la rivière de la Paix.

Toulbi.—Petite espèce de poisson blanc, qui se rencontre dans presque tous les lacs où le poisson blanc est commun.

Laquèche.—Dans les rivières Saskatchewan, Athabaska, de la Paix, et leurs tributaires, et dans quelques lacs des Territoires du Nord-Ouest.

QUADRUPÈDES.

Bison.—Prairies de la Saskatchewan.

Bison des bois.—Il en reste une troupe entre les rivières Saskatchewan et Athabaska, qui se tient sur les montagnes qu'on rencontre en allant du lac la Biche au fort McMurray. Elle se compose d'environ 200 animaux. Une autre troupe, d'environ 300 têtes, erre dans les montagnes Touffue et des Bouleaux entre l'Athabaska et la rivière de la Paix. Enfin, d'autres bisons des bois, probablement au nombre de 700, sont répandus dans les montagnes entre la rivière de la Paix et la rivière Laird, et depuis la rivière Salée jusqu'au pied des montagnes Rocheuses.

Orignal.—Dans toute la région boisée au nord des prairies et à l'est des montagnes Rocheuses.

Caribou, grand.—Dans les montagnes Rocheuses, à l'ouest de ces montagnes, et dans toutes les contrées boisées depuis la Saskatchewan jusqu'aux landes du Nord.

Caribou, petit.—Dans toutes les landes du Nord. Il descend l'hiver vers le sud jusqu'aux lacs du Brochet et Athabaska et à la rivière Laird. Aucun dans les montagnes Rocheuses. Descend par le rivage de la baie d'Hudson jusqu'à la factorerie d'York et Churchill.

Antilope.—Prairies de la Saskatchewan.

Daim à queue noire.—Rivière Saskatchewan, rivière Athabaska et rivière de la Paix, tout près des montagnes Rocheuses.

Chevreuil sauteur.—Aux mêmes lieux que le précédent.

Chevreuil ordinaire.—Aux mêmes lieux que le daim à queue noire.

Ours noir et brun.—Dans toute la région boisée et les montagnes Rocheuses; à l'ouest de ces montagnes également.

Ours gris.—Plaines de la Saskatchewan, montagnes Rocheuses, rivière de la Paix, rivière Athabaska, rivière Laird, rivière Fraser. Il descend rarement à plus de 250 milles des montagnes Rocheuses.

Castor.—Saskatchewan, Athabaska, rivière de la Paix, Colombie, montagnes Rocheuses; en un mot dans toutes les régions boisées.

Marmotte.—Montagnes Rocheuses.

Chèvre.—Montagnes Rocheuses.

Mouton ou mouflon.—Montagnes Rocheuses.

Daim rouge.—Vallées de la Saskatchewan, de l'Athabaska et de la rivière de la Paix.

3. Je crois que le poisson blanc, un de nos meilleurs poissons, pourrait être introduit avantageusement dans presque tous les lacs où il ne se trouve pas ; de même que la truite commune, la truite de ruisseau, la truite de rivière et la truite argentée, dans tous les cours d'eau limpides. L'esturgeon du lac Winnipeg ne se propagerait pas moins heureusement, j'en suis convaincu, dans les autres grands lac du pays, et saurait bien trouver et remonter les rivières aux époques convenables. Le lac Athabaska, par exemple, ainsi que les lacs Laronge et de l'Île-à-la-Crosse, me paraissent propres pour ce poisson. Le brochet se plaît partout, mais il détruit les autres espèces meilleures que lui. Le saumon ne peut être introduit que dans les rivières qui portent leurs eaux à la mer.

4. Les districts appauvris ne peuvent se repeupler que des mêmes espèces d'animaux qui les habitaient autrefois ; et pour cela il faut trouver moyen de nourrir les Sauvages pendant toute la saison de la reproduction, et exécuter très strictement les lois qui défendent alors la chasse. Si la défense était bien observée, on verrait en peu d'années ce pays se remplir d'originaux, de chevreuils, de bisons, de castors, etc. Si l'on ne prend point cette mesure énergique, la plupart de ces précieuses espèces seront bientôt éteintes, car elles diminuent très rapidement depuis que la Compagnie de la baie d'Hudson a cédé le territoire. Les Sauvages sont maintenant encouragés par les individus qui se livrent à la traite à tuer autant de gibier qu'il leur est possible à toute époque de l'année.

5. Comme je n'ai vu aucune liste fournie par la Ferme expérimentale, je ne puis répondre à la question cinq.

6. Pour l'ensemencement des eaux dont j'ai parlé, il n'y aurait qu'à transporter des reproducteurs d'un lac dans un autre, la distance, en général, étant courte. Il me serait impossible de dire ce que l'opération pourrait coûter ; elle varierait suivant les lieux, et puis il faudrait avoir quelqu'un d'expérimenté pour la pratiquer ou la surveiller, avec l'aide d'hommes connaissant bien le pays. Dans les cas où les distances seraient trop grandes, les obstacles trop nombreux, un seul moyen resterait : le rempoissonnement par le frai.

7. En temps de disette, dans la vallée de la Saskatchewan où le poisson n'est pas abondant, la farine et le lard fumé seraient, je crois, les vivres les meilleurs et les plus économiques qui pussent être fournis aux Sauvages. Au delà, ces mêmes substances seraient encore préférables à toutes les autres qu'on ferait venir du dehors. Sur la rivière de la Paix la farine achetée dans le district de Saskatchewan reviendrait à 16 cents la livre ; le lard fumé aussi. A la vallée de l'Athabaska, ils coûteraient 6, 8 ou 10 cents la livre, suivant la distance à parcourir. Je crois qu'on a commis une grande erreur à l'égard des Sauvages qui habitent le territoire cédé, où le gibier manque aujourd'hui. On a trop cherché à en faire tout de suite des cultivateurs de simples chasseurs qu'ils étaient encore ; habitués à une vie errante, ils ne sauraient se transformer ainsi en colons sédentaires. Mais ils pourraient devenir pêcheurs ; et si l'on avait soin de les placer sur les bords de lacs poissonneux et de leur fournir les moyens de pêcher, ils se nourriraient eux-mêmes : cela coûterait beaucoup moins cher au gouvernement et serait en outre plus satisfaisant. Qu'on examine les choses et l'on verra que partout où des familles indiennes sont établies auprès d'un lac à poisson et possèdent des filets, etc., elles ont rarement à souffrir de la faim ; et comme la pêche est une occupation qu'elles entendent et qu'elles aiment, elles sont, règle générale, fort paisibles et contentes de leur sort. Au contraire les Sauvages appliqués seulement à la culture se montrent mécontents, veulent qu'on les nourrisse, ce qui nécessite une dépense énorme, et sont toujours exposés à manquer de vivres. Pour créer les réserves il faudrait donc choisir de bonnes terres arables dans les localités abondantes en poisson ou en gibier. Mon opinion est que les possibilités de pêche est ce que l'on doit considérer surtout. En effet, lorsque les Sauvages se seront accoutumés à vivre sédentairement sur le bord d'un lac, ils finiront bien par y faire un peu de culture ; c'est ce qui est arrivé partout où des groupes ont été placés dans ces situations. Il n'en a été autrement que dans quelques cas, où, la prospérité d'un petit établissement ayant attiré d'autres bandes encore errantes, une pêche excessive a épuisé les eaux près desquelles les premières familles vivaient heureuses. Si ces bandes errantes

étaient conduites à d'autres lacs poissonneux—et le nombre en est grand—on n'entendrait presque jamais parler de disette dans le pays.

8-11. A la cession, la nourriture des Sauvages variait selon les lieux où ils se trouvaient. Dans les plaines de la Saskatchewan, ils vivaient uniquement de chair de bison; dans les bois de la même vallée, de bison, d'original et, sur certains points, de poisson aussi. Aux montagnes Rocheuses, et sur le versant oriental, depuis la Saskatchewan jusqu'à la rivière de la Paix, ils se nourrissaient de viande d'original, de chevreuil, d'ours, et en quelques endroits, de poisson. Dans les districts de Cumberland, de l'Île-à-la-Crosse et de la rivière aux Anglais, le poisson formait leur nourriture ordinaire. Voici quelles étaient les rations données par la Compagnie de la baie d'Hudson à ses employés :—

6 lbs de viande fraîche par homme ;	3 lbs par femme ;	2 lbs par enfant.
3 lbs de viande séchée	do ; 1½ do ;	$\frac{3}{4}$ do
2½ lbs de pummican	do ; 1½ do ;	$\frac{3}{4}$ do
3 ou 4 poissons blancs (selon leur gros.)	par homme ;	2 par femme ; 1 par enfant.
2 ou 3 truites	do	do ; 2 do ; 1 do
4 carpes	do	do ; 2 do ; 1 do
2 lbs de farine, $\frac{3}{4}$ de lbs de lard fumé	do ; 1 f. ;	$\frac{1}{2}$ l. f. do ; 1 f. do

Dans les endroits où la pomme de terre était cultivée, on ajoutait aux rations ci-dessus un demi minot à un minot de ces tubercules par semaine. Lorsque les provisions étaient abondantes, la portion était de 8 livres de viande fraîche par homme et par femme, et d'une quantité proportionnelle par enfant.

9-12. Le meilleur moyen de conserver la viande dans le pays est de la faire sécher et de la convertir en pemmican. Les meilleures parties, telle que les côtes, la bosse, etc., sont séchées et mangées ainsi; le reste est séché, pilé et mêlé avec le suif; et toute la moëlle est extraite des os, que les Sauvages cassent en petits morceaux et font bouillir. L'été, le poisson est boucané et séché; l'automne et l'hiver, il est suspendu à une sorte d'échafaud et se garde gelé. Les blancs en beaucoup d'endroits pourraient employer heureusement le procédé du salage; mais les Sauvages ne pourraient pas faire de bonnes salaisons. La préparation en boîtes serait la plus coûteuse de toutes et la moins utile.

10. J'ai nommé (v. le paragraphe 5) les espèces de poisson qui me paraissent les plus convenables pour le repeuplement des lacs dégarnis ou l'ensemencement des eaux désertes.

11-8. Je ne connais aucune plante qui soit susceptible, selon moi, de s'améliorer par la culture, la greffe, etc.

12-9. Les pommes de terre, les navets et l'orge sont les seules choses que les Sauvages puissent cultiver avec quelque profit.

H. J. MOBERLY,

C. T. de la Compagnie de la baie d'Hudson.

RIVIÈRE RAPIDE, DISTRICT DE CUMBERLAND, 28 juillet 1887.

TABLE.

	PAGE
Second rapport du comité spécial.....	3
Questionnaire du comité	6
Liste des personnes étrangères à Ottawa, qui ont donné verbalement leurs témoignages au comité, présenté d'utiles avis à ses membres, ou répondu par écrit à son questionnaire.....	7
Déposition de M. Wm Saunders, directeur de la Ferme expérimentale centrale du gouvernement	9 et 168
Déposition du professeur Robert Bell.....	14, 51, 75, 92, 114
Lettre de M. Adrien Neison, de la rivière Bad Throat à l'honorable M. Schultz..	25
Déposition de M. Amedée E. Forget, greffier du conseil du Nord-Ouest....	27, 39 et 43
Lettre de M. Charles Stewart, de Port-Hope, à M. J.-G.-A. Creighton, greffier en loi, Sénat.....	35
Lettre de M. J. Vance Gravely, de Sidebrook, Cobourg, Ontario, à l'honorable M. Schultz.....	36
Déposition de l'honorable J. Sutherland, sénateur... ..	36
Lettre de Sa Grâce l'archevêque Taché	42
Lettre de sir Donald A. Smith et John McGregor.....	42
Déposition de M. Bedson, préfet du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, Manitoba	60
Déposition de M. H.-J.-A. Secretan, de la Montagne-de-Pierre, Manitoba.....	71
Déposition de M. Donald W. Davis, M. P. pour Alberta.....	79
Déposition de M. D.-H. MacDowall, M. P. pour Saskatchewan.....	86
Lettre de M. Walter Robert Bown... ..	102
Lettre du Rév. John McDougall.....	109
Déposition de John Lowe, secrétaire du Ministère de l'agriculture.....	110
Lettre du Rév. M. Hugonnard, supérieur de l'Ecole d'industrie de Qu'Appelle... ..	115
Déposition de M. Nicholas Flood Davin, M. P. pour Regina.....	116
Déposition de M. John Tilton, député du Ministre des pêcheries	126
Lettre de M. O.-T. Stone, de Sussex, T. du N.-O.....	130
Lettre de M. James Settee, de la réserve indienne de Saint-Pierre	133
Déposition de M. Philip Veale, de l'Exposition des poissons du Canada, Ottawa..	135
Déposition de M. Thomas McKay, de Prince-Albert, T. du N.-O.....	136
Déposition de M. J. Beaufort Hurlbert, LL.D.....	149
Déposition de l'honorable W. J. Macdonald, sénateur, Victoria, C.B.....	157
Lettre du Rév. J.-S. Hoe, de Dynevor, Manitoba.....	158
Lettre de M. Charles Gilchrist, de Harwood, Ontario.....	159
Déposition de M. John Taylor, de Winnipeg.....	159
Déposition du colonel Inkster.....	162
Déposition de M. Donald Chisholm.....	164
Déposition de M. Molyneux St. John, de Montréal, ancien sous-commissaire des Sauvages au Manitoba.....	164
Déposition de M. Donald Gunn, de Fort-Qu'Appelle.....	167
Déposition de M. John Gunn, de Gonor, Manitoba	172
Déposition de M. John Hardistry.....	172-3
Déposition de H.-J. Moberly, C. T., de la Compagnie de la baie d'Hudson, district Cumberland.....	174

INDEX

DU

VINGT ET UNIÈME VOLUME.

50-51 VICTORIA, 1887.

ABBOTT, L'honorable J. J. C. : Appelé au Sénat, 73. Writ, 74. Prête serment, 75. Ajouté au comités des télégraphes et havres—des banques et du commerce—des comptes contingents, 82. Pétition : Hôpital Victoria, 102, 114, 121.

ADRESSES :

A SA MAJESTÉ :

(Conjointe du Sénat et des Communes) à l'occasion du cinquantième anniversaire de son règne, 103. Message aux Communes, 104. Les Communes concourent dans l'adresse, 156.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

- (1) Relative au vaisseau *Cormorant* et au surintendant des affaires des Sauvages dans la Colombie Britannique, 29. Réponse, 147.
- (2) Relative au tunnel entre l'Île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick, 40. Réponse, 89.
- (3) Relative aux dépenses de la Colombie-Britannique pendant les années 1886, 1887, 58. Réponse, 72, 109.
- (4) Relative aux Chinois laissant les ports canadiens depuis la passation de l'acte de l'émigration chinoise, 83. Réponse, 254.
- (5) Relative à une lettre de C. A. Nutting au sujet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, 1886, 100. Réponse, 120.
- (6) Relative à une lettre et à un télégramme du ministre de la justice à l'honorable J. H. Bellerose, 104.
- (7) Relative à la nomination de A. F. Wood, de Madoc, comme auditeur au canal Murray, 165. Réponse, 263.
- (8) Relative à l'émission de scrip par le département de l'intérieur dans le Manitoba près des rivières Rouge, Salée et Seine, 184.
- (9) Relative à la vente des boissons alcooliques dans les comtés de Leeds et Grenville, 210. Réponse, 263-4.

ADRESSES—Suite.

- (10) Relative aux plaintes faites par le Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul contre Adolphe Lefaiivre, 229. Réponses, 264.
- (11) Relative à la correspondance entre le gouvernement et les commissaires des pilotes d'Halifax, N.-E., 258.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX, 25, 40, 82, 83, 156, 229, 236, 245, 255, 259.

AGRICULTURE, ministre de l' : Rapport, 23.

ALBERTA ET ATHABASKA, chemin de fer de : (*Voir* Bill n° 19.)

ANGLO-CANADIENNE, banque : (*Voir* Bill n° 5.)

ARMÉE IMPÉRIALE : Message de Son Excellence relatif aux officiers de —, 62.

ASH, SUSAN, divorce : (*Voir* Bill n° 3.)

ASHE, EDWARD : Nommé messenger, 155.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE : Pétition demandant plus ample protection pour les femmes et les filles, 97, 106.

ASSURANCES :

- Cie d'assurance du Canada contre les accidents. (*Voir* Bill n° 12.)
- Cie d'assurance canadienne des chevaux. (*Voir* Bill n° 13.)
- Cie d'assurance, dite l'Équité. (*Voir* Bill n° 14.)
- Cie d'assurance des manufacturiers contre les accidents. (*Voir* Bill n° 15.)
- Cie d'assurance des manufacturiers sur la vie. (*Voir* Bill n° 16.)
- Cie d'assurance de l'Ouest. (*Voir* Bill n° 17.)

ATKINSON, CAPT. GEO., ET AL : Pétition contre la Cie du pont de la Baie de Quinté, 143, 175.

ATLANTIQUE ET NORD-OUEST, CHEMIN DE FER : (*Voir* Bill n° 21):

AUSTIN, JAMES : Pétition relative à la *Guarantee and Pension Fund Society*, 55, 76, 98.

BAIE DES CHALEURS, CHEMIN DE FER : Pétition de James Baker, 42.

BAIE DE QUINTÉ, CIE DU PONT DE LA : (*Voir* Bill n° 65.)

BAIRD, R., ET AL : Pétition contre le chemin de fer de Kincardine et Teeswater, 20, 27, 38.

BAKER, JAMES : Pétition de la Cie de chemin de fer de la Baie des Chaleurs, 42.

BAKER, L. R., ET AL : Pétition de la Cie de chemin de fer du Sud-Ouest, 42, 57.

BANFF : Parc national. (*Voir* Bill n° 4.)

- BANQUE ANGLO-CANADIENNE : Pétition, 75, 84, 107. (*Voir* Bill n° 5.)
- BANQUE UNION DU CANADA : Pétition relative à la Cie de chemin de fer du Sud-Est, 113
- BANQUES ET COMMERCE : (*Voir* Comité n° 4).
- BASSIN DE RADOUB DU HAVRE DE QUÉBEC : (*Voir* Bill n° 7.)
- BEATTY, JAMES : Pétition relative à l'acte de tempérance, 1878. 174, 205.
- BELL, WILLIAM, ET AL : Pétition de l'assurance des manufacturiers sur la vie et contre les accidents, 26-36.
- BERLIN, CHEMIN DE FER JONCTION DE BERLIN AU PACIFIQUE CANADIEN : (*Voir* Bill n° 33.)
- BERMUDA, CIE DE STEAMERS DES BERMUDES ET DE CUBA : Pétition de Joseph Wood *et al*, demandant permission de présenter une pétition, 119, 145.
- BEVERIDGE, HON. BENJAMIN : Comité nommé, 40. Rapports, 138, 190, 191.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :
 Rapport, 13.
 Comité de la : (*Voir* Comité n° 2.)
- BILLETS CONTREFAITS—Oblitération : (*Voir* Bill n° 8.)
- BILLS :
- Temps fixé pour la présentation des pétitions de bills privés, 22, 63.
 “ “ “ “ 23, 63.
 “ recevoir des rapports relatifs aux bills privés, 89.
 Des chemins de fer : Bill présenté et lu 1°, 12.
- BILLS :
1. ACTE RELATIF AUX SAUVAGES—Modification :
 Présenté et lu 1° 171. Lu 2° 187. En comité et rapporté, 196. Lu 3°, passé et envoyé aux Communes, 202. Passé par les Communes, 260. S. R., 268. Chap. 33, 50 Vic., 1887.
 2. ACTE RELATIF AUX SAUVAGES—Modification des Statuts révisés :
 Présenté et lu 1°, 123. 2e lecture remise, 141, 152. Rayé de l'ordre du jour, 171.
 3. ASH—Divorce :
 Pétition présentée, 20. Certificat du greffier, 26. Signification d'avis, 30. Pétition lue, 35. Rapportée, 37.
 Bill présenté, lu 1°, et sénateurs notifiés d'être présents à la 2e lecture, 39. Certificat du greffier et affidavit du pétitionnaire, 52. Examen suspendu, 53. Lu 2° et renvoyé en un comité spécial, 53. Rapporté, 79. Considération du rapport remise, 96, 105, 112. Considéré, 115. Adopté, 116. 3e lecture remise, 118. Lu 3° et envoyé aux Communes, 123. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 261. S. R., 268. Chap. 127, 50 Vic., 1887.

BILLS—Suite.**4. BANFF—Parc National :**

Titre changé " Parc des Montagnes Rocheuses."

Bill reçu et lu 1^o, 48. Lu 2^o, 76. En comité, 90. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 91. De nouveau en comité amendé, et amendements agréés, 95. Lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 95. Rapporté, 112. S. R., 265. Chap. 32, 50 Vict., 1887.

5. BANQUE ANGLO-CANADIENNE :

Pétition lue, 84. Rapporté, 107.

Bill reçu et lu 1^o, 197. 41^e règle suspendue, lu 2^o, et renvoyé au comité des banques, 197. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 207. Lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 207. Passé par les Communes, 261. S. R., 268. Chap. 53, 50 Vic., 1887.

6. BANQUE DE PICTOU—Liquidation :

Pétition, 57. Rapportée, 164.

Reçu et lu 1^o, 41^e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 169. Rapporté, 178. Lu 3^o et passé, 179, S. R., 265. Chap. 54, 50 Vict., 1887.

7. BASSIN DE RADOUB DU HAVRE DE QUÉBEC :

Reçu et lu 1^o, 41^e règle suspendue et lu 2^o, 245. En comité, lu 3^o et passé, 249. S. R., 268. Chap. 41, 50 Vict., 1887.

8. BILLETS CONTREFAITS—Oblitération :

Reçu et lu 1^o, 157. Lu 2^o, 172. En comité et rapporté, 188. Lu 3^o et passé, 195. S. R., 266. Chap. 47, 50 Vict., 1887.

9. BOISSONS SUR LES NAVIRES DE S. M DANS LES EAUX CANADIENNES :

Reçu et lu 1^o, 157. Lu 2^o, 171. En comité, rapporté, lu 3^o et passé, 188. S. R., 266. Chap. 46, 50 Vict., 1887.

10. CHEMINS DE FER—Modification de l'acte des

Reçu et lu 1^o, 48. Lu 2^o, 71. Comité général remis, 87, 101. Envoyé au comité des chemins de fer, 105. Rapporté avec amendements, 122. Amendements agréés, 123. Lu 3^o passé et envoyé aux Communes, 148. Amendements agréés par les Communes, 230. S. R., 267. Chap. 19, 50 Vict., 1887.

11. CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT—Modification de l'acte :

Reçu et lu 1^o, 48. Lu 2^o, 63. Comité général remis, 71. En comité, rapporté avec un amendement et amendement agréé, 88. Troisième lecture remise, 95, 104, 118. Lu 3^o, passé et renvoyé aux Communes, 148. S. R., 267. Chap. 18, 50 Vict., 1887.

12. CIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LES ACCIDENTS :

Reçu et lu 1^o, 41^e règle suspendue et lu 2^o, 167. Envoyé au comité des banques et du commerce, 168. Rapportée, lu 3^o et passé, 178. S. R., 266. Chap. 106, 50 Vict., 1887.

13. CIE D'ASSURANCE CANADIENNE DES CHEVAUX :

Pétition, 76. Rapportée, 107.

Reçu et lu 1^o, 41^e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 167. Rapporté et lu 3^o et passé, 180. S. R., 265. Chap. 107, 50 Vic., 1887.

BILLS—Suite.**14. CIE D'ASSURANCE DITE L'EQUITÉ :**

Pétition, 67. Rapportée, 81.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o, et envoyé au comité des banques et du commerce, 167. Rapporté, lu 3^o et passé, 181. S. R., 265. Chap. 103, 50 Vic., 1887.**15. CIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS CONTRE LES ACCIDENTS :**

Pétition, 89.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 202. Rapporté, lu 3^o et passé, 207. S. R., 267. Chap. 105, 50 Vic., 1887.**16. CIE D'ASSURANCE DES MANUFACTURIERS SUR LA VIE :**

Pétition, 36. Rapportée, 47.

Reçu et lu 1^o, 109. Lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 129. Rapporté, lu 3^o et passé, 130. S. R., 265. Chap. 104, 50 Vic., 1887.**17. CIE D'ASSURANCE DE L'OUEST—Modification :**

Pétition, 22. Rapportée, 47.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 168. Rapporté, 179. Lu 3^o et passé, 180. S. R., 265. Chap. 102, 50 Vic., 1887.**18. CIE CANADIENNE DES FORCES MOTRICES :**

Pétition, 57. Rapportée, 182.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des bills privés, 211. Rapporté, lu 3^o et passé, 218. S. R., 267. Chap. 120, 50 Vic., 1887.**19. CIE DU CHEMIN DE FER D'ALBERTA ET ATHABASCA :**

Pétition lue, 76. Rapportée, 107.

Bill reçu et lu 1^o, 104. Lu 2^o, 129. Renvoyé au comité des chemins de fer, 129. Rapporté avec amendements, 143. Amendements agréés, 143. Lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 159. Passé par les Communes, 192. S. R., 266. Chap. 78, 50 Vic., 1887.**20. CIE DU CHEMIN DE FER ATLANTIQUE DU CANADA :**

2 pétitions, 117. Rapportées, 122, 144.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 229. Rapporté avec amendements, 234. Amendements lus et agréés, bill lu 3^o et renvoyé aux Communes, 235. Amendements agréés par les Communes, 260. S. R., 268. Chap. 67, 50 Vic., 1887.**21. CIE DU CHEMIN DE FER ATLANTIQUE ET DU NORD-OUEST :**

Pétition, 56. Rapporté, 68. Pétition contre, 66.

Bill reçu et lu 1^o, 158. Lu 2^o et renvoyé au comité des chemins de fer, 172. Rapporté sans amendement, 176. 3^o lecture remise, 195. Lue 3^o, 202. Passé et envoyé aux Communes, 202. S. R., 266. Chap. 69, 50 Vic., 1887.**22. CIE DU CHEMIN DE FER BRANTFORD, WATERLOO ET ÉRIÉ :**

Pétition lue, 22. Rapportée, 38.

Bill reçu et lu 1^o, 142. Lu 2^o, et envoyé au comité des chemins de fer, 153. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 190. Lu 3^o, renvoyé aux Communes, 190. Amendements agréés par les Communes, 230. S. R., 267. Chap. 64, 50 Vic., 1887.

BILLS—*Suite.*

23. CIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :

Pétition, 56. Rapportée, 68.

Reçu et lu 1^o, 140. Lu 2^o, 152. Renvoyé au comité des chemins de fer, 152. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 162. Lu 3^o, passé et renvoyé aux Communes, 186. Amendements agréés par les Communes, 212. S. R., 267. Chap. 56, 50 Vic., 1887.

24. CIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU SUD-OUEST DE MANITOBA :

Pétition, 117.

Reçu et lu 1^o, et envoyé au comité des ordres permanents et bills privés, 215. Rapporté, lu 2^o et renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés, 216. Rapporté, lu 3^o et passé, 240. S. R., 267. Chap. 80, 50 Vic., 1887.

25. CIE DU CHEMIN DE FER DES COMTÉS DE L'OUEST—Contrat avec Sa Majesté :

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue et lu 2^o, 245. En comité, 239. Rapporté, 250. Lu 3^o et passé, 256. S. R., 268. Chap. 25, 50 Vic., 1887.

26. CIE DU CHEMIN DE FER DES COMTÉS DE L'OUEST :

Pétition, 56. Rapportée, 107.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 212. Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu 3^o et renvoyé aux Communes, 228. Amendements agréés par le Sénat, 251. S. R., 267. Chap. 77, 50 Vic., 1887.

27. CIE DU CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE PRESCOTT :

51e règle suspendue, 146. Rapportée, 146.

Reçu et lu 1^o, 140. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 158. Rapporté, lu 3^o et passé, 175. S. R., 266. Chap. 82, 50 Vic., 1887.

28. CIE DE CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT D'HEREFORD :

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 204. Rapporté avec amendements, 206. Amendements agréés, lu 3^o, passé et renvoyé aux Communes, 207. Amendements agréés par les Communes, 251. S. R., 268. Cap. 93, 50 Vic., 1887.

29. CIE DU CHEMIN DE FER GRAND-TRONC DU CANADA :

Pétition, 37. Rapporté, 47. Reçu et lu 1^o, 76. Lu 2^o et renvoyé au comité des chemins de fer, 89. Rapporté, lu 3^o et passé, 99. S. R., 265. Chap. 57, 50 Vic., 1887.

30. CIE DU CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC DE LA BAIE GEORGIENNE ET DU LAC ÉRIÉ :

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 166. Rapporté, lu 3^o et passé, 176. S. R., 266. Chap. 66, 50 Vic., 1887.

31. CIE DU CHEMIN DE FER DE HAMILTON, GUELPH ET BUFFALO—CHANGEMENT DE NOM :

Pétition, 22. Rapportée, 47.

Reçu et lu 1^o, 140. Lu 2^o, et envoyé au comité des chemins de fer, 152. Rapporté, 161. Lu 3e, et passé, 162. S. R., 265. Chap. 63, 50 Vic., 1887.

32. CIE DU CHEMIN DE FER DU HAUT DE LA COLOMBIE :

Pétition, 56. Rapporté, 81.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o, et envoyé en comité des chemins de fer, 168. Rapporté, lu 3^o et passé, 176. S. R., 266. Chap. 95, 50 Vic., 1887.

BILLS—*Suite.*

33. CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE BERLIN ET DU PACIFIQUE :
 Pétition lue, 36. Rapportée, 98.
 Bill reçu et lu 1^o, 140. Lu 2^o, et renvoyé au comité des chemins de fer, 152.
 Rapporté avec amendements et amendements agréés, 178. Lu 3^o, passé
 et renvoyé aux Communes, 178. Amendements agréés par les Com-
 munes, 212. S. R., 266. Chap. 89, 50 Vict., 1887.
34. CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE GODERICH ET DU PACIFIQUE CANADIEN :
 Pétition, 42. Rapporté, 68.
 Reçu et lu 1^o, 109. Lu 2^o, et renvoyé au comité des chemins de fer, 129;
 Rapporté avec amendements, 143. Amendements agréés, 144. Lu 3^o,
 passé et envoyé aux Communes, 159. Amendements agréés par les
 Communes, 192. S. R., 266. Chap. 91, 50 Vic., 1887.
35. CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE GUELPH :
 Pétition, 106. Rapporté, 121.
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de
 fer, 212. Rapporté, lu 3^o et passé, 227. S. R., 267. Chap. 59, 50 Vic.,
 1887.
36. CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE MASSAWIPPI :
 Pétition, 27. Rapportée, 85.
 Reçu et lu 1^o, 150. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 172.
 Rapporté, lu 3^o et passé, 177. S. R., 266. Chap. 94, 50 Vic., 1887.
37. CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE PONTIAC ET DU PACIFIQUE :
 Pétition, 57. Rapportée, 68.
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins
 de fer, 236. Rapporté avec amendements, 240. Amendements agréés,
 lu 3^o passé et renvoyé aux Communes, 241. Amendements agréés par
 les Communes, 258. S. R., 268. Chap. 73, 50 Vic., 1887.
38. CIE DU CHEMIN DE FER DE KINGSTON, SMITH'S FALLS ET OTTAWA :
 Pétition, 46. Rapporté, 107.
 Reçu et lu 1^o, 158. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 172.
 Rapporté, lu 3^o et passé, 177. S. R., 266. Chap. 88, 50 Vic., 1887.
39. CIE DU CHEMIN DE FER DE KINCARDINE A TEESWATER—INCORPORATION :
 Reçu et lu 1^o, 104. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 114.
 Rapporté avec amendements, amendements lus et agréés, lu 3^o, passé
 et renvoyé aux Communes, 143, amendements agréés par les Com-
 munes, 192. S. R., 266. Chap. 83, 50 Vic. 1887.
40. CIE DU CHEMIN DE FER DE KINCARDINE A TEESWATER—Modification de l'Acte
 de la présente session :
 Reçu et lu 1^o, 203. 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des che-
 mins de fer, 204. Rapporté avec un amendement, amendement agréé,
 lu 3^o et renvoyé aux Communes, 206. Amendements agréés par les
 Communes, 250. S. R., 268. Chap. 84, 50 Vic., 1887.
41. CIE DU CHEMIN DE FER ET DE LEVÉE DE SAINT-GABRIEL :
 Pétition, 21. Rapportée, 38;
 Reçu et lu 1^o, 94. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 105.
 Rapporté sans amendement, 120. Amendé; lu 3^o et passé, 141. Passé
 par les Communes, 192. S. R., 266. Chap. 72, 50 Vic., 1887.

BILLS—*Suite.*

42. CIE DU CHEMIN DE FER DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST :

Pétition, 56. Rapporté, 85.

Reçu et lu 1^o, 197. 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 198. Rapporté avec amendements, 199. Amendements agréés, lu 3^o et passé, 200. S. R., 268. Chap. 79, 50 Vic., 1887.

43. CIE DU CHEMIN DE FER MIDLAND DU CANADA :

Pétition, 37. Rapportée, 144.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue et lu 2^o, 165. Envoyé au comité des chemins de fer, 166. Rapporté, 175. Lu 3^o et passé, 176. S. R., 266. Chap. 65, 50 Vic., 1887.

44. CIE DU CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION D'OSHAWA :

Pétition, 42. Rapportée, 85.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 168. Rapporté, lu 3^o et passé, 176. S. R., 266. Chap. 92, 50 Vic., 1887.

45. CIE DU CHEMIN DE FER DE NORFOLK-SUD :

Pétition, 46. Rapporté, 144.

Reçu et lu 1^o, 148. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 159. Rapporté avec un amendement—amendement agréé, lu 3^o et passé, 177. S. R., 266. Chap. 86, 50 Vic., 1887.

46. CIE DU CHEMIN DE FER DU NOUVEAU-BRUNSWICK :

Pétition, 97. Rapportée, 182.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 197. Rapporté avec amendements; amendements agréés, lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 199. S. R., 267. Chap. 76, 50 Vic., 1887.

47. CIE DU CHEMIN DE FER D'ONTARIO ET DE QUÉBEC :

Pétition, 56. Rapportée, 68.

Reçu et lu 1^o, 94. Lu 2^o et envoyé au comité des banques, 105. Rapporté avec un amendement; amendement agréé, bill lu 3^o et passé, 120. Amendement agréé par les Communes, 185. S. R., 265. Chap. 62, 50 Vic. 1887.

48. CIE DU CHEMIN DE FER DE L'OTTAWA ET DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU :

Pétition, 57. Rapportée, 121.

Reçu et lu 1^o, 197. 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 213. Rapporté, lu 3^o et passé, 199. S. R., 266. Chap. 74, 50 Vic., 1887.

49. CIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE D'ONTARIO :

Pétition, 67. Rapportée, 85.

Reçu et lu 1^o, 212. 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 213. Rapporté, lu 3^o et passé, 227. S. R., 267. Chap. 58, 50 Vic., 1887.

50. CIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC À LA BAIE DE JAMES :

Pétition, 79. Rapportée, 107.

Reçu et lu 1^o, 4e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 204. Rapporté, lu 3^o et passé, 206. S. R., 267. Chap. 70, 50 Vic., 1887.

BILLS—*Suite.*

51. CIE DU CHEMIN DE FER DU SAULT SAINTE-MARIE :

Pétition, 37. Rapportée, 68.

Reçu et lu 1^o, 72. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 89.
Rapporté, lu 3^o, et passé, 198. S. R., 265. Chap. 61, 50 Vic., 1887.

52. CIE DU CHEMIN DE FER DE SAINT-MARTIN À UPHAM :

Pétition, 217.

Reçu et lu 1^o, et envoyé au comité des ordres permanents et des bills privés,
212. Rapporté et lu 2^o, 217. Envoyé au comité des chemins de fer, 217.
Rapporté, lu 3^o et passé, 234. S. R., 267. Chap. 75, 50 Vic., 1887.

53. CIE DU CHEMIN DE FER DE SAINTE-CATHERINE À NIAGARA :

Pétition, 56. Rapportée, 63.

Reçu et lu 1^o, 71. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 89. Rap-
porté, 97. Lu 3^o et passé, 98. S. R., 265. Chap. 60, 50 Vic., 1887.

54. CIE DU CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE WINNIPEG ET DE LA BAIE-D'HUDSON :

Pétition, 56. Rapportée, 121.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et renvoyé au comité des chemins
de fer, 229. Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu 3^o
et passé, 235. Amendement agréé par les Communes, 260. S.R., 268.
Chap. 81, 50 Vict., 1887.

55. CIE DU CHEMIN DE FER DU SUD D'ONTARIO ET DU PACIFIQUE :

Pétition, 57. Rapportée, 164.

Reçu et lu 1^o, 141. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 152.
Rapporté, 162. Amendé, 185. Lu 3^o, passé et renvoyé aux Communes,
186. Amendements agréés par les Communes, 212. S.R., 266. Chap.
85, 50 Vict., 1887.

56. CIE DU CHEMIN DE FER DE TEESWATER À INVERHURON :

Pétition, 27. Rapportée, 38.

Présenté et lu 1^o, 44. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, 63.
Rapporté avec amendements, 99. Amendements agréés, lu 3^o, passé et
envoyé aux Communes, 100. Amendé par les Communes, 192. Amen-
dements agréés par le Sénat, 203. S.R., 266. Chap. 90, 50 Vic., 1887.

57. CIE DU CHEMIN DE FER DE TÉMISCOUATA :

Pétition, 67. Rapportée, 85.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des chemins
de fer, 166. Rapporté avec amendements, 177. Amendements agréés,
lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 178. Amendements agréés par
les Communes, 212. S.R., 266. Chap. 71, 50 Vic., 1887.

58. CIE DU CHEMIN DE FER DE WATERLOO ET MAGOG :

Pétition, 66. Rapportée, 201.

Pétition contre, 175.

Reçu et lu 1^o et envoyé au comité des ordres permanents et des bills privés,
193. Rapporté, 57e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des
chemins de fer, 201. Rapporté, lu 3^o et passé, 206. S.R., 267. Chap.
68, 50 Vic., 1887.

59. CIE DU COLONISATION MÉTHODISTE PRIMITIVE :

Pétition, 37. Rapportée, 47.

Présenté et lu 1^o, 48. Lu 2^o et envoyé au comité des ordres permanents et
des bills privés, 70. Rapporté, 98. Lu 3^o, passé et envoyé aux Com-
munes, 99. Passé par les Communes, 230. S.R., 267. Chap. 119, 50
Vic., 1887.

BILLS—*Suite.*

60. CIE DES FORGES DE LONDONDERRY :
 Pétition, 56. Rapportée, 69.
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et renvoyé au comité des banques et du commerce, 167. Rapporté, lu 3^o et passé, 181. S. R., 266. Chap. 121, 50 Vic., 1887.
61. CIE IMPÉRIALE DE FIDÉICOMMIS DU CANADA :
 Reçu et lu 1^o, 139. 2e lecture remise, 152. Lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 160. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 191. Lu 3^o, passé et renvoyé aux Communes, 202. Amendements agréés par les Communes, 230. S. R., 267. Chap. 115, 50 Vic., 1887.
62. CIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DITE EMPIRE :
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et renvoyé au comité des bills privés, 167. Rapporté, amendement agréé, 183. Lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 184. Amendement agréé par les Communes, 212. S. R., 267. Chap. 123, 50 Vic., 1887.
63. CIE DE CONDUITE ET DE FABRICATION D'HUILE DU CANADA :
 Pétition, 57. Rapportée, 68.
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des bills privés, 184. Rapporté, lu 3^o et passé, 201. S. R., 266. Chap. 122, 50 Vic., 1887.
64. CIE DE NAVIGATION DU RICHELIEU ET D'ONTARIO :
 Pétition, 67. Rapportée, 81.
 Reçu et lue 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 166. Rapporté et lu 3^o, 180. Passé, 181. S. R., 265. Chap. 101, 50 Vic., 1887.
65. COMPAGNIE DU PONT DE LA BAIE DE QUINTÉ :
 Pétition lue, 85. Rapportée, 121.
 Pétitions contre, 103, 120, 175, 205.
 Bill reçu et lu 1^o, 148. Lu 2^o et renvoyé au comité des bills privés, 170. Rapporté, lu 3^o et passé, 183. S. R., 266. Chap. 97, 50 Vic., 1887.
66. CIE DU PONT DES CHUTES DE NIAGARA :
 Pétition, 66. Rapportée, 98.
 Reçu et lu 1^o, 140. Lu 2^o et envoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 152. Rapporté, lu 3^o et passé, 175. S. R., 266. Chap. 96, 50 Vic., 1887.
67. CIE DU PONT DE FREDERICTON ET ST. MARY'S :
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue et lu 2^o, 243. En comité, 246. Rapporté, lu 3^o et passé, 247. S. R., 267. Chap. 26, 50 Vic. 1887.
68. CIE DU PONT DE QUÉBEC :
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité de chemins de fer, télégraphes et havres, 211. Rapporté avec amendements ; amendements agréés et lu 3^o, 228. Renvoyé aux Communes, 229. S. R., 268. Chap. 98, 50 Vic., 1887.

BILLS—*Suite.*

69. CIE DE PRET ET DE PLACEMENT, BRITANNIQUE CANADIENNE :

Pétition lue, 76. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 197. Rapporté avec amendements ; amendements agréés, bill lu 3^o et envoyé aux Communes, 218. Amendements agréés par les Communes, 250. S. R., 268. Chap. 110, 50 Vic., 1887.

70. CIE PERMANENTE DE PRÉT ET D'ÉPARGNE DU CANADA :

Pétition, 57. Rapportée, 68

Présenté et lu 1^o, 70. 2^o lecture remise, 87. Lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 101. Rapporté, lu 3^o et envoyé aux Communes, 130. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 261. S. R., 267. Chap. 108, 50 Vict., 1887.

71. CIE DE PRÉT ET D'ÉPARGNES DU CANADA-EST—Incorporation :

Pétition, 37. Rapportée, 81.

Reçu et lu 1^o, 158. Lu 2^o et envoyé aux comité des banques et du commerce, 173. Rapporté avec amendements, amendements agréés, bill lu 3^o, passé et renvoyé aux Communes, 179. Amendements agréés par les Communes, 212. S. R., 267. Chap. 113, 50 Vict., 1887.

72. CIE DE PRÊTS IMMOBILIERS ET D'ÉPARGNE :

Pétition, 75. Rapporté, 81.

Reçu et lu 1^o, 169. 41e règle suspendue la 2e fois et envoyé au comité des banques et du commerce, 169. Rapporté, lu 3^o et passé, 180. S. R., 265. Chap. 111, 50 Vict., 1887.

73. CIE DE PRÊTS IMMOBILIERS ET D'ÉPARGNE : Amendement de l'acte de la présente session.

Reçu et lu 1^o, 229. 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 230. S. R., 267. Chap. 112, 50 Vic., 1887.

74. CIE DE PRÉT ET D'ÉPARGNE DU CANADA-OUEST :

Pétition, 27. Rapportée, 38.

Présenté et lu 1^o, 39. Lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 63. Rapporté avec un amendement, amendement agréé, lu 3^o et passé, et envoyé aux Communes, 108. Passé par les Communes avec un amendement, 192. Amendement agréé par le Sénat, 203. S. R., 266. Chap. 109, 50 Vic., 1887.

75. CIE DE STEAMERS ATLANTIQUE DU CANADA :

Pétition 191. Rapportée, 200, 216. Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 252. S. R., 268. Chap. 99, 50 Vic., 1887.

76. CIE DES STEAMERS D'HALIFAX ET DES INDES OCCIDENTALES :

Pétition, 37. Rapportée, 164.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des banques et du commerce, 166. Rapporté, lu 3^o et passé, 181. S. R., 265. Chap. 100, 50 Vic., 1887.

77. CIE DES TERRES D'EDMONTON ET DE LA SASKATCHEWAN (LIMITÉE) :

Pétition, 56. Rapportée, 164.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des bills privés, 165. Rapporté, lu 3^o et passé, 183. S. R., 266. Chap. 117, 50 Vic., 1887.

BILLS—*Suite.*

78. CIE DES TERRES D'ONTARIO ET DE LA QU'APPELLE :

Pétition, 67. Rapportée, 81.

Reçu et lu 1^o, 148. Lu 1^o et envoyé au comité des bills privés, 170. Rapporté et lu 3^o, 201. Passé, 202. S. R., 266. Chap. 118, 50 Vic., 1887.

79. COMPAGNIES—AMENDEMENT DE L'ACTE DES :

Reçu et lu 1^o, et 41e règle suspendue, 255. Lu 2^o, 256. Comité remis, 256.

Envoyé au comité des banques et du commerce, 256. Rapporté avec amendements, amendements agréés, et lu 3^o, 257. Passé et envoyé aux Communes, 258. Amendements agréés par les Communes, 263. S. R., 268. Chap. 20, 50 Vic., 1887.

80. COBURG, BLAIRTON ET MARMORA, CHEMIN DE FER—

Pétition, 67. Rapportée, 81.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et renvoyé au comité des chemins de fer, 193. Rapporté, 193. Lu 3^o et passé, 199. S. R., 268. Chap. 87, 50 Vic., 1887.

81. COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL—Modification de l'acte :

Reçu et lu 1^o, 211. Lu 2^o, 237. 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 238. S. R., 267. Chap. 42, 50 Vic., 1887.

82. CONSERVES ALIMENTAIRES :

Reçu et lu 1^o, 158. Lu 2^o, 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 172. S. R., 265. Chap. 38, 50 Vic., 1887.

83. COURS SUPRÊME ET DE L'ECHIQUIER—Modification :

Reçu et lu 1^o, 193. Lu 2^o, 202. En comité, 213. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 214. Lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 237. Amendements agréés par les Communes, 260. S. R., 268. Chap. 16, 50 Vic., 1887.

84. DÉPARTEMENT D'AGRICULTURE—Amendement :

Reçu et lu 1^o, 214. Lu 2^o, 238. 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 239. S. R., 267. Chap. 12, 50 Vic., 1887.

85. DÉPARTEMENT DU COMMERCE :

Reçu et lu 1^o, 185. Lu 2^o, 202. En comité, rapporté, lu 3^o et passé, 213. S. R., 267. Chap. 10, 50 Vic., 1887.

86. DÉPARTEMENT DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR :

Reçu et lu 1^o, 211. Lu 2^o, 238. En comité, 242. Rapporté, lu 3^o et passé, 242. S. R., 267. Chap. 11, 50 Vic., 1887.

87. DÉPARTEMENT DES FINANCES ET CONSEIL DU TRÉSOR—Modification :

Reçu et lu 1^o, 184. Lu 2^o, 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 195. S. R., 266. Chap. 13, 50 Vic., 1887.

88. DÉPARTEMENT DES FINANCES ET CONSEIL DU TRÉSOR—Nouvelle modification :

Présenté et lu 1^o, 213. Lu 2^o, 41e règle suspendue, lu 3^o fois, passé et envoyé aux Communes, 233.

89. DROITS DE DOUANE—Amendement de l'acte :

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 3^o, et passé, 260. S. R., 268. Chap. 47, 50 Vic., 1887.

90. ELECTIONS FÉDÉRALES—Modification :

Reçu et lu 1^o, 211. Lu 2^o, 41e règle suspendue, lu 3^o, passé, 238. S. R., 267. Chap. 6, 50 Vic., 1887.

BILLS—Suite.**91. ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES—Modification :**

Reçu et lu 1^o, 157. Lu 2^o, 172. En comité, 188. Rapporté sans amendement, lu 3^o, et passé, 188. S. R., 266. Chap. 7, 50 Vic., 1887.

92. EMBRANCHEMENT D'OXFORD JUNCTION ET DE NEW GLASGOW DE L'INTERCOLONIAL :

Reçu et lu 1^o, 211. Lu 2^o, 238. En comité, 242. Rapporté avec amendements, 243. Lu 3^o et passé, 246. S. R., 267. Chap. 27, 50 Vic., 1887.

93. EMPLOYÉS PUBLICS—Amendement de l'acte des :

Reçu et lu 1^o, 48. Lu 2^o, 71. En comité, lu 3^o et passé, 87. S. R., 265. Chap. 9, 50 Vic., 1887.

94. EXPROPRIATION DE TERRAINS, S. R., CHAP. 39—Modification :

Reçu et lu 1^o, 244. 41e règle suspendue et lu 2^o, 245. En comité, rapporté, lu 3^o et passé, 249. S. R., 268. Chap. 17, 50 Vic., 1887.

95. FLEUVE SAINT-LAURENT—Amélioration :

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 258. S. R., 268. Chap. 43, 50 Vic., 1887.

96. CENS ELECTORAL—Modification :

Reçu et lu 1^o, 262. 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 262. S. R., 268. Chap. 5, 50 Vic., 1887.

97. GRANGE TRUST—LIQUIDATION :

Pétition, 46. Rapportée, 85.

Reçu et lu 1^o, 140. Lu 2^o et renvoyé au comité des banques et du commerce, 159. Rapporté, lu 3^o et passé, 180. S. R., 265. Chap. 116, 50 V., 1887.

98. HOPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE COLLINGWOOD :

Pétition, 22. Rapportée, 38.

Reçu et lu 1^o, 142. Lu 2^o fois et renvoyé au comité des bills privés, 153. Rapporté sans amendement, 161. Lu 3^o et passé, 165. S. R., 265. Chap. 126, 50 Vic., 1887.

99. HOPITAL ROYAL VICTORIA :

Pétition 114. Rapportée, 121.

Présenté et lu 1^o, 141. Lu 2^o et envoyé au comité des bills privés, 159. Rapporté, lu 3^o fois et passé, 165. Amendé par les Communes, 250. Amendement agréé par le Sénat, 251. S. R., 268. Chap. 125, 50 Vic., 1887.

100. IMMIGRATION CHINOISE—ABROGATION DE L'ACTE :

Présenté et lu 1^o, 184. Déclaré hors d'ordre, 195. Motion pour le remettre à l'ordre du jour, 230. Retirée, 231.

101. IMMIGRATION CHINOISE—MODIFICATION DE L'ACTE :

Reçu et lu 1^o, 118. 2e lecture remise, 151. Débats, 170. Lu 2^o, 171. En comité, 187. Comité remis, 196, 203. De nouveau en comité et amendé, 214. Amendements agréés, lu 3^o fois, passé et renvoyé aux Communes, 237. Amendements agréés par les Communes, 261. S. R., 268. Chap. 35, 50 Vic., 1887.

102. IMMIGRATION—MODIFICATION DE L'ACTE :

Bill présenté et lu 1^o, 191. 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 191. Agréé par les Communes, 260. S. R., 268. Chap. 34, 50 Vic., 1887.

BILLS—Suite.

- 103. INGÉNIEURS CIVILS DU CANADA—SOCIÉTÉ DES :**
 Pétition, 37. Rapportée, 47.
 Reçu et lu 1^o, 108. 41e règle suspendue, lu 2^o et envoyé au comité des bills privés, 169. Rapporté, lu 3^o et passé, 183. S. R., 265. Chap. 124, 50 Vic., 1887.
- 104. INSPECTION GÉNÉRALE—AMENDEMENT DE L'ACTE :**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o, 243. En comité, rapporté, lu 3^o et passé, 247. S. R., 267. Chap. 36, 50 Vic., 1887.
- 105. JUGES DES COURS PROVINCIALES—S. R., 267. Chap. 138. Modification :**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue et lu 2^o, 244. En comité, rapporté, lu 3^o et passé, 248. S. R., 267. Chap. 15, 50 Vic., 1887.
- 106. LAVELL—DIVORCE :**
 Certificat du greffier, 26. Rapport de la signification de l'avis, 49. Pétition, 50. Rapportée, 69.
 Présenté et lu 1^o, 70. Ordre que l'avis de la 2e lecture soit affiché aux portes du Sénat, et sénateurs appelés à être présents, 70. Certificat du greffier que l'avis a été affiché et 2e lecture remise, 112. Témoignage d'Arthur Elliott, 114, 115. Lu 2^o fois et comité nommé, 115. Protestation d'Ada M. Fralick, 115. Rapporté avec amendements, 162. Considération remise, 186. Amendements agréés, 193. En comité général ; Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 194. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 251. S. R., 268. Chap. 128, 50 Vic., 1887.
- 107. LAVIOLETTE, GODFROI—Pension.**
 Reçu et lu 1^o, 184. Lu 2^o, 195. 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 196. S. R., 266. Chap. 44, 50 Vic., 1887.
- 108. LÉGISLATEURS ET JUGES—Transport gratuit sur les chemins de fer :**
 Présenté et lu 1^o, 85. 2e lecture remise, 96, 128. Rayé des ordres du jour, 170.
- 109. PROCÉDURE EN MATIÈRES CRIMINELLES—Amendement.**
 Reçu et lu 1^o, 118. 2e lecture remise, 129, 141, 142. Lu 2^o, 153. Comité général remis, 161. En comité, 169. Rapporté, lu 3^o et passé, 170. S. R., 265. Chap. 50, 50 Vic., 1887.
- 110. MARINS MALADES ET INDIGENTS :**
 Reçu et lu 1^o, 118. 2e lecture remise, 129, 141, 153, 160. Lu 2^o, 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 169. S. R., 265. Chap. 40, 50 Vic., 1887.
- 111. MENACES—Modification des S. R., chap. 173.**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 263. S. R., 268. Chap. 49, 50 Vic., 1887.
- 112. MONTEITH—Divorce :**
 Certificat du greffier, 58. Avis du bill de divorce et affidavits, 58 à 63. Pétition lue, 63. Rapportée, 80. Bill présenté et lu 1^o, 81. Sénateurs appelés à être présents à la seconde lecture, 81. Certificat du greffier, 123. Affidavits, 124 à 128. Interrogatoire du pétitionnaire, dispense et bill lu 2^o, 128. Comité nommé, 128. Rapporté avec amendements, 138. Considération remise, 151. Adopté, 159. Lu 3^o passé et envoyé aux Communes avec papiers, 160. Passé par les Communes, 230. S. R., 267. Chap. 129, 50 Vic., 1887.

BILLS—Suite**113. MUNITIONS PUBLIQUES :**

Reçu et lu 1^o, 48. Lu 2^o, 76. En comité, lu 3^o et passé, 90. S. R., 265
Chap. 9, 50 Vic., 1887.

114. NOEL—Divorce :

Certificat du greffier, 26. Rapport de la signification de l'avis, 29. Pétition,
30. Rapporté, 37.

Présenté et lu 1^o, 38. Sénateurs appelés à être présents à la 2^o lecture, 38.
Certificat du greffier, 50. Interrogation de H. D. Lawrence à la barre
du Sénat, 50, 51. Interrogatoire du pétitionnaire dispensé, bill lu 2^o, 51.
Comité nommé, 51-2. Rapporté avec amendements, 57. Considération
du rapport remise, 71. Rapport adopté, 76. Lu 3^o, passé et envoyé
aux Communes, 77. Passé par les Communes, 230. S. R., 267. Chap.
130, 50 Vic., 1887.

115. OFFENSES CONTRE LES MŒURS—Modification de l'acte :

Reçu et lu 1^o, 49. Lu 2^o, 71. En comité, 87. Lu 3^o et passé, 87. S. R., 265.
Chap. 43, 50 Vic., 1887.

116. OCTROI DE TERRES POUR LA CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER :

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 263. S. R., 268.
Chap. 23, 50 Vic., 1887.

**117. OCTROI DE TERRES POUR LA CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER—Modification
de l'acte :**

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé, 258. S. R., 268.
Chap. 22, 50 Vic., 1887.

118. PÉNITENCIERS—Modification de l'acte des :

Reçu et lu 1^o, 118. 2e lecture remise, 129, 141. Lu 2^o, 152. En comité,
rapporté, lu 3^o et passé, 199. S. R., 265. Chap. 74, 50 Vic., 1887.

119. PÊCHEURS.—Délivrance de licences :

Bill reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue et lue 2^o, 244. En comité, rapporté,
lu 3^o et passé, 249. S. R., 268. Chap. 37, 50 Vic., 1887.

120. PROCÈS EXPÉDITIFS.—Modification de l'acte des :

Reçu et lu 1^o, 215. Lu 2^o, 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 239. S. R.,
267. Chap. 51, 50 Vic., 1887.

121. PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

Présenté et lu 1^o, 169. Lu 2^o, 186. En comité, rapporté avec un amende-
ment, amendement agrés, lu 3^o et passé, et envoyé aux Communes, 196.
Passé par les Communes avec amendements, 260. Amendements agrés
par le Sénat, 261. S. R., 268. Chap. 30, 50 Vic., 1887.

122. REPRÉSENTATION A LA CHAMBRE DES COMMUNES, S. R., CHAP. 6.

Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue et lu 2^o, 243. En comité, rapporté, lu 3^o
et passé, 247. S. R., 267. Chap. 4, 50 Vic., 1887.

123. RIDDELL—Divorce :

Certificat du greffier, 53. Pétition, 54. Rapportée, 69.

Présentée et lu 1^o, et Sénateurs appelés à être présents à la 2e lecture, 69.
Certificat du greffier relativement à l'avis, 149. Affidavits, 149. Inter-
rogatoire du prisonnier suspendu, 151. Lu 2^o et comité nommé, 151.
Rapporté, 155. Lu 3^o et passé, 171. Passé par les Communes, 230.
S. R., 267. Chap. 131, 50 Vic., 1887.

BILLS—Suite.

- 124. SOCIÉTÉ DE LA CAISSE DE GARANTIE ET DE RETRAITE DE LA BANQUE DE LA PUISSANCE :**
 Pétition, 76. Rapportée, 98.
 Reçu et lu 1^o fois, 168. 41e règle suspendue, lu 2^o et renvoyé au comité des banques et du commerce, 168. Rapporté sans amendement, lu 3^o et passé, 179. S. R., 265. Chap. 55, 50 Vic., 1887.
- 125. SOCIÉTÉS DE CAISSE DE RETRAITE :**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o, en comité et amendé, 251. Lu 3^o, passé et renvoyé aux Communes, 252. Amendements agréés par les Communes, 263. S. R., 268. Chap. 21, 50 Vic., 1887.
- 126. SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. (NOVA SCOTIA PERMANENT BENEFIT BUILDING SOCIETY) :**
 Pétition, 22. Rapporté, 47.
 Présenté et lu 1^o, 48. Lu 2^o et envoyé au comité des banques, 86. Rapporté avec amendements, 108. Amendements agréés, 109. Lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 114. Passé par les Communes avec amendements, 250. Amendements agréés par le Sénat, 250. S. R., 268. Chap. 114, 50 Vic., 1887.
- 127. SOLICITEUR GÉNÉRAL—Nomination :**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue et lu 2^o, 244. En comité, 248. Lu 3^o et passé, 256. S. R., 268. Chap. 14, 50 Vic., 1887.
- 128. STATUTS—Publication ; modification des S. R., chap. 2 :**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, et lu 2^o, 244. En comité, 247. Lu 3^o et passé, 248. S. R., 267. Chap. 2, 50 Vic., 1887.
- 129. SUBSIDES :**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o, 264. Passé, 265. S. R., 269 Chap. 1, 50 Vic., 1887.
- 130. SUBVENTION ADDITIONNELLE À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :**
 Reçu et lu 1^o, 214. Lu 2^o, 41e règle suspendue, lu 3^o et passé, 239. S. R. 267. Chap. 8, 50 Vic., 1887.
- 131. SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINS CHEMINS DE FER :**
 Reçu et lu 1^o, 41e règle suspendue, lu 2^o et 3^o et passé. S. R., 268. Chap. 24, 50 Vic., 1887.
- 132. TERRES FÉDÉRALES—Modification :**
 Reçu et lu 1^o, 230. Lu 2^o, 239. En comité, 243. Rapporté, 243. Lu 3^o et passé, 238. S. R., 267. Chap. 31, 50 Vic., 1887.
- 133. TERRITOIRES DU NORD-OUEST—CONSEIL DES :**
 Reçu et lu 1^o, lu 2^o et 3^o et passé, 262. S. R., 268. Chap. 29, 50 Vic., 1887.
- 134. TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Modification de l'acte :**
 Reçu et lu 1^o, 157. Lu 2^o, 172. En comité, 188. Lu 3^o et passé, 188. S. R., 266. Chap. 28, 50 Vic., 1887.
- 135. TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Représentation au Sénat :**
 Reçu et lu 1^o, 49. Lu 2^o, 86. En comité, 95. Rapporté avec un amendement et amendement agréé, 96. Lu 3^o, passé et envoyé aux Communes, 101. Amendements agréés par les Communes, 112. S. R., 265. Chap. 3, 50 Vic., 1887.

BLAIRLOCK, E. P., ET AL : Pétition relative au ch. de fer d'Emerson, 20, 27, 38.

BLAIN, D., ET AL : Pétition relative à la Cie impériale de fidéicommiss, 41, 56, 68 ;
(Voir Bill n° 61.)

BLAIRTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE COBBOURG, BLAIRTON ET MARMORA : Pétition (T.
V. Pearce) 46, 67, 81. (Voir Bill n° 80.)

BOISSONS, TRANSPORT SUR LES VAISSEAUX DE SA MAJESTÉ DANS LES EAUX CANA-
DIENNES. : (Voir Bill n° 9.)

BOYD, HON. JOHN : Motion relative au renouvellement de sa qualification, 44.

BRANDON, CIE DU CH. DE FER DE BRANDON DE LA SOURIS ET DU LAC À LA ROCHE : Pé-
tition, 20, 27.

BRANTFORD, CHEMIN DE FER DE BRANTFORD ET DU LAC ÉRIÉ : (Voir Bill n° 22.)

BREFS APPELANT AU SÉNAT :

- L'honorable Louis Adélarde Senécal, 4.
- “ Lachlan McCallum, 5.
- “ William E. Sandford, 6.
- “ Charles Eusèbe Casgrain, 7.
- “ Samuel Merner, 10.
- “ John Jones Ross, 16.
- “ J. J. C. Abbott, 74.
- “ Pierre Fortin, 78.

BRIGHTON : Pétition relative à la Cie du pont de la Baie de Quinté, 94.

BRITANNIQUE-CANADIENNE, CIE DE PRÊT ET DE PLACEMENT : (Voir Bill n° 69.)
Etat, 15.

BROOKFIELD, S. M. : Pétition relative à la Cie de prêt et d'épargne du Canada-Est,
22, 37, 81.

BUREAU DE COMMERCE DE TORONTO : Pétition relative aux stations météorologiques, 97.

“ “ QUÉBEC : Pétitions, 75, 84, 119, 174, 175.

“ “ SAINT-THOMAS : Pétition relative aux biens des insolubles,
46, 67.

BUREAUX DE COMMERCE :

Délivrance de licence aux peseurs par : (Voir Bill n° 119.)

CAISSE de Garantie et de Retraite de la Puissance, Société de la : (Voir Bill
n° 124.)

CAMERON, HUGH ET AL : Pétition contre le trafic par chemin de fer le dimanche,
106, 117.

CANADA :

- Assurance du Canada contre les accidents : (*Voir* Bill n° 12.)
 Cie de chemin de fer Atlantique du Canada : (*Voir* Bill n° 20.)
 Cie des steamers Atlantique du Canada : (*Voir* Bill n° 75)
 Cie permanente de prêt et d'épargne du Canada : (*Voir* Bill n° 70.) Pétition, 42-57.
 Acte de Tempérance du Canada. Pétition demandant un amendement. (John Stevenson), 42-57.

CASGRAIN, CHARLES EUSÈBE : Lettre annonçant sa nomination au Sénat, 3. Bref, 7. Prête serment. Certificat de déclaration de qualification, 8.

CENS ELECTORAL : S. R., Cap. 5. Modification : (*Voir* Bill n° 96.)

CHAPELAIN AU SÉNAT : Reçoit congé d'absence, 86, 205.

CHEMINS DE FER :

- De l'Etat : (*Voir* Bill n° 11.)
 Modification de l'acte des, : (*Voir* Bill n° 10.)
 D'Alberta et Athabasca : (*Voir* Bill n° 19.)
 Atlantique du Canada : (*Voir* Bill n° 20.)
 Atlantique et du Nord-Ouest : (*Voir* Bill n° 21.)
 Brantford, Waterloo et Erié : (*Voir* Bill n° 22.)
 Canadien du Pacifique : (*Voir* Bill n° 23.)
 Cobourg, Blairton et Marmora : (*Voir* Bill n° 80.)
 De Colonisation du Sud-Ouest de Manitoba : (*Voir* Bill n° 24.)
 Des Comtés de l'Ouest : (*Voir* Bill n° 25 et n° 26.)
 Du comté de Prescott : (*Voir* Bill n° 27.)
 D'Embranchement d'Hereford : (*Voir* Bill n° 28.)
 D'Emerson. Pétition 20, lue 27. Rapporté 38.
 Grand-Tronc du Canada : (*Voir* Bill n° 29.)
 Grand-Tronc de la Baie Georgienne et du lac Erié : (*Voir* Bill n° 30.)
 Hamilton, Guelph et Buffalo : (*Voir* Bill n° 31.)
 Du haut de la Colombie : (*Voir* Bill n° 32.)
 De jonction de Berlin et du Pacifique : (*Voir* Bill n° 33.)
 De jonction de Goderich et du Pacifique Canadien : (*Voir* Bill n° 34.)
 De jonction de Guelph : (*Voir* Bill n° 35.)
 De jonction de la Massawippi : (*Voir* Bill n° 36.)
 De jonction de Pontiac et du Pacifique : (*Voir* Bill n° 37.)
 Kingston, Smith's Falls et Ottawa : (*Voir* Bill n° 38.)
 Kincardine à Teeswater : (*Voir* Bill nos 39 et 40.)
 De levée de Saint-Gabriel : (*Voir* Bill n° 41.)
 Manitoba et du Nord-Ouest : (*Voir* Bill n° 42.)
 Midland du Canada : (*Voir* Bill n° 43.)
 Et de Navigation d'Oshawa : (*Voir* Bill n° 44.)
 Norfolk-Sud : (*Voir* Bill n° 45.)
 Nouveau-Brunswick : (*Voir* Bill n° 46.)
 Ontario et Québec : (*Voir* Bill n° 47.)
 Ottawa et de la Vallée de la Gatineau : (*Voir* Bill n° 48.)
 Pacifique d'Ontario : (*Voir* Bill n° 49.)
 Québec à la Baie James : (*Voir* Bill n° 50.)
 Sault Sainte-Marie : (*Voir* Bill n° 51.)
 Saint-Martin à Upham : (*Voir* Bill n° 52.)
 Sainte-Catherine à Niagara : (*Voir* Bill n° 53.)
 Et de Steamers de Winnipeg et de la Baie-d'Hudson : (*Voir* Bill n° 54.)
 Sud d'Ontario et du Pacifique : (*Voir* Bill n° 55.)

CHEMINS DE FER—Suite.

Teeswater à Inverhuron : (Voir Bill n° 56.)

Témiscouata : (Voir Bill n° 57.)

Waterloo et Magog : (Voir Bill n° 58.)

Trafic du chemin de fer et des bateaux à vapeur le dimanche : pétition contre, 107, 117.

Comité des chemins de fer, télégraphes et havres : (Voir Comité n° 5.)

Rapport relatif aux chemins de fer et canaux, 23.

CHEVALIERS DU TRAVAIL : Pétition relative au Chinois, 66, 79.

CHEVAUX. ASSURANCE CANADIENNE DES CHEVAUX : (Voir Bill n° 13.)

CHINOIS :

Laisant les ports canadiens, 83.

Abrogation de l'acte relatif à l'immigration chinoise : (Voir Bill n° 100.)

Modification de l'acte relatif à l'immigration chinoise : (Voir Bill n° 101.)

CHINOOK : Cie de chemin de fer de la zone Chinook à la rivière de la Paix, 42, 47, 57. (Andrew Henderson), 26. J. A. Longhead.

CHOQUETTE, J. A. : Nommé messenger sessionnel, 155.

COBOURG :

Chemin de fer de Cobourg, Peterborough et Marmora. Pétition (T. V. Pearce), 46, 67, 81.

Chemin de fer de Cobourg, Blairton et Marmora. (Voir Bill n° 80.)

COLLINGWOOD, HOPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE : (Voir Bill n° 98.)

COLOMBIE, CIE DE CHEMIN DE FER DU HAUT DE LA COLOMBIE : (Voir Bill n° 32.)

COMITÉS :**1. Des privilèges.**

Nommé, 13.

2. Bibliothèque :

Nommé, 23. Message des Communes communiquant les noms de ses membres, 28. 1er Rapport, 146. Considération remise, 187. Adopté, 203. 2° Rapport, 218. Adopté, 242.

3. Des impressions :

membres du Sénat nommés, 24. Message avec les noms des membres des Communes, 23. 1er rapport, 39. Adopté, 39. 2e rapport, 91. Adopté, 101. 3e rapport, 131. Considération remise, 158-173. Amendé et adopté, 195. 4e rapport, 133. Considération remise, 158, 173. Adopté, 195. 5e rapport, 207. Considération remise, 237. Adopté, 242. 6e rapport, 233. Adopté, 242. 7e rapport, 252. Adopté, 253. 8e rapport, 254. Considération remise, 256. Adopté, 259.

4. Des banques et du commerce :

Nommé, 24. 1er rapport, 23. Hon. M. Abbott ajouté au comité, 82. Rapports sur bills : Voir Bills.

COMITÉS—*Suite.*5. *Des chemins de fer, télégraphes et havres :*

Nommé, 21. 1er rapport, 28. Adopté, 28. Hon. M. Abbott ajouté au comité, 82. Pour rapports sur bills : *Voir Bills.*

6. *Des contingents :*

Nommé, 24. 1er rapport. Charles Young nommé commis junior à la place de F. A. McCord ; Joseph Larose, nommé message du président, 27. Rapport adopté, 28. Hon. M. Abbott ajouté au comité, 82. Hon. M. Fortin ajouté au comité, 83. 2e Rapport. J. de St-Denis Le Moine, nommé greffier du journal français, Mde Ivanhoe Taché, assistante ; J. G. Aylwin Creighton, salaire augmenté ; Edward Ashe, nommé messenger ; Charles Neville, nommé page du président, Jean Albert Choquette et Frederick Charles O'Meara, nommés messagers sessionnels ; Thomas Gravelle, gages augmentées, 154. Rapport adopté, 155. 3e rapport. William Lambkin, nommé messenger ; Joseph Pelletier, congé d'absence, 163. Adopté, 163. 4e rapport accordant un bonus à Pierre Rattay et à Thomas Wheeler, 232. Renvoyé à trois mois, 241. 5e rapport sur les comptes du greffier, 232. Adopté, 242.

7. *Des ordres permanents et bills privés :*

Nommé, 24.

1er rapport, 28. Adopté, 28. 2e rapport, 37. 3e rapport, 38. 4e rapport, 46. 5e rapport, 67. 6e rapport, 68. 7e rapport, 69. 8e rapport, 80. 9e rapport, 80-1. 10e rapport, 81. 11e rapport, 98. 12e rapport, 107. 13e rapport, 120. 14e rapport, 121. 15e rapport, 121. 16e rapport, 144. 17e rapport, 145. 18e rapport, 145. 19e rapport, 145. 20e rapport, 164. 21e rapport, 164. 22e rapport, 181. 23e rapport, 181. 24e rapport, 182. 25e rapport, 200. 26e rapport, 201. 27e rapport, 216, 28e rapport, 216. 29e rapport, 217.
Rapport sur bills : *Voir Bills.*

8. *Des débats et délibérations :*

Nommé, 25. 1er rap., 23. Adopté, 23. Hon. M. Fortin, ajouté au comité, 83. 2e rap., 106. Adopté, 114.

COMITÉS SPÉCIAUX :

Réclamation de Beveridge et Tibbett : Nommé, 40. Rap., 138. Nouvelle motion, 190. Motion retirée, 191.

De divorce : (*Voir Bill nos 3, 106, 112, 114, 123.*)

Produits alimentaires des territoires du Nord-Ouest : Nommé, 82. 1er rap., 85. 2e rap., 221. (*Voir appendice.*) Adopté, 239.

Pour examiner toute pétition relative à la qualification d'un sénateur : Nommé, 202.

COMMISSION nommant l'honorable Josiah Burr Plumb, président du Sénat, 2.

COMPAGNIES :

Amendement de l'acte relatif aux compagnies : (*Voir Bill n° 79.*)

D'assurance du Canada contre les accidents : (*Voir Bill n° 12.*)

D'assurance canadienne des chevaux : (*Voir Bill n° 13.*)

D'assurance dite l'Équité : (*Voir Bill n° 14.*)

D'assurance des Manufacturiers contre les accidents : (*Voir Bill n° 15.*)

D'assurance des Manufacturiers sur la vie : (*Voir Bill n° 16.*)

D'assurance de l'Ouest : (*Voir Bill n° 17.*)

Canadienne des forces motrices : (*Voir Bill n° 18.*)

De chemin de fer d'Alberta et Athabaska : (*Voir Bill n° 19.*)

COMPAGNIES — Suite.

- Du chemin de fer Atlantique du Canada : (Voir Bill n° 20.)
 Du chemin de fer Atlantique et du Nord-Ouest : (Voir Bill n° 21.)
 Du chemin de fer de la Baie de Semiahmoo et de New-Westminster : Pétition, 41. Lue, 56.
 Du chemin de fer de Brandon, de la Souris et du lac à la Roche : Pétition, 20. Lue, 27.
 Du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Erié : (Voir n° 22.)
 Du chemin de fer Canadien du Pacifique : (Voir Bill n° 23.)
 Du chemin de fer Central de Québec : Pétition, 119, 174.
 Du chemin de fer de Cobourg, Blairton et Marmora : (Voir Bill n° 80.)
 Du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba : (Voir Bill n° 24.)
 Du chemin de fer des Comtés de l'Ouest : (Voir Bills nos 25 et 26.)
 Du chemin de fer du Comté de Prescott : (Voir Bill n° 27.)
 Du chemin de fer d'Embranchement d'Hereford : (Voir Bill n° 28.)
 Du chemin de fer d'Emerson. Pétition, 20, lue, 27. Rapportée, 38.
 Du chemin de fer du Grand-Tronc : (Voir Bill n° 29.)
 Du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié (Voir Bill n° 30.)
 Du chemin de fer de Hamilton, Guelph et Buffalo : (Voir Bill n° 31.)
 Du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest : Pétition, 66. Lue, 79. Rapportée, 107.
 Du chemin de fer du Haut de la Colombie : (Voir Bill n° 32.)
 Du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique : (Voir Bill n° 33.)
 Du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique canadien : (Voir Bill n° 34.)
 Du chemin de fer de Jonction de Guelph : (Voir Bill n° 35.)
 Du chemin de fer de Jonction de la Massawippi : (Voir Bill n° 36.)
 Du chemin de fer de Jonction de Pontiac et du Pacifique : (Voir Bill n° 37.)
 Du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa : (Voir Bill n° 38.)
 Du chemin de fer de Kincardine à Teeswater : (Voir Bills nos 39 et 40.)
 Du chemin de fer et de la levée de Saint Gabriel : (Voir Bill n° 41.)
 Du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest : (Voir Bill n° 42.)
 Du chemin de fer Midland du Canada : (Voir Bill n° 43.)
 Du chemin de fer de Montréal et de Champlain : Pétition, 94, 103.
 Du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston : Pétition, 94.
 Du chemin de fer et de navigation d'Oshawa : (Voir Bill n° 44.)
 Du chemin de fer de Niagara à Woodstock : Pétition, 42, 57, 85.
 Du chemin de fer de Norfolk-Sud : (Voir Bill n° 45.)
 Du chemin de fer du Nouveau-Brunswick : (Voir Bill n° 46.)
 Du chemin de fer d'Ontario et Québec : (Voir Bill n° 47.)
 Du chemin de fer de l'Ottawa et de la vallée de la Gatineau : (Voir Bill n° 48.)
 Du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean : Pétition, 205.
 Du chemin de fer du Pacifique d'Ontario : (Voir Bill n° 49.)
 Du chemin de fer du Pacifique du Sud d'Ontario : Pétition, 42. Lue, 56. Rapportée, 164.
 Du chemin de fer de Québec à la Baie James : (Voir Bill n° 50.)
 Du chemin de fer de Régina à la Montagne-à-Bois : Pétition, 41, 56, 68.
 Du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest : Pétitions, 41, 56, 85, 181.
 Du chemin de fer du Sault Sainte-Marie : (Voir Bill n° 51.)
 Du chemin de fer South Eastern : Pétitions, 22, 36, 47, 94, 97, 113.
 Du chemin de fer de Saint-Martin à Upham : (Voir Bill n° 52.)
 Du chemin de fer de Sainte-Catherine à Niagara : (Voir Bill n° 53.)

COMPAGNIES—Suite.

- Du chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie-d'Hudson :
(*Voir* Bill n° 54.)
- Du chemin de fer du Sud-Est : Pétition (George Hendel), 94.
- Du chemin de fer du Sud d'Ontario : (*Voir* Bill n° 55)
- Du chemin de fer du Sud-Ouest : Pétitions, 42, 57, 94, 103, 121.
- Du chemin de fer de Teeswater à Inverburou : (*Voir* Bill n° 56.)
- Du chemin de fer de Témiscouata : (*Voir* Bill n° 57.)
- Du chemin de fer de la vallée de la Saskatchewan du Sud : Pétitions, 36, 46.
- Du chemin de fer de Waterloo et Magog : (*Voir* Bill n° 58.)
- Du chemin de fer de la zone Chinook et de la Rivière de la Paix : Pétition,
42, 57.
- De Colonisation Méthodiste Primitive : (*Voir* Bill n° 59.)
- De conduite et de fabrication d'huile du Canada : (*Voir* Bill n° 63.)
- Des forges de Londonderry : (*Voir* Bill n° 60)
- Houillère et de navigation du Nord-Ouest : Pétition, 22, 37, 47.
- Hydraulique et manufacturière. Pétition, 66, lue, 79. Rapporté, 182.
- Impériale de fidéicomis du Canada : (*Voir* Bill n° 61.)
- D'imprimerie et de publication dite Empire : (*Voir* Bill n° 62)
- D'imprimerie et de publication dite Standard : Pétition, 55, 76, 164.
- De navigation du Richelieu et d'Ontario : (*Voir* Bill n° 64.)
- Du pont de la Baie de Quinté : (*Voir* Bill n° 65.)
- Du pont des Chûtes de Niagara : (*Voir* Bill n° 65.)
- Du pont de Frédérickton à Saint-Mary's : (*Voir* Bill n° 67.)
- Du pont de Québec : (*Voir* Bill n° 68.)
- De prêts et d'épargne du Canada : (*Voir* Bill n° 70.)
- De prêt et d'épargne du Canada-Est : (*Voir* Bill n° 71.)
- De prêts immobiliers et d'épargne (Freehold) : (*Voir* Bills nos 72 et 73.)
- De prêt et d'épargne de l'Ouest : (*Voir* Bill n° 74.)
- De prêt et de placement Britannique-Canadienne : (*Voir* Bill n° 69.)
- De steamers Atlantique du Canada : (*Voir* Bill n° 75.)
- De steamers de Halifax et des Indes Occidentales : (*Voir* Bill n° 76.)
- De télégraphe de Montréal : Pétition, 89.
- Des terres d'Edmonton et de la Saskatchewan : (*Voir* Bill n° 77.)
- Des terres d'Ontario et de la Qu'Appelle : (*Voir* Bill n° 78.)

COMPTES CONTINGENTS : (*Voir* Comité n° 6.)

COMTÉS DE L'OUEST : Cie de chemin de fer des Comtés de l'Ouest : (*Voir* Bills nos
25 et 26.)

COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU GREFFIER DU SÉNAT, 1886, 28 :
5e Rapport du comité sur, 232. Rapport adopté, 242.

CONSERVES ALIMENTAIRES : (*Voir* Bill n° 82.)

CORMIER, HONORABLE CHARLES : Décédé, 44.

"CORMORANT," VAISSEAU DE SA MAJESTÉ : (*Voir* Adresse n° 1.)

COURS SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER : Modification de l'acte relatif aux : (*Voir* Bill
n° 83.)

CRIUGHTON, J. G. AYLWIN : Salaire augmenté, 154-5.

CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES MŒURS : (*Voir* Bill n° 115.)

DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS : (*Voir* Comité n° 8.)

Décisions du Président, 175, 186, 195, 259, 260.

DÉCLARATIONS DE QUALIFICATION :

Certificat du greffier, 8, 11, 17, 79, 86.

Etat donnant les noms des sénateurs ayant signé—, 42.

DÉFENSE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE : (*Voir* Adresse n° 3.)

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE—Modification : (*Voir* Bill n° 84.)

Du commerce : (*Voir* Bill n° 85.)

Des douanes : (*Voir* Bill n° 86.)

Des finances, modification : (*Voir* bill n° 87.)

Des finances, nouvelle modification : (*Voir* Bill n° 88.)

Des Sauvages. Rapport, 18.

DÉPUTÉ GOUVERNEUR : Communication de Son Excellence le gouverneur général, 8.
Vient au Sénat et annonce que Son Excellence viendra ouvrir les
Chambres le lendemain, 8, 9.

DIMANCHE : Pétitions relatives au trafic du—, 106, 117, 161, 174, 189, 205, 240.

DISCOURS DU TRÔNE, 11. Réponse, 18.

DIVISIONS, 82, 116, 187, 236, 237, 241.

DIVORCE, bills de : (*Voir* Bills nos 3, 106, 112, 114, 123.)

DOUANES—Modification de l'acte : (*Voir* Bill n° 89.)

EDMONTON : Compagnie des terres d'Edmonton et de la Saskatchewan. (*Voir*
Bill n° 77.)

ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES : (*Voir* Bill n° 91.)

ELECTIONS FÉDÉRALES—Modification de l'acte : (*Voir* Bill n° 90.)

EMERSON : Cie. du chemin de fer d'Emerson (Blaklock.) Pétition, 20, 27, 38.

EMPIRE : Cie d'imprimerie et de publication dite Empire. (*Voir* Bill n° 62.)

EMPLOYÉS PUBLICS : (*Voir* Bill n° 93.)

EQUITÉ : Cie d'assurance. (*Voir* Bill n° 14.)

ÉTAT : Modification de l'acte des chemins de fer de l'Etat. (*Voir* Bill n° 11.)

EXPROPRIATION DES TERRAINS : (*Voir* Bill n° 94.)

FABRIQUES: Inspection par le Gouvernement, 57.

FEMMES ET FILLES, PROTECTION DES : Pétition du Lord Evêque de Toronto, 231, 260.
Autres pétitions, 97, 106.

FREDERICTON, CIE DU PONT DE FREDERICTON ET DE ST. MARY'S : (*Voir* Bill n° 67.)

FORCES MOTRICES, CIE CANADIENNE DES : (*Voir* Bill n° 18.)

FORTIN, L'HON. PIERRE : Appelé au Sénat, 78. Bref, 78. Ajouté au comité des débats, 83. Ajouté au comité des Comptes Contingents, 83.

GALT, SIR A. T.:

Pétition de la Cie de Houille et de navigation du Nord-Ouest, 23. Lue, 37.
Rapportée, 47.

Pétition de Dunmore, 22. Lue, 37. Rapportée, 47.

GODERICH, CIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DE GODERICH ET DU PACIFIQUE CANADIEN : (*Voir* Bill n° 34.)

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL : Vient au Sénat, 11. Discours du Trône, 11. Adresse en réponse, 12. Adopté, 13. Message du—, 44. Messages, 44, 63. Annonce qu'il viendra proroger les Chambres, 262. Discours, 269. Provoque le parlement, 270.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA : (*Voir* Bill n° 29.)

GRAND TRONC, CIE DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC, DE LA BAIE GEORGIENNE ET DU LAC ÉRIÉ. (*Voir* Bill n° 30.)

GRANGE TRUST (LIMITÉE) LIQUIDATION : (*Voir* Bill n° 97.)

GRAVELLE, THOMAS : Augmentation de gages, 154, 155.

GRAY, JOHN : Réponses à une adresse relative à—, 18.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

Lettre annonçant la nomination de l'honorable M. Merner, 3.			
“	“	“	Casgrain, 3.
“	“	“	Sénécal, 3.
“	“	“	McCallum, 4.
“	“	“	Sanford, 4.
“	“	“	Ross, 9.
“	“	“	Abbott, 73.
“	“	“	Fortin, 78.

GUELPH, CIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DE : (*Voir* Bill n° 35.)

HALIFAX, CIE DES STEAMERS DE HALIFAX ET DES INDES OCCIDENTALES : (*Voir* Bill n° 76.)

HAMILTON :

Cie de chemin de fer de **Hamilton, Guelph et Buffalo** : (*Voir* Bill n° 31.)
 Cie de chemin de fer de **Hamilton et de Nord-Ouest** : Pétition, 66. Lue, 79.
 Rapportée, 107.

HEREFORD, CIE DE CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT D'HEREFORD : (*Voir* Bill n° 28.)

HOPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE COLLINGWOOD : (*Voir* Bill n° 98.)

HOPITAL ROYAL VICTORIA : (*Voir* Bill n° 99.)

HYDRAULIQUE ET MANUFACTURIÈRE, CIE : Pétition, 66, 79, 182.

LLE DU PRINCE-EDOUARD, subvention annuelle : (*Voir* Bill n° 130.)

IMMIGRATION : Modification de l'acte : (*Voir* Bill n° 102.)

IMMIGRATION CHINOISE : Abrogation de l'acte : (*Voir* Bill n° 100.)
 Modification de l'acte : (*Voir* Bill n° 101.)
 Etat, 147.

IMPÉRIALE : Société de garantie et de prêt. Pétition, 55. Lue, 75. Rapportée, 107.
 Cie de fidéicommiss du Canada : (*Voir* Bill n° 61.)
 Officiers de l'armée impériale employés dans les colonies. Message de Son-
 Excellence, 62.

IMPRESSIONS, COMITÉ MIXTE DES : (*Voir* Comités n° 3.)

INGÉNIEURS CIVILS : Pétition de T. C. Keefer *et al*, 22. Lue, 37. Rapportée, 47.
 (*Voir* Bill n° 103.)

INSOLVABLES : Pétition relative aux biens des—, 46, 67.

INSPECTION PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT SANITAIRE DES FABRIQUES : Pétition.
 (D. S. Richardson), 42, 57.

INSPECTION—Modification de l'acte d'inspection générale : (*Voir* Bill n° 104.)

INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT : Rapport, 21.

JUGES :

Modification des S. R., chap. 138 : (*Voir* Bill n° 105.) (Cours provinciales.)
 Transport gratuit sur les chemins de fer : (*Voir* Bill n° 108.)

KINCARDINE : Cie de chemin de fer de—, à Teeswater : (*Voir* Bill n° 39 et 40.)

KINGSTON : Chemin de fer de—, Smith's Falls et Ottawa : (*Voir* Bill n° 38.)

- L**
- LAMBKIN, WILLIAM** : Nommé messenger permanent, 163.
- LAPALME, DR JANSON** : Rapatriation des Canadiens des États-Unis, 210.
- LAROSE, JOSEPH** : Nommé messenger du président, 27.
- LAUDER, LE VÉNÉRABLE ARCHIDIACRE** : Reçoit congé d'absence, 83, 205.
- LAVELL, divorce** : (*Voir* Bill n° 106.)
- LAVIOLETTE, GODFROI** : Pension : (*Voir* Bill n° 107.)
- LÉGISLATEURS, transport gratuit des législateurs et des juges sur les chemins de fer** : (*Voir* Bill n° 108.)
- LEMOINE, J. DE SAINT-DENIS** : Nommé greffier des journaux, 154.
- LINDSAY, ville de** : Pétition demandant l'abrogation du *Scott Act*, 119, 174.
- LOI CRIMINELLE—Modification** : (*Voir* Bill n° 109.)
- LONDONDERBY, Cie des forges de** : (*Voir* Bill n° 60.)
- LONGUEUIL** : Pétition relative au creusement du Saint-Laurent, 102, 113, 119.
Pétition relative au bureau de poste de—, 102, 114.
- M**
- MANITOBA, CIE DE CHEMIN DE FER DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST** : (*Voir* Bill n° 42.)
Cie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest de Manitoba : (*Voir* Bill n° 24.)
- MANUFACTURIERS, CIE D'ASSURANCE DES—** : Contre les accidents : (*Voir* Bill n° 15.)
- MANUFACTURIERS, CIE D'ASSURANCE DES—** : Sur la vie : (*Voir* Bill n° 16.)
- MARINE, DÉPARTEMENT DE LA—** : Rapport, 23.
- MARINS MALADES ET INDIGENTS** : (*Voir* Bill n° 110.)
- MASSAWIPPI, CHEMIN DE FER DE JONCTION DE LA—** : (*Voir* Bill n° 36.)
- MCCALLUM, L'HONORABLE LACHLAN** : Communication du greffier en Chancellerie annonçant qu'il est appelé au Sénat, 4. Prête serment, déclaration de qualification, 8.
- MCCORD, F. A.** : Commis junior remplacé, 27.
- MENACES, INTIMIDATIONS ET AUTRES OFFENSES** : Modification des S. R. Chap. 173
(*Voir* Bill n° 111.)

MERNER, L'HONORABLE SAMUEL : Communication du greffier de la Couronne en Chancellerie, 3. Bref l'appelant au Sénat, 10. Prête serment, certificat relatif à sa qualification, 11.

MESSAGES (des Communes) Comité des impressions, 23.
 (des Communes) Comité de la bibliothèque, 23.
 (du gouverneur général) En réponse à l'adresse, 44.
 (du gouverneur général) Relative aux officiers impériaux employés dans les colonies, 63, 65.

MÉTHODISTE, CONFÉRENCE DE L'ÉGLISE : Pétition, 55, 76.

MIDLAND, CIE DU CHEMIN DE FER—, : (Voir Bill n° 43.)

MONTAGNES ROCHEUSES, PARC DES—, : (Parc national de Banff.) (Voir Bill n° 4.)

MONTEITH, Divorce : (Voir Bill n° 112.)

MONTRÉAL, CIE DE CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET DE CHAMPLAIN. Pétition, 94, 103.
 Commissaires du havre de Montréal ; Modification de l'acte : (Voir Bill n° 81.
 Cie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston. Pétition, 94.
 Cie du télégraphe de Montréal. Pétition, 89.

MUCKLESTON, RÉV. W. J. : Remplace le chapelain, 69, 205.

MUNITIONS PUBLIQUES :—(Voir Bill n° 113.)

NEVILLE, CHARLES : Nommé page du président, 155.

NIAGARA :

Cie du pont des Chûtes de Niagara : (Voir Bill n° 66.)
 Cie du chemin de fer de Niagara à Woodstock : Pétition, 57, 85.

NOEL, DIVORCE : (Voir Bill n° 114.)

NORD-OUEST :

Cie houillère et de navigation du : Pétition, 22, 37, 47.
 Représentation au Sénat des territoires du : (Voir Bill n° 135.)
 Représentation aux Communes, modification : (Voir Bill n° 122.)
 Modification de l'acte des territoires du : (Voir Bill n° 134.)
 Conseil des territoires du : (Voir Bill n° 133.)

NOUVEAU-BRUNSWICK ; Cie du chemin de fer du : (Voir Bill n° 46.)

NOUVELLE-ÉCOSSE :

Société permanente de construction de la : (Voir Bill n° 126.)

OBLITÉRATION de billets contrefaits : (Voir bill n° 8.)

OCTROIS DE TERRES AUX CHEMINS DE FER : (Voir Bill nos 116, 117.)

OFFENSES CONTRE LA MORALE PUBLIQUE : (*Voir* Bill n° 115.)

O'MEARA, CHARLES : Nommé messenger sessionnel, 154-5.

ONTARIO :

Cie de chemin de fer du Pacifique d'Ontario : (*Voir* Bill n° 49.)

Cie des terres d'Ontario et de Qu'Appelle : (*Voir* Bill n° 78.)

Cie de chemin de fer d'Ontario et de Québec : (*Voir* Bill n° 47.)

Cie de chemin de fer d'Ontario et du Sault Ste-Marie : (*Voir* Bill n° 51.)

ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS : (*Voir* Comités, n° 7.)

OTTAWA : Cie de chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau : (*Voir* Bill n° 48.)

OSHAWA : Cie de chemin de fer et de navigation d'— : (*Voir* Bill n° 44.)

PACIFIQUE. Chemin de fer du Pacifique. Nouvelle modification. (*Voir* bill n° 23.)

PARLEMENT :

Proclamations, I à XIV.

Président informe le Sénat que le député-gouverneur viendra ouvrir la session, 8.

Le gouverneur général vient ouvrir le—, 11.

Prorogation du parlement annoncé, 262.

“ “ “ , 270.

PÊCHERIES : Résolution, 103.

PELLETIER, JOSEPH : Accordé congé de six mois, 163.

PÉNITENCIER : Rapports, 18, 139.

PÉTROLE : Cie de conduite et de fabrication d'huile du Canada. (*Voir* Bill n° 63.)

PICTON, CORPORATION DE LA VILLE DE— : Pétition relative au pont de la Baie de Quinté, 174, 205.

PICTOU, BANQUE DE— : Liquidation. (*Voir* Bill n° 6.)

PLUMB, l'honorable J. B. : Nommé président du Sénat, 2.

POLICE : Etat de la—, 46.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST : Rapport, 139.

PONTIAC, CIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DE PONTIAC ET DU PACIFIQUE : (*Voir* Bill n° 37.)

PORT MOODY : Contrat pour l'enlèvement et la reconstruction du quai de—, 44.

POSTE, BUREAU DE POSTE DE LONGUEUIL : Pétition, 102, 113.

PRESCOTT, CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE PRESCOTT : (Voir Bill n° 27.)

PRÉSIDENT DU SÉNAT :

Nommé, 2.

Décisions : 175, 195, 186, 259, 260.

PRÊT, COMPAGNIE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU CANADA-EST : Pétition 22. Lue, 37. Rapportée, 81. (Voir Bill n° 71.)

PRÊT ET D'ÉPARGNE, CIE DU CANADA-OUEST : (Voir Bill n° 74.)

PRÊTS IMMOBILIERS : Cie permanente de prêts immobiliers et d'épargne : (Voir Bills nos 72 et 73.)

PRIVILÈGES : Comité des usages et des privilèges du Parlement, 13.

PROCÈS EXPÉDITIFS : (Voir Bill n° 120.)

PRODUITS ALIMENTAIRES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST : Comité, 82. 1er Rap., 86. 2e Rap., 227. Adopté, 239. (Voir Appendice.)

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST : (Voir Bill n° 121.)

QUAI À PORT MOODY, 44.

QUAI À SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE : Pétition, 102. Lue, 113.

QUALIFICATION DES SÉNATEURS :

État, 42, 71, 86.

Pétitions, 154, 175, 246, 259.

Comité, 202.

QUÉBEC, CIE DU PONT DE : (Voir Bill n° 68.)

BASSIN DE RADOUB DE : (Voir Bill n° 7.)

CIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC À LA BAIE DE JAMES : (Voir Bill n° 50.)

BUREAU DE COMMERCE : Pétitions, 75, 119, 189, 205.

CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE QUÉBEC, 119, 174.

CIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC SAINT-JEAN : Pétition, 205.

QUINTÉ, CIE DU PONT DE LA BAIE DE QUINTÉ : (Voir Bill n° 65.)

RAPPORTS :

Des bibliothécaires du parlement, 13.

Des pénitenciers, 18.

Du département des Sauvages, 18.

Du secrétaire d'État, 21.

Du département de l'intérieur, 21.

Du ministre de l'agriculture, 23.

Du département de la marine, 23.

Des chemins de fer et canaux, 23.

De la police à cheval du Nord-Ouest, 139.

De l'inspecteur des pénitenciers, 139.

RATTEY, PIERRE : (Voir 4e rapport du comité des contingents.)

RÉGINA, CIE DU CHEMIN DE FER DE RÉGINA À LA MONTAGNE À BOIS : Pétition, 41, 56, 68.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :

N° 51, suspendue, 69, 146, 164, 182, 183, 201, 216.

N° 49, suspendue, 122, 145, 200.

N° 41, suspendue, 165, 166, 167, 195, 196, 197, 198.

N° 61, suspendue, 166.

N° 57, suspendue, 201, 217.

RÉPONSES AUX ADRESSES :

Tunnell entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, 89.

Ordre en conseil nommant John Gray assistant collecteur du revenu de l'intérieur à Prescott, 18.

Pélicencier de Saint-Vincent de Paul, diverses réponses, 100, 101, 109, 110, 111, 120, 264.

Rapports du commandant du vaisseau de Sa Majesté *Cormorant*, 147.

Etat des Chinois arrivant dans les ports canadiens et les quittant, 254.

Nomination de A. F. Wood, de Madoc, comme auditeur au canal Murray, 263.

Vente des boissons spiritueuses dans les comtés de Leeds et Grenville, 264.

REPRÉSENTATION A LA CHAMBRE DES COMMUNES : (Voir Bill n° 122.)

“ AU SÉNAT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST : (Voir Bill n° 135.)

RHODE ISLAND LOCOMOTIVE WORKS : Pétitions, 94, 102.

RICHARDSON, D. F. ET AL : Pétition relative à l'inspection des fabriques, 42, 57.

RICHELIEU, CIE DE NAVIGATION DU RICHELIEU ET D'ONTARIO : (Voir Bill n° 64.)

RIDDELL, divorce : (Voir Bill n° 123.)

RITCHIE, L'HONORABLE SIR WILLIAM JOHNSTON : Vient ouvrir le parlement, 8.

ROSS, L'HONORABLE JAMES GIBBS ROSS ET AL : Pétition de la Cie de chemin de fer de Québec à la Baie de James, 66, 79, 107. (Voir Bill n° 50.)

ROSS, L'HONORABLE J. J. : Appelé au Sénat, 9. Bref, 16. Prête serment, 17. Déclaration de qualification, 17.

ROYAL VICTORIA, HOPITAL : (Voir Bill n° 99.)

RYAN, L'HON. THOMAS : Nouvelle déclaration de qualification, 44.

SANFORD, L'HON. WILLIAM E. : Appelé au Sénat, 4. Bref, 6. Prête serment et déclaration de qualification, 8.

SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER DE LA SASKATCHEWAN ET DE L'OUEST : Pétition, 41, 56, 85, 181.

Cie de chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan du Sud : Pétition, 36, 46.

SAUVAGES—Modification de l'acte relatif aux Sauvages : (*Voir* Bill nos 1 et 2.)
Rapport du département des—, 18.

SCOTT ACT: Pétitions relatives au—, 76, 154.

SÉANCES—Deux séances distinctes par jour, 255.

SECRETÉAIRE D'ÉTAT: Rapport, 18.

SEMIAMMOO, CIE DE CHEMIN DE FER DE SEMIAMMOO ET DE NEW-WESTMINSTER: Pétition
(John Hendry), 41, 56.

SÉNATEURS :

L'honorable Charles Cormier décédé pendant la session, 44.

Nouveaux Sénateurs :—

L'honorable M. Sénécal, 4.

do do McCallum, 4.

do do Sanford, 6.

do do Casgrain 7.

do do Merner, 10.

do do J. J. Ross, 16.

do do Abbott, 74.

do do Fortin, 79.

Liste de qualification, 42, 71, 86.

Pétitions relative à la qualification d'un sénateur, 154, 175, 246, 259.

Comité nommé pour examiner toutes les pétitions relatives à la qualification
d'un Sénateur, 202.

SÉNÉCAL, L'HONORABLE LOUIS ADÉLARD : Appelé au Sénat, 3. Bref, 4. Prête ser-
ment, déclaration de qualification, 8.

SERVICE CIVIL : Etat de l'année 1886, 45. Liste du—165.

SHANKS, DANIEL ET AL : Pétition relative à la qualification de l'honorable F. X. A.
Trudel, 154, 175, 246, 259.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION MÉTHODISTE PRIMITIVE : (*Voir* Bill n° 59.)

SOCIÉTÉ GÉOGRAPHIQUE DE QUÉBEC : Pétition 46, 67.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL : Nomination : (*Voir* Bill n° 127.)

SOBEL : Pétition du conseil municipal, 46, 67.

SOUTH EASTERN, CIE DE CHEMIN DE FER— : Pétitions, 22, 36, 47, 94, 97, 113.

SOUTH NORFOLK, CIE DU CHEMIN DE FER DE— : (*Voir* Bill n° 45.)

SAINT-GABRIEL, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE LEVÉE DE SAINT-GABRIEL : (*Voir* Bill
n° 41.)

SAINT-LAURENT, AMÉLIORATION DU FLEUVE : (*Voir* Bill n° 95.)

Pétition, 102. Lue, 113.

SAINT-MARTIN, CIE DE CHEMIN DE FER DE SAINT-MARTIN ET UPHAM : (*Voir* Bill n°
52.)

ST-MICHEL DE BELLECHASSE : Pétition de L. A. Deziel *et al*, au sujet d'un quai, 102.
Lue, 113.

ST-THOMAS, ONT., BUREAU DE COMMERCE DE— : Pétition, 46.

- ST-VINCENT DE PAUL, PÉNITENCIER : *Voir Adresses et Réponses aux adresses.*
- STANDARD, CIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DITE— : Pétition, 56, 76, 164.
- STATUTS. Modification des S. R., chap. 2, relatif à la publication des— : (*Voir Bill n° 128.*)
- STE-CATHERINE, CHEMIN DE FER CENTRAL STE-CATHERINE À NIAGARA : (*Voir bill n° 53.*)
- SUBSIDES : (*Voir bill n° 129.*)
- SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER : (*Voir Bill n° 131.*)
 “ À L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD : (*Voir Bill n° 130.*)
- SUD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU— : Pétitions, 42, 57, 94, 103, 121.

TACHÉ, MADAME IVANHOE : Nommée assistante du greffier, 154, 155.

TEESWATER, CIE DU CHEMIN DE FER DE— À INVERHURON : (*Voir Bill n° 56.*)
 CIE DU CHEMIN DE FER DE KINCARDINE À : (*Voir Bills nos 39, 40.*)

TÉLÉGRAPHE : Pétitions relatives aux poteaux de, 55, 75, 89.
 “ CIE DE— DE MONTRÉAL : Pétition, 89.

TÉMISCOUATA, CIE DU CHEMIN DE FER DE : (*Voir Bill n° 57.*)

TEMPÉRANCE : Pétitions relatives à la—, 55, 76, 154, 174, 205.

TERRES FÉDÉRALES—Modification de l'acte : (*Voir Bill n° 132.*)

TIBBETS, RÉCLAMATION DE— : *Voir Comités.*

TRUDEL, L'HON. F. X. A. :

Pétition de Daniel Shanks, 154, 175. Déclarée hors d'ordre, 175. Nouvelle pétition, 246, 259. Comité nommé, 202.
 Appelle l'attention sur le retour des Canadiens des Etats-Unis, 210.

TUNNEL ENTRE L'ILE DU PRINCE EDOUARD ET LA TERRE FERME : (*Voir Adresse, 40.*
 Réponse, 89.

UNION, BANQUE : Pétition relative à la Cie du chemin de fer du Sud-Est, 113.

VOLONTAIRES : Pétition, (J. E. Smith), 46. Lue, 67. (Lt.-Col. D. Smith), 55. Lue, 75.

WATERLOO, CIE DE CHEMIN DE FER DE—A MAGOG : (*Voir Bill n° 58.*)

WHEELER, THOMAS : Rapport du comité des contingents, 232.

WINNIPEG, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE WINNIPEG A LA BAIE D'HUDSON : (*Voir Bill n° 54.*)

WOODSTOCK, ONT : Pétition demandant l'abrogation de l'Acte de tempérance, 55.

YOUNG, CHARLES : Nommé commis junior, 27.